This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

4C.14

WORC. COLL.
LIBRARY
CANCELLED
7.4.21

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER—JUIN 1889

Digitized by Google

Droits de traduction et de reproduction réservés.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google

T. 4 . 21

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XIII

JANVIER — JUIN 1889

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Ref
D
1
R46
1889
t.1

LE CAMP ET LE PRAETORIUM

DE LA IIIe LÉGION AUGUSTE

A LAMBÈSE

(*Suite*[1])

(Pl. I et II.)

4° *Praetorium.*

Le *praetorium* (Pl. II) est actuellement une construction rectangulaire de 23^{m},30 de largeur sur 30^{m},60 de longueur. Il est décoré extérieurement de deux ordres superposés de pilastres et de colonnes isolées et portées sur des piédestaux très saillants. Sa façade principale[2] est, au nord, percée au centre d'une arcade immense (7^{m},41), dont la clef est décorée d'une victoire en bas-relief et flanquée de chaque côté d'un groupe de trois colonnes corinthiennes; entre les deux couples les plus voisins de la porte centrale se remarque, à droite et à gauche, une niche qui contenait certainement autrefois une statue. Une inscription[3] dont il ne subsiste plus que quelques lettres visibles, s'étendait sur la frise de l'ordre intérieur. Wilmanns a prouvé qu'elle remontait à l'an 268 et relatait la reconstitution du *praetorium* à cette date. Il a supposé, de plus, avec la plus grande vraisemblance, que cette reconstitution avait été rendue nécessaire par un tremblement de terre, arrivé en 267, dont cette partie de l'Afrique avait particulièrement souffert[4]. Cette date s'accorde parfaite-

1. Voir la *Revue* de novembre-décembre 1888.
2. C'est celle que l'on trouve représentée sur toutes les photographies qui sont dans le commerce.
3. Cf. *C. I. L.*, VIII, 2571
4. *Étude sur le camp de Lambèse*, p. 30 suiv.

Digitized by Google

ment avec le style des représentations figurées qui surmontent les portes et dont il sera parlé plus amplement ci-dessous. La Victoire, notamment, qui a été mentionnée quelques lignes plus haut, est d'une exécution très mauvaise ; la palme qu'elle tient à la main est aussi haute qu'elle et presque aussi massive. Deux petites arcades latérales (2^m,22 de largeur) et une autre, ouverte à l'étage supérieur (3 mètres de largeur) au-dessus de la porte, complètent l'ordonnance de cette façade. Elles sont surmontées d'une main tenant une couronne.

La façade méridionale, dont nous donnons une vue photographique[1] (Pl. I), est à peu près la répétition de celle du nord; une porte de 5^m,02, dont l'arcade est ornée d'un aigle éployé, est accostée de deux autres plus petites (2^m,60) où se voient des ornements assez effacés, peut-être une enseigne au-dessus de celle de droite et une main au-dessus de celle de gauche. Cette façade est précédée, ainsi que le montre le plan que j'ai dressé, de deux grandes colonnes ioniques, arrivant à la hauteur du premier étage, avec lequel elles étaient peut-être réunies par des soffites, à moins qu'elles ne supportassent des statues aujourd'hui perdues. De plus, on voit encore sur le sol, à droite et à gauche de ces colonnes, des bases qui appartenaient à une colonnade, et une rainure dans le dallage, très distincte surtout du côté gauche, où était évidemment encastrée une balustrade; d'où il résulte que la face postérieure du monument était prolongée par un portique auquel on n'accédait pas directement.

Les faces latérales sont percées chacune de quatre portes et ornées de pilastres corinthiens.

En partant de la face nord, les trois premières portes présentent une façade régulière composée d'une grande baie large de 7^m,90, entre deux plus petites de 2^m,74; la quatrième porte, qui vient ensuite, a 3^m,83. Au-dessus de chacune de ces portes, sur

1. L'état de cette façade avant les fouilles et les restaurations de ces années dernières est donné par la gravure qui se voit dans l'*Histoire des Romains* de M. Duruy (éd. in-4°), t. V, p. 23.

Digitized by Google

les clés de voûtes, sont représentés des emblèmes analogues à ceux que nous avons signalés déjà :

Face est. — Porte centrale : personnage effacé dont on ne voit plus que les deux jambes et un bras.

Première porte en partant du nord : enseigne.

Les autres portes sont très dégradées.

Face ouest. — Porte centrale : personnage nu jusqu'à la ceinture et drapé au dessous ; de la main gauche il tient une corne d'abondance ; la tête m'a paru surmontée d'un croissant. On est tenté d'y reconnaître le type bien connu de l'*Annona*[1]. Une représentation de cette divinité était parfaitement à sa place sur les murs du quartier général de la légion, dont elle assurait l'approvisionnement. Le croissant lui donnerait un caractère africain dont il n'y a pas lieu de s'étonner. Il est pourtant difficile de se prononcer absolument sur le sens de cette représentation : la corne d'abondance est, sous l'empire, l'attribut d'un grand nombre de figures allégoriques ; on la trouve, par exemple, dans les mains de l'*Africa* sous les Antonins[2], du *Genius exercitus* sous Trajan Dèce[3] et d'autres divinités[4] encore, qu'il ne serait pas surprenant non plus de rencontrer au prétoire de Lambèse.

Les autres portes n'offrent aucun ornement.

Le mieux conservé de ces emblèmes est l'enseigne qui se voit sur la face orientale ; j'en donne ici un dessin exécuté d'après

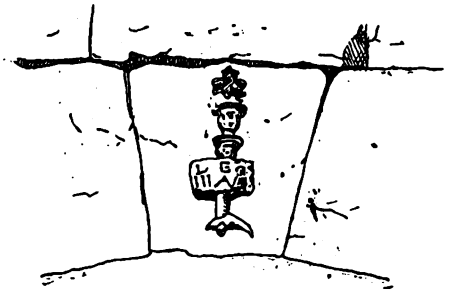

1. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s. v.
2. Cf. *Ibid.*, s. v., *Africa*, fig. 169.
3. Cf. Cohen, *Monnaies de l'empire romain*, t. IV, pl. XII, n° 88.
4. Cf. un article de M. Pottier dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de M. Saglio, s. v. *Cornucopia*.

Digitized by Google

ma photographie[1]. La pointe du bas de la hampe affecte la forme d'un trident, comme dans d'autres monuments analogues[2]. Sur le corps même du vexillum se lit l'inscription :

L E G
III NG

Au dessus se trouve trois fois répété un groupe de deux objets identiques, probablement une couronne séparée de la suivante par une boule de cuir ou d'étoffe ; on en connaît de semblables sur les représentations figurées d'enseignes romaines[3]. L'extrémité supérieure de la hampe, au lieu de se terminer en pointe, est arrondie[4].

Au premier étage, au-dessus de chaque porte centrale, sur les faces sud, est et ouest, il existe de grandes fenêtres en tout semblables à celle que nous avons signalée au-dessus de la porte d'entrée, et surmontées elles aussi de mains tenant des couronnes.

Quand on examine avec soin les façades latérales du monument on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il existait à droite et à gauche une série de constructions secondaires qui se reliaient au massif principal. Je les ai indiquées avec soin sur le plan d'ensemble que j'ai dressé. Sur la façade orientale, on remarque en A l'amorce d'un mur dont le prolongement existe encore à droite, sur une longueur de $5^{m},25$; le sol, en avant de ce mur, est de 1 mètre en contre-bas sur le sol dallé qui existe en arrière. En B, on voit sur le dallage un quart de cercle parfaitement net ; la courbe de la circonférence est produite par une rainure, à l'intérieur de laquelle le pavement est beaucoup plus ténu. Il y avait donc là quelque construction dont il est impossible de décider la nature. Enfin, en C, on remarque un soubas-

1. On voudra bien remarquer que ma photographie ayant été prise d'en bas, l'emblème y est représenté avec un fort raccourci.
2. Par exemple Bruce, *Lapidarium septentrionale*, n. 33.
3. Cf. von Domaszewski, *Die Fahnen in röm. Heere*, fig. 12, 13, 26, 28, 29, 30, 32, etc. La figure 60 offre une couronne tout à fait analogue.
4. On trouvera une analogie dans le même ouvrage, fig. 13..

Digitized by Google

sement demi-circulaire d'un côté, dont la courbe regarde une des portes du prétoire. Il est évident qu'on ne saurait non plus sans témérité hasarder une conjecture sur la destination de ce soubassement.

La façade orientale contient également des traces de constructions adjacentes et des amorces de murs; en D, E, F, G; l'empreinte que ces murs ont laissée sur le sol, dans la direction de l'ouest, est parfaitement visible. Il faut surtout noter un ensemble assez complet : c'est un long bâtiment divisé en une série de logettes ayant chacune 7 mètres de longueur sur 3m,50 de largeur. M. Barnéond qui l'a fouillé, écrivait en 1866 [1] :

« Le sol intérieur est formé d'une épaisse couche de béton et les murs, arasés à une hauteur parfaitement uniforme de 0m,80 environ, pourraient, au premier abord, faire croire à l'existence de bassins. Mais cette idée me paraît exclue par la division en une infinité de compartiments et par la présence, dans le mur sud de chaque chambre, d'un seuil en pierres de taille, où sont percés deux trous destinés à recevoir les pivots d'une porte... Du côté où ces locaux avaient leurs ouvertures et à quelques mètres de distance, on remarque encore un bassin carré, encadré de pierres de taille et auprès duquel gisait une petite colonne dont la base, le fût et le chapiteau, formés d'une seule pierre, sont forés dans toute leur longueur, et qui servait évidement à une fontaine. »

Tout ce que l'on peut remarquer aujourd'hui, c'est que ces chambres sont élevées avec de petits matériaux et dans un système de construction tout à fait différent de celui du bâtiment principal.

Notons encore, à droite et à gauche de l'entrée centrale (face nord), la trace, sur le sol, de deux murs perpendiculaires à la muraille du prétoire.

Celui-ci, intérieurement, était divisé en trois parties, en trois nefs, si l'on veut, par deux rangs de colonnes, dont les fouilles récentes ont mis à jour les soubassements aujourd'hui invisibles.

1. *Recueil de Constantine*, 1866, p. 241 et suiv.

Digitized by Google

« Les nombreux fragments exhumés des déblais ne jettent qu'une lumière très douteuse sur les aménagements intérieurs de l'édifice. Divers fragments, gisant à pied d'œuvre, permettent bien de reconstituer la corniche supérieure, mais, chose étrange, les débris de tuiles en terre cuite, si nombreuses dans les ruines de Lambèse, faisaient ici absolument défaut[1]. » Ce qui prouverait, en supposant même qu'on n'eût pas d'autres arguments à faire valoir, que le monument n'était ni voûté, ni couvert.

La conclusion de tout ceci, c'est que la partie subsistante du prétoire ne constituait que la cour intérieure de l'édifice, une sorte d'atrium à ciel ouvert. Cette conclusion est parfaitement d'accord avec ce que nous savons sur les prétoires en général et sur ce que nous pouvons affirmer qu'ils ont été dans certains cas. Il ne sera pas inutile d'insister un peu sur ce point.

D'après Hygin[2], le prétoire se divise en trois parties : une partie centrale qui était véritablement la demeure du général et ressemblait par suite à la maison romaine[3], une partie postérieure nommée *posticum*, et une partie antérieure qui se composait essentiellement d'une grande place, le *forum*. Au point le plus élevé de cette place, c'est-à-dire devant l'entrée du prétoire, était l'autel ou les autels où le général sacrifiait ; en avant à droite, l'*auguratorium;* à gauche le tribunal. Cette disposition tripartite, toute théorique, se retrouve dans le plan de la plupart des *praetoria* que les fouilles nous ont fait connaître, par exemple, pour n'en citer que deux, dans celui du camp fortifié de Saalburg, sur la frontière de Germanie, et dans celui du camp de Carnuntum, en Pannonie.

Le *castellum* de Saalburg a été étudié par M. Von Cohausen[4].

1. *Rec. de Constantine*, 1885, p. 187.
2. *Lib. de munitionibus castrorum*, 11, 18, 19, 54. Cf. le commentaire de M. von Domazewski à la suite du texte, p. 54.
3. La cour centrale est mentionnée par d'autres auteurs. Josèphe (*Bell. Jud.*, III, 5, 2.) et Varron (*De L. l.*, V, 161). Celui-ci dit qu'elle était voûtée, mais il faut admettre en cela une certaine variété.
4. *Die röm. Grenzwall im Deutschland*, Berlin, 1884, p. 107 et suiv. ; cf. pl. XIII et XIV.

Digitized by Google

Nous extrayons du plan qu'il en a donné ce qui concerne le prétoire.

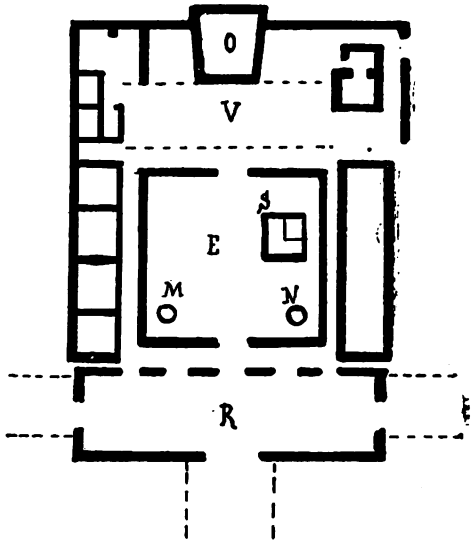

On y retrouve les trois parties signalées par Hygin; au centre, une cour E, avec deux puits profonds de 10 mètres (en M et N) et une petite chapelle en S, — à droite et à gauche des constructions dont la nature n'a pu être définie; — derrière, un péristyle (V), au fond duquel s'ouvraient les appartements privés du commandant et spécialement une grande chambre (O); en avant, une place (R), traversée dans toute sa largeur par la voie principale et donnant accès à la voie perpendiculaire à cette dernière[1].

Le camp de Carnuntum, qui est en ce moment l'objet de fouilles très intéressantes conduites déjà depuis une dizaine d'années[2], n'est pas encore déblayé, mais on a complètement mis au jour les restes du *praetorium*. J'ai déjà donné dans la

1. M. von Cohausen fait de cette place R, une salle d'exercice, contrairement aux données d'Hygin et même à la vraisemblance.
2. *Arch. epigr. Mittheilungen aus Œsterreich*, VIII, p. 55 et suiv., et pl. III, X p. 12 et suiv. et pl. II, XI p. 1 et suiv. et pl. II.

Digitized by Google

Revue archéologique[1] un plan de cet édifice que je reproduis ici.

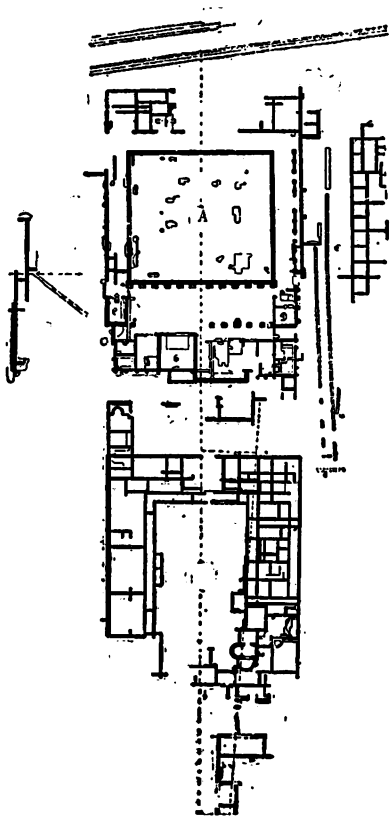

Là encore nous sommes en présence d'un monument divisé en trois parties : une cour centrale (A); un *posticum* composé d'un péristyle et de plusieurs chambres (C, D, E), où l'on a trouvé des autels et des débris de statues de divinités; enfin une partie antérieure qui offre à droite et à gauche des constructions, mais qui contenait sans doute au milieu l'espace réservé au forum dans le camp d'Hygin.

Il en est de même dans le *praetorium* de Lambèse. Ce qui subsiste aujourd'hui est la partie centrale; à droite et à gauche se groupent différentes constructions nécessaires aux besoins du service; en avant est le *forum* : c'est la place dallée où aboutit la voie prétorienne; en arrière est la colonnade qui constitue le *posticum*. Si cette partie est moins développée que dans les prétoires dont je viens de parler, si elle ne contient pas trace d'appartement pour le général, cela tient à l'époque où cet édifice a été bâti.

Il ne faut pas oublier que ce que nous connaissons n'est qu'une reconstitution tardive et maladroite, faite à une époque où le légat n'habitait certainement plus dans le camp[2], et où,

1. *Rev. arch.*, XI (1888), p. 136.
2. On sait que depuis Septime-Sévère les soldats eux-mêmes habitaient dans la ville voisine, le camp n'étant plus qu'une suite de magasins et un lieu d'exercice. Cf. Wilmanns, *Le camp et la ville de Lambèse*, p. 28.

Digitized by Google

par suite, le prétoire n'avait plus besoin d'être aussi vaste et aussi bien aménagé qu'auparavant[1]. On ne dut, à cette époque, garder du plan primitif que la partie qui était encore utile et négliger tout le reste. La cour centrale était la portion la plus intéressante, celle qui était nécessaire pour les cérémonies et les réunions; elle conserva seule l'importance qu'elle avait eue dans les camps du temps passé; on la fit monumentale et l'on se contenta d'appliquer contre elle, à droite et à gauche, les quelques annexes dont on sentait encore la nécessité.

5° *Autres édifices du camp.*

Il existe dans l'intérieur du camp d'autres monuments que le prétoire. L'un d'eux est parfaitement déterminé : c'étaient les thermes de la légion; il est inutile d'y insister ici[2]. Un second, compris dans l'enceinte du pénitencier, a été fouillé autrefois, sans qu'on connaisse les résultats de cette fouille; on sait seulement qu'on y a trouvé la mosaïque dite « des quatre saisons. » Un troisième, que l'on trouvera signalé sur le plan d'ensemble du camp reproduit plus haut, est situé précisément dans l'axe du *praetorium*, en arrière, à la place qui est assignée au *quaestorium* par Hygin[3]. Il se compose d'une grande salle, à peu près carrée, divisée au tiers de sa largeur par un mur parallèle à la façade; la partie postérieure à ce mur contient, à l'étage inférieur, cinq petites chambres voûtées et se termine par une sorte d'abside dont la courbe se dessine nettement à l'extérieur. Cette dernière particularité a fait songer à une basilique, tandis que la présence

1. Le plan de Lambèse annexé au *Recueil de Constantine* de 1885, auquel nous avons emprunté le plan d'ensemble du camp, donne à un édifice situé à l'entrée de la ville de Lambèse, *à côté des latrines publiques* (!), le nom de *Palais du Légat*. Cette attribution, qui remonte jusqu'à L. Renier, ne repose que sur la grandeur de l'édifice et sur les détails d'architecture qu'on y remarque. Le voisinage des grandes latrines, découvertes récemment et dont l'existence n'est pas douteuse, rend cette identification bien peu vraisemblable.

2. Le plan en a été publié dans le *Recueil de la Société de Constantine*, 1866, pl. XXVIII.

3. *De munit. castror.*, 18.

Digitized by Google

des caveaux que je viens de mentionner a inspiré à d'autres l'idée d'une prison [1]; l'une et l'autre attribution me semblent erronées. Il faudrait déblayer les alentours pour pouvoir se prononcer; mais je signalerai un fait que l'on n'a jamais paru remarquer. Une des pierres inférieures de la face de ce monument est une base portant une dédicace à Dioclétien par Aurelius Diogènes, gouverneur de Numidie à cette époque [2]. Il est donc probable que la construction de l'édifice est postérieure au règne de ce prince.

Tels sont les principaux monuments que l'on voit aujourd'hui dans le camp de Lambèse. Il en contenait certainement un grand nombre d'autres qui sont encore cachés. Aussi tiens-je, en finissant, à appeler l'attention sur la nécessité qu'il y aurait à continuer les fouilles. La Commission des Monuments historiques a conduit à Timgad des recherches très curieuses; elle a déblayé entièrement ou à peu près la ville antique; elle a fait là une œuvre qui l'honore et a montré à quels précieux résultats on peut arriver par un emploi intelligent de crédits relativement minimes. Elle ne s'honorerait pas moins en mettant complètement au jour le camp de Lambèse. C'est, je le répète, un ensemble unique, en Afrique, et très rare ailleurs; c'est, en tout cas, celui qu'il est peut-être le plus facile de déblayer et qu'on trouvera le mieux conservé. L'organisation intérieure des camps romains permanents contient encore bien des obscurités qui ne disparaîtront que lorsque nous en trouverons sous terre la solution. Il appartient à la Commission des Monuments historiques de nous la donner ou de nous la refuser. Les noms de ceux qui s'y occupent des fouilles algériennes nous permettent d'espérer qu'elle préférera la première alternative.

R. Cagnat.

1. Renier, *Premier rapport de mission*, p. 57, note 1. « Ces prisons, situées dans le camp de la légion, derrière le *praetorium*, sont très probablement le *carcer lambaesitanus* du martyr de saint Jacques et de saint Marien. »

2. Cf. des bases analogues, *C. I. L.*, VIII, 2573, 2574, 2575. Mais je n'ose pas affirmer que ce soit une d'elles. Wilmanns dit de ces trois inscriptions : *Nunc servatur in praetorio*. J'étais tellement persuadé que ce texte était connu que je n'ai même pas eu l'idée de le copier; il se pourrait bien qu'il fût inédit.

Digitized by Google

LES

GAULOIS DANS L'ART ANTIQUE

ET LE

SARCOPHAGE DE LA VIGNE AMMENDOLA

(*Deuxième article* [1])

Parmi les statues que l'on peut rapporter avec vraisemblance à l'ex-voto dédié par Attale Ier sur le flanc méridional de l'Acropole d'Athènes, six représentent incontestablement des Galates [2] :

1° Un guerrier barbu, aujourd'hui à Venise, le genou gauche appuyé en terre [3] ; la restauration du bras droit, qui date de la Renaissance, le montre au moment d'enfoncer son glaive dans le ventre du cheval qui le terrasse [4], motif commun à plusieurs figures de la même série. Mais comme l'attitude et le costume de cette statue rappellent d'une manière frappante le chef gaulois du sarcophage Ammendola [5], nous serions tenté d'admettre une restauration différente qu'autorise, d'ailleurs, l'expression sombre et presque désespérée du visage : le guerrier terrassé dirige son glaive non contre un assaillant, mais contre lui-même ;

Fig. 3.
Gaulois barbu de Venise, d'après Overbeck.

1. Voir la *Revue archéologique* de nov.-déc. 1888, p. 273-284.
2. Publications d'ensemble dans les *Monumenti dell' Instit.*, t. IX, pl. XIX-XXI; Overbeck, *Geschichte der Plastik*, 3e éd., fig. 124; Baumeister, *Denkmäler*, fig. 1411 et suiv.
3. *Denkmäler* de Baumeister, fig. 1414.
4. M. Mayer, *Jahrbuch des Instit.*, 1887, p. 83.
5. Voir aussi *Décébale se tuant*, dans un bas-relief de la colonne Trajane (Bartoli, pl. 108).

Digitized by Google

2° Jeune Gaulois étendu mort, à Venise[1]; son bras gauche est passé dans la courroie d'un long bouclier ovale; il porte une ceinture métallique autour du corps[2], d'ailleurs entièrement nu;

Fig. 4. — Jeune Gaulois mort de Venise, d'après Overbeck.

3° Jeune Gaulois nu tombant à la renverse, sans doute terrassé par un cavalier; à Venise[3]. Cette statue a été fortement et maladroitement restaurée; l'aspect en est aujourd'hui assez bizarre;

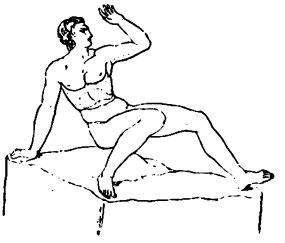

Fig. 5. — Jeune Gaulois de Venise, d'après Overbeck.

4° Guerrier nu, la tête coiffée d'un casque, blessé au flanc gauche, dans une attitude assez semblable à celle du prétendu *Gladiateur* capitolin; au musée Bourbon à Naples[4]. Cette statue soulève une difficulté, car l'appartenance de la tête au torse n'est pas établie[5]. Aldrovandi, qui la vit en 1550, dit que la tête manque, mais nous pensons que ce témoignage ne suffit point à autoriser l'hypothèse d'une restauration. En effet, la tête actuelle, caractérisée par la moustache celtique, ne peut qu'être celle d'un chef gaulois, et il serait plus que singulier qu'on eût complété ce torse avec une autre tête antique de barbare[6], à une époque où les statues de cette

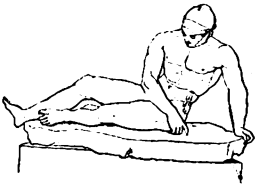

Fig. 6. — Gaulois casqué de Naples, d'après Overbeck.

1. *Denkmäler* de Baumeister, fig. 1411.
2. C'est une ceinture métallique analogue que Longpérier reconnaissait dans la trompe du Gaulois du Capitole (*Œuvres*, t. II, p. 377). On la retrouve dans une statuette de Myrina dont il sera question plus loin.
3. *Denkmäler* de Baumeister, fig. 1413.
4. *Denkmäler*, fig. 1412.
5. Cf. Klugmann, *Archäol. Zeitung*, 1876, p. 35; Wolters, *Jahrbuch des Instituts*, 1886, p. 85. Ces deux auteurs concluent dans le sens négatif, sans alléguer toutefois de preuves décisives.
6. M. Brunn a émis cette hypothèse, mais sans s'y arrêter (*Archäologische Zeitung*, 1869, p. 18.)

Digitized by Google

série passaient pour représenter les Horaces et les Curiaces. Nous préférons donc admettre que la tête se trouvait détachée du tronc au moment où Aldrovandi vit la statue. Il n'en est pas moins assez étrange que cette figure soit la seule à porter un casque, et l'on a fait observer aussi que la tête casquée est un peu grande pour le corps;

5° Guerrier nu, blessé au flanc droit et à la cuisse gauche, le genou gauche en terre, paraissant se défendre contre un cavalier; sur la base, un bouclier ovale et une épée, l'un et l'autre antiques[1]. Cette statue, qui appartient au Musée du Louvre[2], a été beaucoup trop négligée; c'est un des plus beaux morceaux de la série des Galates, bien que les restaurations qu'elle a subies soient importantes;

Fig. 7 — Gaulois blessé du Louvre, d'après Overbeck.

6° Dans le jardin Torrigiani, à Florence, on voit une statue encore inédite, dont la hauteur ($0^m,42$) correspond à peu près à celle des statues que nous venons d'énumérer[3]. Elle représente un guerrier nu, avec une ceinture autour du corps, grièvement blessé au côté gauche et assis sur un grand bouclier ovale. La posture ressemble à celle du Gaulois de Naples. La tête est moderne, mais la forme du bouclier, la ceinture et le modelé du corps prouvent bien qu'il s'agit d'un Gaulois. M. Dütschke dit que le travail en est assez bon, mais refuse d'y voir une œuvre originale. Le marbre est blanc et d'un grain très fin comme celui des autres statues de cette série.

M. Brunn a encore signalé cinq statues qui ont dû faire partie

1. Sauf la poignée du glaive et un morceau sans importance du bouclier.

2. Autrefois dans la collection Borghèse (villa Pinciana), elle a été imparfaitement gravée dans le recueil des statues de cette villa (1796, t. II, *Stanza* VII, n° 11), Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 280, n° 2151, et dans Overbeck, *Geschichte der Plastik*, 3e éd., t. II, fig. 124, IV, 8. Le *Bulletin de Correspondance Hellénique* vient d'en publier une héliogravure, accompagnée d'un article où je suis entré dans les développements nécessaires (1889, pl. I, p. 123); il est inutile d'y insister ici.

3. Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. II, p. 213, n° 456.

Digitized by Google

de l'ex-voto d'Attale et qui appartiennent aux trois autres groupes du même ensemble : un Géant mort, à Naples[1]; deux Perses combattant, l'un à Aix[2] et l'autre au Vatican[3]; un Perse étendu mort, à Naples[4], et une Amazone morte dans la même collection[5].

Fig. 8. — Gaulois (?) combattant de la collection Torlonia, d'après Clarac.

Peut-être les marbres suivants doivent-ils encore être rattachés à la même série, bien que leurs dimensions et leur style ne permettent d'y voir que des imitations assez libres.

7°, 8° Deux guerriers, offrant dans la pose une certaine analogie avec le Gaulois du Louvre, mais drapés comme celui de Venise (fig. 3), actuellement dans la collection Torlonia à Rome[6]. Ce sont des œuvres d'un travail médiocre et très fortement restaurées;

9° La belle statue d'un guerrier blessé,

1. *Denkmäler* de Baumeister, fig. 1417 *a*.
2. Overbeck, *Geschichte der gr. Plastik*, 3e éd. fig. 124, III, 4.
3. *Denkmäler* de Baumeister, fig. 1416. Cette figure n'est pas d'une attribution certaine, car si le guerrier est coiffé d'un bonnet phrygien, il est, d'autre part, entièrement nu, ce qui est très surprenant dans la statue d'un Asiatique, pour ne pas dire tout à fait inadmissible (voir le croquis ci-joint). On a songé à y reconnaître un des guerriers alliés des Amazones, hypothèse qui mérite peut-être la préférence (Overbeck, *Gesch. der Plastik*, 3e éd., t. II, p. 211). Une statue très restaurée de l'ancienne collection Giustiniani (*Gall. Giustin.*, I, pl. 118; Clarac, *Musée*, pl. 857, n° 2178) présente une analogie de pose très frappante avec celle du Perse du Vatican; elle est également nue et la tête est coiffée du bonnet phrygien (supprimé par le graveur, cf. Clarac, *texte*, t. V, p. 117). E. Curtius y avait reconnu à tort un Ganymède (*Arch. Zeitung*, 1868, pl. 6; cf. Brunn, *ibid.*, 1869, p. 17; *Annali dell' Instit.*, 1870, p. 313; Overbeck, *Gesch. der Plastik*, 3e éd., t. II, p. 345.)

Fig. 9. — Phrygien ou Perse du Vatican, d'après Overbeck.

4. *Denkmäler*, fig. 1415.
5. *Ibid.*, fig. 1417.
6. Une de ces figures est gravée dans le *Musée* de Clarac, t. V, pl. 854 C, n° 2211 c. Cf. Schreiber, *Archäol. Zeitung*, 1879, p. 64; Loewy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, n° 381. L'une d'elles portait la signature d'un sculpteur nommé Philoumenos, mais cette inscription a disparu depuis le commencement du siècle.

Digitized by Google

œuvre de l'Éphésien Agasias, fils de Ménophilos [1], que j'ai découverte en 1882 à Délos et qui a été transportée depuis au Musée central d'Athènes [2]. Le guerrier, à qui manquent la tête et le haut du torse avec les bras, est tombé sur le genou droit, où il porte une profonde blessure; à terre, auprès de lui, est un casque avec paragnathides, qui ressemble à celui du Gaulois de Naples. Mais, bien que l'influence des statues de l'ex-voto d'Attale sur celle-ci soit tout à fait évidente, on ne peut affirmer, en l'absence de la tête, qu'elle représente un Galate; l'interprétation de ce monument est encore obscure et l'inscription gravée sur la base, qui a été trouvée près de la statue, soulève de graves difficultés qui restent à résoudre [3].

On a récemment émis l'opinion qu'un groupe du Casino de la villa Borghèse, représentant une Amazone à cheval qui foule aux pieds deux guerriers barbares, devait être rapporté à la série que nous étudions; mais l'argumentation de M. Max. Mayer, qui a publié ce groupe [4], est très loin de nous avoir convaincu. Comment, en effet, peut-on se figurer une Amazone écrasant des barbares dans une composition relative à la défaite des Amazones par les Athéniens? M. Mayer n'a même pas discuté cette difficulté, qui est insoluble, et qui doit suffire, croyons-nous, à faire rejeter son hypothèse.

Ce n'est pas qu'il ne soit parfaitement légitime de chercher

1. Cet Agasias est probablement le cousin de l'auteur du Gladiateur Borghèse, Agasias, fils de Dosithéos; cf. Loewy, *Inschr. griech. Bildh.*, n° 292.

2. S. Reinach, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, t. VIII (1884), p. 183, avec de méchants croquis. Une héliogravure a paru dans le *Bulletin* de 1889 (pl. II, p. 113), avec un article où j'ai exposé la question, mais sans la résoudre. La même statue a été publiée dans les *Denkmäler* de Bruckmann, recueil de planches en cours de publication, et dont le texte (à paraître) doit être rédigé par M. Brunn.

3. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le guerrier blessé se défendait contre un adversaire à cheval; la pose rappelle celle du combattant que terrasse Dexiléos dans le beau bas-relief funéraire du Céramique (photogravure dans Sybel, *Weltgeschichte der Kunst*, p. 245). Le motif est d'ailleurs plus ancien que le monument de Dexiléos, comme le prouve un fragment analogue, mais de meilleur travail, conservé au Musée de Berlin (Conze, *Verzeichniss*, n° 742; *Arch. Zeit.*, 1863, pl. 169.)

4. *Jahrbuch des d. Instit.*, 1887, pl. VII, p. 77-85, cf. Trendelenburg, dans les *Denkmäler* de Baumeister, p. 1246.

Digitized by Google

dans nos musées d'autres figures de l'ex-voto d'Attale, qui comprenait sans doute un très grand nombre de personnages; nous savons, en effet, par Claude Bellieure et par Aldrovandi, qu'il existait à Rome, dans la première moitié du XVIe siècle, plusieurs statues de cette intéressante série dont on a depuis perdu la trace. Il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails à ce sujet et d'appeler ainsi l'attention sur les services que peut rendre à l'archéologie l'étude des anciens récits de voyages, alors même que leurs auteurs n'ont pas été des antiquaires de profession.

Le Lyonnais Claude Bellieure était à Rome en 1514, au commencement du pontificat de Léon X[1]. Ses notes existent en manuscrit à la Bibliothèque nationale[2]; elles traitent de divers sujets, droit canon, inscriptions anciennes et modernes, archéologie. MM. Bormann et Klugmann ont signalé, en 1876, le texte du fol. 187 qui se rapporte aux statues que nous étudions[3]:

« *Vidimus apud aedem divi Eustachii in una domo mulieris cujusdam de Ursinorum familia has sequentes statuas, quam si rem intelligere voles et historiam de pugna... trigeminorum trium Horatiorum romanorum virorum et trium Curiatiorum albanorum vide Livium decade*[4]. *Horum unus barbatus et comatus est nudus et prostratus humi mortuus, suum tamen ensem adhuc manu retinens; hic vulnus habet in sinistra mamilla.* »

Cette statue est évidemment celle du géant actuellement au Musée de Naples, que nous avons décrite plus haut.

« *Est etiam Horatiorum soror forma decora confossa paullo super mamillam dextram quam prostratam infantulus suus arida sugens ubera amplectitur.* »

1. Cf. Mommsen, dans l'introduction au *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1, p. XLV.
2. Fonds latin, n° 13123, fol. 186-254. Le titre est *Noctes romanae mei Claudii Bellieure Lugdunensis.*
3. *Archäologische Zeitung*, 1876, p. 35.
4. On sait combien la Renaissance aimait à expliquer les œuvres d'art antiques par des épisodes de l'histoire romaine : de là des désignations qui sont presque consacrées par l'usage, quoique reconnues fausses depuis longtemps, comme *Arria et Paetus*, *Cléopâtre* (l'Ariane du Vatican), *l'esclave Vindex* (l'esclave scythe, bourreau de Marsyas), *Cincinnatus* (Hermès), *le Gladiateur mourant*, etc.

Digitized by Google

Klugmann avait pensé[1] que c'était l'Amazone de Naples, auprès de laquelle un restaurateur de la Renaissance aurait placé un enfant. Cette hypothèse, évidemment inadmissible, a été repoussée avec raison par M. Mayer; d'après lui, il s'agirait d'un groupe analogue à celui qui est figuré sur le registre supérieur du sarcophage Ammendola[2]. Nous avons déjà rappelé le passage de Pline qui signale un groupe semblable dû au sculpteur Épigonos[3]; ailleurs encore, le même écrivain parle d'un tableau d'Aristide de Thèbes, représentant la prise d'une ville, où l'on voit une mère blessée et mourante et un enfant qui se traîne en rampant vers le sein maternel[4]. De pareils motifs ne se prêtaient pas moins à la statuaire qu'à la peinture; les artistes de l'ex-voto d'Attale devaient naturellement être amenés à les reproduire. Malheureusement, le groupe vu par Bellieure a disparu, mais il n'est pas déraisonnable d'espérer qu'on puisse le retrouver quelque jour.

« *Est et alius modica coma imberbis cujus facies ostendit impetum virilitatis; hic vulnus habet in femore sinistro et alterum in latere dextro; hic etiam uno genu terram attingit videturque velle levare lapsum ensem.* »

Cette description s'applique trait pour trait au Gaulois du Louvre, qui a fait autrefois partie de la collection Borghèse. Elle prouve qu'au moment où Bellieure vit la statue, le restaurateur italien ne lui avait pas encore mis un glaive dans la main droite, addition absurde qu'on a fait récemment disparaître de l'original.

« *Alius qui in actu cadendi est, confossum habet corpus a mamilla sinistra trans humeros.* »

C'est probablement le Gaulois de Naples, bien que l'expression *qui in actu cadendi est* s'applique mieux au Gaulois imberbe de Venise; mais ce dernier ne porte pas de blessure.

1. *Arch. Zeit.*, 1876, p. 36.
2. Voir aussi le registre inférieur du grand camée de Tibère (Babelon, *Le Cabinet des Antiques*, pl. I.)
3. *Revue archéol.*, 1888, t. II, p. 282.
4. Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 98.

Digitized by Google

« *Inter istos est etiam unus qui fingitur animam exalasse. Hic solus calceos habet et hujus ensis curvus et clipeus in terra sunt.* »

Incontestablement le jeune Perse aujourd'hui à Naples.

« *Postremus est qui vittam in capite gerit et stat curvus in terram ac si alium sub se jugularet.* »

Statue disparue et d'autant plus intéressante qu'elle pourrait avoir représenté un des vainqueurs. Je me demande toutefois si Bellieure n'a pas voulu décrire le prétendu Perse aujourd'hui au Vatican, figuré sous les traits d'un guerrier nu coiffé d'un bonnet phrygien. Il aura écrit *vittam* pour *mitram,* confusion qui n'a rien d'inadmissible.

En marge de ce passage se trouvent encore les mots : *Horum omnium unus superstes et victor fuit Marcus Horatius cujus statua ad papam vecta erat.* Aldrovandi [1], à la fin de la description des statues du Vatican, écrit : *Nella guardia di Sua Santità è la statua di un Curiatio bellissima.* J'avoue ne pas comprendre pourquoi Klugmann [2] considère comme certaine l'identité de ces deux statues (qui n'en feraient qu'une) avec le Perse du Vatican. Cela est, au contraire, tout à fait invraisemblable; il s'agit bien de deux statues, et nous ignorons ce qu'elles ont pu devenir.

Aldrovandi a décrit en 1550 les statues vues par Claude Bellieure; il les signale dans la *Casa di Madama presso Agona* [3] *nel giardinetto giù del palagio.* Nous trouvons d'abord le groupe, aujourd'hui perdu, de la mère avec l'enfant : *Vi è una donna con veste fino a ginocchi di mezo rilevo : ha seco un putto, che è senza testa e braccia.* L'expression *di mezo rilevo* est à noter : c'est assurément une erreur, mais qui se comprend lorsqu'il s'agit de statues faites pour être adossées à un mur. — *Vi è un Curiatio*

1. Sur Ulysse Aldrovandi, l'un des polygraphes les plus féconds de la Renaissance, cf. Clarac, *Musée,* t. III, p. CLXIX (*texte*); Michaelis, *Arch. Zeit.*, 1876, p. 151, avec les références, et l'article de la *Grande Encyclopédie* en cours de publication. M. Michaelis a prouvé que l'auteur des *Statue antiche* est identique au naturaliste du même nom (Clarac le considérait comme son père) et qu'il écrivit son livre en 1550.

2. *Arch. Zeit.*, 1876, p. 36.

3. C'est-à-dire près de la place Navone; cf. Clarac, t. III, p. CCXIV.

Digitized by Google

ignudo, e steso in terra, e con la ferita nel lato manco, ma non ha la testa. C'est le Gaulois de Naples, dont la tête manquait en 1550; nous avons déjà insisté plus haut sur ce détail. — *Dentro un' altro giardinetto poi si veggono attaccati al marmo gli altri due Curiatii morti, posti di mezo rilevo; e sono nel luogo, dovo già furono le Terme d'Alessandro, come vi si veggono i vestigi.*

Ces deux statues peuvent être le Gaulois et le Perse de Naples, mais la description d'Aldrovandi est trop vague pour qu'il soit permis de l'affirmer.

Aldrovandi mentionne encore, dans le jardin de la Casa Madama, deux statues qui ont disparu, mais qui, comme l'a reconnu Klugmann, doivent appartenir à la même série que les précédentes: *Vi è una bellissima statua sopra la base del marmo istesso, con un' atto di gambe sforzato; ma le mancano le braccia e la testa.* Il s'agit probablement d'un Gaulois combattant. — *Vi è una donna che sta inginocchiata : ha i capelli lunghi e il capo appogiato su la man manca, mostrando mestitia.* Clarac pensait que la seconde statue pouvait être une Niobé, analogue à celle de Dresde[1]; M. Trendelenburg y voit plutôt une Amazone[2]. Je n'hésite pas, pour ma part, à y reconnaître une Gauloise captive, dans une attitude analogue à celle d'une figurine de bronze actuellement au Musée Britannique et dont il sera question plus loin. Les « longs cheveux » signalés par Aldrovandi rappellent ceux de la Gauloise dans le groupe de la Villa Ludovisi.

Klugmann a prouvé[3] que Bellieure et Aldrovandi ont vu les statues en question au même endroit. A l'époque où Bellieure était à Rome, le Palazzo Madama était habité par Alfonsina Orsini, veuve de Piero Medici, d'où la désignation *in una domo mulieris cujusdam de Ursinorum familia*, employée par le voyageur lyonnais. Ce palais appartint plus tard à Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, qui épousa en 1538 Ottavio Farnèse. Les statues décrites par Bellieure et Aldrovandi devinrent la

1. Clarac, *Musée*, t. III, p. CLXXXVIII.
2. *Denkmäler* de Baumeister, p. 1247.
3. *Arch. Zeit.*, 1876, p. 36.

Digitized by Google

propriété des Farnèse, mais paraissent être restées dans les jardins du Palazzo Madama, ce qui explique l'absence d'anciennes gravures et peut-être aussi la destruction de quelques-unes d'entre elles.

La réunion d'une aussi nombreuse série de marbres sur un même point donne à supposer qu'ils y ont été découverts ensemble. Klugmann admet qu'ils proviennent en effet des thermes d'Agrippa, embellis et agrandis par Alexandre Sévère ; dans l'hypothèse où Pausanias les aurait encore vus sur l'Acropole d'Athènes, c'est donc à l'empereur Alexandre qu'il faudrait en attribuer le transfert à Rome.

Cette explication paraîtrait fort vraisemblable, s'il fallait accepter l'identité des statues découvertes à Rome avec celles de l'ex-voto d'Attale sur l'Acropole. On peut alléguer, il est vrai, en faveur de cette identité, la dimension des figures, qui concorde assez exactement avec celle que Pausanias indique, alors cependant que des statues *un peu plus petites que nature* sont relativement rares dans nos collections. On peut ajouter que le marbre de ces sculptures n'est pas romain, mais qu'il paraît d'origine insulaire ou asiatique, comme celui du *Gaulois* du Capitole ou du groupe Ludovisi. Mais, quelque poids que l'on veuille attribuer à ces arguments, ils sont loin de nous sembler décisifs et nous nous refusons à admettre, par d'autres raisons, que nos statues, découvertes à Rome, proviennent en effet de l'Acropole d'Athènes. L'ex-voto d'Attale, à notre avis, devait se composer de figures en bronze, non pas, comme on l'a dit, parce que des groupes en marbre étaient un cadeau trop modeste pour un grand prince[1], mais parce que l'anecdote contée par Plutarque[2], sur la statue de la Gigantomachie enlevée par un coup de vent et tombant dans le théâtre, n'est admissible que s'il s'agit d'une statue en bronze : un marbre aurait pu être jeté à bas de son piédestal, mais non entraîné par l'ouragan. Si l'on récuse cette anecdote, nous n'avons plus aucune raison de croire que l'ex-

1. Milchhoefer, *Die Befreiung des Prometheus*, p. 26.
2. Plutarque, *Anton.*, c. LX.

Digitized by Google

voto d'Attale se composât de statues en ronde bosse, et non de bas-reliefs, comme Raoul-Rochette l'a soutenu : alors, *a fortiori*, nos statues ne peuvent être celles de l'Acropole. Mais il n'y a pas de raison pour mettre en doute le témoignage de Plutarque, écrivant pour des gens qui connaissaient Athènes et à qui les groupes de la Gigantomachie étaient familiers. On peut faire valoir encore d'autres considérations. Le travail de quelques-unes des sculptures énumérées plus haut, en particulier de l'Amazone à Naples, n'est pas exempt d'une certaine sécheresse qui trahit un original métallique[1]. La forme irrégulière des bases serait inexplicable, s'il s'agissait des œuvres originales qui avaient été juxtaposées pour former des groupes. Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, on ne connaît encore que les statues des vaincus, alors que le texte de Plutarque, rapporté plus haut, prouve que les vainqueurs, en particulier les dieux olympiens, devaient être également représentés dans les compositions de l'Acropole. Comment supposer qu'Alexandre Sévère n'ait fait transporter à Rome que les images des Galates, des Perses, des Amazones et des Géants? Ce serait tout au moins étrange et, pour le croire, il faudrait de bonnes raisons que nous n'avons point.

Maintenant, il y a trois faits dont il est nécessaire de tenir grand compte : 1° la dimension de nos statues correspond à celle qu'indique Pausanias; 2° ce ne sont certainement pas des copies romaines; 3° elles présentent d'incontestables analogies de style avec le Gaulois du Capitole et le groupe Ludovisi, à tel point qu'on ne peut se figurer l'auteur du Gaulois de Naples ignorant la première de ces statues. D'autre part, nous avons vu qu'un artiste d'Éphèse, Agasias, avait sculpté à Délos, vers 100 avant J.-C., un guerrier de même allure et de même style. Lorsque nous vîmes sortir de terre à Délos, M. Cavvadias et moi, cette statue qui est actuellement au Musée d'Athènes, notre premier mouvement — avant même la découverte de la base qui porte

1. Trendelenburg, dans les *Denkmæler* de Baumeister, p. 1247.

Digitized by Google

le nom d'Agasias — fut d'en constater la ressemblance avec le prétendu *Gladiateur* qui a passé, de la collection Borghèse, au Musée du Louvre[1]. Je suis tenté de considérer ce chef-d'œuvre, signé du nom d'un autre Agasias d'Éphèse, comme une imitation libre d'un des *vainqueurs* de l'ex-voto d'Attale, peut-être d'un Athénien se défendant contre une Amazone[2]. O. Müller a déjà émis l'hypothèse que cette figure est une réplique partielle d'une grande scène de bataille sculptée à Éphèse vers l'époque où des sujets analogues exerçaient le talent des artistes pergaméniens[3]. Pourquoi n'aurait-il pas existé à Pergame même, ou dans quelque autre ville asiatique, des répliques ou des copies des statues de bronze dédiées sur l'Acropole d'Athènes par Attale? Ces répliques seraient arrivées à Rome soit en même temps que les trésors d'Attale, soit par l'effet de quelque autre évènement que nous ignorons.

SALOMON REINACH.

(*A suivre.*)

1. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1425; Rayet, *Monuments*, pl. 64, 65. M. Brunn a excellemment parlé de cette statue, *Gesch. der Künstler*, t. I, p. 577.
2. L'hypothèse de Quatremère, reprise dans le texte des *Monuments* de Rayet, ne supporte pas la discussion; il voyait dans cette statue un hoplitodrome.
3. Otfried Müller, *Handbuch*, § 158, 3.

Digitized by Google

DE QUELQUES MONUMENTS ANTIQUES

RELATIFS A LA SUITE DES AFFAIRES CRIMINELLES

(Planche III)

A côté des documents nombreux, livres juridiques, textes littéraires, récits de martyres, qui nous renseignent sur la conduite des affaires criminelles dans le monde romain, se placent un certain nombre de monuments d'art dignes d'être examinés à ce même point de vue. Des peintures murales, des miniatures, des ivoires, des marbres sculptés mettent sous nos yeux une large part des actes accomplis par ordre du magistrat armé du redoutable *jus gladii*. Ceux auxquels nous devons ces tableaux ont vu les scènes qu'ils retracent et, s'ils se sont souvent bornés à les reproduire en raccourci, les quelques renseignements qu'ils nous apportent n'en gardent pas moins toute la valeur d'un témoignage direct. C'est la série de ces images que je me suis proposé de réunir, en les accompagnant de notes sommaires.

I

Des bas-reliefs sculptés vers la fin du IVe siècle nous montrent d'abord l'arrestation de plusieurs personnages : l'un, qui paraît être saint Paul, a une corde passée au cou, bien qu'il n'oppose aucune résistance[1]. C'est là une des premières marques de ces violences que, chez les vieux Romains, on exerçait contre les inculpés[2].

1. *Sarcophages de la Gaule*, pl. XI.
2. Cf. Apul., *Metam.*, l. III, initio : « Statim lictores duo de jussu magistratuum immissa manu trahere me sane non renitentem occipiunt. »

Digitized by Google

II

Les monuments qui retracent des scènes de tribunal appartiennent à deux âges différents. Le premier de tous est antérieur à l'an 79; les autres sont contemporains des premiers empereurs chrétiens. Je m'occuperai d'abord de la représentation la plus antique.

Une découverte récente nous a donné l'image d'un tribunal tel qu'on le voyait avant la fin du Ier siècle. A Pompéi, dans la huitième région, on a retrouvé, en 1883, une fresque où figure une scène rappelant de tous points celle du jugement de Salomon. (Pl. III.) Sur une large estrade carrée est assis un vieillard à longue barbe, tenant un sceptre : deux assesseurs siègent à ses côtés. Derrière lui et à sa droite sont des gardes armés de lances; au pied de l'estrade, une femme à genoux tend les bras vers le juge et l'implore; à la gauche, une autre femme tient sur un billot un enfant qu'un soldat va frapper d'un large couperet. Le tableau tout entier est traité en caricature : les têtes et les corps des personnages sont monstrueux et leurs membres fort grêles. On a discuté sur cette fresque qu'entourent des paysages représentant la vallée du Nil, avec pygmées, crocodiles et hippopotames, comme dans les peintures du *columbarium* de la villa Pamphyli. D'après le sentiment le plus répandu, le peintre aurait retracé ici le jugement de Salomon[1]. L'un des savants correspondants de notre Académie, M. Giacomo Lumbroso, s'étonne de voir une scène biblique reproduite à Pompéi. Le fait du jugement rendu au sujet de l'enfant que se disputaient deux mères, peut, dit-il, et comme on le voit souvent pour des récits devenus populaires, avoir été attribué à plus d'un personnage; on l'a pu raconter à propos d'un roi d'Égypte, Bocchoris, célèbre justicier, auquel les anciens ont prêté plusieurs sentences curieuses. Quoi qu'il en soit de l'interprétation de cette peinture, le lecteur y trouvera les premiers traits de l'aspect d'un prétoire.

1. *Sul dipinto pompeiano in cui si è ravvisato il giudizio di Salomone.* (*Atti*

Digitized by Google

III

C'est seulement après de longues années que je rencontre un autre tableau représentant un tribunal. Il se trouve dans une miniature du *Codex Rossanensis* figurant la comparution du Christ devant Pilate. Sur l'étoffe qui drape l'estrade où siège le procurateur, sont peints ou brodés les bustes des deux souverains régnant au VIe siècle, et ces bustes se détachent de même sur deux tablettes portées par des appariteurs au bout de longues hampes[1].

Dès longtemps déjà les images des princes étaient ainsi placées dans le prétoire, comme nous l'attestent, avec un traité attribué à saint Chrysostome[2], les reliefs d'un diptyque des premières années du Ve siècle, celui de *Rufius Probianus*[3].

Nous l'apprenons en même temps par ces mots d'une *formula consularitatis* qui décrit l'appareil imposant dont est entouré le magistrat : « Quale tibi debet esse quod curules inclytas probatur ornare? Vultus quin etiam Regnantium geniata obsequii pompa præmittit; ut non solum summi judicis sed et Dominorum reverentia cumulatus orneris. O magnæ temperationis inventum!

della R. Accademia dei Lincei, Scienze morali, storiche e filologiche, vol. XI, p. 303.)

1. *Evangeliorum codex græcus purpureus Rossanensis*, Leipsig, 1880, pl. XVI.
2. Voir ci-dessous, § IV.
3. Willhelm Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln der K. Staats-Bibliothek in München*, Taf. II. (*Abhandlungen der Philosophisch-philologischen Classe der Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1879, t. LI. L'ivoire dont il s'agit nous montre, derrière le siège du *vicarius*, le buste des deux empereurs se détachant sur une *pila* semblable à celles que représentent les miniatures de la *Notitia* (*Orient.*, cap. III).

Digitized by Google

De nomine Consulis promitteris clementissimus, et de Principum imagine metuendus[1]. »

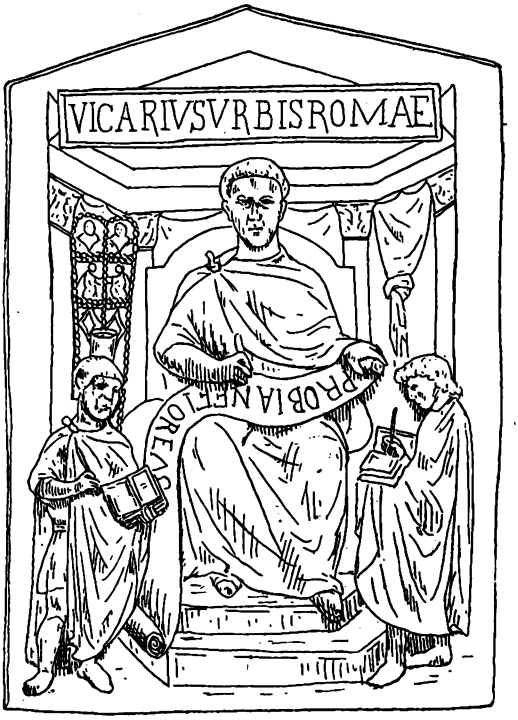

A quelle époque commença-t-on à placer dans le prétoire l'image du souverain? Il n'en était pas ainsi, paraît-il, au temps de Trajan, car Pline écrit dans une lettre célèbre, que, pour obtenir l'abjuration solennelle de certains chrétiens, il a fait apporter devant lui l'image de l'Empereur avec celles des dieux, et que les inculpés leur ont offert l'encens et le vin[2]. Un double passage des Actes des martyrs nous parle de fidèles se refusant

1. Cassiodor., *Variar.*, lib. VI, § 20. Voir encore, pour l'image des empereurs accompagnant les magistrats, Lydus, *De magistratibus*, lib. II, § 17, éd. de Bonn, p. 183.
2. X, 97.

Digitized by Google

à adorer les *vultus principum*[1]. S'agit-il là d'effigies apportées par ordre du juge ou bien d'images permanentes comme celles que je viens de rappeler? Je ne saurais le dire, car entre le règne de Trajan et les documents que je signale, je ne trouve aucun texte relatif à l'exposition de l'image du souverain devant le tribunal[2].

IV

Dans la fresque de Pompéi, aussi bien que dans la miniature du *Codex Rossanensis*, le prétoire ne présente pas la forme architecturale que décrit Vitruve[3] ou que montre l'un des bas-reliefs antiques placés dans l'arc de Constantin. Les magistrats siègent sur des estrades, simples bâtis en bois recouverts ou non d'une étoffe. C'est le type de ces tribunaux mobiles qui furent brûlés avec le corps de César[4] et que pouvait balayer une émeute[5]. Les juges désignaient le lieu où ils voulaient les faire dresser. Plusieurs Actes des martyrs qui, malgré leurs imperfections, nous renseignent mieux parfois que les textes classiques, confirment ici le témoignage des monuments : nous y voyons un gouverneur ordonnant d'établir son tribunal sur le bord de la mer[6]; un autre l'érigeant au milieu de la ville[7] ; d'autres encore en des places diverses : dans un *forum*, aux thermes, au théâtre, à l'hippodrome[8].

1. *Acta S. Felicis gerund.*, § 4; *Acta S. Euseb. mart. in Palæst.*, § 4 (Bolland., 1 et 14 aug.).
2. J'ai dit ailleurs quelques mots de ces *vultus principum* placés devant le tribunal et offerts à l'adoration. (*Étude sur les sarcophages d'Arles*, p. 43.)
3. L. V., c. I.
4. Sueton., *Cæs.*, c. LXXXIV.
5. Cicero, *In Vatinium*, § 14.
6. Georgius, *De miraculis S. Coluthi.* § 51 : « Armenius autem erigi fecit tribunal suum in loco mari finitimo qui vocatur Neptunus, juxta mare. »
7. *Passio S. Theodori Ancyrani*, § 29 : « Theotecnus urbe media et spectabili loco jussit auditorium sibi exstrui (Ruinart, *Acta sincera*, éd. de 1713, p. 348).
8. *Acta S. Niconis*, § 17 (Bolland., 23 mart.) : « Jussi sunt in theatrum adduci ante tribunal » ; *Acta S. Marci, ep. Antinæ*, § 23 (Bolland., 28 april.) : « Malitiæ arbiter in amphitheatro civitatis tribunal sibi parari direxit » ; *Passio*

Digitized by Google

V

A défaut d'images qui nous représentent dans son ensemble un tribunal avec le nombreux personnel qui s'y groupait, nous possédons des descriptions antiques de ce lieu redoutable. La première que je connaisse se trouve dans une lettre de saint Cyprien; l'illustre père nous y montre le bourreau entouré de ses engins de torture [1]. Un traité attribué à saint Chrysostome et dont nous n'avons que la traduction latine ne le dépeint pas sous des couleurs moins sombres : « Criminosas personas Judex auditurus in publico, tribunal suum collocat in excelso; circa se constituit vexilla regalia; ante conspectum suum ponit super mensam calliculam unde tribus digitis mortem hominum scribat aut vitam; hinc inde Officiales ordinate consistunt; in medio secretario ponuntur genera horrenda pœnarum quæ non solum pati sed et videre tormentum est. Stant juxta parati tortores crudeliores aspectu quam manibus. Tota judicii facies cujusdam schematis terrore vestitur. Et cum ad medium productæ fuerint criminosæ personæ, ante interrogationem judicis ipsius terribili discutiuntur aspectu [2] ». Une description encore plus vivante se lit dans un sermon de saint Astère sur le martyre de sainte Euphémie. Un peintre, dit-il, a retracé, près du tombeau de

SS. Naboris et Felicis, § 2 (Bolland., 12 jul.) : « Jussit Imperator sibi tribunal in hippodromo circi præparari » ; *De S. Juliano senatore Sylloge*, § 5 (Bolland., 19 aug.) : « Post triduum jussit sibi tribunal præparari in Tellude » ; *Acta S. Alexandri*, § 7 (Bolland., 21 sept.) : « In prædio Nevianorum sibi tribunal et ludum ferarum parari præcepit » ; *Vita S. Firmini, ep.* § 15 (Bolland., 25 sept.) : « Tunc præcepit Sebastianus militibus suis ut illum ad spectacula theatri præsentarent... Firminus procedens accessit ad prætorium et constanter ante tribunal stetit » ; *Passio S. Philippi, ep. Heracl.*, § 10 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 416) : « Publice in thermis sedens, Philippum præcepit induci » ; *Passio SS. Eusebii, Marcelli, Hippolyti* (De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 205, 206, 207 : « In foro Trajani jussit sibi tribunal præparari... Veniens in Tellude, ante templum Palladis, ibi jussit sibi tribunal parari... Jussit in circo Flamineo tribunal sibi parari », etc.

1. *Epist.* I, ad Donatum, § 10.

2. *Opus imperfectum in Matthaeum*, Hom. XLIV, in cap. xxv. (S. Chrysost., Éd. Montfaucon, t. VI, col. ccxxiv.)

Digitized by Google

l'héroïne chrétienne, l'histoire de son combat pour le Seigneur. Voici ce que le tableau représente. Le juge, sur un siège élevé, jette sur la vierge un regard farouche. Des magistrats, des gardes, de nombreux soldats sont près de lui, avec des *commentarienses* tenant leurs styles et leurs tablettes de cire. L'un d'eux, cessant d'écrire, lève la tête et se retourne vers la sainte comme pour lui ordonner de parler plus clairement afin que la reproduction de l'interrogatoire ne contienne pas d'inexactitudes. La martyre, vêtue d'une étoffe de couleur sombre, porte le *pallium* des philosophes. Son visage est joyeux, car la vertu y brille. Deux soldats la mènent devant le juge, l'un la traînant et l'autre la poussant par derrière. Plus loin, et sur la même toile, car les artistes de l'antiquité avaient, comme on le sait, coutume de réunir dans un seul cadre, des faits successifs, le peintre avait dessiné les bourreaux vêtus d'une tunique légère, torturant la sainte pour la faire abjurer, et enfin Euphémie priant les bras en croix au milieu d'un bûcher en flammes [1].

Les monuments mettent sous nos yeux une part de ce que décrivent les Pères. La fresque de Pompéi nous montre le juge siégeant sur une haute estrade. Il en est de même pour le diptyque de *Rufius Probianus* et pour la miniature du *Codex Rossanensis*. Dans cette dernière, figure de plus, sur une table placée devant le magistrat, l'écritoire dont parlent l'auteur de l'*Opus imperfectum* et le traité de Lydus [2]. L'ivoire de Munich et de plus un sarcophage d'Ancône [3] représentent les *notarii* écrivant sur leurs tablettes de cire. Les *vexilla regia* mentionnés dans le texte attribué à saint Chrysostome, et qui étaient placés près du juge sont, selon toute apparence, les bustes impériaux que nous avons

1. B. Asterii Enarratio in martyrium praeclarissimae Euphemiae (Combefis, *Graeco-lat. Patr. biblioth. novum auctarium*, p. 210).

2. *De magistratibus*, lib. II, c. XIV, éd. de Bonn. p. 179. L'écritoire se voit aussi sur un trépied au bas du siège de Rufius Probianus. (Voir la planche citée.)

3. A défaut d'une photographie de ce monument, je me borne à renvoyer à la reproduction dépourvue de caractère qu'en a donnée le regretté Père Garrucci (*Storia dell' arte cristiana*, pl. CCCXXVI).

Digitized by Google

vus sur le même ivoire, dans la miniature du *Codex* et dans celle de la *Notitia imperii*[1]. Un sarcophage d'Arles, où figure l'histoire de Suzanne, nous montre l'un de ses accusateurs poussé violemment vers le juge par un appariteur qui le frappe avec une pierre[2].

EDMOND LE BLANT.

(*A suivre.*)

1. *Orient.*, cap. IV, éd. Boecking, p. 12, etc.
2. *Étude sur les sarcophages d'Arles*, pl. VIII.

Digitized by Google

ŒNOCHOÉ DU MUSÉE DU LOUVRE

SIGNÉE PAR LE PEINTRE AMASIS

(Planche IV)

La planche IV représente un précieux vase du Musée du Louvre qui a été seulement décrit[1] et qui mérite d'être mis sous les yeux des amateurs. Les œuvres du peintre Amasis sont rares : on n'en connaît que sept exemplaires qui proviennent tous des nécropoles d'Italie; mais il est permis de supposer qu'on en trouvera quelque jour en Grèce, car nous ne doutons pas que l'atelier de ce fabricant n'ait eu son siège à Athènes. C'est un contemporain et un émule d'Éxékias qui a laissé des traces de son industrie en Attique[2]. Tous deux se sont exercés sur le même sujet, le combat d'Achille contre Penthésilée : on peut admirer ces deux belles peintures côte à côte au Musée Britannique et l'on constate une si grande ressemblance entre elles qu'il serait impossible, en l'absence des signatures, de ne pas les attribuer à la même main[3]. Les collections de Paris possèdent un autre ouvrage d'Amasis, l'amphore du Cabinet des Médailles, entrée avec la collection de Luynes, qui représente Athéné et Poseidon debout en face l'un de l'autre; au revers, on

1. Klein, *Meistersignaturen*, Vienne, 1887, p. 45, n° 5.
2. *Ibid.*, p. 40, n° 6.
3. Cf. Dumont, *Céramiques de la Grèce propre*, I, p. 350.

Digitized by Google

voit deux Ménades dansant aux côtés de Dionysos[1]. C'est une œuvre plus importante que la petite œnochoé ou *olpé* du Louvre; mais celle-ci ne lui cède en rien pour la finesse du dessin ni pour l'admirable éclat du lustre noir et des couleurs. Le sujet a beaucoup d'analogie avec le précédent : la réunion de personnages divins apparaît très fréquemment sur les vases de cette période. A gauche, Poseidon drapé tient son trident et fait face aux dieux qui s'avancent en procession vers lui : Hermès avec le caducée, Athéné avec son équipement complet de guerrière, Héraclès en costume d'archer. La signature de l'artiste se lit en travers de la panse du vase et de haut en bas : ΜΕΓΟΙΕ▨Ν ΑΜΑϹΙϹ, Ἄμασις μ' ἐποίησεν. (Pl. IV.)

A défaut de couleurs, le dessinateur, M. Devillard, a essayé de rendre les différentes valeurs des tons qui composent la polychromie de cette peinture. Le noir et le blanc[2] sont exprimés par leur teinte réelle; les hachures sombres indiquent les retouches d'un rouge foncé qui nuancent les détails, la bordure des manteaux de Poseidon et d'Hermès, les ailes de la chouette, les points semés sur les tuniques d'Héraclès et de Poseidon, le pétase d'Hermès et la bandelette de Poseidon, sur le pourtour du bouclier de Minerve; les hachures plus claires représentent la teinte du rouge jaunâtre qui occupe les surfaces du fond. Toutes les personnes familiarisées avec les vases grecs se figureront sans peine le vase sous son aspect réel. Le type des figures, reproduit par le procédé photographique, est d'une scrupuleuse exactitude. J'ai fait dessiner à part, pour le donner dans le texte (p. 31), le quatrième personnage, Héraclès, qui manque à droite dans la vue d'ensemble de la poterie. La hauteur totale est de

1. De Luynes, *Description de vases antiques*, pl. I-III; Klein, *op. l.*, p. 43, n° 1. Sur la technique de ce vase, voy. J. Six, *Mittheilungen Inst.*, *Roemische Abtheil.* 1888, p. 233.

2. Le blanc, sur le visage, la main et les pieds d'Athéné, sur la poignée de l'épée d'Héraclès, et en pointillé sur les ailes de la chouette, sur les tuniques d'Hermès et de Poseidon, est mat, épais et crémeux. Les détails sont incisés dedans, sauf la pupille de l'œil, dans le visage de Minerve, qui est d'un ton sombre en relief.

Digitized by Google

0m,27; les divinités mesurent 0m,095, sauf Minerve dont le casque déborde sur les palmettes du haut et qui atteint 0m,105. On ne connaît pas exactement la provenance de ce petit monument, qui a été acheté chez un marchand d'antiquités de Paris; mais on a des raisons de croire qu'il a été trouvé en Italie. Notons un détail de fabrication qui se retrouve sur nombre d'olpés corinthiennes de même forme. Le petit tableau n'est pas placé dans l'axe du vase, perpendiculairement à l'anse : il est mis sur le flanc droit du vase. Le potier indique de cette façon que le vase est fait pour être vu de profil, avec la courbure élégante de son anse et les sinuosités de son embouchure trilobée. Amasis a copié exactement la forme corinthienne. Le type classique de l'œnochoé attique, comme celle de Kolchos, n'est pas encore prépondérant. On retrouve même sur le flanc gauche de cette poterie les deux petites marques réservées en rouge, affectant la forme de triangles allongés, qui apparaissent sur plusieurs olpés corinthiennes.

Le nom du potier Amasis est curieux et mérite qu'on s'y arrête un instant.

Il ne faut pas oublier que le pharaon Amasis II, ou Ahmès, était de l'extraction la plus humble et qu'il s'était élevé du rang de simple soldat jusqu'au pouvoir suprême [1]. Son nom n'avait donc rien de royal et pouvait être fort répandu parmi les gens du peuple. Bien qu'on ne puisse reconstituer l'histoire d'un homme d'après son nom seul, il n'est pas interdit de supposer que le peintre Amasis avait vécu en Égypte [2], soit qu'il fût vraiment de race africaine, soit qu'il fût au nombre de ces Ioniens que les richesses de la vallée du Nil attirèrent en foule au VIe siècle et qui, sous le protectorat bienveillant du pharaon Amasis, établirent leurs comptoirs à Memphis ou à Naucratis [3]. De là, il serait venu s'installer

1. Hérodote, II, 172.
2. Cf. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, Paris, 1888, p. 123; Studniczka, *Éphémeris archéologique*, 1886, p. 125. On remarque dans une de ses peintures où figurent deux Éthiopiens (Klein, p. 43, n° 2) une observation très exacte du type africain.
3. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 526. Sur Naucratis, voy. Dumont, *Céramiques de la Gr. pr.*, p. 308.

Digitized by Google

en Grèce. Peut-être aussi, comme le dit M. Rayet, est-ce un simple surnom que la renommée du roi égyptien, ami des Grecs, avait fait donner à un Hellène? Mais quand on examine les noms des potiers qui nous sont maintenant connus, on est frappé de voir combien d'entre eux sonnent aux oreilles comme un écho venu de l'étranger. Kolchos, Skythès, Lydos ont une physionomie asiatique; Brygos fait penser aux régions de la Macédoine et de l'Illyrie; Sikélos et Sikanos indiquent clairement la Sicile. On estimera peut-être que ce sont de simples ethniques, passés à l'état de noms propres, comme nos Picards et nos Bourguignons. Cependant, pour certains d'entre eux, on peut affirmer qu'il s'agit d'une indication exacte de patrie. C'est ainsi que Skythès et Lydos signent : ὁ Σκύθης, ὁ Λυδός, le Scythe, le Lydien[1], ce qui dénote un ethnique proprement dit. D'ailleurs y a-t-il lieu de s'étonner si l'on trouve des étrangers, métèques ou esclaves, parmi les industriels qui exerçaient leur modeste métier dans le quartier du Céramique à Athènes?

Il n'est pas sans importance de constater ces sonorités exotiques dans les noms des peintres de vases, surtout à l'époque archaïque. Elles confirment les théories déjà émises sur les relations fréquentes de la Grèce avec l'étranger, en particulier avec le monde oriental[2], et elles expliquent l'échange continu d'idées et de modèles qui se faisait entre les côtes grecques et toutes les régions méditerranéennes. Ce ne sont pas seulement leurs produits que l'Orient et l'Égypte exportaient en Grèce, mais aussi leurs ouvriers mêmes. Au VIe siècle, l'Égypte a joué sans doute dans ces importations un rôle considérable, à partir du moment où elle s'ouvrit au commerce grec. Les fouilles de Naucratis ont révélé l'importance du centre commercial établi par les Hellènes aux bouches du Delta. Rappelons qu'on y a trouvé la signature d'un artiste grec, connu par les nombreuses poteries qu'il a dissémi-

1. Klein, *op. l.*, p. 49, n° 2; p. 217, n° 4; cf. Studniczka, *Jahrbuch des Inst.*, 1887, p. 144. Comparez les noms de Κιμέριος, Τόχσαρις donnés à des archers scythes sur le vase François.
2. Cf. Dumont, *op. l.*, p. 105 et suiv.

Digitized by Google

nées dans le monde ancien, Nicosthènes[1]. Je le considère comme contemporain du peintre Amasis et comme un des plus féconds producteurs attiques sous le gouvernement des Pisistratides[2]. L'influence égyptienne me semble, en même temps, fortement marquée dans la polychromie des monuments de calcaire peint qu'on a découverts depuis quatre ans sur l'Acropole d'Athènes : les Hercules et les Tritons à barbe bleue, aux yeux verts, paraissent avoir quelque parenté avec les Ammons bleus et les Osiris verts des temples d'Ipsamboul[3]. Il y a là un ensemble d'indications qui, chacune à part, n'ont qu'une valeur secondaire, et qui, réunies, forcent l'esprit à reconnaître la grande part que l'Égypte a dû avoir dans l'éducation artistique des Grecs au VIe siècle[4].

Les récentes découvertes d'Athènes nous ont appris un autre fait qui a rapport au sujet même de l'œnochoé du Louvre. Les artistes qui ont exécuté pour la décoration de l'Acropole les plus anciennes sculptures, reliefs et statues de calcaire peint, ont fait de larges emprunts à l'histoire d'Héraclès, et l'on ne peut pas douter qu'à côté du culte d'Athéné une large place ait été faite alors au héros dans la religion attique[5]. Ce fut sans doute un événement considérable dans l'histoire religieuse des Grecs que cette sorte de conciliation opérée entre le culte ionien, personnifié par Poseidon et Athéné, et le culte dorien représenté par le héros légendaire du Péloponnèse. Est-il permis de supposer que l'in-

1. Klein, *op. l.*, p. 220.

2. Cf. Dumont, *op. l.*, p. 363, note 3. Je me suis expliqué dans cette notice sur le rôle et l'époque de Nicosthènes. M. Salomon Reinach a signalé ici même (*Revue arch.*, 1888, II, p. 216) les signatures de Nicosthènes recueillies dans les décombres de l'Acropole d'Athènes antérieurs aux guerres médiques et il y trouve une confirmation de la date que je proposais. Je vois, dans un récent article (*Journal des Savants*, 1888, p. 654), que M. G. Perrot a adopté la même manière de voir.

3. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, I, p. 787.

4. M. Kroker voit déjà une preuve de l'influence égyptienne dans la structure des personnages humains sur les vases primitifs d'Athènes, dits du Dipylon, à la fin du VIIIe ou au début du VIIe siècle (*Jahrbuch des Inst.*, 1886, p. 101-106).

5. Studniczka, *Mittheilungen des deut. Inst. in Athen*, 1886, p. 61 et suiv., pl. II ; Lechat, *Bull. de Corr. Hell.*, 1888, p. 432.

Digitized by Google

fluence de Pisistrate ne fut pas étrangère à ce concept où la politique avait sa part, en faisant d'Athènes un centre religieux où s'unissaient et se fondaient les deux cultes principaux des races helléniques? Le patriotisme des artistes athéniens devait entrer rapidement dans les mêmes vues, en symbolisant sur toutes sortes d'œuvres d'art, dues au ciseau et au pinceau, l'union des deux divinités. De là ces séries nombreuses de *mariages mystiques* entre Athéné et Hercule qui apparaissent sur les vases à figures noires attribués actuellement à la période des Pisistratides; de là son rôle de protectrice auprès du héros dans ses différents combats [1].

A côté des vases s'exerçait parallèlement une autre industrie dont les sujets nous intéressent plus spécialement encore pour l'histoire religieuse : celle des peintres de πίνακες, d'ex-voto en forme de plaquettes de terre cuite peinte, qu'on vendait aux dévots qui se rendaient en pèlerinage à l'Acropole pour y déposer un souvenir pieux. Skythès était, à Athènes, un de ces fabricants d'ex-voto; les deux fragments que nous avons de lui représentent la formule adoptée pour ces petits tableaux religieux qu'on débitait en grande quantité : Athéné monte sur son char qu'accompagne une autre divinité et que précède Hermès. Le compagnon donné à la déesse sur plusieurs de ces plaques est précisément Héraclès [2].

Nous pouvons donc croire que sur l'œnochoé d'Amasis nous n'avons pas affaire à une réunion banale de divinités, mais que le peintre a été guidé dans le choix de ses personnages par une idée qui répondait aux préoccupations religieuses de son temps. Dans la belle amphore du Cabinet des Médailles, il a personnifié

1. Cf. Lenormant et de Witte, *Élite céramographique*, I, p. 189 et note, pl. LIV, LVI; Gerhard, *Auserles. Vasenb.*, I, pl. V, XXXVI, LIV, LXVII, LXVIII, LIX; II, pl. LXXXIV, XCIII, XCVII, CI, CII, CV, CX, CXI, CXII, etc. Les exemples sont très nombreux. Parmi les vases signés on peut signaler, outre le vase d'Amasis, deux poteries de Nicosthènes, une hydrie de Pamphaios, une coupe du style d'Épiktétos (Klein, *op. l.*, p. 66, 90, 113.) Pour le type d'Hercule étendu sur un lit avec la déesse près de lui, cf. Gerhard, *op. l.*, pl. CVIII; Heydemann, *Griech. Vasenb.*, pl. III, 1, etc.

2. Cf. Klein, *op. l.*, p. 48-49; Benndorf, *Gr. und Sicil. Vas.*, pl. III et IV.

Digitized by Google

le culte ancien et primitif des Attiques en représentant face à face Poseidon et Athéné [1], sujet qui inspirera plus tard à Phidias une de ses plus célèbres créations. Dans l'œnochoé du Louvre, il marque l'introduction d'un nouveau culte, celui d'Héraclès, amené et présenté au plus ancien possesseur de l'Acropole par sa protectrice Athéné et par l'introducteur ordinaire des ambassades divines, Hermès.

On remarquera que le héros se montre ici sous le costume le plus ancien qu'on lui ait donné, celui d'archer; il en a la courte tunique et les armes; il y joint la large épée pendue au côté qu'on retrouve fréquemment dans les représentations archaïques de ses exploits. Ni la peau de lion ni la massue n'apparaissent encore : ce sont des attributs dont la date est relativement plus récente dans l'art [2]. Cette tradition s'est conservée longtemps jusque dans la grande sculpture, puisque c'est encore avec l'attitude et l'équipement d'archer que nous voyons figurer le dieu sur le fronton du temple d'Égine.

E. Pottier.

1. Sur l'établissement du culte poseidonien en Attique, voy. E. Curtius, *Histoire grecque*, traduct. Bouché-Leclercq, I, p. 365.
2. Voy. l'article de M. Furtwaengler, *Héraklès*, dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher, p. 2138.

Digitized by Google

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

LXI

ANNEAU CACHET D'HUNILA

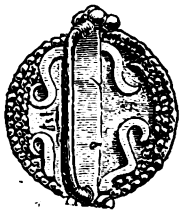

Nous reproduisons ici une belle bague en or, trouvée à Laubenheim, près de Bingen, ancienne ville forte du duché de Hesse-Darmstadt. La sépulture franque où elle a été recueillie contenait, en outre, deux boucles d'oreilles en or, ornées de verres colorés, une fibule ronde en or, une chaîne de perles d'améthyste et d'ambre jaune.

Ce bijou, qui est conservé au Musée de Mayence, a été publié par M. Lindenschmit dans son ouvrage déjà cité, sur les Antiquités germaniques[2].

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 ; t. II, p. 1, 40, 137 et 313 ; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289 ; t. II, p. 42 et 295 ; année 1888, t. I, p. 23 et 296 ; t. II, p. 175.

2. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (1re partie, époque mérovingienne), pl. XIV, n° 1 et 2. C'est au savant conservateur du Musée de Mayence que nous sommes redevable des renseignements concernant la sépulture où notre bague a été trouvée, et contenus dans une lettre du 18 avril 1888.

Digitized by Google

Il est composé d'une mince baguette ronde et d'une lame plate en or, sur laquelle viennent se poser les deux extrémités de la baguette, et qui est accostée, à ses deux bouts, de deux pattes en forme de S, sur lesquelles est appliqué et soudé un large chaton de forme ronde de 14 millimètres de diamètre. Au centre de ce chaton est gravé le buste d'un personnage féminin ; la tête, de profil, tournée à droite, est ceinte d'un bandeau terminé, au sommet, par un nœud de perles, et sur la nuque, par deux bandelettes. Autour du buste, une légende dont nous nous occuperons bientôt. Le tout est entouré d'un cercle et de trois rangées concentriques de grènetis. Au revers, le chaton est également bordé d'un triple rang de grènetis, et porte, à gauche, entre deux pattes en volutes, les caractères suivants, surmontés du signe de l'abréviation :

IV̄

Enfin, aux deux points de réunion de la baguette et du chaton, l'on remarque trois globules ou cabochons en or, déjà signalés comme un des traits caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

Voici maintenant la légende inscrite autour du buste :

HVNILA ISTOI

Le nom d'Hunila est bien connu : c'est celui d'une femme gothe d'origine et de sang royal, que l'empereur Aurélien, dans un intérêt politique, fit épouser à Q. Bonosus ou Bonosius, l'un des trois tyrans qui s'élevèrent sous le règne de Probus (280-281) [1].

La femme qui, à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe, possédait le riche et élégant bijou figuré ci-dessus, était

1. Vopiscus sur Bonosus : « Fuisse enim dicitur (ut et avus meus dicebat) foemina (*uxor Bonosi*) singularis exempli, et familiae nobilis gentis Gotthicae : quam illi Aurelianus uxorem idcirco dederat ut per eum a Gotthis cuncta cognosceret. Erat enim virgo regalis. Extant literae ad legatum Thraciarum scriptae, de iis nuptiis et donis quae Aurelianus Bonoso dari nuptiarum causa jussit : « ..... *Nunc tamen quoniam placuit Bonoso* HUNILAM *dari, dabis ei juxta breve infra scriptum omnia quae praecipimus*..... » (*Historiae Augustae scriptores,* édit. Hackiana, t. II, p. 770-771.)

Digitized by Google

évidemment l'épouse d'un souverain ou tout au moins de lignée royale, et très probablement de race gothique. Mais il est à peine besoin d'ajouter que je n'entends établir ni même conjecturer de lien de parenté entre elle et l'*Hunila* du IIIe siècle.

J'ignore la signification de la deuxième partie de l'inscription, comme aussi des caractères gravés au revers du chaton.

LXII

BAGUE SIGILLAIRE EN OR TROUVÉE A WALLERS, PRÈS VALENCIENNES (NORD).

La bague en or, inédite, qui figure en tête de cette notice, a été trouvée, il y a huit ans environ, sur le territoire de la commune de Wallers, canton et arrondissement de Valenciennes (Nord), par un cultivateur qui labourait un champ; elle était en dehors de toute sépulture, et nul autre objet n'a été recueilli au même endroit[1]. Madame veuve Auger, qui était propriétaire de ce bijou, en a fait don au Musée de Valenciennes; M. Caffiaux, archiviste honoraire du département, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, l'a communiqué en 1888 à cette Société[2], et je suis redevable à l'obligeance de ce savant des excellents dessins qui m'ont permis de le reproduire ici.

Notre bague a 19 à 20 millimètres d'ouverture; la baguette mesure près du chaton une hauteur de 7 millimètres, et le chaton lui-même, pris dans la masse, est un carré aux angles légèrement arrondis, de 9 millimètres de côté. Il est orné d'un monogramme

1. Lettre de Mme Ve Auger, datée de Valenciennes, le 13 août 1888.
2. C'est mon confrère et ami Anat. de Barthélemy qui a bien voulu me signaler cette communication.

Digitized by Google

composé des lettres suivantes : un F rétrograde ; un A ; un L qui, partant de l'extrémité supérieure de droite prolonge sa barre horizontale sous le F ; un C carré à droite, et plus bas un O : c'est le nom de :

FALCO (*Falco*),

fort usité dans le haut moyen âge comme dans la période féodale, On connaît une lettre adressée par saint Remi, en 512, a un évêque ainsi appelé[1]. Il y a aussi un saint personnage de ce nom, qui fut évêque de Maëstricht vers l'an 500[2].

LXIII

BAGUE SIGILLAIRE DU MUSÉE DE DARMSTADT

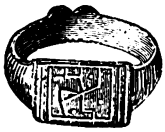

La bague en bronze qui figure ici a été trouvée sur le territoire du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans une sépulture qui contenait, en outre, un peson et une chaîne de perles. Elle appartient au Musée de Darmstadt et a été reproduite par M. Lindenschmit, dans son ouvrage déjà cité[3]. C'est à ce savant que nous devons aussi les renseignements ci-dessus[4].

Notre anneau a 19 millimètres d'ouverture ; la baguette a 5 millimètres de hauteur près du chaton, qui est un carré long, mé-

1. Pardessus, *Ch. et dipl.*, t. I, p. 62. Cette lettre a été reproduite par Du Chesne, *Histor. Francor. scriptores*, t. I, p. 850, et D. Bouquet, *Histor. de France*, t. IV, p. 53, d'après l'édition qu'en a donnée Fréher, *Corpus Franc. histor.*, p. 186.

2. Bolland., *Acta SS.*, mens. Febr., t. III, p. 177. On trouve des mentions de personnes du même nom dans la plupart des cartulaires, notamment dans ceux de Savigny (nos 633, 753, 769, etc.), de Grenoble (nos XXXI et *passim*), de Sauxillanges (no 809), etc.

3. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (1re partie, époque mérovingienne), pl. XIV, no 13.

4. Lettre du 18 avril 1888.

Digitized by Google

nagé à même le métal, et mesure 8 millimètres de large sur 7 de haut.

Sur ce chaton est gravé en creux un monogramme dont l'aspect inspire tout d'abord l'idée d'une croix gammée, et dans lequel, après un examen plus attentif, on découvre sans beaucoup d'efforts, au sommet un F ; en bas, à gauche, un A ; à droite le caractère ϟ, que je crois être une des nombreuses formes du G à l'époque mérovingienne ; enfin plus bas, à droite, un L, ce qui, pour l'ensemble, donnerait, en répétant la lettre A, la leçon :

FAGALA.

Ce nom féminin, mentionné dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*[1], convient bien à un bijou provenant d'une tombe qui, d'après la nature des autres objets qui y ont été découverts, devait être celle d'une femme franque[2].

LXIV

BAGUE SIGILLAIRE D'AUDON.

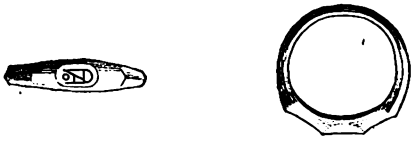

La bague en or, figurée en tête de la présente notice, a été trouvée au lieu dit *le Mas-Marcou* (Aveyron), dans le cours de fouilles opérées aux frais de la Société des lettres, sciences et arts du département. Elle a été décrite en 1872, dans le *Bulletin* de la dite Société, par M. le vicomte de Saint-Remy, qui avait dirigé les fouilles[3].

1. Dans Pertz, *Mon. Germ. hist. SS.*, t. IX, p. 484. Ce vocable se lit, chez les Bollandistes, sous la forme *Phagala* (*Acta SS.*, mens. Januar., t. II.)
2. Lettre précitée de M. Lindenschmit.
3. C'est à l'aide d'une empreinte et d'excellents dessins qui m'ont été procurés par M. Robert de Lasteyrie, mon savant confrère à la Société des Antiquaires de France, que j'ai pu la reproduire ici avec une parfaite exactitude.

Digitized by Google

Notre anneau se compose : 1° d'une baguette, dont l'ouverture est de 18 millimètres; 2° d'un chaton ovale, ménagé à même le métal, qui a 4 millimètres de hauteur sur 7 de longueur; il est orné d'un monogramme, dont la forme, à raison de l'insuffisance de hauteur du chaton, a été renversée, de manière que le sommet est à la droite du lecteur, et la base à sa gauche.

M. de Saint-Remy, considérant le bijou qui nous occupe comme étant d'origine gallo-romaine, a cru trouver dans le monogramme le nom du consul Caninius Gallus. Depuis, un des membres de la Société française de numismatique et d'archéologie, a, dans le *Compte rendu* des travaux de cette Société[1], montré l'inadmissibilité de cette interprétation d'un monument qu'on ne pouvait hésiter à attribuer à la période mérovingienne.

Cette dernière attribution est en effet incontestable, et il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher notre monogramme de ceux qui se voient sur des monnaies du milieu du VIe siècle, et qui sont composés et exécutés de la même façon.

Il est d'ailleurs très simple et d'une explication facile : il comprend un A, un V, un D placé à une des extrémités du monogramme, et un O gravé à l'extrémité opposée; ensemble, un des noms les plus usités dans le haut moyen âge :

AVDO.

Le recueil des *Chartes et diplômes* de Pardessus nous offre, à lui seul, la mention de cinq personnages, dont deux évêques ainsi appelés et figurant dans des actes de 640, 662, 666, 735 et 744[2]. C'est de ce vocable que se sont composés les suivants : *Audo-aldus, Audo-bertus, Audo-enus, Audo-inus, Audo-fredus, Audo-marus, Audo-veus*, tous d'un emploi fréquent à l'époque gallo-franque.

1. T. IV, année 1873, p. 88.
2. Pardessus, *Chart. et diplom.*, t. II, p. 63, 126, 141, 368 et 394.

Digitized by Google

LXV

ANNEAU PORTANT UNIQUEMENT LE S BARRÉ

Plusieurs fois déjà, au cours des présentes *Études*, j'ai eu l'occasion de signaler l'emploi : 1° du S barré (ꝏ), abréviation bien connue de *Signum* ou de *Signavi*, soit dans la composition des monogrammes[1], soit auprès de noms en forme monogrammatique dont ce sigle était tout à fait distinct[2]; 2° du S accompagné de trois points ou d'un seul point, et que je crois avoir eu la même signification que le S barré[3].

Je mets aujourd'hui sous les yeux du lecteur une bague en bronze, qui ne porte au chaton que le S barré, sans aucun nom en légende ou en monogramme.

Cette bague, qui appartient à mon savant confrère et ami, Anat. de Barthélemy et m'a été communiquée par lui n'a qu'une faible ouverture (17 millimètres 1/2) qui fait présumer qu'elle était portée par une femme ou un enfant[4]. Le chaton, *pris dans la masse* ou ménagé à même le métal, a la forme d'un carré long de 9 millimètres sur 7 1/2 de hauteur. Dans un cadre irrégulier malhabilement tracé au burin, on voit un S couché, coupé en deux par un trait oblique, qui, partant de l'angle supérieur de gauche, va rejoindre l'angle inférieur de droite.

A droite et à gauche du chaton, on remarque quelques traits, gravés dans une intention d'ornementation très rudimentaire.

1. Voir les nos II, III, VIII, XVII et XVIII.
2. N° XXXIV.
3. Nos XV et XXXV.
4. Il se pourrait encore que ce bijou fût, comme celui que nous avons décrit dans la notice LIII, un de ces petits anneaux sigillaires suspendus à une chaînette et servant uniquement de cachets.

Digitized by Google

Le cachet au S barré devait être employé de la façon suivante. Le personnage qui en était le possesseur, quand il figurait dans un acte comme partie ou comme témoin, écrivait ou faisait écrire son nom et apposait son cachet avant ou après son nom. Si le nom était au génitif, le sigle avait le sens de SI(*gnum*) ; si le nom était au nominatif, le sigle avait le sens de SI(*gnavi*).

LXVI

ANNEAU TROUVÉ A WORMS

Cet anneau en bronze, conservé au Musée de Mayence, figure dans l'ouvrage déjà cité de M. Lindenschmit[1]. Il se compose d'une mince baguette et d'un chaton, au point de réunion desquels on remarque un cabochon ou globule. Le chaton, qui est de forme ronde assez irrégulière, a 16 ou 17 millimètres de diamètre : au centre sont gravés cinq boutons, entourés chacun d'un petit cercle et séparés d'un cercle servant de bordure au chaton par des courbes reliées les unes aux autres et dessinant des sortes de compartiments.

A côté de cette bague, on a recueilli deux boucles d'oreilles avec ornements en verre bleu, et une chaîne de perles qui faisait sans doute partie d'un collier[2] ; ces bijoux dénotent la provenance d'une sépulture féminine.

Les dessins tracés sur le chaton, dépourvus d'ailleurs de toute signification, avaient sans doute pour but de constituer un cachet destiné à assurer le secret de la correspondance, peut-être

1. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, pl. XIV, fig. 16.
2. Lettre de M. Lindenschmit, du 18 avril 1888.

Digitized by Google

aussi l'authenticité de la souscription de la personne qui en était propriétaire aux actes où elle figurait comme partie ou comme témoin ; dans ce dernier cas, le cachet était apposé à côté du nom de la personne.

Il en était probablement de même pour les anneaux que nous décrivons dans les cinq notices suivantes.

LXVII

BAGUE TROUVÉE PRÈS DE WÖRRSTADT (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

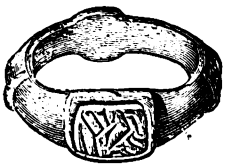

Cette bague en bronze, qui appartient au Musée de Mayence, a été publiée pac M. Lindenschmit[1]. Elle se compose d'une forte baguette et de deux chatons de dimensions très inégales et pris tous les deux dans la masse du métal. La baguette est ornée, à droite et à gauche, de bourrelets.

Le plus grand des chatons est un carré irrégulier aux angles légèrement arrondis, de 12 millimètres de large sur 9 de hauteur. Dans un cadre tracé au burin, on voit des lignes gravées en divers sens et qui paraissent être, non des caractères significatifs, mais de pure fantaisie. Notre bague paraît néanmoins destinée à servir de cachet, comme nous l'avons indiqué pour celle qui fait l'objet de la précédente notice.

A côté de ce bijou, on a trouvé deux boucles d'oreilles en bronze, une chaîne de perles, un bracelet en bronze et deux étroites languettes de courroie[2], qui ont dû être à l'usage d'une femme.

1. *Oper. cit.*, pl. XIV, fig. 12.
2. Lettre précitée de M. Lindenschmit

Digitized by Google

LXVIII

ANNEAU EN BRONZE, TROUVÉ A OBÉROLM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Cet anneau, conservé ainsi que les deux précédents au Musée de Mayence, a été recueilli dans une sépulture franque, où l'on a trouvé en même temps divers objets qui ne permettent pas de douter que ce ne fût celle d'une femme, savoir : deux bracelets en perles, un collier de perles, une fibule ronde, des boucles d'oreilles et un étui en bronze[1].

Le bijou dont il s'agit et qui a été publié par M. Lindenschmit[2] se compose d'une mince baguette et d'un chaton ménagé à même le métal, de forme ronde quelque peu irrégulière, ayant un diamètre de 18 millimètres. Au centre sont gravés des groupes de lignes en divers sens, dans lesquels on peut distinguer la figure d'une pioche ou d'un marteau, et qui sont encadrés dans un double cercle formant bordure.

Quant à la valeur qu'il conviendrait d'attribuer aux traits gravés sur cette bague, nous nous référons à nos deux précédentes notices et particulièrement au n° LXVI.

1. Lettre précitée de M. Lindenschmit.
2. *Oper. cit.*, pl. XIV, fig. 14.

Digitized by Google

LXIX

BAGUE TROUVÉE A DIETERSHEIM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Voici une bague en bronze, conservée au Musée de Mayence[1], auprès de laquelle on a trouvé un peigne, un étui également en bronze, deux colliers de perles et une boucle d'oreille[2], tous objets qui sont la marque d'une sépulture féminine.

Le chaton de cette bague, pris dans la masse du métal, est rond et a (la bordure comprise) 16 millimètres 1/2 de diamètre. En dedans de la bordure en forme de torsade, il y a un cercle tracé au burin ; à l'intérieur, des traits et des signes dont le sens nous échappe, et dans lesquels on distingue seulement un T ou peut-être le signe, déjà figuré sur la bague décrite plus haut (n° LXVIII), d'une pioche ou d'un marteau.

A droite et à gauche du chaton, au point où commence la baguette, on a ménagé le relief d'un cabochon, comme nous l'avons observé sur plusieurs anneaux de la période mérovingienne.

Nous prions le lecteur de se reporter, pour ce qui concerne le caractère et la valeur des lignes gravées sur le chaton, à ce que nous avons dit d'inscriptions analogues dans la notice n° LXVI.

1. Lindenschmit, *Handbuch der Alterthumskunde*, pl. XIV, fig. 17.
2. Lettre de M. Lindenschmit, du 18 avril 1888.

Digitized by Google

LXX

BAGUE TROUVÉE A UDENHEIM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Nous reproduisons ici une bague en bronze qui appartient, comme les précédentes, au Musée de Mayence, et auprès de laquelle on a recueilli deux boucles d'oreilles et un ornement en forme de disque, également en bronze, qui dénotent la provenance d'une sépulture de femme, et de femme franque suivant l'observation de M. Lindenschmit[1].

Cet anneau a 19 à 20 millimètres d'ouverture; la baguette en est assez forte; il est décoré de deux chatons ménagés à même le métal, dont un seul, le plus grand, nous est connu : c'est un carré long de 14 millimètres de large sur 10 de hauteur. On y voit un X gravé entre deux traits perpendiculaires, avec deux demi-cercles aux points d'intersection des deux barres obliques; des deux angles latéraux du X se détachent deux pointes, qui se relient aux traits perpendiculaires.

Nous ignorons la signification et nous ne pouvons proposer, même conjecturalement, aucune explication de ces figurations, qui n'ont d'ailleurs peut-être aucun sens, ainsi que nous l'avons dit plus haut (n° LXVI). Ce bijou nous semble néanmoins avoir eu la destination et l'emploi d'un cachet.

M. Deloche.

1. *Op. cit.*, p. 404, pl. XIV, fig. 18. — Lettre du 18 avril 1888.

Digitized by Google

FASTES ÉPONYMIQUES

DE LA LIGUE THESSALIENNE

TAGES ET STRATÈGES FÉDÉRAUX

(*Suite et fin*[1].)

CHAPITRE IV

La ligue thessalienne sous les empereurs romains (d'Auguste à Gallien). — Les stratèges fédéraux.

§ 1. *Constitution de la ligue thessalienne sous l'empire romain.* — La confédération thessalienne, reconstituée au temps de César, fut réorganisée par l'empereur Auguste et dura encore pendant des siècles. Ce κοινὸν de l'époque impériale nous est connu par des documents très divers, allusions d'auteurs classiques et textes de jurisconsultes, inscriptions thessaliennes et monnaies fédérales.

C'est surtout d'après un document de Kierion[2], gravé sous le règne de Tibère, que l'on peut étudier l'organisation de cette ligue. La Thessalie est alors groupée en une confédération, qui a son stratège éponyme, ses assemblées communes et le droit de frapper monnaie. La communauté est placée sous la surveillance du légat impérial Poppæus Sabinus, grand-père de la Poppée de Néron, gouverneur des deux Mœsies auxquelles sont rattachées

1. Voir la *Revue* de mars-avril, de septembre-octobre et de novembre-décembre 1888.

2. Le Bas, *Voy. archéol.*, II, 1189; — Heuzey, *Mission de Macédoine*, 1876, p. 421.

Digitized by Google

la Macédoine et l'Achaïe. Nous possédons des fragments de la correspondance administrative que ce personnage entretint avec le stratège et les députés du κοινὸν thessalien. Un différend s'était élevé, au sujet de leurs frontières, entre les deux villes de Kierion et de Metropolis. Sabinus saisit de cette affaire l'assemblée fédérale de Larissa, qui se composait de 324 membres. On vota sous serment et au scrutin secret ; Kierion eut gain de cause. On avisa de cette décision le légat, qui en référa à l'empereur avant de promulguer la loi.

L'assemblée fédérale des Thessaliens joue alors le rôle d'un conseil provincial, de pouvoirs encore assez étendus, qui sert d'intermédiaire entre l'autorité centrale et les municipalités. Elle paraît avoir jugé en appel diverses questions de police et de propriété : les empereurs Hadrien et Antonin adressèrent à ce sujet des rescrits aux magistrats et aux députés de la ligue thessalienne (τῷ κοινῷ τῶν Θεσσαλῶν) [1]. L'assemblée essaya même parfois d'outrepasser ses droits ; sous Auguste, elle fit brûler vif un homme du pays, ce qui amena un procès devant la justice impériale [2].

Le κοινὸν conservait naturellement son initiative dans les questions non politiques. Il pouvait voter des décrets honorifiques, élever des statues à ses bienfaiteurs : nous possédons encore une dédicace des Thessaliens à Auguste [3]. Il présidait aux fêtes religieuses et aux jeux célébrés en commun par toute la nation ; parmi les documents épigraphiques qui se rapportent à ces cérémonies, le plus important est la grande inscription agonistique de Larissa, gravée vers la fin du Ier siècle de notre ère sous le stratège Hégésias [4].

Jusqu'à l'époque de l'empereur Hadrien, la confédération thes-

1. *Digeste*, V, 1, 37 ; XLVIII, 6, 5.
2. Plutarque, *Præc. ger. reip.*, 19 ; Sueton., *Tibère*, 81 ; Cf. Mommsen, *Die Provinzen*, p. 273.
3. Le Bas, 1238.
4. Miller, *Mémoire sur une inscription agonistique de Larisse* (*Mém. de l'Ac. des inscr.*, tome XXVII, 2e partie) ; Decharme, *Archives des missions*, 1867, p. 533 ; Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 424, n° 198.

Digitized by Google

salienne, considérée simplement comme une république vassale, a frappé des monnaies de cuivre qui portent au droit l'effigie du prince régnant, au revers la légende nationale Θεσσαλῶν et la signature du stratège fédéral; sous le règne d'Hadrien, le κοινὸν est même autorisé à émettre des espèces tout à fait autonomes, sans aucun type romain [1]. Depuis Antonin le Pieux jusqu'à Gallien, les monnaies de la ligue thessalienne forment une riche série, et l'inscription κοινὸν Θεσσαλῶν accompagne encore l'effigie impériale; mais la signature du stratège a disparu, soit que l'autorité impériale ait supprimé la magistrature elle-même, soit que le magistrat suprême des Thessaliens ait perdu le droit de graver son nom sur les monnaies fédérales. En fait, aucun des stratèges du κοινὸν que nous connaissons ne semble postérieur au règne d'Hadrien.

§ 2. *Les stratèges fédéraux, magistrats éponymes de la confédération thessalienne, sous l'empire romain.*

I

Antigonos.

(Sous Auguste.)

Monnaies fédérales à l'effigie d'Auguste et de Livie [2].

II

Eubiotos.

(Sous Auguste.)

Ce stratège est mentionné sur une grande table d'affranchissement de Phères, gravée sous le règne d'Auguste [3]. Il appartient sans doute à la même famille qu'un éponyme mentionné plus haut, Cyllas, fils d'Eubiotos.

1. Percy Gardner, *Catalogue of the greek coins in the British Museum. — Thessaly*, nos 68-69.
2. *Ibid.*, nos 70-71; Mionnet, *Supplément*, tome III, *Thessalie*, no 68.
3. Le Bas, 1217; Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 422.

Digitized by Google

III

Lycytos.

(Règne d'Auguste.)

Monnaies fédérales à l'effigie d'Auguste et de Livie [1].

IV

Megalocles.

(Règne d'Auguste.)

Monnaies fédérales à l'effigie d'Auguste et de Livie [2].

V

Themistogenes, fils d'Androsthenes.

(Règne d'Auguste.)

Ce personnage apparaît dans une inscription de Phères [3]. Il est sans doute le fils du stratège de 49-48, qui avait pris parti contre César.

VI

L'empereur Auguste.

On voit par une inscription de Phères qu'Auguste fut élu stratège du κοινὸν thessalien [4]. C'est ainsi que dans bien des villes de l'empire il acceptait parfois les hautes fonctions municipales.

VII

Antigonos.

(Règne de Tibère.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Tibère [5]. — C'est peut-être le même personnage qui avait déjà rempli sous Auguste la charge de stratège.

1. Mionnet, *Supplément*, *Thessalie*, nos 61 et 65.
2. *Ibid.*, 58 et 69.
3. Le Bas, 1217; Heuzey, *Mission*, p. 422.
4. *Ibid.*, « ἔτους τοῦ ἐπὶ αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ. »
5. Mionnet, *Supplém.*, *Thessalie*, n° 70.

Digitized by Google

VIII

Asandros.

(Règne de Tibère.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Tibère [1].

IX

Lycytos.

(Règne de Tibère.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Tibère [2]. — On connaît au temps d'Auguste un stratège thessalien du même nom.

X

Megalocles.

(Règne de Tibère.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Tibère [3]. — C'est peut-être le même personnage que le stratège contemporain d'Auguste.

XI

Alorchos.

(Règne de Néron.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Néron [4].

XII

Aristion.

(Règne de Néron.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Néron [5].

1. *Ibid.*, 72.
2. *Ibid.*, 73.
3. *Ibid.*, 75.
4. Mionnet, *Descript. des méd.*, II, *Thessalie*, n° 53 : Θεσσαλῶν-ἐπὶ στρατηγοῦ Ἀλόρχου.
5. Percy Gardner, *Thessaly*, n° 74.

Digitized by Google

XIII

Lathychos.

(Règne de Néron.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Néron et d'Agrippine [1].

XIV

Thychos.

(Règne de Domitien.)

Monnaies fédérales à l'effigie de Domitien [2].

XV

Hegesias.

(Fin du 1er siècle.)

C'est pendant la magistrature d'Hégésias que fut gravée la grande table agonistique de Larissa [3].

XVI

Claudius Aristophylus.

(1er siècle.)

Inscription d'Hadjobachi, entre Pharsale et Crannon [4].

XVII

Flavius Polycritus.

(1er siècle.)

Inscription d'Hadjobachi. — Flavius a exercé deux fois la stratégie fédérale [5].

1. Mionnet, *Suppl.*, *Thessalie*, nos 79 et 83 : Θεσσαλῶν-ἐπὶ στρατηγοῦ Λαθύχου.
2. Mionnet, *Supplém. Thessalie*, n° 84.
3. Miller, *Mémoire sur une inscription agonistique de Larisse.* (*Mém. de l'Ac. des inscript.*, tome XXVII, 2e partie.)
4. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 435-436, n° 215.
5. *Ibid.*

Digitized by Google

XVIII

Sosipatros.

(1er siècle.)

Inscription d'Hadjobachi [1]. Monnaies fédérales au nom de Sosipatros [2].

XIX

Nicomachos.

(Règne d'Hadrien.)

Le nom du stratège Nicomachos se lit sur des médailles ornées de la tête d'Hadrien, et sur d'autres monnaies fédérales d'apparence entièrement autonome [3]. Évidemment l'empereur Hadrien, dont nous possédons un rescrit adressé au κοινὸν τῶν Θεσσαλῶν, accrut les privilèges de cette ligue, comme il l'a fait pour les assemblées provinciales de divers pays [4].

A partir du règne d'Hadrien, nous ne pouvons citer aucun stratège de la confédération thessalienne. Nous ne savons si cette magistrature fut abolie par Antonin. En tout cas, la ligue thessalienne subsista encore plus d'un siècle, au moins jusqu'au règne de Gallien (260-268), jusqu'au temps de la grande réforme monétaire de l'empire romain. Nous possédons encore d'innombrables pièces fédérales du κοινὸν Θεσσαλῶν, aux types d'Antonin, Marc-Aurèle, Faustine, L. Verus, Commode, Septime-Sévère, Julia Domna, Caracalla, Alexandre Sévère, Maximin, Balbin, Valérien, Salonina et Gallien [5]. Mais dans l'état présent de nos connaissances les Fastes éponymiques de la ligue thessalienne s'arrêtent au règne d'Hadrien.

1. *Ibid.*
2. Percy Gardner, *Thessaly*, n° 27.
3. *Ibid.*, nos 68-69 et 77.
4. Pour la province d'Asie, par exemple, voyez notre mémoire *De communi Asiæ provinciæ*, p. 13-15.
5. Percy Gardner, *Thessaly*, nos 78-89; Mionnet, *Description des médailles, Thessalie*, nos 55-65, et *Supplément*, nos 90-113.

Digitized by Google

CONCLUSION

Ici se termine notre tâche. Nous nous sommes proposé d'assurer des points d'appui solides à l'histoire jusqu'ici peu connue de la Thessalie. Nos Fastes de la Thessalie présentent des lacunes. Cependant, en dehors d'Athènes, nous ne voyons guère de pays grec sur lequel nous possédions, pour une aussi longue période, un ensemble aussi complet d'informations chronologiques.

Nous avons divisé l'histoire de la ligue thessalienne en quatre périodes, qui comprennent environ neuf siècles. Pour chacune de ces époques, nous avons cherché à déterminer le caractère et l'organisation du κοινόν; puis nous avons dressé la liste des éponymes connus. Voici nos conclusions, résumées en quelques mots.

Première période. — Le κοινὸν τῶν Θεσσαλῶν se constitue du VIIIe au VIe siècle avant notre ère. Il a, pour législateur militaire, Aleuas de Larissa; pour législateur financier, Scopas de Crannon. Il comprend les cités thessaliennes proprement dites, c'est-à-dire les villes de la Thessaliotide et de la Pélasgiotide. De la confédération sont tributaires les Périèques ou populations des montagnes voisines, Perrhèbes, Dolopes, Ænianes, Œtéens, Maliens, Phthiotes et Magnètes, qui servent dans l'armée fédérale. Les membres du κοινὸν célèbrent en commun la fête d'Athêna Itonia, la divinité nationale, et nomment des députés à l'assemblée fédérale. Quand le pays semble menacé ou que le besoin d'une plus forte unité se fait sentir, on élit un dictateur militaire à vie, un ταγός, qui commande l'armée et administre le trésor commun de concert avec l'assemblée. Au IVe siècle, les héritiers de Jason de Phères transforment la ταγεία en une tyrannie presque héréditaire. Les Thessaliens poussés à bout, aidés par les Thébains, se soulèvent contre leur ταγός et réorganisent leur κοινὸν en 364-360. Ces dissensions amènent l'intervention des Macédoniens, qui portent un coup mortel à l'ancienne ligue

Digitized by Google

thessalienne. — Nous connaissons, pour cette époque, dix-sept magistrats éponymes de la confédération ; plusieurs sont restés assez longtemps en charge.

Deuxième période. — Philippe II de Macédoine renverse, en 352, le dernier ταγός. Il affaiblit l'organisation unitaire de la Thessalie en donnant une plus grande réalité politique aux anciennes tétrarchies. A la tête de chacune de ces provinces, il place ou fait élire un magistrat qui lui est dévoué. — Nous connaissons quatre tétrarques.

En 344, Philippe adopte une nouvelle politique à l'égard des Thessaliens. Pour se les concilier, il laisse se reformer la confédération générale ; mais, il s'en fait élire chef souverain. Dès lors, les rois de Macédoine sont en même temps stratèges de Thessalie ; c'est par la personne du souverain, non par l'annexion, que s'associent les destinées des deux pays. Les Thessaliens conservent les apparences de l'autonomie, leurs fêtes communes, même leurs assemblées fédérales ; en réalité, le roi-stratège, en vertu de son titre officiel, règle tout à sa fantaisie dans la vallée du Pénée. De 344 à 197, nous connaissons la série complète des éponymes de Thessalie, qui sont les souverains de Macédoine.

Troisième période. — Flamininus, vainqueur des Macédoniens, proclame l'indépendance complète de la Thessalie et dote le pays d'une constitution aristocratique. En dehors des Thessaliens proprement dits, l'autorité de la ligue ne s'étend plus que sur les Achéens Phthiotes. Le κοινὸν frappe ses monnaies d'argent autonomes et, dans ses assemblées communes de Larissa, décide souverainement de tous ses intérêts politiques. Chaque année on nomme un nouveau stratège, président de l'assemblée, chef de l'armée fédérale et du pouvoir exécutif. En 146, la ligue est dissoute, la Thessalie est annexée à la Macédoine. Le κοινὸν se reforme pourtant, mais ne recouvre une importance politique qu'au temps de la bataille de Pharsale. La Thessalie, officiellement proclamée indépendante par César, a de nouveau ses assemblées souveraines, ses monnaies autonomes, son stratège annuel, jusqu'au temps des réformes de l'empereur Auguste. —

Digitized by Google

Nous connaissons beaucoup d'éponymes pour cette période. De 146 à 49, ce sont les proconsuls romains de Macédoine. De 197 à 146 et de 49 à 27, ce sont les magistrats nationaux. Nous pouvons déterminer le nom de cinquante-huit stratèges, et la date de vingt-six d'entre eux.

Quatrième période. — Après les réformes d'Auguste, la ligue thessalienne devient une sorte d'assemblée provinciale, dont les pouvoirs sont encore assez étendus. Les députés des villes, réunis à Larissa au nombre de plus de trois cents, règlent les affaires du pays sous la surveillance des gouverneurs romains, président aux fêtes et aux jeux, jugent en appel certaines questions de police et de propriété; jusque dans la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère, le κοινὸν thessalien frappe des monnaies particulières, où la légende nationale Θεσσαλῶν accompagne l'effigie impériale. Jusqu'au règne d'Hadrien, le premier magistrat de la confédération inscrit son nom sur ces monnaies. — Nous connaissons, pour cette dernière période, dix-neuf stratèges éponymes.

APPENDICE

Nous croyons utile de présenter les résultats obtenus en un tableau d'ensemble :

FASTES ÉPONYMIQUES DE LA LIGUE THESSALIENNE

TAGES ET STRATÈGES FÉDÉRAUX

Première période.

L'ancienne ligue thessalienne : les ταγοί, magistrats fédéraux à vie.

DATE	NOM DU ταγός	NOM DE SON PÈRE	PATRIE DU ταγός
VIIIe ou VIIe siècle...	Aleuas le Rouge.	.....	Larissa.
Milieu du VIe siècle..	Scopas.	Créon.	Crannon.
—	Antiochos.	Echecratides.	Pharsale.

Digitized by Google

DATE	NOM DU ταγός	NOM DE SON PÈRE	PATRIE DU ταγός
Fin du VIe siècle....	Aleuas II.	Simos.	Larissa.
511-510.....	Cinéas.		
480-479.....	Thorax.	Aleuas.	Larissa.
Vers 480-460.....	Echecratides.	Antiochos.	Pharsale.
Avant 453.....	Orestes.	Echecratides.	Pharsale.
Vers 404.....	Lycophron.	.....	Phères.
374-370.....	Jason.	.....	—
370.....	Polydoros.	.....	—
370-369.....	Polyphron.	.....	—
369-364.....	Alexandros.	.....	—
364-360..... ..	Agelaos.		
360-359.....	Alexandros.	... .	Phères.
359-353..... .	Tisiphonos.	.....	—
353-352.....	Lycophron II.	.....	—

Deuxième période.

La ligue thessalienne sous la domination des Macédoniens. — Les stratèges des tétrarchies et le protectorat de Philippe II (352-344); les rois de Macédoine, stratèges de Thessalie (344-197).

DATE	NOM DU TÉTRARQUE	NOM DE SON PÈRE	PATRIE DU TÉTRARQUE
Entre 352 et 344....	Eudicos.	.....	Larissa.
—	Simos.	. ...	—
—	Thrasydæos.		
—	Léon.	Pausanias.	Matropolis.

DATE	NOM DU ROI-STRATÈGE
344-336.....	Philippos II.
336-323..... ...	Alexandros.
323-317.....	Philippos III Arhidæos.
317-297.....	Cassandros.
297.....	Philippos IV.
297-294....	Antipatros et Alexandros.
294-288..	Demetrios I.
288-287..	Pyrrhos.
287-281..	Lysimachos.

Digitized by Google

DATE	NOM DU ROI-STRATÈGE
281-279	Ptolemæos Ceraunos.
279	Meleagros.
279	Antipatros.
279-278	Sosthenes.
278-277	Interrègne.
277-239	Antigonos Gonatas.
239-229	Demetrios II.
229-220	Antigonos Doson.
220-197	Philippos V.

Troisième période.

La nouvelle ligue thessalienne. — Les stratèges fédéraux (197-27).

DATE	NOM DU STRATÈGE	NOM DE SON PÈRE	PATRIE DU STRATÈGE
196-195	Pausanias.	Echecrates.	Phères.
195-194	Amyntas.	Cratès.	Kierion.
194-193	Æacides.	Callias.	Metropolis.
193-192 (8 mois)	Epidromos.	Andromachos.	Larissa.
193-192 (4 mois)	Eunomos.	Polycletos.	Larissa.
192-191	—	—	—
191-190	Æacides.	Callias.	Metropolis.
190-189	Pravilos.	Phaxinos.	Scotussa.
189-188	Eunomos.	Polycletos.	Larissa.
188-187	Androsthenes.	Italos.	Gyrton.
187-186	Thrasylochos.	Alexandros.	Atrax.
186-185	Leontomenes.	Damothænes.	Phères.
185-184	Pausanias.	—	—
184-183	Theodoros.	Alexandros.	Atrax.
183-182	Nicocrates.	Phaxinos.	Scotussa.
182-181	Hippolochos.	Alexippos.	Larissa.
181-180	Damothænes.		Phères.
180-179	Cleomachides.		
179-178	Phyrinos.	Aristomenes.	Gomphi.
172-171	Hippias.		
Vers 160	Alexippos.	Hippolochos.	Larissa.
Entre 159 et 146	Homeros.		Larissa.
Entre 150 et 147	Thessalos.	Thrasymedes	Phères.
Entre 149 et 146	Leon.	Agesippos.	Larissa.

Digitized by Google

DATE	NOM DU STRATÈGE	NOM DE SON PÈRE	PATRIE DU STRATÈGE
Temps de César....	Hegesaretos.		
49-48.....	Androsthenes.		
48-47.....	Petræos.		
Date incertaine.....	Agasimos.		Larissa.
—	Agathanor.	Eurydamas.	Gomphi.
—	Alexandros.		
—	Asclapion.		
—	Cephalos.		
—	Cyllas.	Eubiotos.	
—	Eumasos.		
—	Gauanas.		
—	Harmodios.		
—	Hippatas.		
—	Hippocratides.		
—	Hippalos.		
—	Hypalidas.		
—	Isagoras.	Nysandros.	Larissa.
—	Italos.	Philiscos.	Gyrton.
—	Lysicles.		
—	Menecrates.		
—	Metrodoros.		
—	Mimnomachos.		
—	Nicomates.		
—	Noumenios.		
—	Nysandros.		
—	Pherecrates.		
—	Philippos.		
—	Philocrates.		
—	Pollichos.		
—	Polyxenos.		
—	Ptolemæos.	Stratogenes.	Gyrton.
—	Python.		
—	Timasitheos.		
—	Xennippos.		
—	X.		Kierion.

Digitized by Google

Quatrième période.

La ligue thessalienne sous les empereurs romains. — Les stratèges fédéraux.

DATE	NOM DU STRATÈGE	NOM DU PÈRE
Sous Auguste.....	Antigonos.	
—	Eubiotos.	
—	Lycytos.	
—	Megalocles.	
—	Themistogenes.	Androsthenes.
—	L'empereur Auguste.	
Sous Tibère	Antigonos.	
—	Asandros.	
—	Lycytos.	
—	Megalocles.	
Sous Néron.....	Alorchos.	
—	Aristion.	
—	Lathychos.	
Sous Domitien,....	Thychos.	
Fin du 1er siècle. ..	Hegesias.	
1er siècle.....	Claudius Aristophylus.	
—	Flavius Polycritus.	
—	Sosipatros.	
Sous Hadrien	Nicomachos.	

Paul Monceaux.

Digitized by Google

LE

BAS-RELIEF MITHRIAQUE DE PESARO

On a souvent confondu le taurobole consacré à Cybèle avec le sacrifice symbolique du taureau, fréquemment représenté sur les bas-reliefs mithriaques. Cette question a déjà été indiquée, mais non épuisée dans de nombreux travaux qu'il serait trop long de rappeler ici [1]. Je lui ai consacré une courte notice dans la *Revue historique* [2]. La dissertation de M. Goehler [3]; qui a énuméré et commenté les inscriptions et les textes relatifs aux tauroboles, facilite et prépare une étude complète du sujet.

Les tauroboles étaient consacrés à Cybèle [4]; les preuves surabondent. La question est de savoir si de pareils sacrifices n'ont pas été aussi quelquefois offerts à Mithra. Il s'agit donc d'étudier les documents qui pourraient suggérer cette conclusion et d'en apprécier la valeur.

Je bornerai aujourd'hui cet examen à une seule inscription, d'un intérêt capital, très connue, mais qui ne me paraît pas avoir été suffisamment approfondie. Elle a été trouvée à Rome, puis transportée au musée Olivieri de Pesaro. Elle figure sur une plaque de verre qui représente le sacrifice mithriaque. Elle est dessinée presque tout entière sur une colonne à droite du tableau;

1. Je citerai cependant l'article de M. Sayous, dans la *Revue de l'histoire des religions*, nov. 1887, qui met en lumière beaucoup de faits intéressant l'histoire des tauroboles. Le présent article était envoyé à la *Revue archéologique* quand celui de M. Franz Cumont a paru dans le dernier numéro. Nos conclusions sont les mêmes.
2. *Revue historique*, juillet-août, 1888.
3. Goehler, *De Matris magnae apud Romanos cultu*, Misniae, 1886.
4. Sauf les plus anciens : cf. *C. I. L.*, t. X, n° 1596.

Digitized by Google

quelques mots sont inscrits sur le corps du taureau immolé par le dieu.

La voici :

Sur la colonne :

DEO MAGNO
MITHRAE
POLLENTI CON
SENTI LARI
5 SANTO SVO
M · PHILONIVS
PHILOMVSVS
EVGENIANVS
DELIBVTVS
10 SACRATISSIMI
MISTERIIS PER
OIA PROBATIS
SIMVS QVI ET
ARCANIS PER
15 FVSIONIBVS
IN ÆTERNVM
RENATVS TAV
ROBOLIV CRIO
BOLIVM QVE
20 FECIT ET BVCSI

Sur le corps du taureau :

ABSOLVIT
K MART
AGRIA
CERESI PA
25 ET PONT
SCTAC
DEI MAGN

Et, plus loin :

FA · SIMMA COSS

C. I. L., VI, 736.

Digitized by Google

L'inscription, presque tout entière, est facile à lire et à restituer. On complétera sans peine, l. 10 : *sacratissim(i)s,* l. 12 : *o(mn)ia*, l. 18 : *tauroboliu(m)*. Voici deux passages plus obscurs : l. 20, M. Mommsen a proposé, sous toutes réserves, *buc(ranium) sig(navit)*. Les lignes de 23 à 27 lui ont suggéré l'hypothèse suivante : *Agri Aceresi(i) pa(tris) et pont(ificis) s(a)c(erdotio) tac(tus) dei mag(nitudine)*. Henzen préférait : *s(a)c(ris) [f]ac(iundis) dei Magn(i)*.

Enfin l'inscription est datée par les noms des deux consuls : *Fa* écrit pour *Ta* (*Tatianus*) et *Simma...* (*Symmachus*) qui exercèrent leur charge en 391 [1].

La question est de savoir si ce texte est authentique. On y relève de nombreuses anomalies.

Ligne 1. Mithra ne devrait pas porter l'épithète de *magnus,* mais celle de *invictus*, ou tout au moins de *summus*. Les *dii magni* appartiennent au cycle de Cybèle. Cette épithète, il est vrai, n'est pas exclusivement réservée à ce culte [2], et elle peut sembler assez banale pour qu'on l'ait décernée à Mithra, mais à titre accessoire. Il est donc très étrange qu'on la lui ait attribuée seule, et mise en vedette. S'il faut lire, l. 27 : *dei mag(ni)*, il est certain que le nom de Mithra ne peut avoir été désigné par une seule épithète inusitée, et que l'inscription est fausse. Je dois rappeler cependant que M. Mommsen a donné une autre explication de cette ligne.

L. 3. Les *dii consentes* appartiennent an cycle de Jupiter; Mithra, par conséquent, n'y figure pas. *Pollenti*, à côté de *consenti*, est une épithète inusitée.

L. 4. Si Mithra a été érigé à la dignité de dieu *lare*, c'est la première fois que cela lui est arrivé. Les *lares sancti* sont encore à découvrir [3]. L'épithète, il est vrai, est banale.

L. 6 et suiv. *M. Philonius Philomusus Eugenianus* est un nom étrange pour l'époque. Au IVe siècle, on supprime généralement le prénom.

1. Cf. Orelli-Henzen, 6041.
2. Wilmanns, *Ex. inscr. lat.*, 1691.
3. On trouve seulement : *Lares Augusti et locus sanctus*; *C. I. L.*, VIII, 10589.

Digitized by Google

L. 9-11. *Delibutus sacratissimis m(y)steriis*, etc., est une phrase plus littéraire qu'épigraphique. Il faut reconnaître cependant qu'au IVe siècle le style épigraphique a perdu beaucoup de sa concision.

L. 12. *Oia* pour *omnia* est une abréviation fréquente dans les manuscrits. Elle ne se trouve, à ma connaissance, que dans une inscription, qui est perdue, et qui n'a peut-être pas été bien copiée [1].

L. 14 et suiv. *Arcanis perfusionibus in aeternum renatus.* Il est fait mention d'un personnage *taurobolio criobolio q. in aeternum renatus* [2] dans une inscription plus anciennement découverte [3], et qui peut avoir servi de modèle à une falsification. Et cependant cette formule, si correcte qu'elle peut être copiée, renferme une anomalie bien étrange. Le baptême sanglant du taurobole, reçu en public, pouvait conférer l'immortalité ; mais ce n'est pas au taurobole que Philonius aurait demandé la sienne. C'est après des ablutions secrètes, et sans doute mithriaques, qu'il aurait été « régénéré pour l'éternité » ; ensuite il aurait offert le taurobole et le criobole. Il aurait donc usé d'un autre baptême produisant les mêmes effets que le sacrifice sanglant (et dans les mêmes termes) avant de recourir au susdit sacrifice.

La suite de l'inscription, gravée sur le corps du taureau, ne peut être étudiée d'aussi près parce qu'elle est fort obscure et qu'elle sera diversement interprétée. Il y est question du prêtre qui accomplit le sacrifice et qui est qualifié de *pat(er) et pont(ifex)*, sans doute *pater* du culte de Mithra, et *pontifex* [4] de la cérémonie taurobolique.

La place de cette inscription me paraît mal choisie. Elle est gravée sur le corps du taureau, mais ce taureau légendaire, immolé par Mithra lui-même, et entouré de personnages allégo-

1. *C. I. L.*, t. XII, nº 5272. Cf. mes *Inscr. de Narbonne*, nº 943. Les plus anciens copistes ont transcrit *oia* pour *omnia*. Le manuscrit Lafont, qui est soigné, écrit *omnia*.
2. Wilmanns, *op. cit.*, 110.
3. Elle figure déjà dans Gruter (28,2).
4. Prudence, II. στεφ. X, 1043.

Digitized by Google

riques, n'est pas la victime du sacrifice réel qu'aurait accompli Philonius. Dès lors, pourquoi dégrader le bas-relief en gravant une inscription à cette place? En revanche, on comprend fort bien qu'un faussaire, partageant une erreur commune aux savants de son époque, ait fait figurer sur le corps de la soi-disant victime la mention du sacrifice.

Ces anomalies peuvent se classer en deux groupes; les unes sont en désaccord avec les règles genérales de l'épigraphie : le nom du personnage, l'abréviation de *oia* pour *omnia* ont mis Wilmanns en défiance. Il n'a pas donné, dans ses *Exempla inscriptionum*, ce texte qui serait fort intéressant, s'il était authentique; il l'a inséré dans le VIe volume du *Corpus*, mais en signalant ses doutes. En outre, il lui a semblé étrange qu'un bas-relief de cette sorte ait été représenté sur verre [1].

Les autres objections nous sont fournies par l'histoire des cultes : Cybèle, Mithra, d'autres dieux encore ont servi, comme au hasard, à la confection de ce texte. S'il mentionnait, d'une façon certaine, une cérémonie publique, la critique serait péremptoire et la falsification incontestable. Mais il faut tenir compte d'une hypothèse qui tendrait à justifier quelques-unes de ces graves anomalies. Philonius peut s'être institué, comme d'autres païens, comme Alexandre Sévère par exemple, un culte pour lui, une religion en chambre, d'autant plus que le paganisme expirant essayait de se renouveler. On aurait donc organisé un taurobole d'une nature toute spéciale en 391, à une époque où cette cérémonie allait être interdite [2]. Libre alors à ce particulier, fondateur d'un culte privé, d'assimiler Cybèle à Mithra, de le placer au rang de *consentes dii*, d'en faire son dieu lare et son grand dieu. Cependant cette hypothèse hardie ne me paraît pas satisfaisante. Pourquoi n'a-t-on pas laissé à Mithra

1. Cf. Goehler, *op. cit.*, p. 27.
2. Le plus ancien taurobole connu, consacré à Cybèle, remonte à 160; le plus récent paraît dater de 394. Henzen ne croit pas qu'on ait pu ériger des temples ou des sanctuaires après 392 ; il faut peut-être aller jusqu'en 395. En outre, il y eut un relèvement passager des païens sous Attale, en 410. Cf. Morel, *Rev arch.*, juin, juillet, 1868 ; Sayous, *loc. cit.*

Digitized by Google

son épithète caractéristique d'*invictus*? En outre, ce n'est pas seulement Philonius qui serait un novateur, c'est Arcésius, l'ordonnateur de ce sacrifice bizarre, mithriaque et taurobolique. Arcésius, en prenant le titre de *pater* et de *pontifex*, en mentionnant que le taurobole a été public, *spectatum*, en le datant du nom des consuls, aurait étrangement parodié une cérémonie officielle.

Je crois donc que cette inscription est fausse. Cette opinion est fortifiée par les preuves tirées de l'épigraphie générale et qui la font déclarer suspecte par la science contemporaine.

Mais il faudrait compléter l'enquête par l'examen du monument. J'ai écrit à ce sujet au savant conservateur du musée de Pesaro, qui m'a décrit avec beaucoup de compétence et de précision les détails du bas-relief mithriaque. Ils sont presque tous fort bons[1]. Est-ce une preuve suffisante d'authenticité et ne pourraient-ils pas avoir été copiés? J'ai songé aussi à une autre hypothèse : on aurait gravé des inscriptions fausses sur un monument ancien; je fournirai ailleurs un exemple remarquable de cette sorte de falsification. Un archéologue qui aurait tout particulièrement étudié les verreries antiques pourrait seul nous renseigner, et encore lui conseillerais-je de se faire aider par un graveur sur verre. N'ayant aucune connaissance spéciale sur la question, je me contente de désirer et de demander cet examen; le monument et l'inscription en valent la peine.

Quoi qu'il en soit, je puis arriver ici à une conclusion utile. Je n'hésite pas, pour ma part, à condamner l'inscription ; si je me suis trompé, elle nous apprend seulement que Philonius s'était fait une religion à lui. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte pour l'histoire de la religion romaine et du culte public.

Albert Lebègue.

1. Cf. Lajard, *Introduction à l'étude du culte de Mithra*, tab. 88.

Digitized by Google

LA STÈLE DE MENSCHIEH

Le musée de Boulaq s'est enrichi l'hiver dernier, par les soins de M. Grébaut, d'une belle stèle de pierre noire, découverte il y a quelques années à Menschieh, l'ancienne Ptolémaïs. Comme beaucoup de stèles d'époque grecque, celle-ci est surmontée d'un fronton sobrement décoré. L'inscription se lit au dessous sans figures ni bas-reliefs.

Cette inscription se divise en deux parties. La première, écrite en lettres plus grandes, renferme la dédicace et la date. La seconde, en lettres plus reserrées, contient un péan en l'honneur d'Esculape.

« En voici tout d'abord la transcription en capitales, puis en minuscules :

ΥΠΕΡΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΚΑΙΣΑΡΟΣΝΕΡΟΥΑ
ΤΡΑΙΑΝΟΥΣΕΒΑΣΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ
ΑΣΚΛΗΠΙΩΙΚΑΙΥΓΙΕΙΑΙΤΟΝΝΑΟΝ
ΚΑΙΤΟΤΕΜΕΝΟΣΕΠΕΣΚΕΥΑΣΕΝ
ΗΠΟΛΙΣ
ΕΠΙΠΟΜΠΗΙΟΥΠΛΑΝΤΑΗΓΕΜΟΝΟΣ
ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣΚΑΛΠΟΥΡΝΙΟΥΣΑΒΕΙΝΟΥ
ΠΑΙΑΝΑΚΛΥΤΟΜΗΤΙΝΑΕΙΣΑΤΕΚΟΥΡΟΙΛΗΤΟΙΔΗΝΕΚΑΤΟΝ
ΙΕΩΙΕΠΑΙΑΝΟΣΜΕΓΑΧΑΡΜΑΒΡΟΤΟΙΣΙΝΕΓΕΙΝΑΤΟΜΙΧΘΕΙΣ
ΕΝΦΙΛΟΤΗΤΙΚΟΡΩΝΙΔΙΤΑΙΦΛΕΓΥΕΙΑΙ · ΙΗΠΑΙΑΝΑΣΚΛΗΠΙΟΝ[1]
ΔΑΙΜΟΝΑΚΛΕΙΝΟΤΑΤΟΝΙΕΠΑΙΑΝΤΟΥΔΕΚΑΙΕΞΕΓΕΝΟΝΤΟ
ΜΑΧΑΩΝΚΑΙΠΟΔΑΛΕΙΡΙΟΣΗΔΙΑΣΩΑΚΕΣΩΤΕΠΟΛΥΛΛΙΤΟΣ[2]
ΩΙΕΠΑΙΑΝΑΙΓΛΗΤΕΕΥΩΠΙΣΠΑΝΑΚΕΙΑΤΕΗΠΙΟΝΗΣΠΑΙΔΕΣΤ
ΣΥΝΑΓΑΚΛΥΤΩΙΕΥΑΥΓΕΙΥΓΙΕΙΑΙ · ΙΗΠΑΙΑΝΑΣΚΛΗΠΙΕΔΑΙΜΟΝ

1. A noter la forme du φῖ à panse double.
2. Il y a des ligatures entre les lettres ΛΙΤ.

Digitized by Google

15 ΚΛΕΙΝΟΤΑΤΕΙΕΠΑΙΑΝΧΑΙΡΕΜΟΙΥΙΛΑΟΣΔΕΠΙΝΕΙΣΕΟΛΜΕΤΕΡΛ (sic)
ΠΟΛΙΝΕΥΡΥΧΟΡΟΝΙΕΩΙΕΠΑΙΑΝΥΔΟΣΔΗΜΑΣΧΑΙΡΟΝΤΑΣΟΡΑΝΣ
ΦΑΟΣΑΕΛΙΟΥΔΟΚΙΜΟΥΣΥΣΥΝΑΓΑΚΛΥΤΩΙΕΥΑΥΓΕΙΥΓΙΕΙΑ
ΙΗΠΑΙΑΝΑΣΚΛΗΠΙΕΔΑΙΜΟΝΣΕΜΝΟΤΑΤΕΙΕΠΑΙΑΝΥ
ΝΕΙΛΟΥΔΕΡΟΑΣΔΩΙΗΣΜΑΚΑΡΑΙΔΙΟΥΣΚΑΙΤΑΙΔΕΠΟΛΕΙ
20 ΘΑΛΟΣΑΜΒΡΟΣΙΟΝΠΑΣΗΙΤΕΑΓΑΝΟΝΚΛΕΟΣΑΙΓΥΠΤΩΙ (sic)
ΧΑΙΡΕΜΟΙΩΠΑΙΑΝΕΠΕΜΑΙΣΕΥΦΡΟΣΙΤΑΙΣΔΑΟΙΔΑΙΣ
ΧΑΙΡΩΠΥΘΙΑΠΟΛΛΟΝ

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα
Τραιάνου Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ,
Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγιείᾳ τὸν ναόν
καὶ τὸ τέμενος ἐπεσκεύασεν
5 ἡ πόλις,
ἐπὶ Πομπήου Πλάντα ἡγεμόνος,
ἐπιστρατηγοῦντος Καλπουρνίου Σαβείνου.
Παιᾶνα κλυτόμητιν ἀείσατε κοῦροι Λητοίδην ἕκατον·
ἴε, ὦ, ἴε Παιάν; ὃς μέγα χάρμα βρότοισιν ἐγείνατο μιχθεὶς
10 ἐν φιλότητι Κορώνιδι τᾷ Φλεγυείᾳ, ἰὴ Παιάν; [Ἀ]σκληπιὸν,
δαίμονά κλεινότατον, ἴε Παιάν; Τοῦδε καὶ ἐξεγένοντο
Μαχάων καὶ Ποδαλείριος, ἠδ' Ἰασώ, Ἀκεσώ τε πολύλλιτος,
ὦ, ἴε Παιάν; Αἴγλη τε εὔωπις, Πανάκειά τε, Ἠπιόνης παῖδες,
σὺν ἀγακλυτῷ εὐαυγεῖ Ὑγιείᾳ. Ἰὴ Παιάν; Ἀσκληπιὲ, δαῖμον
15 κλεινότατε; ἴε Παιάν; χαῖρέ μοι· ἵλαος δ' ἐπινείσεο [ἁ]μετέρ[α]ν
πόλιν εὐρύχορόν· ἴε, ὦ, ἴε Παιάν; Δὸς δ' ἡμᾶς χαίροντας ὁρᾷ[ν]
φάος ἀελίου δοκίμους, σὺν ἀγακλυτῷ εὐαυγεῖ Ὑγιείᾳ.
Ἰὴ Παιάν; Ἀσκληπιὲ, δαῖμον σεμνότατε; ἴε Παιάν;
Νείλου δὲ ῥοὰς δῴης, μάκαρ, ἀΐδίους· καὶ τᾷδε πόλει
20 θάλος ἀμβρόσιον, πάσῃ τε ἀγανὸν κλέος Αἰγύπτῳ·
Χαῖρέ μοι, ὦ Παιάν; ἐπ' ἐμαῖς εὔφροσι ταῖσδ' ἀοιδαῖς·
χαῖρ', ὦ Πύθι' Ἄπολλον.

« Au nom de l'empereur César Nerva Trajan Auguste le Germanique, en l'honneur d'Esculape et d'Hygie, ce temple et son enceinte ont été construits par notre cité, sous le préfet Pompeius Planta et l'épistratège Calpurnius Sabinus.

Digitized by Google

« Que Péan, le sage fils de Latone, soit l'objet de vos chants, ô vous les cent jeunes choristes; hourrah! oh! hourrah! Péan! C'est lui qui a engendré ce grand bienfaiteur des mortels, lorsqu'il a tenu dans une étreinte amoureuse Coronis, la fille de Phlégyas.

« Hourrah! Péan! Esculape, le génie très illustre, hourrah! Péan.

« De celui-ci sont nés Machaon et Podalire, et aussi Iaso et Akeso, souvent invoquée, oh! hourrah! Péan! ainsi qu'Églé aux beaux yeux, et Panacée, enfants d'Hépioné, avec la glorieuse et resplendissante Hygie.

« Hourrah! Péan! Esculape, génie très illustre, hourrah! Péan!

« Salut! Viens répandre tes faveurs sur notre ville aux larges chœurs, hourrah! oh! hourrah! Péan! Accorde-nous de voir avec joie et bonne renommée la lumière du soleil, avec la glorieuse et resplendissante Hygie;

« Hourrah! Péan! Esculape, génie très vénérable, hourrah! Péan!

« Veuille encore nous donner, ô bienheureux! de contempler les flots éternels du Nil; accorde aussi à cette ville un épanouissement immortel et une douce gloire à toute l'Égypte. Salut, ô Péan! agrée mes chants joyeux : salut, ô Pythien Apollon! »

Les deux parties de l'inscription présentent chacune leur intérêt; l'une s'adresse plutôt à l'historien, et l'autre au littérateur.

La construction d'un temple d'Esculape dans la ville de Ptolémaïs est un nouveau fait à relater à l'honneur de l'administration de Trajan.

Auguste avait entrepris d'embellir l'empire romain en même temps que de le gouverner. De tous côtés, sous son principat, les villes relevèrent les temples ruinés par le temps ou les guerres et en bâtirent de nouveaux : le monument d'Ancyre en fait foi. L'Égypte devenue province romaine restaura, poursuivit, décora et fonda des temples comme par le passé : elle y inscrivit le nom

Digitized by Google

d'Auguste comme ceux des Ptolémées et des Pharaons[1]. Les successeurs d'Auguste imitèrent son exemple : on trouve à Philé les cartouches de Tibère et de Claude, à Dendérah ceux de Néron, à Ombos ceux de Néron, de Galba et d'Othon, à Esneh ceux de Claude, de Vespasien, de Domitien et de Nerva[2]. En travaillant à la prospérité du pays, les empereurs obtenaient ce résultat que les Égyptiens ne s'apercevaient pas du changement de maîtres, ou bien se trouvaient mieux du nouveau régime, et dans tous les cas ne regrettaient rien du passé.

Trajan continua cette politique. Nous voyons dans sa correspondance avec Pline le Jeune que, s'il n'aimait pas les dépenses folles, il favorisait au contraire les dépenses utiles. Les habitants de Pruse désirent des thermes : Trajan permet d'en construire, à condition toutefois que la cité prenne la somme nécessaire sur ses économies et ne recoure pas à de nouveaux impôts[3]. Nicomédie veut un aqueduc et un canal maritime; Nicée, un théâtre et un gymnase; Claudiopolis, des bains; Amastris, des égouts : Trajan donne sa permission, tout en déconseillant les entreprises trop belles ou trop vastes et par là même trop coûteuses[4]. Il n'est pas question de temples dans cette correspondance, mais la politique du prince à ce sujet dut être la même. Sans doute les finances de Ptolémaïs se trouvaient en bon état et l'empereur autorisa les citoyens de cette ville à élever un temple; ceux-ci lui en firent honneur dans la dédicace.

Ainsi furent construits le temple d'Esculape et d'Hygie et son enceinte dont il est fait mention spéciale.

Tout temple égyptien, comme tout temple grec, avait une enceinte sacrée, τέμενος. Mais on sait quelle importance acquérait dans le culte d'Esculape l'enceinte où s'opéraient les traitements médicaux et les guérisons miraculeuses. Pour pénétrer dans celle de Ptolémaïs, il fallait acquitter un droit d'entrée,

1. Lepsius, *Denkmæler*, IV, 69-73.
2. *Ibid.*, IV, 74-82.
3. *Lettres*, X, 35 et 76, *éd. Keil*, 23 et 70.
4. *Ibid.*, X, 46 et 50, 48, 99, *éd. Keil*, 37, 41, 39, 98.

Digitized by Google

comme nous l'apprend un curieux tarif découvert par M. Maspero[1].

La dédicace à Esculape et à Hygie peut étonner.

Dans l'île de Philé, où la religion égyptienne se conserva jusqu'au VIe siècle de notre ère, se trouve un petit sanctuaire dédié par Ptolémée Épiphane à Esculape lui-même[2]. Mais ce cas est tout différent du nôtre. D'ordinaire en Égypte, lorsqu'un temple était dédié à une divinité grecque, c'est qu'au préalable cette divinité avait été assimilée à une divinité égyptienne. Dans l'exemple que nous citions, Esculape était regardé comme le même dieu qu'Imouth. Les Grecs étaient portés à se retrouver partout, et c'est ainsi qu'ils crurent reconnaître leurs dieux en Égypte comme en Asie ou à Rome. Grâce à cette facilité d'assimilation, ils s'implantèrent en Égypte plus solidement que les Perses, contempteurs de la religion du pays. Les Grecs se figuraient adorer leurs propres dieux : les Égyptiens cependant ne changeaient rien à leur religion qui n'avait rien de commun avec le Panthéon grec. A Philé encore, Aphrodite possédait aussi un temple; mais, à part la dédicace grecque gravée sur le listel d'une porte dans le pronaos[3], toutes les parois du temple, recouvertes d'inscriptions hiéroglyphiques, adressaient leur hommage à la déesse Athor. Les Grecs avaient seulement attribué le nom d'une de leurs divinités à cette personnification égyptienne de la fécondité féminine divinisée. Un curieux exemple de cet usage s'offre dans l'inscription de l'île de Dionysos : une liste de divinités locales avec leurs équivalents helléniques y forme un assemblage bizarre[4]. En somme, ce n'était jamais à la divinité

1. Miller, *Revue archéologique*, 1883, t. II, p. 181.

2. Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, n° II. — *Corpus*, 4894.

3. Letronne, *Recueil, etc.*, n° VII, I, p. 48. — *C. I. G.*, 4895. — De même pour le temple de Dendérah, Letronne dit à propos de la dédicace du pronaos construit sous Tibère : « L'hypothèse que les Romains ont voulu consacrer un pronaos égyptien à une de leurs divinités est tout à fait inadmissible. » *Recueil*, n° X, I, p. 96.

4. Letronne, XXXII. — *C. I. G.*, 4893 : Χνούβει τῷ καὶ Ἄμμωνι, Σάτει τῇ καὶ Ἥρᾳ, Ἀνούκει τῇ καὶ Ἑστίᾳ, Πετεμπαμέντει τῷ καὶ Διονύσῳ, Πετενσήτει τῷ καὶ Κρόνῳ, Πετενσήνει τῷ καί Ἑρμεῖ, θεοῖς μεγάλοις.

Digitized by Google

grecque que l'hommage était adressé, le temple consacré; c'était à la divinité indigène, affublée pour les étrangers d'un nom grec. L'accord était apparent, et cela suffisait aux relations politiques et commerciales. Mais au fond les Égyptiens restaient dans leur pays les seuls maîtres de leur culte.

Ici pourtant, il n'en va pas de même. Hygie est une divinité purement grecque. C'est en vertu d'usages grecs qu'elle se trouve associée à Esculape. Aucune déesse égyptienne ne lui correspond. Ici donc c'étaient bien des divinités grecques qu'honorait Ptolémaïs. Pourquoi cette anomalie?

Le temps suffirait-il à tout expliquer? Les Égyptiens, accoutumés depuis quatre siècles au culte des dieux helléniques assimilés aux leurs étaient-ils devenus si peu jaloux d'un culte purement grec qu'on importait dans leur pays? alors que le monde grec adorait leur Isis et leur Sérapis, avaient-ils à leur tour emprunté Hygie à la Grèce?

La véritable explication doit se chercher ailleurs; la nature de la population de Ptolémaïs nous la donne. L'ancienne Psoï s'était peu à peu dépeuplée. Ptolémée Soter y établit des colons grecs et donna son nom à la nouvelle ville. Celle-ci, ville toute grecque, Ἑλλήνων νιλογενὲς τέμενος comme l'appelle une inscription de Philé [1], reçut, comme Alexandrie, une organisation purement grecque, σύστημα πολιτικὸν ἐν τῷ Ἑλληνικῷ τρόπῳ, dit Strabon [2]; elle eut ses magistrats, ses assemblées municipales, son trésor et son administration autonome [3] : ce fut une cité, ἡ πόλις, dans toute la force du terme. Bien avant le règne de Trajan ces circonstances donnaient aux Grecs toute liberté de déroger en cette ville à des usages auxquels ils se pliaient ailleurs.

L'inscription ne nous indique pas en quelle année du principat

1. Parthey, *De Philis insula*, 1830, p. 53. — *C. I. G.*, 4925. — Letronne, *Recueil*, CXXXIII.
2. XVII, 183.
3. Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides*, p. 220 sq.; et p. 373, sur une inscription trouvée à Memphis où il est question d'une communauté grecque.

Digitized by Google

de Trajan le monument fut construit. Peut-on fixer la date exacte?

La présence du surnom de *Germanicus* ne nous apprend rien, car au moment de la mort de Nerva, en 98, Trajan dirigeait la guerre contre les Germains et portait déjà le surnom de *Germanicus*. L'absence des surnoms de *Dacicus* et de *Parthicus* semble indiquer que l'inscription n'est pas postérieure à l'année 102. Si toujours tous les titres des empereurs avaient été fidèlement énumérés, le temple d'Esculape et d'Hygie aurait été construit entre 98 et 102, date suffisamment approximative.

La mention des fonctionnaires sous lesquels fut bâti le temple confirme cette première indication, sans y ajouter grand chose. L'épistratège Calpurnius Sabinus ne nous est point connu. D'ailleurs l'importance de sa charge avait bien diminué depuis l'annexion romaine. Quant à Pompeius Planta, si aucun monument ne nous avait encore transmis son nom, nous savions cependant qu'il avait été préfet d'Égypte, d'après des lettres de Pline le Jeune dont la date doit remonter aux années 98 ou 99 [1]. Pline, gravement malade, avait dû recourir aux soins d'un de ces médecins que les Grecs nommaient ἰατραλέπται : il désirait lui témoigner sa reconnaissance. Il demanda donc pour lui à Trajan le droit de cité romaine et l'obtint ; mais il s'aperçut ensuite d'une irrégularité de procédure. Harpocras (ainsi s'appelait le médecin) était Égyptien, du nome memphite : or, un Égyptien pour obtenir la cité romaine devait posséder d'abord l'état de citoyen d'Alexandrie [2]. Pline écrit de nouveau à Trajan pour réparer son oubli ; Trajan lui accorde l'objet de sa demande, mais il le prie de lui indiquer le nome dont Harpocras est originaire, afin d'envoyer au préfet d'Égypte, Pompeius Planta,

1. Mommsen, *Étude sur Pline le Jeune*, trad. Morel, *Biblioth. de l'École des Hautes-Études*, XV° fasc., p. 25-26.

2. *Nam Ægyptiis neque regum quisquam videtur jus civitatis fuisse largitus, neque nunc quilibet imperatorum.* (Joseph., *C. Apion*, 2, 6.) C'est un détail intéressant pour l'histoire de la collation du droit de cité romaine et du soin des Romains à ne pas adopter de règle de conduite uniforme envers tous les peuples.

Digitized by Google

qu'il qualifie d'ami, *amicum meum*, une lettre à ce sujet[1]. C'est tout ce que nous savions de ce personnage. L'inscription de Menschieh fait connaître un acte de son administration qui se rapporte à peu près au même temps. Comme le préfet d'Égypte dépendait directement de l'empereur et qu'il était nommé pour un temps illimité, comme en 104 le préfet est C. Vibius Maximus[2], notre inscription contribue à rendre très probable la supposition émise par Labus[3] et acceptée par Frantz[4] : Pompeius Planta serait le premier préfet de l'Égypte sous le règne de Trajan.

La stèle de Menschieh apporte donc son tribut à la chronologie comme à l'histoire de l'administration impériale et à celle des religions.

*
* *

Après la dédicace suit un péan en l'honneur d'Esculape.

La composition de cet hymne mérite attention. C'est un morceau mélique qui ne se réduit pas en strophes régulières et ne rentre pas non plus dans le moule des chœurs dramatiques divisés en strophes, antistrophes et épodes. Il semble se composer de quatre parties, chantées dans le même mouvement quoique sensiblement inégales et séparées (ainsi que nous l'avons figuré dans notre traduction) par le cri Ἰὴ Παίαν suivi d'une sorte de court refrain.

Ce péan fut composé pour la circonstance. Cela ressort des vœux que forme l'auteur pour l'Égypte et pour la ville fondatrice. On dut exécuter ce péan, c'est-à-dire le chanter et le danser, aux fêtes qui accompagnèrent la consécration du temple. Le poète s'y adresse à cent jeunes chanteurs, ἀείσατε κοῦροι ἕκατον. Le mot κοῦροι désigne à la fois des vierges et des éphèbes. Ainsi

1. Cette curieuse affaire fait le sujet des lettres 4, 5, 22 et 23 (livre X°), *éd. Keil*, 5, 6, 7, 10 et 11.
2. Labus, *Di un epigrafe latina*, 1826, p. 98. — Letronne, *La statue vocale de Memnon*, p. 134.
3. Labus, *Ibid.*, p. 97.
4. *C. I. G.*, III, p. 311.

Digitized by Google

le chant composé par Horace pour la célébration des jeux séculaires fut exécuté par un double chœur de cinquante jeunes gens et de cinquante jeunes filles,

« Virgines lectas puerosque castos. » (*Carm. sæc.*, v. 6.)

La cérémonie dut paraître belle; car le poète, escomptant d'avance l'impression produite sur les assistants, en fait pour Ptolémaïs un sujet de gloire, un mérite et un titre à la protection du dieu, et félicite la ville de posséder un chœur qui se déploie avec tant de magnificence :

ἵλαος δ' ἐπινείσεο ἁμετέραν πόλιν εὐρύχορον

(il nous faut plusieurs mots laudatifs pour rendre cette épithète εὐρύχορος). C'est parce que ce péan faisait partie de la solennité, et une partie essentielle, qu'on a gravé le poème à la suite de la dédicace officielle du temple.

Rien dans cet hymne et cette cérémonie ne rappelle le culte égyptien. Le péan est d'essence toute grecque. Dans le culte du temple de Menschieh, comme dans le choix des divinités adorées dans ce temple, on n'accordait donc point de part à la religion autochtone.

Si par son origine le péan de Menschieh peut se rapprocher du Chant séculaire d'Horace, le mérite poétique n'en est pas le même Poésie de circonstance, ce péan ne dépasse pas la valeur habituelle de ces sortes de compositions. L'auteur se complaisait dans son œuvre : il s'en vante dans ses prières au dieu et l'estime gaie et gracieuse, εὔφροσι ταῖσδ' ἀοιδαῖς. Pour la ranger parmi les meilleures d'entre les médiocres, y retrouvons-nous les qualités exprimées par cet adjectif? Qu'on la relise et qu'on en juge, du moins autant qu'on le peut sans la musique : car le poète avait peut-être composé pour sa cantate un fort bel air.

La première moitié de la pièce consiste dans une énumération généalogique, fréquemment entrecoupée d'exclamations ou d'invocations, ἴε Παιάν, ἴε ὦ ἴε Παιόν. Nous nous remettons en mémoire qu'Esculape était issu des amours d'Apollon et de la nymphe

Digitized by Google

Coronis, fille du Lapithe Phlégyas[1]. Bien entendu, il n'est pas question des infidélités de Coronis, dont parle Hygin d'après Hésiode[2]. A son tour, Esculape épousa Hépioné : il en eut de nombreux enfants qu'énumère notre texte. C'étaient d'abord Machaon et Podalire, les médecins fameux qui prirent part au siège de Troie; puis la belle Églé et plusieurs divinités médicales, Iaso, Akeso et Panakeia; enfin la très glorieuse, la très lumineuse ou très rayonnante Hygie, la Santé, qui, puisque le temple lui était consacré en compagnie de son père, méritait bien une mention à part et des qualificatifs spéciaux très honorifiques.

Les noms des filles d'Esculape, Hygie, Panakeia (ou Panacée), Akeso et Iaso, ces trois derniers dérivés des verbes ἰᾶσθαι et ἄκεσθαι qui signifient également guérir, expriment suffisamment les fonctions de ces divinités et attestent leur origine plus hiératique que poétique. On pourrait les rapprocher de la liste des Néréides dans Hésiode et les comparer aux noms de divinités latines qui défilent dans les *Indigitamenta*[3]. Heureusement, la poésie mythique des Grecs ne s'en est pas tenue à ces abstractions.

Modernes, nous ne savourons guère ces énumérations généalogiques. Il nous semble que la prose suffit à l'érudit, et que le poète doit déployer plus d'imagination, qu'il doit négliger tout sujet rebelle à recevoir quelque éclat,

Et quæ — Desperat tractata nitescere posse relinquit.

Mais les anciens ne partageaient pas tous cet avis. Ils prisaient

1. Seul Isyllos d'Épidaure fait de sa ville natale la patrie de Phlégyas; Pausanias raconte que, d'après la version adoptée à Épidaure même, Phlégyas et sa fille voyageaient et se trouvaient par hasard à Épidaure quand accoucha Coronis. (Περιήγησις, l. II, XXVI, 2.)

2. Hygin, *Fabulæ*, CCII. — Hésiode, *Grandes Ées*, frg. LXXXVII, éd. Didot. — Pindare, *Pyth.*, III.

3. Hésiode, *Théogonie*, 240-264. — Κυμώ rappelle les flots d'une manière générale; Σαώ, Κυμοθόη, Σμειώ, Ἱπποθόη symbolisent la mer agitée; Κραντώ, Εὐκράτη, Δυναμένη, la mer puissante; Κυμοδόκη, Κυματολήγη, la mer qui se radoucit; Γαλήνη, Γλαύκη, la mer calme; Ἀκταίη, Ψαμάθη, Ἠιόνη, Ἀμφιτρίτη, Νησώ, et Νησαίη président aux rivages; Ποντοπορεία, Εὐλιμένη, Λειαγόρη, Εὐαγόρη, Λυσιάνασσα, à la navigation et à ses dangers.

Digitized by Google

fort les théogonies hésiodiques, et un simple catalogue de vaisseaux, une liste des principales villes grecques leur paraissait un des morceaux les plus sacrés de la grande épopée d'Homère.

Notons donc avec soin que notre auteur s'écarte des traditions d'Épidaure rapportées par Pausanias. Le géographe ne mentionne parmi les divinités de cette ville ni Panakeia, ni Iaso, ni Akeso, mais seulement un dieu Ἀκέσιος[1]. Hésiode, dans les *Grandes Éées* où il rapportait la légende d'Esculape, s'éloignait encore plus de ces traditions : il attribuait pour mère à Esculape la Messénienne Arsinoé, par complaisance pour les Messéniens, dit Pausanias[2]; et il faisait de Machaon le fils d'une Xanthé, non d'Hépioné, que pourtant on regardait généralement comme l'épouse d'Esculape[3]. Panakeia et Iaso figuraient dans les bas-reliefs d'un autel de la ville d'Orope dont le nom rappelle les disputes de Thèbes et d'Athènes[4]. Hygie est généralement associée au culte d'Esculape : pourtant elle n'est point nommée dans le péan d'Isyllos d'Épidaure qui ne parle que d'Églé et entend par ὑγίεια la santé au sens propre[5]. Pour Akeso, malgré les fréquentes prières qu'on lui adressait, à en croire l'épithète πολύλιτος, son nom était resté inconnu jusqu'à la découverte dans les fouilles de l'Asklépieion d'Athènes[6] d'une inscription, publiée par M. Koumanoudis, qui énumère précisément les mêmes enfants d'Esculape que notre péan[7].

Dès l'antiquité, à vrai dire, ce genre de poésies rencontra des détracteurs. Aristophane, dans les *Oiseaux*, se moque très gaiement des théogonies; et peut-être sa parodie si spirituelle renferme-t-elle plus de poésie que les œuvres parodiées elles-mêmes.

1. Περιήγησις, l. II, xi, 7 et xxvi.
2. *Ib.*, l. II. xxvi, 7. Cf. *Schol. Pind. ad Pyth.*, III, 14.
3. *Schol. Ven. ad Iliad.*, IV, 195.
4. Paus., l. I, xxxiv, 3.
5. Ἀσκλαπιὸν ...τὸν νόσων παύστορα, δωτῆρα ὑγιείας, μέγα δώρημα βρότοις... (v. 13). — Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1885, p. 69 sqq. — Blass, *Neue Jahrbücher für Philologie*, 1885, p. 824.
6. Ἀθήναιον, VI, 1877, p. 143.
7. Τοῦδ' ἐγένοντο κόροι Ποδαλείριος ἠδὲ Μαχάων . . . . Ἠδ' Ἰασὼ, Ἀκεσώτε καὶ Αἴγλη, — καὶ Πανάκεια, — Ἠπιόνης θύγατρες σὺν ἀριπρέπτῳ Ὑγιεία l. 13-17).

Digitized by Google

Pourtant les poèmes didactiques et énumératifs connurent un regain de faveur; ce fut à l'époque alexandrine. Les savants poètes de l'école d'Alexandrie, plus savants la plupart que poètes, voulurent tout enseigner en vers : l'obscurité ou la platitude furent trop souvent le fruit de leurs efforts scientifiques et consciencieux. Telle sera l'excuse de notre auteur. Il trouvait sous ses yeux de dangereux modèles, et se plut sans doute à mettre dans ses vers un parfum, aujourd'hui évaporé, d'alexandrinisme pédantesque.

La suite est moins sèche, sans pourtant s'élever bien haut. Le poète appelle la bienveillance d'Esculape sur sa ville, ses concitoyens, sa patrie, sans s'oublier lui-même. Il demande de contempler longtemps la lumière du soleil, dont la vue inspirait à Iphigénie près de son bûcher des regrets si touchants dans leur simplicité : ἥδυ γὰρ τὸ φῶς βλέπειν [1]. Voir le Nil ne lui tient pas moins au cœur, et ce vœu se comprend bien, car le Nil c'est tout pour l'Égypte; ses eaux intarissables et ses crues fécondantes méritent bien l'attachement du peuple auquel elles dispensent la vie, la fortune et le bonheur. Notre auteur, habitant de Ptolémaïs, appartenait à une famille grecque établie depuis longtemps en Égypte : cela se voit à son amour du Nil, Νείλου ῥοὰς ἀϊδίους, à la fierté avec laquelle il parle de la gloire de l'Égypte, ἀγανὸν κλέος Αἰγύπτου. Il ne lui manquera rien, dit-il, s'il obtient joie, réputation honorable, et santé aussi, sans doute : car si la fin du couplet renfermait un léger jeu de mots, si le vers σὺν ἀγακλυτῷ εὐαὐγεῖ Ὑγιείᾳ implorait la santé en ayant l'air d'invoquer Hygie, quoi de surprenant? ne serait-ce pas un nouveau cachet d'alexandrinisme?

On peut remarquer encore le choix des mots. L'auteur émaille ses vers de quelques formes doriennes ἁμετέραν et τᾷδε (à côté de formes attiques comme Ἀσκληπιέ), de termes de la langue poétique comme φάος ἀελίου, θάλος ἀμβρόσιον, ἀγανὸν κλέος, d'épithètes rares ou neuves comme πολύλλιτος. Il semble qu'en cela consistent

1. Ἰφιγ. ἐν Αὐλ., 1228.

Digitized by Google

toutes ses préoccupations. Parfois ces expressions, prises en détail, produisent un assez bon effet : nous avons loué πόλιν εὐρύχορον et Νείλου ῥοὰς ἀϊδίους; nous pouvons aimer δὸς τᾷδε πόλει θάλος ἀμβρόσιον, soit qu'on le prenne dans le sens pittoresque de la verdure qui ombrage la ville, soit au sens figuré de la vie florissante de la cité. Admettons, si l'on veut, qu'il y ait là quelque mérite, *disjecti membra poetæ* : ce mérite malgré tout reste bien fugitif, comme il est accidentel.

Encore si, en dehors de l'allure gauche de certaine phrase, le choix et la succession des pensées appartenaient bien à notre poète du cru! si cet hymne était bien sien, comme il le réclame, ἐμαῖς ἀοιδαῖς! Mais non! Peu soucieux de se montrer original dans la composition de son œuvre, il semble s'être borné à imiter quelque hymne ancien et à l'adapter par quelques modifications aux circonstances présentes. En effet, les deux autres péans à Esculape que nous avons mentionnés suivent la même marche que celui-ci et présentent plus d'un trait commun. Le péan d'Épidaure, comme celui de Menschieh, débute par une excitation très courte aux chanteurs; celui d'Athènes semble insister un peu plus [1]. Puis viennent les généalogies d'Esculape. Isyllos d'Épidaure fait remonter la famille d'Esculape jusqu'à Jupiter par Cléophéma, épouse de Phlégyas, fille de Malos et de la Muse Érato, et ne nomme qu'une fille d'Esculape; nous avons déjà signalé la ressemblance sur ce point des deux autres péans entre eux. Les trois pièces se terminent par des prières en faveur de la patrie du poète [2] : c'est par là naturellement qu'elles doivent se ressembler le moins; on y trouve pourtant quelques détails

1. *Péan d'Épidaure*, v. 1 : Ἴε Παιᾶνα θεόν ἀείσατε λαοὶ ζαθέης ἐνναέταν τᾶς δ' Ἐπιδαύρου. — *Péan d'Athènes*, l. 3-8 : Δήλιον εὐφαρέτρα[ν....] εὔφρονι θυμῷ εὐφημ[.....] ἱκτῆρα κλάδον ἐν παλά[μαισ..] ἀ[γλ]αὸν ἔρνος κοῦροι Ἀθη[ναι.....]..υ..αμ.....ος ὕμνος.ε...

2. *P. d'Épid.* Χαῖρεν, Ἀσκλαπιέ, τὰν σὰν Ἐπίδαυρον ματρόπολιν αὔξων, ἐναργῆ δ' ὑγιείαν — Ἐπιπέμποις φρεσὶ καὶ σώμασιν ἁμοῖς· — ἴε παιάν, ἴε παιάν. — *P. d'Ath.* Ἰὴ Παιάν. Χαῖρε βρότοις μέγ' ὄνειαρ, δαῖμον κλεινότατε [ἴε,] ὦ, [ἴε Παιάν.] — Ἀσκληπιέ, σὴν δὲ δίδου σοφίαν ὑμνοῦντας ἐς α[ἰεὶ θ]άλλειν — ἐν βιοτῇ σὺν τερπνοτάτῃ Ὑγιείᾳ, ἰὴ Παιάν. — Σώζοις δ' Ἀτθίδα Κεκροπίαν πόλιν αἰὲν ἐπερχόμενος, ἴε Παιάν. Ἥπιος ἔσσο. μάκαρ, στυγερᾶς τ' ἀπέρυκε ν[ό]σους· [ἴ]ε, ὦ, ἴε Παιάν. (l. 18-22.)

Digitized by Google

analogues. Notons encore l'identité ou la similitude dans les péans d'Athènes et de Menschieh des refrains répétés en l'honneur soit d'Esculape, soit d'Hygie[1]. C'est entre ces deux péans que les rencontres apparaissent le plus nombreuses. Pourtant les trois ont pu s'inspirer d'un même modèle, chant populaire peu compliqué. Quoi qu'il en soit, l'originalité de notre poète se réduit, en somme, à peu de chose.

Si l'emploi du style noble et des mots poétiques ne suffit pas à constituer à nos yeux la poésie, encore moins le lyrisme, si nous exigeons plus d'invention, le péan de Menschieh n'obtiendra pas nos suffrages. Le souci prédominant que nous y signalions de la forme, du détail et du vocabulaire, aux dépens du fond, de la pensée, de la large inspiration, est un des caractères de l'alexandrinisme et le défaut qui devait le plus facilement attirer l'imitation des disciples. Ce péan présente donc un intérêt de curiosité, mais il ne ravira pas les amateurs de poésie. Nous nous figurons tout autres les péans perdus de Sophocle, de Simonide ou de Pindare.

J. Baillet.

1. Δαίμονα σεμνότα[τον, ἴε Παιάν]. (*P. d'Ath.*, l. 12 et 18.) — Σὺν ἀριπρέπτῳ Ὑγιείᾳ. (*Ibid.*, l. 17 et 20).

Digitized by Google

LES INSCRIPTIONS DE NAUCRATIS

La Société anglaise « Egypt Exploration Fund » a rendu, en quelques années, un double service aux études d'histoire et d'archéologie grecques. Grâce aux fouilles habilement dirigées par MM. Flinders Petrie et E. A. Gardner, nous connaissons maintenant le site de l'ancienne Daphnæ et celui de Naucratis.

Cette dernière ville, fondée en pleine Égypte par des Grecs, avec l'autorisation des rois saïtes, avait si complètement disparu, elle avait été oubliée à ce point, qu'on la cherchait, sur la foi des auteurs anciens mal compris, dans une position toute différente de celle qu'elle a réellement occupée. On avait coutume de la placer sur la même branche du Nil que Saïs, du même côté et un peu plus près de la mer. Or, c'est à *Tell Nebireh* que M. Petrie en a retrouvé les restes, non point sur le Nil même, mais sur un canal dérivant de la branche Canopique, et sur la rive gauche de ce canal, par conséquent sans communication directe avec Saïs [1]. MM. Petrie et Gardner ont reconnu là, outre les fondations des maisons qui permettent de reconstituer le plan de la ville, les restes de plusieurs des temples signalés par Hérodote, et d'autres dont il n'avait pas fait mention, comme ceux d'Aphrodite et des Dioscures. Une multitude d'objets de toute sorte, statuettes, scarabées, ustensiles variés, et surtout fragments de poterie, ont été exhumés sur tous les points de la ville antique. Une pareille trouvaille aurait dû, ce semble, nous renseigner d'une manière positive sur l'époque jusqu'alors controversée de la fondation

1. V. Flinders Petrie, *Naukratis*, I (avec des chapitres dus à MM. Cecil Smith, Ernest Gardner et Barclay V. Head).

Digitized by Google

de Naucratis. Il n'en a rien été cependant, les monuments découverts ayant donné lieu à des interprétations très diverses. Les auteurs mêmes de la découverte y trouvent des raisons pour reculer la date de la fondation jusqu'au milieu du VIIe siècle; les savants allemands, au contraire, et en particulier M. Hirschfeld, ne voient rien là qui soit assez décisif pour infirmer le témoignage d'Hérodote, et rien ne prouve, selon eux, l'existence d'une ville grecque, sur l'emplacement de Tell Nebireh, avant le règne d'Amasis (570).

La discussion a porté principalement sur deux points : 1° le style décoratif des vases, dont on a recueilli les débris par milliers; 2° le caractère des inscriptions incisées sur un certain nombre de ces tessons. Nous laisserons de côté ici la première question, purement archéologique, pour nous occuper de celle qui touche plus particulièrement à l'épigraphie, et nous résumerons tout d'abord les théories contradictoires exposées par MM. Gardner et Hirschfeld.

M. Gardner a relevé environ sept cents inscriptions, gravées sur des poteries d'époques et de styles divers, ramassées dans une tranchée ouverte au temenos d'Apollon Milésien. Un grand nombre d'entre elles, ne comprenant que des monogrammes ou des fragments inintelligibles, doivent être tout d'abord mises hors de cause. Le reste se compose, pour la plus forte part, de simples dédicaces à Apollon, formant une série d'une importance considérable, puisqu'elle s'étendrait sur une période qui va de 650 à 520 avant notre ère[1]. Voici comment l'épigraphiste anglais justifie cette assertion. Sur les fragments d'un très beau vase provenant, d'après la décoration, de la dernière moitié du VIe siècle, on remarque une inscription soigneusement gravée qui indique comme donateur le Grec Phanès. C'est la seule à laquelle on puisse attribuer un caractère historique. Ce Phanès ne serait autre, en effet, que le chef mercenaire qui abandonna

1. M. Gardner a exposé sa théorie dans le chap. VII de l'ouvrage de M. Fl. Petrie, que nous venons de citer, et dans un article du *Journal of Hellenic Studies* (t. VII, 1886, pp. 220-240).

Digitized by Google

Amasis pour Cambyse et donna à ce dernier les moyens de conquérir l'Égypte. Elle se trouve ainsi datée presque sûrement de l'année 530 à l'année 526. Si on la prend comme point extrême, — la prospérité de Naucratis ayant décliné à partir de l'époque perse, — il suffit de suivre la longue série des sept cents inscriptions recueillies dans le temenos d'Apollon, pour remonter sans interruption jusqu'à 650, date probable de la fondation de Naucratis. Les dédicaces qu'elles contiennent peuvent se grouper sous un petit nombre de formules : les unes marquant le caractère votif de l'offrande : ὁ δεῖνα ἀνέθηκε[1] τὠπόλλωνι ou : τἀπόλλωνι : d'autres, et c'est la majorité, exprimant seulement la possession de l'objet par le dieu : Ἀπόλλωνος; quelques-unes enfin faisant parler l'objet lui-même, avec une forme curieuse du vocatif : Ἀπόλλω (ou Ὠπόλλω), σός ou σόν, ou encore σο (= σοῦ) εἰμί. Rédigées par des Milésiens, elles sont écrites avec l'alphabet ionien et font voir les changements qu'il a subis graduellement dans cet intervalle de plus d'un siècle. L'auteur les a divisées en vingt classes dont les premières, comprenant les plus archaïques, seraient antérieures à celles d'Abu-Simbel, reléguées ainsi forcément au temps de Psamitik II. Les lettres qui les caractérisent offrent des ressemblances si frappantes avec les originaux phéniciens, qu'on est obligé de les reconnaître pour les plus anciens spécimens d'écriture grecque, en les plaçant sur la même ligne que les inscriptions de Théra, mais dans une division à part[2].

Une inscription, tracée sur un vase probablement rhodien (cl. XIV) présente un alphabet semblable à celui des textes d'Abu-Simbel, écrits eux aussi par des Rhodiens. Or, cinq classes au moins, à Naucratis, précèdent chronologiquement cette inscription rhodienne, et quelques-unes d'entre elles contiennent des formes tellement moins développées, qu'on ne peut s'empêcher de les croire séparées de celle-là par un intervalle de temps considérable. Il faut donc renoncer à regarder les inscriptions

1. On trouve une fois, au n° 185, κάθηκε (écrit ΚΑΘΕΚΕ = κατέθηκε) au lieu de ἀνέθηκε.
2. V. le *Journal of Hellenic Studies*, *l. c.*

Digitized by Google

d'Abu-Simbel comme le plus ancien type de l'alphabet ionien primitif, puisque, d'une part, elles sont plus récentes que les premières de Naucratis et que, de l'autre, elles ne représentent qu'une variété locale.

Voici quels seraient les traits caractéristiques du véritable alphabet ionien primitif, tel que les monuments de Naucratis nous le font connaître : ο et ω sont déjà différenciés ; ε apparaît couché sur la ligne, les pointes en bas, ⊓, dans une position qui rappelle de très près la forme hiératique égyptienne . μ est formé de trois traits au lieu de quatre : N, parce qu'on n'éprouve pas le besoin de le distinguer du ν et du *san*, ces lettres ayant alors des formes différentes et, par suite, aucune confusion n'étant à craindre. Le ν est identique à l'original phénicien ϟ et, cette lettre étant telle, le σ doit nécessairement conserver ses quatre branches (⋚) pour n'être pas confondu avec elle. Le σ est écrit horizontalement ω et w, se rattachant ainsi de plus près au *schin* phénicien. Mais il affecte encore deux autres formes ⁊ et ⁊, dont on n'explique pas clairement la provenance. Cet alphabet ne procède pas de celui de Théra, puisqu'il a des formes plus anciennes pour certaines lettres (ε, ν, σ). Il est donc parallèle et tout aussi primitif. A propos de l'ω qui n'apparaît pas, dit-on d'ordinaire, avant le milieu du VIe siècle, M. Gardner nous semble commettre une pétition de principe, en arguant qu'il existait, puisqu'on le trouve à Naucratis *à une date antérieure* : c'est là justement ce qu'il faudrait démontrer. Des commencements de l'η à Naucratis, nous ne savons rien par les inscriptions archaïques, qui, par un malheureux hasard, se trouvent n'en renfermer aucun [1]. Une remarque importante à ajouter, c'est que, dans le temple d'Aphrodite, où l'on a déterré également une grande quantité de vases inscrits, aucun exemple ne s'est rencontré des formes extraordinaires signalées plus haut. M. Gardner fait

1. On trouve, à Naucratis, l'H fermé, par exemple aux nos 38, 89, 166, etc., probablement aussi aux nos 36 et 37, mais à l'état isolé, sur des tessons qui n'ont rien conservé de plus.

Digitized by Google

observer de plus qu'il serait incroyable que les seules formes anormales qu'on ait trouvées soient précisément celles qui forment une transition naturelle entre l'alphabet grec dérivé et l'alphabet d'origine primitive. Quant aux caractères dont les exemples font défaut[1], φ, χ, ψ, ils auraient été empruntés aux signes syllabiques de Chypre par les Milésiens, qui, dans leurs navigations vers le Sud, faisaient volontiers escale dans cette île[2].

Cette théorie du savant anglais a donné lieu à des polémiques assez vives. Elle a été contestée par MM. Kirchhoff[3] et Bechtel[4], et surtout par M. Hirschfeld, qui l'a discutée dans un travail important, publié au *Rheinisches Museum*[5] et dans plusieurs lettres adressées au journal *The Academy*[6].

Les épigraphistes allemands refusent de voir, dans les différences de formes relevées par M. Gardner, les témoignages authentiques des changements survenus dans l'alphabet ionien. Insistant sur le petit nombre de ces formes nouvelles, sur le peu de garanties que peuvent offrir des inscriptions incisées ou plutôt grattées la plupart du temps avec beaucoup de négligence, ils y reconnaissent simplement des variétés individuelles, dues au caprice ou à l'inhabileté de ceux qui les ont tracées. L'alphabet ionien nous est connu, en Asie, par les inscriptions des colonnes d'Éphèse, contemporaines de Crésus (v. 550), par celle de Cheramyes, peut-être un peu plus ancienne, par la stèle de Sigeion, qui est du commencement du VIe siècle. Ces monuments ont l'H, l'Ω

1. Toujours dans les inscriptions des premières classes, que M. G. considère comme plus anciennes; car, pour les autres époques, les exemples ne manquent pas.

2. L'ω viendrait de la même source et dériverait du signe cypriote Ƙ = KO.

3. *Studien zur Gesch. des griechischen Alphabets*, pp. 43-47.

4. *Die Inschriften des ionischen Dialekts*, p. 153.

5. T. XLII, 1887, pp. 209 et suiv.

6. Année 1887, 14 mai, p. 347; 9 juillet, p. 29; 16 juillet, pp. 43-44; 20 août, pp. 122-123; 27 août, p. 139. (Lettres de MM. Gardner et Hirschfeld.) V. aussi *American journal of archæology*, 1887, pp. 102-110, art. de M. J.-H. Wright; et dans l'*Academy*, un article de M. Sayce, 1887, 6 août, p. 92-93. On peut comparer encore le commencement d'un article de M. Sayce, *Some Greek Graffiti from Abydos*, dans les *Proceedings* de la Soc. d'archéol. bibl., vol. X, pp. 377-388.

Digitized by Google

et le Σ. A Milet, au dessous des inscriptions des Branchides, qui ont l'Ⅱ, d'autres, comme celles d'Eudemos, d'Hermesianax, portent déjà l'H. Si cette dernière forme apparaît dans les pays ioniens, et en particulier milésiens, dès le premier quart du VIe siècle, on peut accorder, pour l'adoption complète de l'H, toute la première moitié du VIe siècle. Quant au ⋚ et à l'Ω, on les trouve dès le VIIe dans les deux autres textes des Branchides. Or, à Naucratis, l'Ⅱ est à peu près hors d'usage; la proportion de Ⅱ à H est 1 : 6. Donc, nous sommes dans la première moitié du VIe siècle. Donc Hérodote a raison : Amasis a le premier fait de Naucratis une ville grecque. Les Milésiens, remontant de leur τεῖχος du Nord, après la destruction des *Stratopeda*, y ont gardé une installation séparée; de même les Samiens et les Éginètes, parce que, comme eux, ils avaient auparavant d'autres établissements en Égypte. Quant aux inscriptions d'Abu-Simbel, elles ne sont pas rhodiennes, comme l'avait cru Kirchhoff : car les deux textes certainement rhodiens qu'elles contiennent (Roehl, *I. G. A.*, 482, *c* et *i*) offrent cette particularité distinctive que l'Ⅱ y sert à la fois pour l'esprit rude et pour l'η. Au contraire, la grande inscription s'accorde avec les deux qui sont sûrement ioniennes (*b* et *e*)[1], fait décisif contre l'origine rhodienne de l'ensemble. Le scribe est originaire de quelque district voisin de l'Ionie; l'alphabet qu'il emploie est bien l'alphabet ionien typique. Ainsi ces inscriptions sont plus anciennes que celles de Naucratis et datent du règne de Psamitik Ier. Or, elles ont le ϟ à trois branches, ο = ο, ου et ω, Ⅱ = η, et représentent un degré antérieur dans le développement de l'alphabet ionien, dont on peut noter ainsi les phases principales :

1. VIIe s. ϟ, ο = ο, ου et ω, Ⅱ = η (Téos, Colophon, Abu-S., Samos. Var. rhod. : Ⅱ = η et espr. rude).

2. VIIe s. (2e moitié ou fin) et commencement du VIe s. : Σ, Ω, Ⅱ (Milet, Naucratis).

1. Écrites l'une par un homme de Téos, l'autre par un homme de Colophon.

Digitized by Google

3. VIe s. (depuis la 2e moitié) : Σ, Ω, H (Milet, Naucratis, Éphèse, Samos, Proconnèse).

Les degrés 1 et 2 diffèrent essentiellement, et l'intervalle chronologique paraît peut-être court, étant donnée l'importance des changements qu'il a vu se produire. Mais les inscriptions d'Abu-Simbel se rapportent au commencement du règne de Psamitik Ier, et ainsi l'écriture des soldats est encore celle de la première partie du VIIe siècle [1].

Contre ces raisons purement épigraphiques, M. Gardner et aussi M. Petrie [2] ont fait valoir des arguments d'ordre archéologique, comme l'existence à Naucratis d'une fabrique de scarabées, où on trouve les cartouches des premiers rois saïtes et jamais celui d'Amasis. Mais nous ne pouvons qu'effleurer cette partie de la discussion et nous avons hâte de revenir à l'épigraphie. Le petit nombre des inscriptions présentant des formes particulières, répond M. Gardner, ne leur ôte rien de leur valeur. D'ailleurs, aucune de celles pour lesquelles il réclame une date plus ancienne qu'Amasis ne contient de forme telle que l'H, qu'il reconnaît être plus moderne. Il accepte la distinction faite par M. Hirschfeld entre les inscriptions ioniennes et rhodiennes à Abu-Simbel; mais il critique l'emploi qu'on a coutume de faire du terme : alphabet ionien. C'est supposer, en effet, l'identité de cet alphabet dans les diverses villes qui en faisaient usage, identité qui ne peut être prouvée et qui est même très improbable. Enfin, un Ξ ne doit pas être nécessairement plus ancien que 590, et beaucoup moins encore un ϟ; les deux formes se trouvent occasionnellement, même en Orient, jusqu'au Ve siècle, à Naucratis par exemple.

Les conclusions de M. Kirchhoff, dans sa dernière édition des *Studien*, s'accordent avec celles de M. Hirschfeld, sauf pour la date des inscriptions d'Abu-Simbel, qu'il place comme lui dans le règne de Psamitik Ier, mais vers la fin, tandis que M. Hirschfeld les fait remonter jusqu'au commencement du même règne.

1. Hirschfeld, dans le *Rhein. Mus.*, 1887, *l. c.*
2. *The Academy*, 16 juill. 1887, p. 44.

Digitized by Google

Tel est l'état de la question et tels sont les principaux arguments développés par les partisans des deux opinions contraires. L'examen attentif des documents en litige nous suggère quelques observations nouvelles. Nous aurions peut-être dû attendre, pour les produire, la publication du deuxième volume de *Naukratis*. Mais cette publication, depuis longtemps annoncée, paraît être retardée par quelque cause inconnue; et d'ailleurs, l'argumentation même soutenue par M. Gardner dans l'*Academy* semble prouver qu'il n'a pas à fournir de nouvelles pièces importantes au point de vue épigraphique.

D. Mallet.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT DU CHER

CONCLUSIONS

Histoire de l'architecture dans le département du Cher.

Après plus de dix années employées à la description et à l'analyse des monuments dont nous avons entrepris l'étude, nous avons le devoir d'en aborder la synthèse. Il sied, ce semble, de rapprocher sous un même coup d'œil les édifices que nous avons considérés isolément, afin de les comparer entre eux, de saisir ce qui les rapproche ou les distingue, d'établir leur succession et leur filiation artistique.

Nous ferons ainsi jaillir de nos observations tout ce qu'elles renferment d'instructif sur la marche, dans nos contrées, du grand art de l'architecture qui contient tous les autres.

Ce sera la conclusion naturelle, la fructification normale de notre travail.

ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

Les premières races autochthones ne se manifestent à nous que par les grossiers instruments de silex dont elles faisaient usage. D'innombrables haches et pointes de flèche, les unes simplement dégrossies, les autres amenées par de minces éclats à la fine régularité des formes, témoignent de l'habitation de notre sol pendant les longs siècles de cette gestation industrielle. Quelques dépôts plus nombreux de haches non terminées prouvent même qu'il y existait des centres de fabrication, là où abondaient les silex naturels, comme à Villegenon et à Oison.

Deux cavernes naturelles nous ont seules été signalées ; l'une, *le Trou Ragueau*, déblayée dans un intérêt agricole, a fourni une couche d'humus à laquelle étaient mêlés des os et des débris de poterie ; malheureusement ils ont disparu sans avoir été étudiés ; l'autre, *la Grotte de La Lutonière*, non déblayée, mais sondée par nous, a révélé des traces d'occupation récente qui ont pu faire disparaître les anciennes. Toutes les deux ont donc pu servir d'abri aux races primitives.

La civilisation mégalithique a laissé des jalons puissants sur les côteaux qui bordent nos rivières ou sur les points élevés de nos plateaux. Les menhirs encore existants de Montpensier et de Villeneuve-sur-Cher ; celui, détruit mais

Digitized by Google

authentique, du Beugnon, près Bourges; les dolmens de Mehun, de Nohant-en-Graçay, de Luçay (Indre); l'allée couverte de Villeneuve-sur-Cher, nous montrent établis sur notre sol ces produits d'une civilisation mystérieuse. Ils ne nous apparaissent pas abrités par ces tertres protecteurs qui, ailleurs, les accompagnent souvent. On n'a pas constaté à leur pied des sépultures qui puissent être regardées comme leur raison d'être; mais jusqu'à ce jour, ils n'ont pas été l'objet de fouilles dirigées scientifiquement et qui permettent sur ce point des affirmations décisives.

Avec l'âge du bronze commencent pour nous les séries archéologiques ininterrompues.

De nombreuses épées de ce métal, la plupart en feuilles de sauge, c'est-à-dire à la lame ondulée avec filets sur les côtés, des bracelets, des haches et leurs moules, de forme primitive, des ornements divers attestent l'existence en Berry des races qui ont alors occupé les vallées de la Saône et du Rhône, les palafittes de la Suisse et de la Savoie.

A cette époque nous rapporterons une habitation très rudimentaire, sorte de cône souterrain, à Saint-Ambroix-sur-Arnon, et qui a fourni des poteries de la dernière grossièreté fabriquées à la main, un morceau de granit, meule qui suppose l'usage et la culture des céréales. Une issue par le haut pour la fumée, et une rampe inclinée pour accès, complètent cette tanière humaine, s'il faut l'appeler par son nom.

A cette pensée encore peuvent être rapportés les souterrains à petites salles ou cases carrées et circulaires de Prunay, creusées dans l'argile compacte, à l'aide de pointes métalliques, et ayant leurs parois calcinées. Ces réduits, accessibles par une rampe et communiquant par des couloirs bas et étroits, avaient leur voûte effondrée lorsqu'on les dégagea en 1881.

ÉPOQUE GAULOISE

L'âge suivant, le premier du fer, est singulièrement intéressant pour notre Berry; c'est alors qu'apparaît pour lui l'aube de l'histoire.

De nombreux tumulus en sont les premiers et principaux vestiges. Généralement de petites dimensions, larges de 15 à 20 mètres, hauts de 1 à 2, tous sans exception ont ce caractère d'être faits de matériaux pris à la surface du sol environnant et de n'avoir aucun fossé autour de leur base. Quelques-uns ont révélé des cercles de pierres concentriques; d'autres, seulement des couches de terrain superposées avec ordre. Plusieurs enfin sont de dimensions bien plus considérables, atteignant à des hauteurs de 6 à 7 mètres et à des largeurs de 50 à 60.

Dans des tumulus de proportions médiocres on a trouvé l'épée en fer à soie plate, à lame ondulée, dérivé immédiat de l'épée de bronze et ayant même encore des rivets de ce métal. Elle y est accompagnée de bracelets, de rasoirs, accessoires qui y sont joints en général dans les vallées de la Saône, du Rhône, du Danube et dans l'Italie centrale. Sur d'autres points on a trouvé une

Digitized by Google

œnochoé et une fibule en bronze de provenance étrusque. Ainsi se trouvent appuyés d'une façon singulièrement précise les récits de Tite-Live, qui prêtent aux Bituriges un rôle important dans les grandes invasions gauloises en Italie et en Grèce.

Dans la suite les ornements de bronze se multiplient et se vulgarisent sous toutes les formes; l'épée se modifie et devient l'arme à soie carrée, à lame large et flexible, sans qu'il nous soit possible de bien préciser les dates de cette transformation. Les deux métaux se trouvent réunis sur un char de guerre, trouvé à Issoudun, et dont ils forment les garnitures.

Nous ne rencontrons aucun objet en or, sauf quelques rares monnaies dérivées des Philippes au revers de la victoire sur son char; les ornements, bracelets, armilles, torques, bagues, sont souvent en bronze avec perles, stries, traits divers, parfois en fer, en lignite ou en émail.

Des cimetières à sépultures planes sont fréquents et riches en objets de la dernière époque gauloise (Fertisses, Maubranches, Bourges); leur usage dut se prolonger jusqu'après la conquête romaine.

L architecture militaire nous a laissé des traces importantes. De vastes oppidums pouvaient protéger des populations considérables. Nous avons ceux de Maubranches dont le parapet, comme inachevé, forme des monticules juxtaposés; ceux plus complets de Sidiailles, de Châteaumeillaut, de Drevant: celui même d'Avaricum, encore saisissable sous deux mille ans de déformations. Leur aire nivelée à grand travail, leurs pentes de défenses régularisées, leurs fossés qui parfois forment de véritables vallées, leurs remparts ordinairement réguliers montrent la puissance des ouvrages de cet ordre que savaient faire les Gaulois. Sauf ces mouvements de terre, ces forteresses n'ont gardé aucune trace de leurs appareils défensifs: il faut donc admettre que ces annexes étaient en bois et ont disparu. Ceux d'Avaricum en pierre et bois n'ont pas été retrouvés.

D'autres localités de moindre importance qui étaient, non sur des montagnes, mais sur des plateaux peu élevés, reçurent cependant le nom de *Dun;* Mehun (Magdunum), Issoudun, Dun-le-roi, sont de cet ordre.

L'architecture civile nous est inconnue et c'est une de nos plus fâcheuses acunes.

Quelques abris peuvent avoir été souterrains, comme les galeries circulaires de La Celette avec des arrêts ayant pu fixer les portes, ou encore les couloirs, larges d'un mètre et hauts de deux, de la Tanière, à Saint-Saturnin: ces derniers peuvent être bien plus modernes.

Mais nous savons par les historiens que l'ensemble des habitations était élevé au-dessus du sol, puisqu'elles constituaient des villes avec rues et places publiques. La population était fort dense dans toute la contrée; car les bourgs qui remontent à une origine gauloise attestée par les radicaux de leurs noms sont nombreux.

Si toute trace en a disparu, il faut admettre que leurs matériaux étaient éphémères. Ce devaient être des maisons de bois, à murs de pisé, couvertes de bois ou de chaume et dont l'aire entrait plus ou moins profondément dans la terre.

Digitized by Google

C'étaient des huttes, mais peut-être s'écartaient-elles moins que nous ne pensons des chaumières que nous rencontrons encore, à vingt siècles d'intervalle, dans quelques champs isolés.

Ces peuples s'adonnaient à la navigation fluviale. Le Cher a conservé dans ses sables deux barques monoxyles : l'une, simple chaland à fond plat, a ses extrémités relevées en biseau ; l'autre, équarrie et creusée dans un chêne gigantesque, est fermée par des fonçures à chaque bout. Ces barques témoignent d'une énergique puissance à travailler le bois.

ÉPOQUE ROMAINE

A la liberté belliqueuse et stérile des Gaulois les Romains substituèrent la paix servile mais féconde, à la barbarie rude et fière, leur civilisation utilitaire, luxueuse même et déjà presque corrompue.

Aux premiers instants de la conquête, les armées victorieuses durent établir des postes d'occupation, sortes de camps retranchés, de dimensions et de défenses diverses, mais tous de formes rectilignes, carrées ou trapézoïdales. Les uns, entourés d'un simple fossé large de deux à trois mètres, n'ont évidemment été que des stations de passage. Saint-Saturnin et peut-être Farges nous en ont fourni des exemples. Les autres ont des parapets de terre hauts de trois à quatre mètres, comme Boiroux dans le Cher, comme les Fossés-Sarrazins et Villedieu dans l'Indre ; ceux-ci ont dû être des *castra stativa*.

Quelques-uns enfin sont de caractères confus et difficiles à dater. Les enceintes d'Alléan et de Drevant, peu régulières et apparemment gauloises, paraissent avoir été l'objet d'une occupation romaine militaire ou civile et être devenues le noyau d'une population nombreuse, qui se répandit dans la vallée voisine et la peupla d'édifices romains. Alléan a conservé un théâtre, des aqueducs, un cimetière à stèles sculptées purement civiles : Drevant est riche en ruines romaines, au milieu desquelles est la paroisse et où la vie sociale a persisté depuis lors sans interruption apparente. La forme gauloise des noms nous autorise donc à penser que l'établissement premier remonte aux Gaulois et que la ville romaine ne fut, comme Autun à l'égard du Beuvray, que le résultat de la paix de l'empire.

Deux inscriptions d'Avaricum, l'une en l'honneur de Caligula, l'autre en l'honneur de Drusille, sa sœur, nous montrent le culte des Césars établi dans cette ville avant le milieu du premier siècle. D'autres belles épigraphes témoignent par leurs caractères qu'elles appartiennent à une haute époque. Quelques fragments d'architecture s'y rattachent aussi par la pureté de leur style.

Mais l'excès de l'ornementation place au deuxième siècle, lors des voyages d'Adrien, les plus nombreux et les plus importants monuments de la province dont ils attestent la richesse.

De superbes débris que nous avons décrits et classés dans notre ouvrage nous permettent d'apprécier les proportions grandioses des édifices d'Avaricum ; mais nous en ignorons la nature et l'emplacement. Des vestiges plus humbles,

Digitized by Google

mais encore en place, sur d'autres points, nous ont connaître d'intéressantes dispositions.

A Drevant nous trouvons une aire carrée, pavée de béton, ayant au centre les fondations d'une cella carrée et de son péristyle, qui fut peut-être en bois; aux angles extérieurs de l'aire sont des groupes de petites salles destinées peut-être aux prêtres ou aux pèlerins du dieu. D'autres temples, sur divers points, ont manifesté les mêmes dispositions qui rappellent en petit celles de Sanxay auxquelles on a fait récemment une si retentissante notoriété.

Aux salles de Thaumiers nous voyons un ensemble presque analogue, mais ici le massif central, construit en grand appareil, contenait un grand vase et son couvercle, l'un et l'autre en pierre, enfermant une magnifique urne funéraire en albâtre. L'aire rectangulaire qui s'étendait autour de ce massif contenait éparses d'autres grandes urnes funéraires de pierre. Ces sépultures ovoïdes, fréquentes dans la Marche, ne se retrouvent qu'au sud du département et ne remontent pas à Bourges, ni au nord.

La plupart de nos cimetières romains ont une toute autre apparence. L'urne en terre, parfois en verre, contenant quelques cendres, est souvent placée dans la terre même et recouverte d'une poterie. Parfois elle est logée dans un alvéole cylindrique creusé moitié dans une pierre inférieure, moitié dans le dessous de la stèle. Celle-ci est le luxe de la tombe. Elle représente en général un portique abritant, soit un personnage, image vraie ou supposée du défunt, soit un autel, un griffon ou d'autres emblèmes. La dimension en est fort variable, depuis 2 ou 1 mètre de hauteur, jusqu'à 0,30 ou 0,35 centimètres seulement. Elle porte le nom de la personne décédée, quelquefois son âge. Parfois le sommet en est garni d'un *trident* de fer, probablement destiné à porter des couronnes ou autres offrandes, détail que nous n'avons pas retrouvé ailleurs. Ces cimetières se trouvent en maintes localités : Alléan, Ernodurum, Nérondes, Venesmes, etc. A en juger par les dégénérescences de la sculpture et de l'épigraphie, on voit qu'ils furent en usage jusqu'aux temps barbares.

Dans les cimetières d'Avaricum étaient quelques caveaux ayant pu être primitivement des columbariums, mais ne contenant plus que des sarcophages profanés eux-mêmes.

Les sarcophages sont rares à l'époque romaine. On en a trouvé un en marbre que son style rapproche des monuments du IIe siècle. Il en existe, comme l'on sait, deux à Déols; l'un en pierre est orné de simples cartouches rectangulaires, l'autre en marbre, représentant une chasse, paraît du IIIe siècle: c'est celui de Saint-Ludre.

Toute ville romaine de quelque importance avait son amphithéâtre. De celui d'Avaricum, enfoui depuis 1620, nous ne connaissons que l'emplacement et peut-être quelques fragments. Drevant a conservé le sien construit en pierres de petit appareil; il a même ses caveæ et ses vomitoria. Il devait servir aussi de théâtre et sa partie occidentale coupée droit et démolie devait former la scène. Un autre plus modeste encore vient d'être reconnu à Alléan; celui-ci semble n'avoir eu de pierre que ses murs de précinction et trois vomitoires; il semble que non-seulement les gradins mais encore la scène, devaient être en

Digitized by Google

bois. Villatte près de Neuvy-sur-Baranjon doit aussi avoir son amphithéâtre. Ces monuments elliptiques étaient tous adossés à une colline qui portait les gradins : la scène était à l'opposé, sans se préoccuper de l'orientation.

Les bains ont dans tous nos établissements romains leur importance accoutumée. On a découvert deux thermes à Drevant, une piscine à Avaricum ; dans toutes les villas, des salles thermales chauffées par des hypocaustes.

Des annexes hydrauliques étaient jointes non-seulement aux centres urbains, mais encore aux simples villas. Quatre aqueducs dont un n'a pas moins de 28 kilomètres, avec de nombreux branchements de captation et de distribution, amenaient les eaux à Bourges. Les uns sont couverts d'une voûte en berceau, les autres de dalles ou de briques en encorbellement. Ceux des villas vont chercher les eaux de sources distantes de trois à quatre kilomètres, et souvent peu abondantes aujourd'hui ; il faut même supposer et admettre que le régime des eaux était singulièrement plus riche alors que maintenant. Ces aqueducs nombreux ont donné lieu aux plus bizarres légendes.

De riches villas étaient disséminées en grand nombre dans les vallées. Leurs dispositions consistaient, comme partout ailleurs, en cours carrées sur lesquelles s'ouvraient des appartements, généralement de dimensions restreintes, mais parfois luxueusement décorés. Quelques-unes avaient des temples et des statues : beaucoup, des colonnes, des revêtements de marbre, des mosaïques représentant des dessins géométriques, des rinceaux, des vases, des oiseaux. Les parois des murs étaient revêtues d'enduits blanchis et peints de bandes et de feuillages. Il semble que les habitations ne devaient en général avoir qu'un rez-de-chaussée avec quelques parties de caves.

Plusieurs de ces villas sont devenues des centres d'agglomération et, plus tard, de paroisses. Le radical latin, le suffixe *acus*, si caractéristique, affirment cette origine. Garigny, Lunery, Savigny, Valentigny, etc., ont révélé des ruines romaines. On peut se demander si les foules qui venaient se grouper autour de ces riches Romains ne leur étaient pas attachées par des liens de clientèle, devenus une des origines de la vassalité féodale.

Mais en dehors des villas riches et importantes, nous avons pu observer certaines maisons d'ordre inférieur. Leurs fondations sans profondeur et peu épaisses, sauf au droit des caves, paraissaient plutôt les *sous-murages* de constructions de bois que les bases de murs de pierre. Le plan de plusieurs présentait au devant une sorte de couloir parallèle à la façade ; nous penserions volontiers qu'en élévation ces couloirs devaient être des vérandahs ouvertes sur le devant. Certaines fermes de Lombardie ont encore ces dispositions.

Cet emploi du bois que nous avons déjà constaté dans les amphithéâtres devait être fort répandu ; il nous explique les innombrables emplacements où nous ne trouvons que l'éternelle tuile à rebord et des traces d'incendie. C'est bien là tout ce que le feu devait laisser subsister de ces modestes demeures.

Souvent, même dans des constructions soignées et qui peuvent remonter au deuxième siècle, on relia le parement aux blocages intérieurs par des lignes horizontales de briques ou de tuiles à rebords accouplées ; on y voit aussi, dès cette haute époque, des claveaux de brique alternés avec ceux de pierre. Les

Digitized by Google

mortiers mélangés de brique pilée sont excellents, avec cependant quelques très rares exceptions peut-être tardives.

Les maisons furent couvertes de grandes tuiles plates et épaisses, à rebords. Quelquefois leurs joints durent être recouverts de tuiles demi-cylindriques plus minces, mais les débris de ces imbrex sont trop rares pour que leur emploi ait pu être général.

Les moyens de chauffage furent établis dans la construction même. Des foyers générateurs étaient ouverts au dehors: la chaleur et la fumée amenées par plusieurs conduits circulaient sous des carrelages faits de dalles ou de grandes briques portées par de petits piliers carrés. Elles s'échappaient par des tuyaux pratiqués dans l'intérieur des murs. Ce mode de chauffage est encore employé de nos jours dans les grandes demeures russes.

Les voies romaines doivent remonter à une très haute époque, car la direction générale en paraît jalonnée par des localités d'origine gauloise. Cependant elles n'ont pas fourni de bornes milliaires antérieures au deuxième quart du troisième siècle, moment où elles furent réparées sous Alexandre Sévère ou ses vaniteux successeurs.

La civilisation romaine demeura une et complète jusque vers la fin du IVe siècle. Elle fut celle du pays tout entier, la seule dont nous puissions y saisir les traces pendant quatre cents ans. Elle s'y implanta avec une telle vigueur qu'elle y demeura seule debout, même après que les institutions se furent écroulées. Ses traditions et ses exemples, transformés et interprétés de diverses façons, furent les principaux éléments sur lesquels s'appuya notre architecture nationale, lorsque vint pour elle l'heure de la rénovation.

TEMPS BARBARES

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

La plupart des villas romaines en Berry portent des traces d'incendie : les plus humbles n'ont même laissé d'autres vestiges que des charbons, des cendres et quelques morceaux de tuiles des terres noires : toutes les séries monétaires qu'on y découvre s'arrêtent à Magnence et à Valentinien II. On en peut conclure que vers la fin du IVe siècle ou le commencement du Ve siècle de grands troubles ravagèrent la contrée et la couvrirent de ruines. Le besoin de défense se fit sentir de toutes parts.

Bourges, comme toutes les villes de la Gaule, s'entoura d'une muraille robuste qui existe encore. La date précise de sa construction n'est pas connue, mais deux observations capitales nous semblent la placer au cours du Ve siècle. La première de ces circonstances, c'est qu'elle repose sur cinq assises de pierres sculptées empruntées aux plus somptueux monuments du monde romain : la seconde, c'est que cette enceinte ne comprit qu'une faible partie de la ville antérieure, laissant au dehors des quartiers entiers abandonnés sans défense, ce que nous ne pouvons comprendre qu'en admettant qu'ils avaient subi une ruine préalable.

Digitized by Google

Au-dessus des assises inférieures brutes, ce mur d'une construction solide, quoique massive et précipitée, consista en une énorme masse de blocage ou béton épaisse de deux ou trois mètres et dans les parements encore humides de laquelle furent incrustés des moellons carrés, de façon à faire rejaillir le mortier en larges joints saillants. Des cordons horizontaux de deux ou trois rangs de grandes briques, espacés d'un mètre, relièrent ce parement au blocage. L'excellence des mortiers, où était mélangée de la brique pilée, a donné à ce massif une telle consistance, qu'après la pourriture des planches qui le séparaient des pierres, il demeura suspendu sur le vide et ne reposant que sur quelques points, de façon qu'on a pu extraire, sans l'ébranler, une grande quantité des pierres inférieures. Ainsi miné, il n'a pas failli, et porte sans mouvement le poids de nombreuses maisons et, entre autres, depuis près de cinq siècles, celui de l'immense hôtel de Jacques-Cœur.

C'est sous cette forme stable mais grossière que les principes de la construction romaine se perpétuèrent dans nos contrées pendant plusieurs siècles. L'exploitation des matériaux antiques fut générale; on a trouvé des blocs sculptés servant de base à des constructions sur le haut de la butte d'Archelet et sur plusieurs points le long de la rue Moyenne; ces fondements contenaient des objets mérovingiens. Dans cette même rue, à 1m60 environ de profondeur, nous avons observé un dallage formé de stèles romaines renversées. Ces fondations et ce dallage avaient encore l'aspect romain.

Aussi pouvons-nous croire que les constructions, rares apparemment, de ces époques de décadence eurent encore l'aspect antique. Le Berry placé entre les dominations burgondes, visigothes et franques, échappa presqu'entièrement à leur influence. Les sépultures mérovingiennes y sont rares; les institutions romaines s'y conservèrent presque intactes; les arts et les usages romains ne durent disparaître que lentement. Il se pourrait donc que certaines constructions ruinées que nous attribuons aux Romains fussent l'œuvre des âges postérieurs.

Quelques tombeaux affirment cette persistance des traditions antiques. Sur un sarcophage de Charenton, du VIIe siècle, figurent gravés au trait Daniel entre deux lions et une urne entre deux griffons. Le savant épigraphiste chrétien M. E. Le Blant voit dans ces animaux fantastiques une trace des rites païens. Une autre bière porte deux arceaux au-dessus d'une ligne d'oves imités de l'antique.

D'autres cercueils sont chargés de bandes et de croix foliées. La chapelle Saint-Martin et le cimetière de Saint-Aoustrille à Bourges ont fourni des sarcophages et des épitaphes des VIe VIIe et VIIIe siècles.

Les bornes milliaires n'échappèrent pas à cette exploitation générale des matériaux antiques; elles furent creusées et servirent de cercueils; les voies n'étant plus entretenues, on ne pouvait approcher d'autres blocs de pierre et on utilisait ceux qu'on trouvait à sa portée. Souvent encore, et plus simplement, on vidait un sarcophage ancien pour y mettre un nouveau corps. Saint Félix fut ainsi inhumé. On a trouvé aussi quelques sarcophages en plâtre ou en béton de médiocre qualité.

Digitized by Google

L'architecture religieuse ne nous a pas laissé de spécimen certainement attribuable à cette époque.

Le besoin primordial qui s'imposa avec l'énergie de la passion pour la vie fut celui de la sécurité : Les villes secondaires durent imiter la métropole et, soit à la suite de graves dévastations, soit par prudence, se créèrent des forteresses *castra*, *castella*, généralement de formes quadrilatérales. Les unes comprirent une partie même de l'aire urbaine ou lui furent contigües : la citadelle du *château*, à Bourges, le *castrum mediolense*, Châteaumeillant, probablement aussi les enceintes primitives de Dun-le-Roi, de Mehun, de Vierzon, cette dernière antérieure à 903, sont de cet ordre. D'autres s'établissent à quelque distance des centres antiques, comme Château-Gordon, Châteauneuf. Tous ces centres sont demeurés habités et leur qualité de paroisse prouve l'ancienneté de leur établissement. La plupart ont conservé le nom de *châteaux*, même comme quartiers de villes, et, dans l'idiome populaire, celui de *vieux-châteaux*, lorsqu'ils sont abandonnés.

Quelques enceintes antiques ont pu servir de retraites et être occupées après la chûte de l'empire. Ces monuments aux formes grossières et vagues sont, on le conçoit, d'une détermination difficile et parfois douteuse. Ce furent en général de défenses de bois que se couronnèrent tous ses remparts ; aussi ont-elles disparu.

Le bois en effet, dont nous avons signalé l'importance dès l'époque romaine, dut prendre, après les convulsions barbares, le rôle prépondérant et presque exclusif qu'il a gardé pendant tout le moyen-âge dans nos pays riches en forêts, pauvres en chemins. Comme les villas romaines, réduites en cendres sans vestiges de pierre, nous ont affirmé la nature combustible de leurs matériaux ; ainsi la disparition de toute trace de construction mérovingienne et carlovingienne sur nos plus anciens *châteaux* nous atteste l'absence de substances durables dans les défenses et les habitations qui les complétaient.

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE

Cette période, dont les grandeurs de Charlemagne auraient pu faire une ère de renaissance, fut réduite par les invasions normandes à la plus affreuse misère et à une stérilité à peu près absolue. Les procédés romains continuent à à être employés avec une grossièreté croissante et, à en juger par l'apparence presque antique des premiers édifices du XIe siècle, il semble que les monuments intermédiaires eurent l'aspect romain jusque dans leurs ruines.

Si la construction reste latine par les moyens employés, les plans et les dispositions des édifices religieux durent être l'objet de recherches constantes et de tentatives très diverses. Quelques portions d'édifices doivent remonter à ce temps ; une crypte rectangulaire voûtée de pénétration, à Léré ; une courte galerie, entourée d'arcades à colonnettes trapues, en partie engagée sous le chœur de l'église, à Saint-Pierre-des-Étieux. Rappelons encore le sanctuaire voisin découvert au pied de la tour à Issoudun (Indre) et qui présente une abside demi-circulaire accostée de deux petits réduits voûtés en berceau ; dans ceux-ci étaient encore des autels à entrelacs.

Digitized by Google

Mais ces édicules ne nous donnent pas une idée nette des églises usuelles de l'époque. Nous n'en avons pas trouvé. Ce devaient être des sortes de granges avec des toits de tuiles ou d'essentes en bois et des charpentes apparentes au dedans. Beaucoup de ces églises durent même être entièrement en bois, murs, tours, charpentes, couvertures, et ainsi s'explique leur disparition.

D'autres sanctuaires ont dû avoir un plan et des dispositions plus complexes empruntées soit à la basilique antique soit aux églises grecques cruciformes et à coupole, comme l'église voisine et célèbre de Geminy-des-Prés (Loiret).

L'art de la défense subit des modifications plus facile à déterminer; dans la première période, au IXe siècle, s'élèvent d'innombrables forteresses en terre, de dimensions et de formes diverses, rectangulaires, polygones, annulaires; mais toutes dérivées du *castrum* antique, devenu le *castellum*, le *castellulum*, le *château*, le *châtelet*. Quelques-unes n'ont même dû être que des habitations, des fermes fortifiées. Un grand nombre, devenues désertes, sont, comme celles de l'âge précédent, désignées aussi sous le nom de *vieux châteaux*, ou de *dureau*, *tureau*, ouvrage en terre.

Au Xe siècle, l'aspect et la tradition changent. Les Normands apportent des principes et des ouvrages nouveaux qu'ils établissent au bord des rivières et bientôt sur les points les plus divers du pays. Ils substituent le cône tronqué, le donjon lenticulaire à l'enceinte entourée de remparts, le *Keep* au *castellum*, quoique souvent moins distincts d'aspect que d'origine. Toujours c'est au bois que l'on emprunte le couronnement de ces ouvrages, qui partout a disparu. Ces tertres lenticulaires d'abord énormes, hauts de dix à douze mètrés, se généralisent; ils deviennent, dans des dimensions variables, le centre et bientôt l'emblème de la puissance féodale, et lorsque, bien des siècles après, les exigences croissantes de la vie sociale auront construit au dehors d'eux des habitations plus fortes ou plus agréables, ce sera encore sur le donjon en terre, sur la motte féodale, que devront être portés les hommages des vassaux.

BUHOT DE KERSERS,
Membre non résident du Comité des travaux historiques
près le Ministère de l'Instruction publique,
Président de la Société des Antiquaires du Centre.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 1888

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, président, annonçant les prix décernés en 1888 et les sujets de prix proposés.

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Natalis de Wailly, membre ordinaire de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° Un grand amateur français du XVII° siècle, Fabri de Peiresc, par M. L. Delisle, membre de l'Académie.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Antiquités de la France. — L'Académie, voulant récompenser par une distinction particulière les travaux de M. le duc de la Trémoille, ainsi que le judicieux et libéral emploi qu'il fait des magnifiques archives de sa maison, a décidé qu'il serait décerné une mention hors rang aux volumes dont on lui doit la publication. — L'Académie décerne trois médailles : la 1re à M. Léon Cadier; la 2e à MM. Allmer et Dissard; la 3e à M. Léon Legrand; — et six mentions : la 1re à M. Félix Aubert; la 2e à M. Lebègue; la 3e à M. Louis Guibert; la 4e à MM. l'abbé Dehaisnes et l'abbé Bontemps; la 5e à M. l'abbé Douais; la 6e à M. l'abbé Guillotin de Corson.

Le *Prix de numismatique Duchalais*, destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, est décerné à MM. Arthur Engel et Ernest Lehr, pour leur ouvrage intitulé : *la Numismatique de l'Alsace*.

Le premier *prix Gobert* est décerné à M. Elie Berger, pour son ouvrage intitulé : *Les Registres d'Innocent IV*; le second prix à M. E. Cosneau, pour son livre sur le connétable de Richement, Arthur de Bretagne.

Le *prix Bordin*, sur cette question : « Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires », n'est pas décerné. Une récompense de 1,500 francs est accordée à M. L.-J. Clotet.

Le *prix Brunet*, destiné, cette année, « au meilleur travail bibliographique portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge », est décerné à M. l'abbé Ulysse Chevalier, pour son *Répertoire des sources historiques du moyen âge*.

Le *prix Stanislas Julien*, fondé en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine, est decerné à M. G. Devéria, pour son ouvrage intitulé : *la Frontière Sino-Annamite*.

Le *prix Delalande-Guérineau* est décerné à MM. Edm. Pottier et S. Reinach, pour leur ouvrage intitulé : *la Nécropole de Myrina*.

Le *prix de La Grange*, en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France, est décerné à M. Louis Demaison, pour ses deux volumes intitulés : *Aimeri de Narbonne*.

Digitized by Google

Les intérêts de la *fondation* de *M. Benoît Garnier* sont attribués, cette année, à trois missionnaires résidant dans l'Afrique centrale : le R. P. Livinhac, vicaire apostolique du lac Nyanza, le R. P. Coulbois, provicaire apostolique de la mission du haut Congo sur la rive ouest du Tanganika, et le R. P. Hauttecoeur, supérieur de la mission de l'Ounyanyembé, à Tabora.

ANNONCE DES CONCOURS DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1888, 1889 ET 1890.

Prix ordinaire. — 1889 : « Étude critique sur le théâtre hindou; en exposer l'histoire, en marquer la place dans l'histoire générale de la littérature de l'Inde, en donnant une attention particulière à la poétique dramatique des Hindous, telle qu'elle est développée dans les traités techniques. — 1890 : « Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » — 1891 : « Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains. » — Chacun de ces prix est de 2,000 fr.

Antiquités de la France. — Trois médailles de 500 francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1887 et 1888 sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1889. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de numismatique. — Le *prix Allier de Hauteroche* sera décerné, en 1889, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1887. — Le *prix Duchalais* sera décerné, en 1890, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1888. — Chacun de ces prix est de 800 fr.

Prix Gobert. — En léguant à l'Académie la moitié du capital provenant de ses biens, le baron Gobert a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus. »

Prix Bordin. — 1889 : « Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires. » — 1890 : « Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langue copte et grecque, les noms de lieux, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte. » — 1890 : « Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue; insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal; s'aider pour cette étude des inscriptions lybiques recueillies dans ces dernières années; indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. » — 1890 : « Examen de la Géographie de

Digitized by Google

Strabon. Les concurrents devront, après avoir résumé brièvement l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage, étudier les sources d'informations et la méthode de Strabon. » — 1890 : « Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie. » — 1891 : « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. » — 1891 : « Étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible. » — Chacun de ces prix est de 3,000 fr.

Prix Fould. — Le prix de 20,000 fr. fondé par M. Louis Fould sera décerné s'il y a lieu, en 1890, à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art, de toute nature, que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Prix La Fons-Mélicoq (1,800 fr.) en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). — L'Académie décernera ce prix, s'il y lieu, eu 1890; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1887, 1888 et 1889.

Prix Brunet (3,000 fr.). — 1891 : « Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes. » Les ouvrages, qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1891.

Prix Stanislas Julien (1,500 fr.), en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

Prix Delalande-Guérineau (1,000 fr.). — L'Académie décernera, en 1890, ce prix au meilleur ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1888, concernant les études orientales.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud a fait donation à l'Institut d'une rente de dix mille francs, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies. Ce prix sera décerné, pour la troisième fois, par l'Académie des inscriptions, en 1890.

Prix de La Grange (1,000 fr.), en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Fondation Garnier. — M. Benoît Garnier a légué à l'Académie des inscriptions un capital dont les intérêts doivent être affectés, chaque année, « aux

Digitized by Google

frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie ».

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés archivistes-paléographes, en 1888, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. Ebel, Jacqueton, Finot, Dupont-Ferrier, Ledos, Bourgeois, Spont, Bonin; et, hors rang, MM. Ducom, Lhermitte, Thierny, Tissier.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1888

M. E. Revillout dépose un pli cacheté qui sera conservé au secrétariat de l'Institut.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du R. P. Delattre, la liste des objets qui ont été volés récemment au Musée de Saint-Louis de Carthage.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, donne lecture des lettres des candidats à la place de membre ordinaire qui est devenue vacante par la mort de M. Bergaigne. Ces candidats sont : M. Louis Courajod, M. Clermont-Ganneau, M. Robert de Lasteyrie et M. l'abbé Duchesne. M. A. Luchaire, qui avait posé sa candidature, adresse à l'Académie une lettre de désistement.

M. de Vogüé annonce à l'Académie des découvertes qui ont été faites récemment à Carthage par le R. P. Delattre. Les fouilles ont porté sur deux points, la colline de Byrsa et la nécropole dite de Gamart.

A Byrsa, on a mis au jour toute une série de sépultures qu'on peut rapporter aux premiers temps de la Carthage punique. Il faut signaler surtout un tombeau d'une construction analogue à celle du tombeau qui a été trouvé précédemment près de la cathédrale, mais mieux conservé. Les cadavres étaient couchés sur leur lit funéraire, accompagnés d'armes, de bijoux, de poteries, quelques-unes de ces dernières avec des fragments phéniciens.

A la nécropole de Gamart, les fouilles ont fourni la preuve que cette nécropole, à laquelle on avait prêté une antiquité exagérée, ne remonte qu'à l'époque romaine. Elle semble avoir été destinée particulièrement à la colonie juive.

M. de Vogüé se réserve de revenir avec plus de détail, dans une prochaine séance, sur ces intéressantes découvertes.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1888

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Bergaigne. Le scrutin donne les résultats suivants :

	1er tour.	2e tour.
M. l'abbé L. Duchesne.	15 voix.	21 voix. Élu
M. Clermont-Ganneau	14 —	16 —
M. R. de Lasteyrie.	8 —	
	37 —	37 —

Digitized by Google

M. Jacques Flach, professeur au Collège de France, communique une notice sur deux manuscrits de la collection Barrois, récemment recouvrés par la Bibliothèque nationale. Ces manuscrits, qui portaient dans la collection Barrois, à Ashburnham-Place, les nos 285 et 336, ne sont en réalité (M. Flach l'a reconnu et en donne la preuve), que les deux moitiés d'un même volume, qu'on a falsifiées l'une et l'autre pour les rendre méconnaissables; et ce volume est le manuscrit latin 4719 de la Bibliothèque nationale, dérobé à la Bibliothèque entre 1840 et 1848.

Ce manuscrit contient l'ouvrage de droit romain, du XIe ou du XIIe siècle, qu'on attribue à un certain Pierre, *Petrus*, et qu'on désigne sous le nom d'*Exceptiones legum Romanorum*. M. Flach combat l'opinion selon laquelle cet ouvrage aurait été composé en France et d'un seul jet. Il est disposé à y voir une œuvre italienne, complétée en France ou ailleurs, par une série d'additions successives.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1888.

M. Georges Perrot communique, de la part de M. René de la Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts, en Tunisie, un compte rendu sommaire des fouilles faites à Aïn-Tounga, l'ancienne Thignica. Cette localité possédait, à l'époque des Sévères ou environ, un sanctuaire consacré à Saturne, c'est-à-dire à l'ancien dieu phénicien Moloch, qui avait changé de nom, mais dont le culte était toujours florissant. On a trouvé jusqu'à 426 stèles votives, dont chacune contient une dédicace en latin, au nom d'un personnage qualifié *sacerdos*. Au-dessous de l'inscription est figuré, chaque fois, le sacrifice d'un bœuf.

M. Aloïs Heiss lit une étude sur les portraits de Gonzalve de Cordoue et sur la date de sa naissance. Selon Vasari, le Giorgione avait peint à Venise, en 1500 ou 1501, un portrait de Gonzalve, qui devait être âgé, à cette date, de cinquante-sept ou cinquante-huit ans. On ne sait ce que ce portrait est devenu, s'il a jamais existé. Il y a un portrait de Gonzalve par le Giorgione à Vienne, mais celui-ci a été fait quand le Grand Capitaine était un tout jeune homme. En dehors de ce tableau, celui des portraits de Gonzalve de Cordoue qui paraît le plus digne de foi est un médaillon, de $0^{m},125$ de diamètre, exécuté quand il était âgé de soixante-cinq ans. On possède aussi un portrait peint de sa fille, qui présente avec le médaillon une ressemblance frappante.

Quant à la date de la naissance du Grand Capitaine, M. Heiss repousse l'opinion des historiens qui la placent en 1453 et se range à l'avis de ceux qui pensent qu'il naquit en 1443.

M. Salomon Reinach lit une note sur un passage de Suétone, où l'historien parle d'une collection d'ossements de grands animaux fossiles formés par l'empereur Auguste dans sa villa de Capri. Il montre qu'on a mal interprété ce texte, quand on a voulu y voir la preuve qu'Auguste avait organisé des fouilles pour la recherche des antiquités préhistoriques, qu'il avait recueilli d'anciennes armes de bronze et de pierre, qu'il avait reconnu la véritable nature des *cérau-*

Digitized by Google

nies ou haches de pierre polie, qu'on prenait pour des projectiles lancés par la foudre. Suétone n'a rien dit de tout cela.

M. Philippe Berger communique quelques renseignements sur l'histoire de la célèbre inscription bilingue de Malte, phénicienne et grecque, qui a livré à l'abbé Barthélemy, au siècle dernier, la clef du déchiffrement de l'écriture phénicienne. Cette inscription avait été conservée, jusqu'en 1870, à la bibliothèque Mazarine et transférée à cette date au Musée du Louvre. On croyait généralement qu'elle avait été offerte par l'ordre de Malte au roi Louis XVI. M. Berger montre qu'elle fut donnée, en 1782, par le chevalier de Rohan, grand-maître de l'ordre, non au roi, mais à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui la fit placer dans sa bibliothèque particulière. C'est probablement entre 1792 et 1795 qu'elle fut transportée à la bibliothèque Mazarine.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1888

Une lettre de M. Riant annonce la mort de son frère, M. le comte Paul Riant, membre ordinaire de l'Académie.

La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1888

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, président de l'Académie, prononce une allocution dans laquelle il rend hommage à la mémoire de M. le comte Paul Riant, académicien ordinaire, décédé.

M. le Ministre de l'instruction publique informe l'Académie que la chaire de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes est devenu vacante, par la mort de M. Kleczkowski, professeur. Il prie l'Académie de lui présenter deux candidats pour cette place. L'assemblée des professeurs de l'École a présenté, en première ligne, M. Jametel; en seconde ligne, M. Devéria. Le conseil de perfectionnement a présenté *ex aequo* MM. Jametel et Devéria.

L'Académie procède au renouvellement du bureau et de plusieurs commissions pour l'année 1889. Ces élections donnent les résultats suivants :

Président : M. Barbier de Meynard;

Vice-président : M. Schefer;

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Pavet de Courteille, Jules Girard;

Commission des antiquités de la France : MM. Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, Schlumberger, Héron de Villefosse;

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Jules Girard, Heuzey, Georges Perrot, Weil, Paul Meyer, Boissier, Croiset;

Commission du nord de l'Afrique : MM. Renan, Le Blant, Pavet de Courteille, Heuzey, Duruy, Georges Perrot, Maspero, Héron de Villefosse;

Commission pour administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie : MM. Delisle, Deloche;

Digitized by Google

Commission du prix Gobert : MM. Hauréau, Siméon Luce, d'Arbois de Jubainville, l'abbé Duchesne.

L'Académie procède à l'élection d'un correspondant étranger, en remplacement de M. Miklosich, élu associé de l'Académie. M. A. de Kremer est élu.

Ouvrages présentés : — par M. J. Menant : *Collection de Clercq, catalogue*, 3e livraison: Menant (J.), *Les fausses antiquités de l'Assyrie et de la Chaldée;* — par M. Héron de Villefosse : Revillout (E.), *Rituel funéraire de Pamonth*, fasc. 1 et 2; — par M. Georges Perrot : Dozon (A.), *L'épopée serbe, chants populaires héroïques.*

SÉANCE DU 4 JANVIER 1889.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats pour la chaire de langue chinoise, à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

L'Académie présente en première ligne M. Devéria et ne présente pas de candidat en seconde ligne.

L'Académie procède à l'élection des commissions chargées de juger les concours pour divers prix. Ces commissions sont ainsi composées :

Prix ordinaire (étude sur le théâtre hindou) : MM. Maury, Bréal, Oppert, Senart;

Prix Allier de Hauteroche (ouvrages de numismatique ancienne) : MM. Deloche, d'Hervey de Saint-Denys, Schlumberger, A. de Barthélemy;

Prix Bordin (étude sur les sources de Tacite) : MM. Jules Girard, Weil, Boissier, Croiset ;

Prix Stanislas Julien (ouvrages relatifs à la Chine) : MM. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys, Oppert;

Prix Loubat (ouvrages relatifs à l'Afrique du Nord) : MM. Maury, Hervey de Saint-Denys, Oppert, Maspero.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1889.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, signale la découverte de 188 nouveaux fragments du célèbre plan de la ville, gravé sur marbre sous Septime Sévère, qui couvrait une paroi du *templum sacrae Urbis*, au Forum.

Sont élus membres :

De la commission du prix La Grange, MM. Gaston Paris, Siméon Luce, Paul Meyer, Léon Gautier;

De la commission de la fondation Benoît Garnier, MM. Renan, Pavet de Courteille, Senart et Maspero.

M. d'Arbois de Jubainville commence une lecture sur les noms de lieu d'origine romaine en France. Il distingue parmi ces noms trois classes : 1° les composés, comme *Augusto-dunum, Caesaro-magus*, etc.; 2° les noms de lieu qui reproduisent purement et simplement, soit des noms d'hommes, comme *Anicius, Afranius, Turnus*, soit des noms communs, comme *Tres Tabernae, Tres Arbores;* 3° les dérivés, formés soit d'un nom commun avec addition du suffixe

Digitized by Google

etum ou *aria*, comme *Roboretum*, *Asinaria*, soit d'un nom d'homme avec addition du suffixe *acus* ou *o*, comme *Marciacus*, *Albucio*. Les dérivés de cette dernière classe appellent spécialement l'attention : tantôt ils sont formés avec des gentilices, *Marciacus* de *Marcius*, *Albucio* d'*Albucius*, etc., tantôt avec des *cognomina*, *Turnacus* de *Turnus*, *Caranto* de *Carantos*. Parmi les premiers, M. d'Arbois de Jubainville en signale un assez grand nombre qui ont pour base un gentilice dérivé, en *enus* ou en *ennius*, comme on en a formé beaucoup à l'époque impériale : tels sont : *Avenacus* (Avenay), du gentilice *Avenus*, dérivé d'*Avius*; *Avennio* (Avignon), du gentilice *Avennius*, dérivé d'*Avenus*, etc.

M. Ravaisson commence la lecture d'un mémoire sur les monuments funéraires des Grecs.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1889.

M. A. de Kremer, élu correspondant de l'Académie, adresse au Président une lettre de remerciements.

M. Edmond Le Blant donne de nouveaux détails sur les fouilles de l'église des Saint-Jean-et-Paul, au mont Célius, à Rome. Il rappelle que, selon la tradition, cette église fut bâtie au dessus de la maison qu'habitaient les deux saints Jean et Paul et où ils subirent le martyre, au temps de Julien l'Apostat. Les fouilles, dirigées par le R. P. dom Germano, passioniste, ont en effet amené la découverte de plusieurs chambres. Tout dernièrement, on a mis au jour une salle couverte de fresques du VIIIe et du IXe siècle. Le culte des saints Jean et Paul est donc demeuré vivant, au moyen âge, sur le lieu même qu'ils avaient habité et où ils avaient souffert la mort.

M. Revillout annonce une acquisition importante qui vient d'être faite par le Musée du Louvre. C'est celle d'un rouleau de papyrus, sur lequel sont transcrites seize colonnes d'un discours d'Hypéride. On sait le cas que faisaient les anciens de l'éloquence d'Hypéride ; ils le plaçaient à côté de Démosthène. Longin assure que, dans l'une des plaidoiries qu'il avait laissées, le discours contre Athénogène, il avait montré un talent que Démosthène lui-même n'aurait pas su égaler. Nous ne pouvions jusqu'ici apprécier le talent d'Hypéride que par un fragment de quelques pages, tiré d'un autre discours et aujourd'hui conservé en Angleterre. Le morceau inédit, qui vient d'être découvert par M. Révillout et acquis par le Louvre, appartient au plaidoyer contre Athénogène, signalé comme un modèle par Longin. On ne peut encore songer à en donner le texte ou la traduction d'une façon complète, car le papyrus est brisé en parcelles qu'il faut lentement et patiemment rapprocher et remettre en ordre. M. Revillout espère pouvoir prochainement achever ce travail.

M. Ravaisson, continuant sa lecture sur les monuments funéraires des Grecs, s'attache à démontrer que les scènes figurées sur ces monuments se rapportent presque toujours à la vie future et sont supposées se passer dans l'autre monde. Il étudie notamment, à ce point de vue, le groupe de la villa Ludovisi, où l'on a cru voir, en dernier lieu, Électre et Oreste, et le grand bas-relief d'Éleusis, à figures colossales.

Digitized by Google

SÉANCE DU 25 JANVIER 1889.

M. d'Arbois de Jubainville répond en quelques mots à une observation qui avait été faite à la dernière séance par M. Maury.

M. d'Arbois de Jubainville avait cité, parmi les noms romains d'où ont été tirés des mots de lieu en Gaule, le gentilice *Vibius* et son dérivé *Vibenna*. M. Maury avait fait remarquer que ces noms sont étrusques et latins. M. d'Arbois de Jubainville reconnaît qu'ils sont d'origine étrusque; mais, dit-il, ils ont été adoptés par les Romains et portés par des personnages romains. En l'an 100 de notre ère, un *Quintus Vibenna Quietus* était édile d'Aricia, dans le Latium (*Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIV, n° 2213). Du reste, beaucoup d'autres noms d'homme en usage chez les Romains, et de ceux-là même qui se retrouvent dans les noms de lieu de la Gaule, ont été tirés de langues autres que le latin. *Pomponius* et *Pompanianus*, d'où viennent les noms de Pontpoint (Oise) et de Pompignan (Tarn-et-Garonne et Gard), sont d'origine osque et viennent du mot qui, en osque, veut dire « cinq ». Le nom de la station romaine de *Filomusiacus*, qus la table de Peutinger place entre Besançon et Yverdun, donne droit de conclure à l'existence d'un gentilice *Filomusicus* ou *Philomusius*, qui ne peut venir que du grec Φιλόμουσος. Saint-Jean-aux-Amognes (Nièvre) et Ameugny (Saône-et-Loire) supposent des primitifs *Ammoniae* et *Ammoniacus*, tirés du grec Ἀμμώνιος, qui lui-même vient du nom d'un dieu égyptien. Enfin Chamouille (Aisne) remonte à un gentilice *Camullius*, lequel a sa source dans le nom d'un dieu gaulois, *Camulus*.

M. Ravaisson continue sa lecture sur les monuments funéraires des Grecs.

MM. Wallon, Barbier de Meynard et de Vogüé annoncent que M. Bénédite, chargé d'une mission dans l'Arabie Pétrée pour la recherche des inscriptions sinaïtiques, destinées au *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, a commencé son voyage et a déjà pu relever plus de trois cents inscriptions inédites.

M. Paul Viollet commence la lecture d'un mémoire intitulé : *le Système successoral appelé* tanistry *et la fondation du saint-empire romain de la nation germanique*.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1889

M. Ravaisson termine la lecture de son mémoire sur les monuments funéraires des Grecs. Il énumère un grand nombre de monuments antiques de différents pays, tels que l'Égypte, la Phénicie, l'Étrurie, la Lycie, surtout de la Grèce et notamment de l'Attique; dans tous il reconnaît des scènes qui figurent, à ses yeux, l'idée du réveil des morts dans un autre monde. Certains bas-reliefs, qu'on a cités pour les opposer à cette thèse, ne lui paraissent au contraire pouvoir être expliqués d'une façon satisfaisante que par le système qu'il soutient. Telles sont, entre autres, les stèles athéniennes des deux jeunes filles Plangon et Malthace, que M. Ravaisson s'attache à expliquer dans tous leurs détails.

M. Paul Viollet achève sa communication sur le système successoral auquel certains auteurs ont donné le nom de *tanistry*. Ce système consiste en ce que,

Digitized by Google

à la mort d'un souverain ou d'un seigneur, sa succession échoit au plus âgé de ses parents, à son frère, par exemple, ou à son neveu, de préférence à son fils en bas âge. C'est, on le sait, la loi qui régit la dévolution de la couronne chez les Ottomans; mais M. Viollet montre que la même loi a été appliquée dans tous les temps et dans les régions du globe les plus diverses. Il la montre en vigueur dans le monde grec ancien, en Irlande, au Mexique, dans l'Amérique du Sud, et dans notre propre pays au moyen âge. Charlemagne, par un capitulaire de 806, en fit la loi successorale de la famille carolingienne. Plus tard, la loi du *tanistry* régit une seigneurie féodale importante, la vicomté de Thouars, et au xve siècle la coutume de Poitou la consacra expressément.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1889

M. Ch. Nisard communique un nouveau mémoire sur le poète Fortunat. Il étudie les rapports d'amitié qui liaient Fortunat avec sainte Radegonde et avec Agnès, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. Ces rapports dans la période de la vie du poète dont s'occupe aujourd'hui M. Nisart, furent, dit-il, presque enfantins. Ils ne consistaient qu'en un échange de compliments, tournés en vers, tantôt badins, tantôt précieux, et en de menus présents, fleurs, fruits, friandises diverses, que le poète et les religieuses s'envoyaient réciproquement.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie les moulages et les photographies de deux petits monuments de sculpture, découverts en France, qui jettent un jour nouveau sur la restitution du célèbre Hermès de Praxitèle, trouvé il y a quelques années à Olympie. On sait que, dans cette œuvre du grand statuaire grec, le dieu est représenté tenant sur l'épaule gauche Bacchus enfant; le bras droit est levé, mais la main droite est brisée. On a conjecturé que cette main devait tenir une grappe de raisin. Cette hypothèse est pleinement confirmée par les deux monuments dont M. Héron de Villefosse entretient l'Académie. L'un est une statuette de bronze trouvée en Bourgogne, l'autre une stèle romaine d'Hatrize, près Briey (Meurthe-et-Moselle). Dans tous deux, on reconnaît une imitation, d'ailleurs très affaiblie, de l'Hermès de Praxitèle, et dans tous deux le dieu tient de la main droite une grappe de raisin.

M. F. de Mély communique le dessin d'un vitrail du xiiie siècle, de la cathédrale de Chartres, qui représente le portrait d'un personnage agenouillé, avec la légende *Stephanus cardinalis*. On n'a su, jusqu'ici, qui pouvait être ce cardinal Étienne. M. de Mély montre que le seul personnage de ce nom auquel on puisse penser sérieusement est Étienne de Vancza, archevêque de Strigonie ou Gran (Hongrie), et, de 1252 à 1266, cardinal-évêque de Palestrina. Ce prélat appela en Hongrie, pour reconstruire la cathédrale de Gran, l'architecte français Villard de Honnecourt. Nous possédons l'album de dessins que celui-ci emporta pour les soumettre à l'archevêque hongrois, et, parmi ces dessins, on remarque celui de la grande rose de la cathédrale de Chartres. Ceci permet de comprendre comment un prélat de Hongrie put être amené à faire don d'une verrière à cette église française.

Digitized by Google

M. Remi Siméon lit une note sur deux manuscrits mexicains, conservés, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à la Bibliothèque de la Chambre des députés. On trouve, dans l'un et l'autre, un *toualamatl* ou calendrier religieux et divinatoire, dont M. Siméon explique la disposition. Il signale ensuite les lacunes qui se trouvent dans chacun des deux manuscrits et fait ressortir l'importance qu'ils présentent au point de vue historique. Il pense qu'ils ont été rédigés tous deux à peu près à la même date, vers 1555 à 1557.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1888

M. Molinier communique les photographies d'un buste reliquaire de saint Baudime, conservé dans l'église de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme); il présente également les photographies des chapiteaux de l'église de Mozac.

M. Durrieu présente un précieux tableau qui vient d'être donné au Louvre par M. Maciet. C'est un volet de triptyque représentant la célèbre dame de Beaujeu, Anne de France, fille de Louis XI, et qui est le pendant d'un autre volet du même triptyque que possédait déjà le Musée. Sur celui-ci on voit le mari de la dame de Beaujeu, Pierre II, duc de Bourbon.

M. Durrieu présente ensuite une petite peinture française de la fin du XVe siècle, qui est aussi un don de M. Maciet.

M. de Boislisle lit un mémoire sur les statues de Louis XIV élevées en province.

M. Bapst signale un acte notarié d'où il résulte que le cardinal de Richelieu a fait exécuter en 1639, par le sculpteur Berthelot, une statue de la Renommée, en bronze, destinée au château de Richelieu.

M. Ravaisson communique des observations sur l'Amazone blessée du Louvre et les restaurations dont elle a été l'objet.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1888

M. de Boislisle continue la lecture de son mémoire sur les statues de Louis XIV élevées en province.

M. l'abbé Thédenat communique les photographies de deux fragments d'inscriptions trouvés à Essarois (Côte-d'Or), d'après lesquels il établit que la divinité honorée dans ce lieu était Apollo Vindonnus.

M. Ravaisson présente un buste du musée du Louvre où il reconnaît par la comparaison avec les médailles l'image du grand Pompée.

Digitized by Google

M. l'abbé Thédenat lit un mémoire de M. Maxe Verly sur les vases à inscriptions bachiques.

M. Courajod communique des moulages exécutés sur des masques en marbre que l'on appliquait sur les statues des défunts dans les tombeaux du commencement du XVIe siècle.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1888

La Société procède au renouvellement annuel de son bureau pour l'année 1889. Sont élus :

MM. Schlumberger, président.
Gaidoz, 1er vice-président.
Müntz, 2e vice-président.
de Boislisle, secrétaire;
Ulysse Robert, secrétaire-adjoint;
Pol-Nicard, bibliothécaire-archiviste-trésorier;
Longnon et Prost, membres de la commission des fonds;
Héron de Villefosse et Courajod, membres de la commission des impressions.

M. de Boislisle continue la lecture de son mémoire sur les statues de Louis XIV.

M. Mowat communique une inscription chrétienne trouvée à Malaga et un sceau en bronze avec la devise : *Barbarine vivas*.

M. Durrieu présente la photographie d'une statuette de Vénus en albâtre, appartenant à M. Em. George, juge au tribunal de Belfort.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1888

M. de Laigue, associé correspondant, présente un fragment de poterie antique, trouvé à Néris, où sont figurés les jeux du cirque.

M. le baron de Baye communique l'empreinte d'une pierre gravée chrétienne provenant d'Alexandrie.

M. Courajod communique ou signale différentes imitations de l'antique exécutées au temps de la Renaissance, notamment un très beau buste en bronze faussement dénommé Euripide, dont il a retrouvé l'original antique à Florence.

M. Courajod présente ensuite un buste en bronze qu'on croit être le portrait de Louis III de Gonzague et qu'il est tenté d'attribuer à Baroncelli ou à Dominico di Paris. Ces deux bustes font partie de la collection de M. Édouard André.

M. Collignon lit un mémoire sur diverses têtes antiques trouvées dans l'île d'Amorgos.

SÉANCES DES 9 ET 16 JANVIER 1889

M. l'abbé Thédenat donne lecture d'une note de M. l'abbé Brune sur trois cloches anciennes conservées dans des églises du Jura.

M. Durrieu présente une miniature de Jean Fouquet, provenant du livre

Digitized by Google

d'heures de M. Étienne Chevalier et qui vient d'être acquis par le Musée du Louvre.

MM. le baron de Geymüller et Ch. Ravaisson présentent quelques observations sur un croquis de Léonard de Vinci représentant un cavalier au combat.

MM. Saglio et Courajod communiquent deux statuettes en bronze du xve siècle trouvées en Vendée et acquises par le Musée du Louvre. M. Courajod établit qu'elles ont dû servir, suivant un usage commun dans ce temps, à la décoration d'un autel.

M. Collignon communique une note sur une coupe attique du Musée du Louvre.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

« Monsieur le Directeur,

« Permettez-moi de vous adresser une notice extraite des *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura où je propose une solution nouvelle à la question de l'emplacement d'Olino et du campement des soldats lataviens[1].

« Voici très sommairement en quoi consiste cette solution :

« On sait que la *Notice des dignités* (empire d'Occident) place dans le territoire séquanique un corps de troupes nommé soldats lataviens, commandé par un *duc du Séquanique* et résidant à *Olino*.

« En ce qui concerne Olino, aucune des identifications proposées jusqu'ici n'est admissible, ni Ollons, ni Poligny, ni Roulans, ni Echenau-la-Moline, d'une part; ni d'autre part, en dehors de la Franche-Comté, Holé, près de Bâle, ni Olten, ni Olsbourg, ni OElenberg, ni aucune localité des bords du Rhin, bien que la proximité de ce fleuve soit, aux yeux des écrivains allemands surtout, un argument puissant en faveur de ces localités.

« Suivant moi, Olino doit être cherché à Lavans, commune du département du Jura, à 34 kilomètres environ de Besançon et 15 de Dôle, sur la rive droite du Doubs. Et voici sur quelles considérations j'appuie cette opinion.

« A Lavans se trouve un camp romain, bien connu des archéologues sous le nom de camp d'Orchamps; ce camp est le plus vaste que l'on connaisse en France. Les découvertes archéologiques faites par plusieurs savants, et entr'autres par M. Castan, le bibliothécaire bien connu de Besançon, prouvent que ce camp est du ive siècle de notre ère et qu'il a été occupé à cette époque pendant une longue suite d'années, ce qui le met au nombre des *castra stativa* de la fin de l'empire romain.

« Une lecture attentive du texte de la *Notice* (éd. Bœcking) et la connaissance du système administratif des Romains permettent d'affirmer que la rési-

1. *Le camp de Lavans et les soldats lataviens*, 41 pages, in-8°, Declume frères, Lons-le-Saulnier.

Digitized by Google

dence du commandant militaire, duc de Séquanie, ne pouvait être sur le Rhin, mais devait être au cœur même du territoire séquanique et à une distance peu considérable de Besançon, résidence du gouverneur civil.

« Une tradition locale veut que sur le territoire de Lavans ait existé anciennement une ville aujourd'hui disparue, la ville d'Arne ou d'Orne. Un cours d'eau, l'Orne, une forêt, la forêt d'Orne, portent encore ce nom. L'Orne, en latin, c'est *Olina*. M. Bœcking convient sans peine que si l'Olina de Ptolémée existait en Séquanie, c'est sur ses bords qu'il faudrait chercher *Olino* et nous sommes de cet avis.

« Ce n'est pas tout, ce nom a été remplacé par celui de Lavans. Cette substitution n'a-t-elle pas eu lieu au IVe siècle et n'est-elle pas due à l'établissement des soldats lataviens à Olino? Lataviens et Lavans ne sont-ils pas un seul et même mot? en Italie, *Latavio*, nom ancien d'une bourgade ligurienne, n'a-t-il pas donné, s'il faut en croire M. Walckenaer, le nom moderne de Lavia?

« L'origine des Lataviens a été inutilement cherchée. Elle échappe complètement, il faut l'avouer, à la sagacité des commentateurs de la *Notice*, aussi bien à M. Bœcking qu'à Pancirole. Une inscription découverte au XVIIIe siècle et publiée depuis sous le nom de *table alimentaire de Trajan* contient entre beaucoup de noms de villes ou de bourgades, celui de *Latavio*. Il est incontestable que les habitants de Latavio se sont appelés Lataviens. Y a-t-il une corrélation entre les Lataviens de Latavio et les Lataviens soldats campés en Séquanie? La chose est fort vraisemblable. La position de Latavio dans une contrée où, au témoignage de Strabon, les Romains levaient souvent leurs armées, le système de recrutement en vigueur sous l'empire au IVe siècle, les renseignements que l'on possède sur les cantonnements des corps de troupes italiques au IVe siècle, les noms des villages voisins de Lavans et formant en quelque sorte la zone militaire du camp de Lavans, la découverte des deux cimetières de ce camp et l'examen des sépultures, tout est favorable à l'hypothèse de la provenance italienne des soldats de Lavans.

« Puis-je vous prier, Monsieur, de voir si les conclusions de mon travail peuvent avoir quelque intérêt pour les lecteurs de la *Revue*?

« Veuillez agréer, monsieur le Directeur, mes respectueux hommages,

« GIRARD,
« professeur au lycée de Lyon. »

Les roues à clochettes. — Réponse à M. H. Gaidoz.

« Je viens de recevoir en bonnes feuilles trois pages de la *Revue archéologique* (juillet-août 1888, p. 116-118) publiant une lettre où M. H. Gaidoz essaye de justifier, contre mes critiques, son opinion sur les roues à clochettes qui furent jadis employées dans des églises et qui, d'après lui, auraient été des *roues de fortune* pour consulter le sort.

« Trois exemples seulement, pris dans un coin de la Basse-Bretagne, trois roues à clochettes, qui avaient servi à des usages superstitieux en même temps

Digitized by Google

qu'à des usages liturgiques [1], ont suffi à M. Gaidoz pour en induire que l'emploi des roues à clochettes en général dérivait d'une coutume païenne, que l'église avait dû tolérer, subir, comme elle l'avait fait pour d'autres pratiques du culte idolâtrique.

« Cette opinion m'avait paru étrange et la preuve à l'appui peu concluante, car, pour tirer de faits particuliers une induction générale, il faut que ces faits soient nombreux, empruntés en divers lieux, aux siècles passés comme à l'époque contemporaine. Mais M. Gaidoz est un érudit, et il se pouvait qu'il y eût d'autres exemples à l'appui de son assertion.

« J'ai voulu m'en rendre compte; j'ai fouillé un peu partout, dans un passé lointain comme dans le présent; j'ai consulté des livres liturgiques, des manuels d'archéologie, des mémoires de sociétés savantes, des statuts synodaux, des inventaires, des documents du IXe, du Xe siècle et des siècles suivants; j'ai vu mentionnées bien des roues à clochettes, mais toutes sont présentées, signalées comme ayant été ou étant employées pour le culte chrétien, les bénédictions du Saint Sacrement, le service de l'autel à la messe et à d'autres offices : nulle part, sauf pour les trois cas cités par M. Gaidoz, elles ne sont données comme ayant servi à un usage superstitieux.

« Devant cette multiplicité d'exemples, de faits, de renseignements recueillis, que devenait l'assertion de M. Gaidoz? Pour tout lecteur désintéressé, elle devait paraître erronée. Je l'ai dit dans une récente étude sur les clochettes [2], et de divers côtés on a ratifié cette appréciation [3].

« Dans sa lettre, M. Gaidoz ne conteste pas les exemples cités, les renseignements produits contre sa thèse, mais il prétend qu'ils *ne l'infirment* pas, qu'ils prouvent seulement « l'importance rituelle » de la roue à clochettes, importance qui, selon lui, ferait supposer qu'elle a existé déjà dans le culte païen.

« M. Gaidoz est-il réellement convaincu de cette importance? Chacun sait que le moyen âge avait une véritable passion pour les objets sonores. Dans les églises, on attachait des clochettes à des potences en bois, à des tiges en fer, à de petits instruments posés sur les marches de l'autel, à des lamelles de bronze ou d'acier, à des triangles, à des *roues*, en un mot à des appareils de formes et de noms variés. On les employait, les uns ou les autres, en place de la petite sonnette de l'autel, et suivant la mode de l'époque, le goût dominant ou les préférences du recteur de telle ou telle église. Leur adoption ne prouve donc pas leur « importance rituelle », et leur abandon n'implique pas que l'emploi ait été condamnable [4]. De nos jours, on revient aux timbres à plu-

1. Pour la roue de Comfort-en-Berbet, voy. le *Guide de Bretagne* de M. Joanne, édit. de 1867, in-12, p. 592, et un article des *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, 1884, p. 339, que cite M. Gaidoz, et où il est dit que cette roue servait *lors de certaines cérémonies*.

2. *Étude sur l'emploi des clochettes dans l'antiquité et depuis le triomphe du Christianisme*, 1 vol. gr. in-8°, avec 12 planches hors texte et 12 figures intercalées, Dijon, 1888, chez Damongeot, imprimeur.

3. Lettres particulières de Mgr Barbier de Montault, si compétent dans toutes les questions liturgiques, de M. F. Pottier, président de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, de M. L. Germain, de M. le chanoine Morelot, etc.

4. M. Gaidoz suppose (*Revue arch.*, 3e série, IV, p. 45) qu'au moyen âge les

Digitized by Google

sieurs clochettes, usités au moyen âge ; à la fin du siècle dernier, dans la cathédrale de la Nouvelle-Orléans, on a placé, près de l'autel, une roue à clochettes, et ce n'était certainement point par superstition.

« C'est en vain que M. Gaidoz cherche à s'appuyer sur des analogies. Je sais bien (et je l'ai dit ailleurs) que l'Église a adopté, en les transformant, divers usages païens ; mais ces usages sont connus : des ouvrages d'auteurs anciens, des bas-reliefs, des vases peints en signalent ou en attestent l'existence. En est-il de même ici? Je mets M. Gaidoz au défi de citer un seul texte, un seul monument de l'antiquité témoignant que la roue à clochettes aurait servi dans les temples du paganisme. La parité n'existe donc pas.

« Dans une note, M. Gaidoz insiste et me demande comment, en contredisant son opinion, je pourrais expliquer qu'à Riom, le jour de la fête de saint Amable, « les *prêtres* [1] faisaient tourner une grande roue que l'on portait dans la pro- « cession ».

« L'objection n'est pas bien embarrassante. La roue dont il s'agit est une roue en bois léger ou en osier, recouverte par un très long fil de cire blanche et toute ornée de fleurs. Elle n'a avec les roues à clochettes aucun rapport [2], ni par sa forme, ni par son origine, ni par sa destination ; *elle ne continue pas une superstition païenne*, mais elle rappelle tout simplement, à mon avis, un fait local, un miracle opéré en faveur de saint Amable (mort vers 475) et relaté par les Bollandistes (*Acta Sanct.*, t. II, de juin, au XIe jour).

« Je regarde comme sans portée l'observation de M. Gaidoz déclarant que, pour *infirmer* sa thèse, j'aurais dû prouver qu'il était facile d'établir des rouets de sonnerie et de s'en servir pour la messe. Quiconque a vu un de ces appareils, de dimension ordinaire, sait bien que rien n'était plus facile.

« En résumé, les raisons par lesquelles M. Gaidoz s'efforce de défendre une thèse insoutenable n'ont vraiment aucune valeur sérieuse. Que le savant auteur de l'ouvrage : *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue* renonce donc à son opinion au sujet des roues à clochettes : son beau travail n'en souffrira pas. On le lit avec le plus vif intérêt et il mérite d'être grandement loué.

« Je ne veux pas clore cette lettre sans un mot de réponse pour deux reproches personnels.

« M. Gaidoz se plaint d'abord de ce que j'ai appelé *légendes* une note en prose insérée dans un volume de poésies et un récit de M. Luzel. Je les ai ainsi qualifiés, la note, parce qu'elle donne des détails absolument invraisemblables et rapporte, entr'autres choses, que *pendant la messe* [3] l'officiant faisait

évêques ont supprimé beaucoup de roues à clochettes. C'est une supposition gratuite : les évêques n'ont ni *interdit* ni *prescrit* l'emploi des roues, et M. Gaidoz ne cite à cet égard aucun document du moyen âge.

1. Ce ne sont pas des *prêtres* mais des *laïques* qui portent la roue à la procession et la font tourner. M. Gaidoz a été induit en erreur, sur ce point, par M. Dulaure, écrivain hostile à la religion.

2. Lettre particulière de M. Bernet-Rollande, avocat à Riom, en date du 28 octobre 1888.

3. A la messe, le célébrant ne doit s'occuper que d'accomplir les rits liturgiques et il ne quitte pas l'autel.

Digitized by Google

faire un tour à la *roulette de chance* pour chacun; le récit, parce qu'il renferme des suppositions analogues aux assertions de M. Gaidoz.

« Celui-ci me reproche ensuite de l'avoir accusé d'être « mal renseigné ». C'était vrai. Il donnait comme encore existante la roue de Comfort-en-Berhet : elle a depuis nombre d'années disparu; il en signalait une autre à Quemperven; il n'y en a pas, et il n'est pas certain qu'il y en ait jamais eu; sur la parole de M. le Dr Desaivre, il en plaçait une troisième à Saint-Béat, et M. Desaivre déclare loyalement s'être trompé. On le voit, M. Gaidoz avait puisé ses renseignements à des sources peu sûres. Je n'ai pas voulu dire autre chose.

« Enfin, en terminant sa lettre, M. Gaidoz déclare qu'il « a étudié la question de la roue avec l'indifférence doctrinale d'un historien qui n'a ni drapeau à défendre, ni cause à plaider », et il insinue qu'il n'en serait peut-être pas ainsi de nous. Nous répondrons ceci. Pour nous, la cause principale, primordiale à plaider, c'est celle de la vérité; mais quand cette cause est liée à celle de la religion, le devoir de la soutenir n'en est pas amoindri, et il y a pour nous double plaisir à revendiquer les intérêts de la vérité et à défendre, en même temps, l'honneur de l'Église.

« L'abbé L. Morillot. »

« Beire-le-Châtel, 30 octobre 1888.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, vol. X, 18e session, 6e séance, 1er mai 1888. — Rev. A. Lowy, *Vieilles légendes juives sur des thèmes bibliques*, n° II. *Description légendaire de l'enfer*. — Dr Kael Piehl, *Sur l'âge de la grotte dite Speos Artemidos*. — R. Brown, junior, *Les inscriptions étrusques de Lemnos*, suite (nous doutons fort qu'il y ait quoi que ce soit à tirer de cet essai de déchiffrement). — Rev. C. J. Ball, *Inscriptions de Nabuchodonosor II*. VI. *Le cylindre numéroté* 6-7-8-9. — Rev. C. J. Ball, *Cylindre de Nabuchodonosor* (huit planches). — Prof. Golenischeff, *Le cachet bilingue du roi Farkutimme*. — Rev. H. Tomkins, *Le nom Genubath*. — Le Page Renouf, président : *Le mot kenbetu et le terme qui, dans les laugues sémitiques, désigne le sud*. — A. H. Sayce, *Quelques graffiti grecs provenant d'Abydos en Égypte* (fort intéressant).

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, vol. X, 18e session, 7e séance, 5 juin 1888. — Prof. E. Amélineau, *Les actes coptes du martyre de saint Polycarpe*. — Dr C. Bejold, *Remarques sur quelques syllabaires cunéiformes inédits, relatifs aux pièces et aux incantations, écrits sous forme inteli-linéaire* (4 planches). — Rev. C.-J. Ball, *Noms iraniens chez les Hétéens*. — *Nouvel essai de déchiffrement des hiéroglyphes de la Syrie du nord*. — Brugschbey, *Le mot Seb ou Keb*. — Major Arthur H. Bagnold, *Compte rendu des procédés qui ont été employés pour relever les deux colosses de Ramsès II qui se trouvaient à Memphis* (cinq planches). — E. A. Wallis Budge, *Sur un poids babylonien à inscription trilingue*. — Max Muller, *Contribution à la géographie de l'Exode*. — B.-F. Evetts, *Un texte religieux assyrien* (deux planches). — Miss Simcox, *Contrats de mariage égyptiens et basques*. — Prof. A.-H. Sayce, *Tablettes babyloniennes provenant de Tell-Amarna, Haute-Égypte*. —

Digitized by Google

Théod. G. Pinches, *Une tablette babylonienne* (planche). — Karl Piehl, *Textes égyptiens inédits*. — E.-A. Wallis Budge, *Sur les dépêches en écriture cunéiforme, adressées à Aménophis III, roi d'Egypte, par Tushratta, roi de Mitani, Barraborigash, fils de Kari-Galzu, et par le roi d'Alashira ainsi que sur les tablettes cunéiformes de Tell-Amarna, en général* (9 planches). — W.-H. Rylands, *Ornement égyptien d'ivoire du Musée britannique* (planche).

— La *Society for the promotion of Hellenic studies* vient de changer le format de ses publications. Elle n'aura plus de planches in-fol. séparées du texte ; le format du texte a été agrandi ; il est devenu un grand in-octavo qui se prêtera, le plus souvent, à la reproduction en dessin ou en photographie des monuments. Nous avons sous les yeux le premier numéro de la nouvelle série ; outre l'intérêt des mémoires qu'il contient, il se recommande par la chronique archéologique, très bien faite et des plus agréables à lire, qui le termine. La *Revue archéologique* ne peut que se féliciter d'avoir donné dans ces *Chroniques d'Orient*, si riches en informations variées et précises, qu'elle doit à l'infatigable curiosité de M. Salomon Reinach, un exemple que s'attachent à suivre maintenant tous les recueils consacrés à l'antiquité classique.

Voici le sommaire de ce premier cahier du t. IX, daté d'avril 1888 :

Cecil Smith, *Deux peintures de vases représentant des sacrifices* (pl. I et II). — Percy Gardner, *Hector et Andromaque sur un vase à figures rouges* (pl. III). — Ridgeway, *Notes métrologiques* : 1. *L'origine du stade*. 2. *Pecus et pecunia*. — L.-R. Farnell, *Quelques musées de l'Europe septentrionale* (pl. IV). — R. Gardner, *Les pays et les cités dans l'art antique*. — J.-F. Bent, *Découvertes en Asie mineure* (pl. V). — E.-L. Hicks, *Décrets de Lisse ou Lissæ en Lycie. Inscription d'Anaphé avec un nouveau nom d'artiste*. — J.-B. Bury. *Les Lombards et les Vénitiens en Eubée*. — J.-E. Harrison, *L'archéologie en Grèce, 1887-1888. Bibliographie*.

— *Mittheilungen des K. d. arch. Instituts, Athenische Abtheilung*, t. XIII, cahier 1. — C. Schuchhardt, *Les colonies macédoniennes entre l'Hermos et le Kaikos*. — Th. Mommsen, *Relief de Kula*. — C. Humann, *La citadelle de Tantale dans le Sipylos* (pl. I). — C. Cichorius, *Inscriptions de Lesbos*. — W. Judeich et W. Dœrpfeld, *Le sanctuaire des Cabires à Thèbes*, I, II (pl. 2). — W. Dœrpfeld, *Le portique d'Eumènes à Athènes. Mélanges*. — H. G. Lolling, *Inscription de Pharsale*. — P. Wolters, *Inscription archaïque de Béotie*. — P. Wolters, *Fragment d'une coupe attique*. — *Bibliographie et découvertes*. — *Procès verbaux des séances*.

— *Mittheilungen des K. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XIII, 2e cahier. — É. Winter, *Le moschophore de l'Acropole d'Athènes et sa position dans l'histoire de l'art* (article important). — Th. Gomperz, *Le décret du peuple relatif à la colonisation de Salamine*. — J. Six, *L'inscription délienne des artistes Mikkiadès et Archermos*. — F. Studniczka, *Exploration de l'île de Chios* (pl. 3). — A. Conze, *Hermès-Cadmilos*. — H. Schliemann, *Inscriptions funéraires attiques*. — W. Dœrpfeld, *l'Eridanos* (pl. 6). — C. Schuchhardt, *Paralia*. — *Bibliographie et découvertes*.

Digitized by Google

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, VIIIe année, fascicule 5, octobre 1888. — H. Stevenson, *Note sur les tuiles de plomb de la basilique de Saint-Marc ornées des armoiries de Paul II et de médaillons de la Renaissance* (pl. X et XI). — J.-B. de Rossi, *L'inscription du tombeau d'Hadrien Ier, composée et gravée par ordre de Charlemagne* (pl. XIII et XIV). — E. Le Blant, *D'un sarcophage découvert près de la via Salaria* (pl. XII). — A. Macé, *Un important manuscrit de Solin.* — Léon G. Pélissier, *Les amis d'Holstenius. Lettres inédites* (pl. XV). — L. Duvau, *Glossaire latin-allemand, extrait du manuscrit Vaticanus Regius* 1701. — L. Auvray, *Bibliographie.*

— *Gazette archéologique*, 1888, n°s 5 et 6. — Théoxènou (M.), *Les fouilles récentes de l'Acropole d'Athènes* (pl. XVI, suite). — Mély (F. de), *La crosse dite de Ragenfroid* (pl. XVIII). — Deglane, *Le palais des Césars au mont Palatin* (à suivre, pl. XXI). — Yriarte (Ch.), *Maître Hercule de Pesaro* (suite et fin, pl. XIX, XX.) — Berger (R.), *Cylindre perse avec légende araméenne*, n°s 7 et 8. — H. Deglane, *Le palais des Césars au mont Palatin* (pl. XXII et XXIII). — L. Courajod, *Une sépulture de l'église de la Chaise-Dieu* (pl. XXIV). — E. Pottier, *Études sur la céramique grecque. I. Les vases à signatures d'artistes. II. Les nouvelles acquisitions du musée du Louvre* (pl. XXV et XXVI). — M. Dieulafoy, *Notes sur les coudées étalons perses et chaldéennes* (pl. XXVII).

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 1888. Fasc. 5; mai. — Ch. Huelsen, *Vue des ruines du forum romain, dessinées par Martin Héemskerk* (pl. VII-X). — R. Lanciani et G. Gatti, *Renseignements sur les travaux de l'édilité romaine dans leurs rapports avec l'art et avec l'archéologie.* — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie urbaine.* — C.-L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* Fasc. 7; juin. — L. Cantarelli, *Sur quelques préfets de Rome de la série dressée par Corsini.* — Petersen, *Pénélope* (pl. XI). — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et l'épigraphie urbaine.* — S. Guidi, *Bibliographie.* Fasc. 8; juillet. — G. Gatti, *Un sacellum compitale de la plus antique région esquilienne* (pl. XII). — O. Marucchi, *Les découvertes récentes près du cimetière de Saint-Valentin sur la voie flaminienne.* — G. B. de Rossi, *Le præpositus de via Flaminia.* — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* Fasc. 8; août. — E. Stevenson, *Le Septizonium de Septime Sévère et le remploi fait de ses matériaux sous Sixte-Quin* (pl. XIII-XIV). — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de la cité.* — C.-L. Visconti, *Renseignements sur les travaux de l'édilité romaine dans leurs rapports avec l'archéologie et avec l'art.* — G. Gatti, *Les plus récentes découvertes.*

— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. G. Baptista de Rossi.

Un cahier qui sert de complément à l'année 1886, vient d'être publié. Il renferme, accompagnées de courtes explications, neuf planches qui donnent des fac-similés des plus importantes inscriptions du cimetière de Priscilla. L'auteur annonce qu'il va mettre le Bulletin au courant, qu'il publiera prochainement à la fois un numéro de l'année 1886 et un de 1887.

Digitized by Google

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. X, fasc. I et II. — G. Maspero, *La pyramide de Mirinri Ier* (suite). — A. Aurès, *Théorie de l'arpentage chez les Assyriens.* — E. Naville, *Les fouilles du Delta, pendant l'hiver de 1887.* — Paul Guieysse, *Stéle de la façade du grand temple d'Ipsamboul.* — E. Amélineau, *Fragments de la version thébaine de l'Écriture, ancien testament* (suite). — *Note* du Rev. Tomkins sur *le nom de l'un des tributaires de l'Égypte.*

— Dans l'*American journal of archæology*, t. III, nos 3 et 4. M. Allan Marquand décrit une coupe phénicienne d'argent, qui appartient au *Musée central* New-York, où elle est indiquée comme provenant de Curium. Cette coupe est en mauvais état ; il manque presque toute la partie centrale et plusieurs morceaux de la zone marginale ; mais ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'elle paraît une réplique de la coupe trouvée à Palestrina, que M. Clermont-Ganneau a si bien expliquée jadis, en y voyant une suite d'épisodes qu'il réunit sous ce titre : *Une journée de chasse ou la piété récompensée.*

La coupe de Curium paraît avoir été exécutée d'après le même patron et reproduire ainsi le même thème ; mais l'exécution semble y avoir été meilleure, et il y a assez de différences dans le détail pour que M. Marquand puisse avancer que les deux monuments n'ont pas été ciselés par un seul et même ouvrier. La rencontre n'en est que plus curieuse, et l'on ne saurait être trop reconnaissant à l'archéologue américain, qui a le premier signalé ces fragments et qui les a décrits avec précision. Les faits qu'il a mis en lumière confirment les conjectures que M. Clermont-Ganneau et nous avions émises au sujet des habitudes et des procédés de cette imagerie sur métal. Un calque, très soigneusement fait, accompagne cette dissertation, que nous recommandons à tous ceux qu'intéressent les antiquités phéniciennes ; elle a pour titre : *A silver patera from Curium.* — G. Perrot.

— *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. XLII fasc. III. — Sprenger, *Les relations arabes sur la Haute Arabie et les voyages de Doughty.* — Barth, *Études de philologie sémitique comparée.* — Fürst, *Additions à l'Aruch.* — Oldenberg, *La division Adhyâia du Rig Veda.* — Böhtlingk, *Sur l'emploi d'une forme du participe en sanscrit.* — Reckendorf, *La partie araméenne du tarif douanier de Palmyre.* — Von Stackelberg, *Ossetica.* — Roth, *La relation de L. de Sudheim sur la prise d'Acre en 1294.* — Jacobi, *Rudrata et Rudhrabatta.* — Pischel, *Observation sur l'article précédent.* — Schreiner, *Remarques sur un passage du Coran.* — Mills, *Texte pehlevi d'un yasna déchiffré et traduit.* — Kayser, *L'emploi des psaumes pour les incantations magiques.* — Bibliographie (à signaler particulièrement un important article de M. Nöldeke sur les religions sémitiques).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut. Seconde édition, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec la collaboration de G. BOTTIN, secrétaire de la rédaction de la *Revue celtique*. Tome Ier : 1° Peuples étrangers à la race indo-européenne (habitants des cavernes, Ibères, Pélasges, Étrusques, Phéniciens); 2° Indo-Européens, 1re partie (Scythes, Thraces, Illyriens, Ligures).

Cette seconde édition d'un livre paru en 1877 est comme la première, avant tout, un relevé de textes interrompu par les réflexions de l'auteur, se résumant le plus souvent en hypothèses que M. d'Arbois livre à la critique à titre d'essai. Il y a donc deux parts à faire du livre : d'un côté, le relevé et la classification des textes; de l'autre, l'usage qui en est fait. Tout ce qui concerne les textes est irréprochable. Ils sont cités *in extenso* d'après les meilleures éditions; leur origine est indiquée avec le plus grand soin; ils sont datés autant que la chose est possible. M. d'Arbois a rendu là aux hommes de science un éminent service. Son livre est un répertoire complet de toutes les sources où un érudit ou un archéologue doit puiser pour résoudre les différentes questions concernant les origines et le caractère des premiers habitants de l'Europe. Il équivaut à toute une bibliothèque spéciale et nul chercheur consciencieux ne pourra désormais s'en passer. Nous ne saurions donc trop recommander LES PREMIERS HABITANTS DE L'EUROPE à nos lecteurs.

La partie des interprétations ne saurait être, au contraire, recommandée sans réserves. Les conclusions de l'auteur sur une foule de points, bien que présentées comme provisoires, sont d'une hardiesse contre laquelle il sera bon de se tenir en garde. Nous ne voudrions pas que la légitime autorité qui s'attache au nom de M. d'Arbois de Jubainville fît accepter comme faits acquis et passer dans la science courante des conjectures dont la témérité nous effraie. Un long article serait nécessaire pour entrer dans le détail de nos scrupules. Je citerai seulement deux exemples : M. d'Arbois ne va-t-il pas beaucoup trop loin quand, après avoir réuni tous les textes connus relatifs à la fabuleuse Atlantide dans le ch. II[1], il ne craint pas de placer en tête du ch. III[2] ces deux phrases que nous citons textuellement : *Les Ibères semblent être les descendants de ces dix millions d'hommes légendaires qui, suivant Théopompe, sortirent du continent séparé de nous par l'Océan et vinrent s'établir dans le pays des Hyperboréens. Ce seraient, leurs aïeux qui, partis de l'Atlantide neuf mille ans avant Platon, auraient imposé leur domination à l'Europe occidentale jusques et y compris l'Italie, à l'Afrique du Nord et jusqu'aux frontières de l'Égypte.* Voilà une légende qui devient de l'histoire — M. d'Arbois a beau se servir du conditionnel : ce *seraient*, *auraient* ou faire tout précéder du verbe *semble*, « les Ibères semblent », l'im-

1. P. 16.
2. P. 24.

Digitized by Google

pression reste et reste dans l'esprit de l'auteur lui-même comme la suite du livre le montre — puisque nous lisons encore, p. 74, *avant l'invasion indo-européenne, l'Europe occidentale était, semble-t-il, partagée en deux empires : à l'Occident, les Ibères* VENUS DE LA LÉGENDAIRE ATLANTIDE ; *à l'Orient, un peuple arrivé d'Asie Mineure et qu'on trouve désigné chez les Grecs par le nom de Pélasges, par celui de Tursâñes et par les deux noms réunis de Pélasges-Tursâñes.* Un « semble-t-il » intercalé au commencement de la phrase et encore portant autant sur l'affirmation relative aux Pélasges que sur celle qui a rapport à l'Atlantide, ne constitue certainement pas une réserve suffisante. M. d'Arbois nous paraît également beaucoup trop affirmatif au sujet de l'occupation de la Gaule par les Sicanes qui y auraient précédé les Ligures, non pas seulement sur les côtes de la Méditerranée, mais dans le pays tout entier : *Les Sicanes d'Italie ont dû venir de Gaule*[1]; *le Sicanos serait la Seine appelée Sequana par les Gaulois qui auraient conservé en ce nom un mot antérieur à la période indo-européenne. Les Sicanes seraient donc ceux des Ibères dont le plus ancien établissement en Europe aurait été situé sur les rives de la Seine. Ils auraient pris le nom de ce fleuve ou lui auraient donné le leur.* Voilà, il me semble, bien des hypothèses dont l'unique base est la parenté très hypothétique elle-même des mots *Sicanos* et *Sequana.* Nous ne relèverons pas les autres hardiesses de M. d'Arbois : elles sont nombreuses; nous nous contenterons de mentionner les causes qui nous paraissent avoir entraîné un si éminent esprit à dépasser la mesure. La première, la cause maîtresse, est ce que j'appellerais volontiers la superstition des textes. La seconde, qui en est une conséquence, est l'oubli systématique où l'auteur s'est complu des données archéologiques. Son livre a été composé, il y a une quinzaine d'années, en province[2], loin des discussions soulevées alors par ce que l'on appelle l'archéologie préhistorique. M. d'Arbois vivait en dehors de ce mouvement. Il persiste à n'y pas vouloir entrer « Comme dans la première édition, nous dit-il, j'ai laissé de côté l'archéologie préhistorique[3]. Ce silence n'est pas l'effet du dédain, il est simplement l'aveu de mon incompétence. » M. d'Arbois est trop modeste et ses scrupules ressemblent trop à de l'indifférence. Nous aimerions à voir un savant aussi distingué s'en départir. Il est des conjectures auxquelles il ne se serait pas arrêté un seul instant, nous en sommes convaincu, s'il avait bien voulu prendre au sérieux, comme ils le méritent, les résultats obtenus déjà par cette jeune science.

Une autre cause particulièrement troublante, pour me servir d'une expression des astronomes qui rend très bien ma pensée, est la méthode de classement des textes qui est uniquement chronologique, méthode excellente en soi dont l'auteur a tiré à plusieurs reprises le parti le plus heureux, mais dont le complément devait être un examen plus sévère de la valeur relative des témoignages. Or, M. d'Arbois nous paraît ne s'en être pas assez préoccupé. Ce qui prime tout à ses yeux est la date du texte, l'antiquité du témoignage. Ce n'est pas qu'il ne soit parfaitement au courant du degré de confiance à accorder aux

1. P. 30.
2. Préface, p. II.
3. Préface, p. XVI.

Digitized by Google

œuvres dont des fragments souvent mutilés nous sont parvenus de seconde ou troisième main, mais, dans la pénurie des renseignements, il ne peut s'empêcher de leur accorder une foi souvent imméritée; des données d'un autre ordre ne peuvant en contrebalancer l'effet puisqu'il les ignore volontairement. Enfin, une dernière disposition d'esprit, fâcheuse à nos yeux, est la loi que l'auteur s'impose, toujours systématiquement, de ne faire dater l'existence d'un peuple que du jour où des textes précis en parlent. L'histoire est ainsi simplifiée, beaucoup de problèmes sont supprimés; mais beaucoup de faits ethnologiques restent inexplicables. Nous ne voulons pas insister; nous serions désolé que le lecteur restât sous l'impression de nos critiques. Nous nous sommes fait un devoir de les formuler dans l'intérêt de la science; mais nous n'en tenons pas moins le livre de M. d'Arbois en très haute estime. Nous considérons, comme nous l'avons dit en commençant, qu'aucun archéologue, je ne dis pas seulement aucun historien, ne saurait s'en passer. Il rendra les plus grands services. L'attrait même des rectifications en ce qui concerne les jugements de l'auteur en augmentera le succès que nous lui souhaitons.

Alexandre Bertrand.

Genève et la colonie de Vienne, étude sur une organisation municipale à l'époque romaine, par Ch. Morel. Genève, librairie Jullien, éditeur; Paris, librairie Fischbacher, 1888.

M. Ch. Morel, à qui diverses publications ont valu un rang honorable dans la science des antiquités romaines, consacre à la colonie de Vienne une forte brochure de plus de deux cents pages. Un Génevois, un citoyen de l'antique *vicus Genavensis*, ne pouvait faire moins pour la capitale des Allobroges. Des monographies de ce genre sont fort utiles. Quand elles se seront multipliées, il deviendra plus facile d'écrire cette histoire de la Gaule romaine dont les matériaux sont encore épars et mal dégrossis. A la vérité, l'organisation de la cité viennoise avait depuis longtemps exercé la sagacité des érudits. Il suffit de rappeler la *Galliae Narbonensis historia* de Herzog et le bel ouvrage où M. Allmer a si fidèlement reproduit et si amplement illustré l'épigraphie de la contrée. M. Ernest Desjardins, dans sa *Table de Peutinger* et surtout dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, a, lui aussi, rencontré les mêmes questions sur son chemin. Signalons enfin une substantielle étude de M. Otto Hirschfeld dans le tome XII du *Corpus* où il donne les inscriptions de la Narbonnaise, bien que ce tome, paru tout récemment, n'ait pu être mis à profit par l'auteur du présent mémoire. Le sujet choisi par M. Morel n'était donc pas neuf. Mais il s'en faut qu'il fût épuisé. Il soulève des problèmes singulièrement délicats et qui, après tant d'efforts, sans excepter ceux de M. Morel lui-même, offrent encore plus d'une obscurité. Il y en a un notamment sur lequel nous demandons la permission de nous arrêter, d'autant plus que la solution proposée diffère à beaucoup d'égards de celles qui ont été imaginées antérieurement.

A quelle époque Vienne est-elle devenue une colonie romaine? M. Morel

Digitized by Google

n'admet pas qu'elle l'ait été une première fois grâce à César pour cesser de l'être bientôt après, mais nous avouons ne pas saisir la force de son raisonnement. Il écrit à la page 46 : « ... Le récit de Dion Cassius semble exclure l'hypothèse que cette ville possédât déjà le droit de cité, car les habitants expulsés devaient être citoyens romains, puisqu'ils servirent à fonder une colonie romaine. » Il s'agit du passage où Dion Cassius raconte la fondation de Lyon (XLVI, 50). On sait que, en l'an 43, Munatius Plancus reçut l'ordre de fonder la colonie lyonnaise « avec ceux qui avaient été chassés de Vienne par les Allobroges ». Borghesi et Desjardins, que M. Morel ne cite ni l'un ni l'autre, tirent du même fait une conclusion toute différente et qui paraît mieux justifiée (voir Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, II, p. 64-67). Ils y trouvent la preuve que Vienne était une des colonies *deductae* au nom de César par Ti. Claudius Nero en 47. Suétone, qui nous fait connaître la mission confiée à ce personnage, ne nomme, en fait de colonies installées par lui, que celles de Narbonne et d'Arles, mais il laisse entendre clairement qu'il y en avait d'autres (*Tib.*, 4). S'il en est ainsi, qui nous empêche de voir dans les citoyens romains expulsés de Vienne des colons amenés dans cette ville par Nero? Il était naturel que la colonie viennoise ne survécût pas à leur départ, puisque, cette colonie étant militaire, les indigènes n'en faisaient point partie. Sans doute ce raisonnement n'est pas non plus irréprochable, car les Romains bannis de Vienne pouvaient y être venus de leur propre gré, dans un intérêt privé, comme négociants. On conviendra tout au moins qu'il est plus logiquement déduit que le précédent. Quoi qu'il en soit, il reste à rechercher à partir de quel moment Vienne entra en possession définitive du droit de cité. Voici, en deux mots, la théorie de M. Morel. — César a fait de Vienne, en récompense de sa fidélité pendant la guerre des Gaules, non pas une colonie romaine, mais une colonie latine. Ce titre lui fut retiré par Auguste en vertu d'une mesure générale qui réduisit toutes les colonies latines de la Narbonnaise à la condition de municipes latins. Toutefois, en ce qui concerne Vienne, Auguste, en lui infligeant la qualité de simple municipe, lui octroya, par compensation, le droit de cité. Mais c'est Tibère seulement qui en fit une colonie romaine, et c'est alors qu'elle acquit ce *solidum civitatis romanae beneficium* dont il est parlé dans le fameux discours de Claude. *Solidum*, non seulement parce que le droit de cité comprit dès lors, par une faveur spéciale, les privilèges du *jus honorum* et du *jus italicum*, et atteignit ainsi toute sa plénitude, mais encore parce qu'il parut mieux assuré et en quelque sorte consolidé depuis qu'il se trouva impliqué nécessairement dans le titre nouveau conféré à la ville et dans l'organisation nouvelle que ce titre entraînait après lui. Car la mesure de Tibère eut pour effet de remplacer, à la tête de l'administration, le collège des *quattuorviri* par celui des *duoviri*, ce dernier étant propre aux colonies, tandis que l'autre caractérise les municipes. — Cette théorie ne va pas sans de grosses difficultés. En premier lieu, il résulte du passage cité du discours de Claude que Vienne était déjà une colonie lorsqu'elle reçut le droit de cité plein : « ...*quod ante in domum consulatum intulit quam* colonia *sua solidum civitatis romanae beneficium consecuta est* ». D'un autre côté, les inscriptions, d'accord avec les monnaies, nous montrent que les habitants de Vienne

Digitized by Google

s'intitulaient « colons » alors qu'ils étaient encore gouvernés par des *quattuorviri*, c'est-à-dire avant la réforme administrative attribuée à Tibère et présentée comme étant la conséquence de la transformation du municipe en colonie. M. Morel ne méconnaît pas l'objection. Il croit y répondre en supposant que Vienne, tout en ayant perdu officiellement depuis Auguste le titre de colonie, avait pu néanmoins continuer à s'en parer par une sorte de tolérance; mais c'est là une conjecture assez peu vraisemblable, et il faudrait pour l'accepter de bien bonnes raisons. Ces raisons existent-elles? On en peut douter. L'argumentation tout entière repose en fin de compte sur quelques assertions qui sont loin d'être démontrées. Est-il vrai, comme le dit M. Morel, qu'Auguste ait enlevé aux cités latines de la Narbonnaise le titre de colonies? Remarquons qu'il donne, à la page 54, comme un fait acquis ce qui n'est à ses yeux, à la page 35, qu'une hypothèse. « (Auguste) *paraît* s'être surtout refusé à reconnaître officiellement le titre de colonie aux villes latines des provinces. Du moins Pline l'Ancien les nomme *oppida latina*, et l'on sait qu'il avait puisé ses renseignements dans les documents officiels de l'époque d'Auguste. » Cette hypothèse est donc uniquement fondée sur une certaine interprétation de la terminologie de Pline, mais il y a lieu de se demander si, dans l'espèce, cette interprétation n'est pas trop stricte, si le mot *oppidum* a, dans la pensée de l'écrivain et dans l'usage courant, un sens aussi nettement déterminé, aussi précis et exclusif. Il faudrait, pour s'en assurer, une étude très minutieuse et très complète des textes. Ce qui est positif, comme le fait observer M. Otto Hirschfeld (*Corpus*, XII. *De Gallia Narbonensi et Alpibus Romanorum provinciis*), c'est que jamais, sauf dans un passage de Tacite, auquel on ne saurait attribuer, pour la nomenclature, la valeur officielle des documents épigraphiques (*Hist.*, II. 15), le titre de municipe ne se rencontre appliqué à une ville latine de la Narbonnaise. M. Morel donne encore une autre preuve tirée de la substitution des *duoviri* aux *quattuorviri*. Il est bien vrai que, en règle générale, les *quattuorviri* forment l'administration supérieure des municipes et les *duoviri* des colonies, mais cette règle est-elle absolue, et les colonies latines notamment sont-elles sur ce point assimilées aux colonies romaines ou aux municipes? En d'autres termes, ne se peut-il pas qu'une colonie latine fût administrée par des *quattuorviri?* (Voir Marquardt, *Staatsverw.*, I², p. 152-153.) Nous savons que la ville de Nîmes a été élevée au rang de colonie latine par Octave, lorsqu'il était triumvir, et n'a reçu qu'assez tard le droit de cité. Or, nous constatons que Nîmes a à sa tête des *quattuorviri*. (*Corpus*, XII, p. 381-382). A cela M. Morel répond que Nîmes, tout comme Vienne, se parait indûment du titre de colonie, que cette colonie latine était, en réalité, un municipe latin. Mais c'est là précisément ce qu'il faudrait établir. La discussion, ramenée sur ce terrain, tourne dans un cercle vicieux. Nous persistons donc à croire, jusqu'à nouvel ordre et conformément aux textes, que Vienne a commencé par être, non un municipe latin, mais une colonie latine. Nous ne voyons pas non plus de raison pour faire honneur à Auguste de la concession du droit de cité aux Viennois. M. Morel invoque un passage de Strabon où il lit que les Allobroges étaient administrés sous la surveillance du proconsul de la Narbonnaise, tandis que les habitants du pays de Nîmes

Digitized by Google

s'administraient eux-mêmes. Il en conclut, fort légitimement du reste, que les Nîmois étaient alliés et possédaient le droit du Latium, alors que les Allobroges étaient ou bien sujets (*peregrini dedititii*) ou bien citoyens romains, et, comme il est clair qu'ils ne pouvaient être sujets à l'époque où écrivait Strabon, c'est-à-dire sous Auguste, il est conduit, non moins justement, à reconnaître en eux, dès cette époque, des citoyens (p. 48-49). Le malheur est qu'il n'est pas question des Allobroges dans le passage cité (IV, I, 12). Il faut qu'il y ait eu erreur dans le renvoi.

M. Morel nous paraît avoir été plus heureux quand il montre, beaucoup mieux qu'on n'avait fait avant lui, comment l'élévation de Vienne à la dignité de colonie romaine amena une refonte complète du système administratif et, quand, étudiant ce système nouveau, il entreprend de déterminer les attributions des diverses magistratures, comme d'en fixer l'ordre hiérarchique. Il place au-dessous des *triumviri locorum publicorum persequendorum* les *duoviri aerarii* que jusqu'à présent on avait mis au premier rang, ou peu s'en faut, à peu près à la même hauteur que les *duoviri juri dicundo*, et les motifs qu'il donne sont des plus sérieux, étant tirés des inscriptions mêmes. Il a tort, suivant nous, de s'appuyer sur l'inscription n° 27 (Allmer, II, p. 267, n° 177; *Corpus*, XII, 2239). Ce texte est trop altéré et la restitution en est trop arbitraire pour qu'il ne soit pas prudent de l'écarter. Mais les inscriptions n° 17 (Allmer, II, p. 250, n° 170; *Corpus*, 1783) et n° 26 (Allmer, IV, p. 468, n° 1967; *Corpus*, 1877) sont vraiment significatives, si la suite des fonctions n'y a pas été intervertie. Toutefois M. Morel jugera à propos de fortifier son argumentation quand il aura pris connaissance de la notice consacrée par M. Hirschfeld, dans le tome XII du *Corpus*, à l'histoire de la cité viennoise. Il y verra que ce savant apporte en faveur de l'ancienne thèse de l'équivalence du *duumvirat juri dicundo* et du *duumvirat aerarii* des raisons auxquelles il serait nécessaire de répondre pour emporter la conviction. Ce sont : d'abord l'analogie avec l'organisation de Nîmes où le quattuorvirat comprend les magistrats *juri dicundo* et les magistrats *aerarii*; puis, en second lieu, une inscription lyonnaise mais qui paraît se rapporter à un Viennois et où l'on rencontre cette formule caractéristique : II *viro ab aerario*, item *a jure dicundo* (Boissieu, *Inscript. de Lyon*, p. 156); et enfin, ce fait qu'aucune inscription ne mentionne à la fois le *duumvirat juri dicundo* et le *duumvirat aerarii*, d'où l'on peut se croire autorisé à induire « que ces deux fonctions formaient un seul degré hiérarchique, qu'elles étaient de même rang ». M. Morel, que ce fait n'a pu manquer de frapper, nous dit, il est vrai, que « cette explication ne peut être admise, parce qu'il est absolument impossible qu'il y ait eu à côté du duumvirat *juri dicundo* une magistrature de rang égal » (p. 78). Mais cette impossibilité n'est pas un axiome dont l'évidence s'impose par elle-même, et la preuve c'est que, dans la première constitution de Vienne, les deux édiles formaient avec les deux *duoviri* l'ensemble du quattuorvirat.

G. Blocii.

Digitized by Google

Palenqué et la civilisation maya, par F.-A. de la Rochefoucauld. E. Leroux, éditeur, 1888. In-8, avec planche. Prix : 7 fr. 50.

Un secrétaire d'ambassade, M. le comte de la Rochefoucauld, envoyé au Vénézuéla afin d'y prendre la succession du poste de chargé d'affaires, a profité de sa présence en Amérique pour aller visiter, en 1880-81, les ruines de Palengué. Il en a rapporté un croquis du bas-relief de la croix du grand temple et quatorze dessins d'inscriptions détachées, copiées sur le même bas-relief. L'étude de ces inscriptions forme l'ensemble d'un petit volume in-8° avec dessins et planche, que M. le comte de la Rochefoucauld a publié récemment chez l'éditeur Leroux et après avoir préalablement communiqué à la Société Américaine de France le point de départ de ses travaux épigraphiques.

Ce point de départ qu'il faut aller chercher à la page 113 du volume, comme si l'auteur avait voulu le reléguer au second plan, est l'analogie un peu forcée qu'il établit entre trois signes relevés sur le bas-relief de Palengué et trois lettres de l'alphabet dit de Diego de Landa découvert à Madrid par Brasseur de Bourbourg, l'*a*, l'*n* et l'*o*. L'*a* représenterait « la grimace de la bouche allongée de bas en haut par la prononciation », l'*n* « repose sur une idée nasale de son crochu », l'*o* « serait le dessin d'une idée labiale ». L'auteur s'appuyant sur cette hypothèse que l'écriture maya serait « le dessin de la parole », divise les signes copiés sur le bas-relief, en « signes muets » et en « signes parlants ». Les premiers qui ne représentent rien de précis, seraient, dit-il, la représentation de la prononciation des lettres, c'est-à-dire, que l'*y*, par exemple, « représenté par les dessins de la lèvre supérieure appuyée sur deux perles, la sinuosité plus accusée de la bouche qui prononce *y* et forme deux petits cercles aux commissures des lèvres en s'écartant transversalement. » Il commence par l'exposé d'un alphabet phonétique des anciens Maya avec une explication raisonnée en regard de chaque lettre. Les seconds qui représentent quelque chose de précis, une tête, un pied, une main, une couronne, etc., seraient des signes parlants auxquels il conviendrait d'attribuer leur signification en maya comme valeur.

Jusqu'ici ce serait le système égyptien avec ses signes phonétiques suivis d'un déterminatif qui rend l'erreur pour ainsi dire impossible, si M. le comte de la Rochefoucauld après avoir coté chaque signe des groupes mayas, tantôt d'une valeur alphabétique, tantôt d'une valeur « parlante », comme il le dit, se bornait à essayer de trouver un sens suivant un certain ordre ; mais il n'en est pas ainsi. Sa méthode est beaucoup plus compliquée. Après avoir appris le maya tel qu'il se parle encore au Yucatan et en avoir recherché dans Pio-Perez, Beltram, etc., les tournures les plus archaïques, il dit avoir reconnu qu'il lui était impossible de trouver un sens autrement qu'en suivant « l'ordre triangulaire et en prenant non pas chaque lettre et chaque valeur formée d'un mot l'une après l'autre, selon l'ordre et la place qu'elles occupent dans un groupe, mais bien tantôt telle lettre isolée, tantôt telle lettre détachée d'une valeur formée d'un mot, en tournant autour de ce « triangle » hiératique de droite à gauche et en ne s'attachant qu'à deviner l'idéographie d'un groupe. L'auteur dit à la page 149 :

« Le système graphique attribué aux Mayas d'après cette méthode de déchif-

Digitized by Google

frement repose sur ce fait apparent que les lettres de l'alphabet, autrement dit les signes muets, dessineraient la parole, que les signes parlants dessineraient des mots, que les signes muets et parlants réunis dessineraient des phrases et que les groupes phonétiques dessineraient l'idée générale qu'ils contiennent. »

Puis il explique dans un chapitre spécial comment il a conduit phrase par phrase le mot à mot allégorique de son déchiffrement.

« Le polysynthétisme bien connu des langues indiennes, dit M. le comte de la Rochefoucauld, page 37, c'est-à-dire leur aptitude à exprimer un nombre considérable d'idées en peu de mots a amené la pensée d'un travail de sculpture analogue, consistant à exprimer un nombre considérable d'idées en peu de signes et en cherchant les rapports du dessin aux valeurs déterminées ; il est devenu certain que les mots parlaient sur la pierre, non pas du fait d'une attribution de valeurs sujettes à caution, mais en ce que chaque mot avec son sens propre, pour peu qu'il fût exactement retrouvé, était traduit par le dessin. »

L'auteur, comme de juste, défend habilement sa méthode, mais il n'en est pas moins vrai qu'un tel système idéographique est trop souple, trop élastique et tient beaucoup de la divination. Écoutons-le justifier le mot *nax*, « qui brille dans l'obscurité, qui couve sous la cendre », p. 67 : « Il se lit avec *n* de *nen*, *a* de l'angle de gauche, *x* du milieu, parce que *nan* est un miroir, celui de la lune qui brille dans l'obscurité, parce que l'*a* est une perle ronde et brillante comme la lune, parce que le pied de l'*x* est aussi la patte d'un oiseau de proie et de nuit dont les yeux brillent dans l'obscurité, enfin parce que les trois lettres sont enfermées dans le triangle sacré de l'année maya fondée sur la lune ; le sens « qui « couve sous la cendre » résulte de ce que le miroir, la perle et le pied de l'*x* dessinent des agglomérations de cendres du foyer sous lesquelles couve le feu de la langue maya. »

Ces explications un peu cherchées montrent que l'écriture américaine est, comme l'a dit M. Aubin, une pictographie par rébus. Dès l'instant où rien n'indique d'une manière précise les limites rigoureuses dans lesquelles doit se renfermer l'idéographie et qu'il n'y a pas de contrôle suffisant d'un déchiffrement par lui-même, on est réduit, avant de rejeter en bloc la méthode, à chercher un autre ordre de preuves sur lesquelles M. le comte de La Rochefoucauld semble s'appuyer de préférence. Sous le titre de notes et pièces justificatives, il leur a consacré une trentaine de pages à la fin de son ouvrage.

En résumé, il me paraît impossible de se prononcer pour ou contre un système qui se présente comme le résultat de longues années de travail, car la faiblesse apparente de la méthode divinatoire est étayée par les déchiffrements de manuscrits. Le système est de ceux qui demanderaient à être étudiés davantage, car il est très simple, mais continué en mettant cette fois le signe idéographique correspondant en regard de chaque lettre lue sur un groupe, afin que le lecteur soit à même d'apprécier la valeur du mot à mot allégorique. M. le comte de La Rochefoucauld a peut-être un peu trop oublié que des lecteurs sérieux habitués à des écritures alphabétiques exigent d'autant plus de preuves qu'une écriture est plus conventionnelle.

Paris, novembre 1888. Alph. PINART.

Digitized by Google

Histoire de Florence, *depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République* (1434-1531), par F.-T. Perrens, membre de l'Institut. Tome Ier. Un vol. in-8° carré de 600 pages. — Paris, Maison Quantin. Prix : 7 fr. 50.

Le volume qui paraît aujourd'hui est le premier d'une série de trois, dès à présent terminés, et dont le deuxième est déjà sous presse. Ils comprennent, dans l'histoire de Florence, la période où dominent les Médicis, où la République essaye de revivre contre eux et où elle finit par succomber sous les armes de Charles-Quint. Le premier nous fait connaître Cosme l'Ancien, son fils Pierre le Goutteux, son petit-fils Laurent, dit le Magnifique. Une large place y est faite aux belles-lettres et aux beaux-arts, qui ont tant d'importance et d'éclat dans cette période. L'auteur, M. F.-T. Perrens, membre de l'Institut, a pu mettre en œuvre des *documents inédits* qui font voir sous un jour nouveau cette époque d'un grand intérêt. Ce sont les dépêches des ambassadeurs de François Sforza, duc de Milan, auprès des Médicis. Vivant dans la familiarité de Cosme et des deux autres, ces ambassadeurs les jugent avec une franchise sévère quoique bienveillante, qui contraste singulièrement avec les éloges traditionnels où, depuis si longtemps, se complaît l'histoire.

Fidèle à ses traditions, la maison Quantin a imprimé avec le plus grand soin cet ouvrage, dont la place est marquée d'avance dans la bibliothèque des gens du monde et des savants.

Contes et Romans de l'Égypte chrétienne, par E. Amélineau. Paris, Ernest Leroux. 2 vol. in-18, (de la *Collection des Contes et Chansons populaires*). Prix : 10 fr.

Ces deux volumes sont une suite des *Contes de l'Égypte ancienne*, traduits et publiés par M. Maspero. Ils montrent que le goût des contes et des romans ne s'est point perdu en Égypte par la conversion de ce pays au christianisme et que l'imagination des habitants de la vallée du Nil a toujours eu les mêmes goûts et les mêmes procédés, à l'époque chrétienne comme à l'époque pharaonique. Ces contes et ces romans recouvrent d'une forme chrétienne un fond presque toujours égyptien. Ils sont l'œuvre des moines et nous montrent quels étaient les passe-temps littéraires de ces fameux ascètes de la vallée de Nitrie et de la Thébaïde. Dans une introduction soignée, l'auteur a montré quel profit il y avait à tirer, pour l'histoire des idées religieuses, de cette littérature dont il n'a fait que publier une très petite partie. Cette publication est digne d'attirer l'attention, non seulement des amateurs du *folk-lore*, mais encore de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du monachisme et du christianisme en Orient.

Digitized by Google

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Janvier.

1° PÉRIODIQUES

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, 1888.

P. 233 et 259. — Inscriptions de Vienne.

P. 234 et suiv. — Inscriptions de Narbonne.

P. 269 et 270. — Trésor d'argent découvert à Chatuzanges (Drôme) avec inscriptions.

P. 280 à 336. — Rapport de M. Mowat sur les papiers de L. Renier relatif à la Gaule. Historique du projet de publication d'un *Corpus inscriptionum latinarum* de la Gaule. Dissertations de L. Renier sur quelques inscriptions déjà connues. Quelques textes qui semblent inédits sans aucune importance.

P. 344. — J. Letaille. Inscription chrétienne de Lemta (Tunisie). Lecture de M. l'abbé Duchesne.

1)

in nomine ΔNI EΔIFIKBIMVS TVRR TEMPORIB ΔNI M *a*VRICII IPRS SVB PATRICO GENNAZIO ET IOΛVI PREFECTO EΔIFIKBERUNT III FF MAXIMIANVS VGISTVANUS ET MELLOSVS

L. 2 et suiv. — *M[a]uricii i(m)p(erato)r(i)s sub patric(i)o Gennadio et Joanni pr(a)efecto, (a)edificaverunt tres f(ratres).*

P. 352 et suiv. — Inscriptions de Haïdra copiées par M. Boyer. Une seule mérite d'être citée.

N° 1.

2)

IVLIAE FLAVIAE HERENNIAE
CAECILIAE HONORATANAE
OPTATAE · C · ꝗ · FILIAE ·
FL POLLIONIS FLAVIANI C · V ·
CVR RI I

Digitized by Google

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1888.

P. 510 et suiv. — M. Holleaux, *Discours de Néron aux Grecs*. J'ai déjà donné l'année dernière (n° 157) la traduction de ce document particulièrement intéressant. Le texte vient d'en être publié; je le reproduis ici :

3) Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ λέγει · « Τῆς ἐ˘ς με εὐνοίας τε καὶ εὐσεβείας ἀ[μ]είψασθαι θέλων τὴν εὐγενεστάτην Ἑλλάδα, κελεύω πλείστους καθ' ὅ[σ]ο[ν] ἐνδέχεται ἐκ ταύτης τῆς ἐπαρχείας παρῖναι ἰς Κόρινθον τῇ πρὸ τεσσάρων καλανδῶν δεκεμβρίων.
Συνελθόντων τῶν ὄχλων ἐν ἐκκλησίᾳ προσεφώνησεν τὰ ὑπογεγραμμένα · Ἀπροσδόκητον ὑμεῖν, ἄνδρες Ἕλληνες, δωρεὰν, εἰ καὶ μηδὲν παρὰ τῆς ἐμῆς μεγαλοφροσύνης ἀνέλπιστον, χαρίζομαι, τοσαύτην ὅσην οὐκ ἐχωρήσατε αἰτεῖσθαι. Πάντες οἱ τὴν Ἀχαΐαν καὶ τὴν ἕως νῦν Πελοπόννησον κατοικοῦντες Ἕλληνες λάβετ(ε) ἐλευθερίαν ἀνισφορίαν ἣν οὐδ' ἐν τοῖς εὐτυχεστάτοις ὑμῶν πάντες χρόνοις ἔσχετε · ἢ γὰρ ἀλλοτρίοις ἢ ἀλλήλοις ἐδουλεύσατε. Εἴθε μὲν οὖν ἀκμαζούσης τῆς Ἑλλάδος παρειχόμην ταύτην τὴν δωρεὰν, ἵνα μου πλείονες ἀπολα[ύ]ωσι τῆς χάριτος · διὸ καὶ μέμφομαι τὸν αἰῶνα προδαπανήσαντα μου τὸ μέγεθος τῆς χάριτος.
Καὶ νῦν δὲ οὐ δι' ἔλεον ὑμᾶς, ἀλλὰ δι' εὔνοιαν εὐεργετῶ · ἀμείβομαι δὲ τοὺς θεοὺς ὑμῶν, ὧν καὶ διὰ γῆς καὶ διὰ θαλάττης αἰεί μου προνοουμένων, πεπείραμαι ὅτι μοι τηλικαῦτα εὐεργετεῖν παρέσχον. Πόλεις μὲν γὰρ καὶ ἄλλοι ἠλευθέρωσαν ἡγεμόνες, [Νέρων δὲ ὅλην τὴν] ἐπαρχείαν. »

Vient ensuite un décret rendu en l'honneur de Néron par la ville d'Acraephiae, sur la proposition d'Épaminondas, grand prêtre à vie des Augustes et de Néron.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, 1887.

P. 177. — Inscription trouvée à Tavaux (Jura). Communication de M. l'abbé Thédenat. Une femme qui tient de la main droite une coupe et sur le bras gauche une *mappula* (mouchoir) au-dessous.

4) D M
SIINOBIINA

BULLETIN MONUMENTAL, 1888.

P. 154 et suiv. — H. Thédenat. La stèle de Senobena (voir le numéro précédent).

BULLETTINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, 1888.

P. 299 et suiv. — Gatti. Calendrier nouvellement trouvé (*Année*

Digitized by Google

épigr., 1888, n° 131), avec commentaire.

P. 307. — Marque de brique.

5) OP DOL EX FIG TERENT
LAELII SECVND E APRIL

P. 312.

6) OP · DOL · EX · PR · FLAVI APRI OF · CÆPI
CRES · CONDA E MXIM (a. 151)
COS

P. 328. — Autel aux dieux lares dont il sera donné ultérieurement une représentation et auquel un long commentaire sera consacré.

P. 396. — Deux briques nouvelles.

7)
a) APRO ET PAE COS
M VIN HERCVLAN

b) APRO ET PAE COS
EX F TVR PR SAL

P. 397. — Marques sur tuyaux de plomb.

8) L ROSCI AELIANI PACVLI

C'est le consul de l'an 223.

Sur un autre :

9) IORVM CARI ET FVSCINILLAE

Cf. *C. I. L.* IX, 6083, 28 : *C. Betiti Pii et Fuscinillae.*

P. 398. — Tombe. Les trois épitaphes sont disposées dans trois cartouches juxtaposés.

10) M · OCTAVIVS · M · L
ATTALVS · CENTONAR
A TVRRE MAMILIA

M OCTAVIVS M·*f*·
MARCIO
MAG·CONLEG·CENTON

P · VETVRIVS · P · L
MINIO
CALPVRNIA · O · ET
OCTAVI · L · SALVIA

La *turris Mamilia* était dans la région *Subura* (Festus, p. 178; Paul Diacre, p. 131).

BULLETTINO DELL'ISTITUTO ARCHEOLOGICO (SEZIONE ROMANA), 1888.

P. 208 et suiv. — Hülsen. *Il sito et le iscrizioni della schola Xantha sul F oro romano.* Étude sur l'emplacement de la *scola* des *scribae*, *librarii* et *praecones* des édiles curules et des inscriptions relatives à cette *scola* que nous avons conservées. A noter (p. 222 et suiv.) un tableau des surnoms en-*anus* appartenant aux esclaves et aux affranchis de la famille impériale, groupés d'abord par ordre alphabétique, puis par noms d'empereurs.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, 1888.

P. 107. – Inscription de Timgad. Copie de M. Domergue.

Digitized by Google

11) SERTIO
OPTANTIVS
M · PLOTIO · FAVSTO
EQ · R · PRAEF · COH
III ITYRAEORVM
TRIB COH · I · FL · CANA
THENORVM PRAEF
ALAE · I · FL GALLORVM
TAVRIANAE FL P P
SACERDOTI VRBIS
M . POMPEIVS QVIN
TIANVS EQ · R · FL PP
PARENTI CARIS
SIMO

Cf. au *C. I. L.*, VIII, 2394 et suiv., des inscriptions relatives à ce personnage ou à sa famille.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, 1888.

P. 354. — Héron de Villefosse, *Milliaires de Tétricus le fils*, trouvé à Barbaïra (Aude). Voir *Année épigraphique*, 1888.

Id. — Inscriptions romaines découvertes à Volubilis (Maroc), par M. de la Martinière [1].

P. 359, n° 1.

12)
L · CAECILIO // GA / *l*A̅RONI
L . CAECILI *a*NTONIANI · I ▨O
ORDO · VOL · OB · MERITA · PARENT
SVOR . STATVAM · DECREVIT
CASSIA CAECILIANA · MATER
INDVLGENTISSVMA · FILIO
PIISSVMO · REM*is*SA · INPENSA
D . S . P . P

L. 1. — *L. Caecilio*, [*L. f(ilio)*] *Ga*[*l(eria tribu L*]*atroni.*

N° 2.

13) ISIDI · AVG . SACR
l CAECILIVS · FELIX · L · CAEC
*c*AECILIANI · LIBERTVS
*ob h*ONOREM . IIIIII VIR
D⌀S · *d* ·

P. 361. — N° 6.

14) *m · ant* · QVIR · NAVILLO
*omnib*VS · EQVESTRI
bus MILITIIS · FVNCTO
M · ANTONIVS · NAVIL
LVS · ASIATICVS · FILIVS
· V · E · PROC · AVG ·
PATRI · KARISSIMO

Id. — Deux épitaphes romaines des années 368 et 402 trouvées à Rome sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la basilique de Saint-Valentin.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1887.

P. 57 et suiv. — E. Beurlier. *Les courses de taureaux, chez les Grecs et chez les Romains.*

P. 153 et suiv. — Maxe-Werly. *Note sur des objets antiques découverts à Gondrecourt (Meuse) et à Grand (Vosges).* Le seul objet qui intéresse directement l'épigraphie

1. J'ai vérifié le texte des documents sur les estampages.

Digitized by Google

est un calendrier romain que nous reproduisons ici :

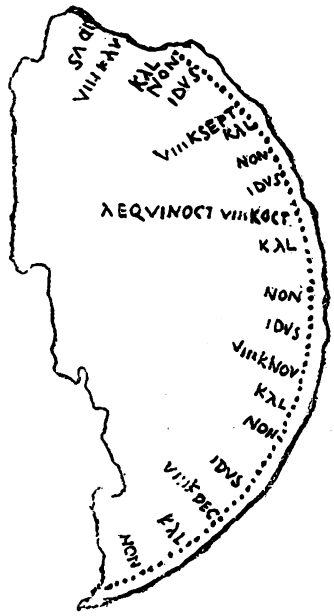

Suit une étude très intéressante de M. le colonel de la Noë, sur l'usage de ce calendrier.

P. 293 et suiv. — H. Thédenat. *Mémoire sur les milliaires de l'embranchement de la voie Aurélienne qui allait à Riez.*

Vingt inscriptions, dont quelques-unes inédites; les copies de M. l'abbé Thédenat contiennent toutes des détails qui avaient échappé à ses devanciers.

P. 329 et suiv. — E. Rabiet. Inscriptions antiques trouvées à Cadenet (Vaucluse).

Huit inscriptions, dont une seule actuellement est inédite; c'est une dédicace à Jupiter Optimus Maximus (p. 339, n° 7); une autre (*C. I. L.*, XII, 1065) est publiée pour la première fois correctement (p. 338, n. 6).

15) LANOVALO
QØCORN
SMERTVLLVS
VØSØLØM
PRO PLACIDO
FRATRE

Le mot *Lanovalus* est à rapprocher de la rivière Laval qui prend sa source à côté de Cadenet.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITA, 1888.

P. 493. — Inscription de Rome

17) ARZYGII

ΤΟΝ ΑΠΑCΑC ΤΑC ΠΟΛΕΙC ΤΗC CIKE
ΛΕΙΑC ΑΝΑΝΕΩCΑΝΤΑ ΚΑΙ ΤΑ ΒΟΥ
ΛΕΥΤΗΡΙΑ ΚΑΛΩC ΔΙΟΙΚΗCΑΝΤΑ
ΤΑC ΤΕ ΛΙΤΟΥΡΓΕΙΑC ΙΔΙΑΙC ΕΠΙΝΟΙ
ΑΙC ΕΠΙΚΟΥΦΙCΑΝΤΑ ΚΑΙ ΕΝ ΠΑCΙ ΤΗΝ
(sic) ΕΠΑΡΧΙΟΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗCΑΝΤΑ ΒΕΤΙΤΙΟ-
ΠΕΡΠΕΤΟΥΟΝ ΤΟΝ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΝ
ΠΑΤΡΩΝΑ ΑΙ CIKELΩN ΒΟΥΛΑΙ
ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟC ΑΝΔΡΙΑΝΤΙ ΤΟΝ

Digitized by Google

ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΜΕΤΑ ΔΙΕΤΙ
ΑΝ ΤΗϹ ΠΡΑΞΕΩϹ ΔΙΑ ΠΡΕϹ
ΒΕΥΤΩΝ ΡΟΔΙΝΟΥ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙ
αΝΟΥ ΤΟΝ ΔΙΑϹΗΜΟΤΑΤΩΝ
ΔΕΚΑΠΡΩΤΩΝ ΗΜΕΙΨΑΝΤΟ

Ce personnage est le *Betitius Perpetuus corrector Siciliae*, de l'inscription de Mazara (*C. I. L.*, X, 7204). Il est contemporain de Constantin.

Commentaire de M. Hülsen sur cette inscription.

Cf. *Bullettino comunale*, 1888, p. 391.

P. 501. — Fragment de tablette qui fait partie des actes des Frères Arvales. On y lit :

18)

T QVINTIVS C|*rispinus valerianus* . . . . .
L CALPVRNIVS PISO|*pontifex* . . . . . .
M CAECILIVS CORNVTV|*s* . . . . . *paullus*
FABIVS PERSICVS CN|*cornelius lentulus*
AVGVR
TI · CAESARE · III . DRVSO C|*aesare ti · f · ii cos.*
III · EID · IAN *in pantheo?*
T · QVINCTIVS·CPISPI|*nus valerianus*
MAG · MANIBVS L|*autis capite*
VE*l*ATO · SVB · DIV|*o culmine contra orient*
EM *s*ACRIFICIV|*m indixit deae*
DIAE
QVOD · BONVM · F|*austum felix for*
TVNATVMQ|*ue sit mihi fratribus*
QVE · ARVALI|*bus imp · ti · caesari augu*
STO · IVLIA|*e augustae et liberis*
NEPOTIBV|*s totique domui eorum*
SACRIFIC|*ium deae diae hoc anno erit*
etc.

P. 517. — Graffites de Pompéi. Notons le suivant :

19) PRO SALVTE NERO*nis*
IN TERR*ae motu*

qui ferait allusion au péril que courut l'empereur, lorsqu'il chanta sur le théâtre de Naples et que celui-ci s'écroula à la fin de la représentation (Tac., *Ann.*, XV, 33-34).

Digitized by Google

P. 519. — Autre graffite de Pompéi :

O utinam liceat collo complexa tenere
Brac(h)iola et teneris oscula ferre labe(l)lis!
I nunc, ventis tua gaudia, pupula, crede;
Crede mihi, levis est natura virorum.
Saepe ego cu(m) media vigilare(m) perdita nocte
Haec mecum meditas : multos fortuna quos supstulit alte,
Hos modo projectos subito praecipitesque premit;
Sic Venus ut subito co(n)junxit corpora amantum
Dividit lux et....

P. 522. — Sur une *tabella ansata* en lettres peintes au minium.

21) L. STATIVM RECEPTVM
II VIR·I·D·O·V·F·VICINI·DIG
INVIDIOSE
SCR · AEMILIVS·CELER·VIC· QVI·DELES
AEGROTES

P. 540 et suiv. — Milliaires trouvés en Sardaigne sur le territoire de l'antique Olbia, en Sardaigne. Quarante-quatre milliaires relevés par M. Tamponi. Nous ne citerons que les suivants à cause des noms de gouverneurs qu'ils portent :

P. 541, n° 2. — Trouvé à Pedra Zoccada.

22) M CL▨
DN IM
LVCIO·D
AVRELIAN
INVICTO
AVG PONTIFICI MAXIM
TRIBVNICIE POT VIAM
DVCI A KARALIB OLB
VETVSTAT CORRVPTA
RESTITVENTE
SEPTIMIO
NICRINO · V · P
PROC · SVO
S · C ·

Cf. p. 546, n° 17.

P. 542, n° 4, à Oddastru.

23) P CIX
D N I M P · C A E S
V A L E R I V S L I C
V A L E R I A N O▨
P I V S · F E L I X · I N V I C
A V G · P · M A X I M
V S · T R I B · P · P · P · P R O
C O S · V I A · Q V E · D V C
K A R A L I B V S · O L B I
B E T V S T A T E · C O N S V
M P · R E S T I T V E N T
M E S▨I O R V
S I C O · V · P · P R E S I
D E · P R O V I N C I A E
S A R D I N I A E
S · C ·

Digitized by Google

Ibid., nº 5, à Sbrangatu.

24) M · ▨
D D D D N N N N
I M P P · C A E S
E T · M · A V R E L I ▨ E
P · P · F E · I N V I C T I · A V G
O · C O S T A N T I O E T
M A X I M I A N O · A V G
C A E S A R I B V S · V I A · Q V E
K A R A L · O L B I · C V R
A V R E L I O · M A R C O
P R E S E S · P R O V · S A R D
S · C ·

Ibid., nº 6.

25) ▨ T V T I V S · O
I M P · P · C A E ▨
V A L E R I O C O
P · F · I N V I C T · A V
P O T · P · P · P R O C
A V R E L I O · V A L E
P · F · I N V I C T O · A V
P · P · P R O C O S · V I
V E T V S T A T E ▨
C V R A N T E
M A X I M I I
V S P R E S
P R O V · S A R D
S · C

Ibid., nº 7.

26) M · P · C L X X
D D N N I M P P · S A N C T I S S I M E T B I S
B I V S · T R E B O N I A N V S · G A L L V S · P I V S
I N V I C T V S · A V G E T
I V S · A F I N I V S · V E L D V M N I A N V S
V O L V S I A N V S · P I V S · F E L I X · I N V I C T V S
V I A M · Q V E · A · K A R A L I B V S · O L B I A E
C I T · V E T V S T A T E · C O N S V N
E S T I T V E R V N T · C V R A N T E · E T D E D I C A N
A N T O N I O · S E P T I M O · H E R A C L I T O
V · E · P R O C · S V O

Ibid., nº 8.

27) M P C L X X
I M P P · I V L I O · P H I L I P P O · P I O · F E L I C
P O N T · M A X I M O · T R I B · P O T E S T A T
C O S · P · P · P R O C O N S · E T
I M P · C A E S · M · I V L I O · P H I L I P P O · p P
P O N T · M A X I M O · T R I B · P O T E S T A T
C O S · P P P R O C O N S · ▨ Q V E D V C E T
K A R A L I B V S · O L B I A E · V E T V S T A T E
▨ T V I T · C V R A N T E
P V B L I O · V A L E N T E P R O C · S V O
S · C ·

P. 544, nº 9.

28) M · P · C L ▨
I M P · P · C A E S A
M A R C · V A L E
M A X E N T I O · P · F
I N V I C T O · A V G · E T
P O M V L O · N O B I L I S
S I M O · V I R O · V I A · Q V E
D V C E T · A · K A R A L I B V S
O L B I A · C V R A N T E
C O R N I E L I O
F O R T V N A T I A N O
P R E S · P R O B I N C
S A R D I N I E

Ibid., nº 11.

29) M P C L
I M P C A E S A R C P L I C
V A L E R I A N O · P O N T I F
M A X I M O T R I B P O T C O S
I M P C A E S A R L I C I N I O P G A
L L I E N O · P I O · F E L I C I · A V G
▨ P O T · P R O C O S · V I A M
D V C I T · A K A R A L I B V S · O L V I A E · V E T V S
C O R R V P T A R E S T I T V E R V N T · C V R A N T
C A L P V R N I O C A E L I A N O
P R O C · S V O

Digitized by Google

P. 545, n° 12.

30) M̄ · P C
DDD
IMP P · CAES C VALERIO
DIOCLETIANO · ET · M · AVRELIO · VALERIO
MAXSIMIANO · P · F · AVGG
T · FLAVIO · VALERIO · COSTANTIO · ET
GALERIO · VALERIO · MAXSIMIANO
NOBILISSIMIS · CAESARIBVS · VIA
QVE · DVC · A · KARAL · OLBI · CVRANTE
AVRELIO · MARCO · V · P · PRESES · PROV · SARD
S · C

N° 13. D'un côté.

31) M · P̄ · CLXX
IMP · CAES · M · AE
PIO · FELICI · INV
TRIB · PT · P · P · P
A KARALIBVS
CONSVMPTA
ET · DEDICAN
CAELIANO
V · E · P · S

Cf. p. 552, n° 37.
De l'autre.

32) M
SALBOS DD NN
VALENTINIANO
ET VALENIINTI
AVGG BONO REIPV
BLICE NATIS · AD P · P
MAXIMIANVS · VPPIS
CVRABIT

P. 546, n° 15.

33) D N
FL · CL · CO
N S T A N T I
NO · VICTO
R I SEMPE
R AVG CV
R A N T E M
VNATIO · D
I N T I A N O
V P PRESI
DE PROVI
NCIAESAR
D I N I A E
M P

P. 547, n° 18.

34) IIII SVRB
II CA
FLA · IVL · COS
TINO · P · FE
B CES · NG · P · M
TRI · P · VII · COS
PROCV
FLORINO
V · P · P · P · S

Digitized by Google

N° 20.

35) M · P · CLXVIIII
D · N · VAL · LICINI · AVG
LICINIO
PIO · FELICI · INVICT
HAC · PERPETVO
SEMPER · AVG
DED · T · SEPTIMIO
IANNVARIO · V · C ·
P · P · SARD · D · N · M · E

P. 547, n° 21.

36) M · P · CLXVIIII
D · N · IMP · CAES · M · AVRELIO CARO
FELICI · INV · AVG · P · M · TRIB · POT · P · P · PR
QVAE · DVCET · A · KARALIBVS · OLVIE
STATE · CORRVPTA · RESTITVENTE
IVLIO NO · V · E · PRES · PRO · SARD
· C · S

P. 548, n° 22 *bis*. — A Traissoli.

37) M · P · CLXVIII
D · D · D · N · N · N ·
MP · CAES · P · LICINIO · VALE
INBICTO · AVG · PONTIFICI
GERMANICO · MAXIMO · TR
POTESTATI · V · COS · III . PATRI · P
IMP · CAES · P · LICINIO · EGNATIO
PIO · FELICI · INBICTO · AVG · PONT
MAXIMO · GERMANICO · MAX
POTESTATI · IIII · COS · III · PATRI · P
CORNELIO · EGNATIO · VALERIAN
NOBILISSIMO · CAES · PRINCI PIV
VIA · QVAE · DVCIT · A · KRALIBVS · OL
CORRVPTA · RES · TTT · CVRANTE
P . MARIDIO . MARIDIANO
E · V · PROC · SVO

P. 549, n° 23.

38) Quatre lignes martelées.
DVCIT
OLBIAE · BETVSTATE
CARINO
E · V ·

P. 550, n° 27. — A Rotili Pioni.

39) M
IMP CAES
M · AVRELIVS
CARINVS · NO
CAES VIA QVE
DVCIT A KAR
OLBIA VET · CO
RESTITVIT
M AELIO
VITALE . V · P
RAES · PROV
SARD

P. 552, n° 42.

40) D N · FL · DEL
MATIO · NOB
AC · FORTISSIMO
QVE · CAES · D · N
M · QVE EIVS
PON̄ · MAX . TRIB
POTES · P · P · P · AG
HELENNVS VP
PROC

L'auteur ne donne aucun complément pour les lettres manquantes. La plus grande partie des nombreuses incorrections qui se remarquent dans ces inscriptions sont certainement dues au graveur; néanmoins il ne paraît pas

Digitized by Google

que les copies soient assez certaines sur plus d'un point pour pouvoir tenter ici avec succès la restitution de tous ces textes.

P. 559 et suiv. — Inscriptions de Cività, près Marano (autrefois *Cupra maritima*). Copies de M. Gamurrini.

P. 562. — Fragments des fastes de la ville.

a) **41**)

Q C
BELLVm *alexandrinum*
T·AQVILLIVS·T·F
SEX·LVCCEIVS·T· *f II viri*
a. 708 C·IVLIVS·CAESAR·TE*rt* *cos*
C·CAESAR·DE·G*allis*
AD OCEANV*m*

42)

b) *c. anton*IVS·CON*sul pugnavit contra caesare*M BELLO·PER*usino*

(Restitution de M. Mommsen).

c) VS·C·F· TVS
a. 722 C·SOSSIVS X
*bellum actie*NSE P
M·MESSAL
C·F·QVINQ·
AESIVS·L·F
CORVINVS
CN·POMPEIVS
INI*us*

a) **43**)

AD·PORTAMI
ESAR·AVG·F·T
TVS·K·NO
NONIS·IDE

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1888, novembre-décembre.

P. 367 et suiv. — J. Vaillant. *L'estampille ronde de la flotte de Bretagne*. La brique suivante :

44)

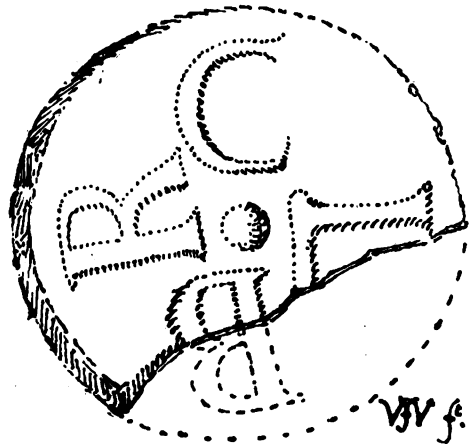

a été trouvée dernièrement à Boulogne-sur-Mer. Lire

Cl(*assis*) *Br*(*itannica*).

Digitized by Google

P. 374. — Inscription de Césarée de Cappadoce découverte par le P. Brunel.

45) SOLEM
SOLI · INVICTO
MYTHRAE
PRO SALVTEET INCOLV
MITATE CHRESIMI AVGG
NN DISPENSATORIS
CALLIMORPHVS ARKA
RIVS·EIVSDEM
VOTVM SOLVI
LIBENS · ANIMO

2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

A. Allmer et P. Dissard. TRION. ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES EN 1885, 1886 ET ANTÉRIEUREMENT, 2 vol.

Cet excellent travail commence par une histoire de Lyon dans l'antiquité d'après toutes les sources connues.

P. 1 à 64. — Inscriptions découvertes antérieurement à 1885 et 1886.

P. 64 à 253. — Inscriptions découvertes en 1885 et 1886. Elles ont été publiées dans la *Revue épigraphique* de M. Allmer.

P. 265 à 318. — Description des fouilles. Menus objets rencontrés.

P. 318 à 476. — Objets avec marques de fabricants. Ces marques ont déjà paru dans la *Revue* de M. Allmer.

P. 477 à 499. — Médaillons sur vases en terres.

P. 499 à 507. — Vases avec ou sans inscriptions.

P. 507 à 528. — Lampes.

P. 528 à 533. — Poteries diverses.

P. 533 à 543. — Objets en verre.

P. 544 à 584. — Menus objets en métal.

P. 589 à 595. — Monnaies.

Eug. Petersen et Félix von Luschan. REISEN IN LYKIEN, MILYAS UND KYBYRATIS.

Magnifique in-folio rempli de faits intéressants pour l'antiquité

Digitized by Google

romaine. Il faut signaler surtout les documents rapportés et publiés par M. Löwy, p. 76 et suiv. : sur l'emplacement de l'ancienne Rhodiapolis (Lycie), existe la ruine d'un édicule élevé en l'honneur d'un personnage du nom d'Opramoas ; on y avait fait graver la copie de toutes les pièces qui intéressaient sa carrière. M. Löwy a pu y relever douze lettres d'empereur, dix-neuf lettres de légat ou de procurateur, et trente-trois décisions du κοινόν de Lycie. On connaît par ces mêmes documents toute une suite de gouverneurs de Lycie sous Hadrien et Antonin le Pieux. M. Löwy en a dressé la liste chronologique suivante que je me contente de traduire, en faisant remarquer avec l'auteur qu'il y a certains points hypothétiques.

45)

Entre 107 et 126 . . . Pompeius Falco.
126-127 (au plus tard). Julius Frugi (au plus tard jusqu'en novembre 127).
127-128 (au plus tard). Trebius Maximus (au plus tard depuis novembre 127).
129-130 (au plus tard). Vettonianus ?
130-131 (au plus tard). Valerius Severus.
132-133 (au plus tard). Sufenas Varus.
136-137 (au plus tard). Seneca.
138-139. . . . . Cn. Cornelius Proculus (au plus tard depuis septembre 139).
139-140. . . . . Id.
140-141. . . . . Id.
141-142. . . . . Q. Voconius Saxa (au plus tard depuis février 142).
142-143. . . . . Id.
143-144. . . . . Id.
144-145. . . . . Id.
145-146. . . . . Id.
146-147. . . . . Id.
147-148. . . . . Id.
148-149. . . . . Id.
149-150. . . . . Id. ou D. Rupilius Severus.
150-151. . . . . D. Rupilius Severus (au plus tard depuis le printemps de 150).
151-152. . . . . Id.
152-153. . . . . Id.
153-154. . . . . Id.
154-155. . . . . Id.
155-156. . . . . Id.
163 (au plus tard). Id.?

Digitized by Google

P. 189, n° 247. — A Kibyra.

46) Ο δ[ῆμο]ς ἐτείμησεν καὶ καθιέρωσε[ν] Κόϊ[ντον]
Αἰμίλιον Λέπιδον δίκαιον ἀνθύπατον
σωτῆρα καὶ εὐεργέτην καὶ πάτρωνα τῆς πόλεως
ἀρετῆς ἕνεκα καὶ δικαιοσύνης etc.

Le proconsul d'Asie Q. Aemilius Lepidus n'était pas encore connu.

J. B. de Rossi. Inscriptiones christianae Urbis Romae, t. II.

Bien que les travaux relatifs aux antiquités chrétiennes ne rentrent qu'indirectement dans le plan que nous nous sommes tracé en entreprenant cette revue, nous ne pouvons pas passer sous silence le deuxième volume des *Inscriptions chrétiennes de Rome*, de M. de Rossi. En premier lieu, il contient des inscriptions qui offrent un caractère historique — et non plus seulement des textes funéraires comme le tome I —; mais surtout on y trouve un travail complet sur les manuscrits qui nous ont conservé les inscriptions antiques, toute l'histoire des études épigraphiques et la critique de leurs sources, depuis les origines jusqu'au xve siècle. Le nom seul de M. de Rossi, et la réputation européenne dont il jouit à juste titre nous dispense d'entrer dans de plus grands détails sur cette grande œuvre. Il suffira de reproduire quelques lignes où l'auteur a apprécié lui-même la portée de ce nouveau volume (Leçon de clôture du cours de méthodologie de l'histoire, faite le 7 juillet 1887; p. 20) : « Il presente volume non solo è fondamento critico ed apparato delle fonti per le classi d'iscrizioni storiche dei monumenti cristiani di Roma, ma è quasi opera e monografia consistente da sè, ed archivio completo degli incunabuli della storia letteraria degli studî epigrafici. Perciò ho stimato necessario corredarlo di tavole sinottiche e di indici speciali ed amplissimi; segnatamente per guidare i cercatori entro il labirinto e la selva oscura dei centoni, delle antologie, degli estratti varî ed indicazioni da trecento e più codici; di notizie svariate di monumenti, di persone e di cose non solo di Roma, ma di quasi ogni regione del mondo romano; nè solo dell' antichità cristiana, ma eziandio della classica; nè dei secoli soltanto anteriori al settimo dell'êra nostra, ma di tutto il medio evo fino all' anno 1500. »

R. Cagnat.

Digitized by Google

DE QUELQUES MONUMENTS ANTIQUES

RELATIFS A LA SUITE DES AFFAIRES CRIMINELLES

(*Suite*[1])

VI

Sur une fresque des catacombes découverte par M. de Rossi,

on paraît être fondé à reconnaître un martyr debout comparaissant et parlant devant le juge qui l'interroge[2].

1. Voir la *Revue* de janvier-février 1889.
2. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. II, pl. XXI.

Digitized by Google

VII

Les magistrats que saint Astère nous montre auprès du juge criminel sont les membres du *concilium* souvent mentionné par les anciens, ses assesseurs, dont nous retrouvons l'image dans les bas-reliefs de la cassette de Brescia et de plusieurs sarco-

phages chrétiens sur l'un desquels l'artiste a substitué, avec

une intention symbolique, Isaac au Christ, dans la scène où figure la comparution devant Pilate[1].

1. Bottari, *Roma sotterranea,* pl. XLVIII. L'auteur italien ne s'expliquant

Digitized by Google

Les bourreaux en tunique légère sont de ceux qui figurent sur une antique médaille de plomb représentant le martyre de saint Laurent[1]. La fresque où l'on voyait sainte Euphémie les bras en croix, au milieu du bûcher, est le pendant de celle que je reproduirai plus loin et qui nous montre les trois jeunes Hébreux priant dans la fournaise[2].

VIII

C'est seulement par une rare exception que les chrétiens ont représenté des scènes de martyre; les sentiments d'allégresse spirituelle qui dominaient leurs âmes faisaient écarter, comme je l'ai dit ailleurs, toute figuration d'un aspect affligeant et lugubre[3]. Dans le cycle iconographique dont ils nous ont laissé tant de types, ne se trouve point le tableau des tortures souffertes par les fidèles. Nous n'y voyons ni la flagellation, ni le chevalet, ni les ongles de fer dont la morsure dénudait les os, ni les torches ardentes appliquées aux enfants du Christ pour vaincre leur constance. L'image de ce supplice réservé aux grands criminels[4], et que les Romains infligèrent si souvent à d'innocentes victimes[5], ne se trouve que sur un monument fait de leurs mains

pas comment un personnage peut être assis à côté de Pilate, imagine ici la plus étrange explication. Tous deux, dit-il, représentent le Procurateur de la Judée, mais dans un état différent d'esprit. Un de nos sarcophages nous montre de même Pilate avec son assesseur (*Étude sur les sarcophages d'Arles*, planche VIII).

1. Ci-dessous, § XVII.
2. Ci-dessous, § XVI.
3. Ci-dessous, § XVIII.
4. *Sed metus in vita pœnarum pro malefactis*
Est insignibus insignis ; scelerisque luela
Carcer. et horribilis de saxo jactus eorum,
Verbera, carnufices, robur, pix, lamina, tædæ.
(Lucret., III, 1027-1031.)
5. Prudent., *Hymn.* III (S. Eulal.), v. 149-150.
Flamma sed undique lampadibus
In latera stomachumque furit.

Digitized by Google

pour montrer toute la cruauté de ceux qu'ils nommaient des barbares, le bas-relief de la colonne Trajane où l'on voit des femmes brûlant avec des torches des soldats prisonniers [1].

IX

Un terrible instrument de supplice le *lignum*, le *nervus*, ce que nous appelons les ceps, attendait l'accusé au sortir de l'interro-

1. *Acta SS. Tryphonis et Respicii*, § 5 : « Præfectus ira repletus jussit ungulas ac lampades eorum lateribus applicari » ; *Acta SS. Claudii, Asterii*, § 1 : « Lysias præses dixit : Candelas ardentes eidem applicate » ; *Acta SS. Tarachi, Probi*, § 9 : « Maximus dixit : date papyrum et manipulos inde facite, et apponite ignem ventri ejus » (Ruinart, *Acta sincera*, p. 163, 267, 442); *Acta S. Alexandri romani*, § 12 : « Itaque ministri Satanæ faces accensas Alexandro admoverunt » (Bolland., 13 maii.). Cf. *Vita SS. Epicteti et Astionis*, § 21 ; *Passio S. Reginæ*, § 5 ; *Vita S. Charitonis*, § 5 (Bolland., 8 jul., 7 et 28 sept.), etc. J'ai à peine besoin de noter ici que les mots *lampades* et *faces* sont synonymes. Cf. Virg., *Æn.*, IX, 535 :

Princeps ardentem conjecit lampada Turnus
Et flammam affixit lateri.

Digitized by Google

gatoire et souvent après de premiers tourments. C'était d'ordinaire une longue pièce de bois percée à des intervalles réguliers de trous destinés à emboîter les pieds des patients. De la distance où on les enserrait dépendait le degré d'écartellement que subissaient les malheureux jetés au cachot jusqu'à une comparution nouvelle. Eusèbe parle de chrétiens écartelés ainsi jusqu'au quatrième, au cinquième trou : tels furent avec Origène, les martyrs de Lyon, de la Palestine et de la Cilicie [1]. Les textes anciens mentionnent souvent cet engin de torture [2]. Les ruines de Pompéi nous en ont conservé un type. Dans la caserne des gladiateurs, on a découvert une longue pièce de fer munie de séparations dans lesquelles une barre mobile venait enserrer les pieds des captifs. Au moment de la découverte, ce *nervus* emprisonnait encore les jambes de deux hommes empêchés de fuir avec leurs gardes, lorsque l'éruption engloutit la ville [3].

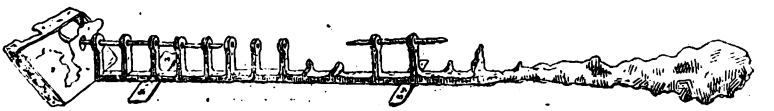

1. *Hist eccl.*, V, 1 ; VI, 39 ; VIII, 10 ; *Acta SS. Tarachi, Probi*, § 2 (*Acta sinc.*, p. 426.)

2. Aulu Gell., XI, 18 ; *Acta Apost.*, XVI, 24 ; Tertull., *ad Martyras*, II ; *Acta SS. Martyrum Scillitanorum*, § 2 (*Acta sinc.*, p. 87); Prudent., *Peristeph.*, *Hymn.*, V, S. Vincent., v. 250 :

In hoc barathrum coniicit
Truculentus hostis martyrem
Lignoque plantas inserit,
Divaricatis cruribus.

3. Nicolini, *Case e monumenti di Pompei*, t. I., *Casa dei Gladiatori*, tav. I. J'ai vu au Musée de Douai des ceps formés de deux poutres s'emboîtant pour enserrer les pieds des prisonniers. Cet instrument de torture a été trouvé dans un cachot creusé sous l'une des tours du château de Montigny (Dubois-Druelle, *Douai pittoresque*, p. 63 et pl. XII). Une représentation des ceps existe sur un jeton frappé dans les Pays-Bas et portant les inscriptions AD FACIENDAM VINDICTAM IN NATIONIBVS. AD ALLIGANDOS REGES EORVM IN COMPEDIBVS. Au droit est l'aigle de l'Empire, tenant un glaive dans chaque patte

Digitized by Google

X

Je viens de parler des cachots où les accusés étaient jetés et tenus dans les ceps. Salluste nous décrit ces lieux sombres : « Il est dans la prison que l'on nomme le *Tullianum* un caveau profond d'environ douze pieds, muré de tous côtés et surmonté d'une voûte de pierre ; les immondices, les ténèbres, l'odeur infecte en augmentent l'horreur[1]. » Mieux peut-être encore que les mots de l'historien, la vue de la prison Mamertine creusée à la base du Capitole nous fait comprendre ce qu'était ce lieu épouvantable. La voûte du cachot inférieur est percée d'une baie circulaire que refermait une dalle[2] ; c'était par cette ouverture que l'on descendait avec des cordes, au milieu de la fange, des malheureux privés d'air et de lumière[3]. Les écrivains ecclésiastiques accumulent des détails sur ce mode de détention dans lequel les fidèles expiaient, au péril de la vie, leur attachement à la foi du Christ[4].

XI

Suétone rapporte qu'un jour, au tribunal, quelqu'un s'étant écrié qu'il fallait couper les mains à un faussaire, l'empereur Claude fit aussitôt appeler le bourreau avec sa *machæra* et sa

et perçant une femme couchée sous laquelle est écrit le mot INFIDELITAS. Au revers, les ceps (*compedes*) avec carcans. Au-dessus, la date de 1544.

1. *Catil.*, c. 54 (al. 58).

2. Dans son traité intitulé : *Notizia del carcere Tulliano*, Cancellieri a donné plusieurs vues de ce cachot.

3. « Submiserunt Jeremiam funibus in lacum in quo non erat aqua sed lutum. Descendit itaque Jeremias in cœnum. » (*Jerem.*, XXXVIII, 6.)

4. *Passio S. Pionii*, § XI : « Omni humanitate et luce viduati, in tenebrarum situ et fœtore carceris constituti » ; *Passio S. Perpetuæ*, § III : « Excipimur in carcerem et expavi quia nunquam experta eram tales tenebras » (*Acta sincera*, p. 94 et 145 ; Rufin, *Hist. eccles.*, l. VII, c. X ; « squalore carceris enecandos. »

Digitized by Google

mensa lanionia[1]. La fresque de Pompéi qui accompagne cette note nous montre ce qu'était cette *mensa,* billot massif porté sur trois pieds et de tous points semblable à ceux dont on se sert encore dans les boucheries (pl. III)[2]. On y coupait les membres des coupables, déserteurs, prévaricateurs[3], et, d'après les Actes des martyrs, plusieurs chrétiens subirent ce supplice[4].

XII

« Qui universas provincias regunt, écrivait Ulpien, jus gladii habent, et in metallum dandi potestas eis permissa est[5]. » Cette condamnation terrible, « proxima morti », comme le dit Callistrate[6], et que subirent avec les esclaves et les brigands, des personnages illustres[7], fut souvent infligée aux chrétiens. Tertullien, saint-Cyprien, Eusèbe, l'auteur du *Philosophumena* et plus tard Victor de Vite en témoignent[8]; des hommes, des femmes, des enfants même, furent contraints aux rudes travaux des mines[9]. Il nous faudrait descendre aux temps du moyen âge pour trouver l'image d'un saint détenu dans ces lieux sombres[10]; mais un bas-

1. *Claud.*, XV.
2. Cf. Aristoph, *Acharn.*, v. 355 et suivants.
3. Vulcatius Gallicanus, *Avidius Cassius*, § IV : « Multis desertoribus manus excidit » ; C. I, De officio Rectoris Provinciæ (*Cod. Theod.*, Lib. I, tit. VII) : « Cessent jam nunc rapaces Officialium manus, cessent, inquam ; nam si moniti non cessaverint, gladiis præcidentur. »
4. *Passio S. Arcadii*, § III (*Acta sincera*, p. 530) ; *Vita S. Potiti*, § 31 ; *Acta SS. Marii, Marthæ et filiorum*, § 18 (Bolland., 13 et 19 jan.).
5. L. 6, § 8, De officio Præsidis (*Digest.*, L. I, tit. XVIII).
6. L. 28 pr. De pœnis (*Digest.*, L. XLV, tit. XIX).
7. Suet., *Calig.*, XXVII.
8. Tertull., *Apol.* XII ; S. Cypr., *Ep.* LXXVIII, § 3 : « Nemesiani ad Cyprianum : Euseb., *H. E.*, IV, 24 ; *Philosophumena*, Lib. IX, c. II ; Victor Vit., L. I, c. XIX, etc. Voir à ce sujet, De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1868, p. 17 ; et sur l'administration des mines, Flach, *Revue historique de droit français et étranger*, t. II, p. 269 et 645.
9. S. Cypr., *Epist.* LXXVII, § 6, ad Nemesianum.
10. Voir la fresque de saint Clément (Fr. Wey, *Rome, descriptions et souvenirs*. 3e éd., p. 127).

Digitized by Google

relief, des plus grossiers, découvert en Andalousie, près d'un puits de mine, et qui paraît de travail antique, représente quatre ouvriers mineurs, conduits par un chef et se rendant, à demi nus, le pic sur l'épaule, à leur besogne[1].

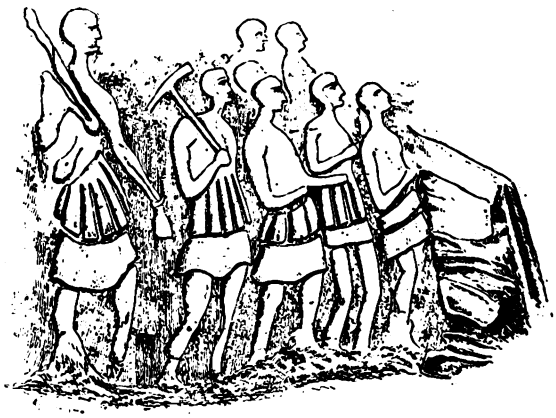

Tel devait être l'aspect de ceux qui, brisés de fatigues, presque sans pain, accablés de mauvais traitements[2], surent conquérir par leur constance, les titres de confesseurs et de martyrs.

XIII

Le supplice que souffrit saint Paul, citoyen romain, tandis que saint Pierre fut mis en croix, est souvent mentionné dans les textes antiques. Deux monuments de Rome nous le représentent. Le premier, trouvé par M. de Rossi, dans la catacombe de

1. Daubrée, *Bas-relief trouvé à Linarès* (*Revue archéologique*, 1882, t. I, p. 193).
2. S. Cypr., *Epist. LXXVII.*

Digitized by Google

Domitille, est une colonne ornée d'un bas-relief où figure un bourreau levant le glaive sur le cou de saint Achillée [1].

La découverte de l'autre image est due au zèle intelligent d'un savant Père Passioniste, dom Germano. C'est une fresque antique exhumée en novembre 1887, sous l'église des Saints-Jean-et-Paul, au Célius, et où figurent une chrétienne et deux chrétiens mis à mort, disent les Actes [2], sous le règne de Julien l'Apostat [3]. Les trois victimes sont à genoux, les mains liées sur le dos, et derrière elles on voit les jambes d'un personnage qui ne peut être que l'exécuteur.

Les yeux des condamnés sont bandés et j'appellerai l'attention sur ce détail, car à l'exception d'un verre doré où figure Isaac prêt à être sacrifié [4], aucun monument de l'antiquité ne nous l'avait montré encore, bien qu'il en soit souvent parlé. Saint Cyprien, est-il dit dans ses Actes et dans sa Vie écrite par Pontius [5], se couvrit lui-même les yeux d'un bandeau pour attendre le coup du glaive. Les récits du martyre de saint Montan [6], des saints Jacques et Marien parlent aussi des *oculi ligati* avant la décapitation [7]. Sous la date du 26 novembre, le Martyrologe d'Adon rapporte à ce sujet une antique légende.

1. De Rossi, *Bulletino*, 1875, tav. IV, et p. 8 ; cf. 1874, p. 22 au sujet de l'exécuteur.
2. Bolland., 26 jun.
3. Germano, *Ausgrabungen im Hause der Martyrer Johannes und Paulus*. Extrait de la *Römische Quartalschrift*, 1888. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1887, p. 466-470.
4. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e édition, pl. II, n° 8.
5. *Vita*, § 18 ; *Acta*, § 5 (*Acta sincera*, p. 208 et 218).
6. *Passio SS. Montani, Lucii*, § 15 et 18 (*Acta sincera*, p. 235, 236).
7. *Passio SS. Jacobi, Mariani*, § 12 (*Acta sincera*, p. 228).

Digitized by Google

Au moment où saint Alexandre était mené au supplice, une veuve païenne se rencontra sur son passage et il lui dit : « Prête-moi ton *orarium*. » Elle y consentit et les gardes lui dirent en la raillant : « Ton *orarium* est perdu. » Le saint, comme c'était

la coutume, s'en couvrit les yeux avant de recevoir le coup du glaive. Après l'exécution, un enfant, quelque ange sans doute, écrit le saint évêque, apparut à la veuve et lui rapporta le mouchoir. Frappée d'étonnement, cette femme, abandonna le culte des faux dieux et confessa la gloire du martyr [1].

XIV

C'était souvent dans les cirques, pour la plus grande joie du populaire, que les condamnés devaient subir le dernier supplice [2].

1. Un récit analogue se lit dans les *Acta SS. Apostolorum Petri et Pauli*, p. 20-27 du texte publié par Thilo (Hallae, 1838, in-4).

2. *Ignatii epist. ad Romanos*, § 4 : Ἄφετέ με θηρίων εἶναι βορὰν. *Acta S. Ignatii*, § 3 : Τραϊανος ἀπεφήνατο· Ἰγνάτιον προσετάξαμεν ἄγεσθαι παρὰ τὴν μεγάλην Ῥώμην δρῶμα γενησόμενον θηρίων εἰς τέρψιν τοῦ δήμου. L. 31 de Pœnis (*Digest.*, XLVIII, 19) : « Ad bestias damnatos favore populi Præses dimittere non debet ; sed si ejus roboris vel artificii sint ut digne populo romano exhiberi possint, Principem consulere debet. » Tertull., *De Spectaculis*, XII ; *Abâda Zara*, c. I, § 7, (*Le Talmud de Jérusalem*, traduction Schwab, t. XI, p. 188).

Digitized by Google

Une tribune appelée *cubiculum* ou *suggestus* y était réservée aux princes ou aux grands personnages qui présidaient aux jeux[1]. La grande mosaïque de Lyon, où figurent des courses de chars, représente une de ces loges, construite en bois et ornée de draperies. Trop imparfait pour que je le reproduise, le dessin qu'en a publié Artaud suffira toutefois à donner l'aspect d'une partie de ces amphithéâtres où périrent tant de misérables[2].

XV

L'un des spectacles les plus goûtés que l'on y offrît à la foule était l'exposition des condamnés aux bêtes féroces. Je ne connais qu'une seule image antique rappelant ces horribles scènes : c'est le relief d'une lampe d'argile publiée par le regretté Père Bruzza[3]. On y voit un lion s'élançant vers un homme lié à un poteau sur une estrade.

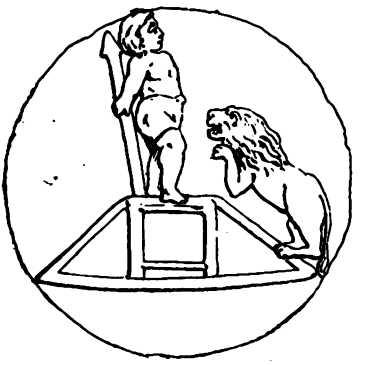

C'est de la sorte que deux célèbres martyrs d'Afrique, Saturus et Evocatus, furent livrés à un ours furieux, « *super pulpitum ab urso vexati*[4] ». On attachait ainsi les malheureux qui ne devaient pas combattre et se défendre pour l'amusement de la multitude; nous le savons par un traité de Tertullien[5], par l'*Oneirocriticon* d'Artémidore[6], par le récit du martyre de sainte Blandine[7], de sainte Marciana, qu'un lion

1. Suet., *Cæs.*, LXXVI ; *Nero*, XII; Plin., *Panegyr.*, 51 ; Athen., l. IV, c. XIX; *Acta S. Demetrii*, § 4 (Bolland., 8 oct., t. IV, p. 88 et 91).
2. Artaud, *Description d'une mosaïque découverte à Lyon.*
3. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1879, p. 21 et pl. III.
4. *Passio S. Perpetuæ*, § 19 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 101).
5. *De pudicitia*, c. 22 : « In stipite jam leone concesso... » Cf. *Apolog.* XII.
6. V. 49 ; Προσδεθεὶς ξύλῳ, ἐβρώθη ὑπὸ ἄρκτου.
7. Euseb., *H. E.*, V, 1 : Ἡ δὲ Βλανδίνα ἐπὶ ξύλου κρεμασθεῖσα προὔκειτο βορὰ τῶν εἰσβαλλομένων θηρίων.

Digitized by Google

flaira sans la blesser, fait que la simple substitution d'une lettre transforma, quand vint le moyen âge, en un étrange miracle[1].

J'ai noté ailleurs que, d'après un règlement antique, les acteurs appelés à paraître dans les jeux ne devaient pas être entièrement nus. Il en était de même des condamnés, comme nous le voyons dans les Actes de sainte Thècle exposée aux lions dans le cirque avec un simple *subligaculum*. Sur le petit monument qui nous occupe, le condamné porte de même ce léger vêtement. C'est là une marque nouvelle de l'antiquité des Actes de celle qu'on vénère comme la première des martyres chrétiennes[2].

XVI

Le poteau que nous venons de voir sur l'estrade de l'homme livré aux bêtes se dressait également sur les bûchers. Les Pères, les Actes des martyrs, parlent souvent de cette poutre où des misérables, chrétiens ou non, étaient liés et parfois même cloués par les mains[3]. Lorsque le feu eut consumé les cordes qui les garottaient, saint Fructueux et ses compagnons attendirent la mort, les bras levés en croix, dans l'attitude de l'oraison[4]. Ainsi fit sainte Euphémie, dont un tableau décrit par saint Astère représentait le jugement et le martyre[5]. Les monuments qui rappellent à la fois le supplice et la prière suprême des fidèles existent en grand nombre ; ce sont les fresques, les sarcophages où nous

1. Bolland., 9 jan., p. 570 : « Vincta deinde stipite... » ; mon mémoire intitulé : *Les Actes des Martyrs*, supplément aux *Acta sincera*, ch. IV, p. 30.

2. *Étude archéologique sur le texte des Actes de sainte Thècle* (*Annuaire de l'Association des études grecques*, 1877).

3. Tertull., *De Apolog.*, c. L : « Ad stipitem dimidii axis revincti sarmentorum ambitu exurimur » ; Euseb., *H. E.*, IV, 15 ; *Mart. Palæst.*, c. II et XI ; S. Chrysost., *Homil. I in Cor. II*, § 4. Cf. ci-dessous, § XVII.

4. Prudent., *Hymn.*, VI, v. 103 et suiv. *Acta S. Fructuosi*, § 4 (*Acta sinc.*, p. 221).

5. S. Asterius, *Martyrium S. Euphemiæ* (Combefis, *Graeco-lat. Patrum Biblioth. novum auctarium*, p. 211).

Digitized by Google

voyons les trois jeunes Hébreux, victimes de Nabuchodonosor, les bras en croix au milieu des flammes.

XVII

Un supplice qui paraît n'avoir été infligé qu'aux seuls chrétiens est celui du gril ou du lit de métal sur lequel on brûlait les condamnés. Pierre de Nicomédie, des saints d'Antioche[1], Amachius et ses compagnons[2], saint Vincent[3], saint Conon, saints Cyrille et Julitta[4] furent étendus sur ce grabat de douleur. Le plus célèbre de ceux qui périrent de la sorte fut, comme on le sait, saint Laurent, que célèbrent saint Augustin[5], saint Ambroise[6], saint Léon-le-Grand[7], Prudence[8] et le Martyrologe d'A-

1. Euseb., *Hist. eccl.*, VIII, 6 et 12.
2. Socrat., *Hist. eccl.*, III, 15.
3. Prudent., *Hymn.*, V, v. 206.
4. Ado, *Martyrol.*, 4 kal. jun.; 16 kal. jul. Voir encore la *Passio S. Mammarii* (Mabillon, *Vetera analecta*, p. 179, col. 2).
5. *Sermo*, 303, § 1.
6. *De offic. ministr.*, L. I, § 207.
7. *Sermo*, 83, § 3.
8. *Hymn.*, II, v. 354.

Digitized by Google

don[1]. Une médaille de plomb, publiée par Vettori et souvent reproduite après lui, nous présente la seule image antique qui me soit connue d'un condamné périssant de la sorte ; c'est l'illustre diacre qui refusa de livrer les trésors de l'Église. Sur cette pièce, d'ailleurs intéressante à d'autres titres, on voit le saint étendu, devant le Préfet de Rome, sur un gril où deux appariteurs le maintiennent par les pieds et par les mains[2].

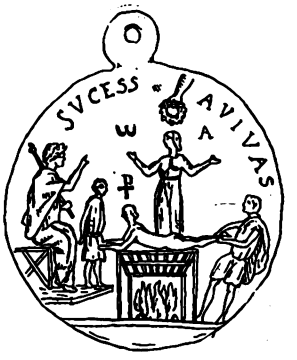

XVIII

L'un des spectacles les plus barbares où se soient complus les anciens était la vue du condamné portant la croix sur laquelle il devait périr. Parmi les textes qui mentionnent cette aggravation du supplice[3], le plus célèbre est celui de la Passion ; et dans les nombreux tableaux antiques où est retracée l'histoire du Christ, on aurait pu s'attendre à trouver le Portement de la Croix, si fréquemment représenté chez les modernes. Une loi dont j'ai parlé plus haut et que les artistes chrétiens ont exactement observée interdisait toutefois de montrer à la foule les scènes de la Passion postérieures à la comparution devant Pilate[4]. L'image des souffrances du Christ ne devait pas attrister les regards. Sur le marbre romain dont je donne ici la figure, sur deux sarcophages

1. *Martyrol.*, 4 id. aug.

2. Vettori, *Dissertatio philologica ;* De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 50. On remarquera sur cette médaille l'âme du saint, couronnée par la main divine et s'échappant de son corps sous la figure d'une femme en prière. Au revers est le *ciborium* de l'autel de saint Laurent ; ses colonnes torses reposent sur des bases semblables à celle que j'ai signalée récemment et qui supportaient le *ciborium* des enfants de sainte Félicité. (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1888, p. 294.)

3. Plutarch., *De sera numinis vindicta*, c. IX ; Tit. Liv., II, 36 ; Cic., *De divinatione*, I, 12 ; Lactant., *Inst. divin*, II, 8 ; Arnob., VII, 36, etc.

4. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 156.

Digitized by Google

de Nîmes et de saint Maximin, l'homme qui porte la croix n'est donc point le Seigneur, si facilement reconnaissable à sa chevelure bouclée, à son *pallium*; c'est Simon le Cyrénéen, les cheveux courts et vêtu d'une simple tunique[1].

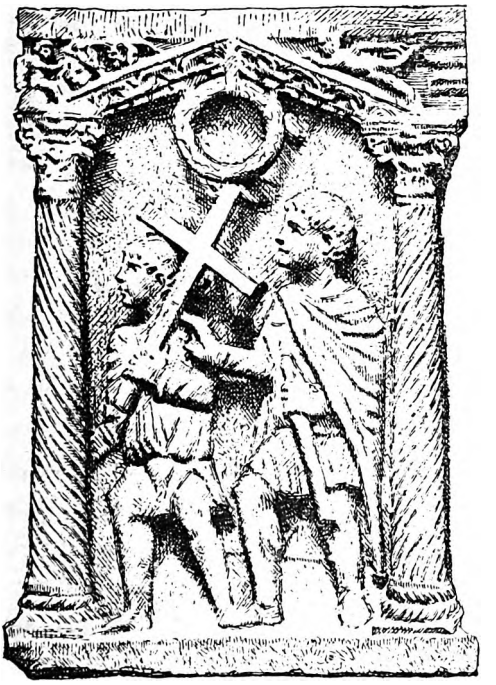

XIX

Je ne connais qu'une seule image antique représentant un crucifié : le *graffito* du Palatin[2]. Cette caricature du Christ expirant et du fidèle qui l'adore a été trop souvent étudiée pour que je m'y arrête. Je ferai remarquer seulement que ce grossier dessin nous montre la croix telle qu'elle était réellement construite,

1. *Étude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXXIII, n° 3; *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XXVIII, 2; LIV, 1.
2. Garrucci, *Il crocifisso graffito in casa dei Cesari*, 1857, 8°.

Digitized by Google

c'est-à-dire en forme de *tau*, surmonté de la tablette où s'inscrivait la cause de la condamnation. Au bas est le *suppedaneum*, sur lequel portaient les pieds du supplicié.

XX

Un disque de verre à peintures sur fond d'or se distingue des monuments de l'espèce par une représentation qu'on ne retrouve pas ailleurs. Dans un de ses compartiments est figuré un personnage nu, dans l'attitude de la prière; il est scié par deux hommes qui poussent leur instrument de mort avec cet air de placidité

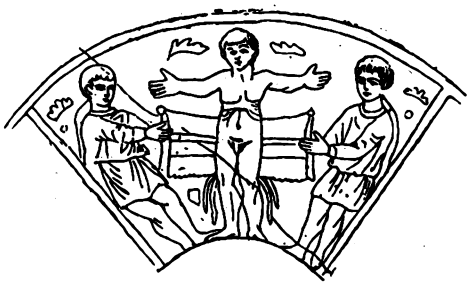

profonde que les artistes du moyen âge donnaient communément aux bourreaux [1].

1. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e éd., pl. I, n° 3.

Digitized by Google

La victime, dont le corps laisse échapper des flots de sang, est probablement le prophète Isaïe, exécuté ainsi par ordre du roi Manassès, comme le rapportent les Pères de l'Église[1]. La mention de ce même supplice se retrouve plusieurs fois dans l'histoire des Juifs[2], dans celle des Perses[3], et Suétone rapporte que Caligula fit périr de la sorte des personnages considérables[4].

Les rares monuments que je viens de réunir ne sauraient suffire à faire connaître ce que fut autrefois la cruauté de l'homme. Nous n'y trouvons aucun des nombreux engins de la torture : les tenailles, les fouets armés de plomb, le chevalet, les plaques de fer rougies, les griffes qui labouraient la chair jusqu'aux ossements. L'image du condamné attaqué par un lion dans le cirque ne nous montre qu'une part des souffrances de ceux qui subirent le même sort; parfois, avant de livrer des misérables à l'assaut d'une bête féroce, on les blessait pour leur ôter tout moyen de se défendre[5]; afin de s'épargner toute plainte, tout cri importun, un empereur qui jetait aux fauves les victimes de sa colère, ordonnait de leur couper la langue ou de leur bourrer la gorge avec des lambeaux de leurs vêtements[6]. Ce qu'ils firent souffrir aux chrétiens, les païens ne se l'épargnaient pas entre eux. Telle était la violence de la torture que souvent l'accusé expirait entre les mains des tourmenteurs[7]; on clouait à un poteau les condamnés qui devaient périr sur le bûcher[8]; aux angoisses des

1. S. Justin., *Dialog. cum Tryphone*, § 120 ; Tertull., *De patient.*, XIV ; S. Epiph., *De vitis prophet.*, § 7 ; S. Ambros., *Expos. Ev. sec. Lucam*, IX, 35 ; Potamius, *De martyrio Isaiæ prophetæ* (Migne, *Patrolog.*, t. VIII, p. 1415) ; S. Hieron., *In Isaiam*, lib. XV, c. LVII, visant *Hebr.*, XI, 37.

2. II *Reg.*, XII, 31 ; *Dio Cass.*, lib. LXVIII, Trajan., XIV, 32.

3. Sozom., *Hist. eccl.*, II, 12.

4. *Calig.*, XXVII.

5. Georgius, *De miraculis S. Coluttri*, c. LXXXIII.

6. Suet., *Calig.*, XXVII ; Senec., *De ira*, III, 19.

7. L. 9, § 3, De pœnis (*Digest.*, XLVIII, XIX) : « Plerique dum torquentur, deficere solent » ; cf. *Acta SS. Claudii, Asterii*, § 5 (*Acta sincera*, p. 269) : S. Ambros., *Exhortatio virginitatis*, lib. I, c. I, § 4, S. August., *Enarr. in Ps. XC*, Sermo I, § 8 ; Rufin., *Hist. eccl.*, l. VI, § 29 ; *Passio SS. Eusebii, Marcelli, Hippolyti* (De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 206).

8. *Passio S. Pionii*, § 21 (*Acta sincera*, p. 150). Cf. Adon, *Martyrol.*, 26 jan :

Digitized by Google

misérables, chargés de leur croix, que les exécuteurs flagellaient en les menant à la mort[1], la foule ajoutait ses insultes et ses violences[2]. Pour des hommes ardents à contempler les tueries du cirque, avides de voir transformer, au théâtre, les épouvantes de la tragédie en sanglantes réalités[3], le sauvage mépris des droits de la nature n'était qu'un acte indifférent. Une grande école philosophique n'enseignait-elle pas que la miséricorde était une méprisable défaillance de l'âme[4] ?

EDMOND LE BLANT.

1. Dio Halic., VII ; Tit. Liv., II, 36 ; Cic., *De divinat.*, I, 22, etc.
2. Matth., XXVII, 27 ; Euseb., *H. E.*, V, 1 ; VI, 5 ; cf. *Passio S. Genesii* 4 (*Acta sinc.*, p. 270).
3. Martial., *De spectaculis*, XI ; *Epigr.*, VIII, 30 ; X, 25 ; Tertull., *Apol.*, XV ; *Ad. nat* , X.
4. Seneca, *De clementia*, II, 5 : « Clementiam mansuetudinemque omnes boni præstabunt, misericordiam autem vitabunt. Est enim vitium pusilli animi, ad speciem alienorum malorum succidentis... Misericordia est ægritudo animi. » cf. Virgil., *Georg.*, II, 499 et la note de Servius.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES NÉCROPOLES DE CARTHAGE

Lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (pl. V-VIII).

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir sommairement et verbalement l'Académie des fouilles exécutées par le P. Delattre sur le sol de Carthage, je lui demande aujourd'hui la permission de revenir avec plus de détails sur les intéressantes découvertes du savant missionnaire d'Afrique.

Le premier objet de ces fouilles, dont, à mon récent passage à Tunis, j'avais pris l'initiative, était de découvrir des textes puniques. En faisant remuer la terre à l'endroit où avait été trouvé le curieux fragment de tarif publié dans le *Corpus Inscr. Sem.*, j'avais l'espoir de rencontrer d'autres fragments de cette page intéressante, peut-être de mettre au jour quelque texte historique ou religieux qui nous reposât de la monotomie des stèles votives exhumées jusqu'à ce jour par milliers, sans grand profit pour l'histoire de la cité. Cet espoir a été déçu : les fouilles ont démontré que les morceaux du tarif avaient été dipersés au hasard et que le lieu où notre fragment avait été ramassé ne correspondait à l'emplacement d'aucun temple, d'aucun édifice important de la ville carthaginoise : la fouille ne rencontra que des objets romains de basse époque, que des débris sans intérêt. Devant ce résultat négatif le P. Delattre se décida à interrompre des recherches inutiles et à appliquer à d'autres points les moyens d'action que j'avais mis à sa disposition.

Le premier emplacement qu'il se décida à fouiller est situé sur la colline généralement considérée comme étant *Byrsa*, et qui

Digitized by Google

porte aujourd'hui, avec la chapelle de Saint-Louis, les grands établissements fondés par la puissante initiative du cardinal Lavigerie. Un tombeau très ancien y avait été découvert en 1880 lors de la construction de la cathédrale moderne [1]. D'autres indices recueillis par le P. Delattre semblaient démontrer l'existence, sur ce point, d'une nécropole très ancienne, peut-être de la nécropole primitive de Carthage. C'est là qu'il mit la pioche, et le succès ne tarda pas à justifier ses prévisions.

A la profondeur de $2^{m},50$ environ, il trouva une véritable couche de sépultures d'une nature toute particulière. De grands vases étaient couchés horizontalement, par lignes sensiblement parallèles, renfermant des ossements humains. A côté de ces vases funéraires, mêlés avec leurs débris, des vases plus petits, de formes variées, ayant sans doute renfermé des offrandes funéraires, puis des amulettes, des figurines de terre cuite, des colliers, tout le mobilier funèbre habituel des sépultures phéniciennes, enfin des fragments de poteries grecques, brisées avant d'être enfouies et portant souvent des *graffiti* en caractères phéniciens. Un trait particulier à cette nécropole et tout nouveau, c'est qu'elle renferme un grand nombre d'ossements calcinés. Jusqu'à présent la pratique de la crémation paraissait avoir été inconnue aux peuples d'origine phénicienne ; les textes n'en font pas mention, à moins que l'on ne considère le bucher funèbre de Didon comme l'indice d'une ancienne tradition recueillie par Virgile. Un seul tombeau de la nécropole de Sidon, fouillé par M. Gaillardot en 1861, avait livré des ossements incinérés [2], reposant sur une couche de charbon : M. Renan s'était demandé s'il fallait en conclure que la crémation avait été exceptionnel-

1. Décrit, avec plans et coupes, par le cardinal Lavigerie dans sa *Lettre à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Alger, 1881. — Décrit également par le P. Delattre, *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, p. 241-246. — Voyez aussi le travail de MM. Babelon et S. Reinach dans le *Bulletin du Comité des travaux archéologiques*, 1886, p. 1 et suiv., ainsi que le résumé inséré par M. S. Reinach dans la *Géographie de l'Afrique romaine* de Ch. Tissot, t. II, p. 795 et suiv.

2. *Mission de Phénicie*, p. 468.

Digitized by Google

lement pratiquée dans l'antique Phénicie ; mais un fait isolé ne constitue pas une preuve suffisante. Les faits recueillis par le P. Delattre sont bien plus sérieux. Le vase que reproduit la planche V, n° 1, renfermait les ossements calcinés d'un seul individu; il a $0^m,375$ de hauteur; il est en terre grise et décoré de lignes et de feuilles de couleur rouge ; il offre la plus grande analogie avec les vases archaïques provenant des nécropoles de Chypre ou de Rhodes. Un autre vase de même style, de $0^m,32$ de hauteur renferme les ossements calcinés d'un seul homme : vingt autres, brisés, écrasés sur place par la pression des terres, contenaient des os ayant subi l'action du feu : ces témoignages accumulés ont une valeur dont il faut tenir compte : mais ils ne donnent pas encore la solution du problème[1].

Les vases renfermant des ossements non calcinés sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus grands ; le P. Delattre en a mesuré qui atteignaient presque un mètre de hauteur ; celui qui est représenté dans la planche VI, n° 3, est haut de $0^m,59$; ils sont de matières et de formes variées ; le P. Delattre leur donne le nom d' « amphores », pour les distinguer des vases à ossements calcinés qu'il appelle « urnes »; je transcris la description qu'il en donne dans une de ses lettres :

Les amphores sont en terre de couleur rouge, parfois de couleur grise, souvent elles sont revêtues extérieurement d'une couverte jaunâtre ; leur forme est à peu près celle que présenterait un œuf d'autruche coupé par le milieu et

1. M. Berger me signale à l'instant une collection de vases récemment découverts dans les ruines d'Hadrumette et qui renferment des ossements calcinés avec des inscriptions néopuniques dont le texte vient d'être adressé à la Commission du *Corpus Inscr. Sem.* Ces inscriptions débutent par les mots מעשן עצמם suivis de noms propres : M. Berger hésite pour le sens du premier mot qui peut être dérivé de עשה « fabriquer » ou de עשן « fumer ». Le second signifie « ossements ». La première étymologie ferait du mot *M'asan* le nom même du vase; la seconde supposerait une allusion à l'incinération. Quoi qu'il en soit il est certain que les corps avaient été brûlés. On trouve aussi dans la Bible certains faits qui semblent démontrer que la pratique de la crémation n'était pas inconnue chez les Hébreux. Les corps de Saül et de ses fils sont brûlés après la bataille de Gelboé, et leurs ossements seuls sont ensevelis, (I Sam., xxxi, 12); Assa est brûlé après sa mort (II Chr., xvi, 14); la crémation des rois est mentionnée dans Isaie (xxx, 33); Jérémie (xxxiv, 5).

Digitized by Google

dont les deux parties seraient réunies par un cylindre de même diamètre. Elles sont dépourvues de col et munies de deux anses. Leur hauteur atteint d'ordinaire près d'un mètre : leur diamètre ne dépasse pas 0m,32. D'autres affectent une forme particulière : certaines sont ornées de dessins de couleur rouge. (pl. VI, nos 3 et 4). Aucune n'est sortie intacte des fouilles. Le plus souvent elles sont écrasées et les ossements se trouvent entre les morceaux. D'autres fois elles ont conservé en partie leur forme, mais la terre a rempli l'intérieur. Enfin quand elles sont vides, on y voit les restes de squelettes comme dans un tombeau que l'on ouvre. Pour les adultes on devait employer plusieurs amphores brisées de façon à envelopper complètement le corps. Aucune n'a pu contenir un corps plié.

Il résulte de cette description que les amphores jouaient dans l'ensevelissement des morts un rôle multiple. Les corps d'enfants étaient placés dans un grand vase et enterrés horizontalement ; les corps d'adultes étaient couchés dans une fosse garnie d'amphores ou de fragments d'amphores juxtaposés. Enfin, d'autres amphores servaient évidemment d'ossuaires. Celles qui n'ayant qu'un mètre ou moins de hauteur et 0m,32 de diamètre, renferment des ossements d'adultes, n'ont pu recevoir un corps ; elles ont dû être destinées à recueillir des ossements extraits de sépultures. Tels sont les coffrets trouvés en Palestine[1] : quoi qu'ils appartiennent à une basse époque, ils constatent un usage qui devait être fort ancien ; cet usage était pour ainsi dire imposé par la force des choses, la ville des morts aurait fini par dépasser celle des vivants, s'il avait fallu trouver des emplacements nouveaux pour la sépulture de chaque génération nouvelle.

Auprès de ces urnes et amphores funéraires, renfermant des ossements calcinés ou non, se trouvaient, avons-nous dit, de petits vases, des objets en terre cuite, ayant eu une destination rituelle. La planche V, n° 2, donne la figure d'un certain nombre des mieux conservés. Ce sont des vases, des patères, un objet ayant la forme d'un poisson, des sortes de plats ; parmi les vases on remarquera ceux qui portent sur la panse un petit goulot conique, espèce de biberon auquel les Arabes donnent le nom caractéristique de *bazzoula* (mamelle). Ces vases sont en terre

1. Clermont-Ganneau, *Ossuaires Juifs*. Extrait de la *Revue archéol.*, 1873.

Digitized by Google

assez grossière, rougeâtre ou jaunâtre, sans vernis, décorés de lignes et d'ornements de couleur rouge. Comme les amphores et les urnes, ils rappellent les poteries archaïques de Chypre et de Rhodes ; ils appartiennent évidemment à la même époque. Les vases à petit goulot latéral sont les plus nombreux ; on en trouve jusque dans l'intérieur des amphores mêlés aux ossements.

Les planches VII et VIII, nos 5, 6 et 7, reproduisent les petits objets trouvés en même temps, amulettes ou bijoux enfouis avec les corps.

Les colliers, au nombre de huit, sont ou de provenance égyptienne, ou de ce style égyptisant qui caractérise les objets phéniciens antérieurs à Alexandre : des colliers tout semblables ont été trouvés dans les tombeaux de la Syrie et de la Sardaigne : ils sont en faïence émailllée ou en pâte de verre ; composés de perles plus ou moins grosses et de figurines symboliques, parmi lesquelles on remarque le *Bès* égyptien, l'œil ou *oudja*, le scarabée, le triangle de la Tanit carthaginoise, des palmettes d'un style particulier. Deux scarabées de jaspe vert portent des intailles rappelant celles de Sardaigne. Celui du collier de la figure 6 laisse voir une sorte d'Hercule combattant le lion et qui appartient à cet art.

La tête figurée au n° 7 offre un intérêt tout spécial : elle est en pâte de verre et polychrôme. Le fond du visage est verdâtre, les joues, la bouche, le front, les oreilles sont colorés en blanc, les sourcils et les yeux se détachent en noir. Les oreilles sont ornées de petits pendants circulaires de pâte blanche. Un anneau devait suspendre la tête à un collier : elle a $0^m,04$ de haut. M. Maspero affirme que des centaines de têtes absolument semblables ont été trouvées en Égypte. Pour notre savant confrère ce petit objet est de fabrication égyptienne, ainsi que la plupart des éléments des colliers.

La figurine reproduite sous le n° 5 est en terre cuite ; elle a $0^m,19$ de hauteur : les oreilles et les lèvres sont peintes en rouge vif. Le style rappelle celui de l'Égypte, mais avec un peu plus de liberté : la pose diffère un peu de celle des statuettes funéraires

Digitized by Google

égyptiennes; les bras sont pendants, les pieds découverts. C'est la première figurine de ce genre trouvée à Carthage, mais elle est presque identique à une figurine provenant de Tharros, en Sardaigne, et que M. Perrot a reproduite à la page 452 du tome III de son *Histoire de l'art* : les objets trouvés dans les nécropoles de Sardaigne proviendraient-ils de Carthage, comme se le demande ailleurs notre savant confrère? Le masque figuré sous le n° 7 est également de style égyptisant, mais avec des nuances qui le classent parmi les produits de l'art phénicien. Il est en terre cuite, avec les lèvres et les oreilles peintes en rouge vif. Le P. Delattre le dit semblable à un masque trouvé, il y a quelques années, sur la colline de Junon, à 8^{m},50 de profondeur.

Le P. Delattre a encore recueilli, au même endroit, des anneaux d'argent et de bronze, une sonnette de bronze, une hachette, dont il ne nous a pas envoyé la reproduction. Enfin, il a trouvé, au milieu de tous ces objets essentiellement puniques, un grand nombre de fragments de belles poteries grecques à vernis noir, patères, lampes, vases divers. Mais tandis que les vases puniques avaient été déposés entiers près des cadavres, les vases grecs étaient brisés et incomplets; c'est à l'état de fragments qu'ils avaient été confiés à la terre. Un certain nombre de ces débris de patères portent des *graffiti* tracés à la pointe sur le vernis noir. Nous reproduisons ici, ceux qui offrent un intérêt.

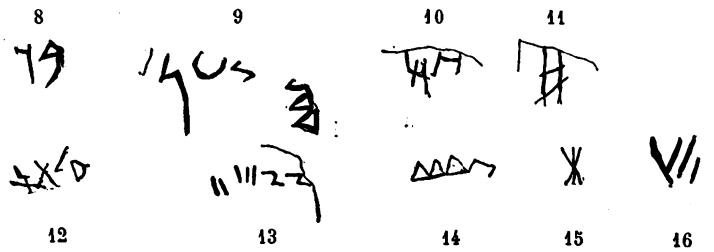

Les n°s 8 à 12 sont des lettres phéniciennes qui se transcrivent ainsi qu'il suit en lettres hébraïques :

עלמ ח זמ לען במ

Les quatre premiers sigles sont des abréviations, dont le sens

Digitized by Google

est impossible à déterminer; ils désignent sans doute les noms des morts ; le n° 12, d'une lecture très douteuse, est peut-être le mot qui a le sens d'*éternité*, *toujours*. Le n° 13 est le nombre 45 en chiffres phéniciens. Les autres symboles sont de simples marques; le n° 14 se répète plusieurs fois.

Le n° 15 se retrouve très souvent, comme marque d'appareil, sur les pierres du tombeau de Juba II, en Algérie, connu sous le nom de tombeau de la Chrétienne (*Qobr-er-roumieh*).

Les lettres phéniciennes sont d'une bonne époque, mais ne sauraient être plus anciennes que le ve siècle. Les vases grecs sur lesquels elles sont tracées ne paraissent pas antérieurs à la même date ; certains des vases grecs qui les accompagnent, à ornements rouges sur fond noir, sont au plus tôt du IVe siècle. Mais parmi les amphores et les urnes qui renferment des ossements, il en est certainement de beaucoup plus anciennes. Quant au tombeau de pierre trouvé en 1880, on peut, sans témérité le faire remonter encore plus haut : les poteries qu'il renfermait sont d'un style plus archaïque, d'une exécution plus grossière, sans trace de peintures ou d'ornements. Si l'on adopte le commencement du VIIIe siècle, comme la date de la fondation de Carthage, il n'est pas déraisonnable d'attribuer la construction de ce tombeau à la première période d'existence de la cité.

La nécropole découverte par le P. Delattre serait donc la nécropole primitive de Carthage.

En continuant ses fouilles, le savant missionnaire a mis au jour un monument qui confirme entièrement cette hypothèse.

A une distance de 4^m,20 du tombeau trouvé en 1880, il a rencontré un tombeau tout semblable mais qui offrait sur le premier l'avantage inappréciable d'être intact. Les plans et coupes que nous donnons nous permettront d'en abréger autant que possible la description ; ils ont été dressés à l'aide des indications que nous a fournies le P. Delattre.

On voit que le tombeau a la forme d'un parallélipipède construit en gros blocs de tuf coquillier, surmonté d'une sorte de toit formé de grosses dalles butées l'une contre l'autre. Les di-

Digitized by Google

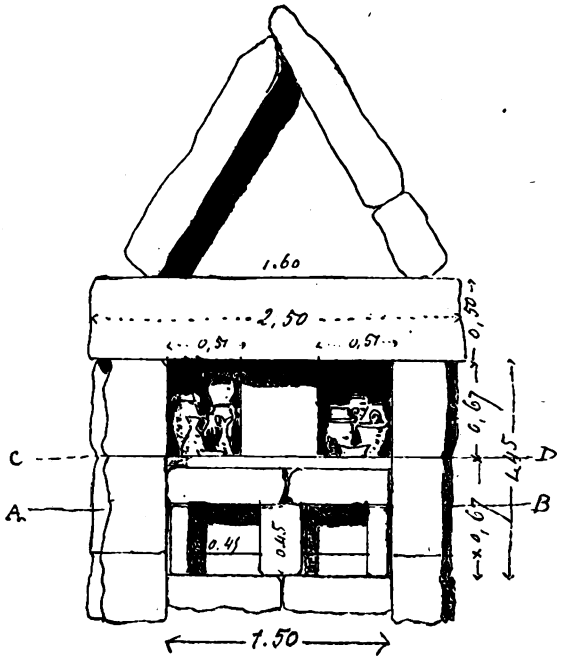

17. — Coupe verticale.

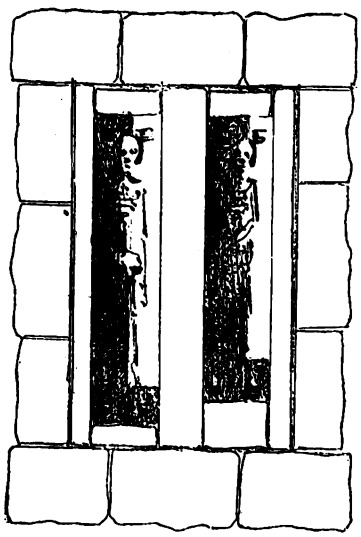

18. — Coupe sur AB.

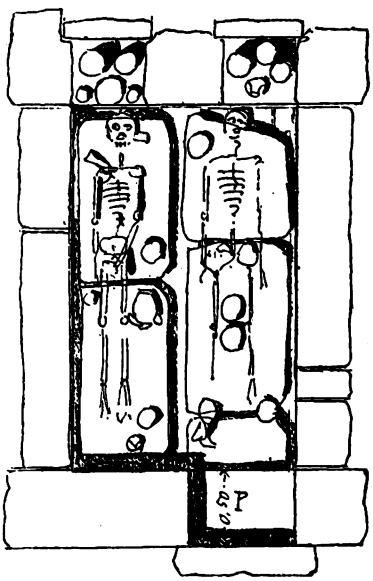

19. — Coupe sur CD.

Digitized by Google

mensions des blocs sont considérables : les cinq pierres du plafond ont $2^m,50$ en moyenne de longueur, celles du toit 2 mètres, une des pierres du mur latéral a $1^m,65$ de long ; les lits et joints sont dressés avec soin ; un joint de 0,25 de largeur a été rempli à l'aide de petites pierres équarries. Il n'y a pas de fondations et les pierres, d'épaisseur inégale, ne sont layées qu'à l'intérieur, d'où il résulte que la construction a toujours été noyée dans l'intérieur de la terre ; voici, selon nous, comment on a procédé : une fosse a été creusée dans l'argile compacte, puis on l'a tapissée de pierres, fermée par un plafond, surmontée par le toit faisant office d'arc de décharge ; puis le tout a été de nouveau recouvert de terre. Au fond de cette chambre mortuaire, deux auges ont été disposées pour recevoir deux corps ; elles sont simplement construites à l'aide de dalles : deux dalles posées sur le sol pour le fond, trois longues dalles verticales et deux petites pour les côtés, cinq dalles pour les couvercles. Sur cet étage reposaient deux autres corps dans des cercueils de bois.

On entrait dans la chambre par une porte P ménagée à la hauteur seulement du premier étage ; cette porte est fermée par une grosse dalle appliquée contre l'entrée ; le P. Delattre, arrêté par la présence d'un gros mur moderne n'a pu pénétrer extérieurement jusqu'à cette porte ; mais, à en juger par les apparences, il est à peu près certain que la dalle, comme celle qui fermait l'entrée du tombeau trouvé en 1880, n'était pas encastrée, et était simplement posée contre la baie. Elle n'était retenue en place que par la pression des terres environnantes, nouvelle preuve de l'enfouissement complet du monument. Au même étage que la porte et lui faisant face, deux autres baies étaient ménagées dans la paroi latérale, et formaient deux niches derrière la tête des deux morts ; elles aussi étaient fermées extérieurement par des dalles que retenait la pression des terres. De petites feuillures, il est vrai, creusées dans les montants, permettaient un certain encastrement, mais leur profondeur était trop peu considérable pour retenir à elles seules les dalles.

Les pierres du toit se contrebuttent mutuellement ; d'un côté

Digitized by Google

il y en a quatre debout; de l'autre côté il y en a deux debout aux deux extrémités, l'espace intermédiaire est rempli par deux pierres dont une couchée (voir la coupe); le tout tient par un prodige d'équilibre qui n'aurait pu se prolonger longtemps si la construction avait été exposée à l'air.

Tout démontre donc que le monument était entièrement noyé dans le sol, c'est un hypogée artificiel; il est probable qu'un puits vertical de quelques mètres permettait l'accès de la porte, mais qu'il était habituellement comblé de terre.

Le travail de toute la construction est assez grossier; mais il dénote chez ceux qui l'ont conduit l'existence de moyens mécaniques puissants et certaines connaissances mathématiques. La section du vide de la chambre donne un carré, celle du toit un triangle équilatéral; l'unité de mesure employée est la coudée égyptienne de $0^m,525$, et les chiffres donnés par les principales mesures indiquent des préoccupations symboliques : ainsi le côté du carré intérieur et celui du triangle supérieur mesurent 3 coudées; la hauteur des assises et la largeur des pierres du plafond est de $0^m,67$ ou exactement 9 palmes; la largeur des auges est $0^m,45$ ou 6 palmes; l'épaisseur du couvercle $0^m,22$ ou 3 palmes et ainsi de suite; tous ces nombres sont des multiples de 3.

Il nous reste à décrire la disposition des corps et du mobilier funèbre; nous cédons sur ce point la parole au P. Delattre, nous bornant à transcrire la lettre qu'il nous écrivait le 19 octobre 1888, encore sous l'émotion de la découverte.

Je tenais beaucoup à pénétrer dans cette sépulture par la porte même, mais de grandes difficultés s'y opposaient. Un mur épais de $1^m,74$ appartenant aux constructions de défense de l'époque byzantine passe à moins d'un mètre de la face du tombeau; il fallait creuser dans un terrain très dur contre ce mur et descendre même considérablement au-dessous des fondations pour atteindre la porte.

Je dus donc me résigner à ouvrir le tombeau par le fond à l'endroit où, d'après les indices que me fournissait le tombeau voisin, deux niches devaient avoir été ménagées à l'intérieur. L'opération réussit à merveille. En moins d'une heure de travail, la pierre formant le fond d'une des niches pouvait être déplacée. Comme je m'y attendais, et ainsi que je l'avais annoncé aux ouvriers qui en furent stupéfaits, je trouvai cette niche tout occupée par des vases debout.

Digitized by Google

C'était d'abord un grand vase haut de 0m,41 en terre rouge mal cuite et devenue très friable. Sa forme est celle d'un cylindre reposant sur un cône renversé, muni de deux petites oreilles et terminé au sommet par un cercle très légèrement conique, percé au centre d'un trou annulaire sans goulot.

A côté, il y en avait deux autres de grandeur moyenne à double oreillon, à col très court et évasé. Le plus grand de terre rougeâtre était placé sur le plus petit de terre grise (fig. 20, 21).

20 21 22 23

Devant ces vases, sur le bord intérieur de la niche étaient placées une patère de terre rougeâtre et deux petites fioles, hautes de 0m,11 et 0m,125 à une seule anse, à corps renflé et à col un peu allongé. Dans l'une, le goulot forme rebord et dans l'autre, il est légèrement étranglé (fig. 22, 23).

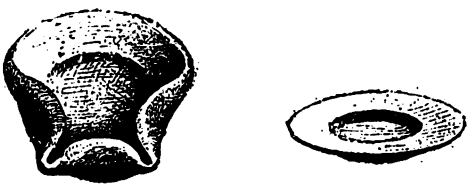

24 25

La niche, ouverte et débarrassée des vases que nous venions de retrouver debout à leur place primitive, offrait une baie large de 0m,51 et haute de 0m,67 bien suffisante pour nous permettre de pénétrer dans le tombeau. Mais je ne voulus point en commencer l'exploration sans témoins et, pour l'instant, je me contentai d'examiner du regard cette chambre funéraire. L'intérieur était intact et on n'y voyait aucune trace d'infiltration. Deux squelettes y reposaient, étendus dans le même sens, les pieds au sud, la tête au nord. Des lambeaux de bois pourri, épais d'un centimètre environ, recouvraient une partie des ossements. Puis on apercevait, le long des corps, des vases de terre cuite presque tous renversés.

Au fond à gauche, dans un enfoncement, on voyait en partie la grande et belle dalle qui fermait l'entrée et que nous n'avions pu atteindre.

Digitized by Google

J'avais prévenu deux de mes confrères, le R. P. Voillard, provincial des missionnaires, et le R. P. Bazin, supérieur du grand séminaire, de l'ouverture du tombeau. Lorsqu'ils furent présents et après leur avoir donné le temps d'examiner attentivement du regard l'intérieur du monument, j'en commençai l'exploration, assisté d'un autre de mes confrères, le P. Boisselier.

27

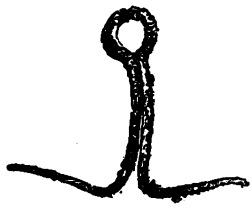

26

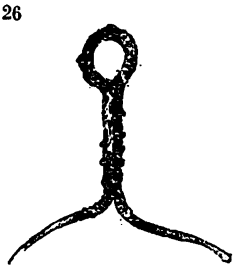

27

Je retirai d'abord de dessous le crâne affaissé et en morceaux du premier squelette une petite hachette de bronze et une autre semblable placée près de l'épaule gauche (fig. 26). Ce n'est pas la première fois qu'à Carthage on retire des sépultures puniques de ces hachettes votives. Nous en avions trouvé une dans le tombeau découvert en 1880, une autre dans les sépultures à amphores qui remplissent le terrain autour de ces hypogées primitifs. M. Jean Vernaz en a recueilli une également dans les tombes puniques du bord de la mer, et les nécropoles de Sardaigne en fournissent également.

En continuant l'exploration, je recueillis à droite, à la hauteur des reins, un objet de bronze long de 0m,055, ayant la forme d'un T terminé à la base par un anneau (fig. 27). Nous avions déjà, en 1880, trouvé de ces objets en plus grand nombre sur les os du bassin d'un des squelettes du tombeau voisin : ce sont des anneaux qui étaient fixés dans un ceinturon de cuir. Enfin, près du pied gauche, une de ces lampes puniques à double bec, dont je n'ai plus besoin de décrire la forme (fig. 24). Elle était renversée et il est facile de constater qu'elle n'a servi qu'une fois. Près de cette lampe était une patère de 0m,12 de diamètre.

Les os de ce squelette avaient une teinte presque jaunâtre. Le crâne, comme je l'ai dit plus haut, s'était complètement déformé ; mais la mâchoire était assez bien conservée, ainsi que les omoplates, les vertèbres et les os des bras et des jambes.

Le squelette qui reposait à côté était aussi d'une conservation assez satisfaisante; mais les ossements avaient une teinte brune très foncée. De place en place, le squelette était encore, comme son voisin, recouvert de lambeaux de bois pourri qui paraît avoir été du cèdre. Le corps avait sans doute été déposé dans un cercueil que l'on avait fait glisser sur les dalles dont la dernière n'atteignait point le mur du fond et laissait un vide large de 0m,16 et profond de 0m,18.

Digitized by Google

La tête, soutenue longtemps par le bois du cercueil, avait enfin fini par tomber en se brisant dans cet intervalle.

La niche située au dessus de la tête du squelette renfermait, encore debout à leur place primitive, trois vases semblables de forme, hauts de 0m,33 à 0m,35, et une lampe dont les deux becs avaient été noircis par la fumée.

Près de l'épaule droite, une autre lampe avait été posée sur une patère. Elle était aussi noircie et renfermait un résidu calciné, couleur de cendre.

Entre les deux fémurs, on voyait aussi une patère inclinée sous une lampe et une petite fiole à demi renversées. Il était facile de se rendre compte que ces poteries avaient été, lors de l'inhumation, déposées sur les genoux du cadavre. Une seule fiole gisait à côté de ce groupe. La première renfermait au fond un dépôt jaunâtre qui se détachait en forme d'écailles. Dans l'autre, le dépôt produisait une poudre noire. Quant à la lampe, elle n'était point noircie. La mèche était conservée. Allumée un instant, elle s'était éteinte aussitôt et était demeurée intacte, inclinée sur le bord de la lampe. Près du pied droit, un vase de grandeur moyenne était couché sur le côté, l'ouverture dirigée vers l'entrée du tombeau. Un autre vase de même dimension était debout près du pied gauche. Ces deux vases contenaient, comme les deux autres, des traces de dépôt des liquides qu'ils avaient contenus. Le bras droit était étendu le long du corps et la main gauche avait reposé sur l'abdomen. Les rotules étaient encore en place. Nous avons mesuré la longueur des principaux membres. L'humérus mesurait 0m,36, le fémur, 0m,48, le tibia, 0m,42, le sacrum, 0m,12. La largeur du squelette aux épaules et au bassin était de 0m,37.

Les dalles sur lesquelles avait été déposé le cadavre de ces deux Tyriens fermaient elles-mêmes deux auges ménagées dans la partie inférieure de la chambre funéraire.

Il fallut lever ces lourdes pierres à l'aide d'un cric, ce qui n'était pas chose facile, vu le peu d'espace dont on disposait en hauteur dans le compartiment supérieur. On y parvint cependant et nous vîmes un troisième squelette reposant dans une auge longue de 2m,04, large de 0m,46 et profonde de 0m,45. Les ossements avaient une teinte jaunâtre. La boîte cranienne était bien conservée. Afin de la sauver, je voulus l'enduire de spermacéti. Quant à la mâchoire, elle avait été brisée par un éclat de pierre détaché de la dalle sous laquelle elle reposait. Le crâne appartenait à un *mésaticéphale* bien nettement accusé. Son diamètre antéro-postérieur maximum est de 0m,188 et son diamètre transverse maximum de 0m,148, ce qui donne comme indice céphalique 78,72. Nous prîmes sur place la mesure de quelques-uns des principaux ossements.

L'humérus avait en longueur 0m,285, l'omoplate 0m,18, le sacrum 0m,115 et le fémur 0m,285. Ce squelette n'était accompagné d'aucun objet de bronze ni d'aucun vase; mais aux quatre angles du sarcophage on avait pratiqué dans la pierre qui en formait le fond des espèces de godets carrés mesurant environ 0m,20 de côté et de 0m,08 à 0m,10 de profondeur.

Nous ouvrîmes alors à l'aide du cric le sarcophage voisin. Il mesure comme l'autre 0m,45 de profondeur, mais il n'a que 1m,90 de longueur et 0m,44 de largeur. Le squelette était aussi assez bien conservé; mais le crâne était réduit

Digitized by Google

en morceaux. Aucune poterie n'accompagnait ce squelette. Mais la pierre du fond, comme l'auge voisine, était munie de godets carrés. On ne trouva qu'une boucle de bronze en forme d'Y à anneau, comme celles que nous avons déjà signalées.

Nous ne vîmes aucune trace de bois pourri dans les deux sépultures inférieures.

La précision et la clarté de cette description permettent de reconstituer par la pensée toute la disposition intérieure de ce curieux tombeau. Le P. Delattre l'a du reste fixée pour l'avenir encore mieux que par la plume. Il a transporté, avec des précautions minutieuses, au Musée de Carthage, l'un des squelettes et l'a placé sous une vitrine, entouré de tous les objets qui l'accompagnaient dans le tombeau, remis à leur place primitive.

Ces objets sont venus se ranger à la suite de ceux que le P. Delattre avait déjà extraits de ses fouilles en 1878 et en 1881 et qui sont identiques de forme et de style. Nous les avons examinés au printemps dernier. Ce sont des vases, des lampes, des patères en terre grossière, des hachettes et des anneaux de bronze pareils à ceux figurés ci-dessus : une bague d'argent à chaton d'or avec figures égyptisantes, des colliers de faïence égyptienne ou d'imitation égyptienne, des scarabées parmi lesquels j'en ai remarqué un portant le cartouche de Thoutmès III, si fréquent sur les scarabées trouvés en Phénicie. Deux épées de fer complètent la collection des objets fournis par les premiers tombeaux puniques[1]. Quant aux tombeaux eux-mêmes, celui de 1880 et celui de 1888 sont presque semblables de forme : ceux trouvés en 1878 sous l'emplacement dit du temple de Junon sont moins grands et moins soignés, mais ils témoignent des mêmes procédés et appartiennent certainement à la même période.

L'ensemble de ces découvertes comble une lacune dans l'histoire de l'art. Jusqu'à elles on n'avait aucun monument authentique de la Carthage punique, et notre savant confrère, M. Perrot, pouvait encore constater avec regret, il y a trois ans, dans son

1. Voir la description plus étendue de ces objets dans les articles déjà cités du cardinal Lavigerie et du R. P. Delattre.

Digitized by Google

magistral ouvrage (*Histoire de l'Art*, III, p. 94, 453) qu'il était obligé de chercher ailleurs que sur le sol africain des renseignements sur les œuvres de Carthage. Les fouilles du P. Delattre ont ouvert la série des monuments inconstestablement carthaginois : ils confirment d'ailleurs ce que l'induction avait deviné, ce que l'étude des nécropoles de Sardaigne, de Chypre ou de Syrie avait permis d'avancer : l'art phénicien est identique à lui-même sur les divers points où l'esprit de négoce et d'aventure a porté les colons de Tyr ou de Sidon. Il manie de grosses masses de pierre; il est plus industrieux qu'original; il procède de l'Égypte et de l'Assyrie; il n'échappe à l'influence de ces deux puissances que pour retomber sous celle des arts supérieurs de la Grèce. Enfin les fouilles du P. Delattre fixent un point important de la topographie de Carthage, l'emplacement de la nécropole primitive. Ces tombeaux, faits de grosses pierres, avec leurs cercueils de cèdre et leurs armes de bronze, avec leurs poteries caractéristiques, où nul ornement ne relève la grossièreté de la matière, ces sépultures appartiennent certainement aux premiers chefs de la cité : les faire remonter au VIIIe ou au VIIe siècle avant notre ère n'est nullement téméraire. Les sépultures placées dans la couche supérieure du sol, celles où les vases grecs apparaissent comme des objets de commerce ou de luxe, brisés après la mort, appartiennent à l'âge héroïque de Carthage, sinon aux représentants des classes les plus élevées de ses habitants. Ce sont des restes incontestables de la cité punique. Quelques opinions préconçues pourront être modifiées par ces faits, la topographie généralement adoptée pourra en recevoir quelque atteinte; ce sera aux savants compétents à en développer les conséquences, nous n'insisterons pour notre part que sur un point : la nécropole de Gamart que, depuis Beulé, on s'habitue à considérer comme la nécropole punique, ne peut plus conserver cette attribution, tant ses tombes diffèrent de celles de la colline de Saint-Louis. A qui alors l'attribuer? C'est une question à laquelle les recherches du P. Delattre vont encore nous permettre de répondre.

Digitized by Google

II

L'Académie sait que l'on désigne sous le nom de nécropole de Gamart ou Qamart un vaste cimetière creusé dans le flanc du Djebel-Khawi, colline calcaire située au nord de Carthage, sur le bord de la mer. Beulé est le premier qui ait méthodiquement exploré cette nécropole; il en a donné une description étendue (*Fouilles à Carthage,* p. 121) : il a constaté que tous les tombeaux sans exception étaient conçus d'après le même type, et, ce type se retrouvant en Syrie, particulièrement en Palestine, il en a conclu que la nécropole était celle de la Carthage phénicienne.

Le P. Delattre a démontré que cette opinion n'était pas fondée et que la nécropole de Gamart était celle de la colonie juive établie à Carthage, sous la domination romaine. Ses premières recherches datent de 1887; il en a consigné le résultat dans le journal *le Cosmos* (7 avril 1888); l'été dernier, sur ma demande, il a repris cette étude, aidé par les élèves du grand séminaire qui passent leurs vacances sur la colline de Gamart; trois semaines ont été consacrées à ce travail, des fouilles furent exécutées sur plusieurs points, les principales tombes relevées, mesurées et dessinées; l'on peut dire aujourd'hui que l'étude est complète et la démonstration péremptoire.

Cent trois chambres funéraires ont été visitées; elles sont d'une remarquable uniformité : le plan n° 28 qui reproduit un groupe de ces tombes permet de le constater, un escalier *a* d'une dizaine de marches, taillé dans le roc, conduit à une chambre rectangulaire B entourée de ces fours à cercueil *i*, ou *loculi*, que les juifs nommaient *qoqim,* au nombre de quinze au moins et de dix-sept au plus; les quelques tombeaux qui font exception à cette règle sont si rares, qu'ils ne suffisent pas à l'infirmer : les dimensions sont sensiblement les mêmes, on sent qu'une règle étroite, minutieuse, a présidé à toutes les constructions; les chambres ont $3^m,70$ de large ou six coudées, de $5^m,50$ à $6^m,70$ de ong, suivant le nombre des *loculi*, c'est-à-dire de dix à douze

Digitized by Google

coudées; les *qoqim* ont 0m,53 sur 2m,05, c'est-à-dire une coudée sur quatre. Or, ces dimensions sont exactement celles du Talmud, Beulé qui le premier a noté ce fait n'a pas compris la conclusion à en tirer; il est vrai qu'il n'avait pas eu le temps de déblayer un

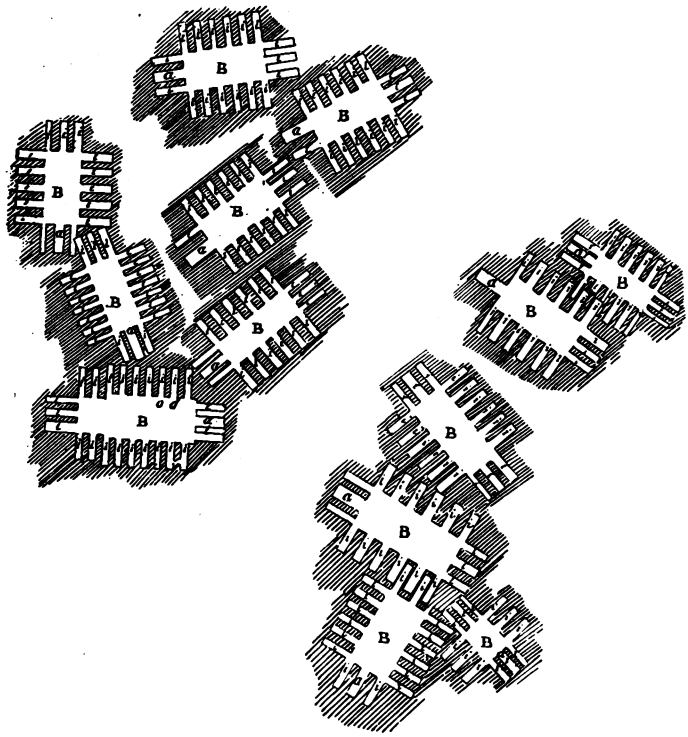

28

grand nombre de tombes et d'étudier leurs parois. Or c'est sur la surface des murs que le P. Delattre a trouvé la preuve du caractère juif et relativement moderne des monuments. Beaucoup de ces parois avaient été recouvertes d'un enduit blanc, et décorées d'ornements en stuc; les ornements sont de style romain impérial. Des inscriptions sont tracées à la pointe sur le stuc, ou peintes en rouge brun; le chandelier à sept branches s'y trouve fréquemment, les inscriptions sont en latin ou en hébreu. Nous ne reproduirons

Digitized by Google

pas celles que le P. Delattre a publiées dans *le Cosmos*, et qui fournissent les noms *Gaius*, *Arnesus*, *Aster*, *Colomba*, *Licenia*, *Sabira*... et la formule *in pace* : nous nous bornons aux documents nouveaux fournis par l'exploration de l'été dernier.

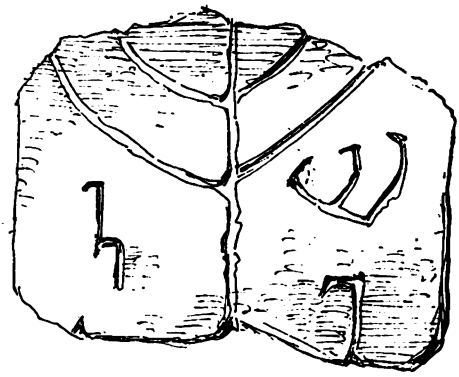

29

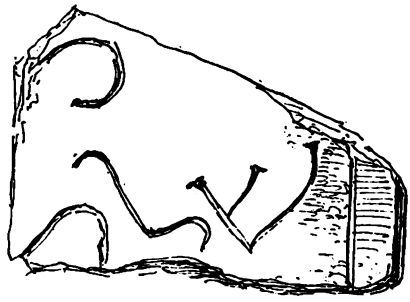

30

Ce sont d'abord deux fragments de marbre, dont nous donnons ici la figure.

Le premier porte le chandelier à sept branches avec le mot שלום, le second porte le mot שלם et les restes d'une lettre qui peut avoir été un *samech*.

Ce mot *chalom*, orthographié de deux manières différentes, avec et sans quiescente, correspond à l'*in pace* des inscriptions latines. La forme des caractères est celle qui convient à l'époque romaine. Ces fragments proviennent de deux épitaphes qui étaient sans doute encastrées dans le petit mur qui fermait chaque *loculus* après qu'un corps y avait été enseveli.

Pour les autres détails, nous transcrivons la lettre que nous écrivait le P. Delattre le 17 décembre 1888.

... Un hypogée a une forme tout exceptionnelle : il se compose de deux chambres inégales, communiquant par un large couloir ; vingt-quatre *loculi* y sont percés ; au-dessus de l'un d'eux se lit en lettres rouges de 0m,075 de hauteur :

SIDONIVS
IN PACE
IZO (?)

Digitized by Google

La dernière ligne est très incertaine.

Un autre hypogée nous a donné les inscriptions suivantes gravées à la pointe

aLeXAnDER

BR'V////////
D'E//////////
R//////////

Les traces de beaucoup d'autres inscriptions sont visibles, mais indéchiffrables. Voici quelques exemples du chandelier à sept branches.

31

Je vous ai déjà dit que quelques tombes avaient conservé leur enduit : il est quelquefois d'une blancheur de neige. Sur cet enduit étaient tracées des décorations peintes. Un caveau, qui a malheureusement très souffert, montre encore des traces de coloration rouge et verte ; dans un angle du plafond, on distingue une corniche simulée, ornée de festons, et un vase en forme de cratère ; le style est absolument romain, je vous en envoie un croquis.

Dans un autre caveau, la décoration était faite en stuc en relief et peint. Une frise régnait au dessus des *loculi ;* deux cadres moulurés, larges de 53 centimètres, s'y voient encore ; l'un renferme un cavalier, l'autre un personnage debout près d'un arbre, et tenant un fouet de la main droite ; les cadres alternent avec des panneaux ovales. Dans le fond, deux génies ailés tiennent un médaillon circulaire qui devait contenir un buste en relief, sans doute le portrait du défunt.

Mais la plus belle décoration est celle dont je vous envoie un croquis (fig. 32) ; le rectangle central figure le plafond ; les parois latérales sont rabattues tout autour :

A. Porte d'entrée percée dans la paroi B ;

C. Paroi de droite ;

E. Paroi de gauche ;

HK. Développement de la face interne de l'*arcosolium* J qui embrasse les trois *loculi* du fond ;

I. *Loculi* ;

M. Trou accidentel dans le plafond.

Le plafond est décoré de quatre cadres rectangulaires et de deux cadres circulaires disposés symétriquement ; les sujets en relief qu'ils renfermaient se sont détachés et sont tombés ; on distingue encore des génies ailés, tenant des guirlandes ou des draperies et placés entre des cadres. Dans chaque angle, des

Digitized by Google

palmettes donnent naissance à des branches de vigne qui se développent en rinceaux.

Entre la naissance du plafond et le sommet des *loculi* régnait une frise qui représentait des scènes de vendange. On distingue d'un côté des hommes portant des amphores de vin et venant les ranger côte à côte, de l'autre une femme debout près d'une cuve cerclée ou grande corbeille; deux personnages se dirigent vers elle, l'un à pied, l'autre à cheval. Près de la porte, deux autres cuves ou corbeilles.

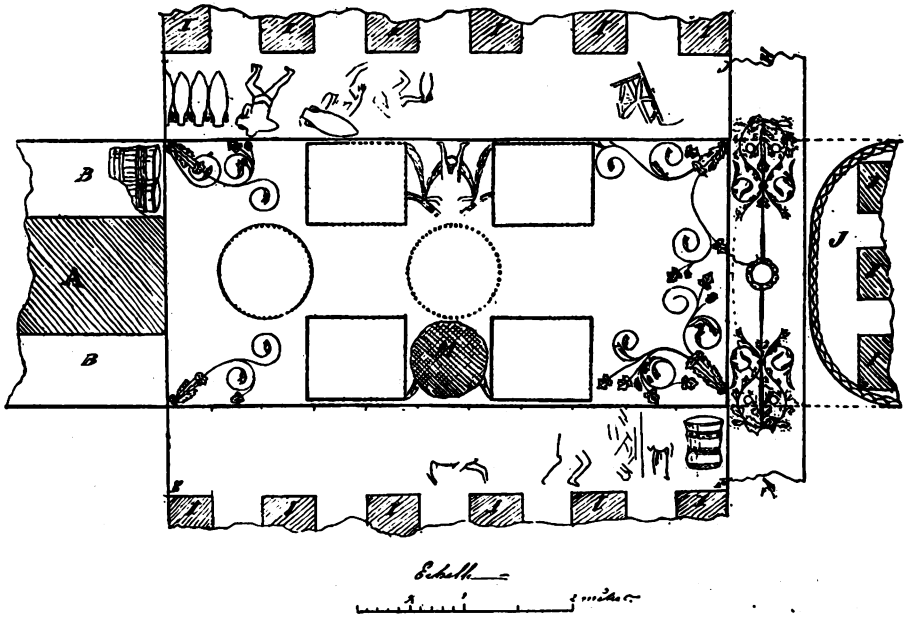

32

Mais la portion la mieux conservée est la face interne de l'arc surbaissé ou *arcosolium* du fond; elle porte des arabesques de style absolument romain, encadrés dans une ligne de raies de cœur; le même motif se trouve sur les mosaïques de Carthage, appartenant à la première moitié du IIe siècle de notre ère.

Nous avons visité d'autres caveaux dans lesquels se remarquent aussi des restes d'ornementation de même style, où la vigne tient une place importante; mais les exemples que je vous ai cités suffisent pour donner une idée exacte de la décoration de toute la nécropole.

Je dois ajouter que dans nul caveau nous n'avons remarqué de traces de remaniements pouvant faire croire que la nécropole a servi de lieu de sépulture à deux époques différentes. Nulle part non plus nous n'avons trouvé ces trous

Digitized by Google

de scellement qu'a signalés Beulé et qu'il croyait avoir été destinés à fixer de légères tablettes de bronze.

Quelques mots maintenant sur l'étendue de la nécropole. Il est certain que les groupes de caveaux n'occupent point toute la superficie de la montagne, mais seulement certains points des plateaux supérieurs des collines.

Les jeunes missionnaires du séminaire de Carthage qui visitent si souvent la nécropole de Gamart et y passent chaque année plusieurs semaines de vacances, ayant tout le temps d'explorer à loisir les coins et les recoins de la montagne, évaluent à peu près à la moitié de la nécropole entière, les cent trois caveaux que nous avons visités, ce qui donnerait deux cents et quelques caveaux.

Afin d'obtenir un chiffre rond, même exagéré, élevons ce nombre à deux cent cinquante. La moyenne des *loculi* étant de dix-sept pour chaque hypogée, la nécropole de Gamart a pu, tout au plus, recevoir quatre mille deux cent cinquante cadavres. Nous voilà bien loin des milliers de chambres sépulcrales et des millions de tombes dont parle Beulé.

Je vous ai déjà parlé dans ma première lettre des nombreux trous circulaires et carrés pratiqués à ciel ouvert sur la surface aplanie de la montagne. Ces trous, les uns de $0^m,30$ de diamètre, les autres de un mètre de côté ne paraissent pas avoir été des soupiraux, car le plus souvent ils se terminent en cul-de-sac et on les retrouve dans des endroits où il n'y a aucun caveau souterrain. Leur profondeur variant régulièrement de soixante-quinze centimètres à un mètre, ils ne paraissent pas non plus avoir été des trous de sondage. Je vous ai dit qu'ils devaient avoir servi à la plantation d'arbres ou de plantes.

En signalant le premier l'image du chandelier à sept branches dans un hypogée de Gamart, Davis en fait un emblème chrétien.

Je croyais moi-même, il y a quelques années, en étudiant celles de nos lampes qui portent ce symbole, qu'il était commun aux Juifs et aux Chrétiens. J'avais été trompé en cela par une épitaphe que je croyais chrétienne à cause de la formule **IN PACE**, quoique j'y reconnusse clairement l'image du chandelier à sept branches. Mais les rédacteurs du huitième volume du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, qui avaient eux-mêmes classé ce texte parmi les inscriptions chrétiennes d'après une copie de W. Fenner (*C. I. L.*, VIII, n° 1091), la restituèrent à l'épigraphie juive, lorsqu'ils eurent connaissance de ma copie (*C. I. L.* VIII, p. 929). C'est, en effet, une épitaphe juive.

Un habitant de la Marsa, où se trouvait naguère encore ce texte dans la cour extérieure du palais de la comtesse Raffo, m'avait dit que cette inscription avait été trouvée *derrière la chapelle de Saint-Louis*. J'ai lieu, aujourd'hui, de soupçonner d'inexactitude ce renseignement, et je croirais volontiers que cette épitaphe provient de la montagne voisine, c'est-à-dire de la nécropole de Gamart.

Depuis, on a découvert, à Hammam el-lif, les restes d'une synagogue du v° siècle, encore pavée de sa mosaïque. On y voit une inscription placée entre deux chandeliers à sept branches et terminée elle-même par le même symbole. Dans les déblais, on a recueilli une lampe de terre rouge ornée de cette emblème et enfin les débris d'un candélabre mosaïque en albâtre.

Ces découvertes confirmaient l'emploi du chandelier à sept branches dans le

Digitized by Google

symbolisme juif, sans infirmer cependant son usage comme emblème parmi les chrétiens. Mais une de nos lampes chrétiennes[1] dont j'ai l'honneur de vous adresser une reproduction photographique (fig. 33. Pl. VIII), semble lever tout doute à cet égard. On y voit, en effet, le chandelier à sept branches renversé et foulé aux pieds en même temps que le serpent infernal, par le Christ vainqueur. Cette représentation ne porte-t-elle pas à croire que le chandelier à sept branches était, du moins à Carthage, exclusivement employé comme emblème par les Juifs ?

La démonstration faite par le savant missionnaire d'Afrique est concluante. Il est certain que la nécropole de Gamart, qui forme un tout homogène et limité, est le cimetière de la colonie juive de Carthage à l'époque romaine : comme le cimetière si curieux et si homogène aussi trouvé à la Malga par le P. Delattre est celui de la corporation des esclaves et affranchis impériaux. De même les Juifs avaient aux portes de Rome, sur la voie Appienne, un cimetière souterrain qui a été décrit par le P. Garucci (*Cimitero degli antichi Ebrei*, Roma 1862). Ce cimetière, on se le rappelle, renferme des sarcophages à personnages, des décorations peintes où figurent des génies, des animaux, des hommes et des femmes, tout un symbolisme plastique que l'on croyait banni des usages judaïques : or les inscriptions nombreuses qui accompagnent cette décoration ne laissent aucun doute sur son origine judaïque. Il faut donc admettre que les Juifs établis dans les villes de l'empire romain s'étaient relâchés de la stricte observance des prescriptions mosaïques et avaient adopté, au moins dans des tombeaux souterrains, les motifs de l'art païen. Devant ce fait tombe la seule objection qu'on pût être tenté d'élever contre l'attribution de la nécropole de Gamart aux Juifs de Carthage. Il ne serait pas impossible d'ailleurs que quelques-unes de ces tombes décorées fussent chrétiennes; c'est dans les colonies juives que se rencontrèrent les premiers adhérents de la foi nouvelle, et la trace de ces premières conversions pourrait se trouver jusque dans les cimetières. A l'appui

1. Cette photographie a déjà été communiquée à l'Académie par M. Le Blant, le 26 octobre 1888, avec de savants commentaires. *Comptes rendus*, t. XVI, p. 445.

Digitized by Google

de cette hypothèse on pourrait invoquer la présence, parmi les objets recueillis par le P. Delattre dans la nécropole de Gamart, d'un fragment d'inscription sur marbre qui a une grande analogie avec les inscriptions chrétiennes de Rome ; en voici la reproduction n° 34 : ce sont les restes du mot *carissimo* ou *carissima*,

34

si fréquent dans les épitaphes romaines. A lui seul ce fragment ne prouve rien, mais il ouvre un chapitre qu'il appartient aux recherches ultérieures de continuer ou de fermer.

On a déjà fait remarquer que la Syrie et la Palestine renferment un nombre immense d'hypogées dont les dispositions intérieures sont identiques à celles des tombes de la nécropole de Gamart. On a beaucoup discuté sur l'âge qu'il convenait de leur attribuer. Pour ma part j'ai toujours soutenu qu'elles étaient habituellement d'une époque relativement moderne. On me permettra de constater les arguments nouveaux que les fouilles de Carthage apportent à l'appui de mon opinion.

La Phénicie et la Syrie n'ont pas fourni jusqu'à présent de types identiquement semblables aux tombeaux trouvés sur la colline de Saint-Louis ; soit que dans ces régions les tombeaux *construits* aient été rares, soit qu'ils aient échappé aux explorateurs. Mais parmi les tombeaux creusés dans le roc autour de Sidon, il en est qui offrent, avec ceux de Carthage, des analogies très caractéristiques. Ils se composent de chambres rectangulaires, à parois unies, auxquelles on accède par un puits vertical, et dans lesquelles les morts sont déposés, en deux couches sépa-

Digitized by Google

rées par des dalles : aucune trace de *loculi* ; ce sont ces caveaux étudiés par la *Mission de Phénicie* (p. 464, pl. LXIII) que M. Renan considère comme les plus anciens de tous ceux qui ont été découverts sur la côte asiatique. Nous partageons ce sentiment, qui reçoit des fouilles de Carthage une confirmation nouvelle. Le principe des deux systèmes est le même : à Byrsa, comme à Sidon, on a voulu disposer une chambre souterraine et y déposer ses morts dans des conditions semblables : seulement à Byrsa le sol argileux ne donnant pas, comme la roche calcaire de Sidon, des parois d'une solidité suffisante, on les a tapissées de pierres taillées. Le résultat a été le même : la pieuse sollicitude des vieux Tyriens voulait soustraire la dépouille des ancêtres à l'action des forces destructives de la nature; elle voulait que le corps des guerriers reposât en paix à toujours, entouré des armes familières, des ustensiles et des aliments qui symbolisaient la vie élyséenne : elle avait atteint son but, à Byrsa comme à Sidon, et les ossements des compagnons de Didon, comme ceux des sujets d'Hiram, auraient continué à défier l'effort des siècles, si la pioche indiscrète de l'archéologue n'était venue troubler leur sommeil et les tirer de l'oubli.

M. de Vogüé.

Digitized by Google

LES

GAULOIS DANS L'ART ANTIQUE

ET LE

SARCOPHAGE DE LA VIGNE AMMENDOLA

(*Troisième article*[1].)

(Planche IX)

L'ex-voto de l'Acropole d'Athènes, qui comprenait peut-être plus de cent figures, n'a sans doute jamais été copié dans son ensemble; mais cette considération même rend fort vraisemblable l'hypothèse de copies partielles, reproduisant soit les figures d'un groupe, soit quelques figures choisies dans des groupes divers. Les choses ne se sont pas passées autrement pour le groupe des Niobides, car les anciens ne se faisaient pas scrupule d'isoler des figures lorsque le souvenir de la composition originale suffisait à en expliquer les motifs[2].

Après être entré dans ces développements, qui nous ont paru indispensables, sur l'ex-voto d'Attale et les questions difficiles qui s'y rattachent, nous continuons à énumérer les statues grecques ou gréco-romaines représentant des Galates ou des Gaulois.

Le Musée de Dresde possède une statue, mal gravée dans les recueils de Leplat et de Clarac[3], qui, n'ayant d'antique que le torse, a été restaurée en *Gladiateur mourant*. L'auteur de cette restauration s'est évidemment inspiré du *Gaulois* du Capitole et de celui de Naples; il a reconnu l'analogie qui existe entre le

1. Voir la *Revue archéologique* de nov.-déc. 1888, p. 273-284, et de janv.-fév. 1889, p. 11-22.

2. Cf. les judicieuses observations de M. Martha sur le prétendu *Narcisse* de Naples, dans les *Monuments* de Rayet, t. II, pl. XLVIII.

3. Leplat, *Recueil des monuments antiques qui se trouvent dans la Galerie du roi de Pologne à Dresde*, 1733, pl. LXXIX (*Gladiateur mourant*); Clarac, *Musée*, pl. 872, n° 2213. Cette statue provient de la collection Chigi; elle a donc probablement été découverte à Rome.

Digitized by Google

style de ces œuvres et en a conclu, avec raison, à la similitude des motifs. Les gravures publiées étant tout à fait insuffisantes, je me suis adressé à M. Treu, directeur du musée des Antiques

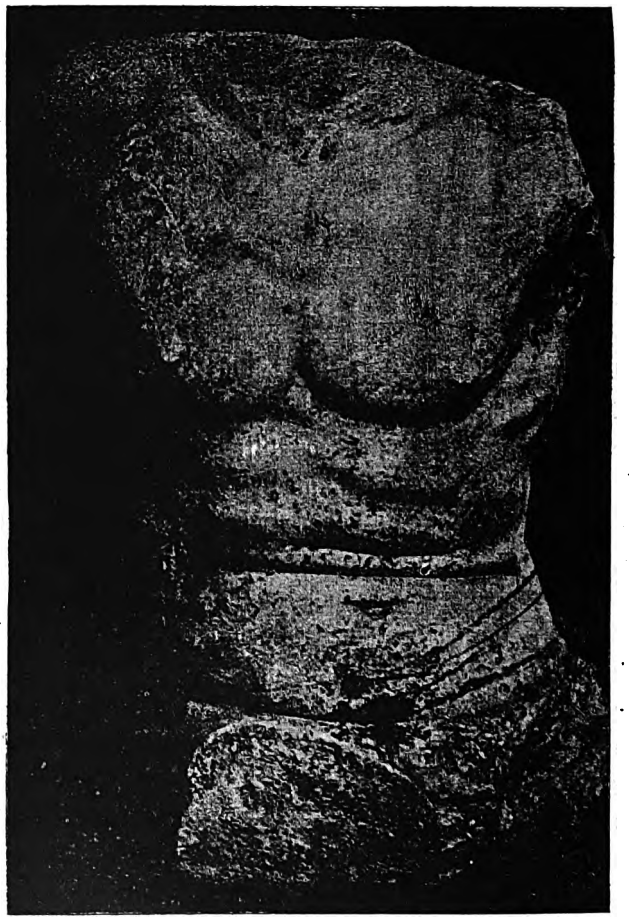

Fig. 10. — Torse de Gaulois du Musée de Dresde.

de Dresde, qui a bien voulu m'envoyer la photographie d'après laquelle a été exécutée la vignette ci-jointe. « Je ne doute pas, m'écrit-il, que ce guerrier blessé ne s'appuyât sur son bras droit, exactement comme le Gaulois du Capitole; au premier abord, on serait même tenté de croire que le fragment de Dresde n'est qu'une

Digitized by Google

réplique de cette statue, tellement leurs dimensions concordent, si ce n'est la distance du sein gauche au creux de l'aisselle, qui est beaucoup plus forte dans la nôtre. L'examen des muscles de l'épaule dans les deux statues prouve, du reste, comme l'avait reconnu le restaurateur, que, dans celle de Dresde, le bras gauche était levé, alors qu'il est abaissé dans celle du Capitole. La tête de notre marbre paraît aussi avoir été tournée vers la gauche, comme vers un ennemi arrivant de ce côté. Tout autour du cou, on remarque les traces d'un bourrelet qui a été enlevé par le restaurateur : c'est le *torques*, et ce détail prouve bien qu'il s'agit bien d'un Gaulois; le dessin et le modelé du torse conduisent à la même conclusion. » Nous sommes donc en présence d'une statue de Gaulois blessé appartenant, semble-t-il, à la même série que le groupe dit *Arria et Paetus* et le prétendu *Gladiateur* du Capitole; si cette hypothèse se vérifiait, elle viendrait encore à l'appui de celle qui considère ces deux œuvres comme les restes d'une composition considérable disposée à la manière d'un fronton.

Le Musée de Boulaq possède une tête en marbre blanc très remarquable, découverte, dit-on, dans le Fayoum; c'est celle d'un guerrier portant une moustache, aux cheveux hérissés et courts, au maxillaire inférieur très fortement accusé[1], dont on reconnaît du premier coup d'œil l'analogie avec le Gaulois du Capitole. Faute d'avoir pu nous en procurer une photographie convenable, nous l'avons reproduite ici, à petite échelle, d'après l'*Album du Musée de Boulaq*, où elle a été très imparfaitement publiée[2].

Fig. 11. Tête de Gaulois du Musée de Boulaq

1. Ce caractère est particulièrement sensible dans les statues de la Villa Ludovisi, du Capitole et du Louvre. MM. de Quatrefages et Hamy ont promis, mais non publié, un travail sur la conformation céphalique des Gaulois d'après les monuments anciens (*Crania Ethnica*, p. 149.) Le bas-relief qu'ils ont fait graver au même endroit sous le titre de « Gaulois défendant sa maison », ne représente pas un Gaulois, mais un Dace.

2. Mariette, *Album du Musée de Boulaq* (recueil de photographies à peu près introuvable, publié au Caire en 1872), pl. 39. Mariette n'a pas reconnu que cette tête fût celtique, mais il a eu raison de dire qu'il fallait en faire remonter l'exé-

Digitized by Google

Winckelmann a déjà reconnu des soldats gaulois dans deux grandes statues de la villa Albani, assises sur des *enroulements*, qui, dit Clarac, « ont dû servir de décorations à l'entrée de quelque villa, sur les pilons des portes[1]. » La première se présente par le côté droit et la seconde par le côté gauche. L'une et l'autre portent de longs cheveux ; un des guerriers est imberbe, l'autre a une moustache. Tous les deux sont revêtus d'une cuirasse avec de longues subarmales. Les chaussures sont formées de larges courroies, s'enroulant autour des jambes : ce sont les *gallicae*, dont nous trouvons un autre exemple sur le sarcophage de la Vigne Ammendola. Les gravures que nous avons sous les yeux ne permettent pas de porter un jugement sur le style de ces statues, qui mériteraient d'être connues plus exactement.

Fig. 12.
Gaulois(?) de la villa Albani.

Burckhardt, dans son *Cicerone*[2], signale au Musée de Naples « deux guerriers gaulois agenouillés. » Il ne faut pas se laisser induire en erreur par cette indication : les figures en question sont celles de Barbares, mais ce sont des Perses ou des Daces, non des Galates[3].

On a pensé reconnaître un Celte dans un buste en marbre grec du Musée de Madrid, dont le Musée de Saint-Germain a récemment acquis le moulage. Il porte un *torques* auquel est suspendue une pendeloque en forme de demi-lune. L'arrangement de la

cution à l'époque des Ptolémées. M. Maspero la décrit ainsi (*Guide du visiteur au Musée de Boulaq*, 1883, p. 380) : « Tête de prisonnier germain ou gaulois, n° 5523 ; marbre blanc ; H. 0m,34. »

1. Winckelmann, *Opere*, éd. Fea, t. I, p. 46 (trad. franç., t. I, p. 59), pl. II et III ; Clarac, *Musée*, pl. 854 A, n° 2155 A, 2155 B (texte, t. V, p. 106) ; Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 220 ; R. de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, p. 129.

2. Burckhardt, *Cicerone*, 4e éd., p. 133.

3. Clarac, *Musée*, pl. 853, 854 C (texte, t V, p. 111) ; Gerhard, *Neapels antike Bildwerke*, p. 72, nos 218, 225 ; cf. Benndorf et Schöne, *Die antiken Bildwerke des lateranischen Museums*, n° 527. Une statue du même type se trouve au Musée Pie-Clémentin (Clarac, pl. 853, n° 2164).

Digitized by Google

barbe n'est cependant pas conforme au type celtique que les artistes de l'école de Pergame ont représenté. M. Hübner s'est demandé si ce n'est pas le portrait d'un des chefs gaulois vaincus par César[1]; on serait plutôt disposé à y reconnaître un chef celtibérien.

Fig. 13.
Guerrier gaulois d'Avignon.

La statue de guerrier gaulois trouvée à Montdragon (Vaucluse) et conservée au Musée Calvet à Avignon, est précieuse pour la connaissance de l'armement celtique, mais ne présente qu'un intérêt artistique médiocre. La tête de cette statue fait d'ailleurs défaut. On peut en voir des moulages aux musées de Saint-Germain et de Mayence[2].

La célèbre statue de femme placée dans la Loggia de' Lanzi à Florence, et qui a été suc-

1. Hübner, *Die antiken Bildwerke in Madrid*, Berlin, 1862, p. 134, n° 258; Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1568.

2. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque celtique; Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. II, pl. IX, fig. 12; Lindenschmit, *Alterthümer*, t. III, II, pl. I; *Société de Semur*, 1866, pl. I; *Revue archéologique*, 1867, t. II, p. 70 et pl. XIII. — Je dois signaler ici une petite figure en marbre blanc, d'un assez bon travail, qui représente un guerrier nu étendu à terre et retirant un fer de sa poitrine (?) avec une expression douloureuse. L'ensemble présente de l'analogie avec le Gaulois du Capitole, bien que le personnage ne porte ni moustache ni *torques*. Ce marbre appartient à M. le marquis de Saveuse-Rennepont, au château de Saveuse près d'Amiens; une photogravure en a été publiée dans l'*Album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie* (2e fascicule, 1887). D'après la tradition locale, il aurait été trouvé dans les marais d'Ailly-sur-Somme vers la fin du XVIIIe siècle, en même temps qu'un buste de Faune en marbre blanc (actuellement à Paris dans une collection particulière) et plusieurs poteries « du genre samien. » J'ai examiné longuement cette statuette en 1886 et mon impression a été qu'il fallait y voir une œuvre moderne (XVIIe siècle?); mais, au cas où la tradition sur les circonstances de la découverte viendrait à se confirmer, il y aurait lieu de revenir sur ce jugement. La statuette d'Ailly se rattacherait alors par un lien étroit au cycle des œuvres pergaméniennes et le fait qu'elle a été découverte en Gaule lui donnerait un intérêt considérable.

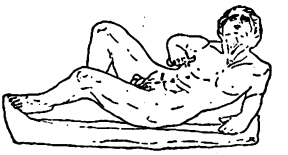

Fig. 14.
Statue de la collection Saveuse près d'Amiens.

Digitized by Google

cessivement dénommée *Vénus du Liban* et *Thusnelda*[1], doit-elle être considérée, suivant l'hypothèse de Ch. Lenormant[2], comme une captive gauloise? L'archéologue français autorisait son opinion de la ressemblance que présente cette statue

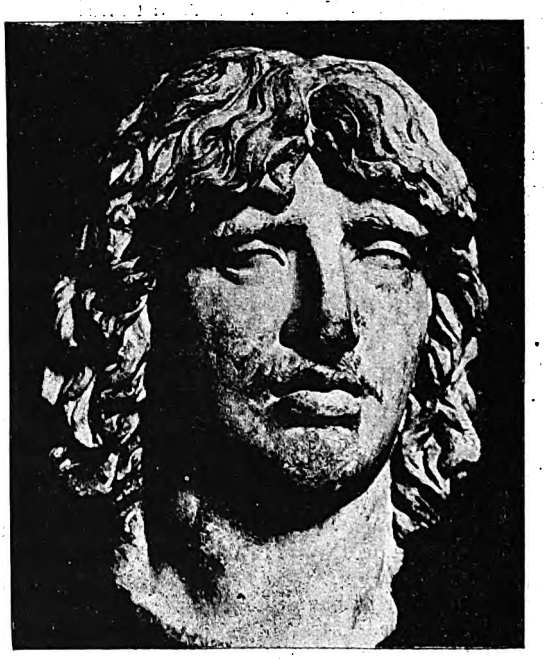

Fig. 15. — Buste de Barbare au Musée Britannique.

avec l'une des femmes enchaînées au pied d'un des trophées de l'arc d'Orange[3]. Dans la *Thusnelda* et dans la tête colossale aujourd'hui à Londres, où Göttling s'imaginait voir Thumelicus[4],

1. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1563; *Monumenti dell' Instituto*, t. III, pl. XXVIII; Göttling, *Thusnelda, Arminius' Gemahlin und ihr Sohn Thumelicus*, dans ses *Gesammelte Abhandlungen*, t. I, pl. III, p. 380; Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 130; Baumeister, *Denkmäler*, fig. 235 (photogravure). Une représentation incontestable de la Germanie, personnifiée sous les traits d'une Germaine, se trouve sur un bas-relief de Koula en Méonie récemment publié par M. Mommsen (*Mittheil. des d. Inst. in Athen*, 1888, p. 18). Au-dessous de la figure, on lit le mot ΓΕΡΜΑΝΙΑ.

2. Ch. Lenormant, *Mém. sur l'arc de triomphe d'Orange*, 1857, p. 36.

3. Caristie, *Monuments d'Orange*, pl. XX.

4. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1567 (avec bibliographie); Bau-

Digitized by Google

le fils d'Arminius et de Thusnelda, Ch. Lenormant reconnaissait « des ouvrages provenant, d'une manière directe ou indirecte, des sculptures faites pour les rois de Pergame en mémoire de la défaite des Gaulois. » En cela, Lenormant avait certainement raison[1], mais comme les statues du cycle de Pergame ont été imitées par l'art antique toutes les fois qu'il a voulu représenter des Barbares, la nationalité des personnages appelés Thusnelda et Thumelicus doit, à notre avis, rester douteuse. On préfère généralement, mais sans argument sérieux, voir dans la belle *Thusnelda* une captive Germaine; le buste du Musée Britannique, qui n'est pas moins beau, serait plutôt celui d'un chef dace, ayant été découvert sur le forum de Trajan. D'autres l'ont qualifié de chef germain, mais c'est là une hypothèse toute gratuite; la figure imberbe et la moustache conviennent davantage à un Celte, Gaulois ou Breton. Il n'est pas moins téméraire de prétendre reconnaître une Germaine dans la tête de femme barbare conservée à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg[2]; ce qui est certain, c'est qu'elle présente un type fort analogue à celui de la femme gauloise du groupe Ludovisi. Si donc on ne peut affirmer que les sculpteurs des œuvres que nous signalons aient voulu figurer des Gaulois,

meister, *Denkmäler*, fig. 233 (photogravure d'après un moulage); Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 755. Nous avons fait reproduire ici cette admirable tête d'après une photographie faite au Musée Britannique.

1. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il a pu exister des statues analogues à Delphes; cf. plus haut, *Rev. Archéol.*, 1888, t. II, p. 280.

2. Photogravure dans les *Denkmäler* de Baumeister, fig. 234; cf. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1565. Une autre tête de femme barbare, analogue à celle de *Thusnelda*, se trouve en Angleterre dans la collection de M. Ponsonby (Michaelis, *Ancient marbles in Great Britain*, p. 484; *Archäol. Zeit.*, 1880, pl. VIII, p. 75; Friederichs-Wolters, *op. laud.*, n° 1564). Une troisième, que M. Hübner prend pour celle d'une jeune Germaine, faisait partie du Musée Campana (*Arch. Zeit.*, 1866, p. 287; 1868, p. 50). Cf. encore une tête féminine du Musée Britannique, *Ancient marbles*, t. XI, pl. XXVIII. Deux têtes en marbre du Musée de Berlin (Conze, *Verzeichniss*, n°s 462, 463; Hübner, *Arch. Zeit.*, 1868, pl. VII et VIII, p. 46) ont été considérées aussi comme représentant des Germains; mais leurs caractères ethniques paraissent trop indécis pour autoriser cette désignation. Braun s'est imaginé, avec sa témérité ordinaire, reconnaître Arminius dans un buste assez médiocre du Capitole (Righetti, *Campidoglio*, t. II, pl. 233: Braun, *Ruinen und Museen Roms*, n° 44).

Digitized by Google

il n'en reste pas moins que ces beaux marbres, d'une expression si noble et si pathétique, sont aptes à nous donner une idée des statues représentant des Celtes, œuvres des artistes grecs du IIIe siècle dont les sculpteurs de l'époque romaine se sont inspirés.

Nous avons déjà fait allusion au petit bronze de l'ancienne collection Blacas, aujourd'hui au Musée Britannique, qui représente un Gaulois blessé dans l'attitude du Gaulois de Naples. C'est une des œuvres où paraît avec le plus d'évidence l'influence des modèles pergaméniens[1]. Le même musée possède la statuette en bronze d'un Gaulois vêtu d'anaxyrides, tenant un bouclier ovale, qui est étendu à terre mourant ou mort, ainsi qu'une petite Amazone en bronze, morte également, dont le type est peut-être emprunté à la grande sculpture[2].

Nous rappellerons ici un autre bronze du Musée Britannique que nous avons publié récemment dans la *Revue*, la Gauloise captive portant le *torques*, découverte, à ce qu'il paraît, dans le lit de la Seine[3]. Il n'est pas interdit d'y voir comme un écho du type de la figure en marbre autrefois signalée à Rome par Aldrovandi[4].

Plusieurs autres petits bronzes paraissent encore représenter des Gaulois captifs. L'un d'eux, en bronze doré, a été trouvé à Vienne dans l'Isère et appartient au Musée de Saint-Germain[5]. Le captif est représenté debout, les jambes croisées, les bras ramenés derrière le dos. Une autre figurine, de type analogue, a été

1. Wolters, *Jahrbuch des Instituts*, 1886, vignette à la p. 85.
2. *Ibid.*, vignettes à la p. 86.
3. *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 19 (grav.) M. Hübner écrivait dans l'*Archäologische Zeitung* de 1868 (p. 49) : « On a trouvé dans le lit de la Seine de petites figures de bronze et de plomb représentant des femmes gauloises captives ; l'une est entrée au Musée Britannique avec la collection Blacas ; v. *Newton's guide to the Blacas collection* (1867), p. 30 ; une autre, toute petite et en plomb, m'a été montrée dans la collection Franks à Londres. » Dans la notice des bronzes publiée en 1871 (*A guide to the bronze room*, 1871, p. 56), M. Newton a décrit ainsi la figurine que nous avons publiée : « A gaulish female figure wearing a torc. Height 2 1/4 in. Blacas. » A l'époque de notre dernier passage au Musée Britannique, l'étiquette de cette figure avait disparu et l'on en ignorait la provenance, qu'il nous est possible maintenant de rétablir.
4. Cf. plus haut, p. 19.
5. S. Reinach, *Catalogue sommaire*, p. 126.

Digitized by Google

acquise par le même musée comme provenant de Naples[1]. O. Müller a déjà appelé l'attention sur « un Gaulois enchaîné devant un trophée, beau bronze publié par Grivaud, *Antiquités gauloises*, pl. XXIII[2]. » Le bronze en question provient de Saint-Germain-du-Plain, près de Châlon-sur-Saône, et a passé dans le Cabinet Denon; je ne sais où il se trouve aujourd'hui. Grivaud s'est demandé[3] s'il fallait y voir un Gaulois ou un Germain; la seconde hypothèse n'est pas improbable. Le même archéologue possédait une figurine de Gaulois agenouillé, les mains liées derrière le dos[4] (fig. 16). Caylus a publié[5], sous la désignation de *mime*, la statuette d'un homme chaussé de braies dont l'attitude n'est pas sans analogie avec celle du Gaulois mourant du Capitole (fig. 17). Longpérier a signalé une figurine de bronze trouvée à Bavay et entrée au Cabinet des Médailles[6], qui ressemble à celle du Gaulois agenouillé publié par Grivaud; sur son épaule subsiste le pied d'une statue brisée, d'où Longpérier a conclu avec vraisemblance que ces images de prisonniers servaient de supports à des images de la Victoire.

Fig. 16.
Statuette de Barbare

Fig. 17. — Statuette de Barbare.

Deux Gaulois barbus, chaussés de braies, portant au cou le *torques* et sur le bras gauche un long bouclier hexagonal,

1. *Catalogue*, p. 96.
2. O. Müller, *Handbuch*, § 426, 3.
3. Grivaud, *Antiquités gauloises*, p. 212.
4. Grivaud, *op. laud.*, pl. V, n° 2; Longpérier, *Œuvres*, t. II, pl. VII, n° 5. La provenance indiquée est Reims. Le bouclier auquel est adossé ce personnage est un grand bouclier hexagonal avec arête médiane très prononcée.
5. Caylus, *Recueil*, t. I, pl. LXX, n° 1; *Bull. archéol. de l'Athenaeum Français*, 1856, pl. III, n° 2; Longpérier, *Œuvres*, t. II, pl. VII, n° 2. C'est toujours la même gravure de Caylus qui a été reproduite.
6. Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 378, note 2.

Digitized by Google

décorent un vase de bronze provenant de Pompéi; entre ces personnages règne une sorte de balustrade où sont figurés des boucliers ovales; au-dessous l'on voit deux boucliers hexagonaux avec deux javelots formant un trophée [1]. Longpérier a remarqué avec raison que, dans cette œuvre d'art comme dans d'autres, les boucliers ovales sont mêlés aux boucliers hexagonaux.

Les coroplastes de l'Asie Mineure ont également figuré des Galates; nous leur devons même une des représentations les plus intéressantes de cette série, le groupe représentant un éléphant tourrelé qui écrase un Galate, découvert à Myrina et conservé au Musée du Louvre [2]. Peut-être faut-il y voir une allusion à un événement historique raconté par Lucien [3] : dans une bataille qu'Antiochus livra aux Tectosages, ses seize éléphants décidèrent de la victoire. « Ces animaux, dit Lucien, foulent aux pieds les Galates renversés, les lancent en l'air avec leurs trompes ou les font prisonniers, les percent de leurs défenses. » Le roi ordonna que sur le trophée, élevé en souvenir de cette victoire, on ne sculptât que la figure d'un éléphant. C'est cette journée qui valut à Antiochus le surnom de *Sôter*.

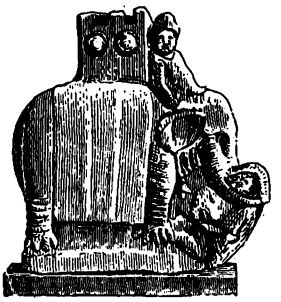

Fig. 18.
Eléphant foulant aux pieds un Galate (Musée du Louvre).

La nécropole de Myrina nous a fourni une seconde statuette de Galate [4], bien reconnaissable à ses longs cheveux touffus, à

1. *Museo Borbonico*, vol. VIII, pl. XV, n° 1; Longpérier, *Œuvres*, t. II, vignette à la p. 379; Quicherat, *Histoire du costume en France*, vignette à la p. 8.

2. Pottier et Reinach, *La nécropole de Myrina*, pl. XI et p. 318. Cette héliogravure a déjà été reproduite plusieurs fois, entre autres dans l'*Histoire des Grecs* de M. Duruy, t. III, p. 409. La vignette que nous publions est la réduction d'une gravure insérée dans le *Handbuch der klassischen Alterthumskunde* d'Iwan Müller (t. IV, pl. XII, fig. 49), mais nous avons dû la retoucher sur quelques points avant de la faire réduire.

3. Lucien, *Zeuxis*, éd. Teubner, t. I, p. 398. Cf. Armandi, *Histoire militaire des éléphants*, p. 69 et suiv.

4. *Nécropole de Myrina*, p. 321, fig. 43; *Catalogue du Louvre*, n° 283.

Digitized by Google

sa nudité, à son bouclier long et ovale. Comme elle a été dessinée inexactement dans notre ouvrage *La nécropole de Myrina* et dans l'*Histoire des Grecs* de M. Duruy[1], nous en donnons ici une reproduction nouvelle : on remarquera la ceinture que porte ce guerrier, détail signalé plus haut dans une des statues vénitiennes. Le Musée de Berlin possède deux petites terres cuites découvertes à Pergame qui représentent l'une un guerrier à casque pointu (?) étendu mort sur un long bouclier, l'autre, deux enfants armés de boucliers ovales : c'est probablement un sujet de *genre historique* faisant allusion à une lutte de Galates[2]. Il faut peut-être en rapprocher un cavalier en terre cuite provenant de Tarse, qui est armé d'un bouclier oblong[3]. Le doute n'est pas permis pour une magnifique tête

Fig. 19. — Galate combattant (Musée du Louvre).

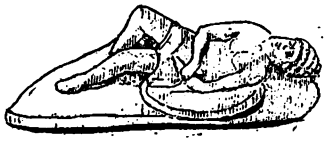

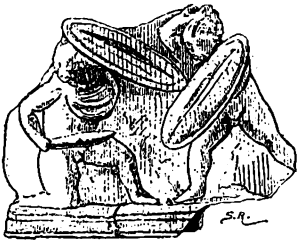

Fig. 20 et 21. — Terres cuites du Musée de Berlin.

en terre cuite découverte à Smyrne, que j'ai acquise autrefois

1. L'auteur de ces dessins a pris pour un repli de la peau la ceinture métallique qui est parfaitement distincte sur l'original.

2. S. Reinach, *Revue archéologique*, 1887, t. I, p. 105 (nos 7695 et 7696 de l'inventaire manuscrit du Musée). Je dois à l'obligeance de M. Furtwaengler des épreuves photographiques de ces statuettes, d'après lesquelles j'ai exécuté les dessins ci-joints.

3. Froehner, *Musées de France*, pl. XXXI, no 6; ce n'est qu'un fragment.

Digitized by Google

pour le Musée du Louvre [1]; je serais tenté d'en dire autant pour une autre tête acquise dans les mêmes conditions, dont les cheveux ébourriffés, séparés en larges touffes, rappellent ceux du Gaulois Borghèse au Louvre [2].

François Lenormant a cru reconnaître, sur un médaillon en terre cuite trouvé à Capoue et provenant du fond d'un *poculum*, l'image d'un guerrier gaulois pénétrant dans le temple de Delphes [3]; cette opinion, acceptée par MM. de Longpérier et de Witte [4], n'a rien d'invraisemblable.

Fig. 22. — Médaillon découvert à Capoue.

Nous arrivons maintenant aux œuvres de la sculpture décorative, parmi lesquelles nous citerons d'abord celles qui subsistent sur le sol même de la Gaule.

Il est inutile d'insister ici sur les combats entre Romains et Gaulois et les trophées d'armes sculptés sur l'arc d'Orange, qui remontent peut-être au milieu du 1er siècle avant J.-C. [5]. Bienque

1. S. Reinach, *Esquisses archéologiques*, p. 225.

2. Photographiée dans mes *Esquisses archéologiques*, pl. VIII, la première du deuxième rang. Dans le *Catalogue des terres cuites*, etc., où elle figure sous le nº 741, nous l'avons décrite, M. Pottier et moi, comme une tête de Satyre; mais je me suis souvenu depuis du passage de Diodore (V, 28), qui signale précisément l'arrangement de la chevelure des Galates comme leur donnant quelque ressemblance avec les Satyres et les Pans (τιτάνου γὰρ ἀπολύματι σμῶντες τὰς τρίχας συνεχῶς καὶ ἀπὸ τῶν μετώπων ἐπὶ τὴν κορυφὴν καὶ τοὺς τένοντας ἀνασπῶσιν, ὥστε τὴν πρόσοψιν αὐτῶν φαίνεσθαι Σατύροις καὶ Πασὶν ἐοικυῖαν.)

3. Lenormant, *Revue archéologique*, 1872, t. I, p. 153, avec gravure.

4. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1870, p. 48.

5. Spon, *Voyage*, t. I, p. 8 et pl.; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IV, 1, pl. CX; Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, t. II, p. 143, pl. XXXIX; Caristie, *Monuments antiques d'Orange*, pl. XIX; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IV, 1, pl. CVIII; Laborde, *Monuments de la France*, t. I, pl. XLVIII-LII; Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 324, 325; Ch. Lenormant, *Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange*, lu à la séance publique annuelle des cinq Académies, Paris, 1857; Courtet, *Rev. archéol.*, 1848, p. 209 (bibliographie à la p. 214); C. de Saulcy, *Journal des Savants*, 1880, p. 74; Desjardins, *Géographie de la Gaule*, III, p. 272-274, pl. XII; de Witte, *Revue archéol.*, 1887, t. II, p. 129; Reinach,

Digitized by Google

le style de ces bas-reliefs soit provincial, on y reconnaît nombre de motifs empruntés à l'art grec et les trophées eux-mêmes présentent des analogies frappantes avec ceux qui décoraient, à Pergame, l'ordre supérieur du portique d'Athéna[1]. Le moulage d'un de ces trophées, qui appartiennent au Musée de Berlin, vient d'être exposé au Musée de Saint-Germain (pl. IX); il sera facile de le comparer avec les trophées de l'arc d'Orange, dont notre musée possède les moulages depuis longtemps[2]. Dans les trophées de Pergame, on remarque des casques pointus, qui rappellent ceux qu'on a découverts dans la Marne, à Berru et à Somme-Bionne[3], et de longs boucliers ovales qui sont bien gaulois; on peut attribuer la même origine à des épées pourvues de banderolles, à des brassards (probablement en cuir), aux roues de chars de guerre[4] et surtout à une cotte de mailles, armure dont les anciens rapportaient l'invention aux Gaulois[5]. Peut-être faut-il aussi considérer comme celtique une cuirasse de forme particulière ornée de croix gammées et de signes en S. Toutefois, d'autres armes des mêmes trophées n'ont rien de spécialement galatique et peuvent appartenir soit à des Grecs d'Asie, soit à d'autres

Catalogue sommaire du Musée de Saint-Germain, p. 22. La grande analogie de style entre les bas-reliefs de l'arc d'Orange et ceux du tombeau de Saint-Rémy (en particulier dans le dessin des chevaux) oblige d'admettre que les sculptures de ces deux monuments sont à peu d'années près contemporaines. Or, le mausolée des Jules est assez exactement daté par l'inscription (entre l'an 50 av. J.-C. et la fin du règne d'Auguste).

1. Photographiés dans les *Denkmäler* de Baumeister, p. 1281-1284, 2037, 2038, 2041, 2042, excellente publication qui dispense de recourir au coûteux in-folio des *Alterthümer von Pergamon* (t. II, pl. XLIII-L, p. 95-138). Voir la vue d'ensemble dans les *Denkmäler*, p. 1221.

2. *Revue archéologique*, 1869, I, p. 73.

3. Un singulier objet, figuré sur un des trophées (fig. 1435 des *Denkmäler* de Baumeister), rappelle également une sorte de couvre-chef celtique gravé dans les *Horae Ferales* de Kemble, pl. XII, n° 8, p. 48.

4. Ce détail est important à noter; il prouve que les Galates possédaient encore des chars de guerre, alors que César n'en trouvera plus chez les Gaulois de la Gaule propre; les Bretons seuls les employaient encore de son temps. Les chars de guerre des Galates sont mentionnés dans un texte de Lucien (*Zeuxis*, c. 8 et 12). L'*essedum* breton est figuré sur un denier de Jules César (Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. II, p. 12.)

5. Diodore, V, 30 (θώρακας δ' ἔχουσιν σιδηροῦς ἁλυσιδωτούς); cf. Varron, *De ling. lat.*, IV, 24.

Digitized by Google

peuples dont les Attales avaient triomphé. Les proues, étendards et ornements de navires qui se voient sur un des bas-reliefs de Pergame sont d'une explication difficile, car on ne sait pas à quelle victoire navale ils font allusion. Les mêmes détails reparaissant dans les trophées de l'arc d'Orange, il est permis de se demander s'ils ne doivent pas y être regardés simplement comme l'imitation d'un *type de trophée* fixé par la tradition hellénistique. C'est en vain qu'on a cherché à mettre la construction de l'arc d'Orange en rapport avec une bataille navale quelconque ; ici, comme dans de nombreux cas analogues, la solution de la difficulté n'est pas dans la connaissance de l'histoire, mais dans celle des conventions du style décoratif et de l'esprit d'imitation souvent servile qui caractérise l'art gréco-romain [1]. On ne se figurait pas de trophée complet sans *aplustres* : c'était devenu, comme l'indique Juvénal, un des éléments nécessaires de ces panoplies :

Bellorum exuviae, truncis affixa tropaeis
Lorica, et fracta de casside buccula pendens
Et curtum temone jugum, victaeque triremis
Aplustre, et summo tristis captivus in arcu [2].

1. Ch. Lenormant a déjà exprimé une idée analogue dans son *Mémoire sur l'arc d'Orange*, 1857, p. 38 : « J'omets ce que j'aurais à dire sur les attributs de la navigation qu'on voit à l'arc d'Orange, au dessus des amas d'armes gauloises, et que je considère moins comme le souvenir d'un combat maritime ou fluvial... que comme le développement ingénieux de l'attribut de navire, envisagé comme un des emblèmes de la puissance des Romains. » Il va sans dire que je n'approuve pas l'explication indiquée dans ce dernier membre de phrase.

2. Juvénal, *Satires*, X, v. 134-136. On peut voir, à l'appui de ce qui précède, le bas-relief représentant des trophées qui figure au Musée des Offices à Florence, accumulation de casques, de boucliers, de cuirasses, de jambières, de roues de char, d'épées, d'aplustres, d'ornements de navires, d'enseignes surmontées de figures d'animaux. Quelques-unes de ces armes sont probablement gauloises (Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. III, n° 44.) Un bas-relief semblable, conservé au Musée de Berlin, est gravé dans l'*Archäol. Zeitung*, 1859, pl. CXXVIII ; on y voit de grands boucliers hexagonaux, des *carnyx* et un captif nu, les mains liées derrière le dos. Cf. aussi Dütschke, *op. laud.*, t. II, p. 32, 33 (nos 67, 68); t. IV, p. 5 (nos 6, 9, 14, 15); t. V, p. 354 (no 854), p. 357 (nos 859-862), etc. Un curieux trophée d'armes gauloises est figuré sur un fragment d'une plaque de verre bleu doublé de blanc — peut être de travail alexandrin comme le vase de Portland — qui a fait partie de la collection Cas-

Digitized by Google

Des combats entre Romains et Gaulois — ceux-ci caractérisés par le *casque à cornes* que décrit Diodore[1] — sont figurés sur le monument des Jules à Saint-Rémy, dont il y a des moulages au Musée de Saint-Germain[2]; on voit aussi deux paires de captifs gaulois sur l'arc de triomphe en ruines qui existe au même endroit, mais dont on ne possède encore que des images très insuffisantes[3]. La description des bas-reliefs de Saint-Rémy nous entraînerait trop loin : contentons-nous de dire qu'on y trouve des scènes mythologiques empruntées à l'art grec, associées à des scènes qui paraissent en rapport avec des événements historiques. C'est un singulier *pot-pourri* de motifs helléniques plus ou moins habillés à la romaine, que l'artiste lui-même n'aurait sans doute pu expliquer avec la précision que réclame à tort l'exégèse moderne. La biographie du personnage auquel ce mausolée a été élevé nous est complètement inconnue; la date du monument,

lellani (*Catalogue illustré* de la vente faite en 1884, p. 59, n° 405 et vignette à la p. 60); on distingue un bouclier ovale, un bouclier hexagonal, un casque, un carquois et deux sangliers-enseignes (fig. 23). Le sanglier-enseigne est très souvent représenté sur les monnaies (cf. L. de la Saussaye, *Revue numismatique*, 1840, p. 249; *Gaule Narbonnaise*, p. 173; Ch. Robert, *Monnaies du Languedoc*, p. 44; H. Schreiber, *Das Feldzeichen der Kelten*, dans les *Mittheil. d. hist. Vereins für Steiermark*, t. V, p. 49; *Bonner Jahrb.*, t. XXXV, p. 87; *Annali dell' Inst.*, 1863, p. 443); on le trouve douze fois parmi les trophées de l'arc d'Orange.

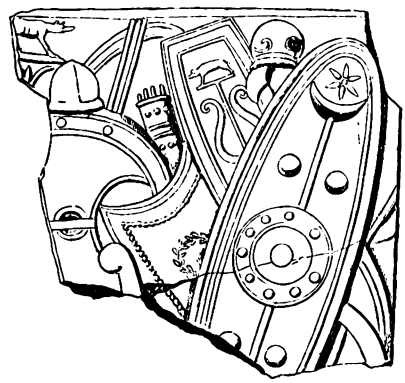

Fig. 23. — Trophée d'armes celtiques.

1. Diodore, V, 30.

2. *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 24; Millin, *Voyage*, pl. LXIII; Laborde, *Monuments de la France*, t. I, pl. LXXXIII-LXXXV; *Bonner Jahrbücher*, t. XLIII, pl. VIII; Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, p. 116; Senz et Hübner, *Jahrbuch des d. Instit.*, 1888, p. 1-36, et *Denkmäler*, fasc. II, pl. XIII-XVII; Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 186, 406.

3. Millin, *Voyage*, pl. LXIII, 2; Laborde, *op. laud.*, pl. XXXV, XXXVI; Caristie, *Monuments antiques à Orange*, pl. XXIX; Baumeister, *Denkmäler*, p. 1883, fig. 1987 (d'après Laborde).

Digitized by Google

établie par Ritschl d'après les caractères de l'inscription dédicatoire, est la fin du premier siècle avant notre ère [1].

L'arc d'Orange, comme le tombeau des Jules, atteste l'existence, dans la Gaule méridionale, d'une école de sculpteurs fortement imprégnés des traditions hellénistiques; sans pouvoir affirmer qu'ils ont imité directement les monuments de la cité mysienne, on peut du moins considérer l'hypothèse de cette imitation comme vraisemblable [2].

L'autel des *Nautae Parisiaci*, découvert à Paris et datant du règne de Tibère, présente cinq personnages marchant à la file, dont deux sont armés de lances et de boucliers ovales, les trois autres de lances et de boucliers hexagonaux [3]. Le mot EVRISES, inscrit au dessus des trois derniers, est encore inexpliqué; il est probable que ces bas-reliefs, très grossiers d'ailleurs, ont un caractère religieux et qu'il s'agit moins de soldats gaulois, comme le croyait Montfaucon, que de prêtres armés prenant part à quelque procession ou cérémonie.

On peut rapprocher des sculptures de l'arc d'Orange un bas-relief de l'arc de Carpentras, représentant deux captifs que surmonte un trophée où l'on distingue deux boucliers ovales et deux hexagonaux [4]. D'autres bas-reliefs analogues se voient à Narbonne, en particulier un trophée comprenant un sanglier-enseigne

1. M. Hübner a fait observer qu'il existe beaucoup d'analogie entre les bas-reliefs du Mausolée des Jules et une composition encore inédite, provenant d'un arc de triomphe, qui se trouve dans une maison à Tarragone : elle représente un combat de cavaliers, probablement romains, contre des Celtibériens reconnaissables à leurs cheveux courts et touffus (Hübner, *Antike Bildwerke in Madrid*, p. 287, n° 679; *Hermès*, t. I, p. 124; *Arch. Zeit.*, 1868, p. 49; *Jahrbuch des deutschen Instituts*, 1888, p. 30). Nous serions reconnaissant à un lecteur de cette *Revue* s'il pouvait procurer au Musée de Saint-Germain la photographie du bas-relief en question.

2. C'est ce qu'a déjà reconnu Ch. Lenormant, *Mémoire sur l'arc d'Orange*, 1857, p. 36.

3. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IV, pl. XVIII; Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, p. 260; Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 377, pl. VII, nos 7 et 8.

4. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IV, 1, pl. CVIII, à la p. 170; Millin, *Voyage*, pl. LXXI, 15; Laborde, *Monuments de la France*, pl. CIV, CV; Caristie, *Monuments antiques à Orange*, pl. XIX; Courtet, *Revue archéol.*, 1848, p. 220.

Digitized by Google

et un bouclier ovale[1]. Il ne reste malheureusement du trophée de la Turbie, contemporain du règne d'Auguste, qu'un fragment de la tunique d'un Gaulois, actuellement conservé, avec les débris de l'inscription du même monument, dans les fossés du château de Saint-Germain[2].

Ch. Lenormant écrivait en 1857, dans son beau *Mémoire sur l'arc d'Orange*[3] : « On a retrouvé à Marseille, et récemment dans une muraille de la ville d'Arles, des bas-reliefs représentant des armes gauloises ou des Gaulois vaincus, du même genre et du même style que ceux d'Orange. La *meta* du cirque d'Avignon, comme le démontrent les fragments conservés dans le musée de cette dernière ville, était ornée de sujets analogues. On peut conclure de ces remarques que les principales villes de la province possédaient des monuments destinés à glorifier la victoire qui avait donné lieu à la construction des arcs d'Orange, de Carpentras et de Saint-Rémy. » Je ne sache pas que les sculptures signalées par Lenormant aient été publiées depuis et je ne possède pas d'autres renseignements à leur égard.

SALOMON REINACH.

(*A suivre.*)

1. Montfaucon, *op. laud.*, t. II, 1, pl. LXXIX; Laborde, *Monuments*, t. I, pl. LXIII, LXIV.

2. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. II, p. 575. Je me contente de signaler ici les bas-reliefs du sarcophage dit de Jovinus à Reims, représentation d'une chasse impériale dont les détails sont encore obscurs. Il est certain que plusieurs chasseurs figurés sur ce monument ont le type celtique nettement accusé; le personnage vêtu à la mode barbare, tombé au premier plan, qui paraît se défendre contre le lion, rappelle le Gaulois barbu de Venise. Cf. la gravure donnée par Laborde, *Monuments de la France*, pl. CII; Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, p. 115; Loriquet, *Revue archéol.*, 1860, I, p. 141, 216, 275 et pl. VII. — Le prétendu prisonnier gaulois sculpté sur la colonne de Cussy (Belloguet, *Ethnogénie*, t II, p. 115; Laborde, *Monuments de la France*, pl. LXVII; Millin, *Voyage dans le Midi*, atlas, pl. XVII, etc.), paraît être plutôt, comme l'a suggéré Bock, un Prométhée enchaîné (*Bonner Jahrbuecher*, 1846, t. VIII, p. 1 et suiv.).

3. Ch. Lenormant, *Mém. sur l'arc de triomphe d'Orange*, p. 38.

Digitized by Google

LES INSCRIPTIONS DE NAUCRATIS

(*Suite*[1].)

Les huit inscriptions principales sur lesquelles a porté tout l'effort de la discussion, et que M. Gardner considère comme plus anciennes que les autres, offrent en effet des particularités qui méritent une étude spéciale[2]. Parmi les formes nouvelles ou singulières qu'elles renferment, il en est plusieurs qui ne sauraient être dues, quoi qu'on en dise, à l'inexpérience ou à la fantaisie individuelle. Ainsi le n° 1 *b* donne à l'ε cette position horizontale ⊓, qui le met en rapport si intime avec l'hiératique ⊓. Le n° 3 reproduit le même signe ⊓, placé de même, les pointes en bas, et on trouve ailleurs encore d'autres exemples d'une disposition semblable, ainsi au n° 305. M. Gardner reconnaît, nous l'avons dit, l'analogie frappante des deux formes (naucratite et égyptienne), analogie qui semble accuser de la part des Grecs une imitation directe. Cependant il n'admet pas cette dérivation immédiate, qu'il considère non pas comme impossible, mais comme peu probable à cette date. Il préfère recourir à une forme intermédiaire du signe phénicien[3], forme jusqu'ici inconnue, qui n'a pas été relevée sur les monuments, mais qui doit avoir existé, puisque les Grecs, qui, à l'origine copient simplement l'alphabet phénicien, l'ont gravée dans des inscriptions d'un caractère incontestablement archaïque. Cette explication à deux degrés paraît ici d'une complication inutile : il serait plus

1. Voyez la *Revue archéologique* de janvier-février 1889.
2. Ce sont les n°s 1*b*, 3, 305; 4, 68, 81, 135, 254, compris dans les pl. XXXII et XXXIII de *Naucratis*, I.
3. Ordinairement écrit ⊓.

Digitized by Google

naturel et plus simple de s'en tenir à l'influence directe des monuments égyptiens, soit hiératiques, soit hiéroglyphiques; car le signe dans les deux écritures est ici à peu près le même. Il est bien vrai que certaines formes de lettres phéniciennes, qu'on ne connaissait d'abord que par leurs dérivées grecques, ont été retrouvées plus tard dans des textes phéniciens; il est vrai également que nous ne possédons pas toutes les variétés locales de l'alphabet phénicien où les Grecs peuvent avoir puisé. Mais, dans le cas particulier qui nous occupe, la question est celle-ci : étant donné la ressemblance flagrante d'un caractère grec inusité avec le caractère égyptien correspondant, et les inscriptions qui portent ce caractère grec ayant été rédigées en Égypte, est-il nécessaire de supposer un signe phénicien, — qui d'ailleurs fait défaut et n'a peut-être jamais existé, — au lieu d'admettre tout bonnement que les Grecs ont regardé autour d'eux et, ayant appris à reconnaître certains signes hiéroglyphiques, ont été amenés à en faire presque instinctivement leur profit?

Si l'exemple que nous venons de citer était unique dans l'alphabet des inscriptions naucratites, il devrait passer pour une simple exception et ne prouverait rien ou à peu près rien. Mais nous pouvons en relever d'autres, qui apporteront dans le débat quelques indications précieuses. Le n° 1 *b* a deux fois le σ écrit w et ⲥ, qui reparaît avec les mêmes éléments, mais avec des traits arrondis au lieu d'être anguleux, au n° 3 : ⲱ. Ces formes, qui sont à peu près identiques entre elles et ne diffèrent que par des détails sans importance, se rapprochent évidemment plus que les formes ordinaires de l'original phénicien w; en même temps et par cela même elles se rapprochent aussi de l'hiératique , et du démotique (abrégé souvent en); elles suppriment, comme le phénicien, la partie inférieure du signe, pour ne conserver que la supérieure. Mais en voici une autre, classée sous le n° 4, où le σ est figuré par ce dessin, étrange à première vue : . Cette fois, l'écriture égyptienne peut seule en fournir la clef.

Digitized by Google

On trouve là, en effet, légèrement déformés, les éléments du signe hiératique que nous avons reproduit ci-dessus. Les trois traits du haut sont abrégés en un seul, les deux retours vers la gauche d'abord puis vers la droite, sont indiqués, avec une certaine maladresse, il est vrai, mais assez nettement pour qu'on puisse reconnaître une imitation probable. Les angles multipliés sont dus à des raisons purement techniques, la pointe inexpérimentée du graveur procédant par une série de lignes brisées, parce qu'elle ne peut, sur une matière dure, arrondir librement les traits, lorsqu'elle arrive aux endroits tournants. Avec le n° 79, la ressemblance paraîtra encore mieux accusée. Voici comment il représente le σ à la fin du mot Ἀπόλλωνος : . Cette fois, toutes les parties du signe hiératique sont absolument conservées ; seulement les trois traits supérieurs se trouvent abrégés en deux. L'ensemble est allongé, amaigri, et le dernier jambage, qui, dans le signe égyptien, revient ordinairement vers la gauche, se prolonge ici presque droit, donnant ainsi à la lettre un support vertical, au lieu d'une assise à peu près horizontale. On peut comparer avec ces deux dernières formes et surtout avec celle du n° 4 les suivantes : n° 153 ; n° 302 ; n° 177 ; n° 149 ; n° 156. Toutes sont des variétés procédant d'un même type, s'en éloignant ou s'en rapprochant plus ou moins, mais s'y rattachant toujours par des liens assez intimes ; et ce type n'est autre que l'hiératique égyptien dont nous avons donné plus haut la figure[1]. Elles préparent et amènent, par une progression descendante, dont on peut suivre les différents degrés, la forme commune du à trois branches, qui paraît en être une abréviation régulière. Mais ce qu'il importe surtout de signaler ici, c'est que plusieurs des formes que nous venons de noter sont plus près

1. Ce type lui-même varie, bien entendu, selon l'écriture personnelle de chaque scribe ; mais les formes que nous avons reproduites sont celles qui se rencontrent le plus fréquemment, et dans le Papyrus Prisse qu'on attribue ordinairement à la XIIe dynastie, et dans les manuscrits plus récents de la XVIIIe à la XXVIe dynastie.

Digitized by Google

encore des signes hiératiques égyptiens que des caractères phéniciens correspondants. La conclusion se tire d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Pour une des formes du μ, que M. Gardner a comparée à tort, croyons-nous, au phénicien[1], l'analogie avec l'égyptien est plus frappante encore. Il s'agit du μ ainsi écrit : ⊏ n° 112 et ⊏ n° 305, à côté de l'ε renversé ⊓ (305) et incliné ⋸ (112). Cet *m* ne saurait être autre chose que le ⊏ hiéroglyphique, écrit en hiératique ⊐, absolument comme dans nos inscriptions grecques de Naucratis, le signe hiératique étant ici retourné à cause de la direction générale de l'écriture[2]. Nous ne dirons rien du μ à trois branches N, qui peut bien n'être dû qu'à une omission du graveur, le M étant figuré assez souvent, dans les inscriptions anciennes, avec le quatrième jambage plus court que les trois autres : M. Les raisons que donne M. Gardner pour justifier son existence ne semblent pas tout à fait concluantes[3], car il suffisait d'une irrégularité dans la position de cette lettre pour qu'elle pût être confondue soit avec le ν écrit : ⊿ ou ⊿, soit avec le σ à trois branches, ⊿[4].

Nous serions tenté de rapprocher le signe ⊿, n° 81, de l'hiératique du petit vase ⊿ (= hiérogl. ⊿), si nous adoptions la lecture proposée par M. Gardner : τὼπόλλωνός εἰμι. Mais dès qu'on admet l'existence du vocatif Ἀπόλλω, cette inscription nous semble devoir être lue beaucoup plutôt : ὠπόλλω σός εἰμι, les deux lettres qui précèdent et qui suivent le dernier ο étant de formes à peu près identiques, et le signe en question étant non pas un ν, mais un σ dont la branche supérieure est incomplète. On peut en dire autant du n° 135, qui ne contient que les lettres ..ΟΛΛΩ⊿Ο...[5].

1. L'*m* phénicien est ⋸, ⋸.

2. Quelques-unes des inscriptions grecques de Naucratis sont tracées de droite à gauche, mais la plupart d'entre elles, et celles-ci en particulier, se lisent de gauche à droite.

3. *Journal of Hellenic Studies*, l. c.

4. Il convient d'ajouter que cette dernière partie de l'objection a moins de force, le σ ayant la plupart du temps quatre branches dans les inscriptions de Naucratis : Σ.

5. Comparer les nos 291, 293, 296, où M. G. lit : Ὠπόλλω et Ἀπόλλω σόν εἰμι,

Digitized by Google

Toutefois, le n° 254 semblerait d'abord donner raison à M. Gardner, car il contient les caractères que voici : ...ΛΛΩϽΟ⋸. Ici la lettre qui précède l'ο n'a que trois branches; elle diffère ainsi de celle qui le suit et qui est nécessairement un σ. Nous ne pouvons nous empêcher de croire néanmoins que la formule employée est encore la même que précédemment (ὠπόλλω σός εἰμι), et l'irrégularité viendrait alors ou de ce que le graveur se serait servi concurremment, dans la même inscription, des deux formes du σ, ce qui serait au moins fort étrange, ou plus probablement de ce que la branche inférieure du premier σ, ayant été mal incisée, se serait trouvée effacée par le frottement de la terre[1].

Quant au σ ainsi figuré ⋸, qui se trouve une fois à Abu-Simbel et aussi à Naucratis, n° 305, il vient, croyons-nous, du phénicien [2], incliné très obliquement dans notre écriture grecque, qui le copie presque exactement, en se contentant de retrancher la petite barre verticale, ou plutôt en la rattachant à l'ensemble du signe, pour en faire un angle de plus[3].

et où les lettres précédant le dernier ο sont très voisines comme forme de celle que porte le n° 135.

1. Pour le n° 68, qui semble bien porter τὠπόλλωνο[ς], avec le ν ainsi fait Ϸ (l'inscription étant d'ailleurs rétrograde), il paraît formé de plusieurs morceaux rapprochés, et les cassures indiquées dans le fac-similé font naître quelques doutes.

2. Ce signe procède, comme on sait, de l'hiératique égyptien, , en passant par le phénicien archaïque . V. E. de Rougé, *Sur l'orig. égypt. de l'alphabet phénicien*. Le σ en question est signalé également par M. Gardner à Amorgos et en Laconie.

3. Dans sa discussion avec M. Hirschfeld, M. Gardner a renoncé à faire usage du n° 305, parce que cette inscription est gravée sur un vase de fabrication un peu plus moderne que ceux qui portent les textes considérés par lui comme les plus archaïques. On comprendra que nous n'éprouvions pas le même scrupule, notre thèse étant toute différente de la sienne. En effet, si on prétend reconnaître, dans les signes particuliers aux inscriptions de Naucratis, des formes primitives de l'alphabet ionien, on est condamné à ne se servir que des textes gravés sur des vases de fabrication notoirement archaïque. Si, au contraire, on croit y retrouver simplement la trace d'emprunts faits par les Grecs de Naucratis à des signes égyptiens, la date de ces emprunts n'a plus la même importance : ils peuvent avoir été faits un peu plus tard, aussi bien que dans les premiers temps du séjour des Grecs en Égypte. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les inscriptions peuvent avoir été incisées sur les vases assez longtemps après leur fabrication.

Digitized by Google

De ces diverses observations il résulte que, si on fait la part des négligences possibles et probables, il reste néanmoins un certain nombre de signes affectant des formes spéciales, qu'on peut, sans rien forcer ni exagérer, ramener les unes au phénicien, les autres, et ce sont les plus nombreuses, à l'hiératique égyptien, prototype lui-même du phénicien[1]. Les Grecs en Égypte se sont trouvés sans aucun doute en contact avec les Phéniciens, accueillis et favorisés comme eux par les princes saïtes. Toutefois, les fouilles de Naucratis ont révélé un très petit nombre d'objets phéniciens. On a trouvé un nom royal entouré d'une sorte de cartouche, surmonté lui-même des deux plumes et du disque solaire[2]. Quelques-uns des ornements ou amulettes représentés sur les planches XXXVII et XXXVIII de *Naukratis*, I, et provenant de la fabrique de scarabées, peuvent être regardés comme des imitations de l'art phénicien ou tout au moins égypto-phénicien. Tout cela est bien peu. L'hypothèse d'une influence directe de l'Égypte et de son écriture, hypothèse que M. Gardner a écartée *à priori*, ne nous paraît donc pas devoir être si sévèrement condamnée. Les Grecs étaient peu curieux, dit-on, d'apprendre les langues étrangères. Assurément, lorsqu'ils se trouvaient au milieu de nations barbares dont ils constataient au premier coup d'œil l'infériorité absolue. Mais en Égypte il ne dut pas en être tout à fait de même. Ce pays avait une réputation de sagesse légendaire; l'épopée homérique l'avait dépeint, dans un lointain un peu vague, mais avec les couleurs de la plus brillante poésie. Les Grecs, en y arrivant, s'attendaient à contempler des merveilles; et ils trouvaient, en effet, une civilisation raffinée, des institutions savantes, un art puissant et original; ils ne pouvaient mépriser un peuple, de qui ils avaient tant à apprendre. Si la classe des interprètes fut formée d'Égyptiens initiés à l'étude de la langue grecque, comme paraît le faire entendre Hérodote[3], les Grecs sans doute n'affectèrent pas tous

1. Faut-il pour cela les regarder comme nécessairement plus anciennes? Nous ne le croyons pas.
2. Fl. Petrie, *Naukratis* I, pl. XX, 17.
3. II, 154.

Digitized by Google

de rester, par un orgueil mal placé, dans une ignorance complète de l'idiome du pays. Les marchands, pour faciliter leurs transactions, avaient besoin d'en prendre au moins une certaine teinture. Ceux à qui leur profession assurait plus de loisir et qu'une curiosité intelligente portait à étudier les choses de l'Égypte, certains artisans même, comme les fabricants de scarabées, que leur métier forçait à copier journellement des inscriptions, des symboles hiéroglyphiques, étaient amenés à se rendre compte, d'une manière plus ou moins complète des procédés de l'écriture égyptienne. Il y avait nécessairement dans la ville ou aux environs une nombreuse population indigène, avec laquelle ils ne pouvaient manquer, pour leurs affaires commerciales, d'être continuellement en rapport. Ils prenaient ainsi, tant bien que mal, quelque connaissance de l'idiome et de l'écriture du pays. Aujourd'hui encore, les Grecs qui font le commerce en Égypte et dans le reste de l'Orient apprennent l'arabe, ils en savent assez pour les besoins de leur trafic, mais généralement ils le parlent et l'écrivent fort mal. Cependant cette intelligence, même imparfaite, qu'ils en ont forcément acquise, les amène à mêler des lettres arabes aux lettres helléniques, quelquefois même à écrire des mots grecs avec des caractères sémitiques plus ou moins déformés. Les Naucratites du VIe siècle, quelques-uns du moins, ne firent pas autrement, et la chose est tout à fait naturelle. Ils vivaient au milieu des Égyptiens, concluant chaque jour avec eux des marchés, des échanges de toutes sortes. Ils avaient d'ailleurs sous les yeux les hiéroglyphes monumentaux, ils eurent certainement entre les mains des papyrus, si nombreux à toutes les époques, et en particulier sous la XXVIe dynastie. La pénétration dans l'écriture naucratite d'un certain nombre de formes hiératiques n'a donc rien qui puisse nous surprendre.

Ces considérations nous obligent à modifier les vues exposées par M. Gardner, en faisant à l'Égypte une part qu'il lui a, croyons-nous, injustement refusée. Il suit de là qu'une bonne partie des formes qui, selon lui, caractérisaient l'état primitif de l'alphabet ionien milésien, nous paraîtraient au contraire carac-

Digitized by Google

tériser un état de ce même alphabet, particulier à Naucratis, ou plus exactement à certains habitants de Naucratis. Elles apparaissent sur un très petit nombre d'inscriptions, et cela s'explique aisément : car de telles imitations avaient quelque chose non seulement de local, mais en quelque sorte d'individuel. Elles ne pouvaient être adoptées que par des Grecs sachant déjà un peu d'égyptien, et ceux-là certainement étaient en minorité infime. Elles ne devaient donc pas être fréquentes; et de fait, on ne relève pas une douzaine d'inscriptions sur 700 qui en conservent la trace. Cette proportion fournit une indication curieuse; elle nous fait voir combien était restreint le nombre des Naucratites plus ou moins familiarisés avec les secrets de la langue indigène.

S'il en est ainsi, il convient de rendre, ou plutôt de maintenir aux *graffiti* d'Abu-Simbel, le rang qu'on prétendait leur enlever. Ils demeurent bien le premier et le plus ancien exemple connu de l'alphabet ionien typique, modifié seulement dans les deux inscriptions rhodiennes, que M. Hirschfeld a distinguées avec raison de celles qui sont purement ioniennes. La grande majorité de celles de Naucratis est plus récente, personne ne le conteste. Mais les particularités dignes de remarque que présentent quelques-unes d'entre elles, au lieu d'être un témoignage certain d'ancienneté, sont dues simplement à l'influence du milieu dans lequel ont été rédigés les textes qui les contiennent.

S'ensuit-il qu'on doive pour cela renoncer à admettre l'existence d'un établissement grec à Naucratis avant le règne d'Amasis? Nullement, selon nous [1]. Mais les raisons qui militent en faveur de cette opinion sont d'un ordre tout différent, et nous ne saurions les discuter en détail sans sortir des limites précises que nous avons voulu imposer à ce travail.

D. Mallet.

1. Hérodote lui-même ne l'affirme pas. Il dit seulement (II, 178) : τοῖσι ἀπικνευμένοισι ἐς Αἴγυπτον ἔδωκε Ναύκρατιν πόλιν ἐνοικῆσαι.

Digitized by Google

SUR LES MONNAIES DE MICIPSA

ET SUR LES ATTRIBUTIONS

DE QUELQUES AUTRES MONNAIES DES PRINCES NUMIDES

J'ai communiqué, il y a quelques mois, à l'Académie des inscriptions[1], une inscription néo-punique, trouvée à Cherchell, et sur laquelle je crois avoir retrouvé le nom de Micipsa. Cette découverte m'a amené à reprendre les légendes des monnaies attribuées à ce prince, et l'examen de ces légendes m'a conduit, tant pour les monnaies de Micipsa que pour celles d'un certain nombre d'autres princes numides, à des conclusions assez imprévues et qui sont en contradiction avec l'opinion qui a prévalu jusqu'à ce jour.

Pour comprendre les observations qui suivent, il importe de se rappeler que, sur l'inscription de Cherchell, le nom de Micipsa est orthographié Mikipzân, avec une nasale à la fin du mot, forme qui est d'accord avec ce que nous savons sur l'orthographe des noms propres numides. J'ai dû rechercher si les monnaies ne nous donneraient pas la confirmation de la lecture à laquelle j'étais arrivé. Non seulement je crois avoir trouvé cette confirmation, mais j'ai pu ainsi retrouver les noms de plusieurs autres princes numides sur d'autres monnaies de la même famille et rectifier les attributions qui en avaient été données.

On ne connaît pas jusqu'à présent, sauf une seule dont la lecture est douteuse, de monnaies portant le nom de Micipsa; mais il existe toute une série de monnaies autonomes de la Numidie, que, pour des raisons monétaires, on s'accorde à attribuer à ce

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 22 juin 1888, p. 197-198.

Digitized by Google

roi. Ces monnaies portent, sur la face, une tête barbue, couronnée de lauriers; au revers, un cheval. Les monnaies de ce type portent les deux lettres phéniciennes[1] 𐤌𐤍 = MN, tantôt au dessous de la tête laurée, tantôt au dessous du cheval. On a considéré ces lettres et les groupes analogues que présentent d'autres séries de monnaies royales de Numidie, comme étant les formes abrégées soit de noms de villes[2], soit de noms de magistrats préposés au monnayage[3]. Je crois qu'il faut abandonner entièrement cette manière de voir. S'il est vrai que le nom de Micipsa s'écrivît en phénicien Mikipzân, 𐤌𐤊𐤐𐤆𐤍, je crois qu'on ne pourra guère hésiter à reconnaître dans les deux lettres MN, qui accompagnent presque constamment les monnaies de ce prince, les lettres initiale et finale de son nom.

Cela ressort encore plus clairement d'une monnaie du même type[4], qui porte, au dessous de la tête laurée, les lettres 𐤌𐤍 = MN; au revers, le groupe 𐤄𐤕 = HT. Pour trouver la clef de cette légende, inexpliquée jusqu'à ce jour, il suffit de se reporter aux monnaies des rois numides qui portent la légende royale, non plus en abrégé, mais sous sa forme intégrale. Or, ces légendes se composent du nom du prince, tantôt seul, tantôt suivi de son titre royal. C'est ainsi que nous avons les légendes 𐤄𐤌𐤌𐤋𐤊𐤕 𐤎𐤓𐤊 (*Syphax hammamleket*), « Syphax, roi »; 𐤉𐤁𐤀 𐤄𐤌𐤌𐤋𐤊𐤕 (*Juba hammamleket*), « Juba, roi »; 𐤁𐤊𐤉 𐤄𐤌𐤌𐤋𐤊𐤕 (*Bocchus hammamleket*), « Bocchus, roi »; etc. En se guidant d'après l'analogie de ces monnaies, on est amené à rechercher si les monnaies de Micipsa ne présenteraient pas trace de la même formule. Or, les groupes de lettres 𐤄𐤕-𐤌𐤍, sont précisément formés des lettres initiales et finales du nom de Micipsa et du

1. Les caractères phéniciens employés dans cet article nous ont été prêtés par l'Imprimerie Nationale.
2. Judas, *Revue de numismatique française*, 1856, p. 393, note 1.
3. Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 30.
4. Cabinet de Paris, Mionnet, I, p. 273, n° 547; Musée Britannique, *Catalogue de Combe*, p. 75, n° 56. Cf. Muller, *Numism.*, III, p. 18, n° 23.

Digitized by Google

mot [illegible], « roi »[1]. La légende de cette nouvelle monnaie doit donc se lire [illegible] *M[ikipzâ]n h[ammamleket*, « Micipsa, roi. »

Dès lors, il faudra aussi attribuer à Micipsa une série de monnaies que Muller a classées à Adherbal et à Hiempsal Ier[2], et qui portent également les lettres [illegible] = MN. Müller lui-même reconnaît[3] qu'« elles se rapprochent des monnaies de Micipsa, tant par les types et par les légendes que par la fabrique, et que les mêmes raisons qu'il a fait valoir pour attribuer la série nos 19-35 à Micipsa, peuvent faire donner à ce prince celle qui nous occupe. » Malgré cela, il se prononce dans un sens contraire, parce que la tête a un simple bandeau, au lieu d'être laurée, et que le cheval est accompagné d'une palme ornée de bandelettes, et il conclut en disant qu'il se peut bien que l'effigie de ce roi ait été placée sur les monnaies frappées par ses fils. Il me semble qu'il n'y a pas plus de raisons pour refuser à Micipsa ces monnaies, qu'il n'y en aurait pour attribuer les monnaies de Napoléon qui ne sont pas couronnées à un autre prince de la même famille ; d'ailleurs, la palme qui accompagne le cheval remplace celle qui entoure la tête de Micipsa dans les monnaies du premier type. Nous sommes en présence de deux émissions monétaires différentes se rapportant au même roi, la légende le prouve.

La restitution à Micipsa des monnaies qui portent les légendes [illegible], [illegible], non seulement confirme la lecture à laquelle nous avait conduit le déchiffrement de l'inscription de Cherchell, mais elle prouve qu'il faut chercher, dans les abréviations analogues, non pas des noms de pays, non pas des noms de villes, ni des noms d'officiers monétaires, mais des noms de rois.

Si l'on admet ces principes, il faudra rapporter à Gulussa (suivant la forme numide *Gulussân*) une monnaie qui porte les lettres [illegible] = GN et que Muller classe sous la rubrique « Micipsa et

1. J'ai discuté, à propos de l'inscription de Cherchell, le sens et la valeur exacte de ce terme. (Cf. *Revue d'assyriologie*, 2e année, no II, p. 40.)
2. Muller, *Numism.*, t. III, p. 32, nos 38-42.
3. *Numism.*, t. III, p. 33.

Digitized by Google

ses frères[1] », en renonçant à en expliquer la légende. De même, il conviendra de restituer au fils de Micipsa, Adherbal, en phénicien [illegible], une monnaie de la même époque[2], faussement attribuée par Muller à Micipsa, et qui porte un cheval surmonté d'une tête barbue et accompagné en bas des deux lettres [illegible] = AL. Enfin, il est bien difficile de ne pas voir l'initiale du nom de Hiempsal dans le [illegible] = H qui se trouve sur les monnaies de ce prince et que Muller prend également pour le nom d'un magistrat chargé de surveiller le monnayage.

La légende [illegible] = HT, qui se trouve sur d'autres monnaies attribuées à Hiempsal[3], est plus difficile à expliquer. On pourrait être tenté d'y voir le nom de Hiertas, ou Hiarbas, l'un des contemporains de Hiempsal, qui partagea avec lui la Numidie[4]; la grande ressemblance du type de cette monnaie avec les autres monnaies de Hiempsal m'empêche de m'arrêter à cette hypothèse, et j'aimerais mieux encore y voir, bien que l'hypothèse soit peut-être trop hardie pour être proposée fermement, une abréviation de la formule complète, formée de la première lettre du nom d'Hiempsal et de la dernière du mot המלכת, *hammamleket*.

Ces résultats sont confirmés par ceux auxquels l'étude de la numismatique cypriote a conduit M. de Vogüé. Parmi les monnaies phéniciennes publiées par le duc de Luynes dans sa *Numismatique des satrapies*[5], il s'en trouve un assez grand nombre qui portent les noms des rois Azbaal et Baalmelek.

1. *Numism.*, t. III, p. 18, n° 30.
2. *Ibidem*, p. 18 et 19, n° 31.
3. *Ibidem*, p. 38, n° 47.
4. La double forme Hiertas ou Hiarbas nous surprend. Il est difficile de l'expliquer par une simple erreur de copiste. Je me demande parfois si nous ne serions pas en présence d'un double nom, et si Hiertas ne serait pas l'équivalent, en langue numide, de la forme carthaginoise Hiarbas. Hiarbas est, à n'en pas douter, la transcription de Hiarbaal. Or l'onomastique numide nous fournit un assez grand nombre de noms d'hommes dans la composition desquels entre le nom divin Ta. Il ne serait pas impossible que ce dieu Ta fût identifié par les Carthaginois avec leur dieu national Baal, ce qui nous donnerait, dans les traductions puniques de noms berbères, l'équivalence : Ta = Baal.
5. H. de Luynes, *Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie*, Paris, Didot, 1846, in-4°, p. 85 et 88.

Digitized by Google

M. de Vogüé a déterminé, avec une rare pénétration, la provenance de ces monnaies et leur place dans l'histoire de l'île de Chypre[1]. Il a établi qu'elles devaient appartenir à une petite dynastie qui avait régné sur Kitium entre 450 et 400 av. J.-C. Une inscription récemment trouvée dans l'île de Chypre et dont j'ai soumis, il y a près de deux ans, la traduction à l'Académie des inscriptions[2], a pleinement confirmé les vues de M. de Vogüé et m'a permis de reconstituer cette dynastie, qui a compris au moins trois rois, Baalmelek Ier, Azbaal et Baalmelek II. Ma lecture, d'abord contestée par M. Euting, a été depuis acceptée par lui sans réserve[3]. L'opinion première de M. de Vogüé ne doit être modifiée qu'en un point, que l'étude des monnaies seules ne pouvait pas lui faire connaître, c'est qu'il y a eu non pas un roi, mais deux, le grand-père et le petit-fils, du nom de Baalmelek. M. Six, en examinant à ce point de vue les monnaies de Baalmelek, a éte amené à établir entre elles une distinction correspondant à celle que m'a révélée l'épigraphie.

Or, les monnaies de Baalmelek portent tantôt la légende [illegible] « de Baalmelek », tantôt les groupes de lettres :

[illegible]

M. de Vogüé n'a pas hésité à y reconnaître des abréviations du nom de Baalmelek, et il ajoute : « La numismatique grecque de Cypre nous offre de fréquents exemples d'un système analogue d'abréviations appliqué aux noms royaux. Pourquoi le graveur phénicien, pressé par le manque d'espace, n'aurait-il pas eu recours au même moyen que son voisin grec? » Les légendes des monnaies des rois numides prouvent que nous

1. *Monnaies des rois phéniciens de Citium* à la suite des *Mélanges d'archéol. orientale*, Supplément, p. 1-9.

2. Ph. Berger, *Mémoire sur deux nouvelles inscriptions de l'île de Chypre*, Paris, Leroux, 1887. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, séance du 6 avril 1887.

3. Six, *Monnaies grecques inédites et incertaines*. *Numismatic Chronicle*, vol. VIII, 3e série, p. 124 et 126.

Digitized by Google

sommes en présence d'un usage plus général qu'on n'aurait pu le soupçonner tout d'abord. Si l'on examine les abréviations des monnaies royales de Chypre, on reconnaîtra qu'elles sont formées d'une façon analogue à celle que nous avons observée sur les monnaies des rois numides. En effet, le groupe 𐤉𐤋 est formé des lettres initiale et finale du nom de Baalmelek, et le groupe, 𐤉𐤎 des lettres initiale et finale, non plus du nom, mais de la légende, non du mot, mais de la phrase. Je prends la liberté de soumettre ce dernier exemple à ceux qui seraient tentés de trouver mes conclusions trop hardies.

Voici donc le tableau des corrections que je propose d'introduire dans les attributions des monnaies des rois numides :

𐤌𐤉 = 𐤌𐤊𐤦𐤦𐤌	*M[ikipzâ]n.*
𐤌𐤀 𐤌𐤉 = 𐤌𐤦𐤌𐤌𐤀 𐤌𐤊𐤦𐤦𐤌	*M[ikipzâ]n h[ammamleke]t.*
𐤌𐤍 = ...	*G[ulussâ]n.*
𐤌𐤓 = 𐤌𐤃𐤄𐤄𐤓	*A[dherba]l.*
𐤄 = ...	*H[iempsal].*
𐤌𐤄 = ...	*H[iempsal hammamleke]t.*

Ces lectures, si elles sont adoptées, non seulement rectifieront les attributions d'un certain nombre de monnaies des rois numides, mais elles nous fourniront un nouveau moyen de classement, en prouvant qu'il faut chercher, si ce n'est toujours, du moins dans certains cas, des noms de rois sous les abréviations des monnaies d'Afrique. Enfin, ce qui est plus important encore, elles nous montreront comment les Phéniciens procédaient dans ces abréviations et elles nous fourniront la clef du déchiffrement d'autres légendes analogues. Le mode d'abréviations qu'elles nous révèlent est d'ailleurs bien conforme au génie des peuples sémitiques, chez lesquels l'analyse grammaticale est poussée beaucoup moins loin et le mot a toujours formé une unité beaucoup plus complexe que chez les peuples indo-

Digitized by Google

européens. Sans avoir la valeur d'une démonstration absolue, le nombre de légendes que j'ai réunies et expliquées de cette façon me paraît créer, en faveur de cette manière de voir, une présomption qui équivaut presque à la certitude. J'ajouterai que partout les résultats auxquels conduit l'épigraphie concordent, pour l'époque et la provenance des monnaies, avec les indications que l'on peut tirer des types monétaires.

Philippe Berger.

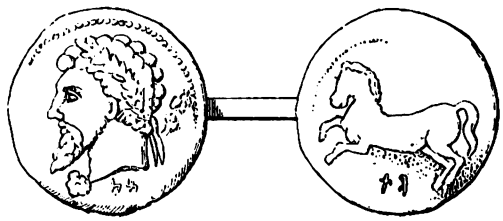

Digitized by Google

LE

NOUVEAU CIPPE ROMAIN

DE BOULOGNE-SUR-MER

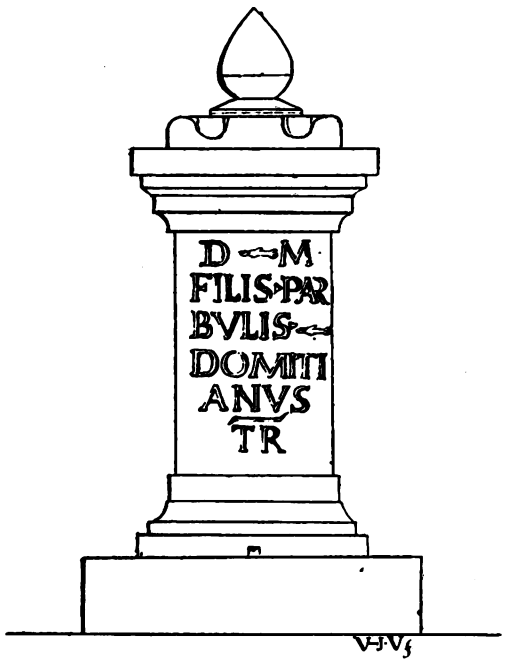

L'histoire de l'escadre dont Rome avait établi les bureaux, les casernements et les magasins sur la côte de la Morinie, se complète peu à peu : trois mois après la découverte de la stèle mortuaire de Didius[1], un nouveau monument funéraire est venu

1. Voir *Revue archéologique*, août-septembre 1888, R. Cagnat, *Revue des publications archéologiques*, n° 149.

Digitized by Google

révéler le nom d'un officier supérieur que l'on ne connaissait pas encore dans la division britannique de l'armée de mer.

Il a été trouvé le 27 octobre 1888 dans les terrains contigus au cimetière de l'Est de Boulogne-sur-mer, et faisant, comme lui, partie d'une immense nécropole de sépultures de tous les âges, antérieurs et postérieurs à l'occupation romaine. A deux mètres environ de la surface actuelle du sol, les terrassiers qui travaillaient sous la direction de M. Lelaurain atteignirent deux gros blocs de pierre (oolithe de Marquise), qui, dégagés, se trouvèrent être un cippe et son socle. L'un et l'autre, avant d'être renversés, avaient reposé sur une aire de pierres maçonnées, qui, elle-même, avait pour fondation un lit de blocailles et de gros galets tenus debout au moyen d'une garniture de terre glaise.

Le socle mesurait $0^m,80$ en carré et $0^m,20$ de hauteur. L'autel, qui est fait d'un seul bloc rectangulaire, comprend une base moulurée, un dé et un chapiteau mouluré que surmonte un entablement à volutes cylindriques, et par-dessus tout, une pomme de pin lisse qui s'engage dans la cuvette du foyer et sert de couronnement au monument. La hauteur totale est de $1^m,35$, sans tenir compte du socle. La largeur des faces du dé est de $0^m,39$, et celle des côtés, de $0^m,33$.

La face antérieure porte une inscription ordonnée sur six lignes — grandes et belles majuscules de $0^m,065$ à $0^m,070$, en excellent état, — la face gravée ayant posé sur le sol — d'un style encore assez pur, bien que trahissant dans quelques tracés un commencement de décadence.

D M
FILIS ▲ PAR
BVLIS ▲
DOMITI
ANVS
TR

A la ligne 2, la dernière lettre ne comporte que sa boucle et sa queue ; la haste n'a pas été gravée, ni la boucle liée à l A : le

Digitized by Google

lapicide, gêné par l'espace restreint qui lui restait, a supprimé la haste et n'a pas fait la ligature : AR. Un point triangulaire sépare *filis* de *parbulis*, qui est lui-même suivi d'un point en forme de petit triangle. La suppression du deuxième I de FILIIS et le changement de V en B dans *parbulis*, n'offrent aucun caractère bien exceptionnel.

Quant au nom du dédicant, il s'est déjà rencontré dans l'épigraphie navale; le musée d'Arles possède en effet un monument funéraire sur lequel il figure, mais avec une modification notable, vu qu'on y trouve les *tria nomina* :

D L. DOMIT · DOMITIANI
EXTRIERARCHI · CLAS · GERM
PF · COCCEIA VALENTINA
CONIVGI · PIENTISSIM[1] M

Les maîtres décideront si le musée de Boulogne possède le monument élevé par le père à ses jeunes enfants et celui d'Arles, celui que la veuve éleva à son mari; si l'officier désigné ici par un simple *nomen* est le même que celui qui porte là un *praenomen*, un *nomen gentilicium* et un *cognomen*; si, après avoir servi sur la flotte britannique, il avait passé avec le même grade sur la flotte germanique P*ia* F*idelis*; bref, s'il y a identité entre le TR*iérarque* de Boulogne et l'EXTR*iérarque* inhumé à Arles. La négative me paraît certaine.

Bien que la désignation de l'escadre à laquelle Domitianus appartenait ne soit pas énoncée, il paraît éminemment vraisemblable que ce ne saurait en être une autre que celle dans le port de laquelle il avait fait élever ce monument et graver son nom suivi de son titre. Si cette présomption est admise, Domitianus prendra sa place dans l'état-major de la *Classis Britannica* avec les triérarques déjà connus par des inscriptions découvertes à Boulogne et à Lympne : *T. Claudius Seleucus*, *Q. Arrenius Verecundus*, *P. Graecius Tertinus* et *C. Aufidius Pantera*.

1. E. Ferrero, *Ordinamento delle Armate Romane*, 529.

Digitized by Google

Quant à la date que je n'ose préciser au moyen de l'épigraphie, sa fixation dépendra en grande partie de la réponse posée au sujet de *L. Domitius Domitianus*; cependant elle ne me paraît pas devoir descendre plus bas que le IIIe siècle.

La grande curiosité de ce monument, c'est que le lapicide a gravé un poisson entre D et M à la ligne 1, et un autre, nageant également vers la gauche, après le point triangulaire de la ligne 3 : ils ont $0^m,80$ de long.

Ordinairement le poisson — qu'on le rencontre sur la terre cuite, la verrerie, les pierres gravées, les bijoux, etc. — est considéré comme un emblème chrétien, et j'ajouterai, — sans être en mesure, faute de livres, de produire des preuves autorisées, — qu'il conserve ce caractère chrétien en dépit de dédicaces païennes qui peuvent l'accompagner, comme par exemple la formule banale DIS MANIBVS, ou de la présence des restes du *viaticum* déposé dans la tombe pour le long voyage sans retour. Tel ne paraît pas avoir été le cas pour le cippe des enfants de Domitianus. Par des motifs que je vais exposer, j'aimerais mieux y voir une indication du mois où les enfants moururent : il ne s'agirait alors que d'une sorte de notation de calendrier, tirée du signe du zodiaque affecté au mois de février.

Il serait plus simple encore et plus concordant avec les observations de l'archéologie, de se rappeler que les poissons se rencontrent assez fréquemment sur les monuments funéraires qui ont été érigés dans des localités situées près de cours d'eau considérables ou sur les bords de la mer : dans ce cas il ne s'agirait que d'un simple motif de décor lapidaire.

Sous le pavé qui encadrait le socle du cippe, sous l'empierrement qui lui avait servi de fondation, on fouilla et on trouva les tombes des enfants, et dans ces tombes on découvrit un abondant mobilier funéraire. La céramique, la verrerie, la bronzerie, les jouets et les souvenirs de ces petits êtres en composaient les diverses pièces.

Sur la poitrine d'une fillette qui pouvait avoir de quatre à six ans au plus, reposait un collier qui comprenait, avec une minuscule

Digitized by Google

sonnette de bronze (15 millimètres), avec un vase lilliputien en verre blanc laiteux, à deux anses en volutes, d'un galbe délicieux, et haut de 16 millimètres, et avec un moyen bronze de Néron percé et enfilé, un joyau dont le motif et le symbolisme forment le plus complet contraste avec l'âge de l'enfant et les idées chrétiennes.

Ce *keepsake* inattendu, disparate, était une grosse rondelle en os, circulaire, bombée, à bords godronnés, et percée de quatre trous destinés à laisser passer un ruban de suspension : son diamètre est d'environ 46 millimètres. Sur sa face s'étalait presque en ronde-bosse un énorme phallus qui en occupait tout le diamètre.

Est-ce là un bijou, un souvenir que l'on comprenne comme ayant pu être pieusement attaché au cou d'une enfant chérie par une mère chrétienne? Que l'on atténue autant que l'on voudra le caractère naturalistique et grossier de cette amulette; qu'on l'envisage simplement comme un de ces *porte-bonheur* dont la signification originaire se serait peu à peu effacée par l'effet du temps et d'une longue accoutumance, il n'en restera pas moins, malgré toutes ces modifications, un emblème ou plutôt une représentation matérielle dont la vue seule est en contradiction absolue avec le spiritualisme et la pureté de la nouvelle morale.

Jamais un bijou phallique ne s'est rencontré dans une tombe chrétienne : c'est ce qu'a bien voulu m'affirmer M. de Rossi dont l'expérience en ces matières est sans égale, et l'autorité sans appel.

Ne paraît-il pas plus conforme à toutes les convenances d'admettre que ces poissons n'ont pas été introduits dans l'épitaphe des enfants du triérarque Domitianus afin d'indiquer qu'ils appartenaient à une famille chrétienne, mais qu'ils doivent être pris pour une notation de l'époque du décès, ou pour un ornement plus ou moins caractéristique d'une ville maritime?

A quelques mètres à peine de cette sépulture multiple, on constata un fait nouveau : dans une tombe qui avait été violée, se présenta la garniture en plomb d'un cercueil en chêne. Au

Digitized by Google

lieu d'une caisse en plomb épais et de son couvercle du même métal, dont on connaît sept ou huit exemples dans le Vieil-Atre de Boulogne, l'inhumation avait été faite dans un cercueil de bois de chêne dont toutes les arêtes avaient été doublées et consolidées extérieurement au moyen de bandes de plomb assez minces (3 millimètres environ) et coudées à angle droit dans le sens de leur longueur : la hauteur de chacune des moitiés du coude mesure de 8 à 9 centimètres, et ce blindage partiel était fixé au moyen de clous en fer. On ne connaît pas d'autres exemples de ce procédé économique de doublage.

V.-J. Vaillant.

Boulogne-sur-Mer, 8 novembre 1888.

Digitized by Google

TESSÈRES ANTIQUES

THÉÂTRALES ET AUTRES

Tous les auteurs ont été d'accord pour dire que, parmi les tessères antiques, un certain nombre avaient servi de billets d'entrée au théâtre.

Qu'on nous permette en passant de trouver peu exacte cette appellation de *tessères* (du grec τέσσαρες). Si elle est bonne pour des pièces d'ivoire à quatre faces[1], elle ne saurait convenir logiquement à de petits monuments de forme ronde[2]. Néanmoins, conservons ce terme, puisqu'il est admis.

Ainsi donc, les tessères dites théâtrales sont rondes, d'un diamètre variant entre $0^m,025$ et $0^m,035$.

La matière employée est l'os ou l'ivoire, quelquefois difficiles à distinguer l'un de l'autre.

Les plus complètes offrent une légende, généralement en relation avec le type, entre un chiffre latin et un chiffre grec qui se correspondent.

Sur un grand nombre de tessères, on remarque au revers un point incus que quelques auteurs ont considéré à tort comme faisant partie de l'inscription et qui n'est autre que la trace de la pointe au moyen de laquelle le morceau d'os était fixé pendant l'opération du tournage.

Il nous semble utile de commencer notre étude par une esquisse historique, car un certain nombre d'auteurs ont déjà touché à notre sujet.

1. Les *tessères de gladiateurs*, par exemple.
2. Millin (*Descr. d'une mosaïque*, p. 9) avait déjà fait cette remarque.

Digitized by Google

Raphaël Fabretti paraît avoir été le premier à signaler ce genre de monuments qu'il compare à des monnaies [1].

Pitiscus, quoique parlant de tessères théâtrales, en ignore la nature et s'appuie simplement sur des textes de Dion, Suétone et Martial, où il est question de tessères jetées pendant les représentations [2].

Caylus publie un certain nombre de tessères, mais il ne semble pas y voir des marques pour le théâtre [3].

Enfin, la première étude sérieuse est faite par les Académiciens d'Herculanum [4] qui, ayant en mains les pièces portant ΑΙCΧΥΛΟΥ et ΗΜΙΚΥΚΛΙΑ, fixent le caractère probable des monuments de ce genre.

Puis vient Morcelli [5] qui ne peut reconnaître, avec Fabretti, les σφαίρια ξυλινὰ de Dion. Il croit que les tessères portent des inscriptions grecques parce qu'elles étaient données aux hôtes de cette nationalité. Le chiffre indiquerait la porte par laquelle on entrait [6]. Les têtes de divinité indiquaient le gradin et le *vomitorium* où se trouvait un *designator* [7] qui plaçait le porteur de la tessère.

Gell et Gandy [8], qui considèrent avec les Académiciens d'Herculanum le mot grec ΑΙCΧΥΛΟΥ comme le nom de l'auteur de la pièce représentée, pensent que ce genre de tessères servaient à marquer des places réservées.

Un autre historien de Pompéi, Gau [9], admet la décoration du héâtre au moyen de statues, de bustes de personnages célèbres qui servaient à distinguer les *cunei*.

Selon Hugues [10], la tessère devait être marquée d'un mot quel-

1. *Inscr. Antiq. explic.*, 1702, p. 530.
2. *Lex. Antiq. Rom.*, 1713, t. II, col. 939.
3. *Recueil d'ant.*, t. III, IV et VI, 1759-64.
4. *Le Pitt. d'Erc.*, t. IV, 1765, préface.
5. *De Stilo Ins. lat.*, 1819, t. I, 419.
6. On peut encore voir des chiffres sur les arceaux du Colysée.
7. Plaute, *In Poen.*, prol. 19; correspondant à l'ouvreuse de nos théâtres.
8. *Pompejana*, 1824, p. 273.
9. *Ruines de Pompei*, Part. IV, p. 56, rem. 1.
10. *Travels in Sicily, Greece and Albania*, Londres, 1820, in-4, t. I, p. 100, — Cf. Donaldson, dans les *Supplements to the antiquities of Athens*, London, 1830, 48-51.

Digitized by Google

conque correspondant à un *cuneus* particulier, ce qui permettait de trouver facilement la place.

En 1827, Labus publia, avec des notes, une dissertation inédite de Morcelli qui admettait les places réservées et une marque pour les reconnaître. Les têtes de divinités pouvaient indiquer les divers collèges auxquels appartenaient les places (p. 18). Le chiffre du *cuneus* marqué sur la tessère correspondait peut-être avec celui de l'arc qui donnait entrée dans le *vomitorium* (p. 27). Certaines figures sur les tessères ont rapport aux divers genres du théâtre : la tragédie est représentée par *Eschyle*, *Mars*, les *jeux Pythiens*, etc.; la comédie par le *masque*, par *les Adelphes; Apollon* personnifie la musique et *Castor* les jeux équestres [1].

On se servait de la langue grecque parce qu'il y avait à Rome des ambassadeurs de tous pays (p. 23).

Tels sont les points importants de ce travail curieux et peu connu.

Millin, en 1829, voit sur les tessères le nom de la pièce ou de son auteur et l'indication des places où l'on doit s'asseoir [2]. Par suite, il admet que les chiffres XII-IB indiquent la douzième place sur le douzième banc pour une représentation d'Eschyle. C'était également l'opinion de Romanelli [3].

Genelli considère que la tessère portant le nom d'Eschyle est un billet d'entrée à une récitation académique de quelque tragédie de cet auteur [4].

Franz admet également qu'Eschyle est le tragique [5].

Raoul Rochette [6], rapprochant de diverses inscriptions [7] les

1. C'est l'opinion exprimée par Labus, dans les notes, p. 36. L'opinion citée plus haut (p. 18 de l'opuscule) est celle de Morcelli.

2. *Descript. d'une mosaïque*, p. 9, note 2 : « Dans le royaume de Naples et dans beaucoup de villes d'Italie, on achète dans la matinée un billet qui porte l'indication du banc où l'on sera assis et le numéro de la place qu'on y doit occuper. »

3. *Viaggio*, 1817. Édit. 1831, p. 180.

4. *Das Theater zu Athen*, Berlin, 1818, in-4, p. 31, rem. 5.

5. *Elementa Ep. gr.*, 1840, p. 344.

6. *Mém. Acad. I. et B.-L.*, t. XIV, 1845, p. 262 et seq.

7. Notamment celles du théâtre de Milo. Cf. *Annal. Inst. Corr. Arch.*, t. I., p. 345 et III, p. 344.

Digitized by Google

noms gravés sur le mur d'appui de la précinction du théâtre de Syracuse, considère comme très probable qu'on a dit le *cuneus* de la reine Philistis, de Jupiter Olympien, au lieu de dire le troisième, le cinquième *cuneus*.

Ainsi, Rochette, tout en considérant les tessères avec ΑΔΕΛΦΟ et ΑΙCΧΥΛΟΥ comme relatives à la représentation des Adelphes et à celles des drames d'Eschyle, voit, avec Morcelli et Hugues, sur les autres marques, la désignation du *cuneus* par un nom de divinité et le numéro de la place qu'on devait y occuper (p. 265).

En 1840, Charles Magnin, dans un travail sur le théâtre des anciens, combattit l'opinion de ceux qui voulaient voir sur certaines tessères le nom de la pièce, en disant fort justement qu'il ne devait pas y avoir un magasin de ces tessères pour chaque pièce [1].

La *Real-Encyclopædie* de Pauly croit que ces tessères étaient distribuées aux citoyens dans les divers quartiers (art. *Ludi scenici*).

Enfin, en 1848, G. Henzen [2] donnant une série importante de tessères théâtrales, constate la relation qui existe *presque* toujours entre le sujet figuré et la légende du revers.

S'appuyant sur un texte de Tacite et sur les inscriptions de Syracuse, republiées par Mommsen [3], il conclut que les *cunei* étaient désignés par les noms inscrits sur les tessères (*l. c.*, p. 278).

Selon lui, les légendes sont bilingues parce que les tessères appartiennent, en général, à la Grande-Grèce, et qu'elles étaient faites pour la scène grecque.

Quelques années plus tard, Wieseler [4] étudie assez longuement un certain nombre de tessères déjà connues, mais ne fait que répéter les opinions antérieurement émises.

Dans un travail plus complet que tous les précédents, pour le

1. *Revue Deux-M.*, 4e série, novembre 1840, p. 432.
2. *Annali Inst. Corr. Arch.*, XX, p. 275 et seq. — Son opinion est la même en 1878. *Bullet. Inst. Corr. Arch.*, p. 101-102.)
3. *Rhein. Mus.*, 1846, p. 625.
4. *Theatergeb.*, 1851, p. 29 et 37.

Digitized by Google

nombre des tessères décrites, le même auteur établit un classement par subdivisions qui n'avait pas encore été tenté[1].

Le plus grand défaut de cette monographie était le manque de figures, car bien des monuments échappent à toute analyse, et un dessin donne toujours une idée plus nette que ne peut le faire une description, même soignée.

C'est le regret qu'exprimait E. Hübner, dans un travail qui apportait différentes corrections et additions au mémoire de Wieseler[2].

Puis vient le tome IV du *Corpus Inscriptionum Graecarum* (1877, p. 273) dont l'auteur ne connaît pas la dissertation de Wieseler et, par suite, les tessères décrites pour la première fois par le professeur de Gœttingue.

M. E. Le Blant, publiant, en 1883[3], une tessère du Musée de Ravenne, considérait les pièces analogues comme des billets d'entrée aux premières places du théâtre.

D'un autre côté, M. W. Froehner est disposé à voir dans ces tessères des jetons de jeu ou de comptoir[4].

Enfin, M. S. Reinach adopte l'opinion la plus répandue qui en fait des tessères théâtrales[5].

Nous dirons, après la description des tessères, les réflexions que leur étude nous aura inspirées.

---

1. *Comment. de Tess.*, 1866.
2. *Revue Arch.*, 1868, I, p. 428, traduction de H. Gaidoz.
3. *Mél. d'arch. École de Rome*, 3e année, p. 44.
4. *Comput digital, Annuaire Soc. de Numism.*, 1884, p. 232. Dans ce remarquable travail, M. Froehner étudie une série de tessères en os portant une main dont les doigts présentent des inflexions différentes selon le chiffre inscrit au revers. Je n'ai donc pas à m'occuper de ce genre de marques, et je me bornerai à en signaler une présentant le petit doigt fermé et, au revers, le chiffre VII. Cette tessère qui manque à la série a été vue à Alexandrie, en 1886, par M. Clermont-Ganneau.
5. *Épigr. gr.*, p. 470.

Digitized by Google

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS.

Academici Ercolanesi. *Le Pitture antiche d'Ercolano*, t. IV, Naples, 1765, in-f°. — Préface.

Beaudouin. V. Pottier.

Bianconi (G. L.). *Descrizione dei Circhi, perticolarmente di quello di Caracalla*. Rome, 1789, in-f°, p. 28.

Brunn. *Bull. Inst. Corr. Arch.*, Rome, 1864, p. 37.

Caylus (Cte de). *Recueil d'Antiquités*, t. III, IV et VI, 1759-1764.

Chabouillet (A.). *Catalogue général des Camées et Pierres gravées de la Bibliothèque*, etc., Paris, 1858, in-8.

Clément (Ch.). *Catalogue des bijoux du Musée Napoléon III*, Paris, 1862, in-12. — p. 217.

Dancoisne (L.). *Description de 71 tessères de bronze. Annuaire de la Soc. fr. de Numism.*, 1883, 3 pl.

Dumont (A.). *De Plumbeis apud Graecos tesseris*, Paris, 1870, in-8.

Fabretti (Raphaël). *Inscriptionum antiquarum explicatio*, Romae, 1702. in-f°, p. 530.

Ficoroni. *I Piombi Antichi*, Roma, 1740, in-4.

Franz (Joh.). *Elementa Epigraphices graecae*. Berlin, 1840, in-4.

— *Corpus Inscript. Graecarum*.

Froehner (W.). *Le Comput digital*. (*Annuaire de la Soc. fr. de Numismatique et d'Archéologie*, 1884, p. 232-38.)

Garrucci. *I Piombi antichi raccolti dall' Eminentissimo principe il cardinale Altieri*, Roma, 1847, in-4.

Gau (continuateur de Fr. Mazois). *Les Ruines de Pompéi*, Paris, 1812-1838, in-f°. — Part. IV, p. 56.

Gell (W.) et Gandy (J. P). *Pompeiana, the topography, edifices and ornaments of Pompei*, Londres 1824, 2 v. gr. in-8, t. II, p. 236, 273.

Helbig. (Tessères trouvées dans la campagne de Rome), *Bull. dell' Inst. di C. Arch.*, 1882, p. 6.

Henzen (G.). *Tessere ed altri mon. in osso, posseduti da il sig. Commend. Kestner*. (*Annali dell' Inst. di Corresp. archeolog.*, t. XX, 1848, p. 273-290). — *Monumenti*, t. IV, 1848, pl. LII et LIII. — *Annali*, t. XXII, 1850, p. 357, pl. M. — *Bull. dell' Inst. di C. Arch.*, 1859, p. 98; 1871, p 71; 1878, p. 101-2.

Hübner (E.). *Due tessere teatrali* (*Bull. Inst. Corr. Arch.*, 1861, p. 128.)

— *Die Antiken Bildwerke in Madrid*, Berlin, 1862, in-8.

— *Nouvelles tessères de gladiateurs*, (traduction Gaidoz, *Revue archéol.*, 1868, I, p. 408-431.)

Le Blant (Edm.). *Une collection de pierres gravées à la Bibliothèque de Ravenne*. (*Revue Archéol.*, 1883, t. I, p. 307, et *Mélanges d'Archéologie et d'Hist. de l'École fr. de Rome*, 1883, p. 34.)

Lenormant (Fr.). *La Monnaie dans l'Antiquité*, 1878, 3 vol. in-8, t. I, p. 61-62.

— *Collection d'Antiquités grecques, recueillies dans la Grande-Grèce, l'Attique et l'Asie-Mineure, par M. Eug. P(iot)*, Paris, Pillet, s. d., in-8, p. 63.

Digitized by Google

Magnin (Charles). *De la mise en scène chez les Anciens.* (*Revue des Deux-Mondes*, nov. 1840.)

Millin (A. L.) *Dictionnaire des Beaux-Arts*, Paris, 1806, in-8. Articles *Masque* et *Tessère*.

— *Description d'une mosaique antique du Musée Pio Clementino, à Rome, représentant des scènes de tragédie*, Paris, 1829, in-f°, p. 9.

Mommsen (Th.). *Syracusaner Inschriften.* (*Rheinisches Museum für Philologie*, 1846, p. 625-629.)

— (Sur des tessères) *Berichte über die Verhandlungen der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1849, Phil. Hist. cl., t. I, p. 286-87.

Morcelli (Et. Ant.) *De Stilo Inscriptionum latinarum*, Patavii, 1819, in-4, t. I, p. 419.

Morcelli (E. A.) et Labus (Dr J.). *Delle Tessere degli spettacoli Romani dissertazione inedita dell' abbate (M.) con annotazioni dal dottor (L).* Milan, 1827, in-8°.

Overbeck (Joh.). *Pompeji in seinen Gebäuden, Alterthümern und Kunstwerken.* Leipzig, 1866, 2 vol. in-8.

Pitiscus (Sam.). *Lexicon Antiquitatum Romanarum.* Leovardiae, 1713, t. II, col. 939.

Pottier (E.) et Beaudouin (M.). *Inscriptions de la collection Péretié.* (*Bulletin de Corresp. hellénique*, 3e année, 1879, p 269.)

Reinach (S.). *Traité d'Épigraphie grecque*, Paris, 1885, in-8, p. 470.

Raoul-Rochette. *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-L.*, t. XIV, 1845, p. 262 et seq.

Romanelli (Domenico). *Viaggio a Pompei e a Pesto et di ritorno ad Ercolano ed a Pozzuoli*, Milan, 1831, 2 tomes in-12, t. I, p. 179.

Westwood (J. O.). *A descriptive catalogue of the fictile Ivories in the South Kensington museum*, London, 1876, in-8, p. 2-3.

Wieseler (Fr.). *Theatergebäude und Denkmäler des Bühnenwesens bei den Griechen und Römern.* Göttingen, 1851, in-4.

— *Commentatio de tesseris eburneis osseisque theatralibus*, publiée dans les programmes de l'Université de Gottingue (semestres d'été 1866 et d'hiver 1866-67). Göttingae, in-4, 2 fascicules, 36 pages[2].

Notice sur le Musée Dodwell et catalogue raisonné des objets qu'il contient, publiée par la direction de l'Institut de Corresp. Arch., Rome, 1837.

1. Wieseler n'a pas eu ce rare opuscule à sa disposition (IIe f., p. 13.)
2. Ce travail qu'il est difficile de se procurer était déjà signalé comme tel par Hübner (*Rev. Arch.*, 1868, I, p. 428) qui en demandait une nouvelle édition, *avec des gravures*.
Nous citerons ces deux fascicules en les désignant par les chiffres I et II.

Digitized by Google

DESCRIPTION DES TESSÈRES

Commençons notre description en signalant des tessères dont les inscriptions ont paru se rapporter au théâtre, mais dont on ne peut cependant tirer aucune conclusion sérieuse.

1) C'est d'abord la fameuse tessère portant :

CAV·II
CVN·III
GRAD·VIII
CASINA
PLAVTI

Dans un cercle formé par un serpent qui se mord la queue.

Ce n'était qu'un exemple composé par Romanelli, pour mieux faire comprendre ses explications sur l'usage des tessères [1].

Dans la suite, on en fit le *type* de la tessère théâtrale et nombre d'ouvrages l'ont publiée comme authentique et trouvée à Pompei [2].

Depuis, on a reconnu l'erreur [3].

2)

CAV·II
GRAD·X
GLADIATORES
VELA ERVNT

Rectangulaire.

Le chevalier de Romieu qui possédait cette marque la considérait comme ayant servi aux jeux de l'amphithéâtre d'Arles. Il l'a publiée dans son *Portefeuille*, 1er cahier, Arles, 1726 (cité par J. J. Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, Aix, 1845, in-8°, p. 435). Son authenticité peut paraître douteuse.

3) CVNV·I·IN·X et au revers, VIII·

1. Il le dit lui-même, *Viaggio*, t. I, p. 178 (éd. 1831).
2. *Real-Encycl.* de Pauly, art. *Ludi scenici;* Orelli, n° 2539; A. Rich, *Dict. des Ant. gr. et rom.*, etc.
3. Henzen, dans Orelli, III, p. 225; Magnin, *Rev. Deux-M.*, novembre 1840, p. 433; Mommsen, *Ber. der Sächs. Gesellsch. der Wiss.*, 1849, Ier vol., p. 286.

Digitized by Google

Tessère quadrangulaire trouvée dans l'amphithéâtre de Frosinone et publiée par E. Gerhard [1].

Mommsen a interprété la légende par *cuneo sexto inferiori*, (gradu) *decimo*, (loco) *octavo* [2].

4) Des tessères en plomb portant C. XIIC ou XC interprétés par *cuneus duodecimus* ou *cuneus decimus circensibus* [3].

I

TESSÈRES AVEC LÉGENDE ET CHIFFRES [4].

1° *Avec noms de divinités.*

1

2

4

5

1. Figure d'Agathodaemon, avec une tête humaine chauve [5] et un corps de serpent; semble figurer un monument.

℞ VII
ΑΓΑΘΟC ΔΜ (Αγαθοσδαίμων)
Z Autrefois coll. Henri Tolley.

1. *Bull. Inst. Corr. Arch.*, Rome, 1830, p. 265.
2. *Ber. der Sächs. Gesellsch.*, 1849, p. 287.
3. Morcelli-Labus, *op. cit.*, p. 20-21; Raoul Rochette, *loc. cit.*, p. 265.
4. N.-B. *Toutes les figures sont réduites de moitié.*
5. Une monnaie d'Hadrien frappée à Alexandrie nous montre un Agatho-

Digitized by Google

Henzen, *Ann. Inst. Arch.*, XXII, p. 357, pl. M, fig. 4; *C. I. G.*, 8586; Wieseler, I, p. 6.

Autre « portant ΑΓΑΘΟϹ Δ(αιμων) et la représentation d'un animal fantastique de style égyptien. »

Bull. Inst. Arch., 1864, p. 37; Wieseler, II, p. 5.

Le bon génie, Δαίμων ἀγαθός, avait pour symbole un serpent, comme les *genii locorum*[1].

Le rôle du serpent comme génie protecteur a été grand dans l'antiquité[2], et aujourd'hui encore, dans beaucoup de villes égyptiennes, chaque maison a son serpent familier[3].

2. Deux figures d'apparence humaine; entre elles, dans le champ, sorte de palme.

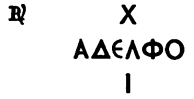

(Ἀδελφοί)

Bibl. nationale.

Caylus, *Rec. d'Ant.*, t. IV, pl. LXXXVII, f. 1, p. 284. — Morcelli-Labus, p. 36. — Henzen, *Ann.*, XX, p. 280. — *C. I. G.*, 8593. — Chabouillet, *Cat.*, p. 556, n° 3251. — Franz, *Elem. Ep. Gr.*, p. 344. — Wieseler, *Theatergeb.*, p. 39, pl. IV, 16; *De Tess.*, I, p. 6.

Caylus publiant le premier cette tessère, y vit deux Égyptiens ou deux poissons et pensant que le mot inscrit se rapportait à Marc-Aurèle et Lucius Verus, il en fit une tessère à l'usage de la Xe légion. On a voulu y voir ensuite le nom de la pièce de Ménandre et de Térence.

Les Académiciens d'Herculanum[4] comprirent que la légende se rapportait aux Dioscures, mais ils lisaient Ἀδελφώ.

Cette représentation des Dioscures n'est pas ordinaire. Peut-

daemon à tête de Sérapis. (Feuardent, *Coll. G. di Demetrio*, *Égypte ancienne*, II, n° 1420, pl. XX.)

1. *Dict. des Ant.* (E. Saglio); cf. Lampride, *Heliog.*, XXVII.

2. *Énéide*, V, 90-95, et *Comment.* de Servius.

3. G. Maspero, *Guide du Musée de Boulaq*, 1883, in-8°, p. 418. — « Chaque quartier du Caire a son génie protecteur sous la forme d'un serpent », écrit J. J. Ampère, en 1844, *Voyage en Égypte et en Nubie*, 1881, in-18, p. 190.

4. *Pitt. d'Ercol.*, t. IV, p. VI, note 4.

Digitized by Google

être faut-il y voir les Δόκανα, anciennes statues des Dioscures, formées de planches, honorées chez les Spartiates [1].

3. Tête de Minerve.

℞ VIII
ΑΘΗΝΑ
Η
Ζ

Musée de Naples.

(Wieseler, I, p. 8 et 9.) — Henzen (*Annali*, XX, p. 280) la donne d'après une description de Minervini; il suppose que le second chiffre Ζ indique la place précise qui doit être occupée sur le huitième gradin.

Franz qui publie cette tessère (*C. I. G.*, 5298) d'après le *Giornale Arcadico* [2], n'explique pas le Ζ.

Wieseler qui n'admet pas l'explication proposée par Henzen, suppose que le graveur a voulu écrire ΑΘΗΝΑ(Η.

Pour soutenir une pareille hypothèse, il faudrait prouver que le chiffre latin est VII; si la lecture VIII est réellement bonne, il est impossible de joindre au nom le premier chiffre grec, car le second ne correspond pas au chiffre latin.

4. Tête diadémée d'Apollon.

℞ VIII
ΑΠΟΛΛΩΝ
Η

Raph. Fabretti, *Inscr.*, Rome, 1702, p. 530. fig. 29. — Morcelli, *De Stilo I. l.*, 419. — Wieseler, I, p. 6.

Nous donnons cette tessère d'après la vignette de Fabretti; par suite, il est difficile de chercher des analogies avec les types connus d'Apollon.

Wieseler ignore aussi où cette tessère a été trouvée et conservée.

1. Plut., *De fraterno Amore*, I (éd. Didot, t. I, p. 579); cf. *Thes. ling. gr.* : s. v. Δόκανα.

2. Tome XI, p. 232. *Iscrizioni antiche inedite, raccolte da Clemente cardinali*, p. 229-235, Rome, 1821, in-8°.

Digitized by Google

6

7 9

10

5. Buste d'Apollon, diadémé, vêtu d'un chiton à plis droits, avec la lyre remplissant le champ, devant lui.

℞ X
ΑΠΟΛΛΩΝ
I

C'est l'Apollon Musagètes, semblable à la statue du Vatican [1].

La provenance de cette tessère, que nous avons acquise à Rennes, ne nous est pas connue.

6. Buste de Mars, à mi-corps, nu, avec un casque à crinière flottante, vu de dos.

℞ VII
APHC
Z

Coll. Kestner.

Henzen, *Annali*, XX, 280; *Mon. d. Inst. Arch.*, IV, t. LII, f. 6. — *C. I. G.*, 8579. — Wieseler, I, p. 6.

7. Tête coiffée d'un casque sans cimier, mais avec visière et paragnathides.

℞ VII
APHC
Z

British Mus.

Wieseler, I, p. 6.

1. *Museo Pio-Clementino*, , 16.

Digitized by Google

8. Autre avec le chiffre XIIII, autrefois chez Jo. Baptist Visconti; citée par Labus (p. 36) et Bianconi (p. 28); cf. Henzen, *l. c.*, p. 280.

C'est la même que Émile Hübner a décrite comme suit :

Tête de gladiateur imberbe; muni d'un casque sans crinière, mais avec une courte visière sur le front et de larges paragnathides.

R/	XIIII APHC IΔ	Bibliothèque Nationale à Madrid. (Provenance italienne.)

Hübner, *Bullet. Inst. di Corresp. Archeol.*, 1861, p. 128. — Dumont, *De Plumbeis*, p. 43.

Dans d'autres ouvrages, le même auteur reconnaît la tête de Mars et affirme qu'il s'agit de l'exemplaire de Visconti[1].

9. Buste d'Harpocrate, surmonté du *strophium*.

R/	XIIII APΠOXPA IΔ	Provenance : Beyrouth. Bibliothèque Nationale. (Teinte verdâtre[2].)

La forme Ἁρποχράτης est préférable à la transcription grecque ordinaire qui ne rend pas la consonne aspirée de l'expression égyptienne *Har-pa-khrat*[3].

La tresse pendant sur l'épaule qui se voit ordinairement sur les figures d'Harpocrate, n'est pas visible ici.

10. Tête de Vénus.

R/	VIII AΦPOΔITH H	Musée du Louvre.

Clément, *Cat. bij.*, p. 217, n° 1027, légende mal lue.

Une autre pièce avec une tête de Vénus (?), de la coll. Kestner,

1. *Nouvelles tessères de gladiateurs*, *Rev. arch.*, 1868, I, p. 428; cf. E. Hübner *Die antiken Bildwerke in Madrid*, Berlin, 1862, in-8°, 2 pl., p. 193.

2. L'art de teindre l'ivoire était connu dès la haute antiquité; *Iliade*, Δ, 141. Cf. Winkelmann, *Hist. de l'art*, t. I, p. 573 (addition de Heyne).

3. Ce mot signifie Horus l'enfant. (P. Pierret, *Dict. d'archéologie égyptienne*, Paris, 1875, p. 247; cf. *Panthéon égyptien*, 1881, p. 71.)

Digitized by Google

11

13

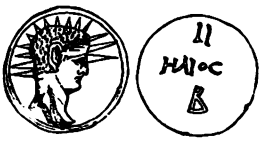

15

16

a été décrite par Henzen (*Ann.*, 1848, p. 281; *Monum.*, *l. c.*, f. 12). Le revers est effacé.

11. Buste de la Muse Érato, vêtu d'un chiton.

℞ VI
ΕΡΑΤΩ
Ε

British Museum.

Wieseler, I, p. 8.

Devant elle, la Muse tient de la main gauche un objet qui nous paraît être des tablettes de cire (πινακίδες), attribut ordinaire de Calliope.

Comme disposition, cette tessère présente une grande analogie avec celle d'Apollon décrite sous le n° 5.

12. Tête jeune, ceinte d'une *taenia*.

℞ X
CΥΩC ?
[Ι] ?

Caylus, *Rec. d'Ant.*, t. IV, pl. LIII, nos 5 et 6, p. 158. — *C. I. G.*, 8583. — Wieseler, I, p. 8.

Wieseler estime que Franz (*C. I. Gr.*, n° 8583) a tort de lire

Digitized by Google

Ἔρως. Il est fort possible que nous ayons ici le nom Ἕως écrit ΕΥϢϹ[1].

Il ne serait pas surprenant de voir l'Aurore figurer sur une tessère puisque le Soleil est représenté.

Cependant Wieseler reconnaît que l'on pourrait bien avoir aussi le nom d'une femme quelconque. Il s'étonne que la tessère ne porte pas de chiffre grec.

Il aurait dû remarquer, d'après la gravure donnée par Caylus, que la tessère est en mauvais état. Le chiffre grec n'était plus visible, mais il est aisé de le restituer.

13. Tête barbue, diadémée, à forte encolure.

℞ V
ΖΕΥϹ
Ε

Musée du Louvre.

Clément, *Cat. bij.*, p. 217, n° 1053.

Quoique la tête paraisse être plutôt celle d'Hercule, c'est assurément un Jupiter que l'artiste a voulu représenter. En effet, aucune des tessères portant le nom d'une divinité n'a donné l'image d'une autre.

Du reste, à toutes les époques, on peut trouver des analogies sensibles entre les représentations de Jupiter et d'Hercule, son fils.

M. Héron de Villefosse a signalé cette ressemblance à propos d'une statuette gauloise[2]. Il rappelle un autel trouvé aux environs de Trèves, qui porte d'un côté une dédicace à Jupiter, et de l'autre, une représentation d'Hercule (Brambach, *C. I. Rhen.*, n° 810).

La tessère publiée par Wieseler (II, p. 16, d'après le *Catal. Campana*, cl. XII, iv, n° 24), portant la tête de Jupiter Ammon et le chiffre VI au revers[3], est fausse.

1. *Etym. M.*, Ἕως .. παρὰ τὸ εὕω τὸ φωτίζω, εὕως, καὶ ἀποβολῇ τοῦ υ ἕως. — Cf. *Thes. ling. Gr.*, v° Εὕω. — Cf. aussi les formes ἔχεα et ἔχευα.

2. *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville (Aisne)*, *Rev. archéol.*, janvier 1881. Il cite la tessère du Louvre (tir. à p., p. 5, note 1).

3. Et non sous la tête, comme le croit Wieseler. — Cf. Clément, *op. cit.*,

Digitized by Google

14. Tête radiée du Soleil.

℞ VIII
HAI∘C
H

Henzen, *Annali*, XX, 280; *Mon. d. Inst.*, IV, LII, f. 5; *C. I. G.*, 8580. — Wieseler, 1er f., p. 7.

15. Tête du Soleil avec une couronne de rayons.

℞ II
HAIOC
B

British Museum.

Archœologische Zeitung, 1882, col. 283, acquisitions du B. M. en 1881. — S. Reinach, *Épigr. gr.*, p. 471.

16. Tête de Junon, coiffée d'une sorte de bonnet ou *saccos*[1].

℞ V
HPA
Є

Musée Dodwell.
(Aujourd'hui à Munich?)

Henzen, *Annali*, XX, 280; *Mon. del. Inst.*, IV, pl. LII, f. 8. — *C. I. G.*, 8581. — Wieseler, *Theatergeb.*, pl. III, γ, p. 29; *De Tesseris*, I, p. 7. Dans le *Catalogue du musée Dodwell* (p. 50, 4). on trouve la lecture fautive HIA.

17. Buste barbu, diadémé, à forte encolure.

℞ I
HPAKAHC
A

Bibl. de Ravenne.

E. Le Blant, *Rev. Arch.*, 1883, t. I, p. 307, pl. XII, n° 19.

Le nom d'Hercule se trouve sur les murs de la précinction, au théâtre de Syracuse.

Morcelli signale une tessère avec la tête diadémée d'Hercule, dans le musée Kircher[2].

n° 1042. Le n° 1051, du catalogue Clément, qui porte une tête d'homme et rien au revers, est également faux. Nous devons ce renseignement à M. de Villefosse que nous remercions vivement de son obligeance.

1. Cf. la coiffure de femme sur les monnaies de Syracuse. Head, *Hist. Numorum*, p 152, fig. 96, et la coiffure de Clio, sur le sarcophage des Muses, au Louvre, W. Froehner, *Catal. Sculpt. Ant.*, n° 378.

2. *De Stilo Inscr. lat.*, 1819, I, 419.

Digitized by Google

17

18

19

21

18. Tête d'Isis, diadémée, avec les cheveux tombant sur la nuque en trois étages de longues boucles frisées.

℞ IIII
ICIC
Δ

British Museum.

19. Tête de Castor, coiffée du *pileus* conique.

℞ XII
KACTΩP
IB

Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 530, fig. 30. — Wieseler, I, p. 6.

La provenance n'est pas indiquée.

Une autre tessère avec le buste de Castor à gauche est signalée dans le *Catalogue de la collection Castellani* (vente de Paris, 1884, n° 227).

Morcelli dit avoir vu une tessère de Castor avec le *pileus*, dans le musée Kircher[1].

Enfin, une autre a été vue à Alexandrie, en 1886, par M. Clermont-Ganneau.

1. *De Stilo Inscr. lat.*, 1819, I, 419.

Digitized by Google

20. Tête de femme, avec une sorte de bonnet.

℞ VI
KOPH
ϛ

Henzen, *Bull. Inst. C. Arch.*, 1878, p. 101-102 [1].

21. Buste de Proserpine, avec une sorte de bonnet ou *saccos* et une partie de la poitrine couverte d'une tunique.

℞ XV
KOPHI
IE

Coll. Kestner.

Henzen, *Annali*, XX, 280 ; *Mon. del. Inst.*, vol. IV, pl. LII, fig. 7. — *C. I. G.* 8582. — Wieseler, I, p. 7.

Frappé par la singularité de l'orthographe, Wieseler se demande si le I indique le datif du nom grec, ou si le graveur a voulu faire non une lettre, mais un chiffre.

J.-Adrien Blanchet.

(*A suivre.*)

1. D'après une empreinte communiquée par un habitant de Pérouse.

Digitized by Google

L'ÈRE DE YEZDEGERD

ET

LE CALENDRIER PERSE

(*Suite*[1])

---

7. Les épagomènes sont appelés par Alfergani de leur nom persan *enderdjâhât* et *endergâh*[2] (chez les astronomes arabes *el-mousterakeh*). En pehlvi, on leur donnait le nom de *fravardikân*, en persan, *farverdidjân*, parce qu'ils étaient consacrés aux anges gardiens (*fravashis, ferouer*), et de *gâthas* parce qu'on chantait les hymnes sacrés. Chacun de ces jours portait, en effet, le nom de ces hymnes. Voici la forme persane d'après Alfergani et Oloug-Beg; j'y ajoute les formes zendes et pehlvies correspondantes :

1. Ahnad,	pehlvi :	Ahnavad,	zend :	Ahunavaiti.
2. Ashnad,	—	Ashnavad,	—	Ustavaiti.
3. Isfendamed,	—	Isfendamed,	—	Çpentâ mainyû.
4. Akhshatar,	—	Vahshat,	—	Vohûkhshatra.
5. Vahisht vasht,	—	Hashtvîsh,	—	Vahistôisti.

Les gâthas étaient célébrés par des prières particulières, et celui qui les récitait toutes recevait les bénédictions célestes. L'origine de ces prières remontait à une tradition d'après laquelle la création du monde par Ahuramazda avait été faite pendant les cinq gâthas[3]. Cette légende est relativement moderne, car

1. Voyez *Rev. archéol.* nov.-déc. 1888.
2. V. Sachau-Albirouni, *Chronology of eastern Nations*, 4°, 1879, p. 212.
3. V. Benfey, *Monatsnamen*, p. 151. On appelait aussi les épagomènes « les cinq mazdéens, les cinq sacrés » (Hyde, p. 266), les « cinq sœurs, *pantch Khouahrân* » dans le *Saddar* traduit par Hyde, p. 191 et 493.

Digitized by Google

dans l'ancienne époque avestique et du reste dans aucun des livres de l'Avesta il n'est question des épagomènes; les gâthas ne contiennent absolument que des prières et des invocations à Ahuramazda, on n'y trouve pas un mot des génies secondaires, ni des mois, ni des jours[1]. On a vu plus haut que la première mention certaine des cinq fravardikân est dans le *Mainyo-i Khard* (trad. West, p. 100). Ce qui n'empêche pas que ces jours complémentaires n'aient été introduits dans le calendrier à une époque très ancienne. Je reviendrai sur ce point.

8. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, je crois utile de rappeler que l'année *solaire* ou *tropique* est le temps que le soleil met en apparence pour revenir au même point du ciel, par exemple d'un équinoxe de printemps à l'autre; elle a une durée de 365 jours 24226 cent-millièmes, c'est-à-dire 365 jours, 5 heures 48 minutes ou environ 365 jours un quart[2]. C'est ce qu'on appelle l'année *fixe*, par opposition à l'année *vague* qui est celle dont les mois parcourent successivement toutes les saisons et ne reviennent au même point qu'après un long temps appelé *période*. Les années vagues sont l'année *lunaire* qui est plus courte que l'année solaire d'environ onze jours, et l'année *luni-solaire* qui se compose de mois de 29 et 30 jours, plus un mois intercalaire pour ramener la concordance avec l'année tropique.

9. Les noms des mois et des jours, tels que Alfergani les a le premier fait connaître, sont les formes persanes qui avaient cours de son temps. Dès qu'on a connu les livres avestiques et pehlvis, on a retrouvé avec quelques variantes ces mêmes noms sous

1. V. la traduction anglaise de Mills, 1887, p. 1 à 194. La seule mention des épagomènes se trouve dans l'*Afrinagân* ou recueil de prières du jour à la suite du *Vispered* (trad. de Mills, p. 367 à 375); mais il est possible que ce soit une interpolation.

2. Il y a en outre l'année *sidérale* qui comprend le temps que le soleil emploie pour revenir à une même étoile de l'écliptique et qui, par suite des phénomènes de précession et de nutation, est *plus longue* (de 20 min. 1/2) que l'année tropique. Mais c'est cette dernière seule qui est l'année naturelle usitée en chronologie. V. Savagner, *Essais sur les calendriers*, 1837, p. 17.

Digitized by Google

leurs formes primitives, et c'est ainsi qu'on a su qu'ils représentaient des divinités. On sait que cette science des livres sacrés de la Perse est relativement récente. A l'époque de Hyde on ne connaissait encore ni l'Avesta ni la littérature pehlvie[1]; c'est seulement en 1771 qu'Anquetil publia la première traduction française des livres sacrés de Zoroastre, et il fallut encore un demi-siècle et la science de Burnouf pour faire accepter l'authenticité des textes traduits par Anquetil. On se mit dès lors en France comme à l'étranger et dans l'Inde à l'étude de l'Avesta et de la littérature pehlvie, étude qui est devenue une source féconde de travaux dans le domaine de l'orientalisme. A partir du jour où la lecture des textes zends et pehlvis a été possible, on a cherché à identifier les noms des mois et des jours avec les diverses divinités formant le fond de la mythologie avestique et qui ont chacune un *yesht* ou hymne particulier que l'on récitait chaque jour sous forme de prière[2]. Le travail le plus sérieux et le plus ancien qui ait été fait pour l'interprétation de tous ces vocables, est celui de MM. Benfey et Stern qui ont traité la matière avec autant de science que de sens critique et auquel on n'aurait aujourd'hui, après cinquante ans, que très peu à ajouter[3].

Le Zend-Avesta proprement dit ne contient pas grands détails sur l'ancienne astronomie. Le Vendidad dit bien que l'année se compose de douze mois, mais il n'en donne pas les noms, il n'y est pas non plus question ni des signes du zodiaque, ni du nombre des jours, ni de leurs noms; c'est seulement dans les livres secondaires qu'apparaissent les prières et les invocations quotidiennes à adresser aux divinités éponymes ainsi que la célébra-

1. Hyde ne paraît pas avoir su le zend. Il existait de son temps dans la Bibliothèque d'Oxford des manuscrits zends et pehlvis, mais il ne put les utiliser; les mots zends qui sont dans son livre, *Religionis veterum*, etc., sont des transcriptions en caractères zends des mots pehlvis qui lui avaient été envoyés par un destour de Bombay. V. Anquetil, *Ancienne Acad. des Inscr.*, t. XXXII (1774), p. 573 et 677.

2. V. le recueil des Yeshts et des deux Sirozah dans la traduction anglaise de J. Darmesteter, part. II du *Zend-Avesta*, 1883.

3. *Die Monatsnamen einiger alter Völker*, 8°, 1836, Berlin.

Digitized by Google

tion des fêtes religieuses (v. le *Yaçna*). Dans le *Mainyo-i-khard*, qui est peut-être de l'époque de Chosroès et par conséquent le plus ancien livre pehlvi, on trouve dès les premiers chapitres (ch. VIII), le récit de la création par Ahuramazda de tous les corps célestes, avec mention des planètes, des signes du zodiaque, des six fêtes principales ou gâhambâr (ch. IV), des cinq jours *fravardîkân* ou *gâthas* épagomènes (ch. LVII), etc. Le *Boundehesh* qui est d'une rédaction postérieure, mais qui est composé sur des documents antérieurs, donne également le récit de la création, les noms des constellations, la composition de l'année et des saisons. Mais cet ouvrage a subi des interpolations, notamment au chapitre XXV où il est dit que Fravardîn, Ardavahisht et Horvadad forment le printemps (ce qui n'a eu lieu qu'après la réforme de Djelal-eddin en 1079, ainsi qu'on le verra ci-après § 42); que les mois de Tîr, Amerodad et Shatvaîro composent l'été et ainsi de suite ; que le soleil part du signe du Bélier (l'équinoxe de printemps) et y revient au bout de 365 jours et six heures qui forment une année, toutes indications qui se rapportent à une culture scientifique avancée.

10. Avant d'aller plus loin, il est essentiel de reproduire les principaux passages des auteurs orientaux. C'est Aboul-Hassan Kouchiar, astronome arabe du XIe siècle (que j'ai déjà cité), qui est le plus précis.

« Chaque mois perse, dit-il, a trente jours à l'exception de Isfendârmed qui en a trente-cinq ; l'année entière est de 365 jours. Les cinq jours complémentaires d'Isfendârmed sont appelés *el-mousterakeh*. Voici, en conséquence, comment les choses se passent : l'année perse est un peu plus courte que l'année solaire d'environ un quart de jour, ce qui en quatre ans fait un jour, et en cent vingt ans, un mois. Par suite, les Perses, de toute antiquité, intercalaient un mois tous les 120 ans, de manière que l'année avait alors treize mois ; ils comptaient le premier mois de l'année deux fois, une fois au commencement et ensuite à la fin de l'année, c'est à ce mois intercalé qu'ils ajoutaient les cinq épago-

Digitized by Google

mènes. Le premier mois de l'année était celui pendant lequel le soleil entrait dans la constellation du Bélier. Les cinq jours épagomènes et le commencement de l'année avançaient d'un mois tous les 120 ans. Du temps de Kosra-ben-Kobad (Chosroès II) Anouchirvan, le soleil est entré dans le Bélier pendant le mois de Adar et les cinq épagomènes se trouvèrent après Abân. Lorsque 120 ans plus tard la dynastie des Sassanides s'éteignit et que commença la domination arabe, personne ne s'occupa plus d'observer la règle établie pour l'intercalation et les cinq épagomènes restèrent après Abân jusqu'en l'an 375 de l'ère de Yezdegerd (1006 de J.-C.), où le soleil entra dans le Bélier le premier jour de Farverdin et alors les cinq épagomènes furent placés à la fin d'Isfendârmed[1] ».

Alfergani et Masoudi qui sont antérieurs à Kouchiar parlent également de l'intercalation qu'ils appellent *kabisah*, mais sans nous laisser aucun renseignement sur la manière dont elle était pratiquée. Masoudi notamment se contente de dire dans le chapitre contenant les noms des jours : « Les Perses ajoutaient un mois (*kebs*) à chaque période de 120 ans[2]. » Dans une seconde édition qu'il fit de ses *Prairies d'or*, Masoudi nous apprend lui-même qu'il avait expliqué avec détail les calendriers des différents peuples et principalement le mode d'intercalation usité chez les Perses, mais cette seconde édition ne nous est pas parvenue[3]. L'astronome arabe Kotb-eddin († vers 1300) et l'astronome persan Shah Koldji († 1480) sont plus explicites. Voici ce que dit ce dernier :

« Tous les cent vingt ans, les Perses intercalaient un mois, de manière que 120 de leurs années fussent égales à 120 années grecques, et ils ajoutaient les cinq épagomènes au mois intercalaire... Ce fut d'abord le mois de Farverdin qui fut redoublé, et

1. Je cite d'après la traduction allemande de Ideler, t. II, p. 547, que j'ai revue sur le texte arabe du manuscrit de Berlin publié par le même savant à la page 624.
2. *Les Prairies d'or*, trad. Barbier de Meynard, t. III, p. 416.
3. *Les Prairies d'or*, tome IX, p. 327 et 346.

Digitized by Google

120 ans plus tard ce fut Ardibehesht et ainsi de suite, de manière que chacun des douze mois passait à son tour pendant une période de 1440 ans appelée période de l'intercalation, *dour-el-kebs*. L'origine de ce cycle remonte à Djemchid et il a été maintenu par tous ses successeurs jusqu'au règne de Yezdegerd, fils de Shariâr, fils de Chosroès; il se trouva alors que le cycle de l'intercalation (*noubat-i kebs*) était parvenu au mois de Abân auquel on ajouta les cinq épagomènes. Lorsque le royaume de Yezdegerd eut été détruit sous le khalifat d'Othman, ce cycle conserva le nom de Yezdegerd, mais il n'y eut plus d'intercalation; la règle étant tombée dans l'oubli [1]. » Je citerai enfin, pour ne rien négliger, le passage de Kotb-eddin qui fixe l'origine même de la période de 1440 ans : « Lorsque le cycle (*el-târikh*) se renouvela (*djededad*) sous Yezdegerd, fils de Shahriâr, fils de Chosroès, le mois intercalaire était déjà à Abân, de sorte que 960 ans de la période d'intercalation (*dour-el-kebs*) s'étaient écoulés [2] ».

11. Il ressort de ces textes :

1° Que l'année perse avait à l'époque sassanide 365 jours;

2° Que le commencement de l'année avançait d'un mois tous les 120 ans sur le soleil; c'est pour cela que l'on ajouta un treizième mois pour établir la concordance;

3° Que l'on n'est pas certain de la place qu'occupait ce mois intercalaire dans l'année. Kouchiar dit bien que c'était *à la fin* de l'année, mais les autres astronomes laissent croire que ce mois était *à la suite* de celui dont il prenait le nom;

4° Que c'était à la fin de ce treizième mois que venaient les épagomènes pendant l'année embolismique et qu'ils conservaient cette place pendant tout le reste du cycle de 119 ans;

5° Que en l'an 1006 de J.-C., les épagomènes furent définitivement rejetés à la fin de l'année après Isfendârmed;

1. Hyde, p. 202 et 203, texte persan et trad. latine; cf. Ideler, II, p. 541 et 543, et Benfey, p. 143.
2. Hyde, p. 204; Ideler, p. 543.

Digitized by Google

6° Enfin, que la 9e intercalation aurait été faite sous Yezdegerd sans l'invasion arabe qui mit fin au royaume sassanide.

Quant à l'époque exacte du commencement de l'année perse, il est difficile de la saisir. Le même auteur, Kouchiar, dit que le premier mois de l'année était celui pendant lequel le soleil entrait dans la constellation du Bélier, c'est-à-dire à l'équinoxe de printemps; et plus loin, que, sous Anouchirvân, le neuvième mois (Adar) était en mars, ce qui donne le mois de juillet pour le premier de l'année. Comment concilier ces deux assertions [1]? Nous verrons plus loin que, dans l'ancien calendrier avestique, l'année commençait au solstice d'été, c'est-à-dire vers le 21 juin; d'autre part, l'an premier de Yezdegerd a commencé le 16 juin 632 ce qui (avec une avance de 1 jour tous les quatre ans) donnerait le 11 juin pour 651. L'année de l'intercalation sous Anouchirvân aurait donc commencé un mois plus tard, soit le 11 juillet, ce qui n'est pas une date astronomique. Il y a là une difficulté inextricable faute de documents, et l'on ne peut procéder que par hypothèse : je crois que, sous Anouchirvân comme à toutes les intercalations qui l'ont précédé, l'année commençait le 21 juin. Si donc le 1er Farverdîn an 531 (qui est l'année de l'intercalation sous ce roi) était le 21 juin, il devait être en avance de 25 jours en 632 et, par suite, tomber le 28 mai. L'année de l'intronisation de Yezdegerd a, en conséquence, commencé le 28 mai; mais, comme on le verra (§ 41), Yezdegerd avait entrepris la réforme du calendrier et son premier soin fut de rectifier l'écart du 1er Farverdîn et de le reporter au 16 juin. Je ne me dissimule pas tout ce que cette hypothèse a de hasardé, mais je ne trouve pas d'autre explication à l'anomalie présentée par la date du 16 juin 632 que nous ont conservée les auteurs arabes et qui est le point de départ de l'ère que nous étudions.

12. Ideler [2] pensait que l'année perse était toujours restée

1. Cette contradiction a été aussi relevée par Benfey-Stern, *Die Monatsnamen*, etc., p. 156. Rem. 2.

2. *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 541 et sq. J'aurai occasion de parler plus loin du *nourouz*.

Digitized by Google

vague de 365 jours et que l'intercalation n'était faite que pour maintenir le *nourouz* (c'est-à-dire le premier jour de l'an) à l'équinoxe de printemps, et alors, comme tous les 120 ans le nourouz civil était en avance d'un mois, on était obligé d'ajouter un mois supplémentaire. C'est ainsi, d'après lui, que le nourouz tombait successivement tous les mois pendant 1440 ans et que ce fut seulement à partir de Yezdegerd que le mois de Farverdîn devint le premier de l'année. Cette théorie a contre elle une impossibilité pratique que le premier jour de l'an puisse ainsi se déplacer indéfiniment, car, si chaque mois était devenu successivement le premier mois de l'année, une telle mobilité aurait jeté le trouble dans la vie civile et aussi dans l'ordre des fêtes religieuses. En admettant, au contraire, que le 1er Farverdîn a toujours été le premier jour de la vie civile, distinct du nourouz proprement dit ou fête du printemps, que l'année civile a commencé, depuis l'époque avestique, au solstice d'été, et enfin que l'intercalation a été créée, non pas en vue du nourouz, mais pour faire concorder astronomiquement et aussi exactement que possible l'année perse avec l'année solaire, on est dans le système qui se rapproche le plus de la vérité et qui, dans tous les cas, est le plus vraisemblable.

13. Dans cette matière du calendrier perse, il y a quelques points que l'on n'a pu jusqu'ici élucider et qui resteront toujours obscurs; il faut savoir passer outre et voir si l'ensemble peut donner quelque chose de satisfaisant et de conciliable avec les historiens. Or, à l'aide des textes que j'ai rapportés ci-dessus, il paraît bien établi que, à l'époque sassanide, l'année perse était une année fixe parfaite, de 365 jours un quart. Très probablement à l'origine simplement lunaire, puis luni-solaire de 360 jours, l'année civile fut portée, déjà dans des temps reculés, à 365 jours par l'addition de cinq jours complémentaires. Mais cette addition ne suffisait pas pour amener la concordance parfaite entre l'année solaire et l'année civile; celle-ci restait vague; il lui manquait en effet, un quart de jour par an, en sorte que au bout de quatre

Digitized by Google

ans, elle avançait d'un jour entier de 24 heures sur le soleil, ou de 30 jours tous les 120 ans. Pour établir l'équilibre, il fallait procéder à l'intercalation ou *embolisme*, soit d'un jour tous les quatre ans comme chez les Grecs [1] et comme plus tard dans les calendriers julien et grégorien, soit de 30 jours à long intervalle. L'addition d'un jour tous les quatre ans eût été contraire aux idées religieuses du temps, aussi pour ne pas déranger l'ordre des fêtes, les prêtres mazdéens et les mages étaient-ils opposés à ce mode d'intercalation. En outre, comme le dit Masoudi [2], « les Perses distinguaient les jours en heureux et malheureux, et s'ils avaient intercalé un jour tous les quatre ans, les jours heureux aurait pris la place des jours malheureux et le premier du mois n'aurait plus été un jour de fête. » Il fallut donc avoir recours à l'autre mode d'intercalation, c'est-à-dire à l'addition d'un *treizième* mois tous les 120 ans. La 120e année était donc *embolismique*, ou, comme nous disons, *bissextile*; on l'appelait *sâl-i-khodâï* [3], « année divine », et le mois intercalaire, *bihterek*, « le meilleur » [4]. Le retour de cette période séculaire était célébré par des fêtes et des réjouissances publiques et le monarque sous lequel tombait l'année de treize mois était considéré comme le plus grand des rois, privilégié des izeds. Les historiens ont laissé le souvenir des cérémonies religieuses et profanes qui furent célébrées sous Anouchirvân en l'honneur de cet événement [5].

A partir de la 122e année, l'année perse recommençait à avancer d'un quart de jour ou mieux d'un jour tous les quatre ans pour ne reprendre sa concordance avec l'année solaire qu'après une

1. Ce qu'on appelait le *quadriennium* ou la période *tetraétéride*.
2. Masoudi, *Les Prairies d'or*, t. III, p. 416.
3. D'après Scaliger; v. Hyde, p. 203; Ideler, II, p. 542.
4. D'après Fakr-eddin, l'auteur du *Ferheng-Djehangiri*; suivant Nizâm-eddin-Alkoudâï, le nom du mois intercalaire était *bihizek*, mais c'est probablement une fausse lecture par déplacement des points diacritiques, Nizâm-eddin ayant écrit en arabe et *bihterek* étant un mot persan. Scaliger dit, d'après le patriarche Ignace, que le XIIIe mois s'appelait en persan *mah-bouzourg*, « mois grand »; mais cette expression n'a encore été rencontrée dans aucun auteur indigène. Hyde, p. 205.
5. C'était quelque chose d'analogue aux *ludi saeculares* qui revenaient à Rome, d'abord tous les 110 ans, puis moins régulièrement.

Digitized by Google

nouvelle intercalation. Grâce à ce système, il ne pouvait jamais y avoir qu'un petit écart (25 jours par siècle) entre le 1er Farverdin civil et le solstice d'été, jour auquel commençait l'année perse. S'il n'y avait pas eu cette intercalation séculaire, l'année vague au bout des seconds 120 ans aurait commencé deux mois plus tôt que l'année solaire; 120 ans après, trois mois plus tôt, et ainsi de suite, de manière que la concordance n'aurait existé qu'après une période de 1440 années solaires analogue à la période sothiaque[1].

Les Perses préférèrent la concordance séculaire à l'aide d'un treizième mois. Mais ce treizième mois n'était pas un mois nouveau comme le *Mercedonius* des Latins ou le *Dioscoros* des Macédoniens; c'était simplement un des mois ordinaires que l'on redoublait à tour de rôle[2]. Sous Chosroès Anouchirvân ce mois avait été Abân, après lequel se trouvaient les cinq jours épagomènes, et, sous Yezdegerd III, les épagomènes étaient encore après ce mois. Or, comme Abân était le *huitième* mois de l'année et qu'il s'était alors écoulé 960 ans depuis l'origine de la période (soit huit fois 120 ans), il est facile de se rendre compte comment, à la première intercalation, on redoubla Farverdîn le premier mois, puis Ardibehesht à la seconde et ainsi de suite jusqu'à la neuvième intercalation qui aurait dû avoir lieu sous Yezdegerd après l'expiration des huit périodes formant 960 ans, la première intercalation de Farverdin étant le zéro de l'échelle. (V. le tableau ci-après, § 15.)

14. Mais à quel moment du règne de Yezdegerd les 960 ans se sont-ils écoulés? Est-ce en 632 de J.-C., date de son accession au trône, est-ce en 651, année de sa mort, ou bien entre ces deux dates? C'est un point sur lequel aucun des auteurs mentionnés

1. Au bout de 1440 années solaires il y a, en réalité, une année vague de plus, c'est-à-dire 1441 ans.

2. Dans le calendrier athénien, c'était toujours le même mois qui était redoublé à certaines années du cycle. Ce mois était le sixième, on appelait alors le septième *Poseideôn deuteros*. V. Saglio, *Dictionn. des Antiquités*, in-4, 1887, v° *Calendarium*, p. 825. S. Reinach, *Epigraphie grecque*, p. 483.

Digitized by Google

ne s'est expliqué; ils ne disent pas davantage en quelle année du règne d'Anouchirvân avait eu lieu la précédente intercalation; mais, par la comparaison des années de règne, nous pouvons arriver à fixer très approximativement la date de ces deux événements. En effet, Anouchirvân ayant commencé à régner le 13 septembre 531 et Yezdegerd étant mort en 651, il est bien évident que c'est entre ces deux dates extrêmes qu'il faut placer la huitième période et qu'il faut nécessairement que la huitième intercalation, celle de Abân, ait eu lieu la première année du règne de Chosroès I, en 531, ce qui met en l'an 651 l'échéance de la période suivante. En conséquence c'est à partir de 651 qu'il faut calculer, en remontant, les 960 ans dont parlent les astronomes arabes et persans. C'est donc tout à fait à tort que Fréret[1] a supposé que l'année 632, pendant laquelle Yezdegerd était monté sur le trône était juste la 120e du cycle, car alors il est forcé de supprimer l'intercalation sous Anouchirvân et de la placer sous Kobad I, prédécesseur de ce dernier, en 512, ce qui est contraire aux témoignages historiques connus.

D'autre part, Gibert[2], savant du siècle dernier, contemporain de Fréret, a soutenu que, d'après l'auteur persan Fakr-ed-din Andjou, la huitième intercalation de la période embolismique avait eu lieu la *cinquième* année de Anouchirvân, soit en 536 de J.-C , et que les 960 ans écoulés tombaient en cette même année 536; par suite, il faisait remonter la période embolismique de 1440 ans à 424 avant J.-C. Cette manière de calculer est inexacte et contraire à tout ce que nous savons par les astronomes orientaux, à savoir que la neuvième période de 120 ans qui avait commencé avec Abân sous Anouchirvân s'est terminée sous le règne de Yezdegerd, en sorte que si les événements politiques l'avaient permis, la neuvième intercalation se serait faite avec Adar. Ensuite Fakr-eddin est un écrivain du XVIe siècle qui

1. Ancienne Académie des inscriptions, tome XVI (1751), p. 238. — Cf. Benfey, *Monatsnamen*, p. 156. — Hyde (p. 182) croyait que l'avènement de Yezdegerd était la fin d'une période de 1440 ans qui avait commencé à 809 av. J.-C.
2. Même recueil, t me XXXI (1758), p. 69.

Digitized by Google

ne paraît pas très bien renseigné sur cette époque un peu ancienne pour lui; Gibert n'a pas, du reste, reproduit le texte sur lequel il s'appuie, en sorte que le contrôle est impossible. Le même auteur persan nous dit que le mois intercalaire sous Anouchirvân était Ardibehesht (au lieu de Abân); Gibert, Anquetil [1] et d'autres après eux, en ont conclu qu'il y avait deux computs différents, deux années parallèles chez les Perses, l'une, l'année civile, qui n'aurait été, en 536, qu'à la seconde intercalation, l'autre, l'année religieuse ou astronomique qui en aurait été à la huitième. Cette explication est aussi peu admissible que les autres interprétations qu'a tentées Anquetil et auxquelles je renvoie le lecteur. Je pense comme Hyde et Fréret [2] que Fakr-eddin s'est trompé en citant Ardibehesht comme ayant été le treizième mois sous Anouchirvân, contrairement aux assertions de Kouchiar, Koth-eddin, Alfergani, Shah-Koldji et autres écrivains antérieurs à Fakr-eddin et qui doivent être mieux renseignés que lui.

15. En prenant donc l'année 651 de Yezdegerd pour date d'échéance de la période de 960 ans et en remontant de 120 ans, on obtient le tableau suivant :

Période de 120 ans						Années écoulées.
8e	(après J.-C.)	651,	9e	intercalation [n'a pas eu lieu]	. . . . .	960
7e	(*Id.*)	531,	8e	intercalation avec le mois de	Abân. . .	840
6e	(*Id.*)	411,	7e	— —	Mihr. . .	720
5e	(*Id.*)	291,	6e	— —	Shahrîvar. .	600
4e	(*Id.*)	171,	5e	— —	Mourdâd. .	480
3e	(*Id.*)	51,	4e	— —	Tîr. . . .	360
2e	(avant J.-C.)	69,	3e	— —	Khordâd. .	240
1re	(*Id.*)	189,	2e	— —	Ardibehesht.	120
0e	(*Id.*)	309,	1re	— —	Farverdîn. .	000

1. Gibert, *Mémoire cité*, p. 78. Anquetil, *Mémoires de l'ancienne Académie des inscrip.*, t. XXXVII (1774), p. 738.

2. Hyde, p. 205, Fréret, t. XVI, p. 259. — Cf. Benfey, *Monatsnamen*, p. 156. Cet auteur pense que l'intercalation s'est faite sous Anouchirvan (il la place en 530) avec le septième mois de l'année qui est Mihr et que Abân était pour l'intercalation (qui n'a pas eu lieu) sous Yezdegerd.

Digitized by Google

Ce serait donc en l'an 309 avant J.-C. que la première intercalation aurait eu lieu et qu'aurait ainsi commencé la grande période *dour-el-kebs* de 1440 ans qui n'a jamais été terminée, ayant été arrêtée dans son cours par la destruction de l'empire sassanide.

Cette année 309 nous reporte au commencement des Séleucides. Shah-Koldji, dans le passage précité, dit que la période de 1440 ans remontait à Djemchid. Nous savons aujourd'hui que Djemchid est un des rois fabuleux de l'Iran et, par conséquent, le cycle en question ne peut être sa création. Hyde et Fréret[1] ont pris au sérieux l'indication de Djemchid qu'ils ont placé, l'un au IXe, l'autre plus haut encore, au XVIIIe siècle avant l'ère chrétienne. Pour Hyde, la période de 1440 ans a fini en l'an 651 de J.-C., sous Yezdegerd; elle aurait donc commencé en 809 avant J.-C.; Fréret a adopté 329 av. J.-C. pour la date de la première intercalation (nous avons vu qu'il plaçait la huitième en 512, avant Anouchirvân); mais il supposait qu'il y avait eu déjà une première période de 1440 ans qui aurait commencé en 1769 avant notre ère. Je crois inutile de réfuter ces deux opinions, car il est bien invraisemblable que le principe de l'intercalation, qui suppose un degré de civilisation et de culture assez avancé, puisse remonter à une époque aussi reculée, antérieure de plus de mille ans aux données historiques certaines que nous avons sur la Médie ou sur la Perse. On avait dû sans doute s'apercevoir déjà que le 1er farverdin ne tombait plus au solstice d'été, mais les moyens de concordance étaient inconnus aux anciens Perses. Comment tout d'un coup, en l'an 309, eut-on l'idée de ramener l'équilibre entre l'année civile et l'année astronomique et de fixer les règles pour éviter à l'avenir des écarts qui devaient se

1. Hyde, p. 183. Fréret, p. 257. Gutschmid dans son mémoire *Ueber das iranische Jahr*, publié dans le recueil de l'Académie de Dresde en 1862, place la huitième intercalation et l'expiration des 960 ans en 549 de J.-C.; la première intercalation avait donc eu lieu en l'an 291 avant l'ère chrétienne à la suite d'un premier cycle de 120 ans, en sorte que d'après lui la période de 1440 ans aurait commencé en 411, sous Darius II. Je crois ce calcul inexact, car la neuvième intercalation tomberait dans ce cas en 669, c'est-à-dire bien après Yezdegerd.

Digitized by Google

reproduire fatalement? Il me paraît nécessaire, pour répondre à cette question, de jeter un coup d'œil rapide sur le calendrier usité chez les Égyptiens et les Chaldéens dont l'influence dans toute l'Asie antérieure était alors considérable, et de rechercher si l'ancien calendrier perse indigène, celui de l'Avesta, contenait les éléments de l'intercalation, ou si au contraire il l'a empruntée au dehors. Je commencerai par le calendrier égyptien.

E. Drouin.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT DU CHER

CONCLUSIONS

Histoire de l'architecture dans le département du Cher.

(*Suite*[1].)

MOYEN AGE

XIe SIÈCLE

Les premières années du XIe siècle nous ont légué un monument du plus haut intérêt : l'église de Saint-Aoustrille près Graçay, où nous saisissons l'état de l'architecture religieuse à ce moment. Le plan est la croix latine ; le chœur, longé par deux bas-côtés à absidioles, avec lesquels il communique par des baies étroites portées sur des colonnes, est suivi d'une travée droite au delà de laquelle est une abside demi-circulaire. Les absides sont voûtées en quart de sphère, le chœur et les bas-côtés en berceaux demi-cylindriques. En avant du chœur est une tour centrale portée sur quatre grandes archivoltes; celle du chœur est étrécie par des encorbellements, rappelant ceux de Saint-Remy de Reims; à l'ouest s'étend la nef.

Ce plan, ces dispositions déjà parfaitement mûres sont évidemment le fruit d'essais et de transformations multiples dont la genèse ne nous est pas bien connue et qui ont dû être antérieures à l'an mil. Nous y trouvons réunis deux éléments divers d'origine; la coupole centrale grecque avec le chevet tripartit, qui se voit dans quelques sanctuaires de Constantinople et d'Athènes : la colonnade latérale des basiliques romaines, telle qu'on la retrouve, mais sans la voûte, dans les églises latines ou orientales.

En prenant des exemples plus rapprochés, la juxtaposition des sanctuaires orientés se voit dans quelques édifices fort anciens de nos entours : à Deols où les deux cryptes de Saint-Ludre et de Léocade sont placés aux côtés du chœur; à l'édicule d'Issoudun, comme nous l'avons dit plus haut.

La fusion de ces éléments, en un seul plan nettement défini, paraît bien l'œuvre de nos architectes français ; nous pourrions même dire berrichons, car c'est sur notre sol que nous en trouvons les plus anciennes et les plus persistantes applications.

1. Voir la *Revue* de janvier-février.

Digitized by Google

Cette église de Saint-Aoustrille est, en effet, d'un archaïsme très accentué. Les colonnes y sont *dégagées* au devant des murs et placées sur des stylobates rappelant le piédestal antique. Quelques fûts sont sensiblement galbés : leur base presque attique est formée de deux tores séparés par une gorge; les chapiteaux sont revêtus de feuilles d'acanthe à caulicoles angulaires saillants, faisant ainsi exception à tous les chapiteaux romans ultérieurs.

Au dehors, son chevet nous offre des appareils réguliers à larges joints, *opus reticulatum*. Au sommet est une arcature aveugle portée sur des pilastres revêtus d'entrelacs complexes. Ces arcatures supérieures, si répandues dans la Lombardie et la Westphalie, et d'origine aussi fort incertaine, sont dès lors implantées sur notre sol pour toute la période romane.

Ce plan resta en usage presque exclusif en Berry pendant un siècle et demi et son emploi est un des caractères distinctifs de notre région berrichonne; nous avons dû y insister.

Les constructions sont rares pendant la première moitié du siècle, nombreuses dans la seconde.

Les grandes colonnes sont, non plus libres, mais engagées devant des pieds droits ou dosserets; les arcs sont souvent surhaussés, parfois refermés en fer à cheval. Les tours centrales sont voûtées par des demi-sphères ou coupoles à huit pans, portés sur des *trompes*, arcs-bandés dans les angles. Les appareils romains disparaissent et se trouvent seulement simulés sur quelques archivoltes des portes. Les bases sont variées : souvent elles comprennent deux tores séparés par une gorge; souvent un seul, simple ou enveloppé de godrons, rinceaux, torsades. La sculpture n'abandonne que lentement l'usage des entrelacs géométriques à deux ou trois filets parallèles; elle prend peu à peu son aspect fantaisiste, parfois grossier, mais toujours en rapport avec les formes générales qu'elle doit respecter. La feuille d'acanthe, sans jamais disparaître complètement, fait place aux fleurons, aux arabesques, aux stries, aux rubans, aux feuillages, aux vagues de la mer, aux sujets symboliques, aux formes monstrueuses ou humaines. Ces dernières sont en général mal réussies : la science du dessin est insuffisante. L'ensemble des édifices est agréable, leurs façades à trois portiques où s'étale la grande croix grecque frettée ayant au centre l'agneau crucigère; leurs portes à nombreuses colonnes frettées, squammées, foliées, échiquetées, mais jamais cannelées, à chapiteaux variés et fantaisistes, à minces et longs claveaux, leurs chevets à riches arcatures et à fûts carrés ou ronds, mêlés de toutes façons, leurs fenêtres accostées de colonnes encadrées de boudins sculptés font oublier la lourdeur de l'ensemble sous la richesse des détails et l'harmonie des proportions.

Les nefs sont simplement couvertes d'un toit en charpente apparente, éclairées de petites fenêtres hautes et entourées d'appentis qui abritent les populations. Souvent elles sont bâties après le sanctuaire et comme isolées de lui par un mur percé d'une baie étroite. Parfois, leur alignement est défectueux, leur axe présente sur celui du chœur une déviation tantôt au sud, tantôt au nord, avec une irrégularité qui exclut toute préméditation et toute idée de symbolisme.

Quelques églises s'éloignent du plan que nous venons d'étudier.

Digitized by Google

A Mehun, le chœur, presque circulaire, est entouré d'un déambulatoire. D'autres églises sont réduites à deux éléments : une nef rectangulaire, un chœur voûté terminé par une abside orientée. Le clocher est tantôt sur le chœur aux murs robustes, tantôt au nord et au sud et alors suivi d'une petite absidiole.

Quelques-uns de ces campaniles sont riches, percés de plusieurs étages de fenêtres géminées et surmontés d'une haute flèche pyramidale ou conique à imbrications. Mais le plus souvent ce sont d'humbles tours carrées, assez massives, peu élevées, et couvertes d'un toit conique aigu. Quelques-unes de ces tours sont maintenues par des demi-berceaux latéraux empruntés à l'école auvergnate.

Souvent le chevet est élevé au-dessus d'une crypte élégante, dont les voûtes à arêtes sont portées sur des colonnes façonnées autour, avec filets ou bagues réservées.

Dans le dernier quart du siècle le mouvement s'accélère. De grandes églises s'élèvent de toutes parts : Châteaumeillant, avec sept absides orientées, de profondeur décroissante, Chézal-Benoît, Pleimpied, La Celle-Bruères, etc., avec cinq absides; nombre d'églises rurales avec trois; quelques-unes avec une seule et où de grandes arcades latérales aveugles rappellent le transept absent. Dans toutes, la tour est sur le chœur.

Peu de nefs furent voûtées, leur largeur s'y opposait. Quelques essais originaux furent tentés. A la Celle-Bruères, la nef fut partagée en trois galeries latérales comprises sous le même toit, toutes trois voûtées de berceaux plein cintre, et, pour pallier l'obscurité des sommets, en perça des oculus aux reins de la grande voûte, au point où ils touchaient aux toits. Les berceaux de bois lambrissés durent même être fort rares, car nous n'en avons pas vu d'antérieurs au XIIIe siècle.

Nous avons pu remarquer certains groupes d'églises ayant entre elles des analogies si frappantes qu'on peut les considérer comme sorties des mêmes ateliers, des mêmes artistes qui se transportaient de l'une à l'autre. Avor, Jussy, Vornay, d'une part; Blet, Charly, Chalivoy, Thaumiers, d'une autre; Augy et Neuilly-en-Dun un peu plus tard, forment ainsi comme des familles d'églises.

Vers la fin du siècle, même quelques années avant, apparaît l'acuité de l'arc que l'on brise au sommet de manière à former l'ogive. Cette innovation est d'abord presque insensible. De même que les arcs antérieurs, tous de plein cintre, ou parfois pris par l'écartement des points d'appui une apparence surbaissée, de même les premiers arcs aigus, après le tassement des constructions, sont parfois revenus à la forme demi-circulaire presque absolue. Les arcs en plein cintre demeurèrent en usage pour les petites portées, fenêtres, portes, arcatures.

Les dates approximatives de cette transformation nous sont fournies par le chœur de Pleimpied, terminé en 1092, par l'église des Aix, qui date de la fin du XIe siècle, par la grande église de La Charité-sur-Loire, inaugurée en 1107. Nous ne sachions pas qu'elle ait été signalée ailleurs, à une date plus reculée, et par conséquent le Berry paraît bien avoir fait, le premier ou des premiers, usage de cette réforme. A Dun-le-Roi, nous voyons dans le déambulatoire l'arc aigu employé concurremment avec l'arc surhaussé pour obtenir la surélévation

Digitized by Google

des clefs. C'est bien là l'allure timide et hésitante qui convient à un essai initial, à une invention nouvelle.

Cette modification de l'arc ne changea rien au plan, aux dispositions, à l'ornementation des églises ; seulement, en diminuant les poussées, elle permit des hardiesses plus grandes et des proportions plus élancées qui s'acheminèrent de loin vers la légèreté ogivale. Cette seconde et élégante époque de l'art roman a eu en Berry une importance capitale. Près des deux tiers des églises rurales lui appartiennent.

Les tours centrales sont alors si généralement admises qu'on en construit quelques-unes dans les églises primitivement composées seulement d'un chœur et d'une nef. La tour est alors établie au-devant du chœur sur quatre piliers, deux liés au chœur, deux isolés dans la nef, et l'excédant de largeur de celle-ci forme de chaque côté des réduits transformés en sanctuaires. Loye, Cornusse, Crosses, Sainte-Lunaise, ont été ainsi modifiés.

Sous ces formes, la rénovation des églises se précipite, et le XIIe siècle nait au milieu de la plus ardente fièvre de construction religieuse qui fut jamais.

Pendant que tant d'énergie créatrice et artistique était mise au service du culte, l'architecture militaire était presque stationnaire. La féodalité a encore toute l'âpreté et la pauvreté des temps barbares : de massives maisons ou tours en bois et pisé, sur de hautes mottes ou derrière des remparts de terre, couronnés de madriers verticaux, entourés de larges fossés pleins d'eau, telles sont les demeures de ces seigneurs nobles et puissants.

Mais ces retraites à peu près barbares abritent la seule force encore debout; elles seules peuvent offrir protection et sécurité relative. Aussi, auprès de ces châteaux rudimentaires, se masse une population nombreuse, fortifiant la puissance seigneuriale qui est son refuge et son soutien; la cour où résident ces inférieurs est elle-même entourée de fossés et de remparts et devient une première défense du château.

Dans tous les esprits règne une foi intense, celle qui s'élança aux Croisades, et les seigneurs, pour y satisfaire, construisent à la porte de leur habitation, dans l'avant-cour fortifiée, des sanctuaires souvent fort somptueux : les églises des Aix, de Montfaucon (Villequier), de Culan, sont ainsi élevées; parfois ils fondent des chapitres pour les desservir. Ces sanctuaires demeurent de simples chapelles ou des collégiales, mais les centres paroissiaux restent attachés aux églises primitives.

A la fin du siècle seulement, bien en retard sur la Neustrie, quelques donjons carrés informes sont construits à La Chapelle-d'Angillon, à Charost, au Châtelet. Ces constructions sont grossières, divisées en étages par des planchers de bois, desservies par des escaliers étroits, à rampes droites, pratiqués dans l'épaisseur des murs, couvertes de hauts toits pyramidaux en bois.

L'architecture civile est encore plus pauvre et nous n'en voyons aucun vestige ; c'est à l'usage exclusif du bois et de l'argile que nous attribuons cette disparition.

Digitized by Google

XIIe SIÈCLE

C'est l'âge d'or de notre architecture religieuse. L'emploi de l'arc aigu en forme la caractéristique. Sa brisure devient plus accentuée et plus harmonieuse; il est accepté partout, mais avec discernement et seulement pour les grands arcs.

Les ornements sont répandus, avec une prodigalité croissante, sur tous les membres de l'architecture.

Quelques nefs, même d'églises secondaires, mais soignées, sont voûtées de berceaux ogivaux. La nef de Chezal-Benoît est voûtée en trois galeries, et les voûtes collatérales en quart de cylindre butent le berceau moyen.

Une richesse nouvelle vient décorer ces églises : des peintures en couvrent les parties nues. D'abord hiératiques et symboliques, les sujets deviennent peu à peu anecdotiques, empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. Ces peintures, faites dans une gamme claire, emploient des couleurs peu nombreuses, le jaune, le rouge, le gris clair, prenant à côté des deux complémentaires la valeur du bleu, le blanc, enfin le gris foncé ou noir affirmant le dessin sans modelé.

La sculpture, comme le dessin, encore soumise ou peut-être retrempée sous les croisades aux traditions byzantines, vestiges de l'art antique, s'applique à manifester la forme humaine sous les draperies à plis minces et collants; cette préoccupation poussée jusqu'à l'excès donne aux œuvres de cette époque, à celles du moins qui sont dignes de ce nom, un aspect particulier. Cette étude de la nature, base solide de toute éducation artistique, prépare le grand épanouissement sculptural du XIIIe siècle.

Déjà aussi la peinture sur verre nous apparaît dans un panneau purement hiératique, conservé de l'ancienne cathédrale de Bourges et remontant peut-être même au XIe siècle.

Bientôt l'imagination des sculpteurs, en quête pour les chapiteaux de sujets nouveaux, tombe dans l'exagération; les attitudes les plus inattendues et les plus bizarres sont imposées à leurs personnages; les scènes des fabliaux en vogue y sont même admises.

Une innovation se fait dans le plan vers le milieu du siècle; les tours cessent d'occuper la croisée centrale ou le chœur et sont reportées à l'ouest au-devant des pignons; leur étage intérieur sert de porche; nous croyons y voir l'influence paroissiale, séculière et laïque, mettant les cloches et les cérémonies à la portée de la population. Elle se substituait à l'action monastique qui, primitivement, avait tenu les cloches sous la main des moines fondateurs et détenteurs des prieurés. Ces annexes coupent les façades primitives, attestant ainsi la postériorité de leur construction.

Jusqu'ici nous avons vu pendant un siècle et demi notre architecture progressant par une marche lente et successive. Des éléments nouveaux vont s'y introduire et modifier son action.

La réforme de Citeaux eut dans le Berry un grand retentissement.

Les abbayes cisterciennes se distinguent entre toutes par la sévérité de leur style et par le plan de leurs églises. Celles-ci forment la croix latine avec che-

Digitized by Google

vet carré, percé de trois grandes fenêtres; quatre chapelles carrées ouvrent à l'est sur les bras du transept. Un escalier établi dans le bras sud donne accès aux dortoirs. Le plan, le style, le caractère sont chez elles en accord intime avec la règle monastique et ses prescriptions. L'influence de l'ordre sur l'architecture est ici absolument certaine.

La fin du XIIe siècle vit encore s'implanter en Berry une architecture plus originale que gracieuse, celle de l'ordre de Grandmont, caractérisée par l'aspect de ses églises. Elles ne sont qu'un long boyau obscur, voûté d'un berceau aigu, avec une abside ronde, plus large que la nef, et voûtée, soit en cul de four, soit en voûtins d'arête rayonnants. Un oculus dans le pignon occidental et trois fenêtres au chevet forment tout l'éclairage. C'est, après l'importation cistercienne, la trace la plus manifeste d'une architecture d'ordre très distincte. Mais celle-ci demeura sans influence sur la marche de l'art contemporain.

Vers le milieu du siècle, le système des voûtes change par l'établissement d'arceaux de pierre sous les arêtes des voûtes de pénétration. Cette modification, l'une des plus fécondes qu'ait conçue l'esprit des hommes, est d'abord lourdement appliquée et ne fait en rien prévoir les immenses résultats qu'elle donnera plus tard.

Les claveaux des premiers arcs diagonaux sont à section rectangulaire avec crêtes abattues par des doucines ou ornées de deux tores; parfois ils comprennent trois tores parallèles, celui du milieu saillant. La voûte établie sur ces nervures conserve quelque temps l'aspect cupuliforme. A Montigny, le chevet de l'église est un quart de sphère sous-tendu de deux demi arcs-doubleaux rayonnants. Dans un charmant édifice, la chapelle abbatiale de Massay, les chapiteaux sont romans et les voûtins sont très abaissés à leurs extrémités. Il en est de même à l'église de Genouilly, où les claveaux ont leur intrados orné de quatre-feuilles. Dans cette dernière église, la sculpture atteint aux dernières limites de la trivialité.

Mais ces essais timides, ces monuments gracieux, peu élevés et pesants, se tiennent loin du grand art du XIIIe siècle, et n'annoncent en rien les magnifiques résultats auxquels devait conduire la concentration des poussées et leur maintien à l'aide d'arcs-boutants extérieurs. C'est dans d'autres régions que ces horizons sont entrevus : c'est de l'Ile de France que devait nous venir l'art ogival en sa dernière et sublime expansion; la cathédrale de Bourges en devait résumer toutes les grandeurs et toutes les hardiesses.

Elle remplaça, vers 1195, une église précédemment et tout récemment construite, dont on a trouvé quelques débris en place. Sa partie inférieure, la crypte, appartient seule au XIIe siècle. Les voûtes y ont leurs lignes de faîtes horizontales, mais les arcs-doubleaux et ogives sont encore massifs, formés de deux ou trois tores parallèles; les feuilles des chapiteaux ont leurs nerfs perlés; les colonnes sont engagées devant des dosserets, les bases ont deux tores séparés par une scotie droite. Cette crypte bien éclairée, superbement appareillée, supporte, sans fatigue réelle ni apparente, la charge énorme qui lui est imposée; elle est le calme dans la force; elle est, avec celle d'Assises en Italie, la plus belle que nous connaissions.

Digitized by Google

L'architecture militaire ne suivit que de loin l'art religieux et, pendant que les édifices du culte sont innombrables et d'une richesse croissante, les forteresses féodales en pierre demeurent très rares, et très en retard sur la France du nord.

La tour de Vevre, qui appartient à la deuxième moitié du siècle, est rectangulaire, massive, sans architecture, sous un très haut toit pyramidal en bois : elle a aussi ses murs percés de grandes baies cintrées, peut-être des embrasures dénaturées. Quelques tours carrées dont on a retrouvé les bases sont construites sur d'anciennes buttes en terre.

Les villes munies de murs sont à l'état d'exception. La cité de Bourges fut, sous Louis VII, augmentée d'une surface considérable entourée d'une muraille, avec tours rondes saillantes. L'appareil en fut grand ou plutôt moyen : la partie inférieure fut en talus. Les tours eurent au rez-de-chaussée un étage bien voûté en calotte demi-sphérique et furent percées de longues archières verticales dégagées à l'intérieur par des embrasures rectangulaires, voûtées de plein-cintre à petits claveaux et larges joints. Dun-le-Roi a gardé des tours qui se rapprochent de celles de Bourges par l'aspect et peut-être par la date.

Vers la fin du siècle, Philippe-Auguste construisit à Bourges une grosse tour cylindrique revêtue d'un appareil en *pointes-de-diamant*, ou, plus probablement, dont les pierres n'avaient leurs faces taillées qu'au pourtour, le milieu restant brut. Nous trouvons à Grossouvre une tour ronde, sensiblement conique, revêtue aussi d'un appareil diamanté. On peut rapprocher ces monuments de la grosse tour de Cusset et de certaines parties de la cité de Carcassonne, que cependant M. Viollet-le-Duc attribue à Philippe-le-Hardi, plus d'un demi-siècle plus tard.

L'architecture privée, bien pauvre encore, nous a conservé cependant d'intéressants spécimens. D'abord les annexes civiles de certaines abbayes cisterciennes, qui sont traitées avec une grande magnificence, salles capitulaires, réfectoires, celliers, où nous voyons des piliers prismatiques, voire cannelés, porter des voûtes à arêtes. Puis, certaines constructions réellement privées et particulières. A Saint-Satur sont, dans deux rues différentes, deux maisons ayant des fenêtres géminées à colonnes trapues et à cintre plein, du XIIe siècle. Graçay en avait une. Mehun a conservé une grande fenêtre de ce temps.

Les Aubels, près Ménétréol-sous-Sancerre, semblent une ancienne maison de campagne des comtes de Sancerre. Elle consiste en une aire entourée d'une haute muraille polygone. A sa paroi intérieure sont attachés des bâtiments d'habitation, une chapelle, complément indispensable alors de toute installation, etc., le tout décoré de peintures et d'ornements divers, percé de fenêtres du XIIe siècle. Cette habitation rurale nous montre quelle singulière idée se faisaient de la vie de campagne les grands seigneurs d'alors, uniquement préoccupés de leur sécurité. Quand les salles d'honneur étaient aussi sombres que nos cachots, les maisons de plaisance devaient évidemment se rapprocher des préaux de prison.

BUHOT DE KERSERS,

Membre non résident du Comité des travaux historiques près le Ministère de l'Instruction publique,
Président de la Société des Antiquaires du Centre.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1889.

M. Barbier de Meynard, président, communique une lettre de M. Désiré Charnay, qui transmet des renseignements reçus de Mexico : « Le temple de la Croix à Palenqué, dont les ruines couronnaient une pyramide, s'est effondré récemment et a disparu en partie dans l'intérieur de la pyramide. Le gouvernement, averti, a envoyé sur les lieux le capitaine Villa, avec un détachement du 7e d'infanterie. Le capitaine a pénétré avec ses hommes dans les substructions ouvertes par l'effondrement du temple. Il a trouvé de vastes salles ornées de statues polychromes et de nombreux sarcophages renfermant des momies. Un habitant du pays nous raconte qu'avant l'arrivée de l'expédition Villa les gens de Palenqué avaient déjà pénétré dans l'intérieur de la pyramide et fait main basse sur une telle quantité d'objets qu'ils en avaient chargé des convois de mules. On arrêta le pillage. » M. Charnay ne craint pas d'ajouter que « cet effondrement et la découverte qui s'en est suivie est certainement l'événement le plus considérable du siècle au point de vue archéologique. »

M. de Vogüé donne de nouveaux détails sur les fouilles du R. P. Delattre à Carthage. Il présente des photographies et des dessins des objets découverts dans la nécropole primitive que le P. Delattre a mise au jour sur la colline de Byrsa. On a trouvé des sépultures qui paraissent dater du IVe ou du Ve siècle de notre ère, ainsi que des vases, des armes de bronze, etc., qu'on croit pouvoir faire remonter au VIIe ou au VIIIe siècle. Cette nécropole est purement punique et ne montre aucune trace d'influence étrangère. Celle de Gamart, au contraire, qu'on a prise pour un ancien cimetière carthaginois, n'était autre chose que le lieu de sépulture de la colonie juive à l'époque romaine (voir plus haut, p. 163).

M. Barbier de Meynard annonce à l'Académie qu'un de ses plus savants correspondants étrangers, M. Mommsen, assiste à la séance.

M. Charles Nisard lit une nouvelle étude sur le poète Fortunat et ses rapports avec sainte Radegonde et la mère Agnès. Il s'attache à établir que l'affection qu'il porta à ces deux pieuses femmes fut toujours absolument pure, quelles qu'aient pu être les apparences contraires.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1889.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonce la prochaine ouverture d'un musée consacré exclusivement aux antiquités découvertes à Cività Castellana, l'antique Falérie. Ce musée est établi dans la villa *di Papa Giulio*, près de la *porta del Popolo*. L'administration a voulu y donner un modèle de ce que doit être un musée destiné à servir utilement l'étude et la science. M. Geffroy s'étend avec détail sur l'importance des objets découverts et sur le bon aménagement de la collection.

Digitized by Google

M. Boissier, qui a pu examiner une grande partie des objets trouvés dans les fouilles de Falérie, insiste sur l'intérêt de ces découvertes.

M. Ch. Nisard achève la lecture de son mémoire sur les rapports entre Fortunat, sainte Radegonde et la mère Agnès, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

M. Oppert communique une notice sur la date d'Aménophis IV, roi d'Égypte, et des rois chaldéens Purnapuriyas et Hammurabi. Un texte du règne de Nabonid (555-538 avant notre ère), mentionne deux rois qui travaillèrent à l'embellissement du temple du Soleil à Sippara, Hammurabi et Purnapuriyas; le second de ces princes, selon ce texte, vivait 700 ans après le premier. D'autre part, les tablettes récemment trouvées à Tell Amarnah (Égypte), nomment un Purnapuriyas, roi de Chaldée, qui vivait au temps où Aménophis IV régnait en Égypte. On a admis jusqu'ici qu'Aménophis IV vivait en 1450 avant notre ère et on en a conclu que le règne de Hammurabi devait être placé en 2150; mais M. Oppert indique des raisons qui permettent de fixer, dit-il, avec une entière certitude, le règne de Hammurabi aux années 2394 à 2339 avant notre ère. Il faut donc, ou reculer de deux cents ans la date d'Aménophis IV, ou admettre l'existence de deux Purnapuriyas, qui auront vécu à deux siècles l'un de l'autre.

SÉANCE DU Ier MARS 1889.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. le comte Paul Riant, décédé.

Le scrutin donne les résultats suivant :

	1er tour	2e tour
M. Clermont-Ganneau	16 voix	31 voix.
M. R. de Lasteyrie	14 —	4 —
M. Courajod	5 —	1 —
Votants	35	36

M. Clermont-Ganneau est élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. l'abbé Duchesne lit une note sur un concile national de Gaule, qui aurait siégé, dit-on, à Reims, en 626, et dont le texte est rapporté par le chroniqueur Flodoard. Il fait remarquer, d'une part, que les canons et la liste des membres de ce concile ne diffèrent pas des canons et de la liste des membres d'un autre concile, tenu à ou près Clichy, au nord de Paris, vers la même époque ; d'autre part, que Flodoard ne dit pas que le concile dont il parle ait été tenu à Reims, mais seulement que l'évêque de Reims, Sonnatius, y prit part. Il en conclut qu'on a eu tort de compter deux conciles à cette date, qu'il n'y en eut qu'un, celui de Clichy, et qu'il faut rayer de l'histoire le prétendu concile de Reims.

M. Philippe Berger communique des remarques sur les monnaies des rois de Numidie (voir plus haut, p. 212).

Dans une communication précédente, M. Ph. Berger avait présenté un essai de déchiffrement d'une inscription où il proposait de reconnaître le nom du roi

Digitized by Google

Micipsa. Aujourd'hui, il retrouve le même nom, écrit en abrégé, sur des monnaies de la Numidie. Sur d'autres monnaies du même pays, il lit les noms de Gulussa, d'Adherbal, d'Hiempsal. Tous ces noms sont abrégés selon un même système, peu connu jusqu'ici, qui consiste à n'écrire que la première et la dernière lettre du mot.

SÉANCE DU 8 MARS 1879.

M. d'Arbois de Jubainville communique une note intitulée : *Pourquoi Properce a-t-il dit que le chef gaulois Virdumaros se vantait d'avoir le Rhin pour ancêtre?*

On lit dans Properce (II, x, 41), à propos du chef gaulois Virdumarus ou Virdumaros, tué par le consul Claudius Marcellus en l'an 222 avant notre ère :

....genus hic Rheno jactabat ab ipso.

Tel est le passage que M. d'Arbois de Jubainville s'attache à expliquer.

Les Grecs, dit-il, ont formé un certain nombre de composés dont le second terme est γένης et qui expriment l'idée d'une filiation mythologique : Θεογένης, Διογένης, Ἑρμογένης, etc. En gaulois, *genos*, latinisé en *genus*, remplit une fonction analogue à celle de γένης en grec. Ainsi, une inscription latine mentionne un soldat gaulois du nom de *Totatigenus*, c'est-à-dire fils de Teutatès. Camulogène, nom d'un chef aulerque qui combattit César, signifie : fils du dieu Camulos, etc. Or, les Gaulois, M. d'Arbois de Jubainville l'établit par diverses citations, comptaient le Rhin au nombre des dieux. Il est donc vraisemblable qu'il a existé parmi eux un nom d'homme *Renogenos* (on trouve de même, dans une inscription, *Enigenus*, « fils de l'Inn »). Il faut supposer que ce nom de *Renogenos* était celui du père de Vordumarus. Si son père, en effet, se disait « fils du Rhin », il avait le droit de se dire lui-même descendant de ce fleuve.

M. Oppert présente des remarques sur le système de mesures de superficie qui était en usage parmi les arpenteurs chaldéens. Il cite des textes d'après lesquels il croit pouvoir établir que la canne chaldéenne était bien, comme il l'a déjà dit, de 7 aunes, et non, comme on l'a soutenu récemment, de 7 aunes et 1/2.

M. Ravaisson commence la seconde lecture de son mémoire sur les monuments funéraires chez les Grecs.

M. Théodore Reinach lit un travail qui porte pour titre : *les Monnaies arsacides et l'origine du calendrier juif.*

Les monnaies frappées par les rois parthes, à l'usage de leurs sujets grecs de Mésopotamie, portent la date, non seulement de l'année, mais aussi du mois où elles ont été frappées ; elles fournissent ainsi le moyen de reconstituer le calendrier en usage dans cette contrée. C'était un calendrier luni-solaire, fondé sur le cycle de Méton ou cycle de 19 ans. Sept années sur dix-neuf avaient treize mois au lieu de douze. On n'a pu jusqu'ici déterminer que trois de ces années : c'étaient la 6e, la 14e et la 17e du cycle de 19 ans. M. Théodore Reinach s'attache à établir que ces principes sont ceux qui ont été suivis dans l'établissement du calendrier religieux des juifs ; et, comme ce dernier calendrier ne paraît pas avoir été constitué avant le IVe siècle de notre ère, il en conclut que

Digitized by Google

les docteurs des académies rabbiniques ont pris pour modèle le système en usage chez leurs voisins grecs de la Babylonie. Le calendrier juif est donc d'origine grecque.

SÉANCE DU 14 MARS 1889.

M. Hauréau est désigné pour lire, à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, sa notice sur le *Liber de copia verborum*, induement attribué à Sénèque.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur les monuments funéraires des Grecs.

M. d'Arbois de Jubainville lit une note intitulée : *De la composition pour crimes et délits chez les Celtes et du sens du mot* praemia *chez César.*

Suivant M. d'Arbois de Jubainville, quand César (*De bello Gallico*, VI, 13) dit que les Druides, prononçant comme juges, établissaient des *praemia* et des peines, il a voulu exprimer, par le mot *praemia*, l'idée de la composition pour crimes et délits. La composition pour meurtre devait être usitée en Gaule; l'insolvable qui, faute de paiement, aurait été mis à mort, échappait à cette peine par l'exil. C'est Nicolas de Damas qui nous apprend ce dernier point.

SÉANCE DU 22 MARS 1889.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au président de l'Académie une lettre dans laquelle il rend compte des fouilles et découvertes archéologiques faites dans ces derniers temps. Il analyse avec détail un décret royal, en date du 7 février 1889, qui institue à Rome un Musée national destiné à contenir les objets d'antiquité découvert à Rome ou dans la province de Rome, et, jusqu'à nouvel ordre, ceux de l'Ombrie. Ce musée est divisé en deux sections, qui seront provisoirement installées dans deux locaux distincts, mais placées sous une direction unique : celle des antiquités urbaines, aux Thermes de Dioclétien, et celle des antiquités extra-urbaines à la *Villa di papa Giulio.*

M. Edmond Le Blant donne, d'après une communication qui lui a été faite par M. Marucchi, des détails sur les travaux de l'Académie d'archéologie chrétienne, présidée par le commandeur de Rossi, à Rome, pendant les mois de janvier et février 1889. Il insiste particulièrement sur un travail d'un jeune prêtre français, M. l'abbé Pierre Batiffol, relatif à un manuscrit grec du Vatican qui contient la vie de saint Macaire le Romain. Cet ouvrage en partie historique, en partie romanesque, remonte à une époque antérieure au xe siècle et renferme des renseignements intéressants sur les voyages en Terre-Sainte à cette époque.

M. Héron de Villefosse rend compte des progrès de l'exploration archéologique du Maroc, entreprise par M. de la Martinière. Ce jeune et zélé voyageur a découvert : à Volubilis, une inscription relative à un flaminique de la Tingitane, ce qui prouve que que cette province avait son assemblée, comme l'Afrique proconsulaire, la Numidie et la Maurétanie césarienne; au même endroit, une dédicace en l'honneur de l'empereur Volusien, dont les noms ont été martelés pendant le règne éphémère du Maure Emilien; à *Ad Mercurium*, une dédicace à Gordien; à Banasa, la partie supérieure d'une inscription de Marc-Aurèle, qui a été publiée

Digitized by Google

par Ernest Dejsardins et que, faute d'en connaître le texte complet, on attribuait à Commode. M. de la Martinière se propose de constituer ses recherches en étudiant l'emplacement de Lixus.

M. l'abbé Duchesne communique un renseignement qui complète les curieuses particularités mises en lumière, il y a quelques années, par les travaux de M. Noël Valois, au sujet du rythme des bulles pontificales. M. Valois a signalé, dans la prose des bulles, au XIIe et au XIIIe siècle, l'emploi d'un rythme particulier, dont il a défini les lois et auquel il a donné, d'après les auteurs du moyen âge, le nom de *cursus*. M. Duchesne cite un passage de la vie du pape Gélase II d'où il résulte que c'est ce pape, qui, avant son avènement au pontificat, quand il s'appelait Jean Caetani et qu'il était chancelier d'Urbain II, a introduit ou plutôt rétabli dans la chancellerie pontificale l'usage de ce rythme (1088). On y voit, en outre, qu'on donnait à cette manière d'écrire le nom de *cursus Leoninus*, du nom du pape saint Léon le Grand (440-461), sous lequel il paraît en effet avoir été introduit une première fois.

M. Georges Perrot offre, de la part de Hamdi bey, conservateur du musée de Tchinli-Kiosk, à Constantinople, le moulage d'un cippe envoyé à ce musée par le caïmakam d'Alexandrette. On y voit une inscription hamatéenne ou hittite en trois lignes.

Sur une question de M. Schefer, M. Menant rappelle que, jusqu'ici, toutes les tentatives faittes pour déchiffrer les inscriptions hittites ont échoué. On a constaté, seulement, que l'écriture de ces inscriptions est disposée selon le système connu sous le nom de boustrophédon.

M. Delaville Le Roulx donne des détails sur un nouveau texte de la règle de l'ordre du Temple, qui vient d'être découvert au cours d'une recherche faite, sur ses indications, dans les archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone. On peut y relever des détails historiques intéressants, notamment des renseignements circonstanciés sur la prise d'Antioche et de Gastin par le sultan Bibars en 1268.

M. Halévy commence la lecture d'un *Examen critique des sources de la tradition relative aux martyrs de Nedjran.*

SÉANCE DU 29 MARS 1889.

M. Alexandre Bertrand communique, de la part de M. Salomon Reinach, une inscription grecque dont l'estampage a été envoyé par M. Démosthène Baltazzi, directeur des antiquités dans le villayet d'Aïdin. Elle est gravée sur le goulot d'un vase en bronze découvert à Notium, près de Colophon, et conservé aujourd'hui dans la collection de M. Van Lennep, à Smyrne. Les caractères, tracés de droite à gauche, se lisent ainsi : Ὀλυμπίχου εἰμὶ τοῦ Φιλόφρονος; c'est le vase lui-même qui parle pour nommer son possesseur. Le χ présente la forme particulière aux alphabets du groupe grec occidental. M. Salomon Reinach estime que l'inscription remonte au VIe siècle de notre ère.

M. Senart soumet à l'Académie des observations sur plusieurs pierres gravées qui ont été trouvées dans la vallée de Caboul et dont il doit la communication

Digitized by Google

au capitaine Deane. Sur l'une de ces pierres, M. Senart lit, en caractère indo-aryens, le nom grec de Théodamas, précédé de la syllabe *su*; il rappelle que, sur des monnaies grecques de la Bactriane, le nom du roi grec ΕΡΜΑΙΟΣ est également précédé des lettres ΣΥ, dont on n'a pu, jusqu'ici, déterminer le sens. Une autre pierre porte un nom purement indien, Puñamata; par le type, celle-ci se rattache étroitement aux monnaies du roi indo-parthe Gondopharès. Tous ces petits monuments paraissent dater à peu près des commencements de l'ère chrétienne.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur les monuments funéraires des Grecs.

(*Revue Critique*.) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCES DES 19 ET 26 DÉCEMBRE 1888

M. de Laigue lit une note sur un groupe sculpté comprenant deux figures l'une assise, l'autre debout, trouvées à Neris.

M. le baron de Baye communique les photographies de plusieurs objets en métal trouvés à Harmignies, en Belgique.

M. le Président annonce la mort M. Aubert, trésorier de la Société.

M. Rey lit une note sur le lieu nommé *Ad Salinas* dans la *Chronique* de Gauthier le chancelier; il identifie ce lieu avec le lac de Djabboul, au sud d'Alep.

M. Müntz signale une conjecture de M. Valton au sujet d'un portrait des offices attribué à Botticelli. Il établit que ce portrait que l'on croyait représenter soit Pic de la Mirandole, soit un inconnu, est en réalité un portrait de Pierre de Médicis.

M. Durrieu communique une note sur le miniaturiste Henry d'Orquevaulz qui travaillait à Metz entre 1400 et 1440.

M. d'Arbois de Jubainville présente une série d'observations sur les noms de lieu dérivés de noms propres d'hommes.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1889

M. Müntz communique quelques documents sur les édifices élevés à Montpellier par les soins du pape Urbain V (1362-1370), et dont ce pontife confia l'exécution aux architectes du palais d'Avignon, ainsi que la décoration aux ouvriers et artistes employés dans ce palais.

M. Babelon fait connaître deux découvertes numismatiques faites l'année dernière, l'une de monnaies grecques trouvées en Sicile, l'autre de lingots d'or romains trouvés sur la Bordza (Autriche-Hongrie).

M. Mowat communique l'estampage d'une inscription romaine trouvée au hameau de la Folie (Aisne) et communiquée par M. Papillon, vice-président de la Société archéologique de Vervins.

Digitized by Google

SÉANCE DU 30 JANVIER 1889

M. Alexandre Bertrand présente un rapport de M. Nicaise sur les objets découverts dans un cimetière gaulois aux Govats, commune de Bussy-le-Château (Marne).

M. Roman communique une petite statuette en bronze trouvée à Vienne, en Dauphiné, qui paraît être du IIIe siècle et représenter une divinité de type oriental.

M. Ulysse Robert lit quelques fragments d'une étude sur les signes d'infamie dont le port était imposé aux Juifs, Sarrasins, hérétiques et lépreux durant le moyen âge.

M. Germain Bapst communique la photographie d'un mortier en bronze du XVe siècle appartenant à la pharmacie de la ville d'Issoudun.

M. Babelon discute les diverses attributions qui se sont produites au sujet d'une tête de marbre du Cabinet des médailles considérée à tort, selon lui, comme celle de Titus Quinctius Flamininus.

M. le baron de Geymüller, MM. Émile Molinier et Courajod présentent quelques observations sur l'emploi des plaquettes de Moderno et de Caradosso dans les décorations d'art du XVe et du XVIe siècle.

SÉANCES DES 6 ET 13 FÉVRIER 1889

M. Frossard, associé correspondant national, présente le calque en couleur d'un carreau de verre émaillé de la fin du moyen âge provenant de l'église du couvent de l'Escaledieu (Hautes-Pyrénées).

M. Ulysse Robert termine la lecture de son mémoire sur les marques d'infamie dont le port était imposé aux cagots et aux femmes de mauvaise vie.

M. l'abbé Duchesne communique trois inscriptions chrétiennes provenant d'Afrique.

M. Émile Molinier signale deux dessins de Dominique Florentin pour le monument de Claude de Lorraine, à Joinville, conservés dans les collections du Musée du Louvre.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1889

M. Prost fait une communication sur l'instrument que tient à la main un esclave chassant un oiseau représenté dans une miniature de l'évangéliaire d'Ebon du IXe siècle, dont M. Aubert s'était occupé et dont des figures avaient été communiquées à la Société en 1883. Les instruments en question sont probablement des tisonniers.

M. Müntz signale la persistance dans l'art du XVIe siècle de diverses légendes que l'on croyait généralement avoir disparu avec le moyen âge, la légende de Trajan, celle de Virgile, d'Aristote, de la papesse Jeanne, etc.

M. de Barthélemy signale à propos de la légende de Virgile la découverte, dans l'ancien cellier du chapitre de Saint-Pierre de Troyes, de deux carreaux dont l'un semble représenter Virgile en clerc ou maître d'école tenant une férule.

Digitized by Google

M. Bapst émet le vœu que les objets d'art des monuments nationaux ne soient pas déplacés à l'occasion de l'Exposition. Après un échange d'observations, il est passé à l'ordre de jour.

M. Roman signale la découverte à Saint-Hilaire de la tête d'un Mercure, de deux colliers, de deux boucles, de deux pendeloques et de deux monnaies de Titus et de Vespasien, appartenant à M. Chaper de Grenoble et communique ces objets à la Société. L'enfouissement semble dater de l'époque de Commode.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Proceedings of the Society of biblical archæology (comptes rendus des séances de la Société d'archéologie biblique), vol. XI, 19e session, première séance, 6 novembre 1888. — Titre et tables du vol. X. Table alphabétique pour les comptes rendus, t. I à X. — Le Page Renouf (président), *Sur la valeur d'un signe hiéroglyphique* (t. X, p. 571-578). 6 nov. 1888. — P. Le Page Renouf, *Y a-t-il un mot égyptien dans le chapitre* XLI, *verset 43, de la Genèse? La voyelle du thème en égyptien.* — Prof. W. Wright, *Stèles funéraires en écriture koufique.* — Prof. Sayce, *Poids babylonien.* — Dr Bezold, *La « langue des femmes » dans l'ancienne Chaldée.* — P. Le Page Renouf, *Formes pronominales en égyptien.*

— *Proceedings*, 19e session, seconde séance, 4 décembre 1888. — P. Le Page Renouf, président, *Deux vignettes du Livre des morts* (planche). — Dr A. Wiedemann, *Sur les légendes relatives à la jeunesse de Moïse.* — Dr C. Bezold, *Quelques syllabaires cunéiformes inédits* (huit planches).

— *Proceedings*, 19e session, 3e séance, 8 janvier 1889 : Rapport du secrétaire pour l'année 1888. — Compte-rendu du trésorier. — Composition du bureau pour l'année 1889. — Dr A. Wiedemann, *Quelques monuments de Mout à Thèbes.* — P. Le Page Renouf, *Errata : Inscription de Koum-el-Ahmar.* — Diehl, *Errata : Textes égyptiens inédits.* — G. Tomkins, *Note sur le nom Nepirîriu dans les listes de karnak pour la Syrie du nord.* — A. H. Sayce, *Formes pronominales en égyptien.* — P. Le Page Renouf, *Remarques.* — Dr Karl Bezold, *Deux inscriptions de Nabonidus* (5 planches).

— *Bulletin de la Commission archéologique municipale de Rome*, 16e année, fasc. 9-10 : G. Ghirardini, *D'une statue d'éphèbe découverte sur l'Esquilin* (pl. XV-XVIII). — L. Cantarelli, *Les Anabolicarii.* — G. Tomassetti, *Renseignements sur les travaux de l'édilité romaine dans leurs rapports avec l'archéologie et avec l'art.* — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.*

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, 1888, fasc. 11

Digitized by Google

novembre : Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.* — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* — Guidi, *Bibliographie.*

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, 17e année, n° 1 (janvier) : L. Cantarelli, *L'inscription d'Ancyre* (quelle idée on doit se faire de l'*Index rerum gestarum* et quel nom lui donner). — E. Petersen, *Satyres et géants* (pl. I, II, description et explication de figures qui, trouvées à Rome, paraissent contemporaines du Laocoon et des fameux groupes d'Attale). — R. Lanciani, *Le forum d'Auguste* (annonce le commencement des fouilles entreprises sur ce terrain et indique ce qu'on peut en attendre). — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.* — S. Guidi, *Bibliographie.*

— *Gazette archéologique*, nos 9-10, 1888 : J. Six, *Vases polychromes sur fond noir de la période archaïque* (pl. XXVIII-XXIX). — H. Deglane, *Le palais des Césars au mont Palatin* (suite, pl. XXX). — Collignon, *Plaques funéraires de terre cuite peinte, trouvée à Athènes* (pl. XXXI). — Join-Lambert, *Les inscriptions de l'église de Saint-Grégoire du Vièvre* (pl. XXXII et XXXIII). — A. de Champeaux et Paul de Gauchery, *Les travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean de France, duc de Berry* (suite, pl. XXXIV). — Dr Vercoutre, *Note sur une poterie bilingue, latine et néo-punique, trouvée à Sousse, Tunisie.* — *Chronique.* — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Société nationale des Antiquaires de France. — Bibliographie. — Périodiques.

— *Gazette archéologique*, nos 11-12, 1888 : Jean N. Svoronos, *Ulysse chez les Arcadiens et la Télégonie d'Eugammon, à propos des types monétaires de la ville de Mantinée* (pl. XXXV). — J. Six, *Vases polychromes sur fond noir de la période archaïque* (suite et fin). — G. Duplessis, *Reliures italiennes du* xve *siècle, en argent niellé* (pl. XXXVII et XXXVIII). — M. Prou, *Inscriptions carolingiennes des cryptes de Saint-Germain d'Auxerre.* — E. Babelon, *Figures d'applique en bronze du Cabinet des médailles* (pl. XXXVI). — E. Molinier, *Le calice de l'abbé Pélage, au Musée du Louvre* (pl. XXXIX). — Aloïs Hess, *Plat celtibérien en terre cuite découvert à Ségovie* (pl. XL). — *Chronique.* Académie des inscriptions et belles-lettres. Société nationale des Antiquaires de France. Nouvelles diverses. Bibliographie. Périodiques.

— *Archæological institute of America.* — *Papers of the American school of classical studies at Athens*, t. II, 1883-1884. — *An epigraphical journey in Asia Minor*, by J. R. Sitlington Sterrett, Ph. D. Boston, 1888, 8°. Ce volume, quoique publié après le troisième tome du même recueil, celui qui contient les résultats de la *Wolfe expedition to Asia Minor*, renferme les inscriptions recueillies par M. Sterrett, dans une exploration antérieure qu'il a faite, presque tout entière à ses frais, en 1884. Des 398 textes grecs et latins recueillis par M. Sterrett, de beaucoup le plus grand nombre sont inédits. Les textes ont été copiés avec soin, ils sont bien transcrits en caractères courants et accompagnés, quand il y a lieu, de notes qui, malgré leur brièveté, prouvent que l'auteur connaît très bien l'épigraphie de l'Asie Mineure. Nous n'exprimerons que deux

Digitized by Google

regrets. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas ajouté une table méthodique qui permettrait de mieux profiter de tous ces matériaux et de juger de ce qu'ils contiennent de neuf? Pourquoi aussi s'est-il interdit de donner aucun renseignement sur les monuments figurés, préhelléniques, helléniques et romains, qu'il a eu l'occasion d'étudier au cours de ce voyage?

— Sommaire de la *Revue historique*, n° de janvier-février 1889, 14e année : Paul Viollet, de l'Institut, *La politique romaine dans les Gaules après les campagnes de César*. — G. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu. La désignation du Père Joseph à la succession politique de Richelieu, 1632-1635* (suite et fin). — Pierre Bertrand, *M. de Talleyrand, l'Autriche et la question d'Orient en 1805*. — Baron Du Casse, *La reine Catherine de Westphalie, son journal et sa correspondance*. Suite : *1812*.

— *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, publiée par MM. Hettner et Lamprecht à Trèves, 7e année, 2e cahier : Siebourg, *Sur le culte des matrones*. — Hettner, *Trouvailles de trésors de monnaies romaines dans les pays rhénans* (suite d'un travail instructif commencé dans le VIe volume du même recueil). — Correspondance. — Bibliographie (à remarquer le dépouillement très minutieux des *Revues* et publications de Sociétés).

— *Westdeutsche Zeitschrift*, 7e année, 3e cahier : Hoogeweg, *Olivier de Cologne comme prédicateur des croisades*, 1214-1217. — A. Wyss, *J. P. A. Madden et l'imprimerie du couvent de Weindenbach à Cologne*. — *Muséographie de l'année 1887*, excellent travail divisé en deux parties : la Suisse, l'Allemagne occidentale, la Hollande, par M. Hettner; la Belgique par M. Schuermans (en français).

— *Westdeutsche Zeitschrift*, 7e année, 4e cahier : F. Kofler, *Le mur d'enceinte dit* Heuneburg *à Lichtenberg en Hesse*. — J. B. Nordhoff, *L'église de Hiltrup*. —Zangemeister, *Historique du ms. d'Heidelberg dit de Manesse*. — Bibliographie. — S. R.

—*Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 7e année, n° 5 : *Inscription romaine de Nierstein*. — *Trouvaille de bronzes à Westrich*. — N° 6 : *Inscriptions romaines d'Heidelberg* (dédicace à Mercure) *et de Worms* (dédicace à Mars Loucetius). — *Inscriptions romaines de Bonn et de Cologne* (parmi ces dernières, une dédicace à Isis Invicta). — A. Riese, *Recherches sur le nom de la ville romaine près de Heddernheim*. — N° 7 : Hettner, *Remarques sur des inscriptions de Trèves; inscription de la villa romaine de Fliessem* (fac-similé). — N° 8 : *Inscription grecque chrétienne trouvée à Trèves* (ὧδε κεῖται ἐν Χριστῷ Οὐρσικῖνος Ἀνατολικός. Ἔζησεν δὲ μικρῷ πλείω ἔτη κ' θ'. *Qui vixit annos XVIIII*). — *Inscription romaine de Trèves* (probablement contemporaine d'Auguste; il ne reste que les mots L. CAESARIS AVg et PRINCIPIS à la ligne suivante; fac-similé). — Bibliographie : Annonces du *Guide du Musée de Wiesbaden* par M. le colonel Cohausen, et du *Neuvième rapport sur les stations lacustres* par M. J. Heierli (faisant suite au huitième rapport de F. Keller).

— *Korrespondenzblatt*, 7e année, nos 9, 10 : *Monument romain taillé dans le*

Digitized by Google

roc à Schweinschied, près de Meisenheim. — N° 11 : *Sur le camp romain de Bonn.* — N° 12 : *Tumuli des environs de Carlsruhe, fouilles récentes.*

— *Korrespondenzblatt*, 8e année, n° 1 : *Dédicace à la dea Hludana découverte près de Leuwarde-en-Frise* (fac-similé photographique du monument). — Mommsen, *Étude sur les Hastiferi mentionnés dans l'inscription de Castel* (travail important). — N° 2 : *Camp Romain de Rottweil.* — *Inscription latine de Cologne donnant le nom ancien de Deutz* (Divitia). — Domaszewski, *Mention de numeri de la Germanie supérieure sur une inscription de Falerii.* — N° 3 : *Trouvailles faites à Heddernheim.* — *Deux dédicaces sur bronze à Jupiter Dolichenus découvertes près de Pfünz* (l'une d'elles porte : IOM DVLICENO VBI FERVM (*nascit*)VR). — S. R.

— *Revue des études grecques*, publication trimestrielle pour l'encouragement des études grecques. T. I, n° 4, octobre-décembre 1888 : Partie administrative : Membres fondateurs de l'association. — Membres fondateurs pour les monuments grecs. — Anciens présidents de l'association. — Composition du bureau, du comité et des commissions. — Membres donateurs. — Liste générale des membres au 31 décembre 1888. — Sociétés correspondantes; périodiques échangés. — Prix décernés dans les concours de l'association. — Partie littéraire : Maurice Croiset, *Les origines de la tétralogie grecque.* — H. Weil, *Observations sur les fragments de Ménandre.* — Th. Reinach, *La treizième prytanie et le classement chronologique des monnaies d'Athènes.* — *Bibliographie annuelle des études grecques* (C. E. Ruelle). — *Ouvrages offerts à l'association en 1887.* — *Chronique.* 1. Archéologie (Th. Reinach). — 2. Correspondance grecque (T. Bikélas). — 3. Nouvelles diverses. — *Actes de l'association* (séances du comité, ouvrages offerts). — *Correspondance.* Lettre de Hamdi-bey. — *Errata.* — *Table générale des matières du t. Ier.*

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 12e année, décembre 1888 : Ch. Diehl, *Peintures byzantines de l'Italie méridionale* (pl. VIII, IX, X). — Latyschew, *Règlement sacerdotal de Myconos.* — Th. Homolle, *Sur une base de statue portant une signature d'artiste et décorée de reliefs* (pl. XIII). — G. Deschamps et G. Cousin, *Inscriptions du temple de Zeus Panamaros. La consécration de la chevelure.* — E. Pottier, *Les vases archaïques à reliefs dans les pays grecs.* — M. Holleaux, *Discours de Néron prononcé à Corinthe pour rendre aux Grecs la liberté.* — Table alphabétique par noms d'auteurs. Table analytique des matières. Table des planches.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 13e année, I-II, janvier-février 1889 : M. Holleaux, *Dédicaces nouvelles de la confédération béotienne.* — Cousin et Ch. Diehl, *Inscriptions de Iasos et de Bargylia.* — Max. Collignon, *Têtes en marbre trouvées à Amorgos* (pl. X et XI). — G. Doublet, *Inscriptions de Crète.* — H. Lechat, *Inscription imprécatoire trouvée à Athènes.* — Sémitélès, Διορθωτικὰ εἰς Εὐριπίδην. — Salomon Reinach, *Le guerrier de Délos et le Gaulois blessé du Louvre* (pl. I et II). — Mylonas, Ψήφισμα Ἀττικόν. — H. Lechat, *Les fouilles de l'Acropole.* — P. Foucart, *Inscriptions de l'Acropole.* — S. Reinach, *La communauté juive d'Athribis.* — *Variétés.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROJET D'INVENTAIRE

DE NOS MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE GALLO-ROMAINE

II

Lorsque j'écrivais mon précédent article sur le même sujet (voir la *Revue* de janv.-fév. 1888, p. 120 et suiv.), j'ignorais qu'il parût depuis 1886 un *Annuaire des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique*, Paris, Hachette, in-18, et publié sans nom d'auteur, quoique rédigé par M. Ulysse Robert. Je viens de consulter le nouveau volume pour 1888, et je constate que cet ouvrage donne pour les Bibliothèques publiques et pour les Archives, aussi bien des départements que de Paris, ce que je demandais pour les Musées, c'est-à-dire l'adresse, les dates et heures d'ouverture, les noms des bibliothécaires et archivistes, la date des vacances et la bibliographie des catalogues et inventaires des dites Bibliothèques et Archives.

Voici un modèle et un précédent, ou mieux encore une œuvre existante qu'il suffirait d'élargir, en y comprenant les Musées aussi bien que les Bibliothèques et les Archives. Je soumets ce vœu aux autorités compétentes, aussi bien qu'aux conservateurs des musées de province, désireux de faciliter la connaissance et l'étude des collections organisées et classées par eux.

Mon article m'a valu quelques communications obligeantes et sympathiques qui me permettent de faire quelques additions [1].

Aire (Landes). — 1° Musée épiscopal. — Histoire naturelle. — Antiquités. Ce musée est visible en demandant l'autorisation.

2° Monuments épigraphiques découverts à Aire (chez M. Lasserre). — J'en ai publié la description : « Le temple de Mars Lelhunnus à Aire-sur-l'Adour et « les inscriptions aturiennes, 1885 ». (E. Taillebois.)

Auch (Gers). — Musée municipal. — Beaucoup d'inscriptions. — Antiquités. — Monuments. — Tableaux. (E. Taillebois.)

Bagnols (Gard). — Musée cantonal. — Antiquités gauloises et gallo-romaines. (*Annuaire des Musées cantonaux* de 1885, p. 83 et 1881, p. 46.)

Bayonne (Basses-Pyrénées). — Musée contenant surtout de l'histoire naturelle, des tableaux et un peu de fossiles et de préhistorique (E. Taillebois.)

1. M. Émile Taillebois, secrétaire général de la Société du Borda, à Dax (Landes), m'a adressé de nombreux renseignements sur les musées du sud-ouest. — J'en ai reçu d'aues de M. Flouest. — Je dois à M. P. Sébillot les indications extraites des *Annuaires des musées cantonaux*, dont la collection forme sept volumes in 8.

Digitized by Google

Bordeaux (Gironde). — Riche musée épigraphique (l'un des plus riches de France). Le catalogue en a été publié. Il y a en outre l'admirable ouvrage de M. C. Jullian : « Inscriptions romaines de Bordeaux, Bordeaux. G. Gounouilhou, 1887, 1 vol. in-4° avec pl. »

Id. — Musée archéologique.

Id. — Musée préhistorique (catalogue). (Note de M. E. Taillebois.)

Carnac (Morbihan). — Collection à la mairie.

Caudebec (Seine-Inférieure). — Musée cantonal (dans l'ancien bailliage de Caux). — Fragments gallo-romains. (*Ann.* de 1885, p. 84.)

Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or). — Voici une note de M. Ed. Flouest sur ce musée :

« Le petit musée de Châtillon-sur-Seine (chef-lieu d'arrondissement de la Côte-d'Or) se recommande à l'attention des antiquaires par quelques sculptures et inscriptions du moyen âge et de la Renaissance, mais surtout par une suite très nombreuse et variée d'ex-voto en pierre (et quelques-uns en bronze) déposés, à l'époque romaine, au temple hydrothérapique de la Source de la Cave, à Essarois, commune de l'arrondissement. Deux inscriptions, assez bien conservées, en l'honneur d'Apollon et des fragments d'autres restées incomplètes ont été recueillis avec ces ex-voto.

« Un autre et sérieux attrait résulte du produit, bien disposé, de divers tumulus gaulois fouillés dans les environs et dont l'un a fourni le magnifique trépied bronze et fer et le grand *lebès* à tête de griffon que le musée de Saint-Germain a jugés dignes d'être moulés pour sa salle de tumulus. Ces deux pièces sont hors pair.

« Pas de catalogue imprimé. »

Clamecy (Nièvre). — Musée fondé par M. A. Jullien. — Antiquités trouvées à Entrains et aux environs. (P. Sébillot.)

Cholet (Maine-et-Loire). — Musée cantonal fondé en août 1881. — Objets en pierre et monnaies de l'époque gallo-romaine. (*Annuaire des Musées cantonaux*, 1886, p. 58-9.)

Dax (Landes). — 1° Musée municipal de Borda, fondé en 1879 sous la direction de la Société de Borda. — Cinq grandes salles ouvertes au public le jeudi et le dimanche, de 10 heures à 4 heures, et tous les jours pour les étrangers et ceux qui veulent étudier. — Conservateur payé par la ville. — Comité de surveillance composé du maire, de trois conseillers municipaux et de trois membres de la Société de Borda.

Ce musée contient au point de vue archéologique : un grand nombre d'antiquités, quelques inscriptions, monuments gallo-romains, poteries, etc., etc., une belle série de monnaies et médailles, une collection préhistorique, etc., des moulages de monuments gothiques et romans.

Il n'y a pas de catalogue imprimé; mais on rédige actuellement le catalogue manuscrit, qui sera imprimé sous peu.

Les inscriptions ont toutes été publiées par moi : « Les inscriptions gallo-romaines du musée de Dax, 1881. »

Tous les objets sont étiquetés.

Digitized by Google

2° Musée du Collège. — Histoire naturelle. — Quelques antiquités.
(Note de M. E. Taillebois.)

Figeac (Lot). — Musée cantonal. Objets gallo-romains. (*Ann.* de 1885, p. 93.)

Flers (Orne). — Musée cantonal annexe de la Bibliothèque. — Monnaies gauloises et gallo-romaines. (*Ann.* de 1883, p. 111.)

Lectoure. — Musée municipal. (Inscriptions, antiquités, etc.) Conservateur.

Marseille (Bouches-du-Rhône). — « Le catalogue du musée archéologique Borély, de Marseille, existe réellement. Je l'ai eu entre les mains, mais il paraît qu'on ne le vend plus, M. Frœhner ayant été chargé de le refaire d'une façon plus scientifique. Ce nouveau catalogue n'est, d'ailleurs, pas encore achevé. »
(Note de M. H. Stein.)

Mézidon (Calvados). — Musée cantonal à l'hôtel-de-ville. — Objets gallo-romains. (*Ann.*, 1885, p. 125.)

Mont-de-Marsan (Landes). — Musée municipal contenant une collection préhistorique, des fossiles, des minéraux, etc. — Musée en formation. — Conservateur payé par la ville.

Ce musée est toujours ouvert au public. (E. Taillebois.)

Morlaas (Basses-Pyrénées). — Musée cantonal contenant un peu de tout (catalogue).

Orléans (Loiret). — M. Tranchau, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, m'a fait don d'un catalogue dont j'ignorais l'existence:

Catalogue du Musée historique de la ville d'Orléans, par M. Desnoyers, directeur du musée, Orléans, Herluison, 1884, xv-247 p. in-18.

Pau (Basses-Pyrénées). — Riche musée de tableaux, peu de choses en archéologie.

Péronne (Somme). — Musée archéologique très intéressant et devenu très riche par le legs récent de la collection Danicourt. — Beaux bronzes; magnifiques bijoux mérovingiens. (Ed. Flouest.)

Pont-Audemer (Eure). — Musée cantonal. — Bronzes et céramiques, lampes, agrafes, etc., trouvés dans le pays. (*Ann.*, etc., 1884, p. 53, et 1885, p. 133.)

Saint-Dié (Vosges). — Musée cantonal à l'hôtel de ville. — Monnaies gauloises (143), objets en terre cuite (28), bronze (5), fer (15), pierres meulières (7), tumulaires (2) ép. gallo-romaine. (*Ann.* de 1885, p. 141.)

Saint-Dizier (Haute-Marne). — Musée cantonal à l'hôtel de ville. — Objets gallo-romains. (*Ann.* de 1885, p. 143.)

Saint-Florentin (Yonne). — Musée cantonal à l'hôtel de ville. — Vestiges de l'époque gallo-romaine. (*Ann.* de 1885, p. 145.)

Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). — Musée régional. On y rencontre quelques pièces intéressantes venues de la région morvandelle. (Ed. Flouest.)

Tarbes (Hautes-Pyrénées). — Beau musée archéologique (catalogue).

Il y a un certain nombre d'inscriptions que j'ai publiées : « Inscriptions antiques du musée de Tarbes, 1886 ».

Id. — Musée préhistorique de l'école d'artillerie (très beau)[1]. (E. Taillebois.)

1. [Toute la partie de cette collection provenant des fouilles du colonel Pothier a été donnée au Musée de Saint-Germain en 1887.]

Digitized by Google

Varzy (Nièvre). — Musée cantonal dans l'ancienne école normale. — Objets romains et gallo-romains. (*Ann.* de 1883, p. 125.)

Vézelay (Yonne). — Musée cantonal. — Monnaies romaines et gallo-romaines (6 pièces); objets de l'époque gallo-romaine trouvés dans le pays (10 pièces). (*Ann.*, etc., de 1886, p. 67.)

Dans la lettre de M. E. Taillebois, je n'ai pas utilisé la mention des collections particulières (sauf une) et ce qui se rattache aux beaux-arts et aux sciences naturelles. Ce n'est pas que les collections non-archéologiques ne doivent être signalées dans l'œuvre d'ensemble que je voudrais voir organiser; mais « je suis orfèvre » et je n'ai organisé cette enquête dans la *Revue Archéologique* que pour les musées d'archéologie *gallo-romaine*. — Pour la même raison, je ne puis tirer parti de la communication obligeante de M. Louis Le Clert, conservateur de l'archéologie au musée de Troyes; les catalogues qu'il me cite semblent, d'après leur titre, n'avoir pas de rapport avec l'antiquité. Je note seulement que M. Louis Le Clert « espère donner prochainement à l'impression le catalogue de l'archéologie monumentale du musée de Troyes. »

H. Gaidoz.

Rudolf Weisshäupl, **Die Grabgedichte der griechischen Anthologie** (7e fascicule des *Abhandlungen des archäologisch-epigraphischen Seminars der Universität Wien*). Vienne, 1889, in-8, 106 p.

Le livre VII de l'*Anthologie Palatine* est consacré, ainsi que l'indique son titre, aux épigrammes sépulcrales; et, en effet, la plupart des petits poèmes qu'il renferme ont dû, à l'origine, être gravés au bas de monuments funéraires, qu'ils décrivent parfois assez exactement. Cette circonstance a donné à M. Weisshäupl l'idée de rechercher quel profit on peut tirer de nos épigrammes pour l'interprétation des monuments funéraires qui nous sont parvenus, ou, pour mieux dire, il s'est proposé d'éclairer l'Anthologie par les monuments et les monuments par l'Anthologie. C'est ainsi qu'il étudie successivement, d'après cette double source, la forme du tumulus funéraire, celle du tombeau proprement dit (stèle, colonne, temple, sarcophage, tour), le symbolisme funéraire, les représentations du mort, etc. On remarquera, en raison de discussions récentes, les pages 81 à 90 et 95 à 105, où l'auteur énumère les épigrammes et les monuments qui attestent qu'on a bien figuré, sur les tombeaux, les scènes de la vie réelle, et, en particulier, des scènes de mort, discrètement idéalisées. Ainsi une stèle de la Troade au Louvre (Clarac, II, 203, 279) représente une femme et une servante debout, tenant chacune un enfant nouveau-né. N'est-ce pas là l'illustration touchante des vers d'Antipater de Sidon (*Anth. Pal.*, VII, 464).

L'érudition de M. W. est très étendue, sa méthode excellente, et il est aussi familier avec l'histoire littéraire et la philologie qu'avec l'archéologie figurée. Si les archéologues doivent surtout consulter avec profit la deuxième partie de son travail, que nous avons résumée, nous recommandons aux philologues la première (p. 1-43), où sont analysés et en quelque sorte disséqués d'une main sûre les procédés de composition du dernier compilateur d'anthologie, Céphalas. On peut seulement regretter que cette étude n'ait pas fait l'objet d'une publication spéciale.

Théodore Reinach.

Digitized by Google

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Février-Mars

1° PÉRIODIQUES

ARCHAEOLOGISH-EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH, 1888.

P. 1 et suiv. ; cf. p. 66 et suiv. — Articles de MM. Kenner et von Domaszewski. Barres d'or pur trouvées en Transylvanie et qui portent des empreintes, remontant à la seconde moitié du IVe siècle. Chacune de ces barres a reçu quatre ou cinq empreintes.

Sur toutes, on lit :

47) L V C I A N V S
OBR·I·SIG chrisme

c'est-à-dire *Lucianus obr(ysum) primae (notae?) sig(navit)*. A côté, on trouve l'une ou l'autre des empreintes suivantes, trois ou quatre fois répétée :

48) FL FLAVIAN
VS PRO SIG
AD DIGMA

Fl(avius) Flavianus pro(bavit?) sig(num) ad digma

49) Q V I R I L L V S
E T D I O N I S V S
S I R M S I G

Quirillus et Dionisus Sirm(ii) sig(naverunt), ou, avec une variante à la dernière ligne * SIRM SIG.

50) N D
N D
N D

Dominorum nostrorum trium.

Cette découverte est fort importante pour l'histoire de l'administration monétaire dans l'antiquité et spécialement pour celle de l'officine de Sirmium.

P. 26 et suiv. — Von Domaszewski. Inscriptions provenant de Salone et conservées par un manuscrit inédit.

Digitized by Google

P. 34.

51) D M
PLACIDIAE · DA
MALE · QVAE ET
RVFINÆ MATRI ·
VERNACVLOR ·
OPTIMÆ ET INCOM ·
PARABLI FEMINAE
VXORI · FIDELISSI
MAE · ET · PIISSIMAE ·
V · AN · XXXVIII · M · V ·
D · X · M · PLAVTIVS
SEVERVS · B · M · P ·

Les *vernaculi* sont les membres d'un collège déjà connu (*C. I. L.*, III, 6150).

P. 37.

52)
OCTAVIAE CARAE DOMIN
ET TECVSAE RARISSIMAE SVMM
SANCTIM ET BENIGNITATIS FEMIN
CONIVGI SALONI SABINIANI VET
EX CORNI COS · LEG · I · ADJ · SIGNO
SCAMMATIEOR CVM QVO CONCO
DITER VIXIT AN · XXX OB MERITA
VLPIVS ASCLEPIVS CON... ✱ P

P. 80 et suiv. — Kubitschek. Inscriptions d'Oedenburg.

P. 82.

53) Rosace.
D · M
VALLAVNO · DA
GORIGIS EANIX
SECVNDI NA
VAE E VIVA
I

l. 3. — *Dagorigis*[*f.*], *ann*(*orum*) *IX*.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE (Société de géographie de la province d'Oran).

P. 299 et suiv. — L. Demaeght. Inscriptions inédites de la province d'Oran.

P. 299. — Trouvé à Aïn-Khial.

54) DEOSANCTO
AVLISVAE
CALL VICTOr
CVRANTE S IVLIO
*in*GENVO P*raep.*
al.expl. POM ET *coh*
ii SARD *orum*

P. 300. — Trouvé à Aïn-Temouchent.

55) D *m* *s*
IVLIVS
ADVENT
VS SPLO
RATOR BA
TAORVM
VIXIT *N*IS
XXXX · H · E

L. 4 et suiv. — *Splorator* = *explorator*, *Bataorum* = *Batavorum*.

BULLETINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, 1888.

P. 407 et suiv. — Gatti. Trouvailles faites à Rome :

P. 409. — Inscription appartenant à un grand tombeau des derniers temps de la République, bâti sur le bord de la voie Labicana.

Digitized by Google

56)

M · LICINIVS · Ɔ · L · MENA · CVRATOR · ITERVM · DE

SVA · PECVNIA · REFICIVNDVM · CVRAVIT

*dec*VRIONVM · SENTENTIA · SYNHODIM · PSALTVM

MAG

Q·MAGVLNIVS·Q·L·EVDOX
C·CLODIVS·Ɔ·L·SINISTOR
D·NONIVS·D·L·CORCONIVS

DECVR

M·LICINIVS·Ɔ·L·MENA
L·CRITONIVS·L·L·ANTIOCHVS
P·TREMELIVS·P·L·ASCLEPIAD
P·OBVLCIVS·Ɔ·L·DEMETRIVS
M·VALERIVS·Ɔ·L·PHILEROS
A·CVRIVS·A·L·ANTIOCHVS

Q·VETTIVS·N·L·▨S
A·LICINIVS·M·*l*·ANTIOCVS
A·AEMILIVS·A·L·▨ILVS

M·FVLVIVS·Ɔ·L·EVMENI
M·APPVLEIVS·L·L·MENOPAN
M·CALEIDIVS··*f*·COR
M·OVIDIVS·M·ROSINV
C·ACILIVS·EVP▨EMES

SEX·NONIVS·SEX·L·ANOPS
M·MEMMIVS·M·L·PROTVMVS
C·POPILLIVS·PHILOMVSVS
C·POPILLIVS·Ɔ·L·XIPANES
L·CLODIVS·Ɔ·L·PAMPHILVS
L·LICINIVS·L·L·HILARIO
L·AVRELIVS·L·F·MAEC
L·MAELIVS·L·F·MAEC
SEX·TITIENVS·SEX·L·PHILEROS

A·POPILLIVS▨MA_▨VS
P·AEMILIVS·A·L·PAMPHILVS
C·MEMMIVS·Ɔ·L·MVSICVS
A·SCANTIVS·CALVIO
L·SVLPICIVS·DIC▨NES
Q·MAGVLNVS·Q·L·EVDOXVS
C·COLODIVS·Ɔ·L·SYNISTOR
D·NONIVS·D·L·CORCO*nius*

Digitized by Google

C'est le tombeau commun des membres d'un collège qui portait le nom de *Synhodus m(agna) psaltum*, c'est-à-dire collège de musiciens. (Ce texte figure dans les *Notizie degli Scavi*, 1888, p. 624.)

P. 412. — Fragment d'une table de marbre contenant une *lex monumenti*, les dispositions testamentaires d'une femme nommée Rubria, relativement à la sépulture de ses descendants et de ses affranchis. On n'y lit plus que:

57)

sibi et suis omni]BVS ITEM LIB[*ertis libertabus posterisqu*]E SVIS
qui quae]VE·NATI NATAE[*ve erunt et filiis posteri*]SQVE EORVM
de]NOMINE RVBRIA[*e*. . . . . .]R FECIT ET IN
M SOLLEMNIA M. . . . . .DA SED ET
libertis l]IBERTABVSQVE QV[*icumque erunt de nomi*]NE RVBRIAE
monumentum cu]M TABERNIS ET AE[*dificiis a dextra laevaqu*]E EXTRVCTIS
item h]ORTVM MACERIA CLV[*sum cum tabernis et aedif*]ICIIS QVAE
EO VT HABERENT IN. . . . . .R STABVLVM
CAM QVAE EST IN ARIA
aedif]ICIIS SVPRASCRIPTIS
L AEDIFICIA OMNIA
l]IBERTORVM LIB]*ertarum*
lic]EAT AEDIFICI[*a*
c]OLERE ET
LVNT

P. 429 et suiv. — Marucchi. Découvertes dans le cimetière de Saint-Valentin, sur la voie Flaminienne.

P. 443 et suiv., § I. — Inscription chrétienne portant des dates consulaires :

P. 449.

58)

de POSITVS IN PACE HERACLIVS
*protec*TOR DOMINICVS QVI VIXIT ANNIS LXV·
*co*NS VENANTI OPILIONIS VC III KAL AVG (a. 453)

P. 451, § II. — Fragments de date incertaine.

P. 453, § III. — Inscriptions chrétiennes sans dates consulaires.

P. 467, § IV. — Monuments païens. Ce sont des épitaphes.

P. 474. — Deux tabulae lusoriae.

P. 475. — Marques sur briques.

ID., 1889.

P. 1 et suiv. — Travail de M. L. Cantarelli sur l'inscription d'Ancyre. Cette partie du travail qui

Digitized by Google

sera continuée, est surtout consacrée à combattre l'opinion de M. Mommsen sur la nature du document.

P. 26 et suiv. — Lanciani. Fouilles sur l'emplacement du forum d'Auguste. On a trouvé les inscriptions suivantes :

59) DIVO
NIGRINIANO
NEPOTI CARI
GEMINIVS FESTVS V*e*
RATIONALIS

Ce texte établit d'une façon définitive la parenté de Nigrinien avec Carus et Carin, qui était encore imparfaitement déterminée. Sur Geminius Festus, cf. *Eph. epigr.*, IV, p. 278, n° 795.

60) IMP · CAESARI
AVGVSTO P P
HISPANIA · VLTERIOR
BAETICA · QVOD
BENEFICIO EIVS ET
PERPETVA CVRA
PROVINCIA PACATA
EST · *ex?* AVRI
P · C

Cf. *Res Gestae Divi Augusti*, éd. Mommsen, p. 103. *Gallias et Hispanias provincias ... pacavi.*

P. 35 et suiv. — Gatti. Trouvailles récentes faites à Rome :

P. 36. — Fragment des fastes triomphaux d'après une note du prof. Barnabei (voir plus bas, n° 70)

P. 37 et suiv. — Gatti. Trouvailles récentes faites à Rome.

P. 37.

61) ISIDI · LYDIAE
EDVCATRICI
VALVAS CVM
ANVBI ET ARA
MVCIANVS AVG
LIB PROC

On sait qu'il y avait dans la troisième région, non loin de l'endroit où ce texte a été trouvé, un temple d'Isis et de Sérapis.

Educatrix fait allusion aux soins maternels donnés par Isis à Horus.

P. 41.

62) L · MVMMIO · MAXI*mo*
FA*us*TIANO · C · V · PR · V*rb*
Q · K · XV · VIRO · S · F
SEVIRO · *e*Q · R · TVRM
III VIRO *m*ONETALI
A · A · A · F · F · *p*ATRONO
DECVRIALES
*qu*I · EI · PRAET ·
A*p*PARV*e*RVNT

BULLETINO DELL' IMPERIALE ISTITUTO ARCHEOLOGICO (Sezione romana).

P. 314. — Inscription de Baïes (voir plus bas, n° 71).

BULLETTINO DELL' ISTITUTO DI DIRITTO ROMANO, I.

P. 173 et suiv. — Travail de M. Alibrandi sur la loi de Narbonne. On y trouve (p. 180), une restitution de ce texte, la plus complète que l'on ait encore tentée. La tentative est très intéressante et a réussi autant qu'elle pouvait réussir en pré-

Digitized by Google

sence de lacunes considérables et qui laissent plus d'un détail incertain.

P. 205 et suiv. — Scialoja. Nouvelles observations sur les tablettes de Pompei trouvées en 1887 (*Année épigraphique*, 1888, nos 19 et suiv.).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, 1888.

P. 425. — Héron de Villefosse. Note sur une inscription latine de Césarée de Cappadoce.

P. 427. Note du même sur une épitaphe d'un marin de la flotte britannique (*Année épigraphique*, 1888, p. 149).

JOURNAL DES SAVANTS, 1889.

P. 114 et suiv. — Article critique de M. C. Jullian sur le t. XII du *Corpus inscriptionum latinarum*. L'auteur y veut montrer que les inscriptions de la Narbonaise sont, après celles de Rome et du Latium, les plus utiles à l'histoire générale de la civilisation romaine. Cet article sera continué.

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUTSCHEN ZEITSCHRIFT, 1889.

P. 2. — Zangemeister. Inscription trouvée en Frise.

Femme assise
dans une niche.

63) DEAE · HLVDENAE
CONDVCTORES
PISCATVS MANCIPI
Q · VALERIO · SECV
NDO · V · S · L · M

L. 3. — *Mancipi* est une forme vicieuse pour *mancipe*.

La déesse Hludena est déjà connue (Bramb., 150, cf. 106 ?). C'est la première fois qu'il est question de *conductores piscatus* dans une inscription.

P. 27. — L'inscription relative aux *hastiferi civitatis Mattiacorum* (*Année épigraphique*, 1888, n° 18) permet de comprendre et de restituer une autre inscription des environs de Mayence qui porte

64) VICANIS *et? hastif*E
RIS CASELLI · MAT
TIACORVM · AVR
CANDIDVS · CORNI
CVLARIVS MAIIIC
RVM · GORDIANOII
A LECVS INT*er ipsos*

Cf. p. 50 et suiv.

P. 39. — Zangemeister. Inscription de Cologne.

65) VIATORINVS PROT
ECTOR MITNITA
NOS TRIGINTAO
CCISSVS IN BAR
BARICOIVXTAD
IVITIA A FRNCO
VICARIVS DIVITESIM

Divitia est le nom ancien de Deutz. Il faut lire ainsi ce texte : *Viatorinus protector mi(li)tavit an(n)os tringinta, occissus in Barbarico juxta Divitia(m) a Franco. Vicarius Divit(i) e(n)si(s) m(erenti).*

P. 68. — Table à jeu trouvée à Trèves.

Digitized by Google

66) VIRTVS ∪ IMPERI
HOSTES ✗ VINCTI
LVDANT ∩ ROMANI

P. 71. — Tables de bronze trouvées près de Pfünz avec les inscriptions :

67)

I · O · M
DOLOCENI
DEMITTIVS
SACERDOS
D D

68)

T I · O · M E
DVLICENO
VBI · FERVM
exoritVR

Ce dernier texte prouve que l'inscription ligorienne (*C. I. L.*, VI, 423*) : *Jovi optimo maximo Dolicheno ubi ferrum nascitur*, etc., n'est pas fausse.

MNÉMOSYNE, 1888.

P. 438 et suiv. — Boissevain. Article sur l'inscription rapportée plus haut sous le n° 63.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ, 1888.

P. 681. — Inscription trouvée sur la voie Flaminia. Copie de M. Gamurrini.

69) IMP CAESAR
DIVI · TRAIA
NI PARTHICI · F
DIVI · NERVAE · N
TRAIANVS · HADRI
ANVS · AVG · PONT
MAX · TRIB · POT · VIII
COS · III PROCOS VI
AM PROLAPSAM
NOVA SVBSTRVCT
REST

P. 696. — Rome. Grande inscription de marbre (voir n° 56).

P. 701. — Bloc de marbre retrouvé dans le Tibre ; c'est un fragment des fastes triomphaux. Copie et restitution de M. Barnabei.

70)

a. 576 *ti · sempronius p · f · ti* · N. GRA*cchus* A DLX*xu*
procos de celtib EREIS · HISPANEISQ · III · NON · F*ebr*

a. 576 *l · postumius a · f* · A · N · ALBINVS · PRO · AN · DLXXV
cos ex lusita NIA · HISPANIA · Q · PR · NON · FE*br*

a. 577 *c · claudius · ap · f · p* · N · PVLCHER · COS · ANN · DLXX*ui*
de histreis et LIGVRIBVS · K · INTERK

a. 579 *ti · sempronius p · f · t* I · N · GRACCHVS · II · A DLX*xuii*
procos ex sa RDINIA · TERMI *na lib*

a. 579 *m · titinius · f* · M · N · CVRVVS · PR*ocos · an · dlxxuiii*
ex hispania citeriore.....

Digitized by Google

P. 709 et suiv.

M. de Rossi complète ainsi une inscription trouvées à Baies et publiée dans les *Notizie* (1887, p. 241).

71) PORTICVS · TRI*umphi*
LONG · EFFIC · PE*d* · *dlui*
ITVM · ET · RED · PE*d* · ∞ *cxii*
PASS · CCXXII · *semis*
QVINQVIES · IT*um et red*
EFFICIT · PA*ssus*
∞ CXII

Voir une inscription analogue complète (Orelli-Henzen, 6600). Le *porticus triumphi* de Baies fut une imitation de celui de Rome. M. de Rossi fixe la situation de ce dernier près de la porte triomphale, dans le voisinage du *Campus Flaminius* et de la *villa publica*.

P. 732. — Briques nouvelles trouvées à Rome. Copies de M. Gatti.

72) *apr*ON ET PAETIN COS
a. 123 *p*OMP · VIT · EX PR
*an*NI VERI QVINT

73)
OP DOL EX PR C IVLI STEPHAN
a. 130 APRO ET CATV COS

74)
EX FIG Q A MOD C NYN FORTVNA
a. 134 SERVIANO III ET VARO
COS

75)
OPVS DOL EX PR LVCIL VERÆ VP ANC
COMMOD E LATERAN COS

P. 735. — Plaque trouvée entre la via Nomentana et la via Tiburtina. Copie du même.

76) · D · M · S ·
VAL MAXENTIO
AE · Q · EX NVMERO (*sic*)
LANCIARIORVM ·
VIXIT · AN · XXVI · MIL ·
AN · VI · ISCOLA · AEOVI (*sic*)
TVM · B · M · F ·

L. 2 et suiv. — *Aeq(ues) ex numero Lanciariorum.*

L. 6. *Iscola*(=*Schola*) *aequitum.*

P. 739. — Base déterrée à Ostie. Copie de M. Lanciani.

77)
T · PETRONIO · T · F
ANIENS · PRISCO
PROCVRATORI · AVG
FERRARIARVM · ET · ANNONAE
OSTIS · PRAEF · ALAE · II · PANNONIOR
TRIB · LEG · VII · GEMINAE · FELICIS
PRAEF · COH
TR
LYNTF*arii?*
L D D D

Le personnage est peut-être déjà connu (*C. I. L.*, III, 5657).

P. 741.

78) M O P E L L I O
A N T O N I N O
DIADVMENIANO
NOBILISSIMO CAES
PRINCIPI · IVVENTVTIS
IMP · CAES · M · OPELLI · SEVERI
MACRINI · PII · FELICIS · AVG
a. 217 TRIB · POTEST · COS · DESIGN
II · PP · PROCOS · FILIO
VALERIO TITANIANO
PRAEF · VIG · E · M · V
CVRANTE
FLAVIO · LVPO · SVP · PRAEF

Digitized by Google

Le préfet des vigiles et le sous préfet ici mentionnés sont inconnus.

PHILOLOGUS, 1888.

P. 487 et suiv. — C. Maué. Note sur une inscription signalée déjà ici (*Année épigraphique*, 1888, p. 18) et sur les *hastiferi* de la *civitas Mattiacorum*. Il y développe, à tort, l'idée que ces *hastiferi* sont un collège religieux créés pour le culte de Bellone et non une milice municipale.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1889.

P. 64. — A. Lebègue. Le bas-relief mithriaque de Pesaro. Critique de l'authenticité de ce monument et de l'inscription qu'elle porte (*C. I. L.*, VI, 736).

P. 70. — J. Baillet. Stèle découverte à Menschieh, l'ancienne Ptolémaïs, aujourd'hui au musée de Boulaq.

79) ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΝΕΡΟΥΑ
ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ
ΑΣΚΛΗΠΙΩΙ ΚΑΙ ΥΓΙΕΑΙ ΤΟΝ ΝΑΟΝ
ΚΑΙ ΤΟ ΤΕΜΕΝΟΣ ΕΠΕΣΚΕΥΑΣΕΝ
Η ΠΟΛΙΣ
ΕΠΙ ΠΟΜΠΗΙΟΥ ΠΛΑΝΤΑ ΗΓΕΜΟΝΟΣ
ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣ ΚΑΛΠΟΥΡΝΙΟΥ ΣΑΒΕΙΝΟΥ

Suit un péan en l'honneur d'Esculape. Pompeius Planta est très probablement le premier préfet de l'Égypte du règne de Trajan.

REVUE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1889.

P. 51 et suiv. — R. Cagnat, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines*. Réunion d'un certain nombre d'exemples qui permettent de conclure à l'existence de manuels professionnels entre les mains des lapicides.

REVUE DES PYRÉNÉES, 1889.

P. 104. — Dédicace à Mars Leherennus, divinité pyrénéenne déjà connue.

P. 105. — Dédicace au dieu Erge connu également.

P. 107. — Cippe trouvé à Bordères-en-Louron.

80) D · M
Θ
HARSORI · SEN
IXSONIS · F · V
HAVTENSE · SOM
ENARIS · F · VXSOR
OXSON · ET · GE
REXSO · ET · SEVE
RVS · FILI · H · S · S
V · SERANVS · HA
RSORI · F · T · P ·

Remarquer les noms locaux de Harsor, Senixson, Hautense, Somenar, Oxson et Gerexso.

Digitized by Google

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1888.

P. 389. — Trouvé à Die (Drôme). Sur un autel taurobolique avec les ornements habituels en pareil cas (bucrane, tête de bélier, etc.).

81) PRO SALVTE L SEPT SEVERI PII *Pert· aug* ET M AV*rel* ANTONINI AVG *et p · sept · getae caesaris* ET IVL*i* AE AVG TAVROBOL FEC R P VOC FL TALVSIO APPIANO I V

2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

Audiat, MUSÉE DE LA VILLE DE SAINTES.

Nouvelle édition du catalogue du Musée de Saintes si merveilleusement enrichi depuis deux ans par les fouilles de M. le chanoine Jullien-Laferrière. C'est un livre que l'on peut citer comme modèle aux conservateurs de musées qui voudraient entreprendre un catalogue ; les des criptions sont fidèles, les interprétations exactes et sobres et la bibliographie aussi complète que le demande un ouvrage de cette sorte. M. Audiat a joint à son livre des dessins des pierres les plus intéressantes dus à M. Espérandieu ; c'est un complément utile, moins utile pourtant que ne le seraient quelques photogravures, même faites à bon marché. Je n'apporte qu'une restriction à mes éloges. M. Audiat a coloré au minium les lettres des inscriptions qu'il considère comme certaines « pour aider, dit-il, ceux qui ne sont pas initiés » ; qu'il se hâte, pour sa réputation, de nettoyer cette peinture et qu'il adjoigne à chaque pierre une étiquette avec la description correspondante de son catalogue. Les non-initiés auront un guide et les initiés pourront se fier à un monument qui sera redevenu sincère. Un conservateur n'a pas le droit de vous imposer une lecture, même lorsqu'il la croit évidente.

De Ruggiero, DIZIONARIO EPIGRAFICO DI ANTICHITÀ ROMANA, XIIe et XIIIe fascicules.

Articles à signaler particulièrement : *Agens*, *Ager*, *Agitator*, *Agon*, *Agonotheta*, *Agrimensor*, *Agrippa*,, *Ala* (liste des *alae* de l'armée romaine, grades, etc.). *Alamannicus*, *Alaudae* (*legio*), *Alba*, *Albanus* (*dictator*, *pontifex*, *mons*), *Albinus* , *Album* (*senatorium* , *decurionum*, *collegii*), *Alexan-*

Digitized by Google

der (l'empereur et sa famille), *Alexandria*, *Alexandrianus*, *Alexandrinus*, *Alimenta*, *Allectio*.

DAS ROEMISCHE LAGER IN BONN.

Très intéressant travail sur le camp de Bonn occupé par la légion I *Minervia*.

M. J. Klein a consacré quelques pages (p. 29 et suiv.) à l'énumération et à la description des différents objets que l'on a trouvés dans les fouilles du camp et notamment aux inscriptions sur pierre, sur briques, ou même sur métal. Les briques portent pour la plupart la marque LEG I M. Les inscriptions sur pierre sont en majorité des funéraires; les plus importantes (p. 40) ont été reproduites ou rappelées ici-même l'an dernier (*Année épigraphique*, 1888, n. 122). De nombreuses marques de poterie déterrées dans le camp sont réunies.

3e CHRONIQUE

Il a été donné à l'Université de Aberdeen (Écosse), le 2 mars 1889 pour l'examen de latin (Latin honours examination), après une version latine, un thème, et une narration latine, l'exercice suivant :

« Développer, traduire et montrer combien le texte suivant est un bel exemple de la carrière d'un fonctionnaire romain d'ordre sénatorial.

P · MVMMIO · P · F · GAL · SI
SENNAE · RVTILIANO
COS · AVGVRI · PROCOS
PROVINC · ASIAE · LEGATO · AVG
PR · PR · MOESIAE · SVPERIORIS
PRAEF · ALIMENT · PER AEMILIAM
PRAEF · AER · SATVRNI · LEG · LEG · VI
VICTRIC · PRAETORI · TR · PL · QVAEST
TRIB · LEG · V · MACED · XVIRO STLI
TIB · IVD ·

« Développer, traduire le texte.

NERONI · CLAVDIO
DIVI · CLAVDI · F
GERMANICI · CAESARIS · N
TI · CAESARIS · AVG · PRON
DIVI · AVG · ABN
CAES · AVG · GERMANICO
PONT · MAX · TRIB · POT · II
IMP · III · COS · II · COS · DESIG · III

« Déterminer la date de cette inscription, dire quelles sont les différentes personnes qui y sont mentionnées et indiquer leurs liens de parenté. »

Que diraient nos candidats à la licence si on leur imposait une épreuve de cette sorte ?

Digitized by Google

Les papiers de L. Renier contenaient un grand nombre d'estampages, quelques-uns très importants, puisque les originaux ont disparu. Il a semblé que cette collection pourrait former le fonds d'un cabinet d'estampages, dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée. Pour la grossir, le Ministère de l'Instruction publique a fait appel au zèle et à la générosité de ceux qui possédaient des estampages ou pouvaient en faire, et cet appel a été entendu de quelques-uns. J'ai classé tous les estampages que nous possédons, avec l'aide de M. Letaille, en commençant par ceux d'Afrique, et un premier ensemble est dès à présent prêt à être transporté dans le local que l'on choisira pour y établir ce dépôt. Nous avons, de plus, dressé une liste des documents que renferme ce premier lot; je la publie ci-dessous pour la commodité de ceux qui auraient besoin de les consulter.

AFRIQUE PROPRE[1]

Aïn-Zaga.	*Eph. epig.*, V, 471.
Battria.	*Eph. epig.*, V, 336, 1066 ; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, n° 30.
Henchir-Begar.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 270.
Béja.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 10569 ; *Eph. epig.*, V, 10235.
Bir-Mcherga.	*Corp. insc. lat.*, 858, 859 ; *Eph. epig.*, 317, 319.
Bir-oum-Ali.	*Eph. epig.*, VII, 311, 314.
Henchir-Biska.	*Eph. epig.*, V, 295.
Bordj-Halal.	*Eph. epig.*, V, 473.
Bordj-Toum.	*Eph. epig.*, V, 527.
Bou-Ghara.	*Corp. insc. lat.*, 27, 28, 32, 10489 ; *Eph. epig.*, V, 252; VIII, 9, 13, 16, 18, 19, 22, 25; Babelon et Reinach, *Mission*, n° 12.
Henchir-Breik.	*Eph. epig.*, VII, 237 et 238.
Carthage.	*Corp. insc. lat.*, 1026 et 1027 ; *Eph. epig.*, VII, 696.
Chemtou.	*Corp. insc. lat.*, 10599 ; *Eph. epig.*, V, 489, 494, 1116.
Henchir-Chigarnia.	*Eph. epig.*, V, 254.
Henchir-ed-Dekir.	*Eph. epig.*, V, 496, 497, 1240.
El-Djem.	*Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 435 et 436.

1. Quelques-uns de ces estampages ont été retrouvés dans les papiers de L. Renier. La grande majorité provient de dons et sont dus à MM. Aubert, Babelon et Reinach, Bordier, Cagnat, Carton, De la Blanchère, Letaille, Papier, Roy, Vernaz et Winckler.

Digitized by Google

Djezza.	*Eph. epig.*, V, 638 et 1261.
Enfida.	*Eph. epig.*, VII, 140; *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 437; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, n° 17.
Gabès.	*Corp. insc. lat.*, 10017.
Ghadamès.	*Corp. insc. lat.*, 1.
Ghardimaou.	*Bull. d'Hippone*, 1888, p. 26, nos 1 et 11; p. 27, n° 3; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 150.
Henchir-Guergour.	*Eph. epig.*, V, 597, 601; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, I, 120 et 122.
Haïdra.	*Eph. epig.*, V, 1171; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, III, 159, 210, 218.
El-Hammam.	*Eph. epig.*, V, 499, 504, 511; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 170.
Hammam-Darradji.	*Eph. epig.*, V, 472; VII, 225.
Henchir-Harat.	*Corp. insc. lat.*, 906, 907, 908, 910; *Eph. epig.*, VII, 134, 137, 693, 694.
Henchir-el-Hatba.	*Eph. epig.*, VII, 62, 63.
Kafsa.	*Corp. insc. lat.*, 98, 101; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, III, 113.
Kairouan.	*Eph. epig.*, V, 255; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 38.
Kasrin.	*Eph. epig.*, VII, 36, 37, 38, 39, 40, 42.
Henchir-Kaussat.	*Eph. epig.*, VII, 292.
Kef.	*Eph. epig.*, V, 633; *Bull. épig. de la Gaule*, 1883, p. 190, n° 1; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 250.
Henchir-Kessa.	*Eph. epig.*, VII, 206.
Sidi-Khalifa.	*Eph. epig.*, V, 335.
Macteur.	*Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 142, n° 1; p. 143, nos 3 et 4; p. 144, n° 5; p. 145, nos 7, 8, 9; p. 146, nos 10, 11; p. 147, nos 13, 14, 18; p. 148, nos 22, 23, 25, 26, 27; p. 149, nos 36, 37, 38; *Eph. epig.*, V, 1082.
Mahres.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 10490.
Henchir-Msaadin	*Corp. insc. lat.*, VIII, 10609.
Nebbeur.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 1615; *Eph. epig.*, V, 595; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 54, 71.

Digitized by Google

Henchir-Oudeka.	*Eph. epig.*, V, 503.
Sbéitla.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 229.
Sbiba.	Cagnat, *Explorations en Tunisie*, III, 22.
Sfax.	*Rev. archéol.*, X, p. 28 et suiv.
Sidi-Aich.	Cagnat, *Explorations en Tunisie*, III, 117, 121, 122.
Sidi-Daoud-en-Nubi. . . .	*Corp. insc. lat.*, VIII, 989.
Sidi-Median.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 1277, 1280, 1282, 10061.
Sidi-Meskin.	*Eph. epig.*, V, 1113.
Sidi-Reiss.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 995.
Henchir-Smala.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 10116.
Souk-el-Khmis.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 10770.
Sousse.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 1027, 10026; *Eph. epig.*, VII, 30.
Henchir-Sriou.	Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 237.
Henchir-Tarf-ech-Chena.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 774.
Tout-el-Kaïa	*Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 494.
Tuccaber.	*Eph. epig.*, V, 532.
Utique.	*Bull. d'Hippone*, 1888, p. 62, n°s 7, 8.
Zaghouan.	Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, 1.
Henchir-Zaktoun.	*Eph. epig.*, V, 339.

NUMIDIE[1]

Aïn-Foua.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 6303, 6304, 6305, 6307, 6309, 6311, 10326.
Aïn-Ksar.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4354, 4355, 4357, 4358, 4359, 4360, 4361, 4362, 10279.
Aïn-Zana.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4596, 4604.
Aïn-Zenata.	*Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 463.
Aïn-Zoui.	*Eph. epig.*, V, 669.
Announa.	*Rec. de Constantine*, 1888, p. 168.
Bône.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 5228, 5230, 5231, 5234, 5237, 5239, 5241, 5242, 5245, 5247, 5256, 5264, 5265, 10839, 10840; *Bull. d'Hippone*, XVII, p. 62, p. 74, n° 47; XXI, p. 81, n° 1, p. 84, p. 90; XXII, p. 75, n° 48, p. 127, p. 150, n° 32.

1. Nous avons reçu pour la Numidie des estampages de MM. Letaille, Papier et Poulle. La plus grande partie provient des papiers de L. Renier. Le service géographique de l'armée nous en a donné aussi un certain nombre.

Digitized by Google

Bou-Aftan.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4836 ; *Bull. du Comité*, 1887, p. 113 et suiv., nos 400, 409, 411, 418, 425, 430, 432, 441, 444, 450, 473, 488, 515, 518, 523, 528.
Bougie.	*Corp. insc. lat.*, 8924, 8937, 8964, 10475 ; 22 et 23 ; *Eph. epig.*, V, 917.
Bou-Zioun.	*Corp. insc. lat.*, 5179, 5180, 5181, 5183, 5185 ; *Eph. epig.*, V, 823.
Bou-Zitoun.	*Bull. d'Hippone*, XXIII, p. 30, p. 71, n° 25.
Cheffia.	*Corp. insc. lat.*, 5209, 5216, 5218, 5220, 5225.
Constantine.	*Corp. insc. lat.*, 6941, 6945, 6969, 6987, 6992, 6997, 7010, 7012, 7030, 7035, 7039, 7044, 7054, 7068, 7077, 7084, 7086, 7098, 7103, 7123, 7138, 7141, 7142, 7202, 7224, 7255, 7290, 7330, 7379, 7403, 7406, 7417, 7419, 7523, 7529, 7541, , 7604, 7611, 7620, 7637, 7670, 7741, 7759, 7816, 7827, 7856, 7903, 7924, 7936 ; *Eph. epig.*, 438, 439.
Fedj-Berkouk.	*Bull. du Comité*, 1887, p. 124 et suiv., nos 479, 481, 483, 485, 488, 495, 496, 501, 503, 506, 511, 513, 522, 524, 529.
Guelma.	*Corp. insc. lat.*, 5341, 5489, 5490, 5492.
El-Hammam.	*Bull. d'Hippone*, 1888, p. 5, n° 24 ; p. 7, nos 8 et 74, p. 49, n° 24.
Hammam-Meskoutin. . .	*Rec. de Constantine*, 1888, p. 165.
Khemissa.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4874, 4876.
Khenchela.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 2224, 2228, 2232, 2236, 2241, 2243, 2245, 2258, 2272 ; *Eph. epig.*, V, 671.
Kherbet-Guidra.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 8827, 8828.
Ksar-Sbehi.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4799, 4800.
Ksiba-Mraou.	*Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 459 et suiv., nos 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23.
Lambèse.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 2531, 2532, 2533, 2534, 2547, 2551, 2553, 2557, 2561, 2565 (*a*), 2562, 2568, 2572, 2582, 2588, 2589, 2618, 2623, 2626, 2728, 2729, 2730, 2742, 2743, 2744, 2745, 2747, 2759, 2812, 2850,

Digitized by Google

	2856, 2857, 2885, 3026, 3407, 6625, 6650; *Eph. epig.*, VII, 402.
Markouna.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4187, 4197, 4199, 4202, 4213.
Mlili.	*Corp. insc. lat.*, 2482.
Morsot.	*Bull. d'Hippone*, XXIII, p. 2, n° 1; p. 3, n° 2; p. 3, n° 3; p. 4, n° 4; p. 4, n° 5; p. 5, n° 6; p. 20; p. 27.
Msad.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 8795, 8804.
Philippeville.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 7944, 7957, 7963, 7975, 7988, 8027, 10317, 10322; *Eph. epig.*, V, 908; VII, 445.
Sidi-Bader.	*Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 465, nos 37 et 38.
Sidi-Brahim.	*Bull. d'Hippone*, XXIII, p. 10, n° 13.
Sidi-Youssef.	*Eph. epig.*, V, 797; *Bull. du Comité*, 1886, p. 458, nos 3, 4, 5, 6.
Sidi-Okba.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 2483.
Sigus.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 4805; *Eph. epig.*, VII, 792.
Sila.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 5884.
Souk-Ahras.	*Bull. d'Hippone*, 1888, p. 70, nos 23 et 24.
Tébessa.	*Corp. insc. lat.*, 1951, 10629, 10639; *Eph. epig.*, VII, 309; *Bull. d'Hippone*, 1888, p. 44, n° 24; *Année épigraphique*, 1888, n° 119.
Timgad.	*Corp. insc. lat.*, 2353, 2354, 2362, 2363, 2384, 2387, 2391, 2395, 2396, 2397, 2399, 2400, 2403, 2405, 2409, 2420, 2437; *Eph. epig.*, VII, 395, 759.
Henchir-Toutaït.	*Bull. du Comité*, 1886, p. 464, nos 34 et 35; p. 465, n° 36.

MAURÉTANIES[1]

Aïn-Benian.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9741.
Aïn-Kebira.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 8389, 8394, 8396, 8399, 8402, 8407.

1. Estampages trouvés dans les papiers de L. Renier; un grand nombre nous ont été donnés par M. le commandant Demaeght, quelques-uns ont été recueillis par le service géographique de l'armée.

Digitized by Google

Aïn-Roua.	*Corp insc. lat.*, VIII, 8411.
Aïn-Temouchent.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9796, 9797, 9798, 9799, 9802, 9805, 9806, 9810, 9816, 9817, 9820, 9821; *Bull. d'Oran*, 1886, nos 1048, 1049, 1050, 1059, 1064.
Alger.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9257.
Arzeu.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9753, 9757, 9760, 9763, 9775, 9777, 9780, 9781, 9784, 9787, 10455, 10457; *Bull. d'Oran*, 1882, n° 46.
Aumale.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9045, 9047, 9056, 9057, 9108, 9142, 9174.
Bordj-bou-Aréridj. . . .	*Corp. insc. lat.*, VIII, 8811, 8812; *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 140, n° 589.
Bou-Tlélis.	*Eph. epig.*, VII, 543.
Cherchel.	*Corp. insc. lat.*, 9325, 9327, 9328, 9330, 9344, 9345, 9351, 9353, 9354, 9356, 9358, 9360, 9370, 9373, 9376, 9377, 9379, 9380, 9381, 9385, 9387, 9391, 9392, 9395, 9398, 9399, 9404, 9414, 9417, 9422, 9426, 9428, 9429, 9430, 9432, 9435, 9436, 9442, 9447, 9448, 9451, 9452, 9455, 9456, 9457, 9465, 9469, 9473, 9479, 9480, 9488, 9495, 9496, 9498, 9505, 9508, 9513, 9522, 9524, 9527, 9528, 9529, 9586, 9589, 9592, 9596, 10451, 10452, 10453, 10454; *Eph. epig*, V, 979, 1004, 1034.
Djijelli.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 8369, 10330.
Hammam-el-Hanefia. . .	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9745, 9746.
Idicra.	*Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 169, n° 758.
Lalla-Maghnia.	*Bull. d'Oran*, 1886, n° 1067.
Matifou (Cap).	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9248.
La Moricière.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9832, 9852, 9863, 9865, 9870, 9871, 9882, 9890, 9893; *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 158, nos 691, 692, 693.
Mouzaïaville.	*Corp. insc. lat.*, VIII, 9286.
Oran.	*Bull. des Antiq. afric.*, I, p. 205; II, p. 379; III, p. 351.
Oued-el-Hammam.	*Corp. insc. lat.*, 9747.
Perrégaux.	*Corp. insc. lat.*, 10460; *Bull. des Antiq. afric.*, I, p. 139, n° 47; I, p. 140, n° 48.

Digitized by Google

Sétif.	*Corp. insc. lat.*, 8631 ; *Rec. de Constantine*, 1883, p. 204, nos 6 et 7.
Sidi-Brahim.	*Eph. epig.*, VII, 805.
Tagremaret.	*Eph. epig.*, VII, 670, 671, 672.
Tagzirt.	*Corp. insc. lat.*, 8995.
Tala-Aïzaen.	*Eph. epig.*, V, 932.
Tassadan.	*Corp. insc. lat.*, 8379, 8380, 8381, 10332, 10333.
Tifech.	*Corp. insc. lat.*, 10832.
Tiklat.	*Corp. insc. lat.*, 8835, 8842, 8865, 8895.
Tlemsen	*Corp. insc. lat.*, 9907, 9908, 9909, 9916, 9918, 9943, 9947, 9949, 10465 ; *Bull. des Antiq. afric.*, I, p. 49, no 25.
Ziama.	*Corp. insc. lat.*, 8375.

TINGITANE[1]

Ksar-Faraoun.	*Corp. insc. lat.*, 9993, 9994 ; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1888, p. 359 et suiv. nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

INCERTAINES

Corp. insc. lat., 1141, 10015 ; Cagnat, *Explorations en Tunisie*, I, 236.

1. Ces estampages sont dus à M. de La Martinière.

Digitized by Google

NOTE

SUR

LE PROMÉTHÉE DU MUSÉE DE CHERCHELL

(Planches X et XI)

Parmi les moulages des statues de Cherchell qui viennent d'être envoyés à l'Exposition (section algérienne), quatre, malgré la mutilation des nez, se recommanderont surtout à l'attention des amateurs de sculpture grecque.

Ce sont quatre têtes colossales, d'un beau style, et qui faisaient partie d'un ensemble architectural. Elles ont été évidées à la partie postérieure pour être rendues plus légères, ou pour laisser passer l'eau des pluies, et portent à leur sommet des surfaces lisses, légèrement inclinées, comme si elles avaient été scellées aux quatre angles d'un monument, sous la corniche. Quel qu'ait été leur rôle, elles étaient destinées à être vues de loin, comme des gargouilles. Faut-il ne voir dans ces mascarons superbes que des appliques purement décoratives? ou bien, si ces figures, comme je le crois, ont une signification, quelle est-elle?

L'une de ces têtes est une tête d'homme barbu, les trois autres sont des têtes de femmes. La première a tant de majesté qu'on a cru y reconnaître le type de Jupiter ou de Neptune, mais à tort. M. Héron de Villefosse émet déjà des doutes sur la vraisemblance de cette conjecture dans son beau *Rapport sur une mission archéologique en Algérie* (*Archives des missions*, 1875, p. 395). Il constate que « le mouvement du cou et celui des yeux paraissent indiquer plutôt une posture qui ne peut convenir à ces deux divinités », et il incline, de son côté, à y voir une représentation de l'Océan.

Digitized by Google

Même interprétation, présentée sous une forme également dubitative, chez M. de La Blanchère (*De Rege Jubâ*, p. 63), dans la page consacrée à l'énumération rapide des marbres du Musée de Cherchell : « Et fuerunt reperta insuper tria colossorum capita, *Oceani forsan* et dearum maris... »

Telle est l'hypothèse émise par les deux archéologues qui ont parlé du Musée de Cherchell avec le plus de compétence. En somme, il y a là une difficulté de détermination qui reste à résoudre.

Pour mon compte, après avoir étudié l'expression de cette figure empreinte d'un sentiment si profond, où l'on peut démêler à la fois de l'obstination et de la tristesse, après en avoir examiné l'attribut symbolique, après avoir recherché sur quel emplacement elle a été découverte, me rappelant en outre les légendes dont le roi Juba s'enorgueillissait et dont le sculpteur a dû s'inspirer, je suis arrivé à une autre solution, dont les motifs sont exposés plus loin, et qui est la suivante : cette tête, si vigoureusement taillée, d'une si énergique allure, est un Prométhée; je crois pouvoir ajouter qu'elle concourait à l'ornementation extérieure de la résidence royale.

Le Prométhée de Cherchell a une barbe divine, aux larges boucles qui descendent en spirale, et une chevelure luxuriante. Que les artistes de l'antiquité l'aient ainsi figuré, c'est ce que prouve, entre autres exemples, le bas-relief du Louvre qui le montre dans une autre fonction et modelant l'homme. (O. Müller, pl. XXXII, fig. 195.) Pausanias parle aussi d'une statue qui était à Panope, en Phocide, et que les uns prenaient pour un Esculape, les autres pour un Prométhée[1] : d'où l'on peut conclure que les artistes prêtaient au fils de Japet la même physionomie grave et noble qu'au fils d'Apollon, et la même barbe olympienne. Il possède en effet, comme lui, l'éternelle vigueur et le don de prévoir uni à la bénignité.

1. Pausanias (X, 4, 3, édit. Schubart) : Πανοπεῦσι δέ ἐστιν ἐπὶ τῇ ὁδῷ πλίνθου τε ὠμῆς οἴκημα οὐ μέγα καὶ ἐν αὐτῷ λίθου τοῦ Πεντέλησιν ἄγαλμα, ὃν Ἀσκληπιόν, οἱ δὲ Προμηθέα εἶναί φασι.

Digitized by Google

Ici son attitude est celle d'une victime injustement frappée et qui en appelle. Il a les yeux levés vers le ciel. Pour avoir apporté aux hommes le feu rédempteur qui leur permettra de travailler les métaux et de sortir peu à peu de la barbarie où ils croupissent, le voilà crucifié sur le Caucase! Sa souffrance est calme, comme celle d'un immortel. Elle est tempérée par le souvenir de l'ineffable service qu'il a rendu; et dans le regard éloquent de ce Christ païen, contempteur de ses bourreaux, il entre moins de la supplication que de l'orgueil.

Le statuaire a représenté le Titan, tel qu'Eschyle l'a peint au début du *Prométhée enchaîné*. Cloué sur son rocher, le bienfaiteur impénitent de la race humaine prend à témoin l'éther, l'aile rapide des vents et le disque du soleil qui voit tout, de l'injustice des tourments que lui fait subir le nouveau maître de l'Olympe : de là le mouvement du cou et des yeux.

De plus, dans les boucles fièrement relevées de la chevelure, l'artiste a laissé entrevoir un fragment de couronne, auquel on n'a pas assez pris garde et qui n'a pas été placé là sans intention. C'est l'indication sommaire d'un attribut. Car la fleur de cette couronne, arrondie et granulée, ressemble tout à fait à l'ombelle de la férule, et la férule est l'emblème caractéristique du Titan, qui s'en est servi comme d'un étui, après le rapt de l'étincelle[1]. N'était-il pas naturel que cette plante, illustrée par Prométhée, le symbolisât et rappelât son larcin?

Invisæ nimium pueris gratæque magistris,
Clara Prometheo munere ligna sumus.

(MARTIAL.)

Ainsi les boucles de la barbe, l'expression de la physionomie qui reflète une souffrance auguste, le mouvement des yeux invoquant un ciel muet, l'ombelle enlacée dans les mèches flottantes de la chevelure, tout cela convient admirablement à Prométhée.

1. Hésiode (Εργα και ημεραι, v. 50-53) : Κρύψε δὲ πῦρ.....παῖς Ἰαπετοῖο..... ἐν κοίλῳ νάρθηκι, λαθὼν Δία τερπικέραυνον, et Eschyle (*Prométhée enchaîné*, v. 109-112) : ναρθηκοπλήρωτον δὲ θηρῶμαι πυρὸς πηγὴν κλοπαίαν, ἣ διδάσκαλος τέχνης πάσης βροτοῖς πέφηνε...

Digitized by Google

Les trois autres têtes, aux cheveux ondulés et épars, représentent les nymphes de la mer. Belles, graves, compatissantes, ces Océanides s'approchent de la farouche victime pour la consoler et murmurer à ses oreilles de rafraîchissantes paroles.

En s'inspirant d'Eschyle, le sculpteur s'est conformé sans doute à l'habitude qu'avaient les artistes de prendre de préférence dans les poèmes des tragiques les sujets de leurs compositions, et d'interpréter à leur manière de pathétiques conceptions devenues familières à presque tous les esprits : témoin ces vases peints qui nous montrent Hémon et Antigone, ou Hercule furieux, ou bien encore Oreste dans le temple de Delphes, venant chercher l'absolution de ses erreurs et la paix. (V. *La céramique grecque* de Rayet et de Collignon, p. 297.)

Le supplice de Prométhée en particulier était un thème de prédilection, à cause de sa difficulté même. Il s'agissait, pour l'artiste, d'atteindre à l'expression du caractère moral et de faire rayonner dans le corps d'un athlète garrotté l'âme souffrante d'un dieu. Nombreux étaient ceux qu'attirait ce beau et périlleux sujet, comme il semble résulter de deux épigrammes de l'*Anthologie grecque* (t. II, p. 148, édit. Hachette) qui reprochent aux artistes de représenter toujours Prométhée supplicié, jamais Prométhée délivré : « Hercule, fâche-toi, car après la délivrance opérée par tes flèches, Prométhée est encore en proie à des tortures sans terme. »

Peut-être aussi l'auteur du Prométhée de Cherchell, qui me paraît pouvoir rivaliser victorieusement avec ceux de nos sculpteurs modernes qui se sont exercés sur le même sujet et ont essayé de rendre, à leur tour, la conception idéale d'Eschyle, a-t-il obéi à une invitation plus directe.

Il est nécessaire ici de rappeler deux points. Prométhée, quand les temps furent venus, fut délivré par Hercule, qui tua le vautour; d'autre part, Juba II prétendait descendre d'Hercule. Ne fût-ce que par un caprice d'archéologue, il acceptait avec complaisance les traditions indigènes qui faisaient de ce héros libérateur l'aïeul des rois numides, et, par conséquent, son propre

Digitized by Google

ancêtre. Ses monnaies d'argent (Musée d'Alger) portant fréquemment au revers la massue et la peau de lion, attestent assez combien il était fier de cette fabuleuse origine. N'est-il pas vraisemblable qu'il ait ordonné aux architectes de son palais de figurer, dans la décoration de l'édifice, quelque allusion à des légendes qui lui étaient chères, à des exploits dont la gloire lointaine semblait rejaillir jusqu'à lui?

Je sais bien qu'une objection se pose : Juba, prince numide, avait-il un palais?

Élevé à Rome comme otage, il en vint à s'éprendre de l'art grec jusqu'à la passion. Rentré dans ses États, il donna satisfaction à ses goûts en ornant de monuments sa nouvelle et brillante capitale, et ne se contenta pas évidemment de la tente paternelle. Il dut se bâtir un palais, de même qu'il s'est fait construire un tombeau pyramidal : celui que nous appelons improprement le *Tombeau de la chrétienne*, et dont il reste encore à découvrir la vraie chambre funéraire, celles où on est parvenu à pénétrer, il y a une vingtaine d'années, ayant été trouvées vides, et n'étant là, je suppose, que pour donner le change aux profanateurs, et les dépister.

Mais ce palais, où était-il? Si l'on recueille, parmi les ruines de Cherchell, les indices d'une habitation somptueuse et grandiose, on ne peut guère hésiter qu'entre deux emplacements. L'un est situé entre la porte de Ténès et le port, l'autre sur la place de l'Église, près de la porte d'Alger. Sur l'un se dresse à présent un imposant massif de ruines. Là étaient les grands thermes de Cæsarea, comme Ravoisié l'avait conjecturé en 1844 (d'après l'album de planches de l'*Exploration scientifique* de l'Algérie qui malheureusement n'a jamais été accompagné d'un texte), et comme des fouilles récentes l'ont démontré. Reste l'autre emplacement, d'où proviennent d'énormes chapiteaux corinthiens, d'un style très pur, des colonnes blanches cannelées, et cette monumentale corniche de marbre, si élégamment ornée de rosaces et de fleurs variées, qui gît sur la place de Cherchell, et dont la beauté et les proportions frappent d'admiration les

Digitized by Google

visiteurs. On y a trouvé aussi, en faisant la route, quelques statues qui comptent parmi les plus remarquables du Musée de Cherchell : notamment cette sorte d'Isis [1], vêtue d'une tunique talaire très finement plissée, et enveloppée d'un manteau collant, d'une facture très originale. Ce moulage a été envoyé aussi à l'Exposition. Or, c'est de là précisément que viennent les quatre têtes colossales en question et qui ont tant de caractère (marbre, hauteur 0^{m},90). Elles ont été exhumées en 1856, par un colon nommé Paolo Greck, qui avait loué ce coin aux Domaines pour y planter un jardin.

Il y a bien au Musée de Cherchell deux autres têtes colossales, récemment trouvées dans les Thermes. Je les ai signalées. Mais elles ne ressemblent à celles-là que par les dimensions, non par le style. Elles ne sont ni aussi expressives, ni aussi bien modelées, ni aussi belles, elles n'ont pas le même charme. Les Thermes, d'après les inscriptions qu'on a rencontrées, paraissent être du IIe siècle. Le palais de Juba, au contraire, et les statues qui l'embellissaient datent d'Auguste, c'est-à-dire d'une très bonne époque.

8 mai 1889.

Victor Waille,
Professeur à l'École des Lettres d'Alger.

1. P. Monceaux (*Gazette archéologique*, 1886) a fait un article sur cette statue qu'il croit être une Diane archaïque, et qu'il juge digne du ciseau d'un maître grec.

Digitized by Google

PORTRAITS ANTIQUES

DE L'ÉPOQUE GRECQUE EN ÉGYPTE

(Planches XII et XIII)

Archéologues et artistes devraient tous aller visiter, pendant qu'ils en ont l'occasion, une collection des plus curieuses qui est exposée à Paris, dans l'Hôtel de la Société d'encouragement, 44, rue de Rennes. Elle mériterait une étude approfondie, que nous n'avons pas le loisir d'entreprendre en ce moment; mais, pour donner une idée de l'intérêt qu'elle présente et pour appeler sur elle l'attention de nos lecteurs, il suffira de transcrire un article que le journal *Le Temps* lui consacre dans son numéro du 4 juin et de reproduire, par la phototypie, deux images choisies un peu au hasard dans cette galerie de portraits.

Quand on songe quels admirables sculpteurs ont été les Grecs, quelle plastique étonnante pour la variété, la noblesse, la délicatesse et la vie ils ont réalisée dans les immortels chefs-d'œuvre qui sont parvenus jusqu'à nous, on se dit qu'une telle sculpture suppose une peinture merveilleuse et que Zeuxis et Praxitèle, comme Apelle et Phidias, ont atteint les limites de la perfection dans leur art. Mais le marbre et la terre cuite résistent au temps, ce grand « dévoreur », et la peinture, chose plus fragile, fût-elle déposée sur la pierre, s'efface sous les rayons du soleil et s'effrite en poussière sous l'action des variations de température et de l'humidité de l'atmosphère. La peinture grecque a péri sans laisser d'autres traces (traces le plus souvent à demi effacées) que les peintures murales de la maison de Livie, sur le Capitole, et les charmants panneaux décorés de fleurs, de plantes, d'oiseaux, d'encadrements dans les habitations de Pompéi.

L'Égypte, où il ne pleut pas, où le sable sec ne favorise pas le développement des germes de la fermentation et de la végétation, offre des conditions telluriques et atmosphériques qui semblent combinées pour assurer la conservation des objets. Ce sable protecteur nous a rendu les temples, les hiéroglyphes, les peintures, les statues, les papyrus encore intacts après tant de siècles écoulés; tout un groupe d'arts compliqués, délicats, savants nous a été révélé par les

Digitized by Google

tombeaux profondément creusés dans le roc; toute une légion de travailleurs, orfèvres, émailleurs, tisserands, peintres, statuaires, etc., s'est réveillée, pour ainsi dire, de l'éternel sommeil, et a fait revivre sous nos yeux une civilisation qui n'était plus pour nous qu'un écho vague et lointain.

L'Égypte nous réserve peut-être plus d'une surprise. Et la preuve, c'est la merveilleuse trouvaille que voici.

M. Théodore Graf, un Viennois établi depuis longtemps au Caire, et que ses relations avec les Arabes de la vallée du Nil avaient mis déjà plus d'une fois à même d'acquérir de précieuses antiquités, notamment des papyrus, aujourd'hui conservés dans les collections publiques de son pays, apprit, il y a dix-huit mois, que deux Arabes de sa connaissance avaient trouvé dans une nécropole du Fayoum, à *Rubaijat* (l'ancienne Kerké), un grand nombre de peintures. M. Graf allait partir à la recherche de ce trésor, quand il fut prévenu par l'arrivée des deux Arabes, qui, soupçonnant la valeur de ces peintures, ne les cédèrent, après bien des hésitations et des subtilités, qu'à beaux deniers comptants.

Les Égyptiens de la haute époque figuraient en couleur une tête et une face humaine à la partie supérieure de la gaine qui renfermait la momie, et en reproduisaient les formes générales. Plus tard, deux ou trois siècles avant notre ère, l'usage s'établit de remplacer la tête sculptée par une plaque mince de bois de cyprès placée à la partie supérieure de l'enveloppement et maintenue par les derniers tours de bandelettes. Sur cette plaque était peint le portrait du mort, qui semblait ainsi regarder par l'ouverture de son linceul. Les parents allaient visiter les défunts; les momies étaient renfermées dans des boîtes en bois carrées, dont le couvercle, en partie mobile, s'ouvrait exactement au-dessus de l'endroit où se trouvait le portrait.

Les premières violations de sépultures sont anciennes dans la vallée du Nil. Les profanateurs, attirés par la passion de l'or et toujours convaincus que dans ces sarcophages et ces chambres souterraines étaient cachés d'immenses trésors, brisaient la boîte, éventraient l'enveloppe patiemment confectionnée par les embaumeurs et, fouillant le mort, lui arrachaient du cou, des oreilles, des poignets et des doigts les bijoux et emportaient les objets de quelque valeur qui accompagnaient la momie. Dédaignant les planchettes peintes, ou leur supposant des propriétés magiques qui les rendaient redoutables, ils les abandonnaient dans la tombe. C'est là que nos deux Arabes avaient fait la fructueuse récolte qui venait de les enrichir.

Ces portraits, au nombre de cent ou peu s'en faut, que l'on connaissait par trois ou quatre spécimens assez maltraités, déposés au Louvre, au British Museum et au Musée de Boulaq, sont presque tous d'une parfaite conservation[1]. Ils nous mettent devant les yeux une œuvre picturale d'artistes grecs, dont les plus anciens sont peut-être antérieurs à l'ère chrétienne; les plus récents sont contemporains d'Hadrien; quelques-uns même paraissent appartenir au IIIe siècle.

1. Les spécimens de ce genre de peintures que nous possédons au Louvre ont malheureusement été très retouchés.

Digitized by Google

Dans leur ensemble, par les qualités du modelé, du ton, de la fermeté du dessin, de l'expression surtout, ils justifient tout ce que l'on devait espérer de la peinture grecque.

Ces gracieuses têtes de jeunes femmes ou de jeunes filles, aux grands yeux, aux longs cils, à l'ovale fin, à la bouche souriante ou sérieuse, ces physionomies énergiques, osseuses, ridées de vieilles femmes, ces visages d'hommes au teint bruni, tous empreints d'un caractère personnel, tous animés d'une expression intense, commandent et retiennent l'attention. C'est comme l'évocation d'un peuple, d'une race, d'une époque. Voici, sur le cou d'un adolescent, la longue mèche de cheveux que les princes de sang royal ne coupaient qu'à leur avènement; sur le cou de cet homme l'artiste a poussé l'exactitude jusqu'à indiquer la maladie du goître. On dirait que cette jeune femme, aux traits aristocratiques, à la coiffure moderne, est l'œuvre d'un de nos maîtres modernes. Là un vieil eunuque nous montre sa face équivoque et ses cheveux blanchis, et plus loin une tête d'homme largement exécutée nous rappelle les traits de M. Ch. Garnier. Les œuvres les plus anciennes sont certainement les plus belles.

Le style de ces peintures est remarquable; quelques-unes ont été qualifiées de chefs-d'œuvre par des peintres autrichiens. La facture en est savante, précise et indique un art consommé. La technique en est intéressante. La plupart sont peintes à l'encaustique et avec le couteau; le procédé est très visible. La cire d'Afrique, après deux ou trois cuissons dans l'eau de mer, était mélangée d'un peu d'huile d'olive et recevait la poudre minérale colorante. L'artiste (et il fallait pour cela une singulière dextérité) prenait cette substance, à laquelle il avait, grâce à la combinaison des poudres colorantes, donné le ton voulu, et l'étendait avec le couteau sur le bois préparé et qui portait en noir le dessin général du portrait. L'œuvre finie était repassée au fer chaud pour effacer les aspérités de la cire.

D'autres portraits sont peints à la détrempe.

Enfin, la collection qui va attirer nombre de visiteurs comprend quatre spécimens de tapisseries de haute lisse, avec bordures et encadrements. Le point en est d'une extrême finesse. L'art de la Renaissance et du moyen âge n'a point dépassé celui-là. Ces tapisseries, recueillies dans la Haute-Égypte, représentent Bacchus, Ariadne et les Saisons. La trame est en fil de lin; une laine d'une grande finesse a servi à former les dessins; les couleurs sont restées d'une grande vivacité.

Nous empruntons au *Catalogue*, qui a été dressé par M. F. H. Richter, de Vienne, et M. le baron Von Ostini, de Munich, la description qu'il donne des deux figures que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

« N° 6 (pl. XII). Buste d'un homme beau et vigoureux dont la peau est d'un brun rouge foncé. Dans la chevelure touffue et crépue, on distingue encore nettement les traces de la couronne

Digitized by Google

dorée; très nettement, sur la poitrine, on voit le large ruban rouge orné de boutons d'or et d'argent, allant de l'épaule droite à la hanche gauche. (Cf. n° 4.) Avant le nettoyage de ce tableau, on voyait encore distinctement dans l'étoffe bleue du surtout les traces de l'agrafe d'or. L'épaule droite est ornée d'une large raie lilas, en forme de ruban. Procédé : la tête et l'étoffe sont peints à l'encaustique sur fond d'or; le procédé est, dans ce portrait, très nettement reconnaissable; la tête est faite au couteau; les étoffes sont faites au pinceau (voir n° 61).

« N° 43 (pl. XIII). Portrait d'une femme vieillie par la maladie et dont le visage semble exprimer un état de souffrance et de tristesse. Cette expression est encore accentuée par l'anomalie qui se remarque dans la conformation des os de la joue gauche. Le ton bleuâtre et le développement des poches lacrymales, ainsi que l'aspect souffreteux du teint, permettent de supposer que cette femme souffrait aussi d'un mal physique, probablement l'hydropisie. Ses cheveux sont simplement peignés et se partagent sur le front. Aucune parure. Si ce portrait ne plaît pas, on ne peut méconnaître cependant qu'il semble être la reproduction réaliste et fidèle du modèle. Procédé : à l'encaustique, la tête au couteau, les étoffes au pinceau. »

On voit, par les citations qui précèdent, que l'on trouvera, pour l'étude de cette précieuse collection, un utile secours dans ce catalogue; les notices qui le composent signalent avec précision chacune des particularités que présentent les figures qu'elles décrivent. Ce qui ajoute à l'intérêt de cette brochure, c'est l'appendice qu'y a mis, sous ce titre, *La peinture à l'encaustique des anciens,* l'ancien collaborateur de M. Helbig, M. O. Donner von Richter, bien connu pour les recherches qu'il poursuit depuis de longues années sur les procédés techniques de la peinture dans l'antiquité. A qui voudrait pousser plus loin l'examen des pièces dont se compose cette galerie, nous indiquerons aussi le travail du savant égyptologue Ebers, publié sous ce titre : *Eine gallerie antiker Portraits, erster Bericht ueber eine juengst entdeckte Denkmæler gruppe* (Berlin, in-8°, 1888). Ce travail est aussi suivi

Digitized by Google

de l'essai de M. Donner dont le catalogue cité plus haut reproduit une traduction.

Il serait vivement à souhaiter que le Louvre pût s'assurer la possession de quelques-uns au moins des meilleurs morceaux de cette galerie. La collection est à vendre ; la solution qui nous paraîtrait la plus conforme aux intérêts de l'étude et de l'art serait une vente publique, qui permettrait le partage de ces richesses. Il y a là assez de belles pièces pour que chacun des grands musées de l'Europe puisse y faire son choix et renfermer ainsi désormais des échantillons authentiques de la peinture grecque, telle qu'elle fleurissait en Égypte vers le 1er siècle de notre ère.

G. P.

Digitized by Google

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

LXXI

ANNEAU-CACHET AU SYMBOLE DE LA COLOMBE PROVENANT DES FOUILLES DE CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE).

Cet anneau, en argent, a été découvert dans une des sépultures de l'époque mérovingienne, de Charnay (Saône-et-Loire), et appartient au musée de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon. Il a été publié d'abord par M. Henri Baudot[2], puis dans l'ouvrage déjà cité de M. Lindenschmit[3].

Il a 21 millimètres d'ouverture; sa baguette est plate et a 10 millimètres dans sa plus grande hauteur; elle est décorée d'un grènetis ou cordon perlé à ses deux bords, et d'un trifolium

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1664, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341; t. II, p. 1, 40, 137 et 313; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289; t. II, p. 42 et 295; année 1888, t. I, p. 23 et 296; t. II, p. 175; année 1889, t. I, p. 38.
2. *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, in-4, 1860, p. 66 et pl. XV, n° 19.
3. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (1re partie, époque mérovingienne), pl. XIV, n° 4.

Digitized by Google

à droite et à gauche du chaton. Ce chaton, soudé sur la baguette, est un carré de 12 millimètres de côté, orné sur trois côtés d'un grènetis, et, au centre, d'un oiseau, dont une aile est éployée. Tous les ornements sont gravés en creux. Du côté opposé au chaton, la bague présente un autre chaton très petit, que M. Baudot a défini « un petit bouton », et qui est également soudé sur la baguette.

Quant à l'oiseau gravé sur le chaton principal, il n'y a pas à chercher, comme on l'a fait, à en déterminer l'espèce[1]. C'est la figuration maladroite et grossière de la colombe symbolique, que nous avons observée sur plusieurs des bagues sigillaires décrites dans le cours des présentes *Études*.

La colombe à l'aile éployée et sans rameau dans le bec ou à la patte, représente le Saint-Esprit et plus sûrement le Christ lui-même, dont elle fut un des nombreux emblèmes, à la différence de la colombe tenant un rameau, qui est une allusion à celle que Noé fit sortir de l'Arche, et qui y revint avec une branche d'olivier, présage du salut prochain[2].

LXXII

AUTRE ANNEAU-CACHET AU SYMBOLE DE LA COLOMBE, PROVENANT DU CIMETIÈRE DE BEL-AIR, CANTON DE LAUSANNE.

1 2 3

Voici une bague en bronze, trouvée dans le cimetière gallo-

1. « Dans le chaton gravé en creux, oiseau dont le gros bec rappelle le toucan. » Baudot, *ubi supra*, p. 66.
2. Voir à ce sujet, le n° XXXIX des présentes *Études*, et les n°s II, VI, XXXI et XXXVIII.

Digitized by Google

franc de Bel-Air, près de Chéseaux-sur-Lausanne. Elle a été recueillie tout près de la tombe d'un chef franc[1], et appartient au Musée cantonal de Lausanne. D'après une note de M. le baron de Mély et les dessins que nous a envoyés M. Carrart, conservateur du dit Musée, dont le monde savant regrette la perte récente, ce bijou n'a que 16 millimètres d'ouverture, d'où l'on peut inférer qu'il était porté par une femme ou un enfant[2].

Le chaton, qui est de forme ronde et a 13 millimètres de diamètre, y compris une large bordure en forme de galerie, est soudé sur la baguette, et accosté, aux deux points de jonction, de trois globules ou cabochons également soudés, et qui sont, ainsi que nous l'avons si souvent remarqué, un des traits caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

Sur le chaton, est grossièrement gravé en creux un oiseau, de forme très approchante, notamment par la longueur du bec, de celui qui a fait l'objet de la précédente notice ; de même que pour ce dernier, l'auteur de notre bijou a voulu représenter la colombe, une aile éployée[3], et surmontée d'une étoile. Il faut y voir aussi l'un des emblèmes du Christ, et non une allusion à la colombe de l'Arche[4].

LXXIII

AUTRE ANNEAU AU SYMBOLE DE LA COLOMBE.

Le catalogue de la vente des bijoux et monnaies provenant de

1. D'après les indications que contient à ce sujet le journal des fouilles tenu par M. Aug. Regamey et conservé au Musée de Lausanne, où la bague dont il s'agit porte le n° 174.

2. Il se pourrait toutefois que ce fût un de ces bijoux servant exclusivement de cachet, et que l'on portait attaché au bras ou à la ceinture par une chaînette, comme celui que nous avons décrit plus haut, notice LIII.

3. A première vue, l'on serait tenté de considérer comme un rameau ce que nous croyons être la figuration malhabile d'une aile de l'oiseau ; mais, comme ce rameau ne serait tenu ni dans le bec ni à l'une des pattes, il convient d'en écarter l'idée.

4. Nous renvoyons, pour les justifications de notre opinion sur ce sujet, à ce qui en est dit dans la précédente notice.

Digitized by Google

la succession du savant archéologue Benjamin Fillon, catalogue dressé par M. Rollin, contient, à la page 34, sous le n° 36, la note descriptive suivante :

« Bague mérovingiennne en or. — Sur le chaton carré est gravé en creux un oiseau (sans doute une colombe); au-dessous, une croisette, et au-dessus, une palme. La bague est également gravée avec finesse des deux côtés du chaton. — Joli bijou d'une admirable conservation. »

Désireux de connaître *de visu* ces objets, et d'en obtenir une empreinte qui me permît de reproduire ici cette bague, j'en ai recherché activement le nouveau propriétaire. M. Rollin, qui, à la vente publique, s'en était rendu acquéreur pour le compte d'un tiers, n'a pu me renseigner sur le nom et l'adresse de ce dernier, et je me suis trouvé ainsi dans l'impossibilité de faire figurer la bague qui nous occupe en tête de la présente notice.

Je me bornerai à faire, au sujet de la description ci-dessus, les deux remarques suivantes :

1° L'anneau de la succession Fillon a, comme celui du cimetière de Bel-Air (n° LXXII), une croisette auprès de la colombe; la petite palme que le rédacteur a vue au-dessus de l'oiseau rappelle le rameau que, à première vue, nous aussi nous avions cru trouver à la même place, et qui n'est en réalité qu'une représentation maladroite de l'aile éployée de la colombe, telle qu'elle est gravée au n° LXXI. Il n'est point d'ailleurs possible de considérer notre anneau d'or au chaton carré comme un deuxième exemplaire du n° LXXII, qui est en bronze et dont le chaton est de forme ronde.

LXXIV

BAGUE SIGILLAIRE TROUVÉE A BRÉRY (JURA).

Voici une bague inédite, qui a été découverte à Bréry, canton de Sellières, département du Jura; elle appartient au Musée

Digitized by Google

municipal de Lons-le-Saunier, dont le savant conservateur, M. Robert, a eu l'obligeance de nous procurer les dessins à l'aide desquels nous la reproduisons ici.

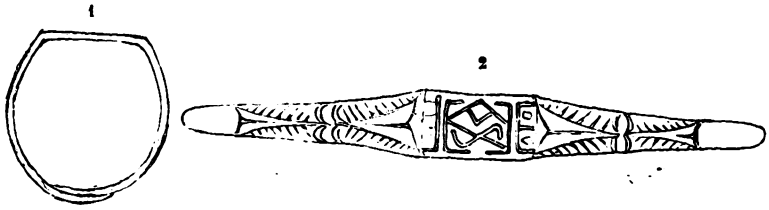

Elle est en bronze, et se compose d'une mince baguette, dont les deux bouts ont été soudés l'un sur l'autre, et d'un chaton pris dans la masse. L'ouverture de l'anneau, mesurée entre le chaton et la partie opposée, est de 20 millimètres ; dans l'autre sens, elle n'a que 19 millimètres. La baguette, sur laquelle on a buriné quelques ornements, a 8 millimètres de hauteur près du chaton, 4 seulement en face. Le chaton, qui a la forme d'un carré long, a 8 millimètres et demi de hauteur sur une largeur de 15 millimètres. Il présente un monogramme, qu'il faut envisager sans tenir compte de dessins tracés de chaque côté et qui sont insignifiants. On distingue, au sommet de ce monogramme, un A ; à droite et à gauche, un L ; au centre, un N ; dans l'angle de l'A, un V ; et puis un S posé obliquement sur la barre intérieure du N ; nous avons ainsi un groupe formant le mot ALLNVS, et, avec un I représenté par la dite barre, le nom de :

ALLINVS

qui fut usité dans la période gallo-franque. On voit, en effet, un abbé ainsi appelé, souscrire une donation faite, en 715, par l'abbé Adon à l'église de Saint-Remy de Reims[1] ; et un autre personnage du même nom, mentionné en 724, sans aucune qualité, parmi les témoins d'une charte de concession consentie au monastère de Wissembourg[2]. Le vocable *Allinus* est d'ailleurs le

1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 301.
2. *Ubi supra*, p. 453.

Digitized by Google

diminutif de celui d'*Allo,* que nous trouvons dans deux actes datés, l'un de 657 et l'autre de 667 [1].

LXXV

ANNEAU-CACHET TROUVÉ A MACORNAY (JURA).

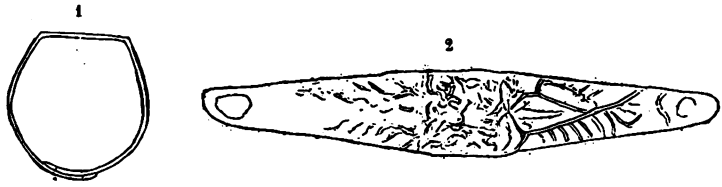

Ce bijou inédit a été découvert à Macornay, canton de Lons-le-Saunier ; de même que celui de Bréry, décrit ci-dessus, il est en bronze et appartient au Musée municipal de cette ville [2].

Il est visiblement de la même fabrique que celui-ci, car il se compose également d'une baguette, ornée de la même façon, avec les extrémités appliquées l'une sur l'autre pour fermer l'anneau, et d'un chaton carré, ménagé à même le métal et dont l'état de dégradation ne permet de retrouver aucune trace de l'inscription qui devait le couvrir.

Mais la bague de Macornay diffère de celle de Bréry en ce que l'ouverture en est sensiblement plus étroite (17 millimètres au lieu de 20), et il y a toute raison de penser qu'elle devait être portée par une femme ou par un enfant.

1. *Loc. cit.*, p. 106 et 142.
2. C'est aussi à M. Robert, conservateur de ce musée, que nous sommes redevable des dessins, d'après lesquels nous avons fait figurer l'anneau de Macornay. Nous lui adressons ici nos remerciements.

Digitized by Google

LXXVI

BAGUE EN ARGENT PROVENANT DES FOUILLES DE CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE).

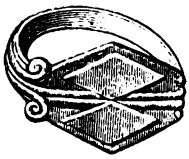

Cette jolie bague, recueillie dans une des nombreuses sépultures du cimetière mérovingien de Charnay (Saône-et-Loire), est conservée au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or à Dijon. Elle a été publiée pour la première fois par M. H. Baudot[1], puis par M. Lindenschmit[2].

Elle a 18 millimètres d'ouverture ; son chaton représente un losange, qui mesure 15 millimètres entre l'angle supérieur et l'angle inférieur, et qui contient deux plus petits losanges se touchant par un de leurs angles obtus ; entre les deux, il y a une double baguette; sur la baguette, on a soudé un double fil d'argent, dont les extrémités s'arrondissent en petites volutes à droite et à gauche du chaton.

L'ensemble est gracieux et nous offre un spécimen intéressant de la bijouterie mérovingienne. Peut-être même le chaton à losanges servait-il de cachet pour la correspondance.

LXXVII

ANNEAU EN BRONZE TROUVÉ A CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE).

Cet anneau, publié successivement par M. H. Baudot[3] et dans

1. *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, gr. in-4°, 1860, p. 66, pl. XV, n° 18.
2. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, pl. XIV, fig. 3.
3. *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, p. 66, pl. XV, n° 20.

Digitized by Google

l'ouvrage de M. Lindenschmit cité plus haut[1], appartient au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

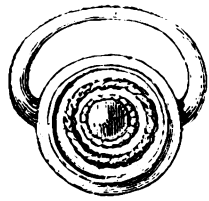

Il a 21 à 22 millimètres d'ouverture ; sur la baguette, qui est mince, on a soudé un chaton de forme ronde, de 19 millimètres de diamètre, orné, au centre, d'un émail bleu, entouré d'un grènetis, lequel est lui-même enfermé dans un plus large cercle cordé ; le bord du chaton est coupé en biseau.

LXXVIII

ANNEAU D'OR TROUVÉ A SAINTE-SABINE (CÔTE-D'OR).

Voici un anneau d'or pur, qui appartient au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, et a été, comme les deux précédents, publié par M. H. Baudot[2]. Il n'a que 15 millimètres d'ouverture ; le chaton ovale, qui est soudé sur la baguette, a 8 millimètres de large sur 4 millimètres 1/2 de hauteur, et est orné d'un dessin perlé.

Ce bijou a été recueilli dans un des cercueils fouillés à Sainte-Sabine, avec une belle épingle à cheveux en or, des fibules et

1. Pl. XIV, n° 5.
2. *Sépultures des Barbares de l'époque mérov.*, p. 157, pl. XXVII, fig. 12.

Digitized by Google

des grains de collier, qui dénotent la présence d'une sépulture féminine, et expliquent la très faible ouverture de la bague.

LXXIX

AUTRE ANNEAU D'OR TROUVÉ A SAINTE-SABINE (CÔTE-D'OR).

Ce joli bijou a été recueilli dans la même sépulture féminine que la bague ci-dessus décrite. Comme celle-ci, il a 15 millimètres d'ouverture ; la baguette, gracieusement striée, en est plus épaisse et plus large (4 millimètres près du chaton).

Le chaton, en forme de losange, soudé sur cette baguette, présente, au centre, une petite pierre d'émail grisâtre, entourée de quatre grenats.

Notre anneau a été publié dans l'ouvrage déjà cité de M. Baudot[1]; il est, comme les trois précédents, dépourvu de toute inscription ; il nous a paru cependant utile de comprendre les uns et les autres dans le présent travail, à titre de spécimens de l'orfèvrerie mérovingienne, qui, en dépit de la décadence des arts et de l'industrie, malgré l'oubli de plus en plus sensible des règles et des traditions de la fabrication romaine, produisait encore des objets d'une certaine élégance et dénotant chez l'ouvrier gallo-franc un goût et une habileté remarquables.

M. Deloche.

1. *Sépultures des Barbares de l'époque mérov.*, p. 157, pl. XXVII, fig. 13.

Digitized by Google

LES

GAULOIS DANS L'ART ANTIQUE

ET LE

SARCOPHAGE DE LA VIGNE AMMENDOLA

(*Quatrième et dernier article*[1]).

Passons maintenant à la description des bas-reliefs de travail grec ou italien, œuvres dont la plupart se rattachent à ce que l'on pourrait appeler le *cycle de Pergame* et rappellent les œuvres de la grande sculpture que nous avons étudiées plus haut.

Il est pourtant nécessaire de se mettre en garde contre une illusion, résultat assez naturel de l'imperfection de nos connaissances sur l'art antique. Avant les victoires des princes de Pergame sur les Galates, se place l'incursion des mêmes barbares dans la Grèce continentale, terminée par leur déroute devant Delphes; cet événement avait provoqué comme une nouvelle floraison de légendes pieuses, où le salut du grand sanctuaire de la Grèce du nord était attribué à l'intervention des dieux. Antérieurement au cycle pergaménien, il y a donc eu sans doute une nombreuse série d'œuvres d'art destinées à célébrer la première défaite des Galates, mis en fuite par une poignée de Grecs avec l'aide d'Apollon, d'Artémis et d'Athéna (279 av. J.-C.).

Malheureusement, nous ne savons que très peu de chose au sujet de ces œuvres. Il a été question plus haut des bas-reliefs en ivoire décrits par Properce et d'un médaillon en terre cuite rapporté à un épisode de la même campagne par François Lenormant; nous aurons encore à mentionner un bas-relief en marbre découvert à Delphes même et qui ne nous est connu

1. Voir la *Revue archéologique* de nov.-déc. 1888, p. 273-284; janv.-fév. 1889, p. 11-22; mars-avril 1889, p. 187-203.

Digitized by Google

que par un croquis insuffisant [1]. Pausanias signale, sur l'architrave du temple d'Apollon, des boucliers d'or offerts par les Étoliens et affectant la forme des boucliers galatiques, c'est-à-dire, comme le remarque le Périégète, des *gerra* perses [2]. Il mentionne aussi diverses statues offertes par les peuples de la Grèce après la retraite des Galates [3] : l'ex-voto des Étoliens, comprenant le groupe de leurs généraux avec les images d'Apollon, d'Athéna et d'Artémis [4], une statue du stratège Eurydamos, un trophée et une représentation de l'Étolie en armes, également offerts par les Étoliens [5] ; la statue d'Aleximachos, tombé dans la bataille contre les Gaulois, offrande des Phocidiens [6]; ailleurs il nous apprend que ceux de Patras avaient dédié sur l'agora de leur ville une statue d'Apollon, produit du butin fait par eux sur les Gaulois [7]. Ces renseignements sont maigres et laissent seulement pressentir que les événements de 279 avaient donné lieu à beaucoup d'œuvres de sculpture. On peut donc conjecturer que les artistes de Pergame s'inspirèrent du *cycle delphique* [8], mais c'est là une simple hypothèse qu'il nous est actuellement impossible de vérifier.

Il paraît cependant certain que nous possédons dans nos musées quelques copies des statues qui furent dédiées à Delphes en mémoire de la défaite des Gaulois ; l'Apollon du Belvédère, l'Artémis de Versailles, dite *Diane à la Biche*, et une Athéna du musée Capitolin sont vraisemblablement de ce nombre. M. Overbeck a très ingénieusement supposé que ces trois statues étaient des répliques partielles de l'ex-voto des Étoliens décrit par Pau-

1. Bergk s'est évidemment trompé en croyant reconnaître la bataille de Delphes dans la fameuse mosaïque de la bataille d'Alexandre au Musée de Naples (*Jahrb. der Alterthumsfr. im Rheinlande*, t. LXII, p. 168; cf. *Museo Borbonico*, t. VIII, pl. XXXVI).
2. Pausanias, X, 19.
3. Cf. Overbeck, *Gesch. der griech. Plastik*, 3e éd., t. II, p. 318.
4. Pausanias, X, 15; il parle de deux statues d'Apollon.
5. Paus., X, 16 et 18.
6. *Ibid.*, X, 23.
7. *Ibid.*, VII, 20.
8. C'était l'opinion du savant Amati, qui l'exposait dès 1830 dans une lettre adressée par lui à Raoul Rochette (*Bull. de Férussac*, 1830, p. 370).

Digitized by Google

sanias [1]. On ne peut guère admettre que les vaincus n'aient pas été représentés à Delphes à côté des vainqueurs, mais, par un hasard assez singulier, tandis que nous connaissons seulement les vaincus de l'ex-voto d'Attale, les textes relatifs à Delphes et les monuments ne nous laissent entrevoir que les vainqueurs. Il n'en sera peut-être plus de même après les fouilles du sanctuaire d'Apollon; c'est le secret d'un avenir que nous voulons espérer prochain.

Ulrichs, dans sa description des ruines de Delphes [2], a signalé près des soubassements du grand temple un bas-relief qui représente un combat de cavaliers helléniques contre des Barbares; ceux-ci sont des Gaulois, reconnaissables à leurs boucliers « longs comme un corps d'homme [3]. » M. Curtius a donné des croquis très rapides du même fragment [4] : « Ce sont, dit-il, deux bas-reliefs très mal conservés et sculptés de chaque côté d'un seul bloc. » Cette description prouve qu'il ne s'agit pas d'un débris de sarcophage, mais M. Curtius ne pense pas non plus que cette sculpture décorative ait appartenu au temple d'Apollon. MM. Conze et Michaelis l'ont signalée à leur tour en 1860 [5]; elle était alors près de la maison de Franco, bien connue des archéologues qui ont visité Delphes. J'ignore ce qu'elle est devenue depuis : en tous les cas, elle ne se trouve pas dans un musée athénien [6].

1. *Gesch. der griechischen Plastik*, t. II, p. 318 et suiv.
2. Ulrichs, *Reisen und Forschungen in Griechenland*, Bremen, 1840, 1re partie, p. 38.
3. Χρῶνται θυρεοῖς ἀνδρομήκεσι, dit Diodore, V, 30, 2.
4. Curtius, *Anecdota delphica*, p. 97, pl. III, 5, 6.
5. Conze et Michaelis, *Annali dell' Instituto*, 1861, p. 65.
6. Je ne sais s'il faut reconnaître un Galate dans le guerrier nu tombé à la mer qui figure sur une stèle de Guemlik (Cius), où est représenté un combat naval (Le Bas, *Monuments figurés*, pl. 131). Le bouclier oblong sur le bateau de droite rappelle les boucliers galatiques. — Une scène intéressante est figurée sur un cippe en marbre d'Amastris dans le Pont, déjà vu par Cyriaque, revu au même endroit par M. G. Hirschfeld et qui se trouvait, en 1888, chez le kaïmakam d'Ineboli (*Ephem. epigr.*, t. V, n° 87; *Corp. inscr. lat.*, t. III, 3e part., p. 1261, n° 6984, avec zincogravure). On y voit un chef à cheval, passant au-dessus d'un captif dont les mains sont liées derrière le dos. « *Infra eum scutum oblungum et hasta brevis adunca, inferius barbarus alius vulneratus, ut*

Digitized by Google

Le musée de Tchinly-Kiosk à Constantinople possède un bas-relief provenant de Cyzique où l'on voit le profil d'un homme barbu dans un cadre formant médaillon. Au-dessous du médaillon, on lit un fragment de décret, rendu par le sénat et par le peuple de Cyzique en l'honneur d'un personnage dont le nom manque. Le portrait, qui est d'un excellent style, rappelle assez exactement la tête du cavalier barbare figuré au milieu de la grande face du sarcophage Ammendola; il faut y voir très probablement un chef galate [1].

La cuirasse historiée de la célèbre statue d'Auguste découverte en 1863 dans la villa de Livie à Prima Porta [2] a pour motif principal la reddition des étendards romains, restitués en 734 de Rome par le roi des Parthes; de part et d'autre de cette scène, on voit deux femmes barbares assises, dans l'attitude généralement prêtée aux provinces vaincues, par les sculpteurs et par les graveurs de monnaies. L'une de ces femmes, à droite du spectateur, tient le *carnyx* gaulois d'une main et un fourreau vide de l'autre; à ses pieds est le sanglier-enseigne. On pourrait y reconnaître la personnification de l'Espagne, domptée par Agrippa en 735 de Rome [3], mais M. Koehler [4] a pensé avec raison que c'est plutôt la Gaule, parce que la trompette à tête de dragon dite *carnyx* [5] qu'elle tient à la main est souvent figurée sur les monnaies des familles romaines qui font allusion aux triomphes des Romains

videtur, jacens in solo, sinistra genu imposita, dextra terrae innixa; pone eum pelta, ante pedes hasta superiori similis. » Ces barbares sont peut-être des Galates.

1. Une héliogravure de ce bas-relief paraîtra dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique* de 1889. Cf. S. Reinach, *Catalogue du Musée impérial de Constantinople*, p. 24, n° 163; Goold, *Catalogue* (1871), n° 17, avec gravure, et, pour les inscriptions, Mordtmann, *Mittheilungen des deutschen Instituts in Athen*, 1881, p. 121. Je crois que M. Mordtmann se trompe en attribuant a la même époque une inscription gravée sur le revers de cette stèle.

2. *Monumenti dell' Instituto*, t. VI, VII, pl. LXXXIV; *Annali*, 1863, p. 432; Baumeister, *Denkmäler*, p. 229, fig. 183; Sybel, *Weltgeschichte der Kunst*, p. 378, fig. 297; Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1640. Le Musée de Saint-Germain possède un moulage de cette statue.

3. Dion Cassius, *Hist. Rom.*, LIV, 11.

4. *Annali dell' Instit.*, 1863, p. 443.

5. Sur cette trompette, cf. Eustathe, *ad Iliad.*, p. 1139, 57; Diodore, V, 30.

Digitized by Google

sur les Gaulois [1], alors qu'elle n'apparaît jamais dans les trophées d'armes espagnoles que l'on voit, par exemple, sur les monnaies de la *gens* Carisia [2]. Cette figure de la Gaule vaincue sur la cuirasse d'Auguste se rapporterait soit aux victoires de Jules César, soit plutôt à l'intervention de l'empereur lui-même, qui, de 738 à 740 de Rome, termina la pacification de ce pays [3]. La figure de femme qui fait pendant à celle-ci personnifierait, suivant M. Koehler, les nations alpines domptées par Auguste à la même époque, bien que l'absence d'attributs caractéristiques ne permette pas d'insister sur cette hypothèse.

C'est peut-être ici le lieu de signaler une série de plaques en bronze ornées de figurines d'applique, qui représentent des cavaliers romains luttant contre des guerriers barbares ou les terrassant. Dans l'exemplaire trouvé en Transylvanie [4], le seul dont nous possédions une reproduction satisfaisante, on remarque deux barbares nus, avec la ceinture, le glaive court et le grand bouclier ovale. Ici encore, c'est le type celtique traditionnel qui a inspiré le modeleur. M. de Domaszewski pense que ces figures d'applique, et d'autres analogues qu'il a soigneusement énumérées [5], appartiennent à des pièces de harnachement imitées de celles qui décoraient les chevaux du quadrige d'Auguste élevé par le Sénat romain sur le Forum Augustum.

Dans le registre inférieur du grand camée de Vienne (fig. 24) [6],

1. Babelon, *Monnaies de la République Romaine*, t. I, p. 243, 436, 550; t. II, p. 11, 131, 360, 373, etc. (cf. t. II, p. 617, à l'index). La Gaule est personnifiée sous les traits d'une femme assise dans l'attitude du deuil sur plusieurs deniers de Jules César (Babelon, *op. laud.*, t. II, p. 11, 12).

2. Babelon, *op. laud.*, t I, p. 314 et suiv.

3. Dion Cassius, *Hist. Rom.*, LIV, 19-25.

4. Domaszewski, *Archaeol. Epigr. Mittheil. aus Oesterreich*, 1888, p. 138, pl. IV. L'objet est entré au Musée de Clausenbourg.

5. Entre autres les plaques de Brescia (Labus, *Museo Bresciano*, pl. LIII), de Starigrad en Dalmatie (*Jahrb. der Kunsthist. Sammlungen*, I, pl. IV), d'Industria (*Atti della Soc. di archeol. di Torino*, III (1880), pl. XIX; cf. Longpérier, *Notice des bronzes*, n° 596), d'Herculanum (*Bronzi di Ercolano*, t. II, p. 9). Ces indications sont empruntées à l'article de M. de Domaszewski, où l'on en trouvera plusieurs autres.

6. Müller-Wieseler, *Denkmäler*, pl. LXIX, n° 377; *Gazette archéologique*, 1886, pl. XXXI.

Digitized by Google

on voit un captif gaulois agenouillé, le *torques* au cou, les deux bras avancés avec le geste de la supplication; c'est une des plus belles images de guerrier celtique que l'on connaisse. Une femme barbare assise, la tête entre les mains et dans l'attitude du deuil, fait partie de la même composition; à sa gauche est un barbare captif, les mains enchaînées derrière le dos, le torse découvert. Des figures analogues occupent le registre inférieur du grand camée de Tibère à la Bibliothèque nationale [1]; une femme captive, tenant un enfant dans ses bras, est entourée de huit autres figures d'hommes et de femmes qui sont peut-être les prisonniers germains et parthes faits par Germanicus dans ses deux grandes expéditions [2].

Fig. 24. — Grand camée de Vienne.

1. Müller-Wieseler, *Denkmäler*, pl. LXIX, n° 378; Babelon, *Le Cabinet des Antiques*, pl. I. Voir aussi les captifs et les captives germaines figurés sur le diptyque d'Halberstadt (Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, t. I, p. 382).

2. Babelon, *loc. laud.*, p. 6. On y a aussi reconnu des Arméniens et des habitants du Bosphore; cf. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. II, p. 279, 295. — Indiquons ici, à titre de complément, les principales monnaies où sont figurés des types gaulois ou des armes celtiques; on peut consulter, pour plus de détails, la brochure du marquis de Lagoy, *Recherches de Numismatique sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, Aix, 1849. — Sur des deniers des familles Claudia et Cornelia (Babelon, *Monnaies de la Rép. rom.*, t. I, p. 351, 352, 427; Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 380), on voit le consul M. Claudius Marcellus consacrant dans le temple de Jupiter Férétrien l'armure du roi gaulois Viridomar, où l'on distingue un bouclier oblong. Au droit d'un denier du monétaire L. Hostilius Saserna (vers 46 av. J.-C.), tête de chef gaulois à longs cheveux et à longue barbe; près de lui un bouclier long (Babelon, t. I, p. 550). Sur un autre denier du même monétaire, tête de femme barbare, avec de longs cheveux, derrière laquelle on aperçoit le *carnyx* (*ibid.*, p. 552). Au revers de la première de ces monnaies est figuré un guerrier combattant sur un char de guerre; M. Babelon a supposé que c'était Vercingétorix (*ibid.*,

Digitized by Google

Avant de passer à la description des sarcophages, nous signalerons brièvement de curieuses peintures découvertes en 1885 dans un vaste hypogée à Alexandrie. Cet hypogée contenait des centaines de *columbaria*, fermés, pour la plupart, par une tablette ou par une stèle peinte avec inscription. Parmi ces stèles, quelques-unes sont restées à Alexandrie, d'autres ont passé au Louvre, au Musée de Saint-Germain et en Amérique[1]. L'hypogée était affecté à la sépulture de mercenaires crétois,

p. 550), mais cette hypothèse est inadmissible, les Gaulois du temps de César ne se servant plus de chars de guerre. En revanche, il est certain que le roi des Arvernes, Betultus (Bituitus), debout dans un char, lançant un javelot et tenant le *carnyx*, quelquefois casqué, figure sur plusieurs monnaies des familles Aurelia (Babelon, t. I, p. 243), Cosconia (*ibid.*, p. 436), Domitia (*ibid.*, p. 464), Licinia (*ibid.*, t. II, p. 131), Pomponia (t. II, p. 360), Porcia (t. II, p. 373). Quelques-unes de ces monnaies ont été publiées en héliogravure par M. de Witte dans la *Revue archéologique* de 1887 (t. II, pl. XIV, cf. p. 135). On sait que le roi Betultus parut, dans son char d'argent, au triomphe de Fabius Maximus, vainqueur, avec Domitius Ahenobarbus, des Arvernes et des Allobroges près de Vindalium (Val. Max., IX, 6, 3). — Au revers des monnaies de la famille Sergia (Babelon, t. II, p. 442), on voit un cavalier au galop portant la tête coupée d'un Gaulois. Un denier de César (Babelon, t. II, p. 11) porte un trophée orné de deux boucliers ovales et de deux *carnyx*; au-dessous, à gauche, la Gaule pleurant; à droite, un guerrier nu, les mains assises derrière le dos et détournant la tête, qu'on croit être Vercingétorix. Un autre denier de César présente un revers analogue (*ibid.*, p. 12), si ce n'est que le captif nu est à gauche et la Gaule à droite. — Sur des monnaies frappées par les Sénonais à Rimini, figure au droit une tête de chef celtique vue de profil, avec moustache et *torques*; le type rappelle, malgré la grossièreté de l'exécution, celui du Gaulois du Capitole et du prétendu Paetus (*Bullet. dell' Instit.*, 1839, p. 125; Marchi et Tessieri, *L'aes grave del Museo Kircheriano*, 1839; Longpérier, *Œuvres*, t. II, pl. VII, n° 3.) Au revers, un grand bouclier ovale. Sur une petite monnaie de bronze frappée au même endroit et plus récente, on voit, avec la légende ARIM, un guerrier gaulois ayant la tête nue, avec moustache, un *torques* au cou et le corps caché par son long bouclier (Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 380). Les monnaies autonomes de la Gaule ne peuvent pas entrer ici en ligne de compte, parce que les têtes de profil qu'on y remarque ne sont pas des portraits, à l'exception peut-être de quelques-unes, entre autres celle du vergobret de Lisieux, Cissiambos (cf. Lelewel, *Type gaulois*, pl. VIII, 10, IX, 34, et R. de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, p. 96-99). Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les graveurs des monnaies gauloises ont donné un type anguleux particulier et une chevelure d'apparence celtique aux têtes grecques qu'ils copiaient maladroitement (cf. Belloguet, *op. laud.*, p. 99).

1. Cf. *American Journal of archaeology*, 1887, p. 261; *Revue critique*, 1888, II, p. 420.

Digitized by Google

thraces et galates, qui tenaient garnison, sous les Ptolémées, à l'est d'Alexandrie, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants [1]. Sur plusieurs de ces stèles, on voit des peintures malheureusement fort effacées, qui représentent des guerriers debout, armés du grand bouclier ovale; parmi les noms inscrits au-dessus et suivis de l'ethnique Κελτός ou Γαλάτης, on en a relevé plusieurs dont la forme celtique est incontestable [2].

Les sarcophages représentant des batailles contre les Gaulois ne sont pas rares dans les musées; à ceux que nous énumérons ici, après avoir dépouillé plusieurs catalogues, on pourrait probablement en ajouter beaucoup d'autres. Il est fâcheux que la plupart soient inédits ou connus seulement par de mauvaises gravures; des descriptions, même détaillées et consciencieuses, ne donnent jamais qu'une idée très insuffisante des originaux. En attendant que le Musée de Saint-Germain puisse réunir les photographies ou les moulages de toutes les œuvres de cette série, il nous a paru utile de les signaler à l'attention, d'autant plus que l'étude isolée d'une de ces compositions, celle du sarcophage Ammendola, par exemple, peut entraîner à de graves erreurs contre lesquelles une étude comparative nous met en garde.

Pour ne pas préjuger, dans nos descriptions, la question de la nationalité des vainqueurs, nous emploierons l'adjectif *gréco-italique* à la place d'un des ethniques *grec* ou *romain*. Peut-être verra-t-on, à la fin de notre étude, que cette manière de parler conventionnelle et vague est assez conforme au caractère même des monuments que nous décrivons ici.

Commençons par un sarcophage en marbre grec qui est con-

1. Sur les mercenaires galates des Ptolémées, cf. Polybe, V, 82; Pausanias, I, 18.

2. *Bitos*, *Sisonon*, *Aedearatos*, *Aedosotis*, peut-être aussi *Lostoiek*. Voir l'article de la *Revue Critique* cité plus haut. — Un guerrier à cheval, coiffé d'un casque à cornes qui rappelle les casques gaulois de l'arc d'Orange et tenant un grand bouclier ovale, figure parmi les peintures d'une tombe de Capoue découverte en 1854 (*Bullett. Napolitano*, 1854, p. 180, pl. XI); c'est probablement un Samnite (Minervini, *loc. laud.*, p. 181). La peinture en question appartient au IIIe siècle av. J.-C. Cf. une autre peinture représentant des guerriers samnites, *Monum. dell' Instit.*, t. VIII, pl. XXI, 1; Baumeister, *Denkmäler*, fig. 2261.

Digitized by Google

servé au Campo Santo de Pise et que nous avons reproduit ici d'après la médiocre gravure de Lasinio [1]. Bien que la conserva-

Fig. 25. — Sarcophage du Campo Santo de Pise.

tion en soit très défectueuse, on distingue clairement les épisodes de la bataille qui est figurée sur le grand côté. Notre vignette nous dispense de les décrire. Les Gaulois sont reconnaissables à

Fig. 26. — Sarcophage du Campo Santo de Pise (p. 326, note 2).

leur nudité et à la forme de leurs boucliers; un guerrier nu, à gauche, porte une ceinture autour de la taille, comme le Gaulois

1. Lasinio, *Raccolta di sarcofagi*, pl. CXXXVI; Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. I, n° 100, p. 79.

Digitized by Google

mort de Venise; les cavaliers gaulois sont vêtus d'une tunique et du *sagum*; l'un d'eux est coiffé d'un bonnet phrygien[1]. Un Gaulois, sur la droite, porte un bracelet au bras gauche. Les adversaires des Gaulois sont armés de cuirasses et de casques. Il faut particulièrement signaler, à droite de la composition, le groupe d'un Gaulois qui emporte un de ses compagnons morts. L'ensemble est encadré par deux trophées[2].

A Florence, dans le jardin de la villa royale à Poggio a Caiano, on voit un sarcophage qui représente des scènes relatives à la vie privée et militaire d'un Romain[3]. Sur le petit côté de gauche est figuré un combat entre un guerrier gréco-italique cuirassé et un guerrier nu, aux cheveux flottants, armé d'un bouclier hexagonal. Près de lui est un homme barbu chaussé de braies et coiffé d'un bonnet phrygien, qui est tombé à terre et s'appuie sur sa main droite, de laquelle il tient un glaive recourbé. Sur le long côté du même sarcophage, paraît, entre autres figures, un barbare avec bonnet phrygien dont les mains sont liées derrière le dos et un guerrier nu, également dans l'attitude d'un captif. Ce sarcophage nous offre sans doute, comme beaucoup de compositions analogues, un mélange de motifs empruntés à des monuments divers.

Une autre scène de combat figure sur un sarcophage inédit du palais Digny-Cambrai à Florence[4]. La description qu'en a donnée M. Dütschke prouve qu'il s'agit d'une bataille assez semblable à celle du sarcophage Ammendola, mais il y a quelques détails singuliers, entre autres un guerrier nu, tombé à genoux,

1. A gauche d'un guerrier nu tombé, on distingue un autre bonnet phrygien.

2. Dans la scène de bataille représentée sur un autre sarcophage de Pise (Lasinio, pl. CXII; Dütschke, t. I, p. 50, n° 60), les barbares ne sont pas nus et leur type rappelle plutôt celui des Daces. Il n'est cependant pas douteux que le modèle de cette composition ne soit une *bataille celtique*; seulement, les types et les costumes des barbares ont été légèrement modifiés sous l'influence des bas-reliefs historiques du temps (voir plus bas, p. 332). Notre vignette n° 26 reproduit cet intéressant bas-relief d'après la gravure de Lasinio.

3. Très inexactement gravé dans Gori, *Inscript. antiq.*, t. III, pl. XXXIV; cf. Dütschke, *op. laud.*, t. II, p. 177, n° 401.

4. Dütschke, t. II, p. 190, n° 407.

Digitized by Google

qui porte un casque *grec* et qui élève de la main gauche un grand bouclier *rond*. Les cavaliers ont des casques grecs; l'un d'eux est monté sur un cheval qui porte une peau d'animal en guise de selle, détail qui reparaît sur plusieurs sarcophages de cette série [1]. Rien ne prouve qu'il s'agisse ici d'une bataille contre des Gaulois, mais il est possible que le sculpteur n'ait pas eu lui-même une idée bien nette à cet égard.

Le Musée de Mantoue possède un très beau fragment de frise, où une bataille entre guerriers gaulois et gréco-italiques est représentée en haut-relief. Comme nous reproduisons ici (fig. 27) la gra-

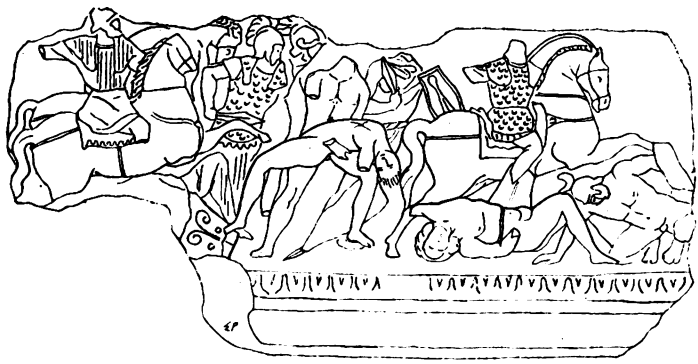

Fig. 27. — Sarcophage du Musée de Mantoue.

vure qu'en a donnée Labus [2], il est inutile de signaler les caractères auxquels on reconnaît aisément les guerriers celtiques et l'analogie de cette composition avec celle du sarcophage de Pise signalée plus haut. Ici encore, deux des chevaux des vainqueurs portent une peau d'animal en guise de housse; ce détail devait exister dans l'œuvre originale, bas-relief ou peinture, dont les sculpteurs des sarcophages se sont inspirés. Nous y rencontrons

1. Cf. Blackie, *Annali dell' Instit.*, 1831, p. 228, qui pense que ce détail est une marque de la dignité du général. Même indication dans une scène de chasse figurée sur un sarcophage du Musée des Offices à Florence (Dütschke, t. III, p. 28) et dans la scène de chasse du « tombeau de Jovin » à Reims (*Rev. Archéol.*, 1860, I, pl. VII).

2. Labus, *Museo di Mantova*, t. I, pl. XXXIX; Dütschke, *Antike Bildwerke*, t. IV, p. 361, nº 837; Conze, *Archaeologische Zeitung*, t. XXVI, p. 104*.

Digitized by Google

aussi, comme dans le bas-relief de Pise (fig. 25), le motif du Gaulois emportant un compagnon mort.

Il est possible qu'il faille rapporter à une bataille de Galates un fragment de bas-relief inédit conservé à Oxford [1]. L'épisode principal est un homme nu tombé, que terrasse un guerrier vêtu d'un chiton; entre eux est l'extrémité d'un grand bouclier, qui appartenait peut-être au vaincu. Le travail en est certainement grec. La grande collection d'Ince Blundell Hall dans le Lancashire possède la partie antérieure d'un sarcophage où est figurée une bataille de Galates et de Gréco-italiques, avec des motifs très semblables à ceux que nous avons déjà signalés [2].

Parmi les sarcophages actuellement à Rome qui *peuvent représenter* des batailles de Gaulois, nous énumérerons ici les suivants [3]:

Villa Ludovisi. Sarcophage inédit [4] dont les trois côtés portent des bas-reliefs de bataille et des trophées. Plusieurs figures, entre autres un cavalier gréco-italique qui s'apprête à frapper de sa lance un barbare à terre, se retrouvent sur le sarcophage Ammendola. On voit aussi, comme sur ce sarcophage, un barbare nu tombant de cheval. Les barbares sont qualifiés de Daces par Braun; l'armement des soldats vainqueurs est romain.

Villa Ludovisi. Sarcophage inédit de très grande dimension [5], avec scènes de bataille et trophées. On a cru reconnaître que la tête du général gréco-italique est un portrait; suivant Platner, ce serait Septime Sévère; suivant Braun, Sévère Alexandre [6]. Il

1. Michaelis, *Ancient marbles in Great Britain*, p. 561, n° 85.

2. Gravée dans la publication rare intitulée *Engravings... of sepulchral monuments*, etc., *in the collection of Henry Blundell*, 1809, pl. CXXII; cf. Michaelis, *Ancient marbles in Great Britain*, p. 309, n° 303.

3. La nationalité des barbares peut quelquefois prêter à contestation, mais on verra plus loin que les modèles de ces sarcophages se rapportaient sans doute aux luttes des Grecs contre les Galates d'Asie; ils offrent donc tous un certain intérêt pour la question d'iconographie et d'exégèse qui nous occupe.

4. Schreiber, *Die ant. Bildwerke der villa Ludovisi*, n° 138; Braun, *Ruinen und Mus. Roms*, p. 602, n° 27; Blackie, *Annali dell' Inst.*, 1831, p. 305.

5. Schreiber, *op. laud.*, n° 186; Braun, *Ruinen und Museen Roms*, p. 603, n° 28; Blackie, *Annali*, 1831, p. 305.

6. Pour cet archéologue, la bataille représentée est la défaite d'Artaxerxès en 232 ap. J.-C. près de l'Euphrate.

Digitized by Google

monte un cheval couvert d'une peau de panthère. Les têtes des guerriers gréco-italiques sont presque toutes imberbes[1]. Le style de ce sarcophage, un des plus grands que l'on connaisse, est très médiocre et la complication des épisodes en rend d'avance toute description superflue.

Casino de la Villa Borghèse. Sarcophage inédit, avec une composition analogue à celle du sarcophage Ammendola[2]. La scène de bataille est encadrée par deux groupes de deux prisonniers, un homme et une femme, placés auprès de trophées. Nibby a cru reconnaître dans ce sarcophage le tombeau d'un général de Septime Sévère.

Villa Panfili. Sarcophage d'un bon travail, mais dans un très mauvais état de conservation ; inédit[3]. Au premier plan, une femme barbare tenant un enfant dans ses bras, un guerrier barbu, des trophées; au second plan, un mur avec des tours au dessus desquelles paraissent des combattants ; au milieu, un guerrier gréco-italique à cheval. La description de MM. Matz et Duhn, et sans doute aussi l'état de mutilation de l'original, ne permettent pas d'affirmer que les barbares soient des Gaulois.

Villa Panfili. Sarcophage très mutilé, inédit[4]. Un Gaulois assis, les mains liées derrière le dos, sous un trophée ; un Gaulois nu est tombé de cheval; sa jambe droite est encore passée sur le dos de la bête (motif identique à celui du sarcophage Ammendola). Un cavalier gréco-italique[5] s'élance pour le frapper; plus loin, un autre cavalier, monté sur un cheval qui porte une peau d'animal en guise de housse, dirige un coup vers un Gaulois tombé qui, appuyé sur son bras gauche dont il tient son bouclier, paraît arracher un fer qui a pénétré dans sa poitrine. Ce motif revient aussi sur le sarcophage Ammendola ; il est difficile de dire si le Gaulois, au lieu de retirer le fer de la plaie,

1. Schreiber, p. 193.
2. *Beschreibung Roms*, t. III, 3, p. 231, n° 17 ; Blackie, *Annali*, 1831, p. 305.
3. Voir Matz et Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, n° 3319.
4. Matz et Duhn, *ibid.*, n° 3320.
5. *Griechischer Krieger* dans la description de MM. Matz et Duhn.

Digitized by Google

n'est pas plutôt figuré au moment où il se donne la mort. Plus loin, un Gaulois nu, vu de dos, les jambes écartées (voir la figure analogue sur le sarcophage Ammendola) et un Gaulois nu avec *torques*, tombé sur son cheval abattu; au-dessus de lui, un guerrier gréco-italique, dont le cheval porte une peau de panthère. Un autre guerrier gréco-italique saisit par les cheveux un Gaulois tombé sur le genou, qui porte un *torques*. Plus haut, un guerrier sonne de la trompette (cf. fig. 25). La composition se termine sur la droite par un Gaulois nu, enchaîné, assis sous un trophée formé de vêtements gaulois, de boucliers, d'épées et couronné par une chevelure de guerrier scalpé [1]. Le tout présente une grande analogie avec la scène figurée sur le grand côté du sarcophage Ammendola.

Au Palatin. Fragment inédit [2]. Un Barbare assis près d'un trophée; un guerrier gréco-italique, vu de dos, s'apprête à porter un coup; au-dessous de lui, restes d'un cheval abattu et d'un char de guerre. Sur le petit côté de gauche, scène de combat : un guerrier tenant un bouclier avec gorgoneion, un cheval abattu, un second guerrier l'épée levée.

Studio Altini. Fragment d'un sarcophage : un cavalier galopant à droite; sous son cheval, la tête d'un Barbare avec une longue chevelure [3].

Institut archéologique. Fragment d'un sarcophage : un guerrier nu à terre, un autre relève un blessé couvert de son armure [4].

Palais Giustiniani. Fragment de sarcophage très restauré [5]. Combat de cavalerie entre Gréco-italiques et Barbares.

1. *Von einem Skalp* (?) [*wohl richtig*] *gekrönt* (Matz et Duhn, *loc. laud.*, p. 435). On a déjà signalé des chevelures analogues sur l'arc d'Orange, et l'on a fait observer que, dans les bas-reliefs de ce monument, toutes les têtes coupées, à l'exception d'une seule, sont absolument chauves (Lenormant, *Mém. sur l'arc d'Orange*, p. 31; Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, p. 122).
2. Matz et Duhn, n° 3321.
3. *Ibid.*, n° 3323.
4. *Ibid.*, n° 3324.
5. *Galleria Giustiniana*, t. II, pl. LXXI; Matz et Duhn, n° 3329. Ces derniers se demandent si l'ensemble ne serait pas moderne, soupçon qui ne me paraît pas motivé.

Digitized by Google

Même collection[1]. Aux deux extrémités, deux Barbares demi-nus, assis et enchaînés; au-dessus planent deux Victoires. Au milieu, général galopant à droite; sous son cheval, un guerrier tombé sur le dos. Un guerrier nu, *casqué*, s'élance sur le cavalier; plus à droite, un barbare tombant de cheval. Au-dessus de la figure du général paraît un sonneur de trompette. A terre, un barbare nu essaie d'attirer à lui (pour lui enlever ses armes?) un guerrier gréco-italique tombé. Plusieurs autres figures de Gréco-italiques et de Barbares complètent cette composition.

Nous omettons de décrire quelques autres fragments de sarcophages qui représentent des scènes analogues[2], pour passer à l'étude du monument le plus important de cette série, le sarcophage de la vigne Ammendola.

A la distance d'un mille environ de la porte moderne de Saint-Sébastien, du côté droit de la voie Appienne, on voyait dans une vigne, parmi d'autres ruines de mausolées, les restes d'un monument funéraire, dont les revêtements en marbre et les inscriptions avaient depuis longtemps disparu[3]. Le possesseur de ce terrain, Sante Ammendola, qui était passionné pour les recherches archéologiques, y fit exécuter des fouilles et découvrit en 1830, à 20 pieds de profondeur, le grand sarcophage auquel son nom reste attaché[4]. Il avait été anciennement violé et ne contenait

1. *Galleria Giustiniana*, t. II, pl. CXXXIV; *Annali dell' Inst.*, 1831, p. 304; Matz et Duhn, n° 3331.

2. Matz et Duhn, n°s 3322 (*Villa Casali*), 3325 (autrefois au n° 14 dans la *Via de' Crociferi*), 3326 (*Studio Altini*), 3327, 3328 (*Palazzo Giustiniani*, cf. *Galleria Giustiniana*, t. II, pl. LXIX, LXX).

3. Dès 1822, on avait découvert dans cette vigne plusieurs chambres sépulcrales appartenant au mausolée de la famille Caecilia et un grand tombeau orné de peintures (Raoul Rochette, *Bulletin universel de Férussac*, 1830, p. 368). Cf. L. Canina, *Topografia della via Appia*, dans les *Annali dell' Instit.*, 1853, p. 151.

4. Fea, *Bullet. dell' Instit.*, 1830, p. 122; Gerhard, *ibid.*, p. 246, 274; Blackie, *Annali dell' Instit.*, 1831, p. 287; R. Rochette, *Bulletin universel de Férussac*, août 1830, p. 368; Braun, *Ruinen und Museen Roms*, 1854, p. 130; Möhnike, *Bonner Jahrbücher*, t. LXII, p. 164, 166 (l'auteur prend *Ammendola* pour un nom de lieu, p. 166); Ch. Lenormant, *Mémoire sur l'arc d'Orange*, 1857, p. 36; Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, p. 122 (d'après Lenormant); Burckhardt, *Der Cicerone*, 4e éd., t. I, p. 181; *Nuova descrizione del Museo Capitolino*, p. 56; Mayer, *Jahrb. des d. Instit.*, 1887, p. 85; Longpé-

Digitized by Google

plus d'ossements, mais la conservation des sculptures qui le décorent est presque parfaite. De 1830 à 1836, Ammendola ne cessa de fouiller à l'entour, espérant découvrir, par quelque document épigraphique, le nom du possesseur romain de ce mausolée; ses efforts ne furent pas couronnés de succès et il mourut en 1837. Le sarcophage fut acheté en 1838 par le Musée du Capitole, où il est resté exposé depuis.

Par son état de conservation presque irréprochable, par la qualité du travail et la variété heureuse des motifs, ce monument mérite de compter parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture impériale. Assurément, les figures sont un peu pressées et l'air ne circule pas librement entre elles, mais ce défaut, si choquant ailleurs, l'est beaucoup moins dans la représentation d'une mêlée. On sait aujourd'hui que les bas-reliefs pittoresques, c'est-à-dire traités à la façon de peintures, ne sont point une invention des artistes romains; ils remontent à l'époque alexandrine[1], à laquelle appartient sans doute l'original de la composition du grand côté[2]. Il faut y admirer l'excellente ordonnance des figures

rier, *Bulletin de l'Athenaeum français*, 1856 (= *Œuvres*, t. II, p. 379); Saglio, *Dict. des Antiq.*, t. I, p. 675; Lucy Mitchell, *History of ancient sculpture*, p. 691 (mauvaise gravure); Duruy, *Histoire des Romains*, t. II, p. 68, 69, 127, 158 (gravures partielles). — Les planches gravées publiées dans les *Monuments dell' Instituto* (t. I, 1831, pl. XXX, XXXI) ont été reproduites, avec des notices insignifiantes, par Righetti, *Campidoglio*, t. II, pl. CCCLXXIV-CCCLXXVII, p. 187, et Armellini, *Campidoglio*, pl. LXXXVII-LXXXVIII; elles se trouvent aussi, accompagnées d'un très important travail de Nibby, dans les *Dissertazioni della Pontif. Accad. romana di archeol.*, t. IX (1840), pl. XXX et XXXI, p. 411 et suiv. Une phototypie de la face principale a été publiée par M. de Baye dans le *Bulletin monumental*, 1886, pl. XII, avec une courte notice (p. 185-186). Le Musée de Saint-Germain possède le moulage de ce sarcophage (d'après lequel ont été exécutées nos photogravures) depuis 1888.

1. Voir l'excellent livre de M. Th. Schreiber, *Die Wiener Brunnenreliefs aus Palazzo Grimani*, Leipzig, 1888, et le compte rendu de cet ouvrage que nous avons publié dans la *Revue Critique*, 19 novembre 1888 (t. II, p. 390). Le mérite d'avoir reconnu que le bas-relief pittoresque est le dernier terme de l'art décoratif dans le monde grec appartient à M. Alexandre Conze, *Das Relief bei den Griechen*, in *Sitzungsber. des Berl. Akad.*, 1882.

2. L'exécution du sarcophage Ammendola paraît dater de l'époque des Antonins, mais il est difficile de rien affirmer à cet égard avant la publication du *Corpus* des sarcophages, que prépare l'Académie de Berlin et qui fournira des

Digitized by Google

qui, sans se répondre avec une symétrie que l'art archaïque seul a recherchée, forment deux groupes pour ainsi dire de poids égal autour de la figure du guerrier tombé qui occupe le centre. On remarquera que le registre supérieur du petit côté de gauche est resté inachevé et que le dessin de la scène figurée au-dessous, en particulier celui des chevaux, présente quelques détails peu heureux qui sont peut-être dus à une autre main ou à l'imitation d'un moins bon modèle.

La netteté des images que nous avons publiées (*Revue*, 1888, II, pl. XXII-XXXIII) ne rend pas inutile une description rapide de ces bas-reliefs. Aux trois angles du registre supérieur, on voit des têtes de Barbares, deux hommes et une femme, remarquables par la rudesse expressive des physionomies; les hommes, avec leurs touffes épaisses de cheveux et leurs moustaches, rappellent le type des statues du Capitole et de la Villa Ludovisi. Ces têtes tiennent ici la place des masques bachiques qui figurent souvent aux angles des sarcophages [1]. Le reste du registre supérieur est occupé, sur le grand côté, par de beaux groupes de captifs et de captives avec leurs enfants [2], entremêlés d'armes diverses; c'est comme la conséquence ou l'épilogue des luttes terribles figurées plus bas. Un des prisonniers, assis devant un grand carquois et les mains liées derrière le dos, porte le bandeau royal, détail que l'on distingue difficilement sur l'héliogravure. Deux barbares morts occupent les registres supérieurs des petits côtés : l'un d'eux est un jeune homme, étendu à côté

points de repère à la critique. C'est certainement à l'époque des Antonins qu'appartiennent les plus beaux sarcophages que l'art gréco-romain nous ait laissés; cf. Sybel, *Weltgeschichte der Kunst*, p. 436.

1. Cf. *Annali dell' Instit.*, 1831, p. 294.

2. Il faut remarquer que les enfants ne sont pas nus.— Les Gaulois combattaient et faisaient campagne sous les yeux de leurs femmes et de leurs enfants; cf. Polybe, V, 78, 1 : ἅτε ποιούμενοι τὴν στρατείαν μετὰ γυναικῶν καὶ τέκνων. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le type des barbares captives, qui se rencontre sur d'autres œuvres, bas-reliefs et monnaies. Voir encore Bartoli, *Col. Traj.*, pl. XXV; *Col. Antonin.*, pl. LXXIV; *Museo Pio Clementino*, t. IV, pl. XXXI; pour les monnaies, les modèles réunis par Montfaucon, *Antiq. expliq.*, t. IV, 1, pl. XCVI.

Digitized by Google

d'un bouclier ovale et d'un carquois; l'autre, resté à l'état d'ébauche, est indistinct[1].

La scène de combat, qui remplit le registre principal, a pour centre un guerrier barbare, tombé sur le bras gauche, dans une attitude qui rappelle beaucoup celle d'un des Gaulois de Venise[2]. Faut-il penser qu'il se donne la mort, comme les Gaulois vaincus dont parle Pausanias dans la bataille devant Delphes[3], ou qu'il essaie, au contraire, d'arracher de sa poitrine le fer que son adversaire y a enfoncé[4]? La seconde explication paraît la moins vraisemblable, mais il n'y a pas de raison décisive pour l'écarter. Ce personnage, ainsi placé au centre du tableau, est certainement le chef des barbares : il porte le diadème royal, mais il n'a pas de *torques*, sans doute parce que le collier est la marque d'un grade militaire inférieur à la dignité du chef[5]. Auprès de lui, à droite, est l'avant-train d'un cheval abattu, celui peut-être d'où il vient d'être renversé. A sa droite et au-dessus de lui, on voit un cavalier gréco-italique, que la richesse de son armure et la housse en peau de panthère que porte son cheval font également reconnaître pour un chef. Plus à gauche, un second cavalier gréco-italique et un Gaulois nu renversé de cheval, la jambe gauche encore passée sur le dos de sa monture. En face du chef gréco-italique, un cavalier gaulois, dont la belle tête, vue de profil, rappelle celle du chef galate sculptée sur le bas-relief de Cyzique (plus haut, p. 309). A droite, un guerrier tout nu, vu de dos, tenant un bouclier hexagonal du bras gauche et s'apprêtant à frapper un coup avec la courte épée qu'il tient du bras droit. Il est difficile de dire contre qui ce coup est dirigé, car le cavalier marchant à droite que l'on aperçoit au fond est, lui aussi, un

1. *Römische Heldenjünglinge*, écrit Braun (*Ruinen und Museen Roms*, p. 132). D'autres y ont reconnu un jeune homme et une jeune femme. D'après le moulage, il semble bien que ce soient deux hommes.

2. Cette observation a déjà été faite par Longpérier, *Bulletin de l'Athenaeum français*, 1856, p. 42.

3. Paus., I, 23. Cf. Nibby, *op. laud.*, p. 415.

4. C'est l'opinion soutenue par Blackie, *Annali*, 1831, p. 289.

5. Nibby, *op. laud.*, p. 420.

Digitized by Google

barbare, et le cavalier gréco-italique qui vient ensuite est placé à une distance trop grande du guerrier nu. Mais c'est là un détail dont le sculpteur ne s'est pas préoccupé. Ce guerrier nu vu de dos est un motif qu'il a dû emprunter à un modèle célèbre, puisque la même figure se retrouve sur l'arc d'Orange (fig. 28) et sur d'autres sarcophages; peut-être faut-il y reconnaître l'écuyer du chef gaulois, qui défend son maître désarçonné [1]. Nibby a eu la singulière idée d'en faire un Barbare allié des Romains, un de ces Vénètes ou Cénomans qui, en l'an 225 av. J.-C., servirent dans l'armée romaine contre les Gaulois [2]. Il allègue la forme de son bouclier, qui est hexagonale, alors que les autres boucliers gaulois sur ce sarcophage sont ovales, mais il oublie que sur beaucoup d'autres monuments, les boucliers prêtés aux Gaulois affectent indifféremment les deux formes [3]. Le guerrier gréco-italique qui vient après, figuré au moment où il va frapper un Gaulois nu qu'il saisit par les cheveux, présente une particularité singulière, le casque en forme de bonnet phrygien. Je ne connais, dans la sculpture antique, qu'un

Fig. 28. — Gaulois combattant, épisode de la frise de l'arc d'Orange.

Fig. 29. Casque d'un des trophées de Pergame.

1. Sur les παρασπισταί des chefs gaulois, cf. Diodore, V, 29.

2. Polybe, II, 23 : Οἱ δὲ Οὐένετοι καὶ Γονομάνοι, διαπρεσβευσαμένων Ῥωμαίων, τούτοις εἵλοντο συμμαχεῖν. Mais Polybe n'ajoute pas qu'ils servirent dans les rangs de l'armée romaine à la bataille de Télamon; il dit au contraire qu'ils avaient été placés par leurs alliés ἐπὶ τῶν ὅρων τῆς Γαλατίας (II, 24, 8).

3. Par exemple sur les sculptures de l'arc d'Orange, le vase de Naples (plus haut, p. 195), le bas-relief des *nautae parisiaci*. Cf. Longpérier, *Bull. de l'Athenaeum français*, 1856, p. 42. On pourrait ajouter les trophées dits de Marius (Montfaucon, *Antiq. expliq.*, t. IV, 1, pl. CCIV), mais nous ne parlons ici que des sculptures qui se rapportent aux Gaulois, et ces trophées, comme on le sait aujourd'hui, datent seulement du règne de Domitien. Cf. Lenormant, *Revue numismatique*, 1842, p. 332.

Digitized by Google

seul casque analogue : c'est celui qui figure, au milieu d'armes grecques et gauloises, sur un des trophées de Pergame dont il a été question plus haut[1]. Nous en donnons ici une esquisse d'après une photographie (fig. 29). Un autre détail remarquable de cette figure est l'*ocrea* que porte la jambe gauche. Nibby a fait de ce guerrier un auxiliaire latin, hypothèse qu'il n'étaie d'aucune preuve et qui est absolument inadmissible. A droite et à gauche de la composition, on voit un barbare captif, les mains enchaînées derrière le dos, dans une attitude traditionnelle que nous avons déjà signalée plus d'une fois : au-dessus sont des trophées composés de casques, de tuniques, de lances, de boucliers ovales et hexagonaux, auxquels s'ajoutent, comme sur d'autres monuments analogues, les chevelures de Gaulois scalpés. Les casques ne sont pas gaulois, mais Winckelmann a déjà remarqué que, dans les trophées de ce genre, les armes des vainqueurs se mêlent à celles des vaincus[2].

Les bas-reliefs des petits côtés ne présentent aucune difficulté d'interprétation. A droite, un cavalier gréco-italique, dont le cheval s'est abattu, se défend contre un barbare nu, portant le *sagum* sur l'épaule, qui lance une pierre contre lui; à gauche, deux cavaliers gréco-italiques, dont l'un brandit un javelot qui paraît muni de l'*amentum*, tandis que l'autre va percer de sa lance un barbare tombé sur son séant. Le barbare nu enchaîné que l'on voit à gauche et le barbare vêtu de braies représenté dans la même posture à droite de l'autre petit côté n'appartiennent pas à la composition proprement dite, mais servent à l'encadrer, comme les deux barbares assis sous les trophées aux extrémités de la face principale. Nous avons déjà fait observer que la composition du côté gauche manque à la fois de la correction et de la vie qui caractérisent les autres bas-reliefs.

Il nous semble inutile de démontrer que les barbares vaincus sont bien des Gaulois; c'est, en effet, une vérité évidente, sur

1. Voir la photogravure dans les *Denkmäler* de Baumeister, t. II, p. 1282, fig. 1433.
2. Winckelmann, *Monumenti ined.*, *tratt. prelim.*, p. xcv.

Digitized by Google

laquelle tous les critiques sont aujourd'hui d'accord. Leurs armes, leur costume, et même leur absence de costume, sont, à cet égard, des arguments décisifs qu'il suffit de rappeler brièvement. Six guerriers gaulois portent le *torques*[1]; un seul est vêtu du pantalon étroit ou *bracae*, un autre porte le manteau agrafé sur l'épaule ou *sagum*, un troisième, le chef qui se donne la mort, une tunique serrée descendant à mi-cuisses[2]; les autres sont complètement nus. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un *costume de combat*[3], car les prisonniers figurés sur le registre supérieur portent tous le pantalon. Aucun Gaulois n'est coiffé d'un casque[4] : tous laissent flotter au vent ces longs cheveux divisés en grosses touffes qui les caractérisent aussi dans les œuvres de la grande sculpture[5]. On peut en dire autant de la moustache, si ce n'est que les Gaulois du sarcophage portent aussi une barbe peu

1. Tantôt le *torques* est fermé par une grosse agrafe en forme de boule, comme dans la statue du Capitole; tantôt il n'y a pas de fermeture et les deux extrémités du collier se rapprochent sans être unies. Ces deux types de *torques* se rencontrent dans nos collections.

2. Cf. Strabon, IV, 4, 3 : Σαγηφοροῦσι δὲ καὶ κομοτροφοῦσι καὶ ἀναξύρισι χρῶνται περιτεταμέναις· ἀντὶ δὲ χιτώνων σχιστοὺς χειριδώτους φοροῦσι. — Diodore, V, 30 : Χρῶνται... ἀναξυρίσιν, ἃς ἐκεῖνοι βράκας προσαγορεύουσιν· ἐπιπορποῦνται δὲ σάγους ῥαβδωτοὺς ἐν μὲν τῷ χειμῶνι δασεῖς, κατὰ δὲ τὸ θέρος ψιλούς.

3. C'est ce qu'indique nettement Polybe, II, 28, 8. Il raconte qu'à la bataille de Télamon les Insubres et les Boïens portaient les braies et le *sagum*, mais que les Gésates, par ostentation de courage, rejetèrent leurs vêtements et s'avancèrent au combat tout nus, γυμνοὶ μετ' αὐτῶν τῶν ὅπλων, πρῶτοι τῆς δυνάμεως κατέστησαν. Cf. Diodore, V, 29 : Ἔνιοι δ' αὐτῶν ἐπὶ τοσοῦτο τοῦ θανάτου καταφρονοῦσιν, ὥστε γυμνοὺς καὶ περιεζωσμένους καταβαίνειν εἰς τὸν κίνδυνον. *Ibid.*, V, 30 : Θώρακας δ' ἔχουσιν οἱ μὲν σιδηροῦς ἁλυσιδωτούς, οἱ δὲ τοῖς ὑπὸ τῆς φύσεως δεδομένοις ἀρκοῦνται, γυμνοὶ μαχόμενοι. Dans l'art classique, au contraire, les Barbares, qui sont des Asiatiques, sont toujours drapés (*bracatis illita Medis porticus*, Perse, III, 53).

4. Bien que Diodore signale des casques gaulois (V, 30) et qu'on en possède un petit nombre dans les musées (des casques à cornes sont figurés sur l'arc d'Orange et des casques pointus sur les trophées de Pergame), cette partie de l'armement hellénique paraît avoir été rarement adoptée par les Celtes. Tacite dit de même en parlant des Germains : *Vix uni alterive cassis aut galea.*

5. Cf. Diodore, V, 28. La rudesse de la chevelure est un caractère des barbares dans l'art antique. Longpérier a déjà rapproché (*Athenaeum Français*, 1856, p. 43) les cheveux du Gaulois du Capitole de la chevelure figurée sur les monnaies de Rimini frappées au IVe siècle par les Sénonais (cf. plus haut, p. 311, note). Pour les textes antiques relatifs à la chevelure des Gaulois, voir Peloutier, *Histoire des Celtes*, t. II, p. 173; Winckelmann, *Storia delle arti*, éd. Fea, t. I, p. 46.

Digitized by Google

épaisse, tandis que les guerriers du Capitole et de la villa Ludovisi, pour ne citer que ces illustres exemples, ont les joues rasées et portent la moustache seulement[1]. La plupart des Barbares sont nu-pieds, mais le chef, le captif du côté droit et ceux du registre supérieur, ont aux pieds une chaussure à semelle épaisse, découpée sur l'empeigne[2], les *gallicae*[3], devenues en français les *galoches*, comme les *bracae* et le *sagum* sont restés dans notre langue sous la forme de *braies*, de *saie* ou de *sayon*.

Parmi les explications qui ont été proposées du sarcophage Ammendola, il en est une que nous pouvons écarter d'abord : c'est celle de Blackie, qui, suivi par quelques archéologues sans critique, y a reconnu une bataille des Romains contre les Germains, les Marcomans ou les Quades[4]. La nationalité gauloise des vaincus est, en effet, assez évidente pour qu'il soit inutile de discuter longuement une hypothèse qui n'en tient pas compte. Les arguments qu'on a allégués en sa faveur, tels que le port de la barbe et des moustaches chez les vainqueurs, usage qui ne redevint commun à Rome qu'à partir du règne d'Hadrien, n'ont pas la moindre valeur; du moins cette dernière considération est-elle de nul poids dans l'hypothèse, que nous allons examiner, où la scène de combat se placerait sous la République, antérieurement à l'époque où les Romains commencèrent à se raser.

Cette hypothèse, fort séduisante au premier abord, a été longuement développée par Nibby, auquel Braun s'est associé sans

1. Les têtes de Barbares sculptées aux angles du sarcophage portent la moustache seulement, avec une courte *royale* au menton. — César dit des Bretons (*Bell. Gall.*, V, 14) : *Omni parte corporis rasa, praeter caput et labrum superius.* Diodore fait de la moustache portée seule un signe de noblesse chez les Celtes (V, 28), ce qui était peut-être vrai à l'époque de l'informateur de Diodore et ne l'était plus, du temps de César, que pour les Bretons.

2. Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, t. I, p. 675.

3. Cic., *Phil.*, II, 3; Gell., XIII, 21; *Edict. Diocl. de pretiis rerum*, dans le *Corp. inscr. lat.*, t. III, 2e part., p. 833.

4. Blackie, *Annali dell' Instit.*, 1831, p. 307; Canina, *ibid.*, 1853, p. 151; Möhnike, *Bonner Jahrbücher*, t. LXII, p. 164.

Digitized by Google

réserves[1]. Nibby admet que la bataille représentée est celle de Télamon, en 225 av. J.-C., où le consul romain C. Atilius Regulus trouva la mort[2] et qui eut aussi pour conséquence celle du roi gaulois Aneroestus, qui se tua de sa propre main[3]; un autre roi celtique, Concolitanus, fut fait prisonnier; les Gaulois perdirent cinquante mille hommes, dont dix mille prisonniers[4]. Le chef qui se donne la mort, au centre de la grande composition, serait Aneroestus; le prince captif, sculpté au registre supérieur, Concolitanus. Nibby a mis une extrême ingéniosité au service de son explication. Il a rappelé qu'un des *cognomina* de la *gens* Atilia est Calatinus; or, Cicéron mentionne précisément les sépultures des Calatini comme situées sur la voie Appienne. D'autre part, un Appius Annius Atilius Bradua, consul en 168 sous Antonin, avait pour sœur Regilla, la femme du célèbre rhéteur Hérode Atticus[5]. Nous savons qu'Hérode possédait, du fait de sa sœur, de grands terrains sur la droite de la voie Appienne[6]; il est donc probable, conclut Nibby, que le frère de Regilla était propriétaire de terrains avoisinants, d'où l'hypothèse que le sarcophage Ammendola n'est autre que celui de ce consul Atilius, qui aura voulu rappeler, par les sculptures dont il le fit orner, la mort héroïque d'un des ancêtres de sa famille. Le style de ces sculptures est, en effet, assez semblable à celui des monuments romains du IIe siècle.

Tout cela est en apparence fort bien déduit et l'érudition peu commune de Nibby a su dissimuler, mieux que notre sèche analyse, l'insuffisance des fondements sur lesquels repose son hypothèse. A notre avis, elle ne tient pas debout, et la lecture

1. Nibby, *Dissertazioni della pontif. Accad. Rom. di archeol.*, t. IX (1840), p. 411; Braun, *Ruinen und Museen Roms*, 1854, p. 130.
2. Polybe, II, 28.
3. *Ibid.*, 31.
4. Polybe, II, 23-31; Zonaras, VIII, 20; Orose, IV, 13; Diodore, *Excerpta Hoeschel.*, XXV, 1. Cf. Mommsen, *Histoire Romaine*, trad. Alexandre, t. III, p. 103-106.
5. Voir Vidal La Blache, *Hérode Atticus*, Paris, 1872, p. 64.
6. C'est là qu'ont été découvertes les célèbres incriptions *triopéennes* (Vidal La Blache, *ibid.*, p. 65 et suiv.).

Digitized by Google

attentive du texte de Polybe suffit à la renverser. Polybe raconte, en effet, que le consul romain fut tué dès le commencement de la bataille et que le roi Aneroestus se donna la mort après la déroute des siens [1]. Le sarcophage dit tout autre chose : il montre un chef gaulois se donnant la mort et le chef gréco-italique s'élançant vers lui pour le frapper. Si l'on prétend que l'adversaire du prince barbare terrassé est le second consul Papus, dont le corps d'armée décida la victoire, Atilius est absent du bas-relief et toute la seconde partie de l'hypothèse de Nibby s'écroule. En présence de pareilles impossibilités, il est inutile d'alléguer quelques difficultés de détail, comme le casque phrygien et la jambière du guerrier sur lesquels nous avons déjà appelé l'attention.

On peut ajouter que Nibby n'aurait certainement pas maintenu son opinion si, au lieu d'étudier une œuvre isolée, il l'avait replacée, comme nous essayons de le faire ici, dans la série à laquelle elle appartient. Il n'aurait pas voulu soutenir que tous les autres sarcophages à batailles celtiques, que nous avons énumérés plus haut, avaient renfermé les cendres de Romains descendants des héros de Télamon ou d'Alésia. Il se serait aperçu que le motif de la bataille celtique, comme celui de la Gigantomachie ou du combat des Amazones contre les Athéniens, était, à l'époque romaine, un motif banal, purement décoratif, dont la présence sur un sarcophage n'autorise aucune conclusion sur la carrière du mort ou de ses ancêtres. Il y a, en effet, une différence à cet égard entre les motifs mythologiques ou héroïques et les représentations de la vie civile et des métiers : celles-ci, dans beaucoup de cas, sont dans une relation étroite avec le passé du défunt, à tel point même que la tête du principal personnage est très souvent un portrait [2]. « Un personnage de Pétrone, au moment de mourir, donne des instructions pour la

1. Polybe, II, 18 et 31 : Ὁ δ' ἕτερος αὐτῶν, Ἀνηρόεστος, εἴς τινα τόπον συμφυγὼν μετ' ὀλίγων, προσήνεγκε τὰς χεῖρας αὐτῷ καὶ τοῖς ἀναγκαίοις.

2. Il en est quelquefois ainsi même dans les bas-reliefs à sujets mythologiques ; cf. Sybel, *Weltgeschichte der Kunst*, p. 438.

Digitized by Google

décoration de son tombeau : « Je veux, dit-il, qu'on mette sur « mon monument des navires voguant à pleines voiles, et que, « d'autre part, on me montre revêtu de la robe prétexte et assis à « mon tribunal. » Il a été, en effet, magistrat et armateur; cette flotte sera là pour rappeler l'importance de ses affaires... Le tombeau dit « du Boulanger » à Rome est célèbre. Plusieurs bas-reliefs y font voir toutes les opérations de la boulangerie, depuis la mouture du blé jusqu'à la mise en vente du pain[1]. » Et l'auteur auquel nous empruntons ces lignes, M. Jules Martha, ajoute avec raison : « Il n'y a guère qu'un rapport très général entre la scène figurée et la personne du défunt. En allant acheter un sarcophage chez les marbriers, on se préoccupait peu de la convenance du sujet. Les modèles exposés étaient tous au même titre des symboles funéraires[2], consacrés par l'usage et devenus banals, dont on ne songeait pas à analyser le sens, pas plus que de nos jours tous ceux qui arborent des immortelles ne songent à l'immortalité[3]. »

Il convient, d'ailleurs, de prendre la question d'un peu plus haut et de se demander, en principe, si les représentations des sarcophages romains se rapportent jamais à des épisodes déterminés de l'histoire romaine. L'étude de ces monuments, quelque difficile qu'elle soit encore à cause de leur extrême dispersion et du manque de publications dignes de foi, nous autorise à affirmer le contraire. On pourrait même, croyons-nous, aller plus loin et dire que les représentations de sarcophages ne se rapportent *jamais* à l'histoire romaine, mais à la mythologie, à la vie privée, aux arts et métiers, parfois aussi aux scènes héroïques de l'histoire grecque. Parmi ces dernières figure notamment la bataille de Marathon avec l'épisode de Cynégire, dont on trouve la représentation incontestable sur un sarcophage de Brescia[4].

1. Martha, *L'archéologie étrusque et romaine*, p. 228.
2. Nous faisons toutes nos réserves au sujet de ces deux mots ; ils impliquent une théorie que nous n'acceptons pas, mais qu'il serait inopportun de discuter ici.
3. Martha; *ibid.*, p. 232.
4. Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. IV, p. 143, n° 366; *Museo*

Digitized by Google

Ce dernier bas-relief est probablement l'imitation d'une peinture décrite par Pausanias dans la Stoa Poecile à Athènes[1]. On sait combien, dans l'art de l'époque romaine, on trouve peu de compositions se rapportant à l'histoire nationale : sur 1,968 peintures campaniennes que M. Helbig a cataloguées, il y en a un peu plus de 1,400, près des trois quarts, qui de quelque manière se rattachent à la mythologie, c'est-à-dire qui représentent les aventures des dieux ou les légendes de l'âge héroïque[2]. Les autres sont des paysages, des natures mortes, des tableaux de genre : *aucune* n'a rapport à l'histoire proprement dite de Rome[3], une demi-douzaine seulement à la mythologie de l'*Énéide*. M. Boissier a parfaitement répondu à ceux qui expliquent cette bizarrerie apparente en alléguant que Pompéi est une ville grecque ; cela n'est pas exact, c'est une ville parfaitement romanisée, où l'on connaît à merveille la littérature latine, où l'on cite Virgile, Properce, Ovide ; mais si la poésie, venue de la Grèce alexandrine, est bientôt devenue romaine, il n'en a pas été de même de la peinture ni de l'art en général. Qu'on me permette de transcrire ici une page de M. Boissier, qui me paraît tout à fait concluante et dont la forme, quelque charmante qu'elle soit, n'est encore que la moindre qualité : « Il est impossible de savoir à quel moment les artistes grecs sont entrés à Rome et ont commencé à y exercer leur métier, mais ce dut être de bonne heure. Plaute nous parle de tableaux qui décoraient de son temps les maisons particulières et représentaient Vénus avec Adonis ou l'aigle qui enlève Ganymède[4]. Dans Térence, un amoureux qui hésite à commettre une assez méchante action rapporte qu'il a perdu tous ses scrupules après avoir vu sur les murs d'un temple

Bresciano, t. I, pl. LI ; *Arch. Zeitung*, t. XXIV, pl. CCXV, 1 ; Raoul Rochette, *Journal des Savants*, 1845, p. 544.

1. Pausanias, I, 15, 3 : Ἔσχαται δὲ τῆς γραφῆς νῆές τε αἱ Φοίνισσαι, καὶ τῶν βαρβάρων τοὺς ἐσπίπτοντας ἐς ταύτας φονεύοντες οἱ Ἕλληνες.

2. Boissier, *Promenades archéologiques*, p. 320.

3. *Ibid.*, p. 357.

4. Plaute, *Ménechmes*, I, 2, 33 ; *Le Marchand*, II, 242.

Digitized by Google

Jupiter qui séduit Danaé[1] : ce sont les sujets qu'on retrouve le plus souvent dans les villes de la Campanie. Ainsi, pendant plusieurs siècles, les peintres en avaient orné les édifices publics et privés; l'œil et l'esprit s'étaient habitués à les voir, les ignorants eux-mêmes, les illettrés étaient devenus insensiblement familiers avec eux, et la poésie, qui devait à son tour les reprendre, se trouvait avoir d'avance un public tout préparé et beaucoup plus étendu qu'on ne le croit. Il s'est alors passé quelque chose de semblable à ce qui arriva chez nous quand les poètes tragiques du XVIIe siècle mirent sur la scène Auguste et Agamemnon. Ces personnages grecs et romains n'étaient pas des étrangers pour les spectateurs. L'éducation classique, où se formait toute la France, rendait ces noms familiers à ceux qui fréquentaient le théâtre. Le clerc qui achetait pour quinze sous le droit de siffler Corneille, les connaissait aussi bien que les magistrats ou les grands seigneurs. On savait mieux leur histoire que celle des héros de l'ancienne France, et l'on vivait plus dans leur intimité. Quelques critiques s'imaginent qu'en traitant des sujets antiques nos poètes se condamnaient à travailler pour un petit nombre de personnes : c'est une erreur, ils s'adressaient à tout le monde; les collèges leur avaient fait un vaste public, préparé pour les comprendre et disposé à les applaudir. »

La comparaison instituée par M. Boissier est si juste qu'il devient possible de la poursuivre dans le détail. L'Iphigénie et la Phèdre de Racine ont beau avoir des modèles dans Euripide, elles ont beau appartenir, de par la convention de la tragédie classique, aux temps héroïques de la Grèce, ce n'en sont pas moins par beaucoup d'endroits des Françaises du siècle de Louis XIV; la société où vit le poète les enveloppe de son atmosphère, elle modifie et habille à son image les types que lui transmet le passé. Quelque chose d'analogue s'est produit dans l'art gréco-romain. Il arrive que des guerriers armés à la romaine figurent sur les bas-reliefs de sarcophages qui représentent des

1. Térence, *Eunuque*, III, 5, 36.

Digitized by Google

épisodes de la mythologie grecque[1]. Naturellement, ce sont surtout les personnages en armes qui offrent des exemples de cette *romanisation* du costume : elle s'explique alors bien naturellement par l'influence des œuvres de l'art romain proprement dit, les bas-reliefs historiques et réalistes des arcs de triomphe et des colonnes. La même influence, à l'époque des Antonins, a produit des scènes de bataille qui, au premier abord, paraissent bien se rapporter aux guerres des Romains contre les Marcomans ou les Daces. Mais c'est là, croyons-nous, une illusion, que l'étude comparative des monuments doit dissiper. Nous ne voudrions pas être trop affirmatif sur ce point, car la très grande majorité des sarcophages où l'on a cru reconnaître des batailles de Romains contre des Daces ne nous sont connus que par des descriptions insuffisantes; mais nous n'hésitons pas à poser en principe, contrairement à l'hypothèse de Nibby, qu'*aucun bas-relief de sarcophage ne représente une bataille historique entre Romains et Gaulois.* Quelque glorieuse qu'ait pu être pour les armes romaines la journée de Télamon, celle de Zama l'a été plus encore : or, dans aucun sarcophage signalé jusqu'à ce jour, il n'y a rien qui ressemble à des guerriers carthaginois. Si les sculpteurs gréco-romains avaient emprunté leurs motifs à l'histoire de Rome, combien de peuples divers ne trouverait-on pas figurés parmi les vaincus! En réalité, ils n'ont fait aucun emprunt à l'histoire nationale : continuateurs et copistes des Grecs, surtout dans les sarcophages historiés dont la Grèce leur avait fourni de beaux modèles[2], ils ont puisé à pleines mains dans le trésor de l'art hellénique et s'en sont tenus, sauf des exceptions

1. Cette remarque a été faite, pour la première fois à ma connaissance, par Otto Jahn, au sujet d'un sarcophage représentant l'histoire de Jason (*Archäol. Zeit.*, 1866, p. 238). Cf. Stark, *Niobe*, p. 192; Millin, *Galerie mythologique*, pl. CXXXIII, n° 521; Guigniaut, *Relig. de l'Antiq.*, atlas, pl. CCXV *bis*, n° 726 *a*; Clarac, *Musée*, pl. CXCVI, n° 469; *Arch. Zeit.*, 1850, p. 20.

2. Voir dans l'*Archäologische Zeitung* de 1872, p. 1 et suiv., l'important travail de feu Matz sur les sarcophages grecs comparés aux sarcophages romains. Un des traits caractéristiques des premiers, c'est qu'ils étaient également décorés sur les quatre faces, tandis que les sarcophages romains, destinés à être adossés à une paroi, ne le sont que sur trois.

Digitized by Google

peu nombreuses, à la reproduction des motifs qu'il avait créés. Il en a été de ces batailles galatiques comme des descriptions de combats dans Homère, que tous les poètes romains ont imitées. Les héros de Silius Italicus ont beau appartenir au VIe siècle de Rome : ils parlent et combattent sur le modèle des guerriers de l'*Iliade*. Dans la littérature comme dans l'art, la Grèce avait fourni des modèles qui restèrent classiques; c'est à eux que le Romain avait recours

> .....[*seu*] *fractâ pereuntes cuspide Gallos*
> *Aut labentis equo describat vulnera Parthi*[1].

L'erreur de Nibby et de la plupart des archéologues modernes avec lui, est d'ailleurs d'autant plus compréhensible qu'elle paraît déjà avoir été commise par les anciens eux-mêmes. Nous avons rapporté plus haut un curieux texte de Suétone, suivant lequel Néron, au moment de la révolte de Vindex, croit que le sort va lui redevenir favorable parce qu'il aperçoit, sur un tombeau de la voie Appienne, un cavalier romain traînant un Gaulois par les cheveux. Néron s'est trompé, Suétone se trompe avec lui : le cavalier vainqueur était un Grec, au costume plus ou moins romanisé, mais c'était un Grec, et le vaincu, qui était bien un Celte, n'était pas un Gaulois de l'Italie du Nord ou de la Gaule, mais un Galate d'Asie. Toute l'exégèse de la Renaissance, dont les traditions sont encore vivaces, a été viciée par la même erreur : on a voulu reconnaître des sujets romains dans des marbres d'inspiration hellénique. Depuis le commencement de ce siècle, on s'est affranchi de ce préjugé en ce qui concerne la statuaire en ronde bosse; on ne prend plus Ariane pour Cléopâtre ni l'esclave scythe pour Vindex. Le même progrès reste à accomplir dans l'interprétation des bas-reliefs : nous voudrions que le présent travail pût y contribuer.

C'est le mérite de Raoul Rochette, dans un mémoire publié en 1830, c'est-à-dire dix ans avant celui de Nibby, d'avoir compris

1. Horace, *Satires*, II, 1, 14.

Digitized by Google

que le sarcophage de la vigne Ammendola ne devait pas être expliqué par l'histoire romaine. L'archéologue italien Amati partageait cette opinion; dans une lettre que Raoul Rochette a fait connaître, il affirmait que les bas-reliefs du sarcophage se rapportaient à une bataille des Grecs et des Gaulois devant Delphes[1]. Le savant français préférait y voir une bataille des Grecs d'Asie contre les Galates, sans doute la copie d'un des bas-reliefs dédiés par Attale sur l'Acropole d'Athènes et représentant la défaite des Gaulois en Mysie. C'est en soutenant cette thèse qu'il a fait la découverte archéologique importante dont il a été question plus haut, au sujet du groupe de la villa Ludovisi. Malheureusement, comme cela lui est arrivé souvent, Raoul Rochette a compromis une idée juste par des arguments d'une valeur très contestable. Ainsi, tout en insistant avec raison sur le casque en forme de bonnet phrygien que porte un des guerriers, et qui n'a certainement rien de commun avec les casques romains, il a prétendu que la peau de panthère, servant de selle au général vainqueur, « est un autre trait de costume oriental qui ne répugne pas moins positivement à toutes les habitudes romaines[2]. » C'est là une assertion qu'il eût été fort embarrassé de justifier. Il a également été trop affirmatif en ce qui touche la jambière du même guerrier. Sans doute, cette partie de l'armement est plutôt grecque et étrusque que romaine : il n'y en a pas d'exemple sur les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle. Mais l'*ocrea* appartient à l'équipement du soldat tel qu'il a été fixé par Servius Tullius[3], et nous savons par Végèce[4] que les légionnaires romains *de l'ancien temps* portaient des jambières de fer (*ferreas ocreas*) sur la jambe droite[5]. Polybe, auteur grave en ces ma-

1. Cette opinion fut aussitôt contestée par Gerhard, *Bullett. dell' Instit.*, 18 0, p. 274.
2. Raoul Rochette, *Bulletin de Férussac*, 1830, p. 370.
3. Tit.-Liv., I, 43.
4. Végèce, *De Re Milit.*, I, 20.
5. Le mot de Juvénal (VI, 256) : *cruris que sinistri dimidium tegmen*, s'applique seulement, comme le prouve le contexte, au costume des gladiateurs. Cf. *Rev. Archéol.*, 1887, II, p. 132, note 4.

Digitized by Google

tières, mentionne la προκνημίς à côté du casque et des deux *pila*[1]. Sous l'Empire, il est prouvé que les centurions portaient des cnémides ; elles figurent, en effet, sur la stèle funéraire de Titus Calidius, découverte récemment à Petronell, et sur d'autres monuments analogues[2]. On distingue également des cnémides aux jambes de quelques guerriers de l'arc d'Orange, d'où l'hypothèse proposée par M. Bertrand[3], que ces guerriers seraient des Grecs marseillais alliés des Romains. Mais, dans le cas de l'arc d'Orange, comme dans celui du sarcophage Ammendola, il nous semble bien plus naturel d'expliquer ce détail par l'imitation d'un modèle grec *incomplètement romanisé;* cela paraît même évident pour le sarcophage où nous avons signalé le casque en forme de bonnet phrygien qui ne se retrouve, à notre connaissance du moins, que sur les trophées de Pergame, au milieu des armes des Galates mêlées à celles des Grecs d'Asie.

Charles Lenormant, dans son mémoire déjà cité sur l'arc d'Orange, a très finement indiqué l'opinion que nous venons de développer; son seul tort a été de ne point citer Raoul Rochette, dont le travail, publié vingt-sept ans plus tôt, lui avait frayé la voie. « On ne peut s'empêcher de croire que l'auteur de ces sculptures (les bas-reliefs de l'attique de l'arc d'Orange) s'est contenté, en grande partie, d'imiter des modèles antérieurs. Ce qui le prouve, c'est la relation imparfaite qui existe entre les armes gauloises, exécutées avec la plus scrupuleuse précision dans les tympans au-dessus des petites arcades, et l'équipement des guerriers qui se battent contre les Romains sur l'attique. L'armement des Romains eux-mêmes n'y est pas reproduit avec exactitude, et le souvenir des bas-reliefs grecs vous poursuit

1. Polybe, VI, 23, 8.

2. Domaszewski, *Arch. epigr. Mittheil. aus Oesterreich*, t. V, pl. V, p. 206; Hübner, *ibid.*, t. VI, p. 67, 69; *Denkmäler* de Baumeister, fig. 2276; Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, p. 326, 336, 338 (note 5). La question des cnémides romaines a déjà été discutée longuement par Blackie (*Annali dell' Instit.*, 1831, p. 297), travail qui paraît avoir échappé à ceux qui ont traité depuis le même sujet.

3. Cf. *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1880, p. 202; *Revue Archéol.*, 1887, II, p. 132.

Digitized by Google

malgré vous, quand vous examinez cette partie du monument[1]. » — « Je ne doute pas, ajoute-t-il, qu'on n'y ait à peu près copié les bas-reliefs empruntés avec ou sans intermédiaire aux monuments de Pergame... L'existence de ces modèles étant constatée, on ne doit pas s'étonner de retrouver sur la colonne Trajane des figures et des groupes qui ressemblent aux bas-reliefs d'Orange. Il est inutile de chercher comment un monument élevé dans la capitale de l'Empire aurait pu s'inspirer d'un arc de triomphe oublié dans une colonie de la Gaule : les sculpteurs de l'arc et ceux de la colonne avaient dû puiser à la même source[2]. »

M. Paul Graef, dans son article sur les arcs de triomphe publié en 1888 dans les *Denkmäler* de Baumeister, observe avec raison que les trophées de l'arc d'Orange présentent, tant dans le détail que dans le groupement, d'évidentes analogies avec ceux du portique d'Athéna à Pergame[3]. Ainsi, ce n'est pas seulement dans les bas-reliefs de l'attique, comme le croyait Lenormant, que paraît ici l'imitation des modèles grecs. Mais le réalisme et le souci de l'exactitude historique sont bien plus accusés dans l'exécution des trophées que dans celle des scènes de bataille, et l'observation de Lenormant conserve tout son prix. Nous avons admis cependant que les ornements de navires, figurés sur les trophées d'Orange, s'expliquent seulement par une imitation d'un modèle grec, et non par quelque épisode ignoré d'une guerre maritime entre les Gaulois et les Romains.

A Saint-Rémy, comme à Orange, nous sommes en présence de bas-reliefs grecs plus ou moins romanisés. La *romanisation* paraît surtout dans le bas-relief de la face occidentale, où l'on voit des soldats romains armés du *pilum;* ailleurs, c'est la bataille de Thésée contre les Amazones, le combat autour du corps de Patrocle, la chasse du sanglier de Calydon, qui ont fourni des modèles aux sculpteurs. Éclairés par ces analogies, les bas-

1. Ch. Lenormant, *Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange*, p. 35.
2. *Ibid.*, p. 37.
3. Baumeister, *Denkmäler*, p. 1884.

Digitized by Google

reliefs des sarcophages gréco-romains perdent une partie de l'obscurité qui a provoqué tant d'hypothèses hasardeuses. Nous y voyons des lieux communs de sculpture décorative au lieu d'y chercher des représentations historiques. Bien avant que Nibby ne commît l'erreur, que nous avons rapportée plus haut, dans l'interprétation du sarcophage Ammendola, l'illustre Visconti, que l'on retrouve partout au point de départ des idées justes, avait indiqué nettement le point de vue auquel l'interprète des sarcophages doit se placer. En publiant un sarcophage du Musée Pie Clémentin, où l'on voit un chef couronné par la Victoire et entouré de captifs, de trophées, de soldats, etc.[1], Visconti a parfaitement reconnu qu'il ne fallait pas y chercher une scène historique précise : « Les sculpteurs de sarcophages, dit-il, en avaient de tout prêts de cette sorte, où ils avaient représenté les aventures les plus ordinaires et en même temps les plus pittoresques d'un vainqueur, pour pouvoir les vendre lorsque l'occasion s'en présenterait pour la sépulture de quelque proconsul romain. C'est pour cette raison que sur quelques-uns on voit la pompe des sacrifices, sur d'autres l'éducation du personnage, ou ses chasses ou son mariage, comme si l'on eût voulu imaginer une action qui pût, suivant toutes les combinaisons, avoir quelques rapports à la vie du défunt[2]. »

Nous sommes donc convaincu que le bas-relief du sarcophage Ammendola n'est point l'image sculptée d'un épisode de l'histoire romaine; nous ne sommes pas moins convaincu qu'il est l'imitation, plus ou moins libre, plus ou moins réfléchie, d'un bas-relief ou d'une peinture d'époque hellénistique représentant la défaite des Gaulois par les Grecs d'Asie. Cette œuvre d'art elle-même ne se rapportait pas nécessairement à quelque épisode

1. Visconti, *Musée Pie Clémentin*, t. V, pl. XXXI, p. 199 (éd. de Milan).

2. Nous sommes loin d'être sûr que l'existence de ces rapports, même éloignés, soit une règle constante. A quels personnages auraient convenu les nombreux sarcophages représentant des batailles d'Amazones? On ne dira point, j'espère, qu'ils étaient réservés aux dames romaines qui montaient bien à cheval ou qui méprisaient le sexe fort, d'autant plus que l'un des plus beaux de la série, celui de Salonique (au Louvre), a servi de sépulture à un couple.

Digitized by Google

précis des longues luttes entre les Galates et les rois de Pergame; ce serait mal connaître l'esprit de l'art grec, même à cette époque, que de lui demander la précision d'une chronique. Il est probable que les motifs de l'œuvre originale — ou plutôt des œuvres originales — ont été répétés, modifiés, combinés à l'infini; de là les analogies frappantes que nous avons signalées entre le guerrier nu vu de dos sur le sarcophage et la figure analogue sur l'arc d'Orange, entre le chef gaulois du sarcophage Ammendola et le Gaulois de Venise, entre le Gaulois tombé de cheval du même monument et beaucoup de figures semblables que l'on voit non seulement sur les sarcophages, mais dans les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine. Toute hypothèse sur la nature de la source perdue serait vaine, car nous n'en possédons sans doute que des imitations médiates, des imitations de dixième ou de vingtième main. Il y avait certainement à Pergame beaucoup de bas-reliefs et de peintures relatifs à la défaite des Gaulois dont les textes anciens n'ont conservé aucun souvenir. Les archéologues qui veulent à tout prix découvrir un texte pour expliquer chaque monument ne doivent jamais oublier que le grand autel de Pergame, une des œuvres les plus considérables de la sculpture antique, n'a été mentionné qu'une seule fois et en quelques mots dans la misérable compilation d'Ampelius. Il y a là une leçon de prudence qui ne devrait pas être perdue.

Maintenant, comme nous savons que sur l'Acropole d'Athènes Attale avait représenté sa victoire sur les Celtes parallèlement, si l'on peut dire, à la Gigantomachie, au combat des Athéniens contre les Amazones et à la bataille de Marathon, nous trouvons dans ce fait une indication précieuse pour l'interprétation des sarcophages romains. Or, la bataille des Amazones est un des sujets qu'on y voit le plus souvent[1]; plusieurs fois aussi on

1. Le volume du *Corpus* de Berlin contenant les sarcophages d'Amazones devant paraître prochainement par les soins de M. C. Robert, il est inutile de donner à cet égard des indications bibliographiques qui seraient, d'ailleurs, nécessairement incomplètes. M. Robert a déjà montré (*Archäol. Zeit.*, 1883, p. 102) que les sarcophages romains avec combats d'Amazones répètent des motifs pergaméniens.

Digitized by Google

y a reconnu la Gigantomachie[1]; le sarcophage de Brescia, dont il a été parlé, représente la bataille de Marathon. Reste la bataille des Grecs contre les Celtes : or, nous venons précisément de démontrer, à ce qu'il nous semble, que ce quatrième motif de l'ex-voto d'Attale a été très souvent reproduit par les sculpteurs romains.

L'imitation, par l'art hellénique au service de Rome, des œuvres peintes ou sculptées à Pergame, est d'autant plus facile à justifier que le peuple romain, comme on le sait par les textes, avait hérité du dernier des Attalides. Entre Pergame et Rome, il y avait donc un lien plus étroit qu'entre Rome et les autres cités helléniques dont elle s'était approprié les richesses en les soumettant à son empire. D'autre part, les souvenirs de l'Allia et de Télamon, du *tumultus gallicus* et des campagnes de César dans les Gaules, devaient inspirer aux Romains un intérêt particulier pour les productions de l'art hellénique relatives au peuple remuant et redoutable qui, s'il avait fait trembler Pergame, avait autrefois mis le feu à Rome. Ces œuvres étaient également intelligibles en Italie et dans le monde grec; elles participaient, pour ainsi dire, au caractère gréco-italique de la mythologie. Aussi purent-elles être reproduites à Rome sans subir de modifications importantes, et les originaux grecs qu'on y transporta n'eurent pas besoin de commentaires pour être compris. Les portes du temple d'Apollon Palatin, où figurait la défaite des Gaulois devant Delphes[2], inspirèrent à Virgile ces vers bien connus dans la description du bouclier d'Énée[3] :

Galli per dumos aderant arcemque tenebant
Defensi tenebris et dono noctis opacae :
Aurea caesaries ollis atque aurea vestis ;
Virgatis lucent sagulis ; tum lactea colla
Auro innectuntur.

1. Cf. Mayer, *Giganten und Titanen*, Berlin, 1887; Baumeister, *Denkmäler*, p. 597. L'influence des Gigantomachies de Pergame ou de types apparentés est évidente dans les bas-reliefs de ces sarcophages.
2. *Dejectos Parnassi vertice Gallos* (Properce, II, 31).
3. Virgile, *Énéide*, VIII, 657 et suiv.

Digitized by Google

Au Parnasse représenté par l'artiste grec, le poète romain substitue le Capitole. Il ne me paraît pas douteux que les mêmes sculptures ont servi de modèle à Properce qui les décrit et à Virgile qui s'en inspire. Properce indique seulement que c'étaient des bas-reliefs en ivoire, mais, comme dans les statues chryséléphantines, l'ivoire devait y alterner avec des plaques d'or[1]. Ainsi se comprennent les expressions de Virgile, *aurea caesaries*, *aurea vestis*, *lactea colla auro innectuntur*. Les parties nues des guerriers gaulois avaient la blancheur de l'ivoire; leurs cheveux, leurs vêtements et leurs *torques* étaient en or.

Il est temps de tirer une conclusion de cette longue étude. Les représentations des Gaulois dans l'art antique paraissent dériver de deux sources principales, une delphique, dont nous ne savons presque rien, une pergaménienne, que nous connaissons en partie. L'art romain n'a rien innové dans la représentation des peuples celtiques. Il s'en est tenu à la *vulgate* fixée à l'époque alexandrine, sorte de tradition iconographique qui se perpétua jusqu'aux derniers jours de l'Empire. De même que l'on continua à copier et à *contaminer* les bas-reliefs ou les peintures de la Grèce qui représentaient des batailles d'Amazones et d'autres épisodes mythologiques, de même les nombreuses œuvres d'art du IIIe siècle, relatives aux défaites des Galates d'Asie Mineure, furent comme l'album où les artistes postérieurs cherchèrent des motifs, toutes les fois que le sujet à traiter le comportait : c'est ainsi que les Galates devinrent les Barbares par excellence, que leur type fut prêté à tous les autres Barbares et que le reflet des trophées de Pergame embellit encore, trois siècles après Eumène, les monuments des victoires impériales sur les Germains, les Daces et les Marcomans.

Salomon Reinach.

1. L'association de l'ivoire et de l'or est très ancienne et se trouve ailleurs que dans les statues chryséléphantines. Alcée admire, dans le butin rapporté par son frère d'une campagne contre Babylone, ἐλεφαντίναν λάβαν τοῦ ξίφεος χρυσοδέταν (Alcée, *Fragm.*, 33). Athénée mentionne des chapiteaux de colonnes en or et en ivoire (V, p. 205 c). Le plus ancien exemple connu de la réunion de l'or et de l'ivoire est le trône de Salomon dont parle le livre des *Rois*,

Digitized by Google

L'ÈRE DE YEZDEGERD

ET

LE CALENDRIER PERSE

(*Suite*[1])

CALENDRIERS ÉGYPTIEN ET CHALDÉEN

Calendrier égyptien. — 16. On sait que chez les anciens Égyptiens, toute la chronologie reposait sur le lever (*pere*) héliaque (un peu avant le lever du soleil) de l'étoile Sothis (*Sepet*, *Sopti* ou *Sirius*) qui marquait le commencement de l'inondation et portait pour cela le titre sacré de « maîtresse du commencement de l'année ». Le jour de ce lever variait suivant les latitudes; il y avait une différence de sept jours entre les deux villes extrêmes, Alexandrie et Syène, mais le lever de Sothis à Memphis paraît avoir été choisi comme une sorte de méridien conventionnel, ainsi que l'a démontré Letronne d'après un passage d'Olympiodore[2]. Le phénomène astronomique avait lieu tous les ans à Memphis le 20 juillet; l'espace de temps écoulé entre deux levers héliaques de la principale étoile de la constellation du Chien était ce qu'on appelait l'*année caniculaire*, κυνικὸς ἐνιαυτός, annus canicularis. Elle se composait à l'origine de douze mois de 30 jours chaque, soit en tout 360 jours, et était partagée en trois

1. Voyez *Rev. archéol.* nov.-déc. 1888 et mars-avril 1889.
2. V. Letronne, *Mémoire sur le Calendrier des anciens Egyptiens*, dans le t. IV de ses OEuvres 1883, p. 158, et Unger, *Chronologie des Manetho*, 1867, p. 51 à 58. — V. aussi La Nauze, *Ancienne Académie des inscriptions*, t. XVI (1751) et Ideler, I, p. 93 à 194.

Digitized by Google

saisons de quatre mois (*sha*, l'inondation; *per*, les semailles; *shemou*, la moisson); mais, dès une haute antiquité, les prêtres avaient reconnu l'écart qui existait entre cette année et l'année solaire, et ils avaient prescrit l'addition de cinq jours. On trouve, en effet, mentionnés les épagomènes[1], « les cinq en sus de l'année », dans des textes de la XIIe dynastie et, parmi les auteurs grecs, le témoignage le plus ancien est celui d'Hérodote qui écrivait, comme l'on sait, vers 440 avant J.-C.

C'est cette année vague de 365 jours qui a servi pendant toute l'antiquité, tant en Égypte que chez les peuples voisins en Asie, notamment les Juifs et les Phéniciens; mais, en réalité, comme je l'ai déjà expliqué pour l'année perse, elle était trop courte d'un quart de jour, soit un jour tous les quatre ans, c'est-à-dire que le 1er Thoth qui était le jour de l'an, était en avance d'un jour sur le lever de Sirius; aussi les prêtres égyptiens avaient-ils institué, à côté de l'année vague de 365 jours, une année astronomique *connue d'eux seuls* qui coïncidait avec le soleil au moyen de l'intercalation d'un jour tous les quatre ans. Cette institution purement sacerdotale doit également être très ancienne puisque Strabon (XVII, cap. I, 46) nous apprend que les Égyptiens rapportaient à Hermès la connaissance du quart de jour qui complétait l'année fixe, comme ils rapportaient à Hermès toutes leurs anciennes traditions[2]. C'est aux prêtres de Memphis qu'Eudoxe de Cnide, vers 360 av. J.-C., avait emprunté son *quadriennium* ou tétraétéride, destiné, d'après Pline l'Ancien, à mettre l'année en rapport avec les phénomènes célestes et météorologiques qui revenaient les mêmes tous les quatre ans. Diodore de Sicile (I, 50) qui écrivait avant la réforme julienne, vers 60 av. J.-C., et les historiens postérieurs à cette réforme comme Dion Cassius (XL, 3, 26), Appien (II, 54), Macrobe (I, 14) témoignent tous de l'existence d'une année fixe sacerdotale chez les Égyptiens. Les

1. Les épagomènes étaient des jours de fête. V. la fable d'Isis et Osiris racontée à ce propos par Plutarque, édit. Parthey, chap. XII, p. 19. — Cf. Hyde, p. 267.
2. Letronne, mémoire cité p. 166; Th. H. Martin, *Mémoire sur la Période Sothiaque*, 1869, p. 277.

Digitized by Google

textes hiéroglyphiques semblent, de leur côté, indiquer des doubles dates qui se rapporteraient l'une à l'année sacerdotale, l'autre à l'année civile[1]; mais on n'a rien trouvé concernant l'intercalation elle-même qui, dans tous les cas, n'était pas connue du peuple. L'année civile employée pour les usages quotidiens, la célébration des fêtes religieuses et les actes officiels était l'année vague de 365 jours. C'est celle à laquelle fait allusion Censorinus, écrivain latin du IIe siècle de notre ère, quand il dit (cap. XVII) en parlant de l'ancien calendrier égyptien : « Annus civilis solos habet dies CCCLXV sine ullo intercalari ». D'autre part, Eratosthène, Hipparque, Geminus, Ptolémée attestent que l'année vague était en usage de leur temps[2].

La conséquence de ce maintien de l'année vague comme année civile pendant de longs siècles fut que, étant plus courte que l'année sothiaque ou solaire, il se trouvait qu'au bout de 1460 années astronomiques, il s'était écoulé en réalité 1461 années civiles vagues et que le 1er Thoth coïncidait alors avec le lever de l'étoile. Cette coïncidence qui se présentait tous les quatorze siècles et demi donnait lieu à des fêtes, et ce long espace de temps s'appelait la *période sothiaque*. On sait par Censorinus que la dernière de ces périodes s'est terminée le 20 juillet 139[3] de notre ère, ce qui en fait remonter le commencement au 20 juillet 1322 avant J.-C.; peut-être même une période plus ancienne avait-elle pris naissance quatorze cent soixante ans plus tôt, le 20 juillet 2782. Grâce à l'année vague, les fêtes religieuses tombaient tous les ans aux mêmes jours, tandis qu'avec l'intercalation elles auraient été déplacées. C'est pour cela qu'au point de vue de l'influence religieuse sur les rois et les peuples, les prêtres

1. V. E. de Rougé, *Le Calendrier égyptien*, 1862, les travaux de Vincent, 1869, Robiou, 1878, etc.
2. V. Th. H. Martin, Mémoire cité p. 258.
3. Et non 138 comme l'ont cru Dodwell, Fréret, Bailly et Biot. V. T. H. Martin *Mém. cité*, p. 250. Cl. Unger, *op. l.*, p. 58 et 46. Censorinus qui écrivait en juillet ou août 238 de J.-C. dit qu'il était alors dans la centième année « nunc vertentem annum centesimum » de la nouvelle période sothiaque qui avait commencé le 20 juillet 139.

Digitized by Google

égyptiens, comme nous le dit Geminus, étaient opposés à toute intercalation. Un scholiaste ajoute même que « les rois égyptiens en montant sur le trône, juraient de maintenir la forme de l'année [1]. »

17. Il faut croire que ce serment ne fut pas prêté par les rois Lagides ou du moins qu'ils ne se crurent pas liés, car l'un de ces souverains, Ptolémée III Évergète, est l'auteur de ce que l'on appelle le *Décret de Canope* rendu en 239 avant J.-C., prescrivant l'intercalation. Il est dit d'une manière très explicite par Évergète, que « pour qu'il y ait concordance absolue entre la panégyrie de Sothis et le lever réel de cette étoile, on ajoutera tous les quatre ans, en plus des cinq jours épagomènes, un jour supplémentaire qui sera un jour de fête consacré aux dieux Évergète [2] ». Cette prescription, paraît-il, ne fut pas observée ; il n'y en a pas de trace dans les textes hiéroglyphiques grecs ou démotiques ni dans les inscriptions que l'on a de cette époque ; il ressort plutôt de ces monuments que l'année resta sous les Lagides ce qu'elle était avant, c'est-à-dire une année vague ; on se contenta d'y joindre les noms des mois macédoniens, mais sans y substituer ce calendrier qui était luni-solaire de 354 jours avec addition d'un treizième mois suivant le cycle de Callippe. L'insuccès de la réforme édictée par Évergète vient de ce que cette réforme avait été instituée à l'instigation des prêtres grecs et contre l'avis des prêtres égyptiens de Memphis, de Thèbes et de la Haute-Égypte, qui étaient opposés, ainsi que je l'ai dit, comme les mages en Perse, à une intercalation qui aurait changé l'ordre des fêtes religieuses. Aussi l'addition du sixième épagomène prescrit par le Décret de Canope ne fut-elle pas maintenue ; c'est seulement deux siècles plus tard que l'année égyptienne devint fixe, à la suite de la réforme d'Auguste ; le calendrier julien fut introduit en l'an 30 de J.-C., mais la première année

1. Letronne, p. 133.
2. V. Pierret, *Décret trilingue de Canope*, 1881, p. XIII, et Miller, *Journal des Savants*, avril 1883, p. 226.

Digitized by Google

bissextile n'eut lieu que quatre ans après, le 30 août de l'an 26[1]. On sait que l'idée de l'intercalation a été prise par Jules César aux astronomes d'Alexandrie, et que c'est l'un d'eux, Sosigène, qui fut chargé du travail et des corrections à faire au calendrier romain, ce qui prouve que, si l'addition d'un jour complémentaire tous les quatre ans n'était pas pratiquée en fait, le principe de cette méthode était du moins parfaitement connu des prêtres et des astronomes égyptiens.

Même après la réforme julienne on continua à se servir en Égypte de l'année vague ancienne de 365 jours jusqu'aux IIIe et IVe siècles, tant ce peuple était, on peut le dire, rebelle à l'intercalation et tenace pour ses anciens usages.

Golius, en 1669, sur la foi d'un astronome arabe, Ibn Younis, et après lui La Nauze, qui ne connaissaient pas le Décret de Canope, avaient soutenu que, dès avant la réforme d'Auguste, il y avait en Égypte une année fixe de 365 jours un quart introduite à Alexandrie par Philippe Aridée en 322 avant J.-C. Ce système, combattu du reste par Fréret[2] dès son apparition, ne pouvait guère subsister, car comment les successeurs d'Alexandre, qui ne connaissaient que le calendrier macédonien, auraient-ils pu importer une intercalation quadriennale inconnue à ce calendrier? L'ère de Philippe Aridée, appelée quelquefois aussi ère d'Alexandre par certains chronographes (par exemple, Ptolémée la cite sous le titre de ἀπὸ τῆς Ἀλεξάνδρου τελευτῆς), est simplement une ère dont les années sont vagues[3]; l'année

1. V. La Nauze, Anc. Acad. des inscr., t. XIV et t. XVI, p. 173 et sq.; le mémoire de Fréret, t. XVI, p. 310 sq.; Ideler, t. I, p. 155; Letronne, mémoire cité. — V. les travaux modernes de Biot, de Rougé, Brugsch, sur le calendrier égyptien et de savants articles dans les Revues spéciales d'égyptologie.

2. La Nauze, mémoire cité, t. XVI, p. 175 (Anc. Académie, 1751); Fréret, même vol., p. 310 sq. et p. 323.

3. L'ère alexandrine est citée par Censorinus qui donne (§ 21 de *Die Natali*) la concordance entre l'ère d'Auguste, l'ère alexandrine et l'ère de Nabonassar. Cet auteur nous apprend que l'année où il écrit son ouvrage est l'an 267 de l'ère d'Auguste, 552 de l'ère alexandrine, et 986 de Nabonassar, ce qui donne 238 de J.-C. et place au 1er thoth an 425 de Nabonassar ou 12 novembre 324, le commencement de l'ère de Philippe Aridée (v. Ideler, I, p. 107). L'astronome arabe Aboul Hassan Kouchiar donne à cette ère le nom de *Tarikh Filibous* et la place en l'an 2780 de son Déluge, soit en 322 (v. Ideler, II, p. 628).

Digitized by Google

alexandrine, imaginée après coup par Ibn-Younis, n'a jamais existé en Égypte.

Ainsi, en résumé, nous trouvons dans le calendrier égyptien une année vague de 360 jours plus cinq épagomènes, mais pas d'intercalation ; nous verrons plus loin que c'est à l'Égypte que les Perses ont emprunté les épagomènes qu'ils mirent dans leur calendrier. (V. § 27.)

18. *Calendrier chaldéen.* — Nous ne savions rien de précis sur le calendrier chaldéen avant les découvertes faites depuis un demi-siècle à Ninive et à Babylone ; et encore, dans l'état actuel de la science, quelque considérables que soient les travaux sur le déchiffrement des textes cunéiformes, on n'a qu'une idée imparfaite de la composition de l'année chaldéenne. Je résumerai en quelques mots ce qu'il y a de certain sur la matière :

L'année assyro-babylonienne était lunaire et se composait de douze mois (*arakh*) pleins ou concaves, c'est-à-dire de 28, 29 ou 30 jours, donnant un ensemble de 354 ou 360 jours environ, sans épagomènes, plus, de temps en temps, un treizième mois (*arakh makru*) destiné à faire concorder une année aussi défectueuse avec la révolution solaire. On a la liste des noms de mois qui sont les mêmes que les mois juifs, savoir : Nisanu, Airu, Sivanu, Duzu, Abu, Elulu, Tashritu, Arakhshamna, Kisilivu, Thebitu, Shabatu et Addaru[1]. Le mois intercalaire était Addaru ou Elulu redoublés. Les textes font aussi connaître la valeur idéographique correspondant à chaque mois et nous apprennent que chacune des figures indiquait le travail de l'homme ou les

1. V. J. Halévy, *Mélanges de critique et d'histoire sémitique*, in-8, 1883, p. 179. On pensait autrefois que les mois juifs étaient les plus anciens ; mais on sait aujourd'hui que ces noms de mois ont été apportés d'Assyrie par les Hébreux après la captivité. Antérieurement ils avaient les mois phéniciens Bul, Ethanim, Abib, etc. Le calendrier juif tel qu'il est organisé aujourd'hui remonte au IIIe siècle de notre ère ; l'année est lunaire avec l'intercalation (*ibour*) d'un treizième mois *Ve-Adar*. — On croit que l'année chaldéenne commençait à l'équinoxe d'automne, d'après une légende religieuse qui voulait que le monde eût été créé à ce moment de l'année, c'est-à-dire à l'entrée du soleil dans la Balance ; cf. Lenormant, *Fragments cosmogoniques de Bérose*, 1871, p. 239.

Digitized by Google

phénomènes de la nature, tels que : construction de la brique, fondation, semailles, plantations, pluies, labourage, etc.

Nous ne savons pas à quelle époque se faisait l'addition du treizième mois, si elle était régulière et suivant un cycle déterminé comme chez les Grecs, ou si elle avait lieu tous les 120 ans comme plus tard chez les Perses. Il est probable que cette dernière hypothèse doit être écartée, car les Chaldéens n'avaient pas d'épagomènes; l'intercalation complémentaire devait être, par conséquent, beaucoup plus fréquente. A défaut de documents positifs à ce sujet, on peut penser que l'addition du mois embolismique était fixée tous les quatre ou cinq ans par les astrologues, quand le désaccord entre l'année civile et les phénomènes célestes était trop grand, ou suivant les événements politiques et le caprice du souverain [1].

Chaque jour du mois chez les Assyro-Babyloniens était consacré à un dieu ou génie; on en a trouvé récemment la liste sur les tablettes d'Assourbanipal. Le premier et le dernier jours étaient sous l'invocation d'Anou et de Bel [2].

19. Letronne [3], se fondant sur les textes bien connus de Quinte-Curce, de Diodore de Sicile et de Georges Le Syncelle, a soutenu que l'année chaldéenne était solaire de 365 jours un quart, rendue fixe à l'aide d'une intercalation quadriennale; il ajoutait que cette année n'avait jamais été lunaire. Ideler et après lui Th. H. Martin [4] admettaient l'existence, chez les Chaldéens comme chez les Égyptiens, de deux années, l'une lunaire et civile, l'autre

1. Comme autrefois à Rome, même du temps de Cicéron, qui se plaint de l'arbitraire des pontifes au sujet des années bissextiles, et chez les Arabes avant Mahomet pour le *nasi*.

2. V. les noms des trente dieux tutélaires dans J. Halévy, *Mélanges de critique et d'histoire sémitique*, p. 180. M. Halévy pense que chez les Juifs, ou du moins chez les Phéniciens il y avait également un dieu pour chaque jour du mois; on leur donnait le nom de *Baali iemim*.

3. Letronne, t. III, p. 504 et sq.

4. Th. H. Martin, mémoire sur le *Calendrier chaldéo-macédonien*. Revue archéolog., 1853. V. aussi F. Lenormant : *Fragments cosmogoniques de Bérose*, passim, *Document mathématique chaldéen*, 1868.

Digitized by Google

solaire et astronomique. Il est certain que la connaissance des signes du zodiaque découverts par les Chaldéens eux-mêmes[1], la division de l'écliptique en douze stations parcourues successivement par le soleil et régies chacune d'elles par trois étoiles ou dieux (les θεοὶ βουλαῖοι de Diodore), sont incompatibles avec le maintien d'une année purement lunaire; aussi est-il fort probable que les astronomes et astrologues de la Chaldée, et plus tard ceux de l'Assyrie, se servaient dans leurs calculs du cours du soleil, mais que le peuple conservait les mois lunaires et restait, par l'intercalation du treizième mois, sous l'influence et la puissance de la caste sacerdotale. C'est seulement beaucoup plus tard, sous les Séleucides, et même après la réforme julienne qui avait introduit partout l'intercalation quadriennale, que quelques auteurs grecs l'attribuèrent à bien des calendriers qui ne l'avaient pas. Quant à l'affirmation de Quinte-Curce et de Diodore de Sicile qu'il y avait 365 jours dans l'année à Babylone, je crois qu'il faut comprendre que ces auteurs ont voulu parler plutôt de l'année perse que de l'année chaldéenne.

Par l'examen qui précède du calendrier chaldéen, nous voyons déjà que les trente *izeds* du mois perse ne sont que la reproduction des trente divinités qui présidaient également chez les Chaldéens à chacun des jours du mois. On aurait pu croire que cette idée religieuse de placer chaque jour sous l'invocation et le vocable d'un dieu et d'un génie était d'origine avestique, car c'est dans le calendrier sassanide qu'on l'a constatée pour la première fois; mais depuis que les recherches des assyriologues ont établi d'une manière certaine la haute antiquité du peuple chaldéen, il est plus logique d'attribuer à ce dernier l'invention de la théorie des trente divinités mensuelles, que d'admettre un emprunt de la part du peuple plus ancien à un peuple plus jeune. Je crois également, et je reviendrai plus loin sur ce point, que

1. C'est aux Chaldéens que les Grecs ont emprunté l'idée de la division zodiacale et les noms des signes; mais ce sont les Grecs qui l'ont embellie et illustrée par leurs légendes mythologiques. Le Zodiaque grec est passé à son tour avec l'astrologie chez les Egyptiens et les Orientaux eux-mêmes.

Digitized by Google

l'addition du treizième mois chaldéen est devenue aussi la base de l'intercalation chez les Perses.

Je ne me suis occupé jusqu'ici que du calendrier des Sassanides; l'histoire du calendrier perse, antérieure à l'avènement de cette dynastie célèbre, peut se diviser en trois époques correspondant à trois états politiques différents. Ce sont : l'époque médique, l'époque perse et l'époque arsacide.

Je vais les examiner successivement.

Époque médique.

20. C'est l'époque antérieure aux Achéménides, c'est-à-dire à la conquête de l'Asie par Cyrus et à la fondation de l'empire perse.

La Médie est considérée aujourd'hui comme le berceau de la religion avestique. On sait que les Perses et les Mèdes ont une commune origine et forment le noyau de la famille iranienne. Partis comme toutes les autres tribus indo-européennes du plateau du Pamir à l'époque des grandes migrations aryennes, ils s'établirent, savoir : les Mèdes dans la Bactriane, le Khorassan et au sud de la mer Caspienne, et les Perses dans la direction du golfe Persique, de l'Élam et de la Caramanie où ils trouvèrent des Kouchites et des Touraniens venus avant eux. A l'époque où les *Madaï* apparaissent dans l'histoire, ils occupent l'Hyrcanie et l'Atropatène avec Rhaga pour capitale. C'est là que Salmanasar IV, roi d'Assyrie, les rencontra en 841 et il les signale dans ses inscriptions; à partir de cette époque, les Mèdes restent tributaires de l'Assyrie. En 712, Sargon conquit définitivement leur pays et transporta les populations en Syrie et en Cilicie. Le prétendu empire mède fondé par Dejocès et Phraorte et qui aurait duré de 708 à 633 au dire d'Hérodote n'a jamais existé, car pendant toute cette période la Médie était encore tributaire de l'Assyrie. Il n'y a rien de certain sur cette histoire de la Médie avant Cyaxare (*Ouvakhshatra*) qui est le vrai fondateur de

Digitized by Google

l'empire médique. D'abord vaincu par Asourbanipal, puis par les Kimmériens ou Scythes qui ravageaient alors toute l'Asie, Cyaxare devint à son tour vainqueur des Assyriens et chassa les Kimmériens vers 625. Quelques années plus tard, il contribue avec Nabopolassar et Nabukudurussur à la chute et à la destruction de Ninive (625 à 606); il s'empare alors de l'Urarti (Arménie) et de la Cappadoce jusqu'à l'Halys[1].

21. Au moment de la conquête mède, la Cappadoce et tout le centre de l'Asie-Mineure paraissent avoir été sous la domination des Hétéens ou Hittites du Nord, nom encore très vague sous lequel on désigne les peuples qui ont laissé des traces de leur histoire en caractères hiéroglyphiques jusqu'ici indéchiffrés. Les rois hétéens qui régnaient dans la Ptérie et qui ont bâti les palais et les tombeaux de Euiuk, Boghaz-Keui, Iasili-Kaïa, Aladja, etc., furent détrônés par Cyaxare ou, du moins, devinrent ses vassaux[2]. Quelques années après ils furent vaincus par Crésus, puis par Cyrus en 554, lors de la conquête de l'Asie Mineure. La Cappadoce devint une satrapie de l'empire perse et son nom apparaît pour la première fois sous la forme *Katpatuka* dans l'inscription de Darius Ier à Behistoun. Fréret, dans son *Mémoire sur l'année vague cappadocienne*[3], plaçait la conquête de la Cappadoce par les Mèdes dans le courant du cycle de 120 ans qui avait commencé en 689 av. J.-C.; c'était, suivant lui, à la même époque que le calendrier perse fut adopté par les populations de l'Arménie et de la Cappadoce; il pensait toutefois que pour l'Arménie, l'usage de l'année vague devait remonter à 120 ans plus tôt que pour la Cappadoce, c'est-à-dire dans le cycle qui commença

1. V. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 460, 478, 483; cf. Delattre, *Le Peuple et l'Empire des Mèdes*, in-4, 1883, p. 116 sq., l'auteur soutient le récit d'Hérodote.

2. V. G. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. IV (1887), p. 598 à 706.

3. Anc. Acad. des inscript., t. XIX (1753). p. 35 à 84. Voir dans le même volume le mémoire sur *l'Année Arménienne*, p. 101 et sq. — Cf. le mémoire de l'abbé Belley sur *l'Ère Cappadocienne* dans le même recueil, t. XXXV (1770), p. 624 à 639. Dans un récent mémoire, M. J. Halévy a placé en Cappadoce le berceau des Gimir, Kimir ou Cimmériens. V. *Études Bibliques*, 1888, p. 315 à 343.

Digitized by Google

en 809 avant notre ère. L'Asie Mineure avait reçu en même temps de la Médie le culte du feu. Cette remarque de Fréret est exacte, car, en admettant même que ce culte n'ait été adopté que beaucoup plus tard, il est certain qu'il existait encore des pyrées et des prêtres (πύραιθοι) du temps de Polybe, de Strabon et de Pausanias [1]. Ainsi Fréret ramène à un seul type les trois calendriers perse, cappadocien et arménien, tous trois les mêmes à l'origine et se différenciant peu à peu grâce à l'intercalation, qui resta confinée à la Perse et ne fut jamais adoptée par les peuples tributaires du temps de la domination perse ou macédonienne. C'est du reste beaucoup plus tard, à l'époque romaine, que la Cappadoce et l'Arménie paraissent avoir adopté le calendrier julien. Nous ne savons rien toutefois sur l'ancien calendrier arménien, si ce n'est que les noms des mois étaient iraniens [2], que l'année a toujours été vague sans intercalation. M. Dulaurier [3] pense aussi qu'elle est d'origine perse et qu'elle aurait été introduite sous les Achéménides vers la fin du ve siècle av. J.-C.; quant à l'année cappadocienne, nous chercherons plus loin à préciser l'époque probable de son importation. Ce que l'on peut dire dès à présent, c'est qu'aucun des deux calendriers cappadocien et arménien ne peut remonter à l'époque de la domination mède ; les quelques renseignements que nous possédons sur cette époque, indépendamment de la question de chronologie, ne nous permettent donc pas d'admettre l'hypothèse de Fréret.

22. Nous n'avons, en effet, aucune preuve que, dès la période médique, et avant la conquête perse, l'année avestique ait déjà existé telle que nous la trouvons dans les livres de l'Avesta. Sans doute les mages avaient une année religieuse destinée à marquer

1. V. Strabon, XV, 3, 15. Le mot cappadocien Αττάργαθη que l'on a rattaché au perse *atar-gatu*, mod. *atesh-gadeh*, nom par lequel on désigne les autels du feu ou *pyrées*, est la déesse sémitique Atergatis.

2. Par exemple *navasart* (le premier jour de l'année) signifiant nouvelle année comme le *nourouz* persan. *Dré* (4e mois) est le perse *Tîr*; *Méhégan* (7e mois) mois de Mithra (*Mihr-gan*); *Ahégan* (9e mois), pour *Aher*, *Atar-gan* mois du feu. V. Lagarde *Purim*, in-4°, 1887.

3. *Chronologie arménienne*, passim.

Digitized by Google

le retour des fêtes ou *gahanbars*, mais probablement une année lunaire fort incomplète et, en tous cas, dépourvue de cette nomenclature que l'on retrouve dans le calendrier cappadocien. J'ai déjà dit (§ 9) que l'on ne trouvait dans l'Avesta aucune indication sur la composition de l'année, le nombre de jours, les noms des mois, les signes du zodiaque. Le *Vendidad* dit, il est vrai, (fargard I) qu'il y a douze mois dont cinq d'hiver et sept d'été, mais la division de l'année est plutôt comme aux temps primitifs, en deux parties seulement : l'hiver et l'été. Les mois lunaires n'étaient que de vingt-huit jours, chaque mois était divisé en deux parties de quatorze jours, division très ancienne chez les peuples de l'Asie et que l'on retrouve encore aujourd'hui chez les Scandinaves et les Germains. Plus tard, probablement sous les Achéménides, lorsque les mois furent portés à trente jours, l'addition du 29e et du 30e se fit par l'intercalation d'un jour après le 7e et d'un autre jour après le 22e, c'est-à-dire au milieu de chaque moitié, et on dédia ces jours intercalaires au créateur *Dathushô* (devenu *Deï* et *Din*); voilà comment parmi les trente jours du mois il y en a quatre sous l'invocation de l'Être suprême (Hormuzd et le Créateur), les 1er et 15 sont les anciens jours remontant au mois lunaire, les 8e et 23e datant de la réforme solaire [1]. Les vingt-huit mansions lunaires dont il est question dans le *Boundehesh* au chapitre de la création des astres (ch. II) sont un souvenir de l'ancienne division de l'année, réglée sur le parcours de la lune, système astronomique qui remonte à la période indo-iranienne et que l'on retrouve dans les *nakshatras* indous. De même dans le chap. v, § 5, il y a un certain passage qui explique que la terre est entourée du mont Albûrz ou Elbourz

1. Cette remarque ingénieuse est de W. Geiger dans son savant ouvrage, *Ostirânische Kultur in Alterthum*, 1882, p. 319. Pour l'intelligence de ce passage il faut se reporter au tableau des mois et des jours, *suprà*, § 6. *Dathushô* est également le nom du dixième mois; on est étonné que, portant le nom du Créateur, ce mois ne soit pas le premier de la série ; aussi, M. Roth pense-t-il qu'autrefois l'année commençait avec Dathushô (v. Geiger, p. 317). Sur cette division du mois en quatre parties, v. le chap. XXIII du *Shâyast*, trad. anglaise de West, 1880, p. 405.

Digitized by Google

et que cette montagne est percée de 360 ouvertures, dont 180 à l'est et 180 à l'ouest, par lesquelles passe le soleil à chaque jour de l'année. M. West, le dernier traducteur du *Boundehesh*, fait remarquer que cette conception de 360 ouvertures (au lieu de 365) suppose bien une époque où l'année n'avait que 360 jours et que ce passage, qui est déplacé au milieu d'un chapitre où il est parlé des signes du zodiaque et de l'année de 365 jours, est un vestige de l'ancienne cosmogonie. Bien que la rédaction définitive des livres zends soit moderne et d'une époque où le calendrier sassanide était au complet, on voit par cet exemple que les rédacteurs ont respecté l'ancien texte qu'ils avaient sous les yeux et nous l'ont conservé tel qu'il était à l'origine, sans aucune interpolation importante, au moins en ce qui concerne l'astronomie et la cosmogonie. Un dépouillement minutieux de tous les livres zends et pehlvis fait à ce point de vue par un savant compétent amènerait à des résultats fort intéressants pour l'histoire de l'évolution des divers systèmes astronomiques.

23. Je ne sais pas si on doit faire remonter à l'époque médique la division de l'année en six parties. Comme on croyait que Ahura-mazda avait créé le monde en six époques, on avait divisé l'année en six parties inégales : la création du ciel durait 45 jours, la création de l'eau 60 jours, la création de la terre 75 jours, celle des végétaux 30 jours, des animaux 80 jours, et enfin la création de l'homme 75 jours. L'ensemble donne, il est vrai, 365 jours, ce qui montre que ce système de division avait été accommodé avec la nouvelle année de 365 jours après l'addition des épagomènes, mais il n'est pas impossible de soutenir que ce partage de l'année en six saisons *yairya ratavô* (« annuae tempestates », d'après Roth, « chefs de l'année », d'après de Harlez) dans l'Avesta, *gahanbârs* dans les livres pehlvis, indique une haute antiquité[1]. Je signalerai enfin, sans me prononcer toutefois en

1. V. sur cette question le mémoire de R. Roth, *Der Kalender des Avesta*, etc., dans le *ZDMG.*, 1880, p. 698 à 708, et celui de M. de Harlez, *Le Calendrier avestique*, Louvain, 1882, et *Congrès des Orientalistes*, Berlin, 1882, p. 255 sq.

Digitized by Google

faveur de l'époque médique, l'ancien usage de commencer l'année au solstice d'été. Nous avons vu ci-dessus que, sous les Sassanides, l'année perse commençait aux environs du 20 juin et que, grâce à l'intercalation séculaire, le premier jour de l'année était ramené tous les cent vingt ans au même point. Est-ce à dire que l'usage de commencer l'année au solstice d'été remonte sans interruption à cette époque reculée alors que, suivant certains auteurs (par exemple, Mordtmann et Ideler), l'année perse aurait depuis un certain temps commencé à l'équinoxe de printemps?

La question est controversée ; cependant je ferai remarquer que rien ne nous autorise à faire commencer l'année perse au 20 mars alors que les textes et la tradition semblent, au contraire, militer en faveur du solstice d'été (v. § 11). Ainsi dans l'Avesta, le nom de la fête du solstice d'hiver était *maidhyairya* qui signifie « milieu de l'année » [1]. Il y avait bien, à l'équinoxe de printemps, une fête populaire qui était la fête du réveil de la nature, à laquelle on a donné plus tard le nom de *nourouz* (nouvel an) et on l'a confondue avec le premier jour de l'année civile. C'est ainsi qu'on a placé le 1er Farverdin au 20 mars; mais cette confusion du 1er Farverdin avec le *nourouz* a dû naître après la chute des Sassanides, vers la fin du xe siècle, alors que le 1er Farverdin, qui était en 632 au 16 juin, se trouvait en l'année 992 au 15 mars. Masoudi, qui écrivait au milieu du xe siècle [2], dit en effet que de son temps, le premier jour de Farverdin était le *nourouz* et que 194 jours après, le 16 du mois de Mihr, c'était la fête du mirdjân ou de Mithra; cette dernière avait lieu en automne et au moment où l'on mettait les vêtements d'hiver. Un siècle plus tard, lorsque Djelal ed-dîn réforma

Le *Bourhân-i Kati*, dictionnaire persan qui renferme de précieux renseignements sur l'ancienne langue, dit qu'on « appelle *gahanbâr* les six jours pendant lesquels Dieu a créé le monde », v. de Harlez, p. 9. — Cf. Spiegel, *Erânische Alterthumskunde*, t. III, 1878, p. 669; *ZDMG.*, 1881, p. 643 et 1887, p. 280 sq. — W. Geiger, *op. l.*, p. 320.

1. De Harlez, p. 16; Geiger, p. 324.
2. Masoudi, *Prairies d'or*, t. III, p. 405 et 413; cf. Ideler, II, p. 545.

Digitized by Google

le calendrier, il règlementa la fête du *nourouz* et elle fut dès lors confondue avec le 1er Farverdin ; mais nous verrons que cette réforme ne fut pas observée et le *nourouz* redevint distinct du 1er Farverdin. Cet usage de célébrer le *nourouz* a résisté à l'invasion arabe et aujourd'hui encore on sait que tous les ans, au moment où le soleil entre dans la constellation du Bélier, on célèbre cette fête (le *nourouz-i Hamel*, « nouvel an de l'agneau »), bien qu'elle n'ait plus aucun rapport avec le calendrier musulman. Cette particularité nous montre qu'il a pu en être de même à l'époque perse et que la fête du nourouz était indépendante du premier de l'an.

Ce n'est pas que cette fête soit elle-même bien ancienne ; elle ne remontait certes ni à Djemchid ni à Feridoun (*Dict.* de d'Herbelot, *s. v°*). Le mot *nourouz*, du reste, est du persan moderne ; nous ne connaissons ni le mot pehlvi ni le mot avestique correspondant. Nulle part dans les textes il n'est question de cette fête du printemps proprement dite, le mot zend *maidhyôzaremya*, nom de l'une des six fêtes avestiques, signifiant simplement « milieu du printemps » comme *maidhyôshema* est la fête du « milieu de l'été » et *maidhyâirya* celle du « milieu de l'année ». Je pense donc 1° que l'institution du nourouz doit être d'une époque relativement récente ; 2° que dès l'époque avestique, l'année perse commençait au solstice d'été et que ce point de départ, qui était sensiblement modifié par la succession des années vagues pendant deux ou trois siècles, s'est trouvé fixé d'une manière incontestable par la réforme de l'an 309 av. J.-C. C'est ainsi que onze à douze siècles après l'époque médique, le 1er Farverdîn était encore, grâce à l'intercalation, au solstice d'été, mais depuis il est devenu mobile et vague, l'intercalation ayant été négligée (v, §§ 43, 44).

Époque perse.

24. Elle commence pour nous avec les inscriptions trilingues de Darius Ier gravées sur les rochers de Behistoun et à Persé-

Digitized by Google

polis (Nakshi-Roustam). Dans ces textes célèbres Darius raconte ses guerres, ses victoires sur les rebelles, ses conquêtes dont il reporte toute la gloire à Ormuzd, « un grand dieu, le plus grand des dieux ». Ses successeurs, Xerxès et les trois Artaxercès, invoquent également dans leurs inscriptions Ormuzd et les autres divinités. Ahura-mazda est donc le Dieu suprême et le soleil est son emblème, « vers le couchant de l'astre que nous adorons » dit le Chœur des Susiens dans Eschyle, en parlant d'Athènes. Ainsi, sous les premiers Achéménides, la religion est le mazdéisme, mais sans les pratiques qui constituent le fond du zoroastrisme [1]. Nous savons, par exemple, que le fait d'enterrer les morts qui est absolument défendu par l'Avesta était, au contraire, permis chez les Perses, les tombeaux des rois en sont la preuve ; mais nous savons aussi par Hérodote que les mages laissaient les cadavres exposés aux chiens et aux oiseaux de proie (livre I, 140). Les mages introduits en Perse après la conquête médique formèrent longtemps une caste à part qui devint plus tard très puissante (*paulatim in amplitudinem gentis solidae concesserunt et nomen*, dit Ammien Marcellin, XXIII, 6) et leur religion qui était le zoroastrisme pur était distincte de celle du peuple. L'Avesta, apporté de l'Atropatène et de Rhaga, fut originairement le livre de la caste sacerdotale ; composé dans un langage (le zend) qui n'était pas compris des Perses, il ne devint le livre populaire sous les Achéménides que lentement et par une sorte d'évolution religieuse [2].

(*A suivre.*) E. Drouin.

1. V. J. Darmesteter, introduction à sa traduction anglaise du *Vendidâd*, t. I, 1880, p. XLIII et sq. Le *dualisme*, c'est-à-dire les deux principes du bien et du mal, Ormuzd et Ahriman qui sont le fond du mazdéisme, existaient certainement à cette époque, quoiqu'il n'y ait aucune trace d'Ahriman dans les textes cunéiformes.

2. J. Darmesteter, *ibid.*, p. XLVI et sq. — La différence entre la religion des mages et celle des Perses était assez grande pour que Darius regardât comme un rebelle et un ennemi le mage Gautama, qui s'était fait proclamer roi et avait détruit tous les temples perses, juifs ou autres contraires au principe du mazdéisme qui n'admettait pas de temple. Darius dit dans son inscription qu'il restaura ces temples détruits par Gautama.

Digitized by Google

TESSÈRES ANTIQUES

THÉÂTRALES ET AUTRES

(*Suite*[1].)

22

24

25

26

22. Deux Muses représentées, l'une tenant une cithare et assise (le bras gauche est cassé); l'autre debout, la main droite appuyée sur la hanche et la gauche sur les genoux de la première Muse.

℞ VI
MOYCAI
Θ
Ϛ

British Museum.

Wieseler, I, p. 7-8. — Westwood, *Catal.*, p. 2.

Le chiffre Θ indique évidemment le nombre des Muses qui, primitivement de treize, avait été réduit à neuf.

1. Voyez la *Revue* de mars-avril.

Digitized by Google

Cette tessère, d'un très joli effet, possède un fort relief.

23. Tête de femme voilée.

℞ XIIII
ΠΙCΤ
ΙΔ

Anciennement coll. Depoletti à Rome.

Henzen, *Bull. di Corr. Arch.*, 1859, p. 98. — Inconnue à Wieseler. — Dumont, *De Plumbeis*, p. 42.

Quoique Henzen n'ait donné aucune explication, la restitution Πίστις nous paraît s'imposer[1].

24. Buste de Sérapis, surmonté du *modius*.

℞ VII
CЄΡΑΠΙC
Z

Provenance : Beyrouth. Bibliothèque Nationale. (Teinte verdâtre.)

Le cou de Sérapis paraît appartenir à un serpent. En effet, nous connaissons des représentations d'un Agathodaemon à tête de Sérapis[2].

25. La coiffure Atew posée de face[3].

℞ (VII)
···ΦΑΝΟΥC
CЄΡΑΠΙC
Z

British Museum.

Wieseler, I, p. 12. — E. Hübner, *Revue arch.*, 1868, I, 429.

Embarrassé par les deux noms grecs, Wieseler voit dans le premier l'accusatif pluriel de φανός, et considérant la tessère comme un monument votif, il arrive à la traduction suivante : Septem lanternas dedisse Serapidem, en prenant *Serapis* comme le nom d'un particulier. Hübner lit ΛΡΑΝΟΥC et reconnaît un symbole de Sérapis dans ce que Wieseler avait qualifié de *res incerta*.

1. La Πίστις se trouve sur les monnaies d'alliance de Rome et des Locri Epizephirii. B. Head, *Hist. numorum*, p. 86.

2. Cf. la tessère n° 1.

3. Coiffure sacrée composée de la mitre blanche, de deux plumes d'autruche, de cornes de bélier, d'*uræus* et parfois compliquée de quelques autres ornements. (P. Pierret, *Dict. d'arch. égypt.*, 1875, p. 75.)

Digitized by Google

Mais le Φ nous paraît certain pour deux raisons : la boucle du P ne serait pas aussi forte et la haste ne dépasserait pas autant la base des autres lettres.

Il y a place pour trois caractères au commencement du premier mot. Ne pourrait-on pas restituer στεφάνους? On aurait ainsi une certaine relation entre le type et la légende.

26. Buste coiffé du *klaft*[1].

℞ I — Musée de Saint-Germain.
//////
A — Catal., n° 14197; trouvé à Vaison.

Il ne reste pas de traces de l'inscription, car la tessère est très abîmée; mais il est probable qu'il y avait un nom de divinité.

27. 1° Le catalogue de la collection Charvet (vente à Paris 1883, n° 1850) indique une tessère en os représentant le buste de Thoth.

2° *Tessères avec noms d'hommes.*

28. Buste d'homme barbu, à forte encolure.

℞ II
ΑΡΦΟΧΡΑ — British Museum.
B C

Ce nom est connu, orthographié avec un π.

29. Tête nue de jeune homme imberbe.

℞ VIIII
ΑΧΑΙC — Coll. Kestner.
Θ

Henzen, *Annali*, XX, 278. — *Mon. del. Inst.* IV, LII, fig. 3. — *C. I. Gr.* 8588. — Wieseler, I, p. 9.

Franz paraît s'avancer un peu trop lorsqu'il parle du « cuneus denominatus de Achaeo Eretriensi poeta tragico. » S'il n'est pas

1. « Mot copte signifiant *capuchon*. On l'emploie pour désigner cette coiffure royale formée d'une bande d'étoffe rayée, terminée par deux pattes, retombant sur la poitrine. » Pierret, *l. c.*, 294.

Digitized by Google

28

29

30

34

certain que ce soit la représentation d'un poète, on ne peut nier que le nom soit Ἀχαιός. Wieseler ne pense pas, comme Henzen, que la suppression de l'O résulte d'une erreur de l'artiste. Il croit plutôt qu'il faut voir dans cette orthographe une prononciation négligée, en usage dans la vie quotidienne. On a, sur d'autres tessères, Γάϊς et Λήναϊς pour Γάϊος et Λήναιος. Des inscriptions d'une période plus ancienne offrent des exemples analogues[1].

30. Tête nue, barbue, d'un personnage d'apparence âgée.

℞ VIIII
ΒΑΧΥΛΟC
Θ

Musée de Berlin.

Henzen, *Annali*, vol. XX, 279; vol. XXII, p. 357, pl. M, fig. 2. — Wieseler, I, p. 9.

Le nom propre a une certaine parenté avec celui de Bacchus, comme ceux de Βάκχιος, Βάκχις, Βακχυλίδης, Βακχυλίς, Βάκχων. Un éphèbe de l'Attique est nommé Βακχύλος Εὐκάρπου. (*C. I. G.* n° 275,46). Wieseler, considérant l'apparence herculéenne de la tête, pense que le personnage était un athlète.

1. *C. I. G.*, nos 265, 506, 573, 704, 942, 6919, 7119, 7181.

Digitized by Google

31. Tête imberbe de jeune homme.

℞ II
ΓΑΙC
B

British Museum.

Wieseler, I, p. 9.

Au sujet de l'omission de la lettre O, voir la note concernant la tessère avec ΑΧΑΙC.

32. Buste de Caius, avec manteau.

℞ III
ΓΑΙΟC
Γ

Bibliothèque nationale.
(Teinte verdâtre.)

Nous avons ici la forme correcte du nom propre.

33. Tête barbue.

℞ XIII
ΔΑΜΑC
IΓ

Musée de Naples.

Henzen, *Annali*, XX, p. 279. *C. I. G.*, 8590. — Wieseler, I, p. 9.

34. Buste nu, imberbe.

℞ XIII
ΔΙΑΓΟΡΡΕ
IΓ

Coll. Kestner.

Henzen, *Annali* XX, 279; *Mon. del. Inst.*, IV, LII, fig. 2. — *C. I. G.* 8591. — Wieseler, I, p. 10.

Wieseler dit que les deux dernières lettres sur la tessère ne sont pas A et C, mais une lettre qui ressemble à un A incomplet et un E. Cependant il transcrit ΔΙΑΓΟΡΑC. Henzen n'ose pas reconnaître dans cette tessère le nom du poète tragique.

35. Tête imberbe de jeune homme, avec cheveux courts.

℞ VII(II)
ΔΙΟΝΥ..
Θ

British Museum.

Wieseler, I, p. 10.

Cette tessère est brisée, et la cassure interrompt la fin du chiffre

Digitized by Google

36

39 40

41

romain et du nom propre. Il s'agit d'un particulier, et non du dieu Bacchus, qui porterait des attributs et une chevelure plus abondante.

36. Tête de jeune homme imberbe, les cheveux courts.

℞ VIIII
ΔΙΟΝΥC
⊙

British Museum. (Teinte verdâtre.)

Le nom Διονῦς se trouve probablement dans une inscription de l'île de Philae (*C. I. G.*, 4909).

36 *bis*. Tête imberbe diadémée.

℞ VII
ЄICAC
I (*sic*)

Trouvée dans la campagne de Rome.

Helbig, *Bull. Inst. C. Arch.*, 1882, p. 6, n° 4.

Εἰσᾶς déjà connu (*C. I. G.*, 275, 277, 287, 2822) est pour Ἰσᾶς = Ἰσίδωρος comme Μηνᾶς = Μηνόδωρος.

37. Tête de César.

℞ I
KAICAP
A

Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Faut-il voir sur les tessères, aux noms de Caius et de César, des bustes représentant le grand César, et le fils d'Agrippa et de Julie?

On y serait porté par le passage de Tacite, qui nous dit que le nom de *Germanicus* fut donné à un *cuneus*[1].

En tous cas, il ne faut pas chercher sur les tessères des portraits bien ressemblants. Celle de César, en particulier, ne rappelle guère les traits si connus du vainqueur des Gaules.

37 *bis*. Tête imberbe ressemblant à celle de Néron jeune.

℞ II
KAICAP
B

Trouvée dans la campagne de Rome.

Helbig, *Bull. Inst. C. Arch.*, 1882, p. 6, n° 2.

38. Masque comique.

℞ VII
KOPMINH
Z

Dans la collection Pérétié à Beyrouth, en 1868.

Dumont, *de Plumbeis*, p. 43.

39. Tête barbue, ceinte d'un bandeau.

℞ VI
K · CIΦΩN

Autrefois Musée Dodwell. Aujourd'hui à Munich.

Henzen, *Annali*, XX, 279. — *Monum. del. Inst.*, IV, LII, fig. 4. — *C. I. G.*, 8592. — Wieseler, *Theatergeb.*, pl. III, I, p. 29; *De Tesseris*, I, p. 10. Franz (*C. I. G.*, n° 8592) admet Κτησιφῶν. Dans le catalogue du musée Dodwell (p. 50), on a donné la leçon CΠIEI : ΦΩN.

Henzen (*Annali*, XX, p. 279) dit que la *taenia* symbolise la victoire remportée dans les jeux, et Wieseler adopte cette manière de voir.

40. Tête barbue, d'un homme âgé, ceinte d'une *taenia*.

℞ II
ΛHNAIC
B

British Museum.

Wieseler, I, p. 10.

1. *Ann.*, II, 83.

Digitized by Google

Sur l'omission de la lettre O, voir la tessère AXAIC.

Quoique Bacchus ait porté le nom de Ληναῖος, on ne saurait le reconnaître sur cette tessère, car elle représente une tête âgée, avec une longue barbe et des cheveux courts, comme les athlètes les portaient. Du reste, les exemples de ce nom porté par des particuliers ne manquent pas[1].

41. Tête d'homme imberbe.

℞	II NAVIC B	Bibliothèque nationale. (Rapportée de Rome par l'abbé Barthélemy.)

Caylus, *Rec. Ant.*, t. III, pl. LXXVII, fig. 1 et p. 284. — Chabouillet, *Cat.*, p. 556, n° 3252. — Wieseler, I, p. 10. — Caylus y voyait la tête de Néron; on a pensé depuis que l'artiste avait voulu représenter Hercule et écrire *Navic(ulariae)*. Mais comme toutes les tessères portent le nom en grec, il faut chercher dans l'alphabet grec la troisième lettre qui a été détruite en partie lorsqu'on a perforé la tessère. Nous avons examiné l'inclinaison des hastes supérieures de la lettre qui apparaissent encore, et nous pensons que la lettre ne pouvait être qu'un X ou un Y. Peut-être aurions-nous alors le nom NA(ι)YIC, Naevius? On objectera qu'il manque une lettre sur la tessère, mais on peut voir que l'épigraphie de ces petits monuments n'est pas toujours absolument correcte.

42. Tête de femme.

℞	XV OIMH IЄ	Musée de Naples.

Henzen, *Annali*, XX, p. 280. — Wieseler, I, p. 11. — Minervini, qui l'avait communiquée à Henzen, y voyait une tête de femme d'apparence horrible, et ne comprenant pas Οἴμη, lisait CIMH (la Camarde). Franz (*C. I. G.*, 8584) préféra y voir OPMH, en citant d'après Pausanias, les autels élevés par les Athéniens à

1. *C. I. G.*, 265, 266, 803 et 3330.

Digitized by Google

Ὁρμή, l'Elan [1]. Mais Henzen et Cavedoni (*Bull. del. Inst. Arch.*, 1849), pensèrent qu'il ne fallait rien changer, et se fondant sur ce que Οἴμη était le nom d'une des Danaïdes [2], supposèrent qu'il y avait peut-être le nom d'une représentation théâtrale. C'est également l'opinion de Wieseler, qui y voit un nom de courtisane, comme Λύρα [3] et Hédone.

43. Buste d'un personnage drapé, ayant le bras levé.

℞ VIII
ΠΑΜΟΛΗC
Η

Ancienne collection Pérétié, à Beyrouth.

Beaudouin et Pottier, *Bull. de Corresp. hellénique*, 1879, p. 270, n° 39. Albert Dumont dit avoir vu dans la même collection, en 1868, une tessère avec VIII-ΦΑΜΟΛΗC-Η et un théâtre [4]. Il s'agit probablement du même monument, malgré les différences de description et de lecture.

44. Fruste. Figure dans un navire?

℞ VIII[I]
[CT]HCIXOPOC
Θ

Catalogue de la collection Castellani (vente de Rome, 1884), n° 732. Le catalogue indique à tort le chiffre VIII avec la lettre Θ.

45. Crâne de squelette avec le cou et la clavicule.

℞ VIIII
[CT]HCIXOPOC
Θ

Henzen (*Bull. Inst. Corresp. Arch.*, 1871, p. 71), la donne comme appartenant au comte Tyskiewicz [5].

Au sujet de cette représentation, voir le n° 51.

1. I, 17, 1. Καὶ γὰρ Αἰδοῦς σφίσι βωμός ἐστι, καὶ Φήμης, καὶ Ὁρμῆς.
2. Apollodore, *Bibl.*, I. II, c. 1, § 9. Οἴμην. (*Hist. gr. Fragm.*, I, p. 127.)
3. Lucien, *Dial. Meretr.*, LXVII, 6, 2.
4. *De Plumbeis*, p. 43.
5. La tessère porte les lettres ΔΙΑ tracées légèrement à la pointe.

Digitized by Google

46

47 49

50

46. Tête d'homme.

℞ XII
ΤΡΥΦΩΝ
IB

British Museum.

Wieseler, I, p. 11.

Quoique les deux dernières lettres ne soient pas certaines, il ne faut pas mettre en doute ce nom propre, qui d'ailleurs est déjà connu (*C. I. G.*, *passim*).

La tête est gravée négligemment en creux et comme inachevée.

47. Tête de vieille femme avec boucles de cheveux tombant sur le cou.

℞ XI
ΧΕΛΙΔΟΝΙΝ
IA

Musée du Louvre.

Wieseler, I, p. 11 et 12.

L'auteur allemand a écrit ΧΕΛΙΔΟΝΗ.

La forme réelle du nom s'explique facilement en comparant ce

Digitized by Google

qui a été dit à propos de la tessère avec ΑΧΑΙϹ. Dans des inscriptions, on a du reste ΦΙΛΗΜΑΤΙΝ pour Φιλημάτιον, ΕΛΕΥΘΕΡΙΝ pour Ἐλευθέριον[1].

Comme confirmation de ce que nous avançons, citons une Χελιδόνιον, courtisane citée par Lucien[2], et aussi *Chelidon,* l'amie de Verrès, citée par Cicéron[3].

Il faut encore noter pour mémoire un des eunuques de Cléopâtre[4] et le *Chelidonius* dont parle Lucien[5].

48. Tête de femme.

℞ ΩΔΙ Musée de Naples.

Les chiffres manquent.

Henzen, *Annali,* XX, 279. — *C. I. G.* 8585.

Franz restitue arbitrairement ΩΡΑΙ.

49. Tête barbue, ceinte d'un bandeau, à gauche.

℞ XV
..ΚΟΥϹ
ΙΕ

Autrefois collection Henri Tolley.

Henzen, *Annali,* XXII, p. 357, pl. M, fig. I. — Wieseler, I, p. 11.

Les premières lettres du nom sont enlevées. Wieseler hésite entre les terminaisons — κους et — χους. Franz (*C. I. G.* nº 8594) a proposé Ἠχοῦς ou un autre nom de femme terminé en -κώ ou -χώ. Mais il y a sur la tessère une tête d'homme, et, de plus, le génitif est insolite dans ces inscriptions[6].

1. *C. I. G.*, nos 506 et 704. — En Syrie, un certain nombre de villes portent aujourd'hui des noms arabes terminés en *-in* qui sont manifestement venus de noms grecs avec finale -ιον.
2. *Dial. Meretricii,* LXVII, 10 (Didot).
3. *In Verrem, Act.* II, l. V, c. 34 (éd. Teubner.)
4. Sénèque, *Epist. moral.*, l. XIII, ep. 2 (87), 16.
5. *De mercede conductis,* XVII, 33 (Didot). — Sur des noms d'amitié analogues, cf. Plaute, *Asin.*, III, 3, 104.
6. M. Clermont-Ganneau a vu à Alexandrie, en 1886, des tessères avec figures et ΑΠΟΛΛΩϹ (comme dans les *Actes des Apôtres,* 18) et ΖΩϹΟΥϹ. Ce dernier nom est déjà connu (*C. I. G.*, 2001).

Digitized by Google

50. Buste à la figure osseuse et bizarre, la tête couverte d'un objet ressemblant à une oreille d'éléphant, à droite.

B V
IA
Є

Musée du Louvre.

Wieseler, I, 11.

Le commencement du nom a disparu par suite d'une cassure. D'après la position des lettres visibles, au centre de la tessère, il ne paraît pas qu'il manque plus d'une lettre. Peut-être même n'en manque-t-il aucune. Wieseler, qui voit une tête de vieille femme, a lu à tort KIA et proposé Κίλλα ou Κίλισσα.

J.-Adrien Blanchet.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

PAR M. JACQUES GUILLEMAUD

(*Suite*[1])

INSCRIPTIONS DE LA FRANCE

AVANT-PROPOS

Depuis la publication du *Nouvel essai* d'Adolphe Pictet, de nombreuses découvertes sont venues grossir la collection des textes épigraphiques de la Gaule, mais sans ajouter beaucoup, il faut en convenir, à sa richesse, les inscriptions les plus intéressantes restant celles que notre savant devancier a étudiées.

C'est le Midi de la France qui a fourni la plus grande part à cette moisson nouvelle. Là se trouvait une pléïade de chercheurs entendus, zélés, infatigables, les Germer-Durand, G. Lafaye, Garcin, Valentin, dont les efforts furent, d'ailleurs, puissamment encouragés et secondés par des savants dont le nom fait autorité : MM. Alex. Bertrand, Héron de Villefosse, de Jubainville, C. Mowat, Allmer. Toute découverte, dès qu'elle était signalée, était communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ou à la Société des Antiquaires de France, et consignée dans les Bulletins de ces Sociétés savantes et dans les Revues spéciales.

Le mouvement est très intéressant à suivre dans ces publica-

1. Voyez pour l'indication des articles antérieurs, t. XII, p. 184.

Digitized by Google

tions. M. Héron de Villefosse en a marqué deux étapes en dressant la liste des inscriptions connues — 1879 et 1884.

La première de ces listes se trouve à la suite de l'étude du même auteur sur les *Inscriptions de Saint-Remy et des Baux*, 2e partie (*Bulletin monumental*, 1879, p. 39 et suiv.); elle comporte dix-sept textes parmi lesquels figurent tous ceux qu'a connus Adolphe Pictet.

La seconde liste, qui nous tient au courant des découvertes faites dans l'intervalle de 1879 à 1884 suit une communication à la Société des Antiquaires de France, relative à l'inscription de Malaucène (*Bulletin de la Soc. nat. des Ant. de France*, 1884, p. 187). Cette liste, sur laquelle figurent un certain nombre d'inscriptions — du Midi — portées déjà sur la liste de 1879, enregistre douze textes nouveaux.

Il résulte de ce double travail que le nombre des inscriptions gauloises, connues en 1884, était de vingt-sept. Il s'est donc beaucoup accru dans ces dernières années. On en compte aujourd'hui une cinquantaine, y compris les textes de la Gaule Cisalpine : il ne s'agit, bien entendu, que d'inscriptions, sans mélange de grec ou de latin, entièrement celtiques et aussi de celles, qui rédigées d'après le formulaire latin, empruntent à ce dernier quelque expression consacrée : V. S. L. M, *fecit*, etc. Quant aux inscriptions latines où se trouvent des noms gaulois de dieu, d'homme ou de lieu, nous en détacherons incidemment cet élément celtique quand l'occasion s'en présentera; mais elles ne sont ni classées ni comptées parmi les textes qui sont l'objet de notre travail.

Ce nombre de cinquante inscriptions nous a paru suffisant pour motiver un premier travail d'ensemble, réunissant dans un ordre méthodique tous ces monuments de la langue de nos pères, épars encore dans les Bulletins des sociétés savantes et les Revues d'archéologie de Paris et des départements.

Par « ordre méthodique », nous entendons le classement des textes d'après la nature ou la destination du monument, autant dire, d'après l'objet de l'inscription.

Digitized by Google

Voici la classification que nous avons adoptée :

I. Inscriptions tumulaires : 1° sous forme commémorative; 2° sous forme « dédicative ».

II. Inscriptions votives : formule ΔΕΔΕ ΒΡΑΤΟΥΔΕ, 1° sans régime direct; 2° avec régime direct.

III. Inscriptions « consécratives » : verbe IEVRV, 1° sans régime; 2° avec régime indirect; 3° avec les deux régimes.

IV. Inscriptions avec verbes autres que *Ieuru*; destinations diverses.

V. Inscriptions avec mélange de latin, mais où le gaulois domine.

VI. Inscriptions en « langue rustique » : inscriptions de Bourges, de Saintes, du musée Carnavalet.

VII. Formules empiriques : inscription de Poitiers. Formules irlandaises du manuscrit de Saint-Gall.

CHAPITRE PREMIER

Pierres tumulaires du midi de la Gaule.

La formule des inscriptions gravées sur les pierres tumulaires du Midi, la plupart récemment découvertes, est de la plus grande simplicité : deux mots, le nom du mort et un « qualificatif. » Ces deux mots se présentent, sur quelques pierres, avec la terminaison du nominatif : *Esciggoreix condeilleios;* sur les autres, ils sont au datif, *Adgennorig(i) oueretomare..ui.* Dans le premier cas, l'inscription n'est qu'une simple mention commémorative; dans le second, cette mention commémorative s'allie à la pensée d'un souvenir ou d'un hommage de la part de celui ou ceux qui ont élevé le tombeau.

De là notre division, justifiée d'ailleurs par une différence grammaticale dans la forme, en épitaphes commémoratives et épitaphes « dédicatives. »

Nous venons de dire que, dans ces inscriptions — et il en est

Digitized by Google

de même dans presque toutes les autres — le nom d'homme était suivi d'un « qualificatif. »

Quelques mots d'explication sur la signification de ces « qualificatifs » sont nécessaires pour éviter des redites.

Ces « qualificatifs » sont des adjectifs dérivés d'un nom d'homme ou de chose, à l'aide des terminaisons *os*, *eos*, *ios*, *eios*, *acos* et *cnos*. Nous prenons le mot au nom. sg. ; il va sans dire que les terminaisons varient suivant le cas, le nombre et le genre.

Os et *ios*, masc. (fém. *a* et *ia*), suffixes servant à la formation des adjectifs, indiquent la qualité, et le mot est un *cognomen*. Il y a des exceptions; le mot est quelquefois un ethnique, surtout quand il se termine en *ios*. C'est le sens du radical qui doit guider.

Eos et *eios*, suffixes, servent aussi à former des adjectifs, mais de préférence les adjectifs de lieux.

La signification dérivative de *acos* est difficile à déterminer de prime abord, car, suivant le sens du mot qu'il modifie, ce suffixe répond :

1° A l'idée de propriété : *cuticiacum, cuticiacense praedium*, qui suppose un nom d'homme *Cuticius* (Zeuss, 771); *Villa latiniacus*, la villa de Latinus (auj. Lagnieu en Bugey). (*Bolland.*, 1er juillet, ch. II.) Les terminaisons *acus*, *acum*, *iacum* sont fréquentes dans les noms géographiques ; elles sont latinisées (= gaul. *acos*, *acon*, *iacon*) comme le prouvent : l'irl. *ach* (suffixe formant, suivant Ed. Davies, avec les substantifs des adjectifs de propriété), et le cambr. *ach*, l'arm. *ach*, le gaël. irl. *ag* et le gaël. écos. *aca*, *aic*, prépositions signifiant chez, de, appartenance.

2° A l'idée de voisinage des eaux. Roger de Belloguet cite comme exemple : *Mauzacum*, alias *Mauziacum*, entre les eaux, nom donné à un monastère construit dans une position de ce genre, vers 681, près de Riom, en Auvergne, auj. Mozac : gaël. écos. *meun*, auj. *medd* ou *mez ;* irl. *medon*, milieu; irl. *medonach ;* gaël. écos. *measg*, au milieu de. — Cambr. *ach*, eau; arm. *agen*, source; irl. *eask*, eau; gaël. écos. *easg*, marais; gaël. écos. et irl. *easach* (voy. *suprà* Inscription de Voltino).

Digitized by Google

3° A l'idée de filiation ou mieux de descendance lorsque le mot forme un nom d'homme, comme *Divitiacus*, *Dumnacus*, *Caractacus*, *Galgacus*, etc. Cf. cambr. *ach*, souche, rejeton; corn. *ach*, postérité, enfants; arm. *ac'h*, race, généalogie; gaël. écos. et gaël. irl. *ach*, désinence patronymique : *Brianach*, *Donullach*, descendants de *Brian*, de *Donull* ou *Donald;* irl. *aike*, famille, tribu.

Cnos, comme *acos*, a un sens dérivatif différent, suivant que le radical est un nom d'homme ou un nom de chose. Dans le premier cas, *cnos*, qui est le subst. *cnos* (= filius) que nous avons dégagé dans les inscriptions de Todi et de Novare, est la marque de la filiation. Il est toujours précédé du nom du « père », au génitif, comme l'exige la règle *Liber Petri*, qui est de toutes les langues où les substantifs se déclinent : *Truti-cnos*, Druti filius, fils de Drutus (Insc. de Todi); au pluriel. *Tanotali-cnoi*, Tanotali filii, les fils de Tanotalos. (Insc. de Novare.) Quelquefois, *cnos* est sous-entendu; le nom d'homme est alors au génitif. L'exemple le plus connu est celui de l'inscription d'Alise-Sainte-Reine : *Martialis Dannotali* (*cnos*). *Cnos* n'a pas, cependant, toujours le sens de fils quand le radical est un nom d'homme. On le rencontre comme suffixe ampliatif dans quelques noms bretons : *Taranucnus*, qui ne désigne pas un fils de Taranis, mais Taranis lui-même. Quand le radical est un nom de chose, il est évident que *cnos* n'exprime plus l'idée de filiation. Roger de Belloguet cite l'irl. *kno*, adj. illustre, excellent, qui entre dans la composition de plusieurs mots.

La dernière syllabe de *Ouenniknion*, du nom d'un cap d'Hibernie, se rattache à l'irl. et écos. *knok*, colline, éminence. (Cf. gaël. écos. *knôkan*, cambr. *knykyn*, arm. *kneach*, colline, éminence; cambr. *kna*, ce qui est arrondi, entouré.)

Nous avons tenu à régler, dès le début, cette question des suffixes adjectifs, parce que, depuis quelque temps, on paraît donner dans un système qui tendrait à détourner de leur véritable sens la plupart des textes gaulois. Ce système consiste à ne faire aucune différence entre les terminaisons *os*, *eos*, *ios*, *eios*, *acos* et *cnos*, et à voir dans toutes des suffixes de filiation.

Digitized by Google

Ce n'était pas l'avis d'Adolphe Pictet qui, s'il reconnaît, comme il convient, des patronymiques dans *Oppiani-cnos* (inscr. de Volnay), *Toutissicnos* (inscr. de Nevers), et dans *Segomari* (patère de Dijon) et *Dannotali* (inscr. d'Alise, déjà citée) où *cnos* est sous-entendu, voit du moins des « cognomen » dans Ουιλλονεος (insc. de Vaison), *Contextos* (insc. d'Autun), *Tarbeisonios* (insc. du Vieux-Poitiers), *Peroco* (insc. de Guéret), et un ethnique dans *Bidillanoviacos* de l'inscription de Nîmes : *Garta*.

I

INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES

N° 1. — *Inscription de Nîmes* (A).

Cette inscription, découverte au siècle dernier, près de Nîmes, dans le quartier des Garrigues nommé Cattinié, a été perdue depuis. M. Germer-Durand en a heureusement retrouvé une copie inédite de la main de Séguier, dont il a été donné communication par M. le commandant Mowat à la Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 6 octobre 1880.

Voici le texte, en caractères grecs, relevé dans cette commucation[1] :

ΕCΚΙΓΓΟ
ΡΕΙΞΚΟ
ΝΔΕΙΛΛΕΙ
ΟC

Soit en lettres ordinaires :

Esciggo/reix co/ndeillei/os.

M. le commandant Mowat a donné de ce texte la transcription latine ; *Escingorix Condilli filius*, faisant ainsi de *Condeilleios* un patronymique.

Nous savons que le suffixe de filiation en gaulois se présente sous les trois formes, variantes d'un même radical, *cnos*, *gnatus*,

1. *Bull. de la Société nat. des Antiq. de France*, année 1880, p. 245.

Digitized by Google

genos. Le suffixe *eios* indique l'origine de pays : *condeilleios* est un ethnique.

Nous traduisons donc le texte :

(Hic jacet) *Escingoreix condeilliensis*. « (Ici repose) Escingorix de Condeillas. »

Le nom d'homme *Escingoreix* = *Escingorix, infrà,* insc. d'Aix (cf. *Excingilla*, Murat., 1621 ; *Excincomarus*, Grüt., 911, 2) est composé : du préfixe intensif *es* (= anc. gaul. *ex*, vx. cambr. *e*), de l'adj. *cingos* (= irl. *cing.*, fortis ; d'où *cingius*, Momms., *Inscr. conf. Helvet. lat.*, 67 et *cinges*, Hefner, 280[2]), et du subst. *reix*, forme anc. de *rix* (= *rigs*, cambr. *ri*, act. *rhi* = *rig* ; irl. *rig*, act. *riqh*, *rioqh*, roi, prince, seigneur (cf. lat. *rex*, goth. *reiks*, h. all. *rich*, franç. *riche*, *richesse*).

Escingorix signifie donc fortissimus dominus.

L'ethnique *condeilleios* est composé de la prép. *con,* qu'on trouve également dans les noms de lieux : *Contrebia*, *Concangii*[1], *Combretonium*[2], etc. (= anc. cambr. *co*, act. *cy* (= *con*, Z., 873), bret. et irl. *con*) = lat. cum ; et de l'adject. *deilleios*, formé lui-même : du subst. *deill* (*os* ou *a*) et de la terminaison ethnique *ios*.

La signification de *deill* nous est donnée par le gaël. écos. *dail,* vallée (cf. angl. *dalle*, et all. *thal.,* vallée).

Condeillos désigne donc la rencontre de deux vallées (cf. cambr. *kydiad*, s. jonction, réunion ; gaël. écos. *kemhdhalaich*, v. rencontrer, joindre). Le mot est de la même famille que le *condate* gaulois, confluent, si répandu.

Condeilleios, c'est l'homme originaire du lieu dit *Condeillos* (cf. *Condillac*, bourg du département de la Drôme).

1. *Cinges*, gén. *cingetis*, d'où *cingetius* (Stein, 645) = irl. *cingeadh*, adj. fortis, et gaël. écos. *cingeadh*, subst. magnanimitas, audacia, fortitudo (*Diction. gaël. of Higland Society of Scotland*) = *cinget*. Le nom de *Cingetorix* porté par un chef des Trévires (César, *B. G.*, V, 3) et par un chef des Bretons (Le même, V, 22), signifie donc « fortis dominus », et *Vercingetorix*, avec le préfixe de renforcement *ver* : « Valde fortis dominus. »

2. Chef-lieu des Celtibères ; 3 et 4, villes de Bretagne.

Digitized by Google

N° 2. — *Inscription d'Alleins.*

Sur une pierre — mesurant en haut. 0m,40, en larg. 0m,35 — encastrée à l'angle d'une maison située près d'Alleins (Bouches-du-Rhône), on lit l'inscription suivante en caractères grecs :

ΚΟΓΓΕΝΝ
ΟΛΙΤΑΝΟ
CΚΑΡΘΙΛΙΤΑ
ΝΙΟC

M. Georges Lafaye qui, le premier, croyons-nous, a fait connaître cette inscription[1], en donne la traduction : « Congennolitanos, fils de Karthilitanos. »

Nous ferons la même observation pour *Carthilitanios* que pour *Condeilleios* (v. *suprà*) : nous sommes en présence d'un ethnique.

Nous traduisons le texte :

(Hic jacet) *Congennolitanos Carthilitaniensis*; « (Ici repose) Congennolitanos de Carthilitana. »

Le nom d'homme *Congennolitanos* (cf. Κογγολιτανος, nom d'un chef gaulois cité par Polybe (II, 22, 31) est composé du groupe des deux mots : *con*, *genno*(*s*), jouant le rôle d'un substantif, et de l'adj. *litanos*.

Nous retrouvons ce groupe, *congenno*, dans *congennicus* (Grüt., 942, 5), *congennicia* (Mur., 1778, 12), *Congentiacus* (T.-L., *Ep.*, LXI, 48), *Conginna* (Grüt., 13, 15, 718, 9).

Con est la préposition dont nous avons dégagé le sens dans *condeilleios* (v. *suprà*) = cum.

Et *gennos* est le part. passé, pris substantivement, du verbe correspondant au latin *nasci*, et au grec γίγνομαι, forme ancienne de γίνομαι, et que nous retrouvons dans le cambr. *geni*, nasci, *ganet*, natus est; l'arm. *gana*, gignere et nasci, *ganat*, natus est, *ganet*, natus (Zeuss, 525); l'irl. *gein*, partus, progenies (= *gen*), geinim, gigno (= *genim*), *geinte*, genitus = *gente* (Z., 12). (Cf.

1. *Bulletin épigr. de la Gaule*, t. II, p. 127.

Digitized by Google

scr, *gan*, nasci, oriri, fieri, *gâta* (pour *ganta*), natus; *-genus*, *-gena*, *genus* subst. gén. : *gen-eris*, *gens*, *gen-tis*, *gigno* (= *gigeno*) (s'est conservé dans *genunt*, Varro chez Prisc., *genitur*, Cicéron); grec γένος = γενής; all. *kind*, primitivement *kintha* = sc. *ganata*, lat. *genitus*; goth. *kuni*, pour *kunis* = lat. *genus*, *kunds* pour *kundis*, à l'origine, *kunthis* = lat. *gens* pour *gentis*[1].

La démonstration de l'exactitude de ce qui précède nous est donnée par le nom d'homme gaulois *Centugenus* (Momms., 352, 80) dont la signification est certaine.

Dans l'irlandais actuel, en effet, *céudghein* correspond au lat. primogenus et au grec πρωτογενής, né le premier, premier-né; or *céudghein* est le *cétugen* de l'ancien irlandais (= *centugenus*), qui signifiait donc : premier-né.

D'où pour *congenos* (= *con*, cum, *gennos*, génus) le sens de : né avec, « jumeau » (?).

Litanos est un des mots dont les écrivains latins nous ont appris la signification[2].

Tite-Live (XXIII, 24), parlant d'une forêt de la Gaule Cisalpine, située près de Forum Livii (Forli), a écrit : « Sylva erat vasta; *litanam* Galli vocabant. » Or, *vasta* est précisément la traduction latine du gaulois *litana*.

Litanos se retrouve dans les mots : *Litana*, nom de forêt (T.-L., *suprà*), *litania* (Grüt., 479, 4), *Litanobriga* (*Itin. Ant.*), *Smertu-Litanus* (Orelli, 188), Κονκολιτανος (*suprà*), *Convictolitanes* (César), etc.

La signification de « vastus », on plutôt « latus », s'est conservée dans les idiomes néo-celtiques. En vx. cambrien, *litan*, *letan* : *carn litan*, acervus lapidum latus, exemple cité par Zeuss, 103; act. *llydan*, *lledan*; corn. et arm. *ledan*, latus, amplus, spatiosus; irl. *leathan* (= *letan*), latus.

Littéralement *Congennolitanos* est « le grand Jumeau. »

L'ethnique *Carthilitanios* est formé : du subst. *carth* (*os* ou *a*),

1. Glück, *Kelt. Nam.*, 170.
2. Roger de Belloguet a omis le mot *litana* dans son glossaire gaulois. La phrase de Tite-Live est cependant très claire.

Digitized by Google

de l'adj. *litan* (*os* ou *a*) et de la terminaison *ios*. De ces trois éléments nous en connaissons deux : le suffixe *ios* (= ensis) et l'adj. *litan* (= latus).

Le subst. *Carth,* s'explique par : l'irl. *cathir*, civitas (Z., 232), oppidum (Id. 264), le cambr. *caer*, oppidum; l'arm. *kear*, *ker,* civitas ; le gaël. écos. *gart*, enclos, *girtide*, v. défendre; le gaël. irl. *gart*, *gartan*, enclos; le cambr. *garthan*, camp, retranchement; *garthán*, fortifier.

Le mot : *garde*, avait dans le vieux français son sens primitif de château-fort, comme le prouvent les centaines de villages et hameaux qui, dans les régions de l'Est et du Midi, portent encore les noms de *La garde* et de *Bellegarde*. Le français moderne a conservé le mot, mais en lui donnant une foule de sens dérivés[1].

Carthilitana signifie donc la grande forteresse, — grande dans le sens d'étendue.

N° 3. — *Inscription de Saint-Remy* (A).

Cette inscription, en caractères grecs, est gravée sur une stèle de pierre qui fut trouvée, en 1836, dans une terre inculte, au nord du coteau de la Galline, sur le parcours de la voie romaine, au territoire de Saint-Remy. Le monument mesure : en hauteur, $2^m,68$; en largeur, dans le haut, $0^m,33$, dans le bas, $0^m,44$, et en épaisseur $0^m,33$. Il est déposé à la mairie de Saint-Remy. Voici le texte de l'inscription :

OYPITTA
KOCHΛO
YCKONI
OC

Soit en lettres ordinaires : *Ourittacos helousconios*, ce qui a été traduit : *Ourittacos, fils d'Elousconos.*

1. A la même famille de mots que *Karthi*, paraît appartenir le *Gurtho*, du *Gurthonense monasterium* dont parle Grégoire de Tours et qui était situé dans la cité de Châlon-sur-Saône; auj. Gourdon (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

Ourittacos est, en effet, un nom d'homme, mais *helousconios* est un ethnique.

Nous traduisons donc :

(Hic jacet) *Ourittacus helousconiensis;* « (Ici repose) Ourittacos d'Helousconos. »

Ourittacos eut été difficile à décomposer en ses éléments gaulois, si, grâce à un rapprochement indiqué par M. Allmer lui-même, nous n'avions relevé, dans une inscription latine où se trouvent deux mots gaulois, un nom reproduisant exactement *Ourittacos* à la transposition près d'une lettre — la consonne — dans la première syllabe : *Rui* pour *Ouri* (= *Uri*).

Ce mot est *Ruittacus*. L'inscription dans laquelle il figure — et qui contient un deuxième nom gaulois, comme nous le verrons plus bas — a été trouvée à Grésy, près d'Aix-les-Bains; elle est citée dans le grand ouvrage de MM. Allmer et Terrebasse sur *Les Inscriptions de Vienne*[1], *Isère* (tome III, p. 292).

La pierre étant brisée dans le haut et sur le côté gauche, le texte est incomplet; voici ce qui en reste :

//////AE·VRSAE
/////IA·VCCV
////RVTILIVS·RVIT
TACVS·PARENTES
FILIAE DVLCISS

M. Allmer a lu, en rétablissant autant que possible les parties manquantes :

(*Rutili*)*ae Ursae*/.....*ia Uccu* (*et*) *Rutilius Ruittacus, parentes, filiae dulciss*(*imae*).

De cette inscription nous n'avons à retenir que deux mots gaulois : le cognomen du père, *Ruittacus*, à cause de sa parenté avec *Ourittacos*, et le nom de la mère, *Uccu*.

Ruittacus est un qualificatif formé du subs. *Ruitt*(*os*) et de la désinence adjective *acus* (= gaul. *acos*) qui s'est conservée dans

1. Ce magnifique ouvrage fait le plus grand honneur aux presses de M. Enn. Savigné, imprimeur à Vienne.

Digitized by Google

l'irlandais; ex. : *reab-ach*, joyeux; et dans le vx. cambrien sous les deux formes : *auc* et *iauc*, act. *awg* et *iawg* (= *âc* et *iăc*). Voici quelques exemples qui démontrent la similitude de procédés entre le gaulois et les langues néo-celtiques : gaul. *vertiacus* (= vert + acus) = camb. *gwerthiawg* (= gwerth + iawg), précieux; gaul. *bodiacus* = camb. *buddiawg*, victorieux.

Le sens du subst. *Ruitt(os)* nous est donné par les mots formés du même radical dans les idiomes néo-celtiques : irl. *reth*, *rioth*, v. camb. *ret*, auj. *rhed*; v. camb. *rhys*, auj. *rhwysg*; gaël. écos. *reis*; arm. *ret*, *red*, qui tous signifient « course ». A ces subst. on peut joindre les verbes : irl. *reth*, *rith*, *rath* (cf. scr. *ṛt*, aller); v. camb. *rhedu* (rac. *rhe*, rapidité (cf. scr. *ṛ*, aller); camb. act. *rhysiaw*, *rhwsglaw* (cf. gr. ρύω, lat. *ruo*); gaël. écos. et irl. *ruith*, *roid*; arm. *redi*, *redek*, qui tous = courir avec plus ou moins de rapidité [1].

Il ressort clairement de cet ensemble d'éléments philologiques, que *Ruitt(os)* = course, et que l'adjectif qui en est dérivé : *ruittacus* = coureur. L'équivalence entre *ruitt(os)* de Ruittacus, et *Ouritt(os)* = *Uritt-os*) de Ourittacos, est justifiée par toute une série de mots celtiques, où le rad. *ruit*, *ret*, *rit* se présente sous la forme *uri*, *er*, *ir*, avec la transposition de la liquide, très fréquente d'un idiome à l'autre, et même en gaulois : *deo Belatucrado* (Orelli, 1965); *Belatucardus* (Murat., 43, 1). (Cf. v. cambr. *cadr*, decorus. Z., 795; gl. decoreo. Z., 165.)

L'exemple le plus frappant en faveur de cette équivalence nous est fourni par l'*Indiculus* ou liste des anciennes superstitions païennes proscrites par le concile de Liptines en Hainaut, en 743 [2]. Au nombre de ces superstitions figure une course faite avec des vêtements déchirés, nommée *Yrias* (*de pagano cursu quem Yrias vocant*). M. Roger de Belloguet à qui nous empruntons cette citation, a recueilli, avec raison, comme gaulois, le mot *Yrias*

1. Cf. encore : gaël. écos. et irl. *ruathar*, cours, impétuosité; arm. *reder*, coureur; corn. *redegua* (= *redegma*, currendi locus, Z., 221), lice, carrière, arène; camb. *rhysedda*, v. s'élancer en avant, et *rhyswr*, combattant.

2. *Collection des conciles*, Hardouin, t. III.

Digitized by Google

dans son glossaire; il en démontre la celticité en la rapprochant du cambr. *gym*, v. s'élancer, courir; *gyrfa*, s. course; *hyred*, propre à courir, courir aisément; du corn. *gyrrhas*, v. aller chercher; de l'irl. *ireas*, impulsion, choc; *eirim*, course à cheval, et du gaël. écos. *earram*, même sens.

Ces exemples servent à notre propre démonstration; ils prouvent qu'il y a transposition de la liquide, *r*, dans *ourit*, qui est l'équivalent de *ruit*. *Ourittos*, comme *ruittos*, signifie donc course, et *Ourittacos*, comme *Ruittacus*, coureur.

Nous ferons une courte digression pour ne pas laisser inexpliqué le second nom de l'inscription de Grésy, dont la celticité, pressentie par M. Allmer, est pour nous certaine. C'est le nom de la mère de la jeune Rutilia Ursa, *Uccu*.

Ce nom est formé du même radical que le nom d'un peuple habitant précisément une région voisine de Grésy, les *Uceni*, cités par Pline comme une des tribus des Allobroges. On s'accorde à placer leur habitat dans l'Oisans[1]. (Cf. aussi *Uccense castrum*, de la *Not. Gall.* (auj. Uzès), puis *Ucetiae* (inscript.) et *Ucetia urbs* dans Grégoire de Tours.)

Uceni, nom. masc. plur., qui suppose un nom. sing. *ucenos*, est un dérivé de *Uc*(*os*), dont le sens est donné par les mots suivants, empruntés aux différents idiomes néo-celtiques : irl. *uchdan*, hauteur (*uch*, haut), *uach-datach* (*uach*, superl.), supérieur (cf. scr. *uccatava*, plus haut), *uall*, hauteur dans le sens d'orgueil, *uas*, au-dessus, plus haut, *uasal*, élevé, noble (Z., 29, 32); cambr. *uch*, par-dessus, et aussi comp. de *uchel*, élevé (Z., 118), dont *uchat*, le plus élevé, supérieur, est le superlatif (Z., 305); corn. *ugh*, par-dessus, *ugnel*, élevé; arm. *uhel*, élevé.

Ucc(*os*) a donc la même signification, ayant la même forme que l'irl. *uch*, le cambr. *uch*, le corn. *ugh*, qui sont des comparatifs = plus haut, dans le sens de montagne. Son dérivé *Uceni* signifie donc *habitants* des montagnes plus hautes.

1. Walckenaer qui, dans le premier volume de sa *Géographie des Gaules* (p. 272) avait accepté l'opinion commune, change d'avis dans le deuxième (p. 251), et leur attribue comme séjour la petite vallée d'Oz.

Digitized by Google

D'où pour *uccu*, forme féminine de *uccos*, la signification du lat. « superba » = superbe, et aussi fière, noble, illustre.

Revenons à notre inscription de Saint-Remy.

L'ethnique *Hélousconios* se compose de deux radicaux, deux substantifs : *Elous* et *con* et de la désinence connue *ios*.

Elous (avec un η) = *Helous*; c'est *Heol*, un des noms de *Belen*, le soleil, le dieu du feu céleste et solaire, l'Ἥλιος grec.

Cunos = *cun*, fréquent dans les noms bretons : *cunotalos*, *cunomaglus*, *maglocunus*, etc., se retrouve dans le gaulois ἀρκύνια ἔρη, cité par Aristote (lat. *Hercynia* sylva). Le cambr. act. *cwn*, subst. sommité, hauteur; en compos. dans les adj. élevé, d'où *erchyniad*, élévation, et *cwnwg*, sommet, faîte (Zeuss, préface, VII). Du même radical sont dérivés les verbes *cynu*, s'élever, *erchynu* (= *ercynu*), élever, exalter.

Helousconia signifie donc : la colline d'Héol. Quelle est cette « colline du Soleil », d'où Ourittacos était originaire? N'était-ce pas l'*Alconis* que l'Itinéraire maritime place entre *Heraclea Caccabaria*, ou la pointe du Calvaire, et *Pomponianus portus*, le lieu nommé le Port, dans la presqu'île de Gien. M. Walkenaer, après avoir identifié *Alconis* à *Alonis*, « île et ville du pays des Marseillais », suivant Artémidore cité par Étienne de Byzance, a déterminé, à l'aide des mesures de l'*Itinéraire*, la position d'*Alconis*, « sur la côte, à la pointe des Gourdons, vis-à-vis de laquelle est précisément une petite île nommée île de la Fournigue, peu éloignée de la côte ». (Lire cette intéressante discussion que nous n'avons fait que résumer, dans la *Géographie des Gaules* de M. le baron Walkenaer, tome Ier, pp. 280 et 281).

N° 4. — *Inscription de Saint-Remy* (B).

Cette inscription, en caractères grecs, est gravée sur une stèle de pierre de même forme que la précédente et déposée aussi à la mairie de Saint-Remy. La partie supérieure manque et l'angle gauche de la base est brisé. Ce qui reste ne mesure plus, en hauteur, que 1m,90; la largeur est de 0m,35.

Digitized by Google

Voici le texte de l'inscription :

BIMMOC
ΛITOYM
APEOC

En lettres ordinaires : *Bimmos Litoumareos.* Nous ne répéterons plus ce que nous avons dit trois fois, ce qui était trop déjà, l'ayant posé en principe, que *litoumareos* n'est pas une expression de filiation.

Bimmos est le nom de l'homme qui reposait sous le tombeau; *litoumareos* énonce sa qualité d'originaire d'une ville qui se nommait *Litoumara.*

Nous traduisons donc :

(Hic jacet) *Bimmos litoumarensis;* « (Ici repose) Bimmos de Litoumara. »

Les deux M de *Bimmos* se suivent sans intervalle, formant ainsi des caractères en zigzags, à huit jambages. Cette circonstance a été cause que des savants, parmi les plus expérimentés, ont donné du mot BIMMOS des lectures s'écartant sans motif de celle qui saute aux yeux dès qu'on accorde un peu d'attention à la disposition des lettres.

M. Fr. Lenormant découvre dans les huit zigzags dont nous venons de parler, un groupe de trois lettres — ΛΛ = NVM — ce qui donne comme transcription du mot entier : BINYMOC. Nous cherchons en vain dans cette mêlée de grands jambages le petit crochet nécessaire au quatrième pour avoir des droits à la qualité d'*upsilon*, car il ne faut pas oublier que nous sommes en présence d'une inscription en caractères grecs. Pas de crochet, pas d'*upsilon*... pas de Βινυμος.

C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette vérité qu'un mot écrit en lettres grecques ne peut pas contenir de caractères d'une autre langue, que M. Allmer nous donne la version : BIMVMOC. Expliquons d'abord son système. Comme M. Lenormant, il a décomposé le groupe de huit jambages (ΛΛ,) en trois lettres, la première et la troisième prenant chacune quatre jambages et formant ainsi des M, et la lettre intermédiaire empruntant

Digitized by Google

au premier M son quatrième jambage : \, et au second M son premier jambage : /, — en tenant compte de l'obliquité contraire des deux jambages, M. Allmer a obtenu un V (\ + /, se joignant à la base = V).

Ce V n'est pas un *upsilon*, c'est l'*u* voyelle latin [1]. Évidemment *Bimumos*, si ingénieuse que soit la combinaison à l'aide de laquelle on l'obtient, n'est pas admissible.

Il n'y a qu'une façon de lire le nom d'homme de l'inscription B de Saint-Remy : BIMMOC.

Que signifie *Bimmos* en gaulois?

Dans sa conjugaison du verbe substantif anc. irlandais, Zeuss cite, pour la première personne plurielle du présent de l'indicatif, cette phrase, tirée du manuscrit Paulin de la bibliothèque — aujourd'hui de l'Université — de Wurtzbourg (Bavière) : *bimmi œcni et bimmi foirthi uili* (= sumus sapientes et sumus firmi omnes) (p. 480), et pour la première personne plurielle du présent du subjonctif, cette autre phrase empruntée au même manuscrit : *mad inchrudso bemmi* (= si tales sumus) (p. 486).

Bimmi, *bemmi* sont les seuls mots simples qui, dans les dialectes néo-celtiques, reproduisent la forme du celtique : *Bimmos*. Il doit y avoir, entre eux, un radical commun.

« Verbum substantivum, quatuor radices exhibens, tres defectivas *a* (*i*), *tá*, *fil* pro praesente, et *bi* per omnia tempora » dit Zeuss (p. 476) ; verbe substantif montrant quatre racines, trois défectives, *a* (*i*), *tá* et *fil*, dans le présent, et *bi* dans tous les temps [2].

Le radical commun entre l'irl. *Bimmi* et le gaulois *Bimmos* est la racine conservée dans le verbe substantif irlandais, BI (*buith*, esse), qu'on retrouve dans toutes les langues néo-celtiques ou qui ont gardé l'empreinte mise sur le pays par les Gaulois. Le plus frappant exemple est le *to be* anglais, avec ses trois acceptions : être, devenir, exister (participe passé : *been*, été, devenu.

1. L'*u* consonne en latin est le *v*. L'usage, dans l'écriture, de l'*u* pour le *v*, s'est conservé longtemps dans notre langue.

2. La forme de cette phrase indique qu'elle est une sorte de sommaire, après le titre qui la précède : *Verba anomala* (verbes irréguliers). Les verbes irréguliers suivent le verbe substantif.

Digitized by Google

Comp. : irl. *bíu*, vivus; *beo*, vivero (Z., 126); *isbeo indanim*, est viva anima mea (Z., 232); *bethu*, vita, auquel doit être subordonné l'adjectif *bethe, beathe : bíobethu*, vita æterna (Z. 272).

Camb. *bíu*, vivus, dans le manuscrit de Landau, *byw* dans Mabillon et aujourd'hui *byw*, même devant une consonne : *bywdel*, existentia, *bywfyth*, immortalis (le contraire comme forme de l'ancien irlandais *bíthbeo* où l'adverbe précède le verbe).

Corn. *biu*, vivus; *biu*, vita (Z., 127); *tus veus*, homines fortes (id.); *bewa*, vivere; *beuaf*, vivans (Z., 128).

Arm. *beo*, vivus, *beu*, *biaf* dans les noms composés : *beuaf*, vivans (Z., 128). (Cf. scr. *bû*, être; *bâva*, existence. Grec : βίος, vie (= latin vita, fr. vie), biographie; βίοω, v. vivre).

Mais le mot, formé de la racine BI, dont BIMMOC se rapproche le plus, c'est le gaël. irl. *bayhoch*, corpulent, dans le sens de l'anglais *big*, adj. gros, grand, adv. fièrement).

Litoumareos est le qualificatif ethnique de Bimmos; il est dérivé du nom de ville *Litoumara*, composé lui-même étymologiquement du subst. *Litaw* et de l'adj. *mara* (= camb. *litau*, auj. *llydaw*, d'où *Litavia*, littoral, terre au bord de la mer, d'où *Litavicus*, originaire d'une terre baignée par la mer[1] (cf. lat. *litus* et *littus*, rivage, côte, littoral, et les dérivés).

Mara, adj. fém. de *maros* (= camb. *maur*, *mor*, auj. *mawr*, magnus. Irl. *mâr*, magnus (= *fid arddmâr*, arbor magnæ altitudinis) (Z., 19), comparatif, *mao*, dérivé, *méit*, magnitudo (Z., 21). Corn. *maur*, *mor*, *mar*, *mear*, magnus (Z., 111, 112). Armor. *mór*, *meur* (Z., 111). Gaulois *marus* (Z., 19, 111).

Litoumara signifie donc le grand rivage, et, comme nom de ville, le grand port.

Il nous paraît être l'*Oppidum maritima* des Avataci, situé entre Marseille et le Rhône, sur l'étang de Berre et que d'Anville identifie à Martigues : *Maritima* répond en latin au *Litoumara* gaulois.

(*A suivre*). J. GUILLEMAUD.

1. Cum Dei jussu pervenisset in *Armoricam*, quondam Galliæ regionem, tum autem a Britannis quibus possedebatur, *Litavia* dicebatur. (Gildas, *Act. SS.*, jan. 2, 961).

Digitized by Google

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT DU CHER

CONCLUSIONS

Histoire de l'architecture dans le département du Cher.

(*Suite*[1].)

XIIIe SIÈCLE

Le grand style ogival est représenté dans notre Berry par l'œuvre supérieure de la cathédrale de Bourges, conçue au siècle précédent et réalisée aux premières années du XIIIe.

Les nervures du chevet sont formées de deux tores parallèles dégagés par deux cavets profonds séparés par une bande réservée. Ce profil fut celui de tous les grands arcs; mais, aux parties hautes, les nerfs ne consistèrent plus qu'en un seul tore, attestant ainsi les modifications du goût. De même, les chapiteaux inférieurs du chevet sont enveloppés de feuillages plats à pointe à peine accentuée, tandis qu'au haut on voit les crosses saillantes du XIIIe siècle. Les bases sont formées d'un tore très plat détaché par une scotie étroite et profonde. Toute la partie orientale, essentiellement homogène malgré ces détails, comprit le chœur entier et dut être élevée en un quart de siècle.

La nef dut être commencée vers 1250 et se continua jusqu'au commencement du XIVe siècle. Elle conserva les lignes générales de l'architecture, mais en allégeant les profils, en augmentant les jours, en supprimant les parties nues. Elle présenta même dans l'origine une différence bien sensible dans l'ornementation par l'addition de nombreuses statuettes qui ont été détruites.

Un chancel couvert de tableaux sculptés en pierre entoura le chœur que masquait un jubé et que remplissaient des tombes saillantes; de très nombreux autels s'élevèrent au pied et dans les intervalles des piliers. Les guerres de religion mutilèrent ces annexes; la révolution les enleva et accrut ainsi la majestueuse unité de l'édifice, ce qui certes était fort éloigné de sa pensée.

La vieille tour est du cours du XIIIe siècle et conserve encore quelques arcs de plein-cintre; la façade, peut-être de la fin ou des premières années du XIVe, donne des spécimens très intéressants de sculpture. Le groupe des démons, dont un moulage est au Trocadéro, est une œuvre réaliste et énergique. Une

1. Voir la *Revue* de janvier-février et de mars-avril.

Digitized by Google

statue du Christ, à la porte du sud, serait, sans ses mutilations, d'une beauté idéale et d'une noblesse suprême.

Les vitraux qui garnissent toute la partie orientale sont de véritables mosaïques translucides d'une extrême intensité. Quelques figures sont grossières; d'autres accusent au contraire une connaissance absolue du dessin et des effets de la translucidité. Ils répandent dans tout l'édifice une coloration riche et énergique qui est un de ses éléments.

La cathédrale résume en elle seule tout l'art religieux du XIIIe siècle, qui produisit peu d'églises, la presque universalité ayant été reconstruite au siècle précédent. Quelques églises rurales ont des chevets à voûtins rayonnants, sur colonnes engagées, soit seules soit en groupes, dans les parois des murs. Quelques nefs sont voûtées d'après les principes ogivaux. Certaines églises plus pauvres ne sont qu'un rectangle couvert d'un berceau de bois, et dont le pignon oriental est percé d'une grande fenêtre sans meneau. Les portes sont abritées sous des ébrasements assez profonds garnis de colonnettes aux flancs et de tours ou boudins au cintre. Quelquefois les colonnettes sont remplacées par des cariatides ou par des bandes de rinceaux; les tympans sont ornés de bas-reliefs.

Quelques étages supérieurs, ajoutés à des clochers anciens, quelques tours narthex complètent à peu près le bilan de l'architecture paroissiale au XIIIe siècle.

Les monastères, surtout ceux de Citeaux, revenus de leur rigidité primitive, reçoivent de riches compléments. Loroy reconstruit son église où nous retrouvons les chapelles carrées du transept, mais en style ogival. Noirlac et La Prée entourent leur préau de cloîtres élégants : les travées sont éclairées par des fenestrages à deux, trois ou quatre baies surmontées d'oculus polylobés; les meneaux ont les profils toriques, aux effets sobres et doux.

L'architecture militaire, surtout urbaine, atteint à une certaine importance. A cette époque toutes nos petites villes sont affranchies, et, comme corollaire, elles se fortifient. Quelques-unes ne s'entourent que de fossés surmontés d'ouvrages en bois; mais la plupart se construisent des murs de pierre avec ou sans mortier. Ceux-ci sont épais de deux mètres environ, hauts de sept à huit, et surmontés d'un chemin de ronde, que défend un parapet extérieur épais de cinquante centimètres; la hauteur totale, au dehors, atteint dix à onze mètres, déflant l'escalade. Les tours rondes ou carrées y sont fort rares. Les portes sont logées sous des tours carrées; les baies de passage sont ogivales sans pont-levis; entre les deux baies, extérieure et intérieure, est une rainure pour la herse, et en avant de celle-ci un trou carré par où on peut accabler ceux qui essaient de la briser. Au premier étage est une chambre de guet; au sommet une autre pièce à laquelle aboutissent les chemins de ronde. Un toit pyramidal, souvent très haut, couvre ces portes; parfois il est supporté par un étage de *hourts* saillants sur le sommet des murs.

Le siècle de Philippe-Auguste et de Saint Louis fut pour notre pays un moment d'immense prospérité; la population prit un développement rapide et

Digitized by Google

atteignit à une densité qui n'a peut-être jamais été égalée depuis. Aussi, les enceintes premières, celles du commencement du siècle, qui quelquefois conservèrent le nom de *château*, furent bientôt débordées et durent être accrues. Il n'est pas rare et au contraire presque universel que nos villes, même les plus petites, aient deux enceintes soudées l'une à l'autre. Parfois il y eut entre elles une notable différence d'âge, comme à Dun-le-Roi, du XIIe au XIVe siècle, mais le plus souvent l'architecture n'indique qu'une faible distance : Bourges, Mehun, Vierzon, Les Aix, Graçay, etc., sont dans ce cas.

Par contre, les forteresses féodales sont encore peu nombreuses, soit que les châteaux antérieurs de terre et de bois parussent suffisants à ces hommes durs à eux-mêmes, soit que l'argent fît défaut pour les reconstruire, soit pour toute autre cause, sécurité relative, opposition de la royauté et des seigneurs suzerains. Les châteaux en pierre sont d'une extrême rareté, fait du reste assez général.

Nous trouvons à Jouy une énorme tour carrée, avec escalier à vis dans un angle. Ses étages sont voûtés : le sous-sol en deux berceaux parallèles; le rez-de-chaussée en nervures ogivales convergeant à une clef supérieure; l'étage supérieur en nervures retombant sur un pilier central. A cette hauteur est une petite pièce, éclairée d'une fenêtre orientée et qui nous paraît avoir été un oratoire.

A Bannegon existe une tour d'angle formée de deux cylindres superposés; le supérieur est plus gros que l'inférieur et la saillie est portée par un tore circulaire puissant. L'intérieur est voûté en demi-sphère et percé de deux étages de longues et étroites archières évasées au-dedans. L'appareil extérieur est grand et soigné.

A Châteauneuf-sur-Cher, une casemate basse a gardé des voûtes du XIIIe siècle.

L'architecture privée a laissé quelques spécimens qui indiquent avec quel soin elle était alors traitée. Les abbayes se construisent des celliers et des greniers luxueux. Une grange dixmière du chapitre de Bourges a conservé des celliers superbes, voûtés en deux galeries sur des piliers cylindriques avec chapiteaux à crochets; une autre construction analogue existe rue des Beaux-Arts.

Quelques pignons ont conservé des fenêtres pures de style, accostées de colonnettes, portant des cintres aigus avec des oculus quadrilobés. Le profil des bases, les crochets des chapiteaux, la moulure torique des encadrements, la sobriété des contours, la simplicité rationnelle des appareils donnent au regard cette satisfaction pleine qui convient au grand siècle de notre architecture religieuse. Bourges et Dun-le-roy ont conservé quelques fenêtres pareilles.

Mais ce sont là d'insignes raretés : nul doute que l'ensemble de nos villes ne fût alors en bois.

XIVe SIÈCLE

La cathédrale s'achevait à la fin du XIIIe siècle, peut-être aux premières années du XIVe. Le fenestrage du grand pignon, immense dentelle de pierre exécutée, dit-on, par le duc Jean de Berry vers 1370; un chœur d'église à

Digitized by Google

Saint-Satur, bâti vers 1364 : quelques églises rurales attardées ou plutôt quelques chevets reconstruits et voûtés, tels sont les seuls vestiges de cet âge, la Sainte-Chapelle du palais du duc Jean ayant été absolument détruite.

Les profils demeurent arrondis, parfois très fins, parfois nervés d'une arête médiane. Les lobes des oculus deviennent plus nombreux et sont découpés en tout sens. Les bases sont réduites à un simple tore aplati débordant un socle prismatique, porté lui-même sur une plinthe; elles s'acheminent ainsi vers les profils du xve siècle. Le chapiteau se réduit à une touffe de feuillage masquant le raccord des colonnettes et des cintres.

A Saint-Satur les piliers sont revêtus de tores nervés, les chapiteaux ne sont plus qu'une simple bague évasée, les bases des nervures se perdent dans un embasement général par des pénétrations habiles. Les fenêtres, encadrées de moulures et refendues par un meneau, sont d'une extrême hauteur.

Les murs des églises continuent à se couvrir de peintures; mais ayant perdu la noblesse hiératique primitive et n'ayant pas encore une science artistique véritable, ces décorations sont loin d'être satisfaisantes.

Si l'art religieux est à son déclin, si les préoccupations d'une guerre terrible absorbent les esprits et les ressources, ces mêmes angoisses développent avec une énergie nouvelle l'architecture militaire, et nous pouvons saisir ses progrès sur des exemples rapprochés, comme nous l'avons fait deux siècles plus tôt sur les édifices religieux.

Dans la deuxième moitié du siècle apparaissent des forteresses importantes dues exclusivement à de puissantes familles.

Une branche cadette de la maison de Sancerre construit vers 1355 le château de Vailly, encore complet il y a quelques années. C'était une enceinte murée en hexagone presque régulier, munie d'une tour à chaque angle. L'entrée, resserrée entre deux tours, était sous une arcade ogivale, avec rainure de herse, sans pont-levis. Au fond de la cour, en face de l'entrée, était le bâtiment d'habitation, adossé aux courtines et accosté, aux angles intérieurs, de deux tours dont une contenait l'escalier à vis. Autour de la cour étaient des appentis où logeaient les différents services.

Au même système se rattache le château d'Ainay-le-Vieil, de forme hexagone moins régulière, avec tours rondes aux angles, vastes fossés, porte ogivale aussi entre deux tours, avec herse mais sans pont-levis.

Sagonne nous montre une vaste enceinte entourée d'eau et, isolé au milieu, un énorme donjon trapézoïdal.

A la fin du siècle apparaît le duc Jean et ses énormes châteaux.

D'abord celui de Concressault, en hexagone régulier, dont les angles sont munis de forts éperons de maçonnerie pleine, à angles aigus saillants, faciles à défendre contre la sape. On peut reconnaître ici les lois qui, dans la castramétation moderne, ont tracé les angles des bastions. Chaque face est garnie en outre de deux contreforts, saillies qui portaient des arcs en avant du sommet des murs, et formaient probablement ainsi de puissants mâchicoulis. Les bâtiments d'habitation, galeries étroites et obscures, noyées dans d'énormes massifs

Digitized by Google

de maçonnerie, occupaient la presque totalité de la surface, ne laissant vide au milieu qu'un étroit impluvium. Des annexes en brique dont les dispositions nous sont inconnues occupaient le sommet; c'étaient peut-être là les véritables bâtiments d'habitation.

Le château de Mehun fut un trapèze très restreint avec grosses tours rondes aux angles, entouré de fossés larges de vingt mètres creusés dans le roc. Mais on compensa par la hauteur l'exiguité de l'emplacement. Les murs eurent au sommet une forte ligne de mâchicoulis sur corbeaux sculptés et arquettes trilobées : les corniches furent garnies de superbes moulures et l'étage inférieur des arceaux fut orné de feuilles de chou. Seul, le chevet de la chapelle, percé de fenêtres légères et établi au-dessus de l'entrée, égayait l'extérieur. Une cour étroite, sorte de puits carré de 13 mètres de côté, entre des bâtiments hauts, avec leurs toits, de plus de quarante, fournissait seule aux pièces inférieures un jour bien insuffisant.

Les tours de Mehun furent surmontées d'annexes très ornées, enveloppées de décors à arcatures aveugles et à gâbles polylobés. Ces annexes dont les murs peu épais s'élevaient à l'aplomb des parois intérieures des tours avaient des cheminées et formaient ainsi des appartements agréables pour l'habitation; les terrasses établies sur l'épaisseur des murs et sur les courtines leur servaient de dégagements et ils durent être des logements très appréciés par tous ceux à qui leur âge permettait de franchir sans compter les marches des escaliers.

Au XIVe siècle peut être rapporté encore le château de Cuffy. Nous remarquons dans le donjon des fenêtres dont le linteau intérieur descend plus bas que l'appui extérieur, ce qui les transforme en sorte de soupiraux.

Nommons aussi la grosse tour rectangulaire du Creuzet avec une annexe de même forme et un escalier en rampe droite pratiqué dans l'épaisseur du mur. Elle est couronnée de mâchicoulis portés sur des corbeaux robustes à trois ressauts.

Tous ces châteaux ont pour défense l'*archière*, longue fissure verticale, large de six centimètres, longue d'un mètre ou deux, dégagée seulement par un ébrasement intérieur. Ces ouvertures à peine suffisantes au passage du trait ne pouvaient servir aux premières armes à feu, aussi leur emploi cesse-t-il vers la fin du XIVe siècle.

Les clôtures des villes atteignent à leur maximum de force; leurs portes, ouvertes entre deux tours, sont en outre défendues par des ouvrages extérieurs, bastilles, ravelins, etc. Parfois ces ouvrages sont placés au-delà des ponts et forment des forteresses détachées, mais ces défenses accessoires mentionnées dans les titres ont en général disparu.

L'architecture civile se ressent des préoccupations défensives qui dominent toute l'époque. Le duc Jean, dans le palais qu'il se construisit à Bourges et dont les ruines ont l'apparence d'une sombre prison, montra le peu de différence qu'on faisait alors entre les habitations urbaines et les forteresses féodales, et combien la privation d'air et de lumière était facilement acceptée. Le besoin de la sécurité primait encore tous les autres.

Digitized by Google

Quelques maisons de pierre ont conservé des fenêtres de cette époque. Bourges, Aubigny, Dun-le-roy, Ménetréol-sous-Sancerre, nous en offrent des exemples. Elles sont divisées par un mince trumeau et surmontées de tympans aveugles géminés à nervures tréflées. Plusieurs campagnes, Lazenay, de nombreuses constructions monacales ont gardé des fenêtres analogues; mais les troubles d'alors ne laissaient pas place au complet déploiement du luxe ou même de l'aisance bourgeoise.

L'aspect des villes du XIVe siècle fut singulièrement sévère : la population resserrée dans les murs par les ravages qui désolaient les campagnes superposait les étages de ses maisons. Les rez-de-chaussée en étaient souvent de pierre et peu ouverts par prudence défensive, les pignons de bois, revêtus de bardeaux, aux étages saillants les uns devant les autres, obscurcissaient les rues.

La construction proprement dite demeure excellente. Les mortiers sont plus durs que le silex. Les solivages sont robustes. Les toitures sont en essentes ou *aissis* accrochés par une cheville; quelques-unes sont en tuiles percées et retenues aussi par une petite cheville de bois.

BUHOT DE KERSERS,
Membre non résident du Comité des travaux historiques
près le Ministère de l'Instruction publique,
Président de la Société des Antiquaires du Centre.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 5 AVRIL 1889

M. G. Schlumberger communique une bague byzantine de mariage, du xe siècle environ, qui appartient à M. le baron Pichon. Ce bijou d'or massif porte quatre inscriptions finement gravées et diverses scènes dont les figures, taillées dans le métal, sont remplies d'un émail bleuâtre.

M. Siméon Luce lit une note intitulée : *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire du fort de l'Ile de Domremy.* Le fort de l'Ile était une maison de Domremy, entourée d'un grand jardin et défendue à la fois par des retranchements et par deux bras de la Meuse; les habitants du village avaient, au temps de Jeanne d'Arc, comme elle dit elle-même dans une de ses réponses lors de son procès, l'habitude d'y mettre à l'abri leurs bestiaux, lorsqu'ils craignaient les incursions des gens de guerre. M. J.-Ch. Chapellier vient de découvrir aux archives de Meurthe-et-Moselle et de publier dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* un bail notarié, en date du 2 avril 1120, par lequel les seigneurs de Bourlemont, de Domremy et de Greux afferment le fort de l'Ile à plusieurs habitants du pays. Parmi les locataires figure Jacquot ou Jacques d'Arc, père de la Pucelle, et, parmi les garants du contrat, le frère aîné de Jeanne, Jacquemin d'Arc.

M. Halévy continue la lecture de son étude sur la légende des martyrs chrétiens de Nedjran.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1889

M. Paul Viollet commence la lecture d'un fragment intitulé : *Gallo-Romains et Barbares.* Il recherche les causes qui auront pu déterminer, dans certaines parties du monde romain, un courant d'opinion sympathique aux Barbares et qui les auront ainsi aidés à établir leur pouvoir sur les débris de celui de l'empire. Il en signale deux : un état de civilisation à peu près semblable, parmi les barbares et parmi les classes inférieures de la population romaine, et un désir d'échapper à la domination impériale, devenue à la fois oppressive et impuissante. Ce dernier sentiment, porté jusqu'à la sympathie pour les barbares qui menacent l'empire, se rencontre dès le IIIe siècle chez un évêque chrétien, Commodien.

M. Abel Des Michels, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, lit une note sur *Une chanson politique chinoise au temps des Huns.* On rencontre dans le Tsín choû ou Annales officielles de la dynastie des Tsín, une énigme historique, produite par la décomposition de certains caractères et renfermant un sens politique : elle fait allusion à la fondation de la dynastie des Tcháo postérieurs par le chef hun Chĭ lĕ. M. Des Michels donne la clef de cette énigme et l'examine comparativement avec une variante contenue dans l'ouvrage chinois qui porte pour titre : *Chĭ loŭ kouŏ tch' ŭn tsieoŭ.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 AVRIL 1889

M. Paul Viollet continue et termine sa communication intitulée : *Gallo-Romains et Barbares.* Il signale le complot des Lyonnais, en 457, qui livra pour un moment la ville de Lyon aux Barbares. Il s'attache à montrer que les Bretons arrivèrent en amis et furent reçus comme tels. En un mot, la substitution du gouvernement des barbares à celui de l'empire romain fut loin de ressembler, à proprement parler, à une conquête par l'ennemi.

M. Boissier n'est pas disposé à croire, comme M. Viollet, que les Romains se soient sentis attirés vers les barbares, qu'il y ait eu un courant de sympathie en leur faveur. La littérature témoigne des regrets que le régime romain laissa longtemps encore après sa chute, parmi les lettrés et les hommes des classes instruites. Les Gallo-Romains se sont résignés à la domination des barbares ; ils ne l'ont pas appelée.

M. Hauréau fait remarquer qu'il y a au moins un auteur qui a appelé les barbares, et qui s'est exprimé sur ce point avec la dernière violence, c'est Salvien, le prêtre de Marseille.

M. Deloche estime que la population gallo-romaine n'était pas, à l'avance, disposée favorablement à l'égard des barbares. La défense de Langres, par l'évêque et la population de cette ville, celle de Clermont, qui dura douze ans, sous Sidoine Apollinaire, contre toutes les forces du roi Euric, suffisent à le prouver. Mais les Francs une fois arrivés ont vu l'établissement de leur domination facilité par deux causes : la dureté du régime romain qui écrasait la population sous les impôts, et la faveur de l'Église catholique, qui préférait les Francs catholiques ou même païens aux Goths et aux Burgondes ariens.

M. Hauréau signale un sermon prononcé en 1230, à Paris, par Philippe de Grève, chancelier de l'église Notre-Dame. Il y est fait mention d'un concile de Reims, tenu vers cette époque, qui condamna un hérétique nommé Guichard. Le condamné fut brûlé. On ne sait pas quelle était sa doctrine; on voit seulement qu'il faisait usage d'une traduction de la Bible en langue française. Tous ces faits étaient inconnus jusqu'ici.

M. le comte de Charencey fait une communication sur la langue *Mame* du Soconusco (Mexique occidental).

SÉANCE DU 26 AVRIL 1889

M. Viollet communique une étude sur les assemblées du peuple dans l'empire franc. Après avoir rappelé le passage bien connu de Tacite, qui décrit les assemblées nationales des anciens Germains et nous fait connaître la façon dont elles exerçaient leur autorité, M. Viollet s'attache à établir que l'usage de ces assemblées s'est perpétué dans l'empire franc, jusqu'au siècle après Charlemagne, et qu'elles ont continué d'exercer, au moins nominalement, le pouvoir législatif. Selon les circonstances, la réalité a pu s'écarter plus ou moins de la forme théorique, mais dans la forme il a toujours été de principe que la loi ne pouvait être modifiée sans le consentement du peuple entier.

Digitized by Google

MM. Deloche et Duruy font des réserves sur quelques détails de la théorie émise par M. Viollet.

M. J. Halévy termine la lecture de sa communication sur la légende des martyrs chrétiens de Nedjrân.

Selon la légende, les chrétiens de Nedjrân, en Arabie, auraient subi une persécution cruelle sous le règne de Dhou Nouwas, roi juif des Himyarites. Cette légende repose sur trois documents principaux, tous écrits en langue syriaque. Deux de ces documents, la lettre de Jacques de Saroug aux Himyarites et l'hymne de Jean Psaltès, remontent au temps de l'empereur Justin : ils relatent un acte de répression exercé contre les chrétiens de la ville, à la suite d'un meurtre commis par quelques-uns d'entre eux, mais ils ne disent nullement que le roi himyarite qui ordonna cette répression fût juif. Quant au troisième document, la lettre syriaque attribuée à Siméon, évêque de Beth-Archam, elle ne date, selon M. Halévy, que du règne de Justinien. La prétendue persécution des chrétiens par le roi juif d'Himyar, conclut l'auteur de la communication, n'est qu'une légende inventée par un écrivain monophysite, pour susciter une persécution contre les juifs et détourner de sa secte les rigueurs de l'empereur orthodoxe.

SEANCE DU 3 MAI 1889

M. Maspero, au nom de la commission du prix Loubat, annonce que ce prix est décerné à M. Léon de Rosny, pour sa publication intitulée : *Codex Peresianus*. La libéralité du donateur avait mis exceptionnellement à la disposition de la commission, pour cette année, une somme de mille francs en sus du montant du prix. Cette somme est attribuée, à titre de second prix, à M. Remi Siméon, pour sa traduction des *Annales de Chimalpahin*.

M. René de La Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts, en Tunisie, communique des renseignements sur les fouilles exécutées à Sousse, l'ancienne Hadrumète, par M. le commandant de Lacomble, major du 4e tirailleurs. Ces fouilles ont porté sur la nécropole romaine d'Hadrumète, située en dehors de la ville de Sousse, au camp Sabattier, près de la route de Kairouan. Les tombeaux qui ont été explorés appartiennent pour la plupart au IIe siècle de notre ère. On y a recueilli un grand nombre de terres cuites, dont les unes paraissent être des surmoulages de modèles grecs, d'autres, des copies d'originaux romains, d'autres, enfin, des produits originaux de l'art africain. M. de La Blanchère en présente à l'Académie quelques spécimens, qui vont figurer à l'Exposition universelle et prendront place ensuite dans la collection du Musée du Bardo. Il appelle particulièrement l'attention sur un groupe polychrome, qui représente une femme indigène assise sur un chameau, et sur une plaque ronde où est figuré un cirque avec une course de chars attelés de chameaux.

M. René de Maulde lit une note intitulée : *Un essai d'exposition internationale en 1470*.

D'une pièce d'archives retrouvée par M. de Maulde (des lettres patentes en

Digitized by Google

date du 26 juillet 1471), il résulte que Louis XI avait fait des tentatives pour ouvrir à l'industrie française un débouché en Angleterre. Il s'était entendu avec les chefs de deux grandes maisons de commerce de la ville de Tours pour expédier en Angleterre un assortiment choisi de marchandises françaises, destinées à être montrées aux Anglais. L'entreprise échoua, par suite de diverses circonstances, que M. de Maulde fait connaître.

M. Germain Bapst soumet à l'Académie un nouveau mémoire sur l'origine de l'étain. Il expose des faits qui établissent l'existence de l'étain sur deux points de l'Asie centrale, au sud du lac Baïkal, en Sibérie, et aux environs de Méched, en Perse. Il pense que c'est de là qu'a dû être tiré l'étain aux temps les plus anciens. Cette solution du problème, ajoute-t-il, est la seule qui réponde pleinement aux difficultés qui lui furent signalées, lors d'une première communication à l'Académie sur ce sujet, en 1886, par M. d'Hervey de Saint-Denys et M. Pavet de Courteille.

Cette lecture donne lieu à diverses observations. M. Barbier de Meynard croit que les mines d'étain les plus anciennement exploitées sont celles de la presqu'île de Malacca. M. Pavet de Courteille pense, avec M. Bapst, que le nom sous lequel l'étain est généralement connu chez les peuples musulmans, *alaiik*, est d'origine turque et que, par conséquent, les premières mines d'étain doivent être cherchées au berceau de la race turque, c'est-à-dire dans l'Altaï. MM. Maury et Oppert font remarquer que l'étain a été fréquemment confondu avec le plomb; il faut prendre garde de se laisser induire en erreur par des textes où cette confusion pourrait avoir été commise.

M. Costomiris commence la lecture d'un mémoire sur divers ouvrages des anciens médecins grecs, les uns inédits, d'autres perdus en grec et conservés seulement par des traductions latines ou arabes.

SÉANCE DU 11 MAI 1889.

M. Menant commence la lecture d'un mémoire sur les inscriptions de Hamath. Il donne, à ce sujet, quelques détails sur les antiquités hétéennes et sur le peuple des Hétéens ou Hittites, dont on soupçonnait à peine l'existence autrefois et qui, depuis quelques années, préoccupe vivement les érudits. Cette nation paraît avoir joué un rôle considérable dans l'Asie Mineure depuis le XVIe siècle avant notre ère jusqu'aux conquêtes de Sargon, roi d'Assyrie, et à la prise de Karkemis (717 avant notre ère), qui mit fin à la domination hétéenne sur les bords de l'Euphrate. Les inscriptions hétéennes ont été étudiées par MM. Hayes Ward, Sayce et W. Wright, mais on n'est pas encore arrivé à les déchiffrer.

M. Gaston Paris lit une note sur la *Formula honestae vitae* de Martin de Braga.

M. Hauréau a montré récemment :

1° Que la première partie d'un livre intitulé *De copia verborum* et faussement attribué à Sénèque est identique à un *Liber de quattuor virtutibus*, attribué également et avec aussi peu de raison au philosophe romain;

2° Que le *Liber de quattuor virtutibus* reproduit, sous un autre titre et avec de très légers changements, le texte d'un ouvrage dédié à Miron, roi de Galice,

Digitized by Google

au VIe siècle, par Martin de Braga, qui l'a donné pour sien et l'a intitulé : *Formula honestae vitae.*

Selon M. Hauréau, le *Liber de quattuor virtutibus,* première partie du *De copia verborum*, serait, comme la fin de ce dernier ouvrage, une composition du IVe siècle de notre ère. Martin de Braga, en se l'attribuant, au VIe siècle, aurait donc commis un plagiat.

M. Paris pense, au contraire, que l'évêque Martin, dont tous les contemporains célèbrent les vertus, n'a pas été plagiaire, que la *Formula honestae vitae* est bien son œuvre, et que plus tard seulement les copistes, après avoir changé le titre de cet ouvrage en celui de *Liber de quattuor virtutibus*, l'auront mis sous le nom de Sénèque, puis annexé au début du *De copia verborum.*

M. Hauréau objecte à la thèse de M. Paris une difficulté de langue. On possède, dit-il, deux écrits dont l'attribution à Martin de Braga ne peut faire de doute, une *Epistola moralis* et une *Homilia de correctione rusticorum;* tous deux sont d'une latinité barbare. La *Formula honestae vitae*, au contraire, est d'un style fleuri et recherché. Il est donc difficile de croire qu'elle soit du même auteur.

M. Émile Cartailhac rend compte d'une exploration archéologique des îles Baléares, Majorque et Minorque, qui a eu pour objet principal l'étude des monuments primitifs, dits cyclopéens ou pélasgiques.

On trouve dans les deux îles des villes entières, entourées de murailles de gros blocs de pierre, dont quelques-uns ont jusqu'à 9 mètres cubes. Ces enceintes renferment chacune un grand nombre d'habitations, et, de plus, généralement, une construction beaucoup plus grande et mieux bâtie, qui occupe le point culminant de la ville. On y remarque aussi des tours rondes, dites *talayots*, qui recouvrent des cryptes voûtées, et des grottes creusées dans le sol. Toutes les constructions sont formées de blocs massifs, imparfaitement grossis.

En dehors des villes, on remarque des tours allongées, dont la forme rappelle celle d'une barque renversée et que les habitants nomment, pour cette raison, *nau* ou *navetas*; elles recouvrent des sépultures. Enfin, le long des côtes, dans les falaises, se voient un grand nombre de grottes sépulcrales taillées dans le roc.

M. le Dr Costimiris continue sa lecture sur les ouvrages des anciens médecins grecs. Il signale, d'une part, des œuvres grecques qui n'ont été conservées que dans des traductions latines ou arabes : tels sont le traité hippocratique *Des semaines* et plusieurs ouvrages de Galien; d'autre part, un grand nombre de traités médicaux grecs encore inédits, savoir : divers écrits de Galien ou pseudogaléniques, d'autres de Cratévas, d'Ælius Promotus, de Métrodora, d'Aétius, de Jean Actuarius, de Nicolas Myrepsus, de Constantin de Rhégium (traducteur d'Abou-Djafar), etc. Ce serait, dit M. Costomiris, un grand service à rendre à la science, au point de vue historique, philologique et médical, de publier le texte grec de ces auteurs.

SÉANCE DU 17 MAI 1889

M. F. Richter, de Vienne (Autriche), met sous les yeux des membres de

Digitized by Google

l'Académie quelques spécimens de la collection de portraits grecs, trouvés au Fayoum (Égypte), qui appartient à M. Théodore Graf. Les peintures recueillies sont au nombre de 92. Les plus anciennes paraissent être du Ier siècle avant notre ère, les plus récentes du IIIe siècle de notre ère. La peinture, admirablement conservée, a été exécutée sur bois, à la cire colorée et au moyen du couteau à palette (voir nos planches XII et XIII).

Parmi les objets présentés par M. Richter à l'Académie, on remarque, outre les peintures, un fragment de tapisserie de haute lisse et quelques inscriptions tracées à l'encre ou au couteau sur de petites tablettes de bois.

M. Maspero complète les renseignements fournis par M. Richter. Les objets dont il s'agit ont été trouvés à Roubâyat (Fayoum). Les portraits peints, partie à la cire, partie à l'œuf, sont pour la plupart de l'époque des Antonins. A ce moment un changement notable venait de se produire dans les habitudes funéraires des Égyptiens. On avait remplacé le cercueil modelé sur les contours du corps par une caisse oblongue, et le masque en relief, jadis appliqué sur la face du mort, par une tablette de bois peinte portant son portrait. Cette mode dura environ un siècle et demi; on la rencontre à Thèbes aussi bien qu'au Fayoum.

Quant aux tapisseries, on les appliquait sur les vêtements du mort : des panneaux carrés dans le dos, des bandes le long des coutures, parfois des calottes sur la tête et des chaussons aux pieds. Ces tapisseries, en point des Gobelins, représentent pour la plupart des sujets païens.

La collection de M. Th. Graf, ajoute M. Maspero, est la plus complète de ce genre que l'on connaisse et il serait à désirer qu'elle fût recueillie par quelque musée.

M. Ravaisson, après avoir remarqué le caractère purement historique et réel des peintures trouvées au Fayoum, fait observer que c'est là un trait commun des monuments funéraires de basse époque, chez tous les peuples de l'antiquité. En Égypte comme en Grèce et à Rome, les monuments funéraires les plus anciens représentent les morts héroïsés ou divinisés : puis on a passé graduellement d'un art tout idéaliste, pour ainsi dire, à un art de caractère réaliste ou historique.

M. Aloïs Heiss lit une note sur la folie de la reine Jeanne de Castille, épouse de Philippe le Beau et mère de Charles-Quint. Il s'applique à détruire la théorie présentée par M. Bergenroth, qui a soutenu que Jeanne n'était pas folle et que Ferdinand le Catholique, puis Charles-Quint, l'avaient séquestrée pour s'emparer du gouvernement de ses États. Il indique divers documents originaux, qui prouvent, selon lui, que la reine était véritablement folle et qu'il n'aurait pas été possible de la laisser en liberté.

M. le Dr Costimiris, terminant sa lecture sur les ouvrages des anciens médecins grecs, annonce le désir de publier les divers textes signalés par lui. Il insiste sur l'honneur que pourraient se faire la nation hellénique et particulièrement l'Université d'Athènes, en prêtant leur concours à une entreprise qui intéresse à un haut degré la gloire du génie grec.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 13 MARS 1889

M. Molinier démontre la fausseté d'un certain nombre d'ivoires prétendus anciens qui sont actuellement conservés dans le trésor de la Cathédrale d'Auxerre.

M. Ulysse Robert lit une note sur la tourelle du XIIIe siècle qui subsiste encore à Saint-Mandé sur l'avenue de Paris et qui faisait autrefois partie du mur d'enceinte du parc de Vincennes. Sur sa demande, la Compagnie émet le vœu que cet édifice soit classé parmi les monuments historiques et préservé de la destruction.

M. Müntz lit une note sur les épées d'honneur que les papes avaient l'habitude d'envoyer à des princes étrangers ou à des capitaines célèbres. On retrouve des comptes rendus de la bénédiction de ces armes jusque sous le pontificat d'Urbain V.

M. de Laigue, associé correspondant national, présente deux miroirs étrusques provenant de Florence et décrit les sujets qui y sont gravés.

M. Courajod en son nom et au nom de M. Corroyer présente une série de sculptures en bois et de textes qui confirment la thèse émise par eux en 1885 sur l'origine de ces œuvres et sur la signification des marques que les confréries des tailleurs de bois d'Anvers et de Bruxelles étaient dans l'usage d'y apposer au XVe siècle.

M. de la Martinière, chargé d'une mission archéologique au Maroc, présente le résumé des résultats que ses premières explorations ont donnés dans l'ancienne Mauritanie Tingitane.

SÉANCE DU 27 MARS 1889

M. Omont signale deux feuillets manuscrits conservés dans la collection de sir Thomas Philipps à Chelbenham et qui subsistent seuls d'un recueil de vers latins écrits par Reginbertus à Reichenau avant l'année 842.

M. de Sainte-Marie, associé correspondant à Salonique (Turquie), présente deux statuettes de bronze, diverses médailles antiques et un reliquaire provenant de la Macédoine.

M. Courajod entretient la Société des quatre principaux monuments de la sculpture bourguignonne conservés à Dijon : le portail de la Chartreuse, le puits de Moïse et les deux tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Il établit la part qui revient dans ses œuvres à Gluter et insiste sur la nécessité d'un examen attentif pour attribuer avec certitude à tel ou tel artiste les différentes parties de ces monuments. A ce propos, il signale l'utilité des notes et dessins pris par Gilquin en 1736 et présente des photographies de ces dessins.

Digitized by Google

SÉANCES DES 3 ET 7 AVRIL 1889

M. de Laurière présente une publication historique de M. l'abbé Ingenni, chapelain de Zevido en Lombardie, sur la chapelle expiatoire élevée par les soins du roi François Ier dans cette localité en souvenir de la bataille de Marignan.

M. Lecoy de la Marche lit une note sur l'emploi des grands sceaux de majesté substitués aux anneaux sigillaires et fixe aux premières années du règne du roi Robert ce changement qui eut une très grande influence sur la généralisation de l'usage des sceaux et sur le développement de la gravure en métal.

M. Babelon lit un mémoire sur les deniers de la République romaine à la légende *Bacchius Judaeus* qui représentent le grand-prêtre de Jérusalem offrant sa soumission à Pompée.

SÉANCES DES 17, 24 AVRIL ET 1er MAI 1889

M. Courajod démontre que le bas-relief conservé au Louvre sous les nos 78 et 79 du catalogue des sculptures du Moyen Age et de la Renaissance ne représente pas la Nativité de la Vierge, mais celle du Christ, et a été exécuté, ou du moins colorié pour la cathédrale de Chartres, en 1513, d'après une Nativité de la Vierge faite pour la même église en 1519.

M. de Barthélemy communique trois carreaux de terre cuite provenant de la Celle-sous-Chantemerle (Aube) et appartenant à la fin du xvc siècle. L'un de ces carreaux, qui est inédit, porte la légende : *Clemens tousiours*.

SÉANCES DES 8 ET 15 MAI 1889

M. Durrieu communique une quittance de 1395 mentionnant l'achat par le duc Louis d'Orléans de diverses pièces d'orfèvrerie pour étrennes, et notamment d'une statuette de Charlemagne d'or sur un entablement dont on peut signaler l'analogie avec celle qui surmonte le sceptre royal de Charles V.

M. Durrieu présente une série d'observations sur les principaux manuscrits d'origine française ou flamande qui appartenaient à la collection Hamilton et doivent être prochainement vendus à Londres. Il exprime le souhait que ces précieux monuments de la miniature soient rendus à la France.

M. Courajod signale quelques récentes découvertes ou constatations faites sur le sculpteur Desiderio de Settignano qui lui permettent de maintenir l'attribution à cet artiste du buste d'enfant du Musée d'Avignon et infirment l'opinion qui s'était produite dans un sens contraire lorsqu'il présenta ce buste à la compagnie.

M. Ulysse Robert lit une note sur quelques-unes des signatures d'évêques français ou espagnols qui figurent au bas de la lettre du concile de Narbonne à Selua, abbé de Canigou.

M. Giraud présente un certain nombre de plaquettes décoratives.

M. Guillaume rend compte des découvertes faites par lui dans les substructions des Tuileries et dans le sol de la place du Carrousel qui doit être occupé par un jardin.

Digitized by Google

M. Pallu de Lessert rend compte des recherches faites par lui en 1888 à Tizziet et au cap Tedlès entre Dellys et Bougie. Il communique des textes d'inscriptions et des photographies de stèles découvertes au cours de cette campagne.

SÉANCE DU 22 MAI 1889

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur l'origine du nom de Karnac, village célèbre par ses monuments mégalithiques.

M. Germain Bapst présente une coupe antique à deux couches, rayée de violet sur fond d'or.

M. A. de Barthélemy communique un carreau du XIVe siècle, à inscription bachique provenant de la Celle-sous-Chantemerle en Champagne.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

— Nous recevons la lettre suivante :

« *A M. Georges Perrot, membre de l'Institut.*

« Monsieur le Directeur,

« M. de Vogüé a publié dans la *Revue* (mars-avril 1889, pl. VIII, fig. 33) une lampe en terre cuite découverte à Carthage où figure le Christ écrasant le serpent; à cette représentation est opposé, du côté du bec de la lampe, un chandelier à sept branches. M. de Vogüé, d'accord avec le R. P. Delattre et M. Le Blant, qui avait déjà entretenu de cet objet l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus*, 1888, p. 445), y reconnaît « le chandelier à sept branches renversé et « foulé aux pieds en même temps que le serpent infernal, par le Christ vain- « queur. »

« Permettez-moi de m'inscrire en faux contre cette interprétation. Si l'on regarde avec attention l'héliogravure publiée dans la *Revue*, on se convaincra que le chandelier à sept branches n'est nullement *foulé aux pieds* par le Christ. La figure crucigère est debout sur la base du candélabre, qui lui est exactement opposée; si cette double image devait être interprétée rigoureusement, elle représenterait bien plutôt la nouvelle loi appuyée sur l'ancienne, suivant le mot de J.-C. : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes; je ne « suis pas venu abolir, mais accomplir. » (*Saint Matthieu*, v, 17, 18.) Je crois cependant qu'il vaut mieux ne pas chercher si loin. Sur une lampe africaine publiée par l'*Annuaire de Constantine* (1862, pl. IX) et rééditée par Martigny (p. 408), on voit deux agneaux debout sur des croix gemmées; il ne s'agit pas là, évidemment, de l'agneau qui écrase la croix, ni de l'agneau immolé sur la croix, selon la trop ingénieuse hypothèse de Martigny : c'est la juxtaposition de deux symboles chrétiens. La lampe de Carthage comporte une explication

Digitized by Google

analogue; elle suffirait à prouver qu'à Carthage comme à Rome le chandelier à sept branches était un symbole chrétien. Le candélabre a, en effet, été regardé par les Pères comme le symbole de J.-C., de la croix et même de l'Église tout entière (textes dans Martigny, p. 115).

« J'ajoute que je n'admets nullement, avec le R. P. Delattre, que la nécropole de Gamart soit exclusivement judaïque : elle est judéo-chrétienne. M. de Vogüé a d'ailleurs senti la nécessité d'une réserve à cet égard (*Revue*, p. 185.)

« Agréez, etc.,

« Salomon Reinach. »

— Un de nos collaborateurs, M. Waille, nous communique la note suivante, qui, par la mention qu'elle fait de Winckelmann, touche aux études d'archéologie :

« *De l'origine du pseudonyme de Stendhal.* — En lisant dans votre grand ouvrage l'éloge de Winckelmann qui a vraiment fondé la science de l'histoire de l'art et ouvert une ère nouvelle, j'ai compris pourquoi Beyle avait choisi le pseudonyme sous lequel il est connu.

« Vous savez la part énorme qu'occupe dans les écrits de ce dernier la critique d'art, sa passion pour les tableaux, pour les antiquités, etc. On en peut conclure son culte pour Winckelmann.

« Or, Winckelmann, père de la science nouvelle dont Beyle est un des adeptes fervents, est né à *Steindall* (Brandebourg). Orthographiez et prononcez à la française, vous aurez *Stendhal :* détail qui, je crois, n'a encore été noté par aucun de ses biographes. »

— Le congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'archéologie, tiendra cette année sa cinquante-sixième session à Évreux (Eure). Cette session s'ouvrira le mardi 2 juillet, à deux heures précises, dans l'amphithéâtre du jardin botanique. Une excursion à Dreux et à Montfort-l'Amaury la terminera. Chaque souscripteur reçoit un volume renfermant le compte rendu des séances et participe aux excursions. La souscription est de dix francs. Les bulletins d'adhésion devront être adressés à M. Maxime Buisson, 20, rue de la Petite-Cité, à Évreux.

— *Bulletin de la Commission archéologique communale de Rome*, 1889, n° 2, février. — L. Cantarelli, *L'inscription d'Ancyre* (suite et fin). — G. Gatti, *L'ara marmorea du Vicus Æsculeti* (pl. III). — R. Lanciani, *Le forum d'Auguste.* — C. Re, *Sur les découvertes récentes du Capitole.* — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.* — L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.*

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, t. XI, 19e session, 4e séance, 5 février 1889. — P. Le Page Renouf, *Phonologie égyptienne*, I. — Rev. C. J. Ball, *Inscriptions de Nabuchodonosor. Parties VII et VIII.* — C. Bezold, *Deux duplicata de la chronique babylonienne* (deux planches). — Karl Piehl, *Sur le sens d'un groupe d'hiéroglyphes.* — Rev. C. J. Ball. *Note sur le bois appelé Urkarina.* — R. Brown, junior, *Noms des étoiles en bab-ilonien.*

Digitized by Google

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, t. XI, 19e session, 5e séance, 5 mars 1889 : P. Le Page Renouf, *Une transcription copte d'un texte arabe.* — Rev. C. J. Ball, *Inscriptions de Nabuchodonosor le Grand.* Partie IX. *Le cylindre 85. 4-30 du Musée britannique* (8 planches). — F. L. Griffith, *Notes sur le texte du papyrus d'Orbiney.* — Dr Bezold. *Liste de dieux, dans un texte en écriture cunéiforme* (2 planches).

— *The journal of Hellenic studies*, vol. IX, no 2, octobre 1888. — Jane E. Harrison, *Quelques fragments d'un vase qui est probablement d'Euphronios* (pl. VI). — E. A. Gardner, D. G. Hogarth, M. R. James, R. Elsley Smith, *Fouilles dans l'île de Cypre*, 1887-1888 (pl. VII-XI). 1. Les travaux de la première campagne. Narration préliminaire. — 2. L'histoire et les antiquités de Paphos. — 3. Le temple d'Aphrodite, son histoire architecturale et ses restes. — 4. Le temple. Résultats des fouilles et renseignements qu'elles donnent sur l'architecture du monument. — 5. Contenu du temple. — 6. Inscriptions de Kuklia et d'Amargetti. — 7. Tombes. — Taulford Ely, *Thésée et Skiron.* — J. H. Middleton, *Le temple d'Apollon à Delphes* (essai de restauration, mais d'après les documents déjà connus). — E. L. Hicks, *Un calendrier des sacrifices, à Cos.* — E. L. Hicks, *Inscriptions d'Iasos.* — W. M. Ramsay, *Étude sur l'art phrygien* (travail d'une grande importance, où l'auteur, qui connaît la Phrygie mieux que personne, fait enfin connaître les opinions que lui ont suggérées plusieurs voyages et l'étude attentive des monuments, au sujet de problèmes intéressants et difficiles où est engagée toute l'histoire de l'art grec primitif. Nous sommes heureux de nous rencontrer, sur presque tous les points, avec M. Ramsay, comme le prouvera la première partie du t. V de notre *Histoire de l'art*, en cours de publication, et nous saisissons avec empressement cette occasion de remercier une fois de plus le savant voyageur pour la libéralité avec laquelle il nous a laissé puiser dans ses riches portefeuilles. G. P.). — *Bibliographie.* — Règlements de la Société *for the promotion of Hellenic studies*, liste des membres, procès-verbaux des séances.

— *Mittheilungen des d. k. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XIII, cahiers 3 et 4. — W. M. Ramsay, *Laodicéia combusta et Sinethandos* (141 inscriptions qui vont du ne au ve siècle de notre ère). — F. Dummler, *Remarques sur la facture des plus anciens monuments de l'art que fournisse le sol de la Grèce* (trois chapitres : 1. Sur les nécropoles voisines d'Halicarnasse. — 2. Le style géométrique de Cypre. — 3. Sur la nécropole du Dipylon et le style des vases du Dipylon). — H. G. Lolling, *Inscription de Cyzique* (une liste de prytanes). — P. Wolters, *Der Grabstein des Antipatros von Askalon* (cherche à prouver que l'inscription grecque placée en dessous du bas-relief n'a pas trait à un événement réel, mais offre un caractère symbolique et mystique, qu'elle est, comme l'image qu'elle accompagne, l'expression des croyances des Phéniciens, la traduction d'un mythe). — G. Treu, *L'inscription relative à la construction du Leonidaion à Olympie* (l'édifice aurait été bâti par le Naxien Léonidès, fils de Léotès). — Dörpfeld, *Les murs de l'Altis à Olympie* (pl. VII ; important pour la topographie d'Olympie). — A. Milchoefer, *Notes sur les antiquités*

Digitized by Google

découvertes en Attique, suite. (C'est un catalogue distribué dans l'ordre géographique.) — A. Brueckner, *Sur la stèle funéraire de Métrodoros de Chios* (pl. IV, suite). — E. Reisch, *Le monument choragique de Thrasyllos* (pl. VIII; montre l'intérêt de ce monument pour l'histoire de l'architecture au IIIe siècle). — Botho Græf, *Sur les sculptures d'Olympie*. — Spir. P. Lambros, Κυράδες-χοιράδες. — M. Pappa Constantinou, *Inscription de Tralles*. — H. Winnefeld, *Le sanctuaire des Cabires près de Thèbes*. III. *Les découvertes de vases* (pl. IX-XII. Observations intéressantes sur une fabrication locale, étroitement liée aux besoins du sanctuaire et empruntant ses types au culte qui s'y célébrait). — *Mélanges*.

— La *Revue* trimestrielle de la Société archéologique croate (*Viestnik Horatskoga arkeologickoga druztva*) vient d'entrer dans sa onzième année. Depuis l'occupation de la Bosnie par l'Autriche, cette *Revue* a publié un grand nombre d'inscriptions slaves intéressantes pour l'histoire de cette province; elle tient d'ailleurs ses lecteurs au courant de toutes les découvertes concernant la numismatique et de l'épigraphie latine assez fréquentes dans la Dalmatie et l'ancienne Syrmie. A Belgrade, la Revue *Starinar*, l' « Archéologue », est entrée dans sa cinquième année. Elle s'occupe particulièrement des antiquités de la Serbie.

— Nous avons reçu quelques numéros de la seconde et de la troisième année d'un recueil intitulé *The archæological Review*, qui paraît à Londres, chez David Nutt, par cahiers mensuels d'environ quatre feuilles. Malgré notre désir de faire bon accueil à notre sœur anglaise, nous ne pouvons dire que cette publication comblera une lacune qui a déjà été signalée, donnera à l'Angleterre la Revue archéologique qui lui a fait défaut jusqu'ici. Ce recueil s'intitule *A journal of historic and prehistoric antiquities*; mais, autant que nous pouvons en juger par les numéros que nous avons sous les yeux, il ne fait pour ainsi dire aucune place à l'archéologie classique, ce qui peut paraître singulier, quand on songe que ses rédacteurs ont sous la main les trésors du Musée britannique et d'incomparables collections privées. Ce qui est encore plus singulier, c'est que, dans un recueil qui prétend s'occuper d'archéologie, il n'y ait point de figures; dans ces quatre numéros, nous en avons trouvé en tout deux, insérées dans le texte. Pas une seule planche. Or, des monuments ne se décrivent pas avec des mots, et on peut dire sans paradoxe que, dans un recueil destiné à donner au public le goût et la connaissance des monuments, il y aurait moins d'inconvénients à supprimer le texte que l'illustration.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, mars 1889 : P. Jamot, *Inscriptions d'Argolide*. — Sémitélos, Διορθωτικά εἰς Εὐριπίδην. — P. Paris, *Statue archaïque de Délos* (pl. VII, une des plus anciennes figures de la série que M. Homolle appelle les Artémis déliennes). — M. Holleaux, *Dédicace nouvelle de la confédération béotienne*. — G. Fougères, *Fouilles de Délos*, avril-août 1866 (une suite d'inscriptions). — P. Foucart, *Décrets en l'honneur des éphèbes de l'année 333*. — G. Fougères, *La confédération des Magnètes de Thessalie*. — Mich. Pappaconstantinos, Ἐπιγραφὴ ἐκ τῶν ἐρειπίων τῶν Τράλλεων.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Eug. Müntz. **Histoire de l'art pendant la Renaissance. Italie. Les Primitifs.** Paris. Hachette, 1889. In-4° (570 grav.).

Les mémoires savants, les études approfondies que M. Müntz donnait sur les précurseurs de la Renaissance, sur les papes, promoteurs de ce grand mouvement, sur l'art en Italie, n'étaient que des fragments du monument qui va faire aujourd'hui de cet érudit l'historien attitré de l'art italien à cette époque.

Après Taine, après Gebhart, après Burckhardt, pour ne citer que quelques auteurs qui ont embrassé l'art italien dans son ensemble, M. Müntz se fait encore une place à part, une belle place. Son livre est conçu sur un autre plan et fournit des renseignements que l'on ne trouverait chez aucun de ses prédécesseurs.

Je viens de lire ses *Primitifs en Italie*. C'est un travail d'art, publié par un artiste, doublé d'un savant qui a puisé à l'École de Rome les principes de précision, d'exactitude, de critique, que la science exige aujourd'hui. Les faits sont exposés, les preuves les accompagnent. On se demande quelle somme de travail M. Müntz a dû fournir, quelle accumulation de notes il a dû réunir pour arriver à ce résultat. Mais le volume est là, et ce n'est que le premier d'une série qui embrassera toute l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance*.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion et la critique du détail. M. Müntz suit un plan très net, très arrêté dans ses grandes lignes. Il y a cependant un point où nous ne sommes pas d'accord avec lui. Puisque ce volume est le premier d'une série, j'aurais voulu, avant l'Introduction, indispensable à chaque volume, puisqu'en quelques pages elle nous fait entrer dans le sujet, une préface qui nous eût expliqué l'économie de l'œuvre, qui nous eût dit

Digitized by Google

que ces Primitifs, le premier pas que nous faisons en Italie, serait suivi, par exemple, des Primitifs français, ou que la série italienne serait continuée, les motifs de cette disposition ; en un mot, j'aurais désiré une *Introduction générale* à l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance*, puisque tel est le titre inscrit sur la couverture. Mais encore, je ne veux pas insister, convaincu que l'œuvre terminée, M. Müntz nous donnera cette *Introduction générale*.

Ce qui me plaît, par exemple, dans cette histoire des Primitifs, c'est d'y trouver non pas seulement l'histoire de l'art, mais l'histoire de la vie artistique, ce qui est bien différent. Pénétrer dans les palais des princes, les suivre dans leur vie habituelle, étudier les mœurs, comparer les caractères, en apprend souvent plus long que les descriptions les plus minutieuses. C'est la genèse de l'art; M. Müntz a su nous la présenter habilement, nous montrant le rôle de la femme, l'influence de la littérature, le développement de la vie intime dans une société policée, où les artistes deviennent les amis des princes.

Mais à tout seigneur, tout honneur : saluons les Médicis. L'histoire de l'art italien se confond si bien avec la leur, que le premier rang leur revenait de droit. C'est par les *Mécènes*, en effet, que débute M. Müntz; le sujet est vaste et les sept chapitres qui lui sont consacrés sont si nourris de faits, qu'ils semblent à peine suffisants pour contenir les noms que nous y rencontrons. De Florence, où M. Müntz nous montre entr'autres, de sfresques de Benozzo Gozzoli au palais des Médicis, des médailles, des délicieux dessus de porte, aux tons chauds, que les œuvres della Robbia apportaient aux demeures privées et publiques, il nous conduit, sans quitter l'école, à Sienne, à Lucques, et je retrouve là, dans le chœur des prophètes du dôme d'Orvieto (p. 80) de Fra Angelico, une tête bien caractéristique, qui me rappelle celle de Moïse, du puits de la Chartreuse de Dijon, de Claux Slutter.

Il quitte les Médicis pour Rome : et nous voyons défiler la suite des papes, depuis Martin V, qui sut, arrivé au pouvoir, se souvenir des Ghiberti, des Fra Filippo Lippi, des Donatello, connus pendant l'exil, jusqu'à Innocent VIII, qui ne fait pas grande figure entre des papes aussi éclairés que Sixte IV et Alexandre VI.

Puis c'est Naples, son château neuf, son arc de triomphe, qui, après Rome, nous montre sa culture superficielle.

Les Romagnes, malgré leur mauvaise réputation, savent, grâce aux Malatesta, réunir des artistes de mérite. Je recommande à M. Em. Travers, pour sa *Sigillographie pittoresque*, la médaille de Matteo de' Pasti : il y retrouvera la forteresse des Malatesta, encore debout aujourd'hui (p. 127).

Comme elle est jolie cette vue d'Urbin de la page 131. Qui pourrait assez dire le charme de ce château, dont les salles immenses, aux poutres armoriées, reçurent si souvent Raphaël, quand le soir, le soleil dorant de ses rayons onze chaînes de montagnes vient caresser cette élégante *loggia*? Tous les souverains ressemblent-ils à Frédéric dont M. Müntz nous rappelle la vie intime? Il est permis d'en douter. Il me faut passer rapidement Forli, Lorette, Ancône; passer aussi Ferrare, Este et les Gonzague dont les traits, conservés par Mantegna, sont reproduits ici. Voilà Venise, sa puissance et son luxe qui

Digitized by Google

n'arrive que sur le tard; Milan, les Sforza et leurs excentricités; et toutes les petites villes, Pavie et sa Chartreuse, Côme et sa cathédrale, Crémone et son palais Stanga, qui forment à l'entour comme autant de foyers artistiques. Avec le Piémont, le Montferrat et la Ligurie, nous avons parcouru toute l'Italie et suivi, sur la carte si utile que M. Müntz a pensé à joindre à son volume, la marche de l'art italien.

Après avoir décrit les monuments, M. Müntz étudie les éléments constitutifs de la première Renaissance, et, avec la modestie des maîtres, après avoir rappelé ses intéressantes études insérées au *Journal des Savants* en 1887 et 1888, il renvoie à M. Springer, le mérite d'avoir le premier signalé l'influence de l'antiquité sur tout le moyen âge. N'avons-nous pas, même encore aujourd'hui, le souvenir de cette influence, que les siècles n'ont pu faire disparaître, dans cette foule de traditions que M. Gaidoz classe soigneusement et que les folkloristes sauront un jour mettre à profit. Ici, je n'en retiens pour exemple que ce camée talismanique, dessiné d'après le manuscrit de Matthieu Paris (*Additamenta*), j'aurai l'occasion d'y revenir prochainement: ne retrouve-t-on pas aussi, dans la Nativité de Nicolas de Pise, dans la représentation de la Vierge, une ressemblance étonnante avec la déesse *Roma*, telle qu'elle était représentée du temps d'Auguste, comme on peut la voir dans la gravure du *Grand camée de Vienne?*

Pour l'ornementation, au contraire, qui demande une moins vaste conception artistique, chaque pays prend autour de lui les feuillages, les fleurs, les fruits qui l'entourent: et les artistes, en transportant à l'étranger des souvenirs d'origine, nous donnent, comme les Normands en Italie, avec leur iris national, des points de repère indiscutables. Enfin, dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire au point de vue matériel, la prise de Constantinople, avec les riches dépouilles qui en furent rapportées, et que le comte Riant signala avec une si grande précision, eut à une époque moins reculée une influence aussi considérable.

Au point de vue moral, les sources littéraires auxquelles puisent les artistes, les livres où ils vont chercher leurs idées n'ont pas une moins grande importance. M. Müntz nous montre de quelle influence furent dans les origines de la Renaissance les découvertes de manuscrits, encore oubliés dans les bibliothèques monastiques.

Après avoir copié l'antiquité, les artistes veulent vivre de leur propre vie, ils s'avancent résolument vers le réalisme. Nicolas de Pise, Giotto, Fra Guglielmo d'Agnello, Andrea Pisano, se retrouvent dans ce volume avec quelques études prises sur le vif, qui nous montrent leur conscience artistique. Qu'il est intéressant ce buste de Zuccone (p. 299) par Donatello, qu'ils sont délicieux ces dessins de janissaire et de femme turque par Gentile Bellini! Est-elle assez vivante cette miniature de Gherardo si bien reproduite (p. 317)!

L'influence des Flamands sur les Italiens n'est pas sèchement narrée; les preuves viennent à l'appui du dire, et je ne sais rien de mieux étudié, détaillé, que ce portrait de *Sénateur vénitien* de Solario, de la National gallery, comparé à celui de l'*Homme à l'œillet* du Musée de Berlin (p. 335).

Mais tout système a ses exagérés, et du réalisme puissant que nous venons

Digitized by Google

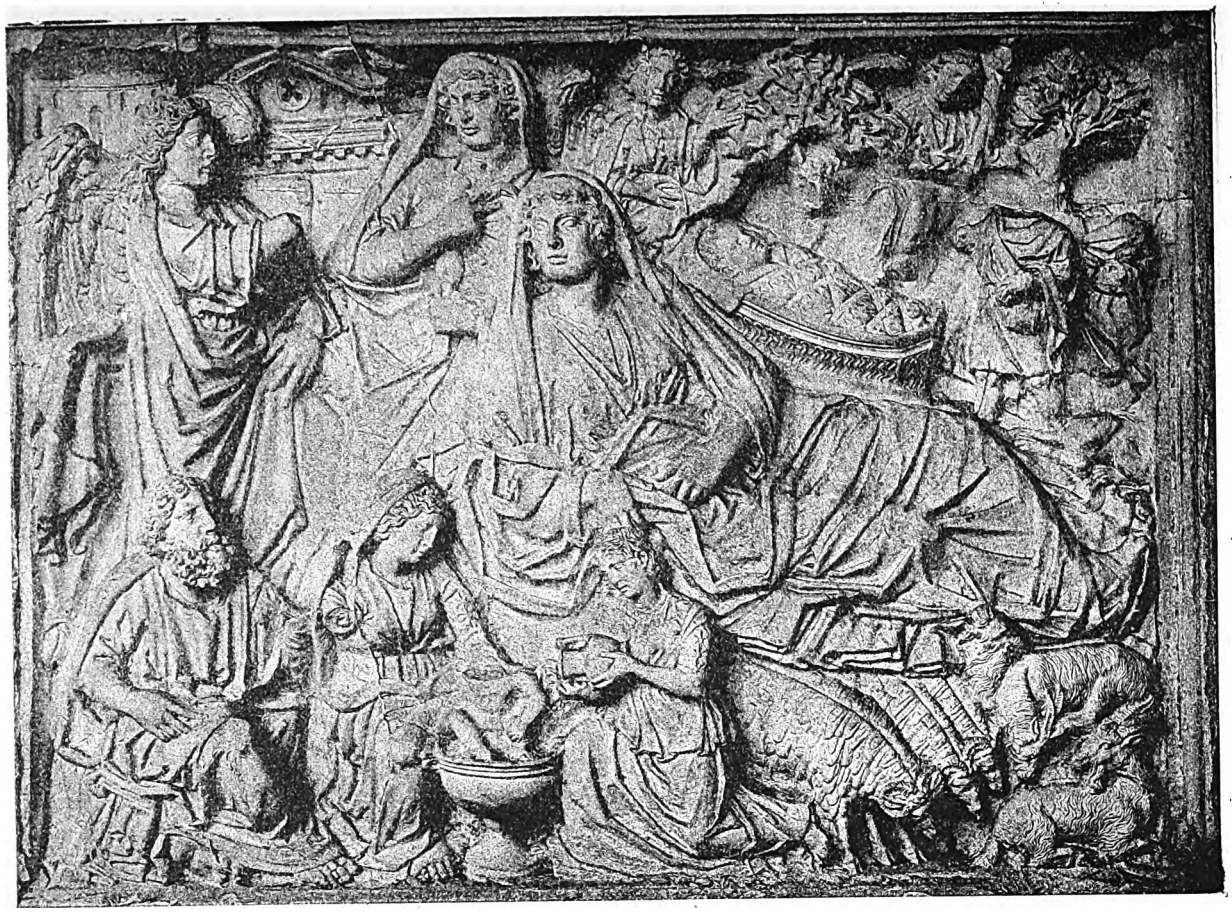

LA NATIVITÉ, DE NICCOLO PISANO

Digitized by Google

de voir nous passons, avec Paolo Uccello et son déluge, au cloître de Santa Maria Novella de Florence.

L'art s'étend, les corporations prennent une large place; au premier rang nous avons les orfèvres. Elles aussi eurent leurs traités, Alberti, Filarète, Colonna, comme les Orientaux avaient le *Guide de la peinture*, comme les Occidentaux avaient le moine Théophile et plus tard, Benvenuto Cellini.

L'architecture méritait une place hors ligne; M. Müntz la lui donne; il en explique les transitions, en étudiant les monuments et leurs détails; il marque l'état de transformation du mobilier des églises et des palais. L'architecture suit forcément le mouvement de la civilisation et entraîne des remaniements complets auxquels participent Brunellesci, Michelozzo, Alberti Rossellino, si bien protégés par les princes et par Venise enfin, où la fantaisie des artistes se donna si large carrière dans ces balcons, ces galeries, ces dentelles de pierre, toutes incrustées de marbre précieux.

Donatello au xve siècle ouvre la marche des sculpteurs de génie, des Ghiberti, des Lucca della Robbia, des Jacopo delle Quercia, sans parler des autres, *di minores*. Est-il rien de plus énergique que son saint Georges, de plus délicat que sa sainte Cécile, de plus fortement impressionnant que son Jérémie, de plus candide que son saint Jean-Baptiste? Examinez ces bustes de Ghiberti (pp. 534-537), quelle vie, quel mouvement! Puis nous voyons défiler Desiderio, Mino de Fiesole, Lucca della Robbia, qui sut avec tant d'art couvrir les vêtements de ses statues d'une polychromie inaltérable. Plus maniérés sont les Jacopo della Quercia, les Giovanni Dalmata, après lesquels M. Müntz nous fait pénétrer chez les peintres. Rien ici ne lui est étranger, ni la partie artistique, ni la partie technique; l'École florentine avec Massolino et Masaccio dont nous trouvons là d'excellentes reproductions sont la preuve évidente que les procédés et le genre se tiennent étroitement. Le Louvre a fourni à M. Müntz un lévrier étonnant et un mulet superbe de Pisanello, avec des Paolo Uccello, des Andrea del Castagno, des Pierre de la Francesca. Jacopo Bellini, le Squarcione enfin, nous montrent les transitions par lesquelles passent les *quatro centistes*.

Je ne puis aller plus loin sans m'arrêter à une médaille de Pisanello, *jeune fille à licorne*. L'influence de la légende, dont M. Müntz parlait tout à l'heure,

Digitized by Google

la voici encore dans ce petit bronze (p. 687). Cette jeune fille dans la montagne, la nuit, avec une licorne sur les genoux, n'est-elle pas celle des manuscrits du XIIIe siècle, reproduite dans l'*Art chrétien* (1888, p. 16), n'est-ce pas *la pucelle à la licorne* des lapidaires du haut moyen âge?

En quelques pages, M. Müntz donne une étude rapide de l'orfèvrerie, de la glyptique, du mobilier, de la miniature, de l'émail, de la mosaïque et des arts secondaires. Ne les a-t-il pas d'ailleurs étudiées autre part? Et quand nous le voyons terminer brièvement par la tapisserie, nous ne pouvons oublier ses études magistrales, dont dernièrement encore, si je ne me trompe, la *Revue des Deux-Mondes* nous donnait la primeur.

J'ai eu peu de critiques à faire; je n'adresserai à l'auteur aucun éloge. Ses lecteurs se chargeront de ce soin.

F. DE MÉLY.

Histoire de Florence, *depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République* (1434-1531), par F.-T. PERRENS, membre de l'Institut. Tome II. — Paris, Maison Quantin. Prix : 7 fr. 50.

Ce second volume embrasse la période la plus originale peut-être de cette histoire, celle où l'indigne héritier de Cosme et de Laurent de Médicis succombant sous le poids de ses fautes et devant l'expédition du roi Charles VIII, le parti démocratique et républicain ressaisit le pouvoir. Après le récit de la partie de cette expédition française qui se rapporte à la Toscane, l'auteur expose les éphémères destinées de la république théocratique, avec les tragiques péripéties où l'entraîne Savonarole, son chef qui en devint la principale victime. M. Perrens publiait, il y a plus de trente ans, une monographie importante sur le célèbre dominicain; la publication postérieure de nombreux documents lui permet aujourd'hui de répandre plus de lumière sur ce tribun à la fois honnête, fougueux et insoumis. Après le supplice de Savonarole vient le récit des vicissitudes pénibles d'une république sans chef, puis l'histoire du chef qu'elle se donne, ce Pier Soderini nommé gonfalonnier à vie et qui ne reste que dix ans en place. On croirait lire de l'histoire contemporaine à quatre cents ans de distance.

Digitized by Google

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Avril—Mai

1° PÉRIODIQUES

ANNALEN DES VEREINS FÜR NASSAUISCHE ALTHERTHUMSKUNDE UND GESCHICHTSFORSCHUNG, 1888.

P. 157 et suiv. Promenade à travers le Musée de Wiesbaden, par M. von Cohausen. — Textes d'inscriptions reproduits sans aucune séparation entre les lignes ; ces inscriptions sont déjà connues et publiées la plupart dans le recueil de Brambach.

ARCHEOGRAFO TRIESTINO, 1888.

P. 345 et suiv. Gregorutti. Marques de briques et de tuiles d'Aquilée. Déjà publiées pour la plupart dans le cinquième volume du *Corpus*.

ATTI DELLA R. ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO, 1889.

P. 293 et suiv. Ferrero. Nouvelle tablette votive de bronze du Grand Saint-Bernard.

82) D · D A S *imius for?*
TIS · Ɔ ·
POENINO *votum?*
P · Q

ATTI DELLA SOCIETÀ DI ARCHEOLOGIA E BELLE ARTI PER LA PROVINCIA DI TORINO, 1889.

P. 115 et suiv. M. Rosa. Inscriptions récemment trouvées à Suse. Ce sont des textes funéraires ou des marques de potier.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, 1888.

P. 366 cf. p. 414 et suiv. Inscriptions rapportées dans les *Affiches du Poitou* du 27 janvier 1785, qui ont été signalées, au Comité d'après cette publication, par M. Musset. M. Héron de Villefosse leur consacre quelques lignes.

Digitized by Google

P. 366.

83) *m* · D · M · *i*
PRO · SAL · IMP · M · AVR · ANTONINI · *pii* · FEL · AVG · BRIT
P · M · TR · P · XV · IMP · II · COS · II*i* · DES · III*i* · P · P · C ·
IVL · DRVTEDO · ET · BALORICE
TAVR · F · EX · V

C'est un monument à la *Mater Deum magna Idaea*, qui fait mention d'un taurobole. Il est de l'an 212.

On remarquera les deux noms gaulois Drutedo et Balorice.

P. 417. Trouvé à Aulnay.

84) D · M · ET · M · L · CARNEOLI · 7 · K
I · GAL · AN · LI · M · VI · MIL · ANN · XXV
M · CARNEOLVS · P · O · F · M · P · F · I · ET · S · A · D

l. 1 et 2. *c(enturio)k(ohortis) I Gal(lorum)*.

On a déjà trouvé d'autres inscriptions militaires à Aulnay.

Les sigles de la dernière ligne pourraient bien ne pas être très exactement copiées. M. Musset interprète : *patri optimo filius monumentum publice fieri jussit et sub ascia dedicavit*, ce qui est, évidemment, en partie inadmissible.

P. 403. Espérandieu. Inscription romaine nouvellement trouvée à Poitiers, et qui était perdue depuis 1819.

85) D · M ET M · LIC
SENODONNAE · LIC ·
PATERNVS · MO · SIBI · E*t*
SVIS · VIVM · PARAVIT

P. 429. Mosaïque chrétienne de Kherbet-Guidra (Sertei), en Maurétanie. Ce sont deux tombes de femmes datées l'une de 444, l'autre de 467 (cf. p. 435).

P. 471. De La Blanchère. Inscription de Souse ou des environs.

86) M · AVRELIO · AN*tonino*
CAES · PARTCPI · IM*perii?*

l. 2. *part(i)c(i)pi*, peut-être avec des ligatures omises par le lapicide, qui, après les avoir tracées préalablement sur la pierre, aurait oublié de les graver.

P. 476. De La Martinière. Inscription de Tanger mentionnant l'*ordo Tingitanus*.

P. 478. Fedj-el-Berkouk. Copie du capitaine Tart.

87) DIS M SAC | T A M A
SILVON ST | C A R C
ICSICIS VI | I*u*GE SILVNIS
XIT A*nn*OS | VIXIT AN
LXXXI | IS CIII

A noter les noms indigènes Stisic, Siluon, Tamacar.

Digitized by Google

BULLETINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, 1889.

P. 57 et suiv. L. Cantarelli. Suite d'un travail sur l'inscription d'Ancyre. L'auteur combat l'opinion de M. Bormann et celle de M. Schmidt : les *res gestae* d'Auguste ne sont pas un *elogium* funéraire. C'est un document d'espèce particulière, qui ne peut se classer dans aucune catégorie déterminée de textes épigraphiques.

P. 69 et suiv. Gatti. Autel aux dieux lares trouvé près du nouveau pont Garibaldi. Représentation à la pl. III.

P. 73 et suiv. Lanciani. Le forum d'Auguste. On sait maintenant qu'il contenait non seulement des bases de statues élevées aux grands hommes, mais des plaques de marbre où leurs noms étaient gravés, et qui étaient disposées sous des niches. On a retrouvé des fragments d'inscriptions appartenant aux deux catégories.

P. 84 et suiv. Gatti. Nouvelles découvertes à Rome.

P. 90.

88) *fe*LIX · EXERCITA
TOR LIBER · AVGV
STI · EX VISO PONE
RE · ARA · HERCV
LI

M. Gatti lit *liber*(*orum*) à la deuxième ligne et voit dans le personnage un homme chargé d'apprendre l'équitation aux fils de l'empereur ; le texte est à peu près de l'époque de Marc Aurèle.

BULLETTINO DELL' ISTITUTO DI DIRITTO ROMANO, 1888.

P. 261 et suiv. — Article de M. de Ruggiero sur une inscription des environs de Mentana. (*Année épigraphique*, 1888, n° 130). Traite à fond du *fiscus Alexandrinus* et de toutes les questions subsidiaires que soulève cette institution.

P. 279 et suiv. — Article de M. L. Canterelli sur les *senatores pedarii*.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE (Société de Géographie de la province d'Oran.)

P. 84. L. Demaeght. Inscription trouvée à Aïn-Temouchent.

89)

IMPP · DIOCLETIANO · ET · MAXIMIANO · AVGG · ET CONSTANTIO
(*sic*) ET · MAXIMIANO · NOBIL · ISSIMO CAESS · C · IVL · FORTVNATVS CVR ·
AC · DISP · REIP · ALBVL · TEMPVLVM *d*[illegible]E MAVRAE · AD PRISTINVM
STATVM · REFORMAVIT · I[illegible]*u*VMVIRA*t*V · C · IVL · GAITATIS · IVN ·
(*sic*) ET · L · SEI · FELICIS · AEDILICIO · L · ARRI · PRIVATI ET C · MVCI MV

Digitized by Google

CIANI . IVN · ET · AVR · DOM[illegible]STR · ET · AVR ꝏ
QVINTVM · ET · EM[illegible] A SVA
EXIBVERVNT · T · FL [illegible] ATV·S · SCRIPSIT ·
ꝏ · ANNO P*rovinci*A · CC · LXꝏ
ꝏ

Voici la traduction de ce texte qui contient de graves irrégularités, résultat de l'ignorance du rédacteur :

« Étant empereurs Dioclétien et Maximien Augustes, Constance et Maximien très nobles Césars, C. Julius Fortunatus curateur et contrôleur (*dispunctor*) de la république d'Albulae, a restauré le temple de la déesse Maure ; sous le duumvirat de C. Julius Gaitas Junior et de L. Seius Felix ; sous l'édilité de L. Arrius Privatus et de C. Mucius Mucianus Junior ; Aurelius Dom..... Str(abo??), Aurelius Quintus et Emilius?.... ont mis leurs promesses ? à exécution. T. Flavius.... atus a écrit ce texte ; l'année 260 de la province. »

Aïn-Temouchent est donc la station *ad Albulas* de la table de Peutinger. Ce texte figure aussi, d'après ma copie, au *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 137.

P. 86. Même provenance :

90) IMP CAESAR M AV
RELIVS COMMODVS
ANTONINVS AVG PI
VS SARMATICVS GER
M BRITTANNICVS a. 185-191.
BVRGIS NOVIS PRO
VINCIA MVNITA MI
LIARIA CONLAPSA VE
TVSTATE RESTITVIT
PER[illegible]

Le nom du procurateur mentionné à la dernière ligne a été enlevé par la cassure de la pierre. Peut-être est-ce Claudius Perpetuus qui est connu d'ailleurs (*C. I. L.*, VIII, 8702).

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, 1888.

P. 127. Henchir-Oum-Kif (plaine de Sbikha). Copie de M. Mélix.

91) [illegible]
T · ROSCIVS
TMI · COH [illegible]
VOLVNT [illegible] C [illegible]
CIV · PIVIXITA
L X I [illegible] X D
IEB XV HOR

Cette copie ne doit être acceptée, jusqu'à nouvel ordre, que sous toutes réserves.

P. 129. Henchir-Mden (Tunisie). Copie de M. Nicolas.

Digitized by Google

92) C · MEMMIO · C · F · QVIR
FIDO IVLIO ALBIO CONS · SODALI
TITIO · LEG · AVG · PRO · PR · PROV · NORICAE · CVR
VIAE FLAM PRAEF MINIC · PROCOS · PROVIN
BAETIC · LEG · AVG · LEG · VII · CLAVDIAE · IVRIDICO PER
ITALIAM REG · TRANSPADANAE PRAETORI LEG
PR PR · PROV · AFRIC · AEDIL · CERIALI Q · PROV
ASIAE · TRIB · LATICL · LEG · II · AVGVSTAE
C · ANNIVS IVLIVS SECVNDVS

AMICO RARISSIMO OB EXIMIAM EIVS ER
GA SE BENEVOLENTIAM SVA PEC POSVER · ET DED
D · D

Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 140.

ΔΕΛΤΙΟΝ ΑΡΧΑΙΟΛΟΓΙΚΟΝ, 1888. P. 190.

93) *i* · *o* · M · ET · VE
NERI · ET
MERCVRIO
HELIVPOLI
*t*AN*is* Q · TE
DIVS · MA*x*I
MVS VLA*s*

P. 189. A Athènes.

94)
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ Τ · αἰλίῳ ἀδρΙΑνῳ ἀΝτωνΕίνω εὐσεβεῖ
ΤΟ ΑΓΟΡΑΝΟΜΙΟΝ ΗΡΩδης ΑΤτικὸς ἀνέστΗΣΕΝ ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΩΝ
ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ ΤΟΥ ΜΟΥΣαίου ἀλωπεκήΘΕν καὶ ΛΕΥΚΙΟΥ ΤΟΥ ΜΑΡΑΘΩΝΙΟΥ

Le personnage mentionné à la deuxième ligne est le rhéteur bien connu Hérode Atticus.

THE JOURNAL OF PHILOLOGY, 1888.

P. 274 et suiv. Haverfield. Inscriptions de Croatie et de Serbie.

P. 286. Kostolak (*Viminacium*).

95) DIANAE
M · LAELVS
MAXIMVS
LEG · LEG
VII · CL
P · F ·

Digitized by Google

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUTSCHEN ZEITSCHRIFT, 1889.

P. 84. Zangemeister. Inscription de Heidelberg.

96)

OSTIARIV · S
LLATINANi
QVEMQVEIVe
tVS COS PRO
SVA BENVo
LENIAE SVl
LICITVDIne
PROBICOM
MILITONi?
S GERMNi?
NVM FEC
V S L L M
VII K MRTIas
FVSCO E Dex
TRO Cos

M. Zangemeister lit et complète ainsi cette inscription :

[*Illi deo, in h. d. d., ille piscinam? et*] *ostia riv(i)..... .llatinian[i] quem Q. Vei..... V[et]us co(n)s(ularis) pr[o] sua beniv[o]lentia et su[l]licitudi[ne] Probi commiliton[i]s? German[i]? num(ini) fec(it) v. s. l. m., VII K(alendas) Marti[as] Fusco et D[ex]tro co(n)[s(ulibus)]* (a. 225).

A la ligne 4 on pourrait peut-être lire : *co(n)s(ularis) pr(ovinciae) G(ermaniae)* [*S(uperioris)*].

M. Mommsen de son côté (p. 120) propose la lecture suivante :

H]ostiariu(s) S[te]llatian[u(s)] quem Q. Veiu....us, co(n)s(ularis), pro sua benivolentia et sul[l]icitudi[ne] prob(avit), i(tem) commiliton[es] German[ici?] num(eri) fec(erunt), etc.

MITTHEILUNGEN DES KAISERLISCH DEUTSCHEN ARCHAEOLOGISCHEN INSTITUTS, 1888.

P. 233 et suiv. W. M. Ramsay, *Laodiceia Combusta and Sinethandos*. Suite de textes épigraphiques grecs relevés à Yorgan-Ladik et à Khadyn-Khan.

P. 243.

97) CЄΛЄYKOC
OYЄPNAC TOY
CЄBACTOY KAN
KЄΛΛAPIOC AVPH
XPYCANΘΩ KAI
AYΓOYЄTH ΔOYΛH
TOY KOYPIOY
ΓΛYKYTATOIC
ΓONЄICI MNHMHC
XAPIN

MUSEO ITALIANO DI ANTICHITÀ CLASSICA, 1888.

P. 40 et suiv. G. Tomassetti, Fastes des préfets de Rome. — 1er article.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ, 1889.

P. 5 et suiv. A. Pasqui. Découvertes à Bracciano.

Digitized by Google

P. 8.

Sur la face :

98)

L · CASCELLIO · L · FIL
VOLT · PROBO ·
QVINQVENNALI ·
ADLECT · Q̄ · ALIM · CVR ·
ANNONAE DECVRIO
NES · ET POPVLVS · FORO
CLODIENSES · PRAEF ·
CLAVDIAE · OB · MERITA
EIVS · DIGNISSIMO · L · D · D · D
CVRANTIBVS
TI · IVLIO · ANTISTIANO
T · VOLCASIO · MERCATORE
T · VOLCASIO · IANVARIO
L · FVFIO · FRVCTO

Sur le côté droit :

HIC PRIMVS OMNIV*m*
ADLECTVS · IN ORDINE *quin*
QVENNALIVM · KAL · AP*ril*
PVDENTE ET ORFITO Cos a. 165
OB · HONOREM · SIBI OBLATV*m*
IMAGINEM · GENI · PRAEF
CLAVDIAE · EX · ARGENTI
PONDO · SEX CVM BASE
AEREA DE SVA PECVNIA
REI · P · D · D
OB CVIVS DEDICATIONEM
PATRONIS ET DECVRIONIBVS
SINGVLIS DEDIT lr C · N̄ · ITEM
MINISTERIIS · PVBLICIS lrs L · N
ITEM MVNICIPIBVS SVIS
EPVLVM CVM SPORTVLIS
DEDIT

l. 13 et 14, lr et lrs sont, je pense, les signes abréviatifs ordinaires du sesterce, reproduits tant bien que mal par le typographe.

Du côté opposé on lit :

DEDICATA XII KAL IVN
Q · VOLVSIO · FLACCO · L · AVRELIO · GALLO
COS
OB CVIVS DEDICATIONEM · EPVLVM
DEDIT · ET VIRITIM · HS · VICENOS · N̄

P. 9.

99)

P · AELIO P · F · PAL
AGATHOCLIANo
PONTIF · PRAETORI · LAVRENTI
VM · LAVINATIVM · SCRIB · Q · TRIBVNI
CIO · MAIOR · SCRIB · Q̄ · SEXS · PRIMO
SCRIB · AEDIL · CVRVLIVM · DE
CVRIAL · PVLLARIO · MAIORI
PRAEF · FABR · III · ACCENS · VELAT
FORO CLODIENSES · EX · DECR
DECVR · PATRONO · OB · MERI
TA · EIVS · ET · QVOD · PRIMVS
AD · THERMAS · PVBLICAS
MARMORA · ET · COLVMNAS
*de*DERIT · CVIVS · OB · DEDICATI
onem SPORTVLAS · DEC*ur* ·
VIRIT*im*

Sur le côté droit :

DED · VII D · AVG
CN CLAVDIO SEVERO II a. 173
TI · CL · POMPEIANO II COS

Même page. Inscription très in-

Digitized by Google

téressante pour l'histoire de la Gaule romaine.

100)

C N P V L L I O
POLLIONI · FETI
STLIT·IVD·EX·S·C·TR·PL·PRAEF
PRO · COS · PROVINCIAE · NARB
AVGVSTi iN GALLIA COMATA
IN AQVITAnIA THENA
AVGVSTI LEGATVS · IN
II · VIR · QVINQVENNA
CLAVDIA

l. 2 et suiv.: *feti[ali x viro] stlit(ibus) jud(icandis) ex s(enatus) c(onsulto), tr(ibuno) pl(ebis) praef[ecto ...] proco(n)s(uli) provinciae Narb[onensis legato] August[i i]n Gallia Comata*, etc.

P. 19. Lanciani. Briques.

101)

TORQ · II ET LIbon cos EX PR Q SE
R PVDENT CVR IIED a. 128
YN S · ER
IVVENTIO II ET MARCELLO II COS EX PR
Q SER PVD CVR HEDYN a. 129

P. 37 et suiv. Lanciani. Fouilles dans la caserne des vigiles d'Ostie.

P. 38.

102)

IMP · CAES · M · Aurelio
ANTONINO · PIO aug
BRIT · MAX · PONT · MAx
P · P · TRIB · POT · XIIII · IMP ·
II · COS · III · PROCOS · FOR
TISSIMO · AC · SVPER OM
NES · FELICISSIMO PRINCIPI
DIVI · SEPTIMI · SEVERI · ARAB ·
ADIAB · PART · BRIT · MAX · FILIO
DIVI · M · ANTONINI · PIJ · GERM · SARM · NEPOTI
DIVI · ANTONINI · PIJ · PRON · DIVI · HADRIAN · ABN ·
DIVI · TRAIANI · PARTH · ET · DIVI · NERVAE · ADN ·
SVB · C · IVLIO · QVINTILLIANO · PR · VIG · E · M · V ·
CVRANTIBVS
M · FIRMIO · AMYNTIANO · S · PR
M · ANTONIO · PROCVLO · TRIB ·
COH · VI · VIG · PRAEPOSITO · VEXILLATIONIS

l. 13 : *pr(aefecto) vig(ilum), e(gregiae) m(emoriae) v(iro).*

Sur le côté gauche on lit :

DEDICATA PR · NON · APr
GENTIANO ET BASSO COS
an. 211

Digitized by Google

P. 39.

103)

DOMINO · N · INVICTISSIMO
ET · SVPER · OMNES
FORTISSIMO · IMP
CAES · M · ANTONIO
G·ORDIANO
PIO · FELICI · INVICTO · AVG
PONTIF · MAX · TRIB · POT
II · COS · PROCOS · P · P ·
PRAEF · VIG
P · V · CVRANTIBVS · AELIO ·
SPECTATO · SVB · PRAEF · VIG · V · E ·
ET · AVRELIO · MASCVLO · TRIBVNO
COH · VI · VIG · PRAEP · VEXILLAT ·

Sur la face droite on lit :

DEDICATA · PR · NONAS · FEBR
IMP · GORDIANO · AVG · ET AVIOLA
COS an. 239

l. 11 : *p(erfectissimo) v(iro).*
l. 12 : *v(iro) e(gregio).*

Sur la face gauche :

AGENTIBVS
AVRELIO DIZA 7
ATILIO VITALE 7
L SEPTIMIO VICTORINO 7
MARCIO QVINTO 7
CORNICVLARIO TRIB
CVPENTIO GEMINIANO

P. 40.

104)

IMP · CAESARI
L · SEPTIMIO · SEVERO
PIO · PERTINACI · AVG
ARABICO · ADIABENICO · PARTHICO MAXIMO
FELICI · PONTIFICI · MAX · TRIB · POT · XV · IMP · XII
COS · III · P · P · DIVI · MARCI · ANTONINI · PII
GERMANICI · SARMAT · FIL · DIVI · COMMODI
FRATRI · DIVI · ANTONINI · PII · NEPOTI
DIVI · HADRIANI · PRONEPOTI · DIVI
TRAIANI · PARTHICI · ABNEPOTI
DIVI · NERVAE · ADNEPOTI
RESTITVTORI · CASTRORVM
OSTIENSIVM ·
SVB · CN · M · RVSTIO · RVFINO · PR · VIG · E · V ·
CVRANTIBVS
C · LAECANIO · NOVATILLIANO · SVB · PR · ET
M · FL · RAESIANO · TRIB · COH · II · VIG
PRAEPOSITO · VEXILLATIONIS
an. 207.

Digitized by Google

P. 41.
105)

IMP · CAESARI
M · AVRELIO · ANTONINO
PIO · AVG · FELICI
DESIGN · III ·
TRIB · POTEST · X · COS · II · IMP · CAESAR ·
L · SEPTIMI · SEVERI · PII · PERTINACIS
AVG · ARABICI · ADIABENICI · PARTHICI
MAXIMI · P · P · FILIO · DIVI · ANTONINI
PII · GERMANICI · SARMATICI · [NEPOT]
DIVI · ANTONINI · PII · PRONEPOTI
DIVI · HADRIANI · ABNEPOTI
DIVI · TRAIANI · PARTHICI · ET · DIVI
NERVAE · ADNEPOTI · RESTITVTORI
CASTRORVM · OSTIENSIVM
SVB · GN · M · RVSTIO · RVFINO · PR · VIG · E · V ·
CVRANTIBVS
C · LAECANIO · NOVATILLIANO · SVB · PR ·
ET · M · FL · RAESIANO · TRIB · COH · II · PRAE
POSITO · VEXILLATIONIS

même date.

Autre base.

106)

FVRIAE · SABINAE
TRANQVILLINAE ·
SANCTISSIMAE · AVG ·
CONIVGI · DOMINI · N
GORDIANI · AVG ·
CVRANTIBVS ·
VALERIO · VALENTE · V̄ · P̄ ·
PRAEF · VIGIL · V · A · PRAEF ·
PRAET · E̅ · E · M̅ · M · V̅ · V · ET
VALERIO · ALEXANDRO · V̅ · E̅ ·
SVB PRAEF · VIGIL · ITEM ·
IVLIO · MAGNO · V · E · SVB · PRAEF ·
ANNONAE V A SVB PRAEF VIGIL ·
COHORTES SEPTEM · VIGILVM · CORDIANAE (*sic*)

l. 8 : *v(ices) a(gente) praef(ectorum) praet(orio) em(inentissimorum) v(irorum).*

Digitized by Google

M. Lanciani établit dès maintenant, grâce à ces documents et sans attendre la prolongation des fouilles, les faits suivants :

1° La compagnie de vigiles détachée à Ostie formait une *vexillatio*.

2° Le commandant local prenait le titre de *praepositus vexillationis*;

3° Ce commandant était généralement le tribun de la cohorte qui fournissait le détachement;

4° Ce détachement se composait des 4/7 de la cohorte entière;

5° Au début du IIIe siècle, ce détachement était fourni par la 6e cohorte;

6° La caserne pouvait loger quatre centuries, environ six cents hommes.

REVUE DES PYRÉNÉES, 1889.

P. 1 et suiv. (pagination spéciale). Sacaze. Inscriptions de la *Civitas Consoranorum*. Inscriptions déjà connues pour la plupart mais reproduites en excellent fac-similé avec commentaires. Nombreuses corrections aux lectures publiées antérieurement.

P. 16.

107) Θ ꝑ R V F V S ꝑ S E M
B E X O N I S ꝑ F
Θ ꝑ P V S I L L A ꝑ T R O C
C I ꝑ F I L ꝑ V X O R
V · R V F I N V S ꝑ R V F I ꝑ F
V · P R I M V L V S · R V F I · F
S V I S

Les noms des premières lignes sont à remarquer.

Digitized by Google

TABLES

DU TOME XIII DE LA TROISIÈME SÉRIE

I.—TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Le camp et le praetorium de la IIIe légion Auguste à Lambèse, par M. R. Cagnat 1

Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola (*suite*), par M. Salomon Reinach. 10

De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles, par M. Edmond Le Blant. 23

Œnochoé du Musée du Louvre signée par le peintre Amasis, par M. E. Pottier. 31

Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par MM. Deloche 38

Fastes éponymiques de la ligue thessalienne. Tages et stratèges fédéraux (*fin*), par M. Paul Monceaux 50

Le bas-relief mithriaque de Pesaro, par M. Albert Lebègue. 64

La stèle de Menschieh, par M. J. Baillet. 71

Les inscriptions de Naucratis, par M. D. Mallet. 84

Statistique monumentale du département du Cher. — Conclusions. — Histoire de l'architecture dans le département du Cher, par M. Buhot de Kersers. 92

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions. 103

Société nationale des Antiquaires de France. 112

Nouvelles archéologiques et correspondance. 114

Bibliographie : 1. H. d'Arbois de Jubainville. Les premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes (par M. Alexandre Bertrand). 122

— 2. Ch. Morel. Genève et la colonie de Vienne, étude sur une organisation municipale à l'époque romaine (par M. G. Bloch) 124

— 3. F.-A. de la Rochefoucauld. Palenqué et la civilisation maya (par M. Alph. Pinart). 128

Digitized by Google

Pages.

Bibliographie : 4. F.-T. Perrens. Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République (1434-1531). Tome I. 130
— 5. E. Amélineau. Contes et romans de l'Égypte chrétienne. 130
Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par M. René Cagnat 131
De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles (*suite et fin*), par M. Edmond Le Blant 145
Note sur les nécropoles de Carthage, par M. de Vogüé. 163
Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola (*suite*), par M. Salomon Reinach 186
Les inscriptions de Naucratis (*suite et fin*), par M. D. Mallet. . . . 204
Sur les monnaies de Micipsa et sur les attributions de quelques autres monnaies des princes numides, par M. Philippe Berger. 212
Le nouveau cippe romain de Boulogne-sur-Mer, par M. V.-J. Vaillant . 219
Tessères antiques théâtrales et autres, par M. J. Adrien Blanchet . . 225
L'ère de Yezdegerd et le calendrier perse (*suite*), par M. E. Drouin . . 243
Statistique monumentale du département du Cher. — Conclusions. — Histoire de l'architecture dans le département du Cher (*suite*), par M. Buhot de Kersers. 257
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions. 265
Société nationale des Antiquaires de France. 269
Nouvelles archéologiques et correspondance. 271
Bibliographie : 1. Projet d'inventaire de nos musées d'archéologie gallo-romaine (par M. H. Gaidoz) 275
— 2. Rudolf Weisshäupt. Die Grabgedichte der griechischen Anthologie (par M. Théodore Reinach). . . . 278
Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par M. R. Cagnat. 279
Note sur le Promethée du Musée de Cherchell, par M. Victor Waille. . 297
Portraits antiques de l'époque grecque en Égypte, par M. G. P. . . 303
Études sur quelques anneaux et cachets de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. M. Deloche. 308
Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola (*suite et fin*), par M. Salomon Reinach. 317
L'ère de Yezdegerd et le calendrier perse (*suite*), par M. E. Drouin . . 353
Tessères antiques théâtrales et autres (*suite*), par M. J.-Adrien Blanchet. 369
Les inscriptions gauloises. Nouvel essai d'interprétation (*suite*), par M. Jacques Guillemaud. 381
Statistique monumentale du département du Cher. — Conclusions. — Histoire de l'architecture dans le département du Cher (*suite*), par M. Buhot de Kersers. 398
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions. 404
Société nationale des Antiquaires de France. 410
Nouvelles archéologiques et correspondance 412

Digitized by Google

Pages.

Bibliographie : 1. Eugène Müntz. Histoire de l'art pendant la Renaissance. Italie. Les Primitifs (par M. F. de Mély) . . 416
— 2. F.-T. Perrens. Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République (1434-1531). Tome II. 421
Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par M. R. Cagnat 422

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Baillet (J). — La stèle de Menschieh. 71
Berger (Philippe). — Sur les monnaies de Micipsa et sur les attributions de quelques autres monnaies des princes numides. 212
Blanchet (J.-A.). — Tessères antiques théâtrales et autres. . . . 225, 369
Buhot de Kersers. — Statistique monumentale du département du Cher. — Conclusions. — Histoire de l'architecture dans le département du Cher. 92, 257, 404
Cagnat (René). — Le camp et le praetorium de la IIIe légion Auguste, à Lambèse (*fin*) 1
— Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. 131, 279, 422
Deloche (M.). — Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*). 38, 308
Drouin (E.). — L'ère de Yezdegerd et le calendrier perse (*suite*). . 243, 353
Guillemaud (Jacques). — Les inscriptions gauloises. Nouveau système d'interprétation (*suite*) 38
Lebègue (Albert). — Le bas-relief mithriaque de Pesaro 64
Le Blant (Edmond). — De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles. 23, 145
Mallet (D.). — Les inscriptions de Naucratis 84, 204
Monceaux (Paul). — Fastes éponymiques de la ligue thessalienne. Tages et stratèges fédéraux (*fin*). 50
Perrot (G.). — Portraits antiques de l'époque grecque en Égypte. . . 303.
Pottier (E.). — Œnochoé du Musée du Louvre signée par le peintre Amasis. 31
Reinach (Salomon). — Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola (*suite et fin*) 10, 317
Vaillant (V.-J). — Le nouveau cippe romain de Boulogne-sur-Mer. . 219
Vogüé (M. de). — Note sur les nécropoles de Carthage. 163
Waille (V.). Note sur le Prométhée du Musée de Cherchell. 297

Digitized by Google

TABLE DES PLANCHES

I. Face méridionale du praetorium de Lambèse.
II. Plan du praetorium de Lambèse.
III. Fresque découverte à Pompéi.
IV. OEnochoé du Musée du Louvre.
V-VIII. Nécropole de Carthage. Fouilles du P. Delattre.
IX. Trophée d'armes galatiques du portique d'Athéna à Pergame (moulae du Musée de Saint-Germain).
X-XI. Têtes du Musée de Cherchell (Algérie).
XII-XII. Peintures antiques sur bois provenant de l'Égypte.

IMP. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER, 4, ANGERS.

Digitized by Google

LAMBÈSE — FACE MÉRIDIONALE DU PRAETORIUM

Digitized by Google

Digitized by Google

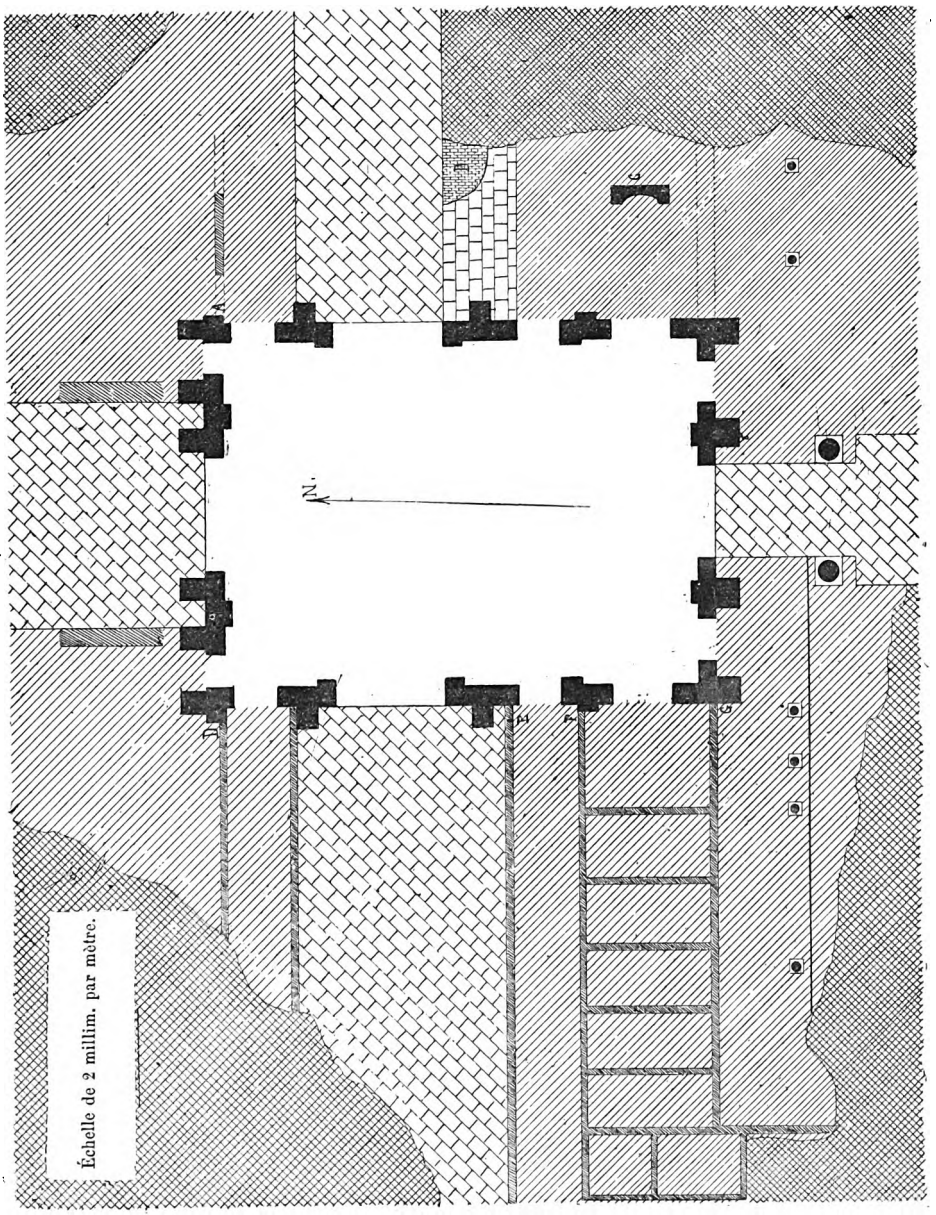

Parties fouillées. Terres non encore fouillées.

PLAN DU PRAETORIUM DE LAMBÈSE

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYPIE BERTHAUD

FRESQUE DÉCOUVERTE A POMPÉI

Digitized by Google

Digitized by Google

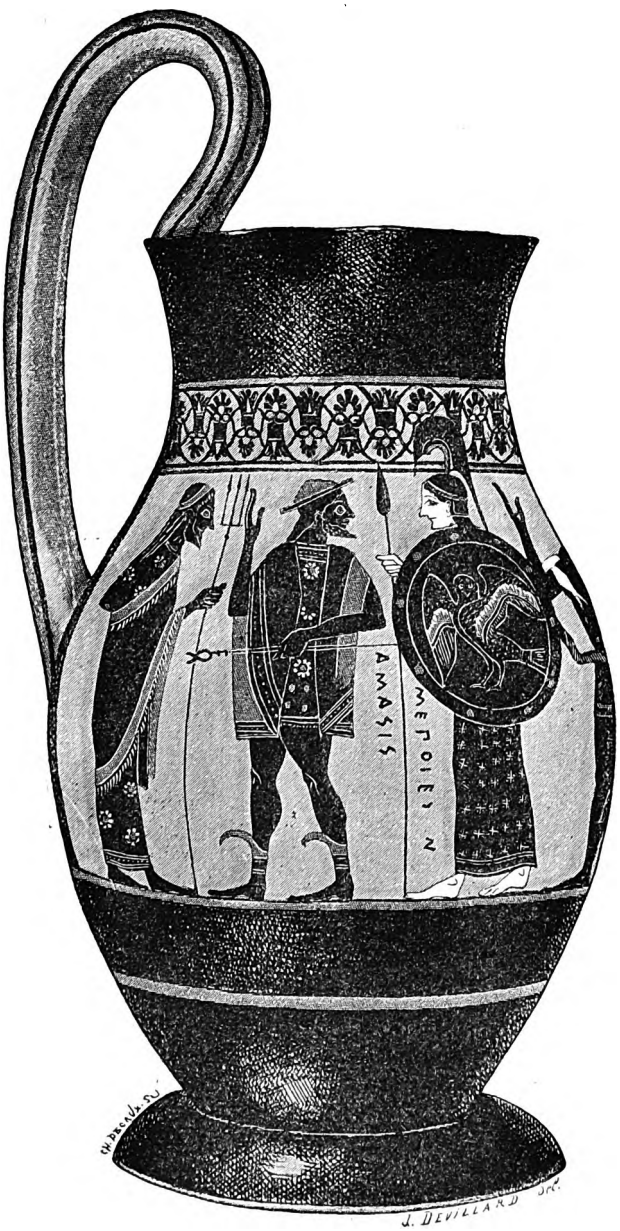

ŒNOCHOÉ DU MUSÉE DU LOUVRE

Digitized by Google

Digitized by Google

1

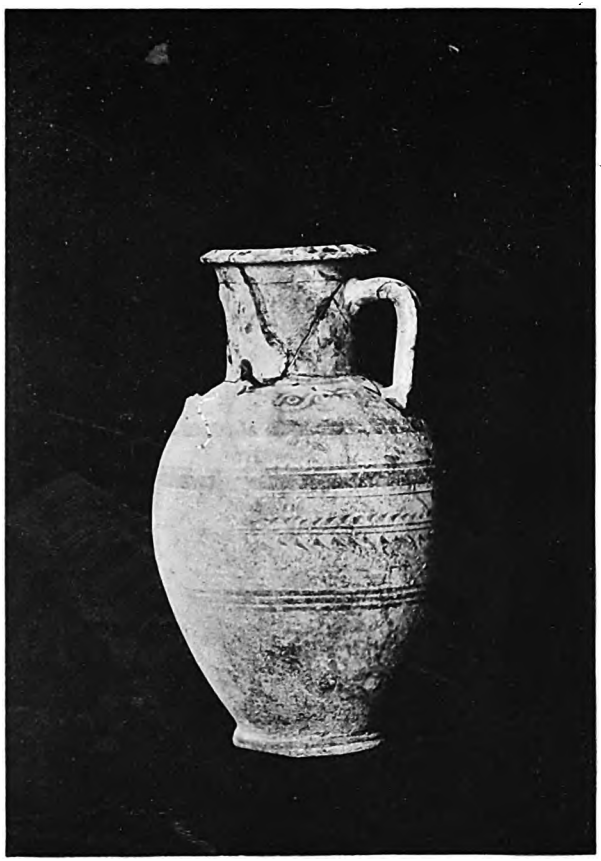

2

PHOTOTYPIE BERTHAUD

NÉCROPOLE DE CARTHAGE

FOUILLES DU PÈRE DELATTRE

Digitized by Google

Digitized by Google

3

4

PHOTOTYPIE BÉRTHAUD

NÉCROPOLE DE CARTHAGE

FOUILLES DU PÈRE DELATTRE

Digitized by Google

Digitized by Google

5

6

PHOTOTYPIE BERTHAUD

NÉCROPOLE DE CARTHAGE

FOUILLES DU PÈRE DELAT

Digitized by Google

Digitized by Google

33

7

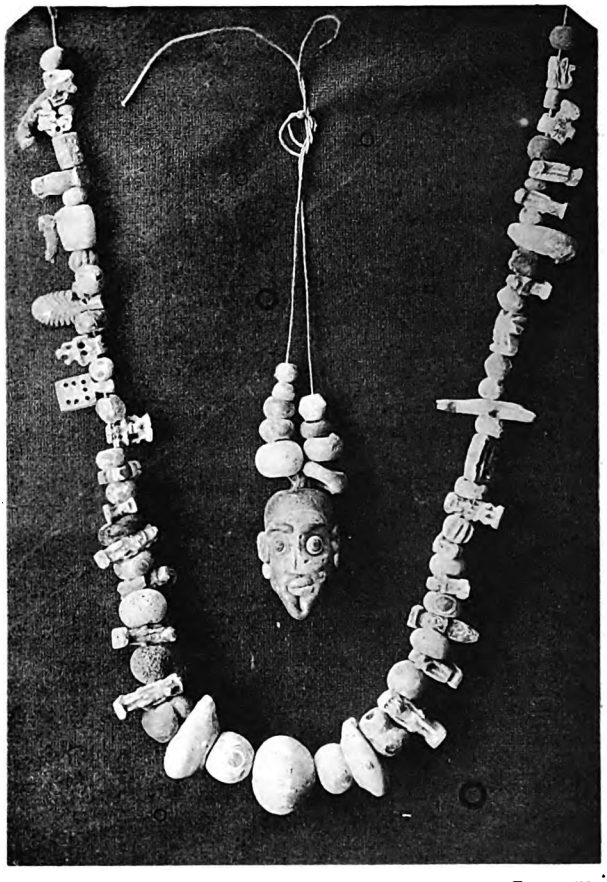

PHOTOTYPIE BERTHAUD

NÉCROPOLE DE CARTHAGE

FOUILLES DU PÈRE DELATTRE

Digitized by Google

Digitized by Google

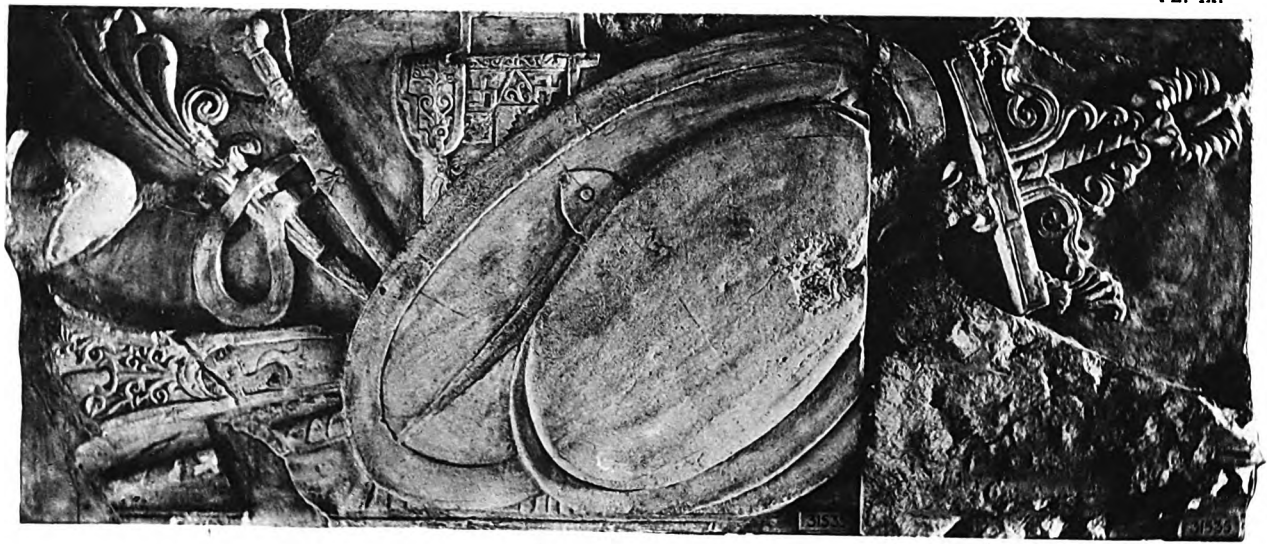

PHOTOTYPIE BERTHAUD, PARIS

TROPHÉE D'ARMES GALATIQUES

DU PORTIQUE D'ATHÉNA A PERGAME

(MOULAGE DU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN)

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYPIE BERTHAUD 9, RUE CADET.

TÊTE DU MUSÉE DE CHERCHEL
(ALGÉRIE)

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYPIE BERTHAUD 9, RUE CADET.

TÊTE DU MUSÉE DE CHERCHEL
(ALGÉRIE)

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYPIE BERTHAUD 9, RUE CADET.

PEINTURE ANTIQUE SUR BOIS PROVENANT DE L'ÉGYPTE

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYPIE BERTHAUD 9, RUE CADET.

PEINTURE ANTIQUE SUR BOIS PROVENANT DE L'ÉGYPTE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 1205 01484 9473

Digitized by Google

Digitized by Google